

CARTIERS
D' E
VALLESA

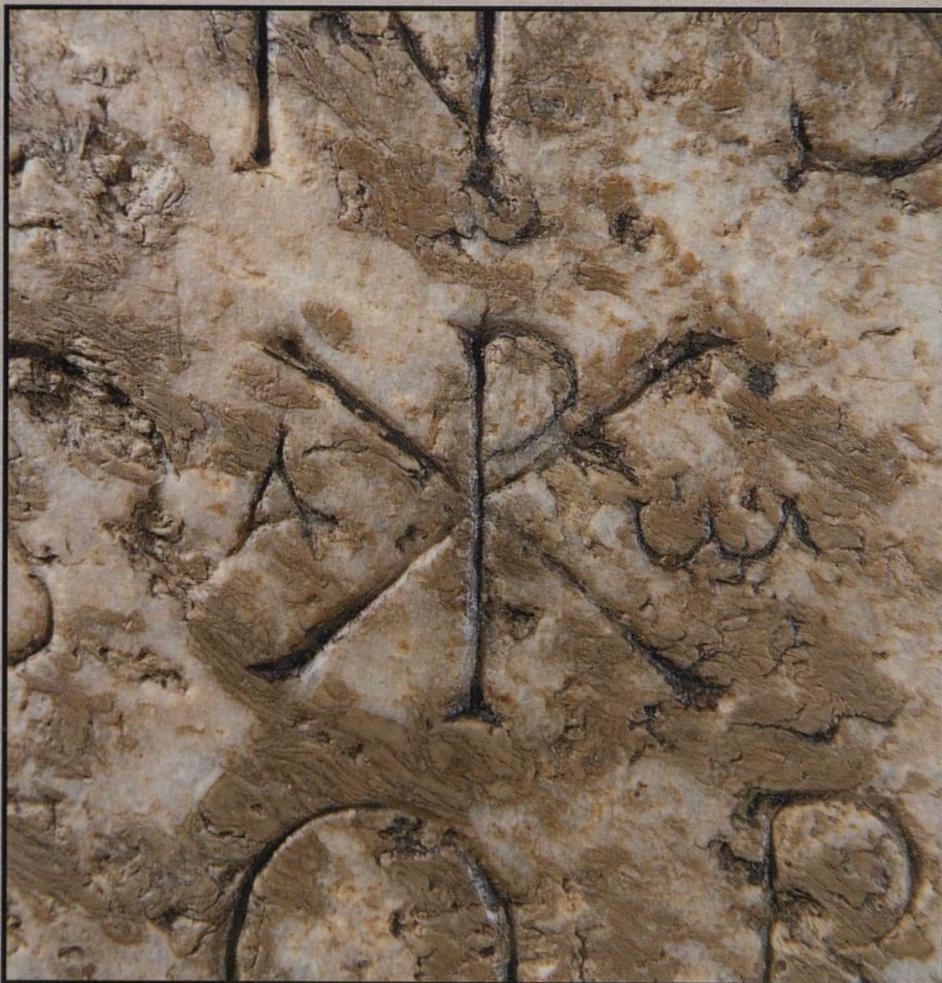
BEIHEFTE
Z V
VALLESA

7

FRANÇOIS-OLIVIER DUBUIS

ANTOINE LUGON

DE LA MISSION AU RÉSEAU PAROISSIAL



Le diocèse de Sion jusqu'au XIII^e siècle

Médiathèque VS Mediathek



1010469320

De la mission au réseau paroissial

François-Olivier Dubuis
Antoine Lugon

De la mission au réseau paroissial

Le diocèse de Sion jusqu'au XIII^e siècle

Sion 2002

3376040

Cet ouvrage a été publié avec l'appui du Conseil de la Culture de l'Etat du Valais.



03/185

© 2002 by *Vallesia*, Archives de l'Etat du Valais, CH-1951 Sion
Tous droits de traduction, d'adaptation et de reproduction par tous procédés réservés pour
tout pays.
Imprimerie: CRI - Saint-Augustin SA, 1890 Saint-Maurice

ISBN 2-88011-311-3

Avant-propos

Cet ouvrage est à la fois ancien et nouveau. Son double caractère m'oblige à quelques explications. Trois articles, que j'ai signés avec mon collaborateur Antoine Lugon, ont paru dans la revue *Vallesia* sous un titre commun: «Les premiers siècles d'un diocèse alpin. Recherches, acquis et questions sur l'Evêché du Valais»¹. En 1996, la rédaction de *Vallesia* nous a proposé de réunir ces articles en un seul volume. Aucun délai n'avait été fixé: on attendrait des circonstances favorables. Collaborateur d'Antoine Lugon dans le cadre d'une nouvelle *Histoire du Valais*, je n'ai pu entreprendre la préparation de cette réédition qu'en décembre 1998.

L'historien sait que sa production demeure toujours soumise à la loi du plus ample informé. Cette évidence s'est faite d'autant plus pressante que le Moyen Age valaisan était l'objet de nombreuses recherches archéologiques et historiques. En effet, depuis le temps où nous avons commencé la préparation du premier des trois articles, en 1990, les archéologues ont étudié le site paléochrétien de Martigny et celui des premiers sanctuaires de Saint-Maurice (Martolet); ils ont fait des progrès notables à Sion (Sous-le-Scex et Saint-Théodule). De son côté, la recherche historique était marquée par des articles de Jean-Daniel Morerod, Gilbert Coutaz, et Germain Hausmann², ainsi que par le récent volume d'*Helvetia Sacra* consacré au diocèse de Sion³. Tout cela suffit à suggérer que le volume prévu ne pouvait paraître sans quelques mises à jour.

Comment allais-je procéder ? Une refonte totale du texte ne pouvait être envisagée : telle n'était pas en effet la solution proposée. Il se trouvait aussi que je n'allais pas, dans ma 82^{ème} année, mener à bien un tel travail ! Il fallait donc se contenter de reprendre le texte des trois parties tel qu'il était paru, et d'ajouter quelques compléments. Après divers essais, je me suis décidé pour une Quatrième partie centrée sur des problèmes importants, comme la période des évêques d'Octodure et certains aspects de la légende de saint Théodore.

¹ François-Olivier DUBUIS et Antoine LUGON, «Les premiers siècles d'un diocèse alpin. Recherches, acquis et questions sur l'Evêché du Valais», dans *Vallesia*, XLVII, 1992, pp. 1-61; XLVIII, 1993, pp. 1-74; L, 1995, pp. 1-196.

² COUTAZ 1999; MOREROD 1999; HAUSMANN 1999.

³ HS, I/5, *Le diocèse de Sion. L'archidiocèse de Tarentaise*, Bâle, 2001.

Le texte des trois parties paraît ici sans changement, mais sous une pagination nouvelle et continue; chaque partie garde la numérotation originale de ses notes. On a ajouté une table des matières, une bibliographie de l'ensemble et un index des noms propres.

Je tiens à remercier la direction des Archives de l'Etat, qui m'a donné l'hospitalité dans les *Cahiers de Vallesia*, ainsi que tous ceux qui m'ont aidé dans le travail de préparation, soit en enregistrant des textes que je ne peux plus lire, soit en se prêtant aimablement à des rencontres de mise au point et d'information. Merci à Antoine Lugon, qui a préparé la bibliographie, et à Pierre Dubuis, qui s'est chargé de l'index et a assumé la mise au point rédactionnelle des parties nouvelles de l'ouvrage⁴.

François-Olivier Dubuis

Automne 2002

⁴ C'est-à-dire l'Avant-propos, la Quatrième partie, la bibliographie (avec la collaboration d'Antoine Lugon), l'index des noms propres et la table des matières. Pour le reste, on a reproduit à l'identique (à l'exception de la pagination et de la suppression de quelques renvois internes) les textes parus dans *Vallesia* en 1992, 1993 et 1995; leur mise au point rédactionnelle avait été assumée alors par Françoise Vannotti.

Table des matières

INTRODUCTION	1
------------------------	---

PREMIÈRE PARTIE

Les débuts du christianisme en Valais et les centres de son rayonnement	5
La question des origines	6
Le siège épiscopal du Valais du IV^e au VI^e siècle: Octodure (Martigny) 10	10
<i>Avant 1990: les acquis et les problèmes embarrassants.</i>	<i>11</i>
<i>1990-1992: vers la clé du problème</i>	<i>14</i>
<i>Les évêques d'Octodure</i>	<i>15</i>
<i>La ville épiscopale d'Octodure</i>	<i>19</i>
<i>Le diocèse</i>	<i>20</i>
Histoire et légende: de Théodore, évêque d'Octodure à saint Théodule de Grammont, évêque de Sion et comte du Valais	23
Sion et son siège épiscopal	27
<i>L'époque mérovingienne.</i>	<i>29</i>
<i>L'époque carolingienne</i>	<i>31</i>
<i>Des rois rodolphiens à l'organisation médiévale</i>	<i>34</i>
Une vacance du siège épiscopal à l'époque carolingienne ?	38
Agaune (Saint-Maurice), sanctuaire des martyrs thébains	42
<i>Les origines</i>	<i>43</i>
<i>L'abbaye du temps des rois mérovingiens jusqu'à la fin des Rodolphiens</i>	<i>45</i>
<i>Agaune, foyer de vie ecclésiale</i>	<i>47</i>
Saint Sigismond, roi et martyr	51
Un diocèse alpin : points de repère	54

DEUXIÈME PARTIE

Les cadres de la vie chrétienne locale jusqu'à la fin du XIII^e siècle	57
---	-----------

Aspects généraux du donné archéologique	59
<i>Les cadres de l'implantation</i>	60
<i>Esquisse d'une typologie</i>	62
<i>Une fonction particulière: la vénération des saints</i>	67
Origine et multiplication des paroisses	73
<i>Première période: des origines au milieu du VIII^e siècle</i>	75
<i>Deuxième période (milieu du VIII^e / milieu du X^e siècle)</i>	85
<i>Troisième période (milieu du X^e / fin du XIII^e siècle)</i>	91
Le réseau paroissial et le milieu vers la fin du XII^e siècle	98
<i>Territoire et limites d'une paroisse</i>	98
<i>Topographie du réseau paroissial</i>	99
<i>Raisons économiques et politiques du découpage</i>	101
<i>Rapports avec la démographie</i>	105
La difficile question des créateurs de paroisses	106
<i>Les premiers propriétaires ou patrons connus</i>	108
<i>Un cas exemplaire: l'abbaye de Saint-Maurice</i>	110
<i>Les causes de la perplexité</i>	116
Bilan et perspectives	118

TROISIÈME PARTIE

Notes et documents pour servir à l'histoire des origines paroissiales	129
Introduction	129
Notices paroissiales (par ordre alphabétique)	130

QUATRIÈME PARTIE

Données et réflexions nouvelles	319
Les origines obscures et le temps des évêques d'Octodure	320
Le sort d'une légende et le terreau de sa germination	326
BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE	331
INDEX DES NOMS PROPRES	346

Introduction

Après de nombreuses années d'activité consacrées aux monuments historiques et à l'archéologie du Valais, les auteurs de cet article pouvaient rêver, sinon d'une synthèse, au moins d'un état de la question posée par l'Eglise du premier millénaire dans le canton. L'occasion parut être donnée par le projet d'une exposition des Musées cantonaux, consacrée (en 1992) à l'art du premier millénaire en Valais. Le catalogue prévu faisait une place à l'Eglise et une autre à l'inventaire des trouvailles archéologiques concernant l'architecture chrétienne. Nous nous sommes donc mis tous deux au travail. Le projet d'exposition de 1992 ayant été renvoyé d'une année puis abandonné pour des raisons financières, la rédaction de *Vallesia* a bien voulu assurer la publication. Nous avons bénéficié ainsi d'un espace plus large et d'une édition plus propice à certains développements qui auraient moins intéressé le «grand public». La limite chronologique de l'an mil, fixée pour le catalogue, pouvait se justifier par le passage du lointain héritage de l'Antiquité à un Moyen Age proprement dit. Toutefois, elle ne correspondait pas suffisamment aux nécessités de notre exposé. Nous avons donc pu prendre la liberté de la dépasser quand cela nous paraissait nécessaire.

L'histoire du diocèse de Sion avant l'an mil, comme celle de nombreuses autres églises locales, demeure difficile à cerner. Pour être moins pauvre, l'histoire de l'abbaye de Saint-Maurice n'est pas exempte d'obscurités. Les archives séduvoises sont presque totalement dépourvues de documents antérieurs à l'an mil. Jusqu'à la fin du Moyen Age, le clergé de la cité épiscopale a tranquillement ignoré tout ce qui touche à l'origine et aux premiers siècles du diocèse. La passion des martyrs d'Agaune et l'image, en grande partie légendaire, de saint Théodule paraissent bien être les seuls points dont on ait eu quelque idée. Au IX^e siècle déjà, le monastère d'Agaune n'entrevoit ses origines qu'à travers une brume où les événements du passé se confondent dans un illusoire synchronisme.

Dans ces conditions, un progrès de l'histoire ne pouvait être attendu que de l'extérieur du Valais. Dans le cours du XVI^e siècle, la publication de documents relatifs à une zone géographique beaucoup plus large donna aux chercheurs

zurichois Johannes Stumpf puis Josias Simler d'inaugurer un nouveau chapitre de l'historiographie valaisanne. Leur principale découverte relative au premier millénaire sera celle de plusieurs noms d'évêques d'Octodure depuis longtemps oubliés. Ces nouveautés, ainsi que la mode du temps, éveillèrent, dans le pays comme ailleurs, le désir d'en savoir davantage. On échafauda, sur des données livresques trop générales et souvent peu solides, une histoire fragile qui tendit toutefois à devenir «tradition». Guillaume Bérody (1586-1666) plus connu sous le nom de Père Sigismond, donne un exemple intéressant de cette «méthode» trop souvent fantaisiste. D'autres, comme Jean-Jodoc de Quartéry, réuniront dans leurs manuscrits les données hétéroclites d'une érudition souvent peu critique, mais parfois bien utile. Le chanoine Sébastien Briguet (*Vallesia Christiana*, 1744) ose risquer quelques doutes, mais il faut attendre quelques décennies pour rencontrer celui qu'on appellera «le père de l'histoire valaisanne», le chanoine Anne-Joseph de Rivaz (1751-1836). Très méfiant à l'endroit des manuscrits de ses prédécesseurs (*nos informes chroniques*), il explore consciencieusement les archives pour fonder son œuvre historique. Cet énorme travail se heurtera pourtant à l'extrême rareté des textes antérieurs à l'an mil. Dès le courant du XIX^e siècle, l'impressionnante série des *Monumenta Germaniae Historica* fait bénéficier les historiens des progrès de l'édition et de la critique des textes. L'héritage de l'abbé Jean Gremaud et de Mgr Marius Besson est, aujourd'hui encore, des plus précieux.

L'obstacle majeur auquel tant de générations d'historiens s'étaient heurtées, la rareté des écrits du premier millénaire, ne devait pas rester incontournable. Dès que l'on sut tirer parti des vestiges archéologiques cachés dans le sol, des perspectives nouvelles furent ouvertes. Les fouilles exécutées en 1883 aux Morasses (Martigny), dans les vestiges de bâtiments romains, avaient fait croire un instant que l'on découvrait la cathédrale du IV^e siècle. Mais c'est en 1896 à l'abbaye de Saint-Maurice que la méthode archéologique, encore un peu hésitante, permet de reconnaître, pour la première fois en Valais, des sanctuaires paléo-chrétiens. Ce travail, entrepris par le chanoine Pierre Bourban et l'ingénieur Jules Michel, ouvre l'accès à tout un monde de connaissances nouvelles. Les données archéologiques relatives à Saint-Maurice furent très largement augmentées par Louis Blondel dès 1944 et jusqu'aux dernières publications de l'archéologue genevois (1967). En 1959, F.-O. Dubuis conduit la première fouille organisée à l'intérieur d'une église paroissiale (restauration de l'église d'Ardon). Dès lors, les recherches archéologiques patronnées par le Département de l'Instruction Publique et deux archéologues cantonaux successifs, F.-O. Dubuis et F. Wiblé, touchèrent des vestiges d'architecture sacrée du premier millénaire, non seulement à Sion, à Martigny et à Saint-Maurice, mais aussi dans les petits bourgs et dans les campagnes. Plusieurs de ces chantiers, et non des moindres, ont été confiés aux bureaux d'archéologie de Werner Stöckli et de Hans-Jörg Lehner.

Les données procurées par les fouilles ont, elles aussi, leurs limites. Le nombre des découvertes faites depuis bientôt cent ans ne doit pas faire oublier que bien des sites devront encore être explorés. Le «choix» des monuments traités jusqu'à ce jour a dépendu en grande partie de circonstances étrangères à une planification scientifique: on pouvait profiter de la restauration d'une église ou exploiter une découverte fortuite dans le terrain, mais toujours dans la mesure des disponibilités financières. D'autre part, les recherches archéologiques échelonnées sur un siècle ne peuvent fournir des résultats parfaitement homogènes. Le dévelop-

pement des méthodes et aussi des moyens financiers fait que les observations réunies à la fin du XIX^e siècle sont moins complètes que celles du milieu du XX^e, et surtout, que les résultats acquis au cours des deux dernières décennies.

Les données de l'archéologie ont ainsi acquis leur droit de cité dans l'élaboration historique. Les recherches les plus récentes concernant le Valais en tiennent généralement compte et l'historien d'aujourd'hui trouve tout naturel d'espérer qu'une découverte archéologique permette soit de résoudre une énigme qui lui barre le chemin, soit d'orienter mieux son enquête. Il est parfois comblé, comme nous le sommes par la découverte de la cathédrale de Martigny, intervenue au moment où nous travaillions à cet article.

Les recherches sont donc en plein essor. Si l'on ne peut guère espérer de nouveaux textes du premier millénaire, on peut s'attendre à de nouveaux développements dans une étude plus approfondie de la documentation connue. C'est surtout l'archéologie, tard venue dans l'atelier des historiens, qui ouvre les perspectives les plus prometteuses. Qu'il s'agisse de l'équipement ecclésial des villes ou des premières implantations du christianisme dans les campagnes et des étapes de l'organisation paroissiale, on perçoit bien, d'après les quelques résultats déjà acquis, qu'une prospection plus étendue sera riche d'enseignements. Ainsi, l'état actuel du travail ne fournit pas encore toutes les données nécessaires à une véritable synthèse. Ce qu'il nous est permis de faire aujourd'hui, c'est de présenter un état de la question et d'ouvrir ici et là des pistes de travail pour le siècle prochain.

Pour des raisons qui tiennent à la fois aux commodités de l'édition et au temps nécessaire à l'élaboration, nous avons prévu de présenter nos résultats en trois étapes. La première, que nous donnons ici, touche au problème des origines et présente les centres à partir desquels, durant tout le premier millénaire, rayonnera l'organisation du service pastoral.

La deuxième livraison (1993) sera consacrée à la première implantation dans les campagnes, à quelques aspects de la vie des chrétiens et au développement qui aboutira, vers le XIII^e siècle, à un véritable réseau paroissial.

La troisième (1994) donnera l'inventaire des découvertes archéologiques concernant l'architecture sacrée en Valais, depuis ses plus anciens témoins jusque vers l'an mil. Cet inventaire nous dispense d'alourdir l'appareil critique des deux premières parties.

Nous espérons que, malgré ses inévitables limites, notre travail rendra service à ceux qui, durant bien des décennies encore, tâcheront d'éclairer beaucoup mieux l'histoire chrétienne du premier millénaire valaisan.

Sion, juin 1992.

Première partie

Les débuts du christianisme en Valais et les centres de son rayonnement

A la fin du IV^e siècle et dans la première partie du V^e, le monde gallo-romain est déjà pourvu de nombreux sièges épiscopaux, mais déjà on ne se souvient plus des circonstances et des propagateurs grâce auxquels l'Évangile a été implanté dans la région. Cela explique que dès le V^e siècle, et souvent jusqu'au XI^e ou XII^e siècle, des clercs écrivent sur l'origine de leur église locale de beaux récits agréables à lire (*legendae*). Bien que fortement tributaires de l'imagination, ces écrits trouveront plus tard une place dans la liturgie et finiront par être considérés comme de l'histoire authentique. C'est ainsi que des personnages censés envoyés par les Apôtres, ou d'autres, simplement mentionnés dans les Évangiles, et enfin des Apôtres eux-mêmes, passeront pour les premiers évangélistes des Gaules¹.

Certains diocèses toutefois, ne disposaient pas, à la fin du Moyen Âge, d'une belle histoire de leurs origines, qu'elle ait été détruite ou perdue. Au XVI^e siècle, on tentera de combler cette lacune en se servant de nombreux textes anciens alors imprimés. Les uns étaient fiables tandis que beaucoup d'autres dépendaient trop des légendes médiévales pour donner des premiers siècles de l'Église une image valable. Ainsi des auteurs, qui pensaient faire œuvre scientifique en bourrant leurs pages de références, ne projetaient sur les origines de leur diocèse qu'une lumière illusoire.

L'historien d'aujourd'hui, comme beaucoup de ses prédécesseurs du XIX^e siècle, écarte ces œuvres de médiocre valeur et se trouve réduit à proposer de modestes hypothèses. Il a toutefois l'avantage, grâce à l'archéologie, de connaître un peu moins mal le monde romain tardif dans lequel le christianisme a été communiqué aux régions gauloises.

Dans notre premier chapitre, nous donnerons quelques exemples de la « belle histoire » des premiers siècles de l'Église en Valais et nous tenterons d'établir un état actuel de la question des origines chrétiennes en Valais.

Les trois chapitres suivants sont consacrés aux deux sièges épiscopaux successifs (Martigny et Sion) puis à l'abbaye de Saint-Maurice. A propos de chacun de ces trois thèmes, mais spécialement des deux premiers, il convient de réviser et surtout de compléter le travail déjà fait. L'histoire profane de jadis s'attachait essentiellement à la généalogie des grandes familles et à quelques hauts faits qui avaient illustré leur nom, en se souciant assez peu des cadres matériels de leur activité. De même, l'histoire ecclésiastique locale était attentive surtout aux listes de dignitaires, à certains points de leur action pastorale et à leur place dans la politique régionale. Le questionnement renouvelé de textes connus et, surtout pour le premier millénaire, la prise en compte des données archéologiques,

¹ Sur ces légendes de missions apostoliques ou subapostoliques, voir DUMAS 1943, p. 179 et ss.

permettent aujourd'hui de dépasser ce stade de l'enquête. Non seulement les fouilles contribuent à lever certains doutes que la documentation écrite laissait subsister, mais encore elles révèlent les cadres matériels de la vie ecclésiale.

La question des origines

Le diocèse de Sion et l'abbaye de Saint-Maurice manquaient de toute documentation médiévale relative à l'implantation du christianisme en Valais². Quelques auteurs locaux se sont donc chargés, à partir du XVII^e siècle, d'écrire pour ce pays, une histoire des origines chrétiennes.

Le portail de l'Hôtel-de-Ville de Saint-Maurice (1727-1732) est décoré comme il se doit des armoiries de la Bourgeoisie. L'inscription qui les accompagne ne laisse aucun doute au visiteur : *Christiana sum ab anno 58*, «Je suis chrétienne depuis l'an 58». Dans son livre consacré à saint Sigismond (1666), Guillaume Bérody signale déjà une telle devise accompagnant un blason bourgeoisial. Il la considère comme un document historique, «car les Bourgeois n'auraient pas été si téméraires d'exposer au public leurs armes avec cette Devise (...) si les habitants d'Agaunon n'eussent pas été Chrestiens en ce temps la.» Bérody en sait même davantage : il affirme que l'apôtre saint Pierre, ayant franchi le Grand-Saint-Bernard, traversa le Valais et évangélisa Octodure et Agaune³. La source à laquelle il a puisé et dont il a tiré aussi les «autorités» qu'il énumère, est l'œuvre de Jean-Jodoc de Quartéry, abbé de Saint-Maurice⁴. Pour éclairer les origines du diocèse, Sébastien Briguët dans son *Vallesia Christiana* (1744) accumule lui aussi les «autorités» mais reste sans prise directe sur la réalité historique⁵. Le passage de saint Pierre en Valais est admis encore par Hildebrand Schiner en 1812 : «Au bourg de St. Pierre, *ad Sancti Petri Burgum*, il y avait jadis pour la commodité du voyageur une maison hospitalière, ce qui le prouve, c'est que l'apôtre St. Pierre, après avoir franchi le mont St. Bernard, y a logé lorsqu'il enseignait les principes évangéliques de la Doctrine de Jésus-Christ»⁶.

Ces opinions d'historiens, sans doute vulgarisées par le clergé, sont devenues une fausse «tradition» du pays. Nous ne résistons pas au plaisir de citer ici le chanoine Anne-Joseph de Rivaz, que ces «traditions» laissaient plus que perplexe : «*Une prétendue chasuble de S. Pierre qu'on montrait anciennement au Bourg S. Pierre — Mont — Jou et l'inscription dont les Bourgeois de St. Maurice avoient chargé leur écu, par laquelle on faisoit dire à cette ville : Christiana sum ab anno 58,*

² Quand l'église de Sion se donne la peine de chercher en 1546, elle commence sa liste en 810 avec Théodule (voir SANTSCHI 1969, p. 196).

³ BERODY 1666, pp. 87-89.

⁴ Bérody cite entre autres nombreuses autorités, deux manuscrits de J.-J. de Quartéry. Sur cet abbé de Saint-Maurice, et sur ses ouvrages historiques, voir DUPONT LACHENAL 1971, p. 152. Les références censées cautionner le propos de Bérody, comme celles plus nombreuses encore qu'amoncellera un peu plus tard le chanoine Briguët dans son *Vallesia Christiana* (1744) appartiennent à des hagiographes pleins de fantaisie. Les sources qu'ils exploitent se trouvent dans le monde des belles histoires que des clercs sans cesse plus nombreux écriront du VI^e siècle jusqu'en plein Moyen Age pour glorifier le passé de leurs églises.

⁵ BRIGUËT 1744, pp. 11-24.

⁶ SCHINER 1812, p. 134.

sont de ces monumens plus propres à ruiner une tradition qu'à la fonder. Car bien certainement, St. Pierre n'avoit point de chasuble quand il célébroit les saints mystères; et comme on n'a commencé à se servir de l'Ere chrétienne que huit siècles après la naissance de J. C. et de l'écrire en chiffres arabes que bien plus tard encore, cette inscription ne peut pas être bien ancienne⁷.

Depuis le temps où A.-J. de Rivaz formulait sa saine critique, d'autres historiens, en particulier Mgr Marius Besson⁸, ont tenté d'éclairer les origines chrétiennes du Valais. On peut admettre aujourd'hui grâce à eux que le diocèse est historiquement attesté depuis le dernier quart du IV^e siècle. Cette époque est évidemment précédée d'un temps plus ou moins long au cours duquel de premiers jalons sont posés. Cette mission initiale ne peut pour l'instant faire l'objet que d'hypothèses.

La configuration topographique du Valais suffit à suggérer les cheminements possibles de la pénétration chrétienne dans la région. Le pays se trouvant à l'intersection du Rhône et d'un itinéraire impérial reliant, par le Mont-Joux, l'Italie au nord des Gaules et à la Rhénanie, on peut aussi bien supposer que les premiers propagateurs de l'Evangile, qu'ils aient agi de leur propre initiative ou qu'ils aient été envoyés d'une communauté déjà organisée, comme Lyon-Vienne ou Milan, ont emprunté la voie rhodanienne ou la voie transalpine⁹. La première semble être la plus probable. Les régions situées entre Milan et le pied des Alpes semblent ne s'être guère ouvertes au christianisme avant les derniers temps du IV^e siècle, tandis que la région de Lyon, Vienne et Autun possède des communautés organisées déjà du milieu du II^e siècle à celui du III^e¹⁰. D'ailleurs, c'est sur le bassin lémanique et par là sur la basse vallée du Rhône, que le Valais est le plus naturellement et le plus facilement ouvert toute l'année.

Si les cheminements sont difficiles à connaître, la date des premières missions est encore plus malaisée à cerner. Les récits hagiographiques relatifs aux martyrs d'Agaune, saint Maurice et ses compagnons, apporterait-ils quelque lumière à ce propos? L'un¹¹ fut écrit par Eucher, évêque de Lyon (v. 434 - v. 450). Nous en empruntons le résumé à Denis Van Berchem :

«Après l'énoncé du sujet et de l'intérêt que l'auteur y attache (§ 1), le récit s'ouvre par un rappel de la persécution exercée par Maximien, collègue de Dioclétien à l'Empire, contre les Chrétiens (§ 2). Une légion de soldats dits Thébains, provenant de la partie orientale de l'Empire, avait été attribuée en renfort à Maximien, qui gouvernait l'Occident. Ces Thébains étaient chrétiens (§ 3). Alors qu'ils faisaient route avec Maximien, apprenant qu'on les destinait à

⁷ A.-J. de RIVAZ, *OH*, t. II, p. 7. Sur la même page, on verra avec intérêt quelle volée de bois vert le chanoine administre à son défunt confrère Sébastien Briguet, par trop dépourvu de sens critique.

⁸ BESSON 1906, *passim*.

⁹ Ces possibilités très favorables n'excluent évidemment pas l'utilisation, par des zéloteurs individuels, des petits cols de trafic local entre l'Ossola et la haute vallée du Rhône.

¹⁰ Au nombre des 48 martyrs de Lyon (177/178) figure déjà un évêque, Potheinos (*LTK*, vol. 6, col. 1250, et vol. 8, col. 648). Sur les origines chrétiennes de Milan, voir *LTK*, vol. 6, col. 1293-1294. AEBISCHER 1970, p. 15 et ss., montre comment la vallée du Rhône a servi de canal au vocabulaire chrétien d'origine grecque.

¹¹ L'édition critique est due à B. KRUSCH, dans *MGH, Scriptores rerum merovingicarum*, t. III, 1896, pp. 32-40.

combattre d'autres chrétiens, ils se rebellèrent. La légion avait atteint alors le défilé d'Agaune, l'empereur s'était arrêté à Octodurus (§ 4-5). Furieux, Maximien les fit décimer à deux reprises. Puis, les Thébains s'obstinant dans leur résistance, à la suite des exhortations de leurs chefs, le primicier Maurice, Exupère et Candide, Maximien les fit massacrer jusqu'au dernier (§ 6-11). Un vétéran, Victor, étranger à la légion, passant fortuitement sur les lieux, manifesta son indignation. Interrogé par les meurtriers, il fit profession de christianisme et subit aussitôt le sort des Thébains (§ 12). On n'a pas retenu d'autres noms que ceux de Maurice, d'Exupère, de Candide et de Victor. Eucher rapporte, sans la prendre à son compte, la tradition selon laquelle Ours et Victor, martyrisés à Soleure, auraient, eux aussi, appartenu à la Légion Thébaine (§ 13-14). Ce fut l'évêque Théodore qui, nombre d'années après le martyre, découvrit les corps des Thébains et éleva en leur honneur une basilique, appuyée contre le rocher. Le culte des Thébains se signala par plusieurs miracles. Leur fête est célébrée le 22 septembre (§ 16-19)»¹².

L'autre récit¹³, anonyme, diffère sur plusieurs points de la *Passio* eucharéenne. Le passage de l'armée de Maximien à travers le Valais a pour but d'aller mater une révolte, celle de Bagaudes et de leurs chefs, Amandus et Aelianus. Le motif qui oppose les soldats à leur général est le refus de participer à une prestation de serment dans le cadre d'une cérémonie cultuelle païenne.

Dans les discussions relatives aux martyrs d'Agaune, la Passion eucharéenne, sans doute parce que son auteur était connu, a suscité l'intérêt des historiens. L'autre texte, dont rien de prime abord n'indiquait l'origine, a généralement été considéré comme un mauvais remaniement du texte d'Eucher. Il en est ainsi pour le bollandiste Clé dans les *Acta Sanctorum* (1757) et plus tard pour B. Krusch dans les *Monumenta Germaniae Historica* (1896)¹⁴. On est moins catégorique aujourd'hui. Depuis les travaux de Louis Dupraz, du P. Henri de Riedmatten¹⁵ et surtout d'Eric Chevalley, la Passion anonyme apparaît comme indépendante de la passion eucharéenne. La rédaction de son noyau primitif, certainement précarolingienne, pourrait, selon Chevalley, remonter au V^e siècle. Le même auteur n'exclut pas la possibilité d'un texte antérieur dont Eucher et l'anonyme se seraient servis chacun à sa manière. L'historicité des martyrs d'Agaune a été l'objet de maintes discussions. L'âpreté des disputes religieuses n'a pas toujours été absente de la controverse¹⁶. La question a été reprise maintes fois jusqu'à nos jours, où, malgré les travaux récents, la discussion est bien loin d'être close.

Van Berchem tend à démontrer le caractère légendaire de la Passion eucharéenne et n'accorde que peu d'attention à la Passion anonyme. Recourant aux résultats des fouilles de L. Blondel, il admet que l'origine lointaine de la tradition eucharéenne se trouve dans la fondation, par l'évêque Théodore, d'un lieu de culte en l'honneur des martyrs, dans les derniers temps du IV^e siècle. Il estime qu'avant Théodore, il n'existe à Agaune ni tradition ni trace matérielle d'un martyre.

¹² VAN BERCHEM 1956, p. 14.

¹³ Le texte de la Passion anonyme est publié par CHEVALLEY 1990, pp. 96-112.

¹⁴ J. CLÉ 1757, *AA. SS. Sept.*, t. VI, p. 345; KRUSCH 1896, *MGH, Script. rer. merov.* III, 1896, p. 20.

¹⁵ DUPRAZ 1961; RIEDMATTEN 1962.

¹⁶ Il suffit de lire ce qu'en rappelle Pierre de RIVAZ dans ses *Eclaircissements* (publication posthume en 1779), *passim*.

L'auteur en vient donc à «incriminer plus ou moins expressément l'initiateur du culte, en l'occurrence Théodore d'Octodure, d'avoir créé de rien et le culte et la légende». Cette dernière constatation est du P. H. de Riedmatten, qui précise en note : «Bien que Van Berchem se défende d'aller si loin, c'est bien l'impression qui se dégage de son chapitre IV¹⁷». Riedmatten formule ses critiques de méthode non seulement à l'égard de Van Berchem mais aussi à l'égard de Dupraz, partisan de l'historicité, qui s'attache peut-être trop à défendre les détails du texte euchérien. On peut espérer que les études sur la Passion anonyme et ses origines, dont Dupraz a bien compris l'intérêt et que Chevalley vient de développer, permettront bientôt d'enrichir le dossier.

Peut-on, dans le cadre d'une présentation rapide de la question des origines chrétiennes en Valais, exprimer une opinion, alors même qu'il reste tant de problèmes à résoudre? Il est bien évident que les versions connues de la Passion des martyrs d'Agaune sont des compositions littéraires, destinées à l'édification des pèlerins et d'autres fidèles. Leurs auteurs ne sont pas des témoins oculaires. Ils ne disposent pas davantage d'actes provenant de tels témoins et à partir desquels ils pourraient faire fleurir leur propre œuvre. Dès la fin du IV^e siècle, l'évêque Théodore, puis le clergé local, ont délivré aux pèlerins un message relatif aux martyrs. Dans quelle mesure la prédication initiale a-t-elle été, au cours de sa transmission orale puis de sa mise en forme littéraire par Euchère et par l'auteur anonyme (ou peut-être par un devancier), enrichie de détails historiques et religieux?

Dans son état actuel, l'étude des textes permet d'entrevoir le rôle personnel des auteurs, mais n'autorise pas de conclusion globale. Dans ces conditions, les deux compositions littéraires qui nous sont parvenues, et qui diffèrent sur plusieurs points, ne sauraient être utilisées par les historiens sans toute la prudence requise. Quelles que soient les modalités d'une certaine évolution entre la prédication de Théodore et la rédaction des deux Passions aujourd'hui connues, une autre question doit être posée : le martyre de soldats chrétiens à Agaune a-t-il oui ou non une réalité objective? Il est bien difficile de croire que, derrière la prédication théodorienne, il n'existait aucune réalité. Un évêque de la fin du IV^e siècle qui raconterait à ceux dont il veut affermir la foi, l'histoire d'un martyr pratiquement inventé, serait, malgré la différence des temps, l'auteur de ce qu'il faut bien appeler une supercherie. Si, pour comble, il situait ce martyr dans la région même où il entend convaincre ses ouailles et convertir les païens, cet évêque devrait être assez naïf pour imaginer par dessus le marché, que son public le croirait. Il est évidemment moins difficile d'admettre que Théodore faisait allusion à un fait réel, qui n'était pas encore effacé de la mémoire collective, que d'imaginer, sans preuves formelles, que cet évêque usait de méthodes pastorales aussi peu recommandables que peu éclairées, et ensuite que tout le monde l'a cru.

Si, comme nous le pensons, Théodore connaissait le fait d'un martyr collectif de chrétiens à Agaune, c'est que le souvenir de l'événement était conservé dans le pays. Du temps de Maximien, dans lequel les deux récits (même s'ils divergent au sujet des circonstances) situent le martyr, jusqu'à l'épiscopat de

¹⁷ RIEDMATTEN 1962, p. 332 et n° 7.

Théodore, il ne s'est écoulé que quatre-vingt à cent ans, le temps de trois ou quatre générations seulement. La conservation du souvenir, durant cette période relativement brève, est parfaitement possible.

D'ailleurs, Jacques Zeiller, qui considère le récit d'Eucher comme une légende, et doute par conséquent du nombre des martyrs et de leur appartenance à l'armée, admet néanmoins que «le fait d'un culte fort ancien exclut le doute sur l'existence de ces martyrs d'Againe»¹⁸.

La transmission orale, jusque dans le dernier quart du IV^e siècle, de données relatives au martyr s'explique d'autant mieux si elle s'opère dans la mémoire d'un groupe que l'événement touche particulièrement. On songe tout naturellement à une communauté chrétienne plutôt qu'à une majorité païenne peu intéressée par un problème disciplinaire de l'armée. D'ailleurs, l'attestation historique d'un évêché en 381 suppose, elle aussi, l'existence préalable d'un groupe chrétien à l'intérieur duquel se prépare ce que l'historien rencontre déjà épanoui. Mais pour probable qu'elle paraisse ainsi, l'existence, avant la fin du III^e siècle, d'une telle communauté dans la haute vallée du Rhône n'est encore attestée formellement par aucun document, ni écrit ni archéologique¹⁹.

Le siège épiscopal du Valais, du IV^e au VI^e siècle: Octodure (Martigny)

Au début de l'été 381, le concile de Constantinople avait réuni quelque 150 évêques de la Méditerranée orientale pour réaffirmer la foi de Nicée contre l'arianisme et d'autres hérésies. Le concile d'Aquilée répond en Occident, mais de manière plus modeste, à une préoccupation analogue. Il rassemble dans la fin du même été trente-cinq participants. Les travaux aboutirent à la séance plénière du 3 septembre: grâce à l'énergie de saint Ambroise de Milan, deux évêques ariens, Pallade et Sécondien, furent déposés. Les souscripteurs de ce concile appartiennent en majeure partie aux églises du nord de l'Italie et de l'Illyrie voisine; mais l'on remarque avec eux deux Africains ainsi que des évêques dont les sièges se trouvent entre la vallée du Rhône et l'arc alpin: Nice, Marseille, Orange, Grenoble, Lyon et Octodure: *Theodorus episcopus octodorensis*. Les actes du concile rapportent non seulement la souscription de cet évêque mais encore enregistrent, comme celle des autres participants, sa déclaration contre Pallade: «nous estimons que Pallade, niant que le Christ soit Dieu et coéternel au Père, n'est en aucune manière chrétien ni évêque²⁰.»

¹⁸ ZEILLER 1948, p. 462, n° 4.

¹⁹ Il se peut toutefois que l'élaboration définitive des fouilles de H.-J. Lehner dans l'église paroissiale de Martigny permette de réduire quelque peu le laps de temps entre la fin du III^e siècle et la première attestation d'une communauté chrétienne en ce lieu. Voir ci-après, p. 14.

²⁰ *Theodorus episcopus Octodorensis, dixit: Palladium, qui Christum Deum verum, coaeternum patri negavit, nec Christianum hunc, nec sacerdotem ullo modo censemus. (Sacrorum Conciliorum nova et amplissima collectio, t. III, col. 613.)*. — Dans le langage de ce concile, *sacerdos* désigne l'évêque et le mot *presbyter* le prêtre. — L'indication du siège épiscopal de Théodore, renvoyant par un adjectif au nom de son lieu de résidence, est conforme à la formulation du titre de ses confrères: *N... episcopus ...-ensis*. Dans le texte même des actes, on procède de la même manière sauf quelques exceptions: *episcopus Mediolanensium civitatis* (col. 601) *Proculus episcopus Massiliensium* (col. 613) (*episcopus*) *Aquilejensium civitatis* (col. 601). On recourt aussi à l'expression *convenire in Aquilejensium civitatem* (col. 601).

Si l'historicité de l'évêque Théodore (notre saint Théodule²¹) est certaine, bien des questions demeurent en suspens. On le considère habituellement comme le premier évêque du Valais. Cette qualité ne peut être démontrée par aucune attestation documentaire directe. Elle paraît néanmoins vraisemblable. Dans la zone de rayonnement de Vienne en Dauphiné, Genève possède une cathédrale dans le troisième quart du IV^e siècle²², et le premier évêque connu de Grenoble siège à Aquilée en 381.

Que signifie ce titre d'Octodure ? Selon César, l'*Octodurus* des Vérages se trouvait dans une vallée en contiguité avec une petite plaine et renfermé entre de hautes montagnes. Une rivière le partage en deux, de sorte que Galba cantonne sa légion (sauf deux cohortes laissées chez les Nantuates) dans une moitié de l'agglomération, qu'il fortifie, et laisse l'autre aux indigènes²³. Michel Tarpin²⁴ observe que la bourgade n'était pas si petite qu'on pourrait le croire. En effet, Galba peut, dans sa moitié, hiverner huit cohortes, c'est-à-dire au minimum « 2800 hommes sans compter les valets ». Tarpin estime donc à environ 6000 habitants la capacité de logement d'*Octodurus*. Ce chiffre est sans doute fort exagéré²⁵. Toutefois, même si on le réduit de moitié, il ne reste pas moins vrai que l'agglomération d'*Octodurus* couvrait une surface de plusieurs hectares et n'était pas une bourgade insignifiante²⁶. Tarpin remarque, non sans quelque ironie, que César aurait peut-être appelé *Octodurus* un oppidum si la campagne de Galba n'avait pas conduit à un échec²⁷.

On ignore dans quelle mesure la localité a été transformée par la « conquête » romaine, une quinzaine d'années avant notre ère. C'est seulement l'empereur

²¹ A la forme primitive du nom *Theodorus* utilisée encore vers l'an 800, dans l'« acte de fondation » de Saint-Maurice (THEURILLAT 1954, pp. 77 et 81) et même au XII^e siècle dans le nécrologe de l'église de Granges (MDR, t. XVIII, p. 324) succède assez naturellement la forme *Theodolus* connue dès 1229 (GREMAUD, Doc. n° 360). Celle-ci se transforme dans la deuxième moitié du XIV^e siècle en *Theodulus* (Occurrence des deux noms en 1364 : GREMAUD, Doc. V, p. 256, n° 2089). Aujourd'hui on parle couramment de saint Théodule. Sur l'évolution du souvenir de ce saint, voir DUBUIS 1981.

²² BONNET 1991.

²³ *De Bello Gallico*, livre III/1.

²⁴ TARPIN 1987, pp. 241-249.

²⁵ Il ne faut pas oublier que l'on peut loger dans un quartier donné beaucoup plus de soldats que d'habitants ordinaires. Ceux-ci vivent dans les logis et consacrent des dépendances à des ateliers, des granges, des étables, etc., tandis que ceux-là se logent dans tous les espaces couverts. Cette affirmation de principe nous paraît d'ailleurs bien réalisée dans le cas particulier d'Octodure. Galba, pour cantonner ses hommes dans l'une des parties de la localité, envoie les habitants passer l'hiver dans l'autre partie, où ils devront bien sûr se loger en plus de leurs concitoyens. Puisque la chose est faisable, c'est que la densité d'occupation normale est en tout cas deux fois inférieure à la densité d'occupation exceptionnelle (en admettant que la rivière partageait *Octodurus* en deux parties sensiblement égales). Dans cette perspective le nombre de 6000 convient à l'occupation exceptionnelle imposée par Galba et le nombre d'habitants serait, dans des circonstances normales d'environ 3000.

²⁶ A titre de comparaison, on peut signaler qu'en 1798, le bourg de Martigny comptait 611 habitants et la « Ville » 411 et que la ville de Sion (avec Valère) en comptait 2011 (L. MEYER, *Les recensements de la population du canton du Valais de 1798 à 1900*, pp. 6 et 17).

²⁷ TARPIN 1987, p. 249.

Claude qui créera, en 47 au plus tard, une ville neuve appelée d'abord *Forum Claudii Augusti* et bientôt *Forum Claudii Vallensium*²⁸. La nouvelle agglomération, chef-lieu du Valais romain, n'a probablement pas été bâtie sur le site de l'Octodure primitif. François Wibl  a constat  sous plusieurs *insulae* du Forum Claudii la pr sence de champs labour s. D'autre part, le cours romain de la Drance, qui divisait l'ancien vicus des V ragres, ne traversait pas la ville neuve²⁹. O  chercher d s lors le site du vieil Octodurus ?

Le temple gallo-romain II, que F. Wibl  a pu fouiller compl tement, est, dans ses  l ments anciens, ant rieur   la cr ation de la ville romaine. Il demeure en fonction   l'extr mit  sud-occidentale de celle-ci jusqu'au Bas-Empire. Dans le voisinage imm diat de l'amphith  tre, une couche arch ologique atteste une certaine activit  plus ancienne que la cr ation du *Forum Claudii*. Si importants qu'ils soient, ces nouveaux points de rep re, fort  loign s de la Drance romaine, ne permettent pas de fixer la zone des habitations avant la fondation du *Forum Claudii*. Il ne reste donc   la sagacit  des arch ologues que d' tre attentive aux abords de la Drance antique, depuis son d bouch  de la vall e jusqu'  la r gion de Martigny-Ville et de la B tiaz.

Les nombreuses campagnes de fouille pratiqu es   Martigny, particuli rement depuis 1975 sous la direction de François Wibl , permettent d'entrevoir comment le *Forum Claudii Vallensium* d clina, puis fut abandonn . Les hypoth ses de destruction massive caus e par une ou plusieurs crues de la Drance ou bien par une invasion barbare, peuvent  tre  cart es. Le lent d clin de la ville est fortement sugg r , dans toutes les *insulae* fouill es, par l'absence de construction nouvelle au IV^e si cle. La c ramique pal ochr tienne constat e   Sion manque dans le *Forum Claudii*. Parmi les tr s nombreuses monnaies d couvertes, les plus r centes remontent   la premi re d cennie du V^e si cle. Les ruines de la ville romaine sont utilis es d s le courant du V^e si cle pour ensevelir des morts. On est donc port    admettre que les changements de la situation  conomique survenus vers la fin du Bas Empire ont provoqu  l'asphyxie d'une agglom ration qui n'avait plus   jouer son r le de relais routier, de march  et de centre administratif. Ce d clin pourrait expliquer pourquoi (jusqu'  ce jour du moins) on n'a retrouv  aucune trace de fortification  tablie pour prot ger au moins le centre vital du *Forum Claudii*.

Durant toute la p riode o  Martigny est le centre de l'administration imp riale en Valais, son nom de *Forum Claudii Vallensium* est bien attest  par de nombreuses inscriptions. L'une d'elles appelle ses habitants des *Foroclaudienses Vallenses*³⁰. Ce t moignage des inscriptions ne doit pas faire oublier que le nom *Octodurus* demeurait n anmoins en usage : c'est lui seul que connaissent Ptol m e vers 150 apr s J.-C., de m me que la Table de Peutinger et l'Itin raire d'Antonin,

²⁸ WIBL  1987, p. 141.

²⁹ La ville romaine n'est pas enti rement fouill e mais la distribution sur le plan d'ensemble des sites explor s est assez large pour qu'un lit de la Drance traversant l'agglom ration puisse  tre exclu. Le lit rep r  dans la r gion du Vivier est  videmment postromain. Le cours d' poque romaine devait donc se trouver entre les *insulae* et le pied du Mont-Ravoire.

³⁰ Il s'agit d'une d dicace   la d esse *Salus* faite par le procureur Titus Pomponius Victor associ  aux gens du lieu (deuxi me moiti  du II^e si cle); WALSER 1980, n  271.

qui reflètent respectivement l'usage de la première moitié du III^e siècle et celui du début du IV^e³¹. Pline l'Ancien appelle *Octodorenses* au moins les habitants de la ville et probablement l'ensemble des Valaisans³².

Le toponyme hérité des anciens Vêragres et le nom officiel de la ville fondée par Claude sont utilisés conjointement en 308/323 sur une borne milliaire de *Licinius*³³ pour désigner le *caput viae*. La ville neuve romaine n'occupait pas le site de l'ancien Octodure. Celui-ci, qu'il ait ou non survécu, devait néanmoins en être assez proche pour que, dans le langage du pays, on ait appliqué son nom à l'ensemble. Le milliaire de *Licinius* atteste que l'administration romaine admet elle-même, bien avant la fin du IV^e siècle, l'existence du vieux nom celtique à côté de celui du Forum impérial. Il n'y a donc rien d'extraordinaire dans le fait que saint Théodore porte le titre d'*octodorensis* plutôt que de *foroclaudiensis*. L'existence du siège épiscopal dans le chef-lieu du Valais de l'époque n'avait en soi rien d'extraordinaire. Cette correspondance à la normalité pouvait toutefois soulever un doute.

On pouvait à bon droit s'étonner que l'évêque soit installé, dans le dernier quart du IV^e siècle, dans une ville sur le déclin. La situation paraissait encore plus étrange quand on voyait l'évêque Constantius souscrire au concile d'Epaône (517) comme *episcopus civitatis Octodorensis*³⁴: les restes du *Forum Claudii* ne servaient plus alors que de cimetière. La question prenait plus d'acuité encore si l'on examinait la souscription de l'évêque Rufus à deux conciles d'Orléans (541 et 549)³⁵. Une partie des manuscrits fait référence explicite à la *civitas Octodorinsium*³⁶ tandis qu'une autre indique en 541 *episcopus ecclesiae de Vale*³⁷ et en

³¹ *RE*, t. XXXIV (s.v. Octodurus) col. 1868 et ss.

³² Il emploie *Octodorenses* (*Histoire Naturelle* III, 135) en parallèle avec *Ceutrones*, donc probablement pour désigner les Valaisans. SANTSCHI 1981, p. 10 et n° 43, insiste sur le caractère isolé de cette appellation *octodorenses*.

³³ Trouvée au XVIII^e siècle dans les ruines de la chapelle de Saint-Triphon, elle est conservée dans le chœur de l'église d'Ollon (WIBLÉ 1978, p. 39, n° 71). Voir les exemples d'emploi conjoint des deux noms dans *RE*, t. XXXIV, col. 1872-1874.

³⁴ *MGH, Conc.*, t. I (*Concilia aevi merovingici*, rec. Fridericus MAASSEN, Hannoverae 1893), p. 30. La liste des souscriptions montre que l'on a presque toujours, pour désigner le siège épiscopal, usé de l'expression *episcopus civitatis* suivi de l'adjectif correspondant au nom de la ville (ex.: *civitatis Gratianopolitanae* ou *civitatis Genuensis*).

³⁵ *MGH, Conc.*, t. I, pp. 96, 99 et 109.

³⁶ *Ibidem*, p. 96. Pour le concile d'Orléans de 541, le groupe des ms. *KTIN*, s'accorde sur: *Rufus in Christi nomine civitatis Octodorinsium episcopus subscripsi*. C'est donc le nom des habitants de la *civitas* (la ville ou le territoire?) qui est utilisé (variante dans N: *octodorensis*). La liste des souscriptions donne quelques exemples de la désignation du siège par le nom des habitants (*civitatis Toronorum... Vindonensium... Rutenicium... Carpenteratensium*).

³⁷ *Ibidem*, p. 99. Dans la recension d'après le groupe de ms. *RHAB*, on lit *Rufus episcopus ecclesiae de Vale consensit et subscripsi*. Cette manière de s'exprimer fait allusion au diocèse comme pays (la «vallée»). Marius d'Avenches (FAVROD 1991, p. 84) écrit *in Valle* à propos de l'entrée des Lombards en 574. *Vallis* est vraisemblablement le vieux nom du pays en amont du Léman (voir AEBISCHER 1953, *passim*). C'est probablement l'administration romaine qui précise dans son langage: *vallis poenina*. Les cités et provinces de l'arc alpin sont la plupart du temps constitués d'une vallée plus ou moins longue et éventuellement de quelques territoires à son débouché. Le fait que seul le Valais soit appelé à *vallis poenina* s'explique le mieux s'il s'agit d'un nom traditionnel de la région. *Vallensis*, adj. ou nom se forme tout naturellement sur *vallis*. L'administration romaine connaît déjà la *civitas vallensium*. Mais l'emploi du mot *vallensis* dure longtemps après l'époque romaine.

549 *episcopus ecclesiae valensium*³⁸. Le siège épiscopal était-il encore à Martigny, ou le terme *civitas* désignait-il le territoire diocésain, sans intention de situer le lieu même où l'évêque exerçait sa fonction ?

On comprend donc aisément que Mme C. Santschi, après avoir évoqué les souscriptions des conciles, ait exprimé des doutes sur les conclusions que l'on pouvait en tirer au sujet du siège épiscopal de Martigny³⁹. De notre côté, frappés par le fait que vers 800 déjà, le monastère agaunois avait oublié l'existence d'un siège épiscopal à Octodure, et qu'aucun vestige d'église n'avait été découvert pour l'instant dans les ruines du *Forum Claudii* (situation qui correspondrait à la normalité), nous avons exprimé de semblables inquiétudes⁴⁰. Et nous partageons la même espérance qu'une découverte archéologique permette un jour d'y voir plus clair.

La clé du problème se trouvait-elle dans le sous-sol de l'église paroissiale ? Les avis concernant les lointaines origines de ce sanctuaire étaient partagés. Selon les uns, cette église ne pouvait que succéder à la cathédrale primitive du diocèse⁴¹. Selon d'autres, on pouvait douter de cette solution « facile ». En effet, la critique historique à laquelle nous avons fait allusion aboutissait à l'incertitude au sujet d'un siège épiscopal situé à Martigny. De plus, si l'on admettait par hypothèse que saint Théodore avait bien résidé en ce lieu, on était conduit à penser que sa cathédrale, comme tant d'autres à cette époque, avait été bâtie à l'intérieur de la ville romaine. Dans cette perspective, l'église actuelle de Martigny-Ville, située à la périphérie de la zone occupée par les vestiges du *Forum Claudii Vallensium*, et dans la proximité immédiate d'un lieu de sépulture romain, devait perpétuer non pas une cathédrale mais plutôt une église funéraire bâtie, selon la coutume, un peu à l'écart de l'agglomération⁴².

1990-1992: vers la clé du problème

La restauration de l'église, entreprise en 1990, a donné à François Wiblé, archéologue cantonal, l'occasion d'organiser l'exploration du sous-sol. Les fouilles placées sous la direction de Hans-Jörg Lehner, renouvellent la question. A la fin de la première étape d'investigation (juin 1992), H.-J. Lehner a bien voulu nous

³⁸ *Ibidem*, p. 109. Au concile d'Orléans de 549, on lit: *Rufus episcopus ecclesiae Octorinsium*. Plusieurs variantes ne portent que sur l'orthographe ; une autre plus importante, remplace l'allusion aux Octoduriens par une mention des Valaisans *episcopus ecclesiae valensium (RHAB)*. Noter que les variantes qui éliminent les octoduriens au profit de la Vallée et des Valaisans appartiennent à la même famille de manuscrits *RHAB* attestée déjà au VIII^e-IX^e s.

³⁹ SANTSCHI 1981, pp. 8-19 *passim*.

⁴⁰ Voir DUBUIS 1981, pp. 125, 128-129. On pourrait ajouter à ces doutes que si l'on connaît des monnaies mérovingiennes au nom de Sion et d'Agaune, on n'en connaît point à celui d'Octodure (LAVANCHY 1985, pp. 61-62).

⁴¹ Ainsi DUPONT LACHENAL 1963, pp. 17-18, TAMINI et DÉLÈZE 1940, p. 192, ou FARQUET, p. 224.

⁴² C'est l'hypothèse que nous avons présentée en 1978 (DUBUIS 1978, p. 6). On verra qu'il convient maintenant de l'écartier.

exposer, avec toute la prudence indispensable, le résultat de son travail en ce qui concerne le premier millénaire⁴³.

Un grand bâtiment de fonction profane, probablement une villa suburbaine du II^e ou du III^e siècle, selon F. Wiblé, est l'édifice le plus ancien détecté par les fouilles. Appartenant à cette grande maison, un local rectangulaire (9 m × 4 m) est transformé par l'adjonction, sur son côté est, d'une abside ou exèdre semi-circulaire accompagnée au nord d'une annexe, de plan encore inconnu. Cette transformation a pu intervenir soit au III^e soit au IV^e siècle et dans un but que ces vestiges seuls ne permettent pas de déterminer. Les développements architecturaux ultérieurs, qui appartiennent de façon certaine à une église, s'opèrent en tenant compte de ce petit édifice. C'est pourquoi on peut envisager l'hypothèse qu'il ait servi, à un moment que l'on ne peut pas encore préciser, de lieu réservé au culte chrétien.

Par la suite (fin IV^e/début du V^e siècle?), on construit, en oblitérant les substructures de cet édifice, un vaste ensemble de bâtiments qui constitue le centre de l'activité épiscopale. Cette œuvre architecturale sera transformée plusieurs fois avant l'époque carolingienne. Les données archéologiques aujourd'hui disponibles ne permettent pas encore la description précise de l'évolution du plan, notamment de l'église double, durant toute cette période. Le contexte archéologique de la cuve baptismale du IV^e/V^e siècle, découverte dans la partie sud des fouilles, est encore incertain. La cuve pourrait être contemporaine de la première étape de l'église double, voire antérieure à celle-ci.

Les vestiges mis au jour par H.-J. Lehner ne constituent pas à eux seuls tout le groupe épiscopal. On discerne au nord et au sud d'autres locaux qu'il faudrait pouvoir fouiller, en dehors de l'église actuelle. C'est là que pourraient se trouver la résidence de l'évêque et de son clergé ainsi que le baptistère qui a dû remplacer de bonne heure la cuve baptismale primitive.

Le groupe épiscopal, du moins dans la zone aujourd'hui connue, est remplacé à l'époque carolingienne par une église plus petite, flanquée au sud par un espace couvert, dont la fonction n'est pas encore évidente.

L'élaboration des données acquises doit maintenant être affinée par le directeur des fouilles. On pourra ainsi établir un tableau détaillé des diverses étapes de construction. Quels que soient les problèmes encore en suspens, on doit d'ores et déjà admettre l'existence sur ce site d'une cathédrale paléochrétienne. Les doutes posés à propos du siège épiscopal d'Octodure, du IV^e au VI^e siècle, sont désormais levés.

Les évêques d'Octodure

Les plus anciens évêques du Valais n'avaient laissé aucune trace dans la tradition médiévale du diocèse. On ne peut faire d'exception que pour saint Théodore, mais en soulignant aussitôt qu'en dehors du souvenir peu précis de son intervention à l'origine du sanctuaire d'Agaune, on ne gardait de lui qu'une image

⁴³ Nous espérons pouvoir donner dans la troisième partie de notre travail (prévue pour 1994), une vue plus élaborée des résultats, ainsi que des plans.

légendaire. Il appartient à Johann Stumpf (1547-1548) puis à Josias Simler (1574) de faire connaître au Valais ses évêques antérieurs à l'an 800 et de faire ressortir de l'oubli le vieux titre épiscopal d'Octodure⁴⁴.

L'abbé Gremaud et, quelques décennies plus tard, Mgr Besson, et récemment Mme C. Santschi examineront d'un oeil critique la série épiscopale assez communément admise avant eux⁴⁵.

Malgré tout ce travail, la liste des évêques qui ont dirigé le diocèse du Valais à partir du siège d'Octodure ne peut plus être établie de manière complète. Certains de ces prélats, auxquels nous avons déjà fait allusion, portent expressément le titre d'Octodure. D'autres sont simplement signalés comme évêques durant la période précédant le transfert de l'évêché à Sion : leurs attaches avec le diocèse valaisan ne sont pas toujours certaines. D'autres enfin relèvent de sources documentaires douteuses ou incorrectement interprétées. On ne pourra que rappeler leurs noms. D'autre part, des lacunes parfois assez longues paraissent laisser place au ministère d'évêques aujourd'hui inconnus mais dont l'inscription funéraire sera peut-être mise au jour par quelque archéologue heureux.

Les origines du premier évêque attesté par les documents, saint Théodore, sont inconnues. Venait-il de l'Orient comme D. Van Berchem l'estime vraisemblable, ou était-il de souche autochtone, comme l'aurait voulu L. Lathion⁴⁶? Rien n'est certain. Le nom de l'évêque est évidemment de consonance orientale mais il n'implique pas que le personnage lui-même soit arrivé de si loin. La durée de son épiscopat, objet de bien des supputations anciennes, ne peut pas davantage être déterminée. La date du 16 août, à laquelle le saint est fêté depuis le XII^e siècle au plus tard⁴⁷, se rapporte-t-elle à sa mort ou à quelque ancienne translation de ses reliques?

Nous avons déjà signalé la participation de Théodore au concile d'Aquilée en 381⁴⁸. Sur son activité en Valais, on dispose de la tradition rapportée peu avant le milieu du V^e siècle par Eucher, évêque de Lyon. Dans sa lettre à Salvius, qui accompagne la *Passio* des martyrs d'Agaune, Eucher déclare tenir ses renseignements de l'église de Genève, elle-même précédemment informée par saint Théodore. A la fin de la *Passio*, il rappelle l'œuvre accomplie sur place par cet évêque : *At vero beatissimorum Acaunensium martyrum corpora post multos passionis annos sancto Theodoro eiusdem loci episcopo revelata traduntur*. Il rapporte ensuite que l'on construisit en leur honneur un sanctuaire adossé à la falaise. La critique la plus sévère, tenant compte aussi des découvertes archéologiques faites au pied du rocher, a admis comme un fait historique que saint Théodore, évêque du Valais, était bien l'initiateur du culte de saint Maurice et de ses compagnons.

On connaît mal les circonstances de cette fondation. L'expression utilisée par saint Eucher à propos de la découverte des reliques de saint Maurice et de ses

⁴⁴ Voir DUBUIS 1981, p. 143 et ss., et SANTSCHI 1981, p. 4 et ss.

⁴⁵ GREMAUD, *Catalogue*, BESSON 1906 et 1913, SANTSCHI 1967 et 1981.

⁴⁶ VAN BERCHEM 1956, p. 41; LATHION 1961, p. 100.

⁴⁷ GREMAUD, *Nécr. Granges*, p. 325.

⁴⁸ L'évêque *Theodulus* ou *Theodorus* (la tradition manuscrite hésite) qui figure, comme plusieurs autres évêques, sans indication de siège, parmi les signataires de la lettre de saint Ambroise au pape Sirice en 393, (MANSI 1759, col. 664-667) est souvent considéré, mais sans la moindre preuve, comme notre évêque d'Octodure.

compagnons (*revelata traduntur*) n'est pas vraiment explicite. Certaines traditions ultérieures verront dans cette découverte l'effet d'une révélation surnaturelle⁴⁹ accordée à l'évêque. Cette conception de l'événement sera encore bien vivante au XVII^e siècle⁵⁰. Les historiens modernes ont préféré des explications plus rationnelles, que d'ailleurs le texte d'Eucher ne permet pas d'écarter: mise au jour des corps par l'érosion du Rhône (Mgr Besson) recherche organisée par l'évêque (L. Dupraz)⁵¹. On ne connaît pas la date à laquelle furent trouvées les reliques des martyrs aigaunois; c'est par pure hypothèse que l'on situe l'événement après l'*inventio* des saints Gervais et Protas (survenue à Milan le 17 juin 386).

Aucun document ne renseigne sur le travail quotidien de saint Théodore. Le contexte général donné par l'histoire de l'Eglise au nord des Alpes suggère qu'en dehors de petites communautés établies à Martigny⁵², à Sion et probablement aussi à Agaune, le Valais était alors un pays à convertir. La création d'un centre de culte chrétien au pied du rocher éponyme d'Agaune s'inscrit en partie dans cette perspective. Il est fort probable que saint Théodore eut, comme son contemporain saint Martin de Tours, une intense activité missionnaire.

Les évêques Elie et Florentin, que l'on situait respectivement vers 400 et vers 407-411, ne sont plus admis aujourd'hui dans la série épiscopale du Valais. Il demeure toutefois à leur propos quelques pistes de recherche que nous signalons à nos confrères en quête de travail. Comment et pourquoi, vers le début du XV^e siècle au plus tard, a-t-on fait du premier, honoré comme prêtre et compagnon de l'ermite saint Jules dans une île du lac d'Orta, un évêque de Sion⁵³?

L'autre question à examiner concerne non pas le martyr de saint Florentin dont on sait, au moins depuis Gremaud, qu'il a eu lieu à Suin (*Pseudunum*, *Seudunum*) dans le diocèse d'Autun, mais la raison pour laquelle une tradition valaisanne situe l'événement à Saint-Pierre-de-Clages⁵⁴.

Un évêque Salvius (Silvius) est mentionné, sans indication de siège, comme destinataire de la *Passio acaunensium martyrum* de saint Eucher (2^e quart du V^e siècle). Ce personnage était-il un évêque du Valais? Seul le contenu de la lettre d'Eucher⁵⁵ permet d'aborder la question. La première partie de ce document, dans

⁴⁹ Dans un état ancien (mais qui n'est pas sûrement l'état original), la Passion anonyme fait état d'une apparition de saint Victor et d'indications qu'il aurait données pour permettre à saint Théodore de trouver les corps des autres martyrs (CHEVALLEY 1990, p. 110).

⁵⁰ Voir par exemple la vie de saint Théodule écrite par le chanoine Staelin (DUBUIS 1981, p. 148).

⁵¹ BESSON 1913, p. 25 et ss.; DUPRAZ 1961, p. 131 et ss.

⁵² Il faut attendre l'élaboration complète des fouilles de H.-J. Lehner pour savoir si l'on a en ce lieu, l'attestation d'une communauté chrétienne qui pourrait être antérieure à l'épiscopat de saint Théodore.

⁵³ Donné comme évêque de Sion par un tableau attribué au début du XV^e siècle, saint Elie n'est connu à Sion qu'à partir de la première moitié du XVII^e siècle. Voir GREMAUD, Catalogue, p. 475.

⁵⁴ GREMAUD, Catalogue, p. 477 et ss. La tradition valaisanne du martyr à Saint-Pierre-de-Clages est attestée par BRIGUET 1744, p. 62: (...*eorum locum cruentae necis fuisse ad S. Petrum Clagiarum perpetua fert Vallensium traditio...*). Le chanoine de Rivaz lui aussi admettait la tradition d'un saint Florentin martyrisé à Saint-Pierre-de-Clages. Il faudrait vérifier l'assertion de Briguet selon laquelle les reliques de saint Florentin auraient été transférées en 855 à l'abbaye d'Ainay. Si ce monastère possédait des reliques du martyr, il n'est pas impossible qu'il en ait envoyé à son prieuré de Saint-Pierre-de-Clages. Ainsi s'expliquerait une vénération de saint Florentin dans l'église du prieuré valaisan, puis une confusion entre ce lieu de culte et celui du martyr.

⁵⁵ Texte dans DUPRAZ 1961, p. 5*.

laquelle Eucher explique son travail d'enquête et de rédaction par la crainte que l'histoire des martyrs tombe dans l'oubli, paraît bizarre si son destinataire est un successeur relativement proche de Théodore d'Octodure. En revanche, dans la deuxième partie de sa lettre, Eucher dédie son œuvre aux martyrs d'Agaune comme d'autres donateurs leur offrent des présents d'or ou d'argent. Il se recommande à la protection des martyrs qu'il considère toujours comme ses patrons (*patronorum semper meorum*) ainsi qu'à la prière de Salvius et de ceux qui s'appliquent toujours au service des martyrs. Ici, il semble bien que le destinataire de la lettre d'Eucher, tient de fort près au sanctuaire d'Agaune. On n'a donc pas trop à hésiter pour reconnaître en Salvius un évêque du Valais. Protas est mentionné, sans indication du siège, mais simplement comme « évêque du lieu » participant (v. 470) à la translation des reliques de saint Innocent à Agaune⁵⁶.

Constance, évêque d'Octodure participe au concile d'Epaône en 517. Rufus, évêque de la cité des Octoduriens souscrit aux conciles d'Orléans de 541 et de 549. Le fait qu'une partie de la tradition manuscrite désigne cet évêque comme celui « de l'église du Valais » (541) et « de l'église des Valaisans » (549)⁵⁷, faisait peser sur le siège d'Octodure un doute que les fouilles de H.-J. Lehner permettent de lever. Rufus est le dernier qui soit expressément désigné comme évêque d'Octodure. Agricola n'est connu que par un passage de la Chronique de Marius d'Avenches. On y voit, sous l'année 565, que les moines d'Agaune, poussés par l'esprit de colère, pénétrèrent de nuit par effraction dans la résidence de cet évêque (*domus ecclesiae*) avec l'intention de le tuer, avec les clercs et les laïques qui s'y trouvaient. L'entourage du prélat ayant résisté jusqu'au sang, l'opération échoua⁵⁸. On a voulu situer l'épisode à Agaune mais la *domus ecclesiae*, soit la résidence ordinaire de l'évêque, se trouvait plus vraisemblablement à côté de la cathédrale d'Octodure.

Héliodore, qui se fait représenter par un délégué au concile de Mâcon en 585, est le premier dont on sache qu'il avait son siège épiscopal à Sion⁵⁹. Le transfert du siège est donc postérieur à 549 et antérieur à 585. Durant cette période, l'attaque des moines d'Agaune contre l'évêque Agricola, plus probable à Martigny qu'à Sion, suggère que le transfert a été effectué entre 565 et 585. Le raid que les Lombards poussèrent jusqu'à Bex en 574⁶⁰ pourrait avoir joué un rôle dans le choix de Sion comme nouvelle cité épiscopale. Le site était suffisamment éloigné des débouchés du Mont-Joux et bien protégé par la nature.

⁵⁶ BESSON 1913, p. 80.

⁵⁷ Voir ci-avant, p. 13.

⁵⁸ Texte dans FAVROD 1991, p. 80.

⁵⁹ On ne dispose pas de texte qualifiant expressément Héliodore d'« évêque de Sion ». Dans les souscriptions au concile de Mâcon, les évêques présents figurent avec l'indication de leur siège (formule usitée: *Chariato episcopus ecclesiae Genavensis* ou *N... episcopus ecclesiae Aptensium*. Quand les évêques se sont fait représenter, on n'indique pas le nom de leur délégué mais celui de l'évêque lui-même au génitif (complément de *missus* s-ent.) puis, précédé de la préposition *a*, le nom du lieu duquel le délégué a été envoyé. Ce nom est évidemment celui du siège épiscopal. (Ex.: *Saupaudi episcopi ab Arelato... Magnulfi episcopi a Tolosa*, et le texte qui nous occupe: *Elidori episcopi a Sedunis*. MGH, *Conc.*, t. I, p. 173. *Sedunis*, formé d'après le nom de la tribu des *Seduni*, est bien le nom de Sion. Il figure sur des monnaies mérovingiennes où l'on peut lire *SEDUNIS CIVITATE* ou encore *SIDUNIS FIT* (GEIGER 1979, pp. 99-101, n^{os} 48, 49, 51, 52 a, 58 a, 61, 63, 65).

⁶⁰ Texte dans FAVROD 1991, p. 84.

La ville épiscopale d'Octodure

Les fouilles de H.-J. Lehner à l'église paroissiale pourraient projeter un éclairage nouveau sur la topographie générale de Martigny depuis la fin du IV^e siècle.

La cathédrale paléochrétienne ne se trouve pas dans l'aire de l'ancien *Forum Claudii*. La grande maison romaine qui a déterminé son orientation est construite, au II^e ou III^e siècle, sur un axe nettement différent de celui des *insulae*. D'autre part, les tombes du I^{er} siècle ont été trouvées entre le site de la future église et les quartiers les plus proches du *Forum Claudii*.

A l'époque de la première église, il est possible que le *Forum Claudii* ait été encore habité. Ce n'est en revanche plus le cas dans le courant du V^e siècle ou au plus tard dès le VI^e, où les ruines de la ville servent à installer des sépultures. L'existence de celles-ci et la permanence de l'église indiquent dans le voisinage du sanctuaire la permanence d'une agglomération, grande ou petite, qui survit au *Forum Claudii* et qui perpétue le nom d'*Octodurus*⁶¹. C'est la *civitas octodorensis* mentionnée en 517 quand l'évêque Constantius participe au concile d'Epaône et la *civitas Octodorinsium* dont Rufus est l'évêque en 541 et en 549. Le vieux nom de l'agglomération, connu en 1037⁶² est encore utilisé dans une bulle pontificale de 1177: entre autres biens dont la propriété est confirmée aux chanoines du Mont-Joux, figure l'*ecclesia sancte Marie de Othoderum*. Ce sanctuaire est évidemment l'église paroissiale de Martigny (*ecclesia de Martiniaco*) objet de litige entre le Chapitre de Sion et les chanoines du Grand-Saint-Bernard de 1163 à 1204⁶³. Le toponyme Othoderum n'ayant évidemment pas été inventé par la Curie romaine, il devait se trouver déjà dans la documentation présentée en vue de la confirmation. Il avait donc encore un certain sens pour les chanoines du Grand-Saint-Bernard.

⁶¹ Nous avons vu que le nom d'*Octodurus*, attaché d'abord à l'agglomération préromaine n'a pas disparu quand le Valais est entré dans la dépendance de Rome. Il était attaché alors à la ville nouvelle, en concurrence avec l'appellation administrative et officielle de *Forum Claudii Vallensium*. C'est donc cette appellation globale qui, après la disparition des *insulae*, s'attache au groupe d'habitations où la vie se réorganise à partir du V^e siècle.

⁶² Au sujet du souvenir d'Octodure, il faut peut-être tenir compte du texte mentionnant en 1037 un évêque de Sion et d'Octodure (*Gallia Christiana in provincias ecclesiasticas distributa*, t. XVI, col. 21-22).

SANTSCHI 1981, p. 5 et note 24, y voit une mention «savante» née dans la curie de Vienne. Il s'agit d'une confirmation-extension des privilèges de l'église de Romans. On note deux évêques dont les titres pourraient étonner: celui de Tarentaise appelé évêque des Ceutrons et celui de Sion et Octodure. Serait-ce que l'on conservait un premier acte de privilège du VI^e siècle dans lequel auraient figuré les évêques d'Octodure et des Ceutrons? En 1037, on aurait voulu rappeler que les évêques présents sont les successeurs de ceux qui étaient intervenus au VI^e siècle déjà.

GREMAUD, Doc. n° 83, indique une autre trace de cette conservation du souvenir d'Octodure: Baldric d'Angers (mort en 1131) rapportant la prise de Martigny par Eudes comte de Champagne (en 1032), l'appelle *Octodurum*.

⁶³ Louis, évêque de Sion (milieu du XII^e siècle) avait donné l'église de Martigny aux religieux du Mont-Joux. Les disputes qui s'ensuivirent ont laissé quelques documents significatifs: GREMAUD, Chartes, n° 13, p. 360 (première mention connue du nom *Martiniacum* en 1163), et n° 16 (l'évêque Amédée confirme en 1168 au Mont-Joux la possession de l'*ecclesia Martigniaco*); GREMAUD, Doc. n° 156 (le pape Alexandre III confirme en 1177 au Mont-Joux *ecclesiam sancte Marie de Othoderum*); GREMAUD, Chartes, n° 29 (l'évêque Nantelme confirme en 1199 au Mont-Joux l'*ecclesia de Martigniaco*); GREMAUD, Doc. n° 209 (le pape Innocent III confirme en 1204 au Mont-Joux l'*ecclesia de Martiniaco*).

La topographie de cette « cité » épiscopale ne pourra être connue que par d'éventuelles fouilles. Comme la *villa Martigniaci* du Moyen Age paraît continuer d'une certaine manière la *civitas octodorensis* du haut Moyen Age, il appartiendra aux archéologues de vouer une attention soutenue au sous-sol de Martigny-Ville.

L'équipement architectural dont l'Eglise disposait à Martigny au cours du premier millénaire, n'est aujourd'hui que partiellement connu. L'élément principal est la cathédrale paléochrétienne. La résidence épiscopale (*domus ecclesiae*) où l'évêque vivait avec son clergé se trouvait sans doute dans la proximité immédiate de la cathédrale. On en saura davantage si les fouilles de H.-J. Lehner dans l'église actuelle peuvent un jour être étendues aux terrains voisins.

On sait que le siège épiscopal est à Sion dès 585 au plus tard. Pourtant la cathédrale paléochrétienne n'est remplacée par un édifice plus modeste qu'à l'époque carolingienne. Le fait peut s'expliquer par la simple loi du moindre effort ou par un certain respect de la « cathédrale-mère » après l'établissement de l'évêque à Sion. Dans sa nouvelle cité, le prélat n'a probablement pas bénéficié immédiatement des constructions nécessaires aux grandes cérémonies. Il peut s'être déplacé jusqu'à Octodure pour certaines fêtes où un cadre plus convenable était exigé. Une telle manière de faire, si elle a été appliquée, n'a sans doute pas duré longtemps puisque, vers 800 déjà, les moines d'Agaune ne se rappellent pas l'existence d'un siège à Octodure⁶⁴.

La petite église de l'époque carolingienne, sans doute paroissiale, sera remplacée à l'époque romane par un édifice beaucoup plus grand qui possède une grande nef et un bas-côté méridional large, séparés simplement par une rangée de piliers. Il s'agit évidemment de l'église paroissiale que desservaient, depuis le milieu du XII^e siècle, les chanoines du Grand-Saint-Bernard. Mais il n'est pas dans le propos de cet article d'en traiter ici.

Une autre catégorie des équipements nécessaires à la petite cité épiscopale répond aux fonctions funéraires. Un toponyme *Martorey*⁶⁵ est attesté en 1474 un peu au nord-est des ruines du *Forum Claudii*, dans la région de la rue des Neuville. Il rappelle vraisemblablement un cimetière utilisé au VII^e ou VIII^e siècle. De très nombreuses tombes du haut Moyen Age ont été constatées un peu partout dans les vestiges de la ville romaine. On est en droit de s'attendre à la découverte d'une ou même de plusieurs églises funéraires⁶⁶.

Le diocèse

L'exercice du ministère épiscopal exigeait l'existence de limites précises. Chaque évêque devait savoir jusqu'où s'étendaient ses responsabilités. Le terri-

⁶⁴ Tel est le témoignage apporté par le prétendu « acte de fondation » du monastère agaunois. Voir ci-après, p. 24.

⁶⁵ Voir DUBUIS 1983, p. 96 et n° 10.

⁶⁶ Les données provenant de Ritz à propos des tombes sur l'emplacement du Forum (réf. dans SAUTER, *PVI*, p. 108) ne permettent pas d'imaginer un local romain récupéré, couvert pour en faire une sorte de *memoria*. Il s'agit de simples tombes en plein air.

toire à l'intérieur duquel l'évêque d'Octodure exerçait son ministère dans le dernier quart du IV^e siècle ne peut être déterminé qu'avec une certaine approximation. On sait qu'en général, l'église de cette époque n'a pas arrêté les frontières diocésaines en créant dans le territoire impérial des circonscriptions nouvelles. Elle a, fort pratiquement, utilisé celles de l'administration civile, en faisant concorder le diocèse avec la *civitas*, la ville chef-lieu de ce « département » devenant le siège de l'évêque. Que cette façon de procéder ait été appliquée au Valais constitue une hypothèse plausible mais peu utilisable car les limites de la *civitas vallensium* à l'époque de saint Théodore sont problématiques dans la région des Préalpes et du haut Léman⁶⁷.

La configuration géographique du diocèse ne peut être connue qu'à partir du Moyen Age. La liste générale des paroisses, telle qu'on peut l'établir avec certitude au début du XIV^e siècle⁶⁸, en donne une bonne idée. On constate que toutes les paroisses du diocèse de Sion se trouvent soit dans la vallée du Rhône soit dans les vallées latérales de ses affluents. La seule exception est celle de Simplon, située au sud du col et s'étendant jusqu'aux gorges de Gondo. A l'extrémité nord-ouest du diocèse, les dernières paroisses sont Port-Valais sur la rive gauche du Rhône et Noville sur la rive droite. Les paroisses que l'on rencontre plus loin, savoir Saint-Gingolphe et Villeneuve appartiennent respectivement aux diocèses de Genève et de Lausanne. Il est pour l'instant impossible de savoir si ces limites sont le reflet de celles du diocèse primitif ou si elles résultent de modifications intervenues aux confins avec les diocèses de Genève et de Lausanne.

Dans quelle mesure ce territoire était-il peuplé? Sans s'attarder aux régions dont l'homme ne pouvait se servir qu'en certains moments de l'année (comme les zones inondables de la plaine et la montagne au-dessus de 1800 m), il faut réfléchir à la portion du pays qui se prête à des établissements stables.

Les éléments d'enquête actuellement utilisables sont loin d'être suffisants pour permettre une réponse satisfaisante. La carte de répartition des trouvailles archéologiques constitue, chacun le sait, une donnée aléatoire. Elle est cependant le seul moyen d'entrevoir l'étendue du peuplement. De la fin de l'âge du Fer jusqu'au haut Moyen Age, les trouvailles s'échelonnent tout le long de la vallée principale et des plateaux de moyenne altitude, ainsi que, dans une moindre mesure, à l'intérieur des grandes vallées latérales⁶⁹. Durant toute cette période, la zone de peuplement paraît ne guère varier.

Pour l'époque qui nous intéresse plus spécialement, savoir du Bas-Empire au début du deuxième millénaire, les habitations et leurs éventuelles annexes rurales sont presque inconnues. Il faudra développer les recherches pour déterminer dans quelle mesure de tels établissements étaient groupés ou dispersés et jusqu'à quelle altitude ils ont existé. En quelques lieux privilégiés par les circonstances, les archéologues ont mis au jour les vestiges de constructions maçonnées typiquement romaines. En plus de la ville qu'était le *Forum Claudii*, on connaît les vestiges de probables *vici* à Saint-Maurice et à Sion, ancien centre de la tribu des *Seduni*.

⁶⁷ Il faut laisser aux romanistes le soin de résoudre, s'ils le peuvent un jour, ce problème de géographie administrative. Il semble en effet que de véritables preuves soient difficiles à trouver. Sur l'état actuel de la question, voir par ex. WALSER 1967, p. 23, et DUCREY 1978, p. 23 et ss.

⁶⁸ DUBUIS 1983, pp. 92-93.

⁶⁹ SAUTER, *PV I*, p. 44.

Tarnaiae (Massongex), ancien centre des *Nantuates* selon Van Berchem et relais routier au passage du Rhône, est réduit à bien peu de choses après les incursions alémanes du III^e siècle⁷⁰. Les vestiges de *villae* n'ont été que partiellement explorés, et seulement de Loèche en aval. Dans ce domaine des constructions en dur, il est bien nécessaire aussi de développer l'enquête. Enfin, on connaît les noms de plusieurs domaines ruraux (*curtes*) dont l'abbaye de Saint-Maurice s'affirmait propriétaire vers 800 et qu'elle estimait provenir d'une donation par le roi Sigismond (515): *Contextis* (probablement Conthey), *Sidrio* (Sierre, peut-être Géronde?), *Bernona* (probablement Bernunes, entre Sierre et Salquenen), *Leuca* (Loèche-Ville), *Bramusio* (Bramois) et *Duodecimo Paterno* (?). Les *curtes* d'*Aulonum* (Ollon), de *Williacum* (probablement Villy, entre Ollon et Bex), *Wouregium* (Vouvry), *Actannis* (Ottan, entre Vernayaz et la Bâtiarz) et *Actunellum cum Silvano* (Vernayaz et Salvan) seront ajoutées à la liste lors d'une révision du texte dans la première moitié du XI^e siècle⁷¹. D'autres domaines, dont les propriétaires ne sont pas connus ont été repérés au hasard des fouilles à Muraz (Collombey), à Saillon, à Ardon et à Glis⁷².

La population, dans sa grande majorité sans doute, est constituée des éléments pré-celtiques et celtiques issus des quatre tribus depuis longtemps intégrées à l'Empire. Il existait évidemment aussi des habitants venus plus récemment d'autres régions de l'état romain. On ne sait pas s'ils ont été très nombreux, ni jusqu'à quel point ils se sont intégrés à la population du pays. Les documents épigraphiques ne nous renseignent évidemment que sur les familles auxquelles leur statut socio-économique permettait de faire graver une inscription. Certains des noms ainsi connus sont typiquement romains, tandis que d'autres appartiennent à un monde gaulois plus ou moins romanisé. Parmi ceux-ci, il est difficile de distinguer les familles d'origine locale et les immigrés issus de milieux gaulois étrangers au Valais⁷³. L'existence de cette classe sociale aisée, mais en partie non romaine pourrait expliquer le constat de P. Aebischer qu'en amont de Martigny «l'apport gallo-romain à la toponomastique valaisanne est pratiquement inexistant»⁷⁴. Dans un pays dont la topographie ne se prêtait guère à la création de *latifundia*, certaines des *villae* découvertes dans les campagnes pourraient avoir été édifiées dans leur domaine par des notables locaux. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas confondre l'extension de la civilisation romaine avec celle de la population romaine immigrée.

L'appartenance du pays au royaume burgonde, de la deuxième moitié du V^e siècle jusqu'en 534, puis au royaume franc, a probablement facilité l'établissement d'un certain nombre de ces «barbares» en Valais. Là encore, la quantité et l'extension territoriale de ces nouvelles installations demeurent difficiles à saisir. Les objets caractéristiques des civilisations burgonde et franque peuvent avoir

⁷⁰ La localité principale des *Uberi*, dans le Haut-Valais, a pu devenir un *vicus* à l'époque romaine mais rien ne permet encore de la situer.

⁷¹ THEURILLAT 1954, p. 80.

⁷² Nous en traiterons dans notre deuxième partie (prévue pour 1993) consacrée à l'implantation de l'Eglise dans les campagnes.

⁷³ Voir récemment WIBLÉ 1987, p. 161.

⁷⁴ AEBISCHER 1973, p. 486. L'auteur ne s'occupe que des noms en *-acum* et des autres dérivés de gentiles.

appartenu aux nouveaux arrivants ou avoir été adoptés par les autochtones⁷⁵. L'archéologie pourrait en savoir davantage si quelques cimetières du haut Moyen Age pouvaient être fouillés systématiquement.

Même enfermé dans ses montagnes, l'évêché du Valais ne manque pas de relations avec le reste de l'Eglise. Nous avons signalé les conciles régionaux auxquels les évêques ont participé, du dernier quart du IV^e siècle jusqu'à celui du VI^e. Ces assemblées étaient de précieuses occasions de contacts et d'informations.

D'autre part, à l'époque qui nous intéresse ici, les diocèses étaient groupés par régions sous l'autorité d'un évêque métropolitain. Les limites de ces «provinces» étaient largement tributaires de celles des circonscriptions civiles romaines.

On a parfois supposé que l'évêque du Valais dépendait initialement de l'église de Milan. En réalité, la présence de Théodore d'Octodure au concile d'Aquilée ne saurait être exploitée au profit de cette hypothèse. D'ailleurs, dans la topographie administrative du Bas Empire, la province civile des Alpes Grées et Pennines fait partie de la Gaule transalpine, où débouchent ses vallées, et non de la cisalpine. Au VI^e et au VII^e siècle, l'évêché du Valais paraît bien avoir relevé, comme Genève, Grenoble et Tarentaise, du métropolitain de Vienne. Les évêques de tous ces sièges se retrouvent au concile d'Epaône en 517, convoqué et présidé par les métropolitains Avit de Vienne et Viventiole de Lyon⁷⁶. D'autre part, c'est Avit qui prêche à Agaune le 22 septembre 515, pour l'inauguration de la vie monastique dans l'abbaye que Sigismond avait tout récemment fondée⁷⁷.

Les rapports des évêques du Valais avec les autorités civiles sont presque inconnus. Dans la dernière partie du IV^e siècle, l'attitude de l'Etat romain est généralement favorable à l'Eglise. Le monogramme du Christ figurant en 377 sur l'inscription de Ponce Asclépiodote⁷⁸ en est un signe sur le plan local de Sion. A partir de la seconde moitié du V^e siècle, le pouvoir politique appartient au souverain burgonde. Dans les premiers temps du moins, les relations ont pu être compliquées par le fait que le roi et son entourage étaient de confession arienne. Depuis la conversion du prince Sigismond à la foi catholique, les circonstances deviennent favorables mais aucune trace d'éventuelles largesses du pouvoir à l'endroit du diocèse n'est conservée en dehors d'Agaune.

Histoire et légende: de Théodore, évêque d'Octodure à saint Théodule de Grammont, évêque de Sion et comte du Valais

Au début du XVI^e siècle, l'église du Valais n'avait aucune connaissance d'un *Theodorus* vivant dans le dernier quart du IV^e siècle et se qualifiant d'*episcopus*

⁷⁵ On peut en dire autant des noms à consonnance germanique que révèlent les inscriptions funéraires de Saint-Maurice ou les légendes de la monnaie mérovingienne d'Agaune et de Sion.

⁷⁶ *MGH, Conc.*, t. I, pp. 15-30. L'amabilité dont fait preuve saint Avit dans la lettre de convocation qu'il adresse aux évêques de sa province mérite d'être signalée. Fixant la rencontre dans la paroisse d'Epaône le 6 septembre, il note que le lieu, compte tenu des fatigues du déplacement de tous, se trouve central et convenable. Quant au moment, encore que le souci de l'Eglise devrait l'emporter sur celui des travaux de la terre, il est choisi comme dégagé de ces derniers et permet à chacun d'être plus libre pour se mettre en route.

⁷⁷ Texte dans BESSON 1913, p. 123.

⁷⁸ JÖRG 1977, p. 35.

octodorensis. A la même époque pourtant, le cardinal Mathieu Schiner rêvait de mener à bien la reconstruction, commencée par son oncle et prédécesseur Nicolas, d'une vieille église Saint-Théodule, située à quelques pas de sa cathédrale. La contradiction entre ces deux faits peut sembler bien étrange mais elle s'explique si l'on examine attentivement l'histoire du souvenir de saint Théodore entre la fin du IV^e siècle et l'époque de la Renaissance. Notre article de 1981⁷⁹ était consacré à ce problème et nous ne reviendrons ici que sur quelques articulations importantes.

Nous avons vu qu'avant le milieu du V^e siècle, saint Euchère fait allusion à Théodore dans sa lettre à Salvius et dans la *Passio* des martyrs aigaunois⁸⁰. Dans le premier texte, il le qualifie simplement d'*episcopus* sans indication de lieu. Dans le second, il use d'une expression quelque peu ambiguë: «évêque de ce lieu» (Agaune). Entend-il simplement que Théodore a juridiction sur cette localité, ou qu'il y possède aussi son siège épiscopal? Dans la conclusion (précarolingienne) de la *Passio* anonyme⁸¹, on appelle Théodore «évêque du Valais» (*episcopus Vallensis*). Ces divers textes, qui en raison de leur utilisation liturgique plus ou moins large ont joué un rôle formateur de la mémoire des clercs durant des siècles, ne font aucune allusion à son titre d'Octodure, ni au temps de son épiscopat.

Ce qui est ainsi transmis à la postérité au sujet de Théodore, n'est qu'un nom avec un rappel de la découverte des reliques et de l'organisation d'un culte en l'honneur des martyrs. Quel qu'ait pu être le clergé appelé à desservir la première basilique, la fondation d'une véritable abbaye d'Agaune a eu lieu en 515 par la volonté du prince Sigismond, déjà associé à son père à la tête du royaume des Burgondes⁸². Cette fondation donna peut-être lieu à la rédaction d'un acte circonstancié. Le chanoine Jean-Marie Theurillat a démontré que les diverses copies d'un «acte de fondation», connues dès la fin du XII^e siècle ne remontent pas à un acte du VI^e siècle mais à une composition de l'époque carolingienne⁸³.

Dans ces conditions, l'intérêt de ce document est de montrer ce que l'on pensait alors à Agaune des origines de l'Abbaye. Le rédacteur de ce «faux» met en scène le fondateur, le roi Sigismond, présent à Agaune le 30 avril (sans précision de l'année) entouré de soixante évêques et de soixante comtes. Au nombre des prélats figure un évêque Théodore dont le siège est indiqué de deux manières légèrement différentes: *episcopus Sedunencium* (lors des discussions de l'assemblée) et *episcopus urbis Sedunensis* (dans la liste des souscripteurs qui termine la charte de dotation). Ce personnage serait-il l'évêque de Sion à l'époque du roi Sigismond? Evidemment non. Le rédacteur montre Théodore soucieux de savoir comment loger les corps des martyrs thébains, qui «gisent sans sépulture» (*inhumati jacent*)

⁷⁹ DUBUIS 1981.

⁸⁰ Texte (d'après l'édition de B. KRUSCH, dans *MGH, Script. rer. merov.*, t. III, pp. 32-41) dans BESSON 1913, pp. 39-45, ou encore dans DUPRAZ 1961, pp. 1*-4*.

⁸¹ Texte dans CHEVALLEY 1990, pp. 96-111.

⁸² Voir BESSON 1913, p. 119 et ss. qui se fonde sur la chronique de Marius d'Avenches et sur les documents contemporains qui appuient la date de 515. Grégoire de Tours (*MGH, Script. rer. merov.* t. I, pp. 111-112), qui attribue une grande activité au roi Sigismond (après la mort de Gondebaud en 516) est évidemment plus au courant des grands travaux nécessaires pour la construction d'une basilique nouvelle sous l'abbé Ambroise (516-520) et pour les nombreuses constructions indispensables au monastère lui-même.

⁸³ THEURILLAT 1954, pp. 57-75.

et estime qu'on ne saurait construire une église pour chacun d'entre eux⁸⁴. Il se réfère clairement au Théodore mentionné par les Passions d'Eucher et de l'Anonyme. Il ignore aussi bien l'époque où vivait cet évêque que l'année dans laquelle Sigismond avait fondé l'abbaye. Tout se noie pour lui dans le même passé lointain dont il n'émerge, transmis par les deux Passions, qu'un seul souvenir solide, la découverte des martyrs et l'honneur qui leur est dès lors rendu⁸⁵. Ainsi, à la fin du VIII^e siècle, au moment où l'on commence à Sion la construction de la crypte de l'église Saint-Théodule, on considère (du moins à Agaune) Théodore non plus comme un évêque d'Octodure dans le dernier quart du IV^e siècle mais comme un évêque de Sion, contemporain de saint Sigismond.

Le point d'appui le plus important de la légende de saint Théodule à partir du plein Moyen Age est la *Vita beati Theodoli* écrite par un moine inconnu, Ruodpertus⁸⁶. Ce texte, composé sans doute au XI^e siècle, et attesté par les manuscrits depuis le XII^e siècle, n'appartient pas au genre littéraire d'une biographie de saint. Il est plutôt de caractère homilétique. Entre l'exorde et la péroraison, l'auteur touche trois points : l'humilité d'un homme de prière, l'efficacité de sa foi et enfin le caractère en même temps actif et contemplatif de sa vie chrétienne. Pour chacun de ces points, une anecdote dont saint Théodule est le héros sert d'illustration aux considérations théoriques. Ce sont ces trois *exempla* qui ont fait considérer le texte, utilisé dans la liturgie sans l'exorde et la péroraison, comme une « Vie de saint Théodule ». La première des anecdotes fait du saint un contemporain de Charlemagne : saint Théodule obtient de Dieu un pardon que l'empereur osait à peine espérer et il se voit récompensé par l'amitié et l'estime du souverain⁸⁷. Le deuxième *exemplum* rapporte qu'une année de vendanges très peu abondantes, le saint a miraculeusement multiplié la récolte. Le troisième enfin, se réfère à la découverte des reliques des martyrs d'Agaune : le saint a contemplé dans le ciel les âmes des martyrs et il a pris soin de leurs reliques sur la terre. C'est donc toujours le fondateur du culte de saint Maurice et de ses compagnons que Ruodpert entend honorer. Mais, n'ayant, comme les moines d'Agaune à l'époque carolingienne, aucune connaissance de l'époque où le saint avait vécu, ni du titre d'Octodure dont il avait été pourvu, il voit en lui un évêque de Sion contemporain de Charlemagne.

Avant le début du XVI^e siècle, les constructions plus ou moins légendaires ont encore le temps de se développer. Dans le bréviaire séduinois du début du

⁸⁴ Texte dans THEURILLAT 1954, pp. 75-82. L'une des copies (D), qui mentionne aussi la participation de Théodore à l'assemblée, attribuée à Sigismond la question de savoir comment abriter les reliques des martyrs. Quelle que soit la leçon la plus fiable, l'évêque Théodore et la première mise en honneur des reliques sont situés par le rédacteur à la même époque que la fondation de l'abbaye.

⁸⁵ Un copiste du XVIII^e siècle, qui avait des notions d'histoire, a si bien compris la chose qu'il a corrigé *episcopus Sedunencium* en *episcopus Octodurensis* puis, dans les souscriptions, *urbis Sedunensis* en *urbis Octodurensis* (THEURILLAT 1954, pp. 77 et 81).

⁸⁶ Texte dans les AA. SS., *Augusti*, t. III, p. 275, et FÖRSTER 1939, pp. 233-240; DUBUIS 1981, p. 130 et n° 32.

⁸⁷ Le passage, d'un style assez différent, où l'évêque demande à l'empereur le comté du Valais, argue de la théorie du glaive à deux tranchants (le spirituel et le temporel) et reçoit la donation demandée, pourrait être une interpolation antérieure au milieu du XII^e siècle. Quoi qu'il en soit, on connaît la fortune de ce passage dans la défense des droits que l'Église de Sion avait reçus du roi Rodolphe III de Bourgogne en 999.

XIV^e siècle⁸⁸, on implore la protection de saint Théodule contre la grêle, le gel et la foudre. Le Chapitre de Sion possédait dans les années 1334-1339 une « cloche de saint Théodule » (*campana beati Theodoli*). Celle-ci était-elle déjà considérée comme dotée de vertus particulières contre les intempéries? Dès 1397 du moins, les chanoines en donnent de menus fragments à des églises qui désirent les incorporer à une fonte nouvelle. La légende du diable porteur de la cloche, attestée à Bâle en 1442⁸⁹, sera écrite par Heinrich Fischer von Habsbach sous l'épiscopat de Josse de Silenen (1482-1496). On y voit saint Théodule qui, apprenant qu'à Rome le pape va commettre un péché mortel, se fait transporter par dessus les Alpes et les terres par un diable fort rapide. En récompense de sa peine, le saint évêque demande une cloche « utile en cas de tempête » (*für das wetter gutt*). Or il y avait à Rome une cloche autrefois bénite par saint Pierre et qui gisait enterrée. On put la découvrir grâce au son qu'elle émettait miraculeusement des profondeurs du sol et c'est elle que saint Théodule, avec l'aide de son diable, apporta jusqu'à Sion. *Das ist war*, ajoute le poète, *zu Sitten fündt mans offenbar*. Heinrich Fischer est aussi le premier (connu) à raconter que saint Théodule appartenait à l'illustre famille de Grammont. Cette parenté légendaire aurait-elle son origine dans l'interprétation erronée de l'hymne *Celsitudo* qui figurait déjà dans la liturgie du 16 août au XIII^e siècle? Faisant allusion à la situation du diocèse au milieu des alpes, et voyant là le pays d'origine du saint, le chant s'adresse ensuite à saint Théodule: *qui natus es in grandium sublimitate moncium*. Ces «grands monts» peuvent avoir suggéré plus tard que l'évêque était né de la famille de Grammont dont le nom se prononçait autrefois Granmont⁹⁰.

L'évolution des confusions historiques et des apports légendaires, depuis le haut Moyen Age jusqu'à la fin du XV^e siècle montre à l'évidence qu'en reconstruisant à Sion l'église Saint-Théodule, l'évêque Nicolas Schiner, puis son neveu le cardinal Mathieu, pensaient honorer un prélat de l'époque carolingienne et, de plus, trouvaient tout naturel de faire représenter, dans le décor du portail, le diable porteur de la cloche miraculeuse. Le fait qu'un tel évêque soit aussi, selon le texte de Ruodpert (que l'on entendait chaque année dans l'office propre du saint⁹¹) le découvreur des martyrs d'Agaune, ne choquait personne. D'ailleurs, à la fin du VIII^e siècle déjà, on voyait le passé de l'église valaisanne dans une perspective dont les diverses profondeurs se confondaient. Ainsi, sous les traits d'un évêque de l'époque burgonde et plus tard sous les atours légendaires d'un prélat carolingien, on a durant des siècles rendu hommage au même fondateur du sanctuaire d'Agaune, sans se douter qu'il avait porté le titre d'Octodure et vécu dans le dernier quart du IV^e siècle.

En 1544, Sébastien Münster rapporte encore la tradition séduoise d'un saint Théodule contemporain de Charlemagne. Les problèmes toutefois ne tarderont pas à surgir. En 1547-1548, Johannes Stumpf, qui avait vu les archives de l'abbaye

⁸⁸ ACS, Ms 42, fol. 209 V.

⁸⁹ GERSTER 1920, p. 59 et Pl. IV.

⁹⁰ DUBUIS 1981, p. 141 et n° 78.

⁹¹ Le texte du moine Ruodpertus, sans l'exorde et la péroration, figure dans l'homiliaire-légendier de Valère (ACS, Ms 10). Il est partagé entre la fête du 16 août (fol. 102-104) et celle du 4 septembre (fol. 223-224', *in revelatione beati Theodoli*). Sur le sens de la fête du 4 septembre, voir DUBUIS 1962, p. 39 et ss.

de Saint-Maurice en 1544, donne les noms des évêques de Sion à l'époque carolingienne (Villicaire, Althée et Abdalong, mais pas de Théodule). En outre, sur la foi de l'«acte de fondation» qu'il croit authentique, il conclut que saint Théodule, loin de vivre du temps de Charlemagne, était contemporain de Sigismond, roi des Burgondes⁹². Enfin, en 1574, Josias Simler fait connaître au Valais un Théodore évêque d'Octodure, présent en 381 à Aquilée⁹³. L'apport des historiens ne manqua pas de produire des remous parmi les dirigeants du pays. Le pouvoir temporel de l'évêque était censé fondé sur la donation du comté faite à saint Théodule par Charlemagne. Contester que cet évêque et cet empereur eussent été contemporains c'était offrir une arme solide dont les dizains sauront se servir. Même après que l'évêque Hildebrand Jost eut accepté de réduire son pouvoir temporel en renonçant à la Caroline (1634), les découvertes et les opinions des historiens continuèrent à embarrasser le clergé du diocèse. On ne comprit pas que la découverte des martyrs d'Agaune, toujours reprise au cours du développement des légendes, était un véritable fil d'Ariane et perpétuel souvenir de l'évêque du IV^e siècle et de lui seul. On crut résoudre le problème en admettant plusieurs prélats presque homonymes : Théodore I^{er}, évêque d'Octodure en 381, Théodore II, évêque de Sion en 515, et enfin Théodule, évêque de Sion, contemporain de Charlemagne. Les discussions n'étaient pas pour autant terminées. Il fallut attendre le XX^e siècle pour qu'enfin les esprits s'accordent sur l'identité d'un saint historique du IV^e siècle que l'enthousiasme des anciens avait revêtu d'un manteau de légendes.

Sion et son siège épiscopal

Au premier siècle avant notre ère, la tribu gauloise des *Seduni* vivait dans le Valais central. Le centre de ralliement de cette peuplade se trouvait le plus vraisemblablement dans la région de l'actuel Sion, dont le nom paraît bien provenir de celui de la tribu. Si de nombreuses tombes de l'époque de la Tène ont été mises au jour, notamment sur le cône d'alluvions de la Sionne, la situation précise d'une bourgade préromaine est pour l'instant inconnue⁹⁴.

En l'an 7 avant Jésus-Christ, la tribu, sous la dénomination de *civitas Sedunorum* dédie une inscription à l'empereur Auguste, son *patronus*. Plusieurs autres documents épigraphiques apportent ensuite un témoignage intéressant sur diverses sortes de notables du lieu. Pourtant, la configuration topographique du Sion romain échappe encore à l'enquête archéologique. Les bâtiments partiellement mis au jour Sous-le-Scex (non loin d'un cimetière romain), à la Sitterie, et à la rue du Petit-Chasseur, paraissent appartenir à des demeures de banlieue plutôt qu'à des quartiers urbains. Il demeure difficile de se prononcer sur un mur romain découvert au quartier des Tanneries, et seuls les thermes de Saint-Théodule, qui remplacent, au début du II^e siècle, un groupe de constructions romaines dont la fonction reste inconnue, peuvent suggérer l'existence d'un quartier dans la région

⁹² DUBUIS 1981, p. 143 et ss.

⁹³ SIMLER 1574, fol. 43^r et fol. 48^r.

⁹⁴ DUBUIS-LUGON 1985, p. 14 ss., et DUBUIS-LUGON 1988, pp. 13-14.

actuelle de la cathédrale. En attendant de nouvelles fouilles, il faut laisser la question ouverte. La région des collines n'a pas livré de restes de construction clairement identifiés⁹⁵. Quant à Valère, les quelques vestiges de maçonnerie qui, selon Van Muyden et Van Berchem pourraient avoir appartenu à un poste romain, doivent être traités avec circonspection⁹⁶.

L'incertitude dans laquelle on se trouve sur la situation d'un vicus, dont l'existence est néanmoins probable, empêche de saisir l'évolution topographique de la bourgade entre le I^{er} siècle de notre ère et la basse Antiquité. On dispose toutefois de quelques indices ténus. Les installations funéraires développées à partir du V^e siècle au plus tard Sous-le-Scex⁹⁷ et dans les restes des thermes de Saint-Théodule démontrent que ces deux endroits se trouvaient alors hors de ville. Un fragment d'enceinte du VI^e siècle, voire déjà du V^e, a été découvert sous le sol de l'église des Jésuites. Il peut avoir appartenu à une muraille de défense barrant à mi-hauteur le vallon qui monte entre les collines de Valère et de Tourbillon. Là serait la limite occidentale d'une petite ville du haut Moyen Age que l'on désignait, au XI^e siècle encore par la qualification d'*urbs*. Dans ces conditions, on aurait, durant le V^e siècle, abandonné les bâtiments romains édifiés sur le cône de la Sionne et organisé, ou réorganisé un quartier d'habitation dans la partie supérieure du vallon, entre les deux collines⁹⁸.

Les origines chrétiennes de Sion, sont pratiquement inconnues. Datée de 377, la célèbre inscription gravée en hommage au gouverneur Ponce Asclépiodote fait-elle ou non allusion à la construction d'une église? Les opinions demeurent partagées, sinon plutôt négatives. Le monogramme du Christ, qui constitue la fin de la deuxième ligne, suggère néanmoins la présence dans le public de chrétiens capables de le reconnaître⁹⁹. Le fait n'a rien d'étonnant à quatre ans de la date à laquelle l'épiscopat de saint Théodore est historiquement attesté. C'est d'ailleurs

⁹⁵ DUBUIS-LUGON 1988, p. 14. Pour la découverte des Tanneries, voir WIBLÉ Chronique 1989, p. 378. Pour l'épigraphie séduinoise, voir WIBLÉ 1978 et WIBLÉ 1987.

⁹⁶ VAN MUYDEN ET VAN BERCHEM, p. 15, font allusion à des murs romains tardifs, dans la zone sud-est de l'enceinte. Cette assertion fait partie depuis de la science reçue. On doit cependant rendre attentif à une correction manuelle apportée dans un rapport de Th. Van Muyden adressé le 21 janvier 1893 à la Société pour la conservation des monuments de l'art historique. En marge d'une phrase qui attribuait «avec quelque vraisemblance» à l'époque romaine certaines parties des soubassements de l'abside, l'auteur du rapport a écrit: «Cette hypothèse ne s'est pas vérifiée; un sondage opéré en 1898 dans la partie inférieure du mur de l'abside montre que sa grande épaisseur provient du fait qu'il a été renforcé à un moment donné, probablement lors de sa surélévation et de la construction des voûtes».

⁹⁷ Sur ces installations funéraires, voir LEHNER 1987.

⁹⁸ DUBUIS-LUGON 1985, p. 11 et ss. et DUBUIS-LUGON 1988, pp. 13-14. Certaines activités demeurent tout de même dans la zone suburbaine comme en témoignent le fond de cabane avec tessons de céramique dite paléochrétienne (V^e siècle), près du cimetière de Sous-le-Scex (DUBUIS-HALDIMANN et MARTIN-KILCHER 1987).

⁹⁹ Il n'existe aucune indication précise sur le contexte archéologique de sa découverte, faite au XVII^e siècle, sans doute en ville de Sion. Les épigraphistes hésitent sur la qualité du bâtiment reconstruit par Asclépiodote: les uns pensent à un édifice administratif, d'autres à une église. C'est ainsi que Pierre de Rivaz jugeait possible d'utiliser cette inscription pour attester la présence d'une ou plusieurs églises à Sion dans la deuxième moitié du III^e siècle. Elles auraient été démolies lors des persécutions sous Maximien et reconstruites sous Gratien. Une interprétation «chrétienne» du texte n'est pas exclue par WALSER 1980, p. 24, n° 255, tandis que JORG 1977, p. 35, adopte l'interprétation «civile». Voir DUBUIS-LUGON 1985, pp. 50-51.

l'époque où une jeune communauté chrétienne est possible dans une petite localité de la *civitas Vallensium*.

Au V^e siècle, l'église funéraire de Sous-le-Scex et les tombes installées dans les restes des thermes de Saint-Théodule indiquent non seulement la permanence d'une population mais l'importance de l'équipement architectural de l'église sédunoise. En effet, si de tels édifices ont existé et se sont développés en dehors de la ville, on est en droit d'admettre à l'intérieur de l'agglomération une ou plusieurs églises destinées aux offices dominicaux et festifs. On peut espérer qu'un archéologue découvrira un jour leurs vestiges¹⁰⁰.

L'époque mérovingienne

La position géographique de Sion, au milieu entre le Léman et le pays de Conches était, au moins dès la seconde moitié du VI^e siècle, particulièrement favorable à l'exercice du ministère épiscopal. Le lieu présente en outre sur Octodure l'avantage de ses deux collines escarpées et faciles à défendre.

Le transfert du siège épiscopal d'Octodure à Sion est chose faite en 585. A cette date, l'évêque s'appelle Héliodore et se fait représenter par un délégué au concile de Mâcon¹⁰¹. Dans la première moitié du VII^e siècle, la chronique dite de Frédégaire rapporte la participation, vers 612-613 de Leudemon, *episcopus Seduninsis* à un complot contre le roi Clotaire II¹⁰². Cet évêque souscrit aux actes du concile de Paris (614) comme évêque *ex civitate Valesse*. Un peu plus tard vraisemblablement, Dracoald se qualifie évêque *ex civitate Sedonis*¹⁰³. Au concile de Chalon-sur-Saône (entre 639 et 654) on rencontre Protais (II), qui signe *episcopus ecclesie Sidonensis*¹⁰⁴.

Dès lors et jusqu'à la fin de l'époque mérovingienne, on ne dispose plus de souscription conciliaire permettant de repérer périodiquement un évêque de Sion. On ne connaît qu'Amatus, mentionné par le moine Hucbald (X^e siècle) dans la *Vie de sainte Rictrude* comme évêque de Sion (*urbis Sidunensium*) contemporain du roi mérovingien de Bourgogne Thierry III (675-691) qui l'avait condamné à l'exil¹⁰⁵.

Sous les rois francs mérovingiens (dès 534) la présence d'évêques du Valais à des conciles réunis sous l'impulsion du souverain peut signifier que ces prélats occupent normalement leur place dans le tissu des relations socio-politiques du temps. On sait toutefois que les rapports entre le diocèse et les rois n'ont pas

¹⁰⁰ Une fondation au V^e s. situerait l'église en amont du mur de défense que nous avons signalé sous l'église des Jésuites. En revanche, si la première église date du dernier quart du IV^e s. elle peut s'être trouvée sur le cône d'alluvions de la Sionne et avoir été transférée plus tard à l'abri de l'enceinte urbaine, ou bien avoir existé dès l'origine sur la hauteur.

¹⁰¹ Voir ci-avant, p. 18.

¹⁰² Texte dans *MGH, Script. rer. merov.*, t. II, pp. 142-143.

¹⁰³ *MGH, Conc. (Concilia aevi merovingici)*, t. I, pp. 191-192.

¹⁰⁴ *MGH, Conc. (Concilia aevi merovingici)*, t. I, p. 213.

¹⁰⁵ L'attribution d'Amatus au siège de Sion est aujourd'hui admise : voir par exemple BESSON 1913, p. 170 et ss. Il ne faut pas confondre ce prélat avec le moine Amatus qui fut ermite à Agaune et devint abbé de Remiremont (*ibidem*, p. 169). Sur le problème de l'évêque Amatus, on lira avec intérêt MARTIN 1910, p. 278 et ss.

toujours été faciles. L'évêque Leudemond participa activement, avec le patrice Aletheus et le comte Herpinus, à la rébellion contre le duc de Transjurane Herpo, puis au complot d'Aletheus qui entendait éliminer le roi Clotaire II et devenir roi de Bourgondie. Ses machinations découvertes, l'évêque Leudemond ne dut son salut qu'à l'intervention de l'abbé Eustase de Luxeuil qui lui obtint le pardon royal. Ces événements, que le chroniqueur, favorable aux rois mérovingiens, présente comme une vulgaire révolte, s'expliquent peut-être par un esprit d'indépendance des grands de la Transjurane: Aletheus, disait-on, était issu de la famille des rois burgondes¹⁰⁶. On ignore en revanche les raisons pour lesquelles l'évêque Amatus fut exilé.

L'évêque, en la personne de qui se résume l'unité diocésaine, est certes le pasteur principal de son territoire. Mais il est bien évident qu'il a dû disposer d'auxiliaires pour le service de sa cathédrale, pour sa mission évangélicatrice et ses autres tâches pastorales. Sur le clergé qui entourait l'évêque de Sion à l'époque mérovingienne, on ne dispose d'aucun renseignement. Les équipements architecturaux dont l'évêque disposait alors à Sion ne sont que très partiellement connus.

Arrivé à Sion, l'évêque a vraisemblablement installé sa résidence bien à l'abri à l'intérieur des défenses de la cité. Dans les premiers temps du moins, il a pu se servir d'une église «paroissiale». Dans un deuxième temps, s'il a disposé à la fois de circonstances favorables et de ressources économiques suffisantes, il a pu développer un vrai groupe épiscopal soit à partir de cette église, soit sur un emplacement nouveau. Il appartiendra à la recherche archéologique future d'apporter quelque lumière à ce propos.

Pour l'instant, on ne dispose que de deux propositions plutôt théoriques. Leur intérêt est de pouvoir correspondre aux connaissances générales que l'on possède aujourd'hui sur l'implantation des centres épiscopaux dans les cités des Gaules.

La cité de Sion dans le haut Moyen Age est dominée par deux collines. Au nord-est, celle de Tourbillon ne présente aucun vestige de construction antérieur au XIII^e siècle. Celle de Valère, au sud-est, se prêterait bien à un lieu fortifié de la basse Antiquité. Les travaux de restauration actuellement en cours dans les édifices médiévaux (église et résidences des chanoines) ne sont malheureusement pas accompagnés d'une exploration archéologique du sol. On peut donc seulement supposer que cette position, aux défenses naturelles notables, nettement dominante sans être trop éloignée de la zone probable des habitations, se prêterait admirablement à l'établissement d'un petit centre des pouvoirs civil et ecclésiastique. H.-R. Sennhauser l'a bien remarqué¹⁰⁷.

L'autre proposition, celle de Louis Blondel¹⁰⁸, situe le centre épiscopal à mi-hauteur du vallon qui descend vers la Sionne. L'archéologue genevois proposait, mais sans avoir pu faire de fouilles, de situer la cathédrale sur l'emplacement de l'église Saint-Pierre (détruite au début du XIX^e siècle) et le baptistère sur celui de la chapelle de la Sainte-Trinité (remplacée au XIX^e siècle par l'église dite des

¹⁰⁶ MGH, *Script. rer. merov.*, t. II, pp. 142-143.

¹⁰⁷ SENNHAUSER 1974, p. 22. L'idée se trouve déjà, au début du XIX^e siècle, dans les *Opera Historica* du chanoine A.-J. de Rivaz, mais fondée sur une argumentation de petite valeur (DUBUIS-LUGON 1985, pp. 27-30).

¹⁰⁸ BLONDEL 1953, pp. 25-35.

Jésuites). Nous avons signalé les points faibles de son argumentation¹⁰⁹ mais ceux-ci ne rendent pas son hypothèse entièrement caduque. L'emplacement d'un groupe épiscopal près de l'enceinte urbaine du haut Moyen Age n'aurait rien d'extraordinaire. Il faut retenir aussi l'importance des propriétés épiscopales, bien attestées à cet endroit du XIII^e au XIX^e siècle.

Les seuls éléments connus sont les installations funéraires établies dans la zone suburbaine, c'est-à-dire sur le cône de la Sionne. La petite basilique construite au V^e siècle Sous-le-Scex est considérablement agrandie au VI^e siècle. A Saint-Théodule, une autre basilique, plus modeste, remplace, au VI^e siècle, les chambres funéraires du V^e. On ne sait pas encore si ces développements sont antérieurs à la nouvelle implantation du siège épiscopal ou si, au contraire, ils en sont une conséquence. Les transformations apportées à ces deux églises, notamment au VII^e siècle, attestent la permanence de leur rôle funéraire.

La présence des évêques du Valais à Sion contribue naturellement à augmenter l'importance de cette petite ville par rapport à l'ensemble du Valais. On en perçoit bientôt les signes. Ainsi, vers la fin du VI^e siècle, quand la chronique de Marius rappelle des événements survenus dans la région, elle désigne encore celle-ci par les expressions *in territorio Vallensi* (chute du Tauredunum en 563), *in valinsi territorio* (débordement du Rhône en 580) ou encore *in Valle* (raid des Lombards en 574). Mais rappelant au VII^e siècle ce dernier événement, la chronique dite de Frédégaire porte que les Lombards, ayant franchi les cols, pénétrèrent *in Sidonense territorio*¹¹⁰. C'est à Sion, *eo quod esset locum tutissimum* que l'évêque Leudemonde, dans ses intrigues contre le roi Clotaire II, propose d'abriter le trésor royal quand on l'aura dérobé. C'est dans cette ville aussi que le prélat vient se mettre à l'abri après l'échec de ses projets¹¹¹. Enfin, la monnaie mérovingienne est frappée non seulement à Saint-Maurice mais aussi à Sion¹¹². Peut-être ce lieu favorable a-t-il déjà été remarqué par l'autorité civile et choisi pour y établir un comte, représentant ordinaire de l'autorité royale¹¹³?

L'époque carolingienne

La succession des évêques de Sion durant la période carolingienne ne peut s'établir que partiellement et non sans hypothèses. Il faut en effet attendre l'année

¹⁰⁹ Voir DUBUIS-LUGON 1985, pp. 39-40. Il s'agit principalement d'une erreur au sujet de la situation de Saint-Pierre. A la Trinité, où Blondel supposait le baptistère de Saint-Pierre, nos fouilles n'ont mis au jour que les fondements attestant l'évolution de la chapelle depuis le bas Moyen Age jusqu'à l'église actuelle (début XIX^e s.). Toutefois, quelques murs à joints au fer, sous la sacristie occidentale, attestent l'existence d'un édifice plus ancien (sacré ou non). Malheureusement ces vestiges, situés tout près de la falaise, n'ont plus de relations ni de suite vers l'est, où le rocher lui-même a été fortement entamé au XIX^e siècle.

¹¹⁰ Favrod 1991, pp. 78-79, 84-85; *MGH, Script. rer. merov.*, t. II, p. 111.

¹¹¹ *MGH, Script. rer. merov.* t. II, pp. 142-143.

¹¹² GEIGER 1979, p. 170 et ss., tableaux 1-3.

¹¹³ Les textes néanmoins n'apportent aucun témoignage direct ni sur la personnalité des comtes ni sur le siège de leur administration. Tout au plus voit-on qu'à l'époque du roi Clotaire II, soit dans le premier tiers du VII^e siècle, plusieurs comtes étaient en fonction sur le territoire de la Transjurane (entre le Jura et les Alpes Pennines). Parmi eux se trouvait un comte Herpinus qui participe à la bataille de Wangen (609/610) et que l'on retrouve plus tard associé à la conspiration d'Aletheus et de Leudemonde. *MGH, Script. rer. merov.*, t. II, p. 138 (bataille de Wangen) et p. 142 (conspiration d'Aléthée). Ces textes toutefois ne font aucune allusion particulière au Valais.

877 pour trouver un personnage *Walterius* qui, le premier après Protais II (vers 639-654), soit expressément qualifié d'évêque de Sion par un document contemporain¹¹⁴. La documentation sédunoise fait entièrement défaut et celle de l'abbaye de Saint-Maurice ne permet que des suppositions.

La souscription de l'abbé *Uuilliharius* comme *episcopus de monasterio sancti Maurici* au synode d'Attigny (760 ou 760-762) et la mention par le catalogue des abbés d'Agaune de ses trois successeurs immédiats, qualifiés d'*episcopus et abba*, fournissent la base de la discussion¹¹⁵. Pensant qu'il allait de soi que le titre d'*episcopus* ne pouvait être rattaché qu'au siège de Sion, on a longtemps admis, depuis Johann Stumpf, que ces données permettaient de compléter la liste des évêques de Sion, de la deuxième moitié du VIII^e au milieu du IX^e siècle¹¹⁶.

En s'attachant particulièrement au problème de Willicaire, Mme Elsanne Gilomen-Schenkel a récemment proposé une solution nouvelle. Le diocèse de Sion, comme les évêchés voisins de Lausanne, Genève et Belley auraient été la plupart du temps vacants dès le milieu du VII^e siècle et n'auraient été repourvus de titulaires qu'à l'époque de Charlemagne ou plus tard encore. Les abbés-évêques attestés par les documents agaunois, et notamment Willicaire, devaient suppléer dans toute une partie de l'actuelle Suisse romande à la défaillance des structures diocésaines ordinaires. Dans cette perspective, il est bien évident que ces quatre prélats ne sauraient être incorporés dans la série des évêques sédunois proprement dits.

On doit être reconnaissant à Mme Gilomen-Schenkel d'avoir repris le problème de Willicaire et, à travers cette question, réexaminé le rôle de l'évêché de Sion à l'époque carolingienne. La proposition qu'elle présente comme une tentative d'interprétation en 1985 et qu'elle utilise comme un acquis en 1986¹¹⁷, ne nous a pas entièrement convaincus¹¹⁸. L'argumentation ébranle certes la tranquille assurance d'une historiographie conçue, pour Mme Gilomen-Schenkel, suivant les vœux d'un patriotisme local. Les conclusions auxquelles elle aboutit n'en dépassent pas moins ce que permet l'examen critique de la documentation. Il ne nous reste donc qu'à user de prudence. Aucun texte n'autorise à écarter de la liste épiscopale de Sion les évêques Althée, Adalong et Heyminus, ni à les y inscrire sans scrupule¹¹⁹. Seuls quelques indices archéologiques que nous verrons font douter d'une vacance du siège à l'époque carolingienne¹²⁰.

¹¹⁴ GREMAUD Doc. n° 53.

¹¹⁵ *MGH, Conc.* t. II, pp. 72-73; THEURILLAT 1954, p. 56.

¹¹⁶ Voir notamment SANTSCHI 1969, p. 173 (où l'on voit le rôle joué par Stumpf); GREMAUD, Doc., t. V, p. CX; TAMINI-DÉLEZE 1940, pp. 48-49; et enfin THEURILLAT 1954, p. 112 et ss.

¹¹⁷ GILOMEN-SCHENKEL 1985, p. 245, et GILOMEN-SCHENKEL 1986, p. 53.

¹¹⁸ Voir ci-après, p. 38 et ss.

¹¹⁹ La Chronique de Loesheim rapporte que les reliques des saints Nazaire, Nabor et Gorgon furent transférées de Rome au monastère de Gorze en 765 *per Williharium Sedunensem episcopum*. (GREMAUD, Doc. n° 25; *MGH, Script.*, t. XXI, p. 348; *AA. SS. Sept.*, t. III, col. 335-336). Si ce texte est digne de foi, l'abbé de Saint-Maurice présent au synode d'Attigny en 760 ou 762 aurait été bientôt après promu à l'évêché de Sion.

¹²⁰ Il convient de rappeler ici quelques publications qui semblent avoir échappé à Mme GILOMEN-SCHENKEL, notamment DUBUIS 1962, 1966 et 1981 b. La découverte de l'église funéraire de Sous-le-Scex (dès avril 1984) et les fouilles pratiquées à la cathédrale de Sion en 1985 ne pouvaient, quant à elles, pas encore entrer dans la discussion.

Le piètre état de la liste épiscopale trahit la pauvreté des sources disponibles¹²¹. On ne s'étonnera point de n'avoir aucun renseignement ni sur les principaux collaborateurs des évêques ni sur les autres clercs de son entourage. Après le laisser-aller des derniers temps mérovingiens, l'église du royaume franc se ressaisissait peu à peu. Sous le roi Pépin et avec son appui, le plus haut dignitaire de l'Eglise des Gaules, l'archevêque Chrodegang de Metz, instaure une réforme de la vie ecclésiastique dans les centres épiscopaux. Les capitulaires de Charlemagne précèdent le mouvement et tentent de l'imposer. Ces efforts ont produit dans maint diocèse des résultats spectaculaires. A Sion pourtant, aucun texte ne subsiste qui puisse nous éclairer à ce propos¹²².

La recherche archéologique, qui devrait pouvoir être continuée durant bien des décennies encore, apporte déjà un éclairage partiel. Sous-le-Scex, la basilique funéraire au plan très soigné, n'est certes plus agrandie depuis le courant du VII^e siècle, mais elle est encore en plein service jusqu'au IX^e, voire au X^e siècle.

C'est dans le quartier de la cathédrale actuelle que l'on perçoit une nette évolution. La basilique funéraire de Saint-Théodule se transforme, dès la fin du VII^e ou le début du VIII^e siècle. La nef n'avait plus été utilisée comme cimetière et les sépultures avaient été confinées dans les annexes. La modification la plus importante est marquée par la construction d'une crypte à couloirs avec tombeau à *arcosolium* destiné aux reliques de saint Théodule. Cette création¹²³ d'un lieu de pèlerinage est réalisée en plusieurs étapes, de la fin du VIII^e siècle à la première moitié du IX^e. C'est à la même époque qu'appartiennent, à la cathédrale de Sion, quelques éléments de sol et de maçonnerie ainsi que les fragments d'un décor sculpté réutilisés comme simples *spolia* dans les murs de la cathédrale du XI^e siècle¹²⁴.

L'édifice carolingien qui existait à l'emplacement de la cathédrale actuelle était-il déjà une église épiscopale? Un examen archéologique complet du sous-sol permettrait vraisemblablement de le savoir. Pour l'instant, on doit se contenter d'une hypothèse. On sait que dans la seconde moitié du XIII^e siècle les fonts baptismaux de la cathédrale Notre-Dame se trouvaient dans l'église Saint-Théodule¹²⁵. Les fouilles ont permis de découvrir l'important socle entouré de marches laissé par leur reconstruction au début du XV^e siècle. La présence des fonts dans une église distincte de la cathédrale du XI^e siècle, paraît indiquer qu'à Sion, comme dans bien d'autres diocèses, on a hérité cette disposition d'un état préroman du développement architectural. Si tel est bien le cas, les fonts de Saint-Théodule

¹²¹ Non seulement les textes d'archives manquent mais encore l'épigraphie, si précieuse à Saint-Maurice, n'est représentée à Sion que par de rares et infimes débris (voir JÖRG 1977, nos 18, 29 et 37).

¹²² L'appartenance du diocèse de Sion à la province ecclésiastique de Tarentaise remonte, pense-t-on, à la fin du VIII^e siècle (BESSON 1906, p. 10), mais les relations de son chef avec l'évêque de Sion n'apparaissent dans les documents qu'à partir de la seconde moitié du XII^e siècle (GREMAUD, Chartes, n° 16).

¹²³ Si la création de la crypte est un fait, on demeure encore dans l'incertitude au sujet du lieu où les reliques du saint évêque s'étaient précédemment trouvées.

¹²⁴ ANTONINI-DUBUIS-LUGON 1989, p. 77, et DUBUIS-LUGON 1989, p. 80.

¹²⁵ HUOT 1973, p. 306 et p. 436 (texte).

devraient succéder à la cuve baptismale de l'époque carolingienne¹²⁶, et l'on pourrait supposer que le plus ancien édifice attesté sous la cathédrale actuelle était déjà lui-même une cathédrale. Le reliquaire que l'évêque Althée a fait faire « en l'honneur de Sainte Marie » pourrait avoir quelque rapport avec la construction de cette cathédrale.

Enfin, si l'édifice dont les bases ont été examinées au sud de Saint-Théodule, remonte déjà à l'époque carolingienne¹²⁷, on pourrait avoir là la demeure d'un clergé spécialement affecté au service de cette église. Tout cet ensemble, même s'il n'est que fragmentairement connu, fait penser qu'au VIII^e / IX^e siècle, on ne se trouve plus ici en zone funéraire suburbaine mais dans un quartier habité. Situé un peu à l'écart de la ville ancienne, sur un terrain où la place ne manque pas, il a pu n'être au début qu'une petite « ville sainte », protégée peut-être par une clôture¹²⁸, affectée au centre diocésain, à ses églises et à la demeure de son clergé. Seule une recherche archéologique étendue permettrait de vérifier cette hypothèse. Faut de recherches dans le terrain, le sort des édifices religieux à l'intérieur de la vieille ville, sur la rive gauche de la Sionne, nous échappe complètement.

Des rois rodolphiens à l'organisation médiévale

Le règne des rois rodolphiens de Bourgogne commence avec le couronnement à Agaune de Rodolphe I^{er} en 888. A cette époque, il semble que l'évêque Walter, qui avait souscrit au concile de Ravenne en 877, soit encore évêque de Sion¹²⁹. La liste de ses successeurs jusque dans la première partie du XI^e siècle pose bien des problèmes que les auteurs d'*Helvetia Sacra* résoudront peut-être un jour. Sont attestés par des chartes concernant le Valais les évêques Amizo (983 et 985), Hugues, qui souscrit au concile de Rome en 998, reçoit le comté du Valais en 999 et paraît dans plusieurs chartes jusqu'en 1017¹³⁰ et Aymon de Savoie (1034-1054)¹³¹. Est inscrit au nécrologe de Sion comme bienfaiteur de l'église Notre-Dame, Vulfinus, que Gremaud fait remonter au X^e siècle et situe après Asmundus (mentionné en 932) et avant Mainfroid (de date incertaine, vers 940)¹³². Un évêque

¹²⁶ Le socle du XV^e siècle, situé près du milieu de la nef, a été établi sur un emplacement bouleversé par un chantier de fonte de cloche (on conserve le compte relatif à l'une de ces cloches, en 1403, voir DUBUIS 1979, p. 166). Il s'ensuit que si les fonts mentionnés au XIII^e siècle et l'éventuelle cuve baptismale du premier millénaire se trouvaient déjà à cet endroit, leurs traces ont disparu.

¹²⁷ La date de ce bâtiment n'est pas encore bien définie. Sur les fouilles déjà faites voir « Chronique des découvertes archéologiques dans le canton du Valais » (*Vallesia*, t. XLV, 1990, pp. 562-566).

¹²⁸ Une clôture de palissade pourrait justifier le toponyme *in Palacio* qui désignera ce quartier au XIII^e et au XIV^e s. (voir DUBUIS-LUGON 1985, pp. 24-25). Mais ce n'est pas la seule explication possible; voir ci-après, p. 36.

¹²⁹ GREMAUD, Doc., t. V, p. CX; GREMAUD, Doc., t. I, p. 34, n° 57. L'auteur estime que *Vualtarius archichancellarius*, qui apparaît dans une charte du 28 janvier 895, est très probablement Walter, évêque de Sion.

¹³⁰ GREMAUD, Chartes, n° 1, et *Appendice*, p. 457; GREMAUD, Doc. n° 69-71, 73-77. Nous reviendrons ci-après, p. 35, sur l'acte de donation du comté de 999.

¹³¹ Pour la date du début de l'épiscopat d'Aymon, voir LEHNER-ANTONINI-LUGON 1991, pp. 240-243.

¹³² GREMAUD, Doc., t. V, p. CX.

Eberhard, dont le père appartenait à la famille des rois de Bourgogne, pourrait avoir exercé sa charge soit au X^e, soit au XI^e siècle¹³³. Lors des fouilles du Martolet à Saint-Maurice (1896) l'inscription funéraire de « *Vultcherius évêque de Sion* » a été mise au jour. Ce document épigraphique, que Jörg date de la fin du X^e ou du début du XI^e siècle, atteste un évêque jusqu'alors inconnu¹³⁴. Faute de documentation plus large, on ne sait s'il faut le situer avant ou après Hugues. La difficulté sera de ranger ces prélats connus selon une succession chronologique sûre.

Quelles que soient les incertitudes qui grèvent la liste épiscopale sédunoise, la période qui chevauche la fin du premier millénaire et le début du suivant est marquée, en Valais comme dans tout l'Occident, par une intense activité, à laquelle contribuent des circonstances favorables sur le plan régional.

La portée de la donation du comté à l'église de Sion (999¹³⁵) est définie dans la charte d'une manière sans doute suffisante pour les contemporains mais bien vague pour un lecteur d'aujourd'hui. Le roi donne le comté du Valais entièrement, avec tous les revenus qui en dépendent, tel que jusqu'à ce jour, ses officiers (*fideles*) en ont été investis par lui et par son père¹³⁶. Aucune indication n'est donnée ni sur la nature des droits comtaux ni sur les limites territoriales¹³⁷ à l'intérieur desquelles ils s'exerçaient. L'événement n'en contribue pas moins à rehausser le statut économique et politique de l'évêque. Quel qu'en soit l'inventaire détaillé, le *comitatus* comprenait des charges, des revenus et des biens

¹³³ Voir SANTSCHI 1967, p. 103 et GREMAUD, Doc. n° 78 (pour le texte complet du poème).

¹³⁴ JÖRG 1977 a, n° 41 et JÖRG 1977 b. Cette épitaphe, encore visible au XVI^e siècle, a été identifiée par erreur comme celle de l'abbé-évêque Willicaire par Branschen déjà (voir SANTSCHI 1967, p. 97).

¹³⁵ Texte de la donation dans *MGH, Regum Burgundiae e stirpe Rudolphina diplomata et acta; Die Urkunden der Burgundischen Rudolfinger*, bearbeitet von Theodor SCHIEFFER unter Mitwirkung von Hans Eberhard MAYER, 1977, n° 86, p. 235. La charte originale n'existant plus, on ne dispose que d'une copie vidimée de 1477. SCHIEFFER et MAYER, qui présentent le document, y reconnaissent le style habituel du chancelier royal Paldulfus. Ils proposent la correction de quelques petites fautes de copistes et considèrent comme une interpolation les allusions à saint Théodule (*sancte Marie/sanctoque Theodolo/Sedunensi, /cuius tamen studio primum ecclesie acquisitus erat, /donavimus*). Cette intervention dans le texte original ne daterait pas de 1477 (comme l'avait proposé V. Van Berchem) mais remonterait vraisemblablement à 1100 environ (sur la proposition de H. Büttner). Nous pensons qu'une vue nouvelle est aujourd'hui possible. Vers 1100, la crypte contenant le tombeau-reliquaire de saint Théodule existait depuis une centaine d'années au moins et la cathédrale voisine de Notre-Dame, du XI^e siècle, remplace un édifice carolingien. Ces données archéologiques récentes suggèrent que l'expression *sancte Marie sanctoque Theodolo Sedunensi* peut très bien appartenir au texte de 999. Quant à l'expression *cuius tamen studio... erat*, elle demeure difficile à dater. On ne pourra avancer qu'au moment où la *Vita beati Theodoli* aura été étudiée dans l'ensemble de sa tradition manuscrite. Les quelques lignes se rapportant à la donation du comté au saint évêque, telles qu'on les lit vers 1160 déjà, reflètent l'influence de la réforme grégorienne et servent à dater de la fin du XI^e ou de la première moitié du XII^e s. l'œuvre du moine Ruodpert. Mais il faudrait être sûr qu'elles appartiennent à l'œuvre originale.

¹³⁶ Cette indication ne signifie pas que le comté était de création récente. Le *comitatus Vallisorum* est expressément mentionné en 839 lors du partage des états de Louis le Pieux entre ses fils (GREMAUD, Doc. n° 40).

¹³⁷ Le comté carolingien paraît avoir compris tout le diocèse en amont du Léman. La partie inférieure du pays (le Chablais) en aurait été détachée sous les Rodolphiens avant 921; voir GREMAUD, t. V, p. XV et ss. Pourtant, vers 1293, un accord intervenu entre le comte Amédée V et l'évêque de Sion fixe la limite des régales de ce dernier à l'Eau froide, près de Villeneuve (GREMAUD, Doc. n° 1941).

immobiliers nécessaires à l'exercice de la fonction. L'évêque de Sion est devenu, du moins pour certains éléments de son pouvoir temporel, un vassal du roi¹³⁸.

L'essor démographique et économique du XI^e/XII^e siècle est sensible en Valais comme en bien d'autres régions. Cela se sent notamment dans le développement urbain de Sion¹³⁹ et dans la mise en place d'un réseau paroissial organisé même dans les vallées latérales¹⁴⁰.

Ces diverses circonstances favorables ont pu faciliter, comme dans maint autre petit diocèse, une application tardive des réformes décidées à l'époque carolingienne. Celles-ci concernaient notamment les édifices destinés à la célébration liturgique et ceux qui servaient à loger l'évêque et le clergé de la cité épiscopale.

En tout état de cause, les points forts de l'équipement architectural dont l'église de Sion disposera jusqu'à la fin du Moyen Age et au-delà, sont connus à partir du XI^e et du XII^e siècle¹⁴¹.

L'église romane, dont une partie a été découverte en 1985 sous la cathédrale actuelle, dure sans transformation importante de son plan jusqu'au milieu du XV^e siècle. Edifiée au XI^e siècle, elle est la cathédrale que de nombreux textes médiévaux mentionnent comme l'«église de Sion», l'«église d'en bas» ou «église Sainte-Marie». Ce vocable, qu'elle est seule à porter jusqu'au XIX^e siècle, pourrait être déjà celui du sanctuaire carolingien auquel elle succède. La demeure de l'évêque pourrait s'être élevée dans le voisinage de la cathédrale et avoir laissé son nom usuel au quartier *in Palacio* qu'atteste la documentation ultérieure¹⁴². L'antique église Saint-Théodule, dont la nef abritait les fonts baptismaux, est dotée d'un nouvel aménagement. La crypte est désormais accessible des bas-côtés. Le chœur au-dessus d'elle se voit séparé de la nef par une sorte de jubé à tribune derrière lequel on dispose des escaliers d'accès, de part et d'autre d'une *confessio* sous le maître-autel. Enfin le sanctuaire demeure en relation avec la maison voisine (au sud), vraisemblablement affectée à des desservants dont on ignore l'identité. C'est grâce à sa fonction d'église de pèlerinage que ce sanctuaire aux origines très anciennes a survécu jusqu'à la fin du Moyen Age.

C'est au XI^e siècle aussi que l'on commence la construction d'une grande église sur la colline de Valère. La documentation médiévale l'appelle l'«église de Valère», ou «église d'en haut». Son seul vocable alors connu est celui de Sainte-Catherine¹⁴³. Elle paraît être dès ses débuts l'église du chapitre auprès de laquelle résident les chanoines.

En plus de ces sanctuaires principaux, la chapelle Saint-Paul, d'origine inconnue, est mentionnée en 1052 «extra murum urbis»¹⁴⁴. L'église Saint-Pierre à

¹³⁸ Ce n'est pas ici le lieu de peser les avantages, puis les graves inconvénients qui découleront plus tard d'une telle situation.

¹³⁹ DUBUIS-LUGON 1988, pp. 21-25.

¹⁴⁰ Nous aurons l'occasion de revenir sur ce problème dans la deuxième partie (prévue pour 1993), en traitant du christianisme dans les campagnes.

¹⁴¹ Il n'est pas toujours possible de savoir si cette apparition résulte de créations nouvelles ou si elle est un simple mirage provoqué par l'état de la documentation archivistique et archéologique.

¹⁴² C'était l'opinion, fort plausible de L. Blondel (BLONDEL 1953, pp. 28-29), même si l'on peut, dans le détail, douter de son interprétation topographique (DUBUIS-LUGON 1985, pp. 24-25).

¹⁴³ DUBUIS-LUGON 1985, p. 34.

¹⁴⁴ DUBUIS-LUGON 1980, pp. 369-370.

laquelle la paroisse de Sion demeurera longtemps liée malgré la jouissance d'un autel qu'elle avait dans la cathédrale Notre-Dame, existait sans doute déjà au début du second millénaire. Elle pourrait même avoir perpétué, comme déjà le pensait L. Blondel, le souvenir de la paroisse antérieure à l'installation du siège épiscopal¹⁴⁵.

Vers la fin du millénaire, la basilique funéraire de Sous-le-Scex fut abandonnée, faute d'utilisation nouvelle. Les débris de sa démolition une fois récupérés (peut-être dans le cadre des reconstructions de Saint-Théodule, de la cathédrale ou de Valère), le souvenir de ce vaste édifice disparut rapidement de la mémoire sédunoise. Les documents qui mentionnent là des terres agricoles depuis le XIII^e siècle appellent le lieu «Sous-le-Scex», sans allusion toponymique ni à l'église ni à son vocable¹⁴⁶. Le sort de cette église est comparable à celui de la basilique funéraire de Condémines (Saint-Maurice) et à celui de tant d'autres édifices funéraires pour lesquels on n'avait pas trouvé de nouvelle fonction au tournant du millénaire.

La période du XI^e/XII^e siècle est la première où l'état de la documentation écrite jette une lueur sur les ressources en hommes. Les chanoines du Chapitre paraissent sous l'appellation de *fratres* attachés au service de l'église Notre-Dame en 1043¹⁴⁷. Leurs deux doyens sont connus à partir du XII^e siècle¹⁴⁸; ils rempliront aussi, au moins dès le XIII^e siècle, la fonction de collaborateurs auprès de l'évêque. Il faut mentionner aussi le chancelier, connu dès 1043. Un collaborateur aux affaires temporelles, l'avoué (*advocatus*), intervient dans les actes du XI^e siècle¹⁴⁹.

Si l'abbaye de Saint-Maurice a laissé quelques témoignages sur son activité littéraire et épigraphique du premier millénaire, l'église sédunoise nous apparaît, dans l'état actuel des connaissances, bien pauvre. Même ses sites funéraires n'ont livré que des miettes d'épigraphie. Toute chronique locale fait défaut. Il est vrai que l'évêché de Sion ne jouissait pas de la notoriété internationale qui facilitait, grâce à des donations, les activités culturelles du monastère d'Agaune. Mais il est possible que la conservation des documents ait été perturbée, notamment par les guerres du Moyen Age. Quoi qu'il en soit, l'évêque de Sion avait à se soucier de la formation de ses jeunes clercs. Aucun renseignement ne nous est parvenu sur l'école épiscopale, mais une lettre de Notker le Lippu (mort en 1022) à Hugues évêque de Sion¹⁵⁰ laisse entrevoir les préoccupations du prélat. Le savant bénédictin, responsable des études des jeunes moines à l'abbaye de Saint-Gall, mentionne les principaux domaines de son activité littéraire. Il insiste tout particulièrement sur ses traductions en allemand de plusieurs ouvrages sacrés et profanes, nouveauté destinée à faciliter le travail des étudiants. Si l'évêque désire en recevoir

¹⁴⁵ Saint-Genis, où Blondel plaçait le baptistère de Valère est maintenant situé : la chapelle ne se trouvait pas à l'emplacement de la chancellerie de l'Etat du XVIII^e siècle, mais au nord, de l'autre côté de la rue (DUBUIS-LUGON 1980, p. 206 et p. 370). On ignore à quand remonte cette chapelle.

¹⁴⁶ DUBUIS 1984, p. 142.

¹⁴⁷ GREMAUD, Chartes, n° 2; sur les premières données au sujet du Chapitre voir HUOT 1973, p. 84 et ss. Il y a de bonnes raisons de penser que le Chapitre vivait selon la règle de saint Chrodegang. Le lieu de résidence des chanoines avant leur installation à Valère demeure inconnu.

¹⁴⁸ GREMAUD, Chartes, n° 10, 16, 20.

¹⁴⁹ GREMAUD, Chartes, n° 1, et GREMAUD, Doc. n° 93.

¹⁵⁰ Texte de la lettre dans GREMAUD, Chartes, p. 457.

quelques exemplaires¹⁵¹, il pourra juger par lui-même de l'intérêt présenté par cette méthode.

La lettre de Notker suggère que l'évêque de Sion, homme cultivé¹⁵² était préoccupé par la formation de jeunes clercs germanophones. La pastorale de la haute vallée du Rhône où des peuplades alémaniques s'étaient établies dès le début du IX^e siècle, devait poser au chef du diocèse des problèmes particuliers.

Une vacance du siège épiscopal à l'époque carolingienne?

Dans un article publié en 1985, Mme Elsanne Gilomen-Schenkel aborde dans un sens critique le rôle joué par l'évêché de Sion à l'époque carolingienne. L'année suivante, elle revient sur la question à propos de la participation des monastères suisses à la fraternité de prière pour les défunts organisée au synode d'Attigny¹⁵³. Les idées très nouvelles qui sont ainsi présentées touchent de près à l'histoire des évêques de Sion. Elles méritent d'être ici rappelées et examinées.

Mme Gilomen-Schenkel s'intéresse d'abord à la personnalité de *Uuilliharius*. Contrairement à l'historiographie, qui voit en lui un prélat dont la carrière est étonnamment longue et fort mouvementée¹⁵⁴, elle distingue deux personnages différents mais plus ou moins homonymes. La carrière du premier se déroule à Vienne puis à l'abbaye d'Agaune; le second, évêque de Nomentum puis homme de confiance du Saint-Siège en même temps que du roi Pépin, termine sa carrière à l'évêché de Sens, en qualité d'archevêque de la province des Gaules. L'auteur insiste sur le fait qu'aucun des documents utilisés pour faire de *Uuilliharius* abbé d'Agaune un évêque de Sion ne constitue une véritable preuve¹⁵⁵. L'auteur constate par ailleurs qu'aucun évêque ne porte le titre de Sion dans les documents de la deuxième moitié du VII^e à la fin du VIII^e siècle et que, durant la même période, les listes épiscopales de Lausanne, Genève et Belley présentent d'importantes lacunes. De plus, aucun de ces quatre sièges n'est mentionné dans la liste des souscripteurs d'Attigny. Mme Gilomen-Schenkel conclut que les quatre diocèses «étaient la plupart du temps vacants du milieu du VII^e jusque vers la fin du VIII^e siècle et ne furent occupés à nouveau que sous Charlemagne ou plus tard»¹⁵⁶.

De ce fait, la présence au concile d'Attigny de *Uuilliharius episcopus de monasterio sancti Maurici* et d' *Yppolitus episcopus de monasterio Eogendi* (Saint-

¹⁵¹ Si l'évêque veut recevoir quelques uns de ces livres, il enverra à Saint-Gall les feuilles de parchemin et le salaire des copistes (...*mittite plures pergamenas et scribentibus praemia...*).

¹⁵² Notker fait allusion à des ouvrages (les *Philippica* et le *Commentum in Topica Ciceronis*) que l'évêque Hugues lui avait prêtés.

¹⁵³ GILOMEN-SCHENKEL 1985, et GILOMEN-SCHENKEL 1986.

¹⁵⁴ Voir en dernier lieu THEURILLAT 1954, pp. 114-118.

¹⁵⁵ L'épithaphe de Vultcherius découverte à Saint-Maurice date selon JÖRG du X^e ou du XI^e siècle (JÖRG 1977 a, n° 41, et JÖRG 1977 b). La donation d'Ayroenus au monastère d'Agaune (765) *ubi Wilcarius episcopus preesse videtur pontifex* ne comporte pas la précision *episcopus sedunensis* comme on l'a répété après P. Branschen (pour le texte : BESSON 1909, pp. 294-296; voir aussi SANTSCHI 1967, p. 97. Enfin, pour Mme Gilomen-Schenkel, la qualification d'*episcopus sedunensis* du *Wilcharius* présent à Corbény en 771 ne résulte que d'une correction tardive.

¹⁵⁶ GILOMEN-SCHENKEL 1986, p. 53.

Claude)¹⁵⁷ revêt aux yeux de l'auteur une signification très particulière. Ces deux monastères fondés plusieurs siècles auparavant, avaient toujours été gouvernés par de simples abbés. Ceux de Hornbach, Lobbes et Eichstätt, dont les évêques souscrivent aussi à Attigny, sont des abbayes récentes, dont le chef est revêtu, selon les traditions pirminienne, irlandaise ou anglo-saxonne, de la dignité épiscopale. Mme Gilomen-Schenkel note que, parmi les souscripteurs d'Attigny, les évêques des diocèses anciens font référence à leur *civitas*, même s'ils sont en même temps abbés¹⁵⁸.

Elle en conclut que si *Uuilliharius* et *Yppolitus* avaient été évêques de Sion et de Belley, ils auraient souscrit sous le nom de ces deux cités et non sous celui de leur monastère. L'auteur propose dès lors de considérer *Uuilliharius* et *Yppolitus* comme des abbés revêtus de la dignité épiscopale pour diriger, un peu comme des évêques missionnaires, les affaires de l'Eglise dans toute une région où les structures épiscopales ordinaires auraient temporairement fait défaut, savoir de la haute vallée du Rhône jusqu'à celles du Doubs et de l'Ain. Si une telle situation devient concevable dans des évêchés attestés aux époques romaine et mérovingienne, l'absence de continuité des listes épiscopales ne s'expliquerait pas par un manque de sources : c'est la continuité elle-même qui devrait être mise en question. Dans cette hypothèse, l'évêché de Sion serait vacant dans la seconde moitié du VIII^e et au début du IX^e siècle.

Avec prudence, Mme Gilomen-Schenkel a terminé le titre de son article de 1985 par un point d'interrogation : *Die Rolle des Walliser Bistums im karolingischen Reich. Eine Erfindung der Historiographie?* A la discussion qu'elle ouvre ainsi nous voudrions apporter quelques remarques.

Les diocèses de Sion, Lausanne, Genève et Belley sont loin d'être, par les lacunes de leurs listes épiscopales, des cas particuliers et significatifs. Les séries établies par Louis Duchesne dans ses *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule* permettent de distinguer deux catégories d'évêchés. Les uns, aux archives les plus riches ou du moins les mieux conservées, possèdent des catalogues épiscopaux très anciens et auxquels on peut ajouter foi. Leurs évêques ont joué un rôle suffisamment important pour retenir l'attention des historiens ou des hagiographes du premier millénaire et pour laisser leur nom dans des chartes et dans des lettres contemporaines. Leurs souscriptions dans des conciles ne constituent ainsi qu'une petite partie de la documentation relative à leur activité. Dans ces conditions, on peut établir une liste épiscopale dont les lacunes sont peu importantes¹⁵⁹. D'autres évêchés, dont les prélats n'ont guère attiré l'attention des contemporains et dont

¹⁵⁷ *MGH, Conc.*, t. II, *Concilia aevi karolini Pars I rec.* Albertus WERMINGHOFF, Hannoverae et Lipsiae, 1906, p. 73. La liste des souscripteurs au concile d'Attigny énumère d'abord tous les évêques et ensuite les abbés des monastères. La formule employée pour les premiers comporte chaque fois le nom du prélat suivi ordinairement de celui de sa cité épiscopale (ex : *Hrodegangus episcopus civitas Mettis, Eddo episcopus civitas Stradburgo*). Seuls cinq évêques sont désignés non par leur *civitas* mais par le nom d'un monastère (ex. : *episcopus de monasterio N...*) : notre *Uuilliharius*, *Theodulfus* (Lobbes), *Yppolitus* (Saint-Claude), *Iacob* (Hornbach), *UUillibaldus* (Eichstätt). En fin de liste, les simples abbés sont désignés par leur nom suivi de celui de leur monastère (ex. : *Fulradus abbas de monasterio sancti Dionisio... Lantfridus abbas de sancto Germano...*).

¹⁵⁸ C'est par exemple le cas de l'évêque de Bâle et de celui de Constance, le premier abbé de Murbach et le second abbé de Saint-Gall et de Reichenau.

¹⁵⁹ Voir par exemple Auxerre, Paris et Troyes.

les archives ne nous sont pas parvenues, ne sont guère attestés que par les souscriptions de leurs évêques à des actes conciliaires. Ce genre de documentation, fort utile jusque vers le milieu du VII^e siècle, présente pour la suite du millénaire, un intérêt fort limité, soit que de telles assemblées ne soient plus convoquées, soit que, plus tard, la liste des souscripteurs n'indique que leurs noms, sans référence à leurs sièges. Il est bien évident qu'alors la série épiscopale présentera des lacunes graves, particulièrement entre le milieu du VII^e et la fin du VIII^e siècle. Les diocèses de Sion, Lausanne, Genève et Belley appartiennent malheureusement, avec bien d'autres¹⁶⁰, à cette catégorie déshéritée. Les lacunes de leurs séries épiscopales peuvent donc très bien s'expliquer, même si le siège n'a jamais été vacant.

Comme le fait remarquer Mme Gilomen-Schenkel, le concile d'Attigny rassemblait autour de Chrodegang et des fervents partisans de la réforme de l'Eglise, d'autres évêques et abbés ouverts aux idées nouvelles, et tout ce monde appartenait à la région géographique où le pouvoir du roi Pépin était le plus affirmé¹⁶¹. La comparaison entre la liste des souscripteurs d'Attigny et celle des évêchés qui existaient alors dans cette région montre que de nombreux sièges épiscopaux, et non des moindres (comme Trèves, Cologne, Reims¹⁶²) ne figurent pas dans la liste des souscriptions. Le fait est certain mais son explication délicate. Si les évêques qui n'ont pas signé étaient tout simplement absents, faut-il comprendre qu'ils n'avaient pas été convoqués ou que leurs rapports avec le roi Pépin et l'archevêque réformateur Chrodegang n'étaient pas bons, ou encore qu'ils avaient été retenus par quelque circonstance particulière de leur santé ou de leurs tâches pastorales? La même cause n'expliquerait pas nécessairement chacune des absences. Etant données les charges assez lourdes auxquelles s'engageaient tous les souscripteurs¹⁶³, on peut se demander si certains évêques, bien que présents à Attigny, se sont abstenus de signer en raison du nombre très restreint des prêtres sur lesquels ils pouvaient compter. Cela relativise quelque peu l'absence d'évêque aux titres de Belley, Genève, Lausanne et Sion. En eux-mêmes, les deux genres de lacunes que nous venons d'examiner ne signifient donc en rien une dégradation particulière des structures épiscopales dans les évêchés de Sion, Lausanne, Genève et Belley.

La présence d'*Yppolitus* de Saint-Oyand et de *Uuilliharius* d'Agaune au synode d'Attigny est-elle plus significative? En ce qui concerne *Uuilliharius*, qui nous importe ici, on sait qu'il est arrivé à Saint-Maurice après avoir quitté son siège

¹⁶⁰ Voir par exemple Tarentaise, Aoste, Châlon-sur-Saône, et dans une moindre mesure, Autun, Mâcon et Besançon.

¹⁶¹ La zone géographique des sièges épiscopaux dont les chefs siègent à Attigny, est limitée au sud par la Loire et à l'est de celle-ci par les diocèses d'Autun, Besançon, Bâle, Constance et Coire. Les abbayes représentées se trouvent elles aussi dans cette région, sauf celles de Saint-Claude, de Saint-Maurice et de Novalesse. L'absence des évêques et des abbés vivant au sud de la Loire pourrait certes s'expliquer par l'état de guerre dont souffraient ces régions.

¹⁶² Et également Chartres, Orléans, Auxerre, Paris, Troyes, Worms, Spire, Térouanne, Amiens, Toul, Chalons, Cambrai, Senlis.

¹⁶³ Tous les souscripteurs s'engageaient à organiser des prières pour chacun d'entre eux à la nouvelle de son décès. Les évêques feraient chanter cent psautiers et, par leurs prêtres, cent messes spéciales. Les prélats eux-mêmes s'acquitteraient de trente messes (ou en confieraient la charge à un confrère dans l'épiscopat). Quant aux abbés qui ne sont pas évêques, ils demanderont à un évêque de chanter les trente messes; de plus, ils feront chanter par leurs prêtres les cent messes et par leurs moines les cent psautiers.

épiscopal de Vienne. Devenu abbé d'Agaune, il garde évidemment son caractère épiscopal et, par conséquent, le droit de souscrire au synode d'Attigny, non parmi les abbés, mais parmi les évêques. Sa souscription nous paraît donc dépourvue de toute signification en ce qui concerne l'état du diocèse de Sion et de ses voisins occidentaux.

Reste un autre problème à examiner: dans sa forme la plus ancienne, le catalogue des abbés de Saint-Maurice, qui mentionne *Willicarius* sans indiquer ses titres, lui donne pour successeurs *Alteus episcopus et abbas, tempore Karoli imperatoris*, puis *Adalongus, Sedunensis episcopus et abbas*. Sous une forme un peu plus récente, le catalogue donne à *Wilicharius* le titre d'*abba*, rappelle un privilège reçu par son successeur *Abteus* et mentionne *Adalongus episcopus et abba* (sans allusion à Sion), puis son successeur *Heyminus episcopus et abba* et ajoute *et ipse novissime a fratibus est electus*¹⁶⁴. Le fait que les deux versions successives du catalogue ne qualifient d'*episcopus* que les successeurs de Willicaire n'implique pas forcément une différence de statut entre ceux-ci et celui-là¹⁶⁵.

Faut-il supposer que l'expérience toute fortuite faite par le monastère sous l'abbatit de l'évêque Willicaire a été jugée favorable à la vie de la maison et au maintien de ses privilèges? Désireuse d'affermir ceux-ci, l'abbaye aurait ensuite obtenu du pouvoir royal ou du Saint-Siège, qu'Althée, Adalong et Heyminius (« élu par les frères ») reçoivent la consécration épiscopale? Une autre possibilité serait que Willicaire (après le synode d'Attigny) ou l'abbé Althée, ait été appelé au siège épiscopal de Sion pour succéder à un évêque défunt, mais sans pour autant abandonner sa charge abbatiale. Les pouvoirs de l'Etat et de l'Eglise auraient, sur la base de cette expérience, maintenu cette situation jusqu'à l'abbatit d'Heyminius.

De ces deux suppositions, la première, limitée au cadre du monastère, ne nous apprendrait rien sur l'état du diocèse de Sion. La seconde montrerait que le siège sédunois n'est pas vacant. Aucune preuve ne saurait démontrer formellement que l'une ou l'autre de ces suppositions correspond à la réalité historique. Si tout indice manque en faveur de la première, quelques uns, mais d'ordre archéologique, peuvent inciter à préférer la seconde.

Si l'abbé-évêque Aimonius, à qui le duc Hucbert a enlevé l'abbaye, peut être identifié avec Heyminus « élu par les frères » pour succéder à Adalong, le régime des abbés-évêques a duré jusque vers le milieu du IX^e siècle¹⁶⁶. On remarque alors

¹⁶⁴ THEURILLAT 1954, p. 56. La liste la plus ancienne, arrêtée à Adalong, se trouve dans le cartulaire de l'abbaye de la fin du XIV^e s. L'autre liste, qui comprend aussi Heyminus (après Adalong), est connue par une copie sur parchemin de la fin du X^e siècle.

¹⁶⁵ La lecture de la liste dans son état ancien suggère qu'elle résultait de plusieurs reprises successives. Du premier jusqu'au 27^e, les chefs du monastère sont tous qualifiés d'*abbas* sauf le 25^e, un laïque, qui est *dux*. Les deux suivants, *Ayrastus* et *Willicarius* ne sont indiqués que par leurs noms. Le titre d'*episcopus et abbas* n'apparaît qu'à partir d'*Alteus*.

¹⁶⁶ Dans une lettre de 857 adressée aux archevêques et évêques résidant dans les états du roi Charles le jeune (qui avait hérité de son père Lothaire la Provence et la Bourgogne), le pape Benoît III fait part de ce qu'il a entendu rapporter à propos de la conduite d'Hucbert. Les renseignements parvenus jusqu'à Rome faisaient allusion, entre autres, à la mainmise d'Hucbert sur le monastère de Saint-Maurice, à la tête duquel se trouvait jusqu'alors l'évêque (*antistes*) Aimonius (*MGH, Epist. karol.*, t. III, pp. 612-614). Nous ne savons pas si c'est à bon droit qu'on l'a identifié avec l'évêque Heyminus, *missus dominicus* envoyé en 825 par Louis le Pieux dans la province de Besançon (GREMAUD, Doc. n° 37), ou encore avec *Haiminus episcopus* qui souscrit en 840 au concile d'Ingelheim (*MGH, Conc.*, t. II, 1^{re} partie, p. 805).

que les constructions carolingiennes dont les vestiges ont été découverts à Sion, sous la cathédrale Notre-Dame et sous l'église voisine de Saint-Théodule, ont été exécutées à l'époque des abbés-évêques. L'importance de ces chantiers et la signification que leur confère la place faite au culte de saint Théodule, suggère fortement que le siège épiscopal était occupé et pourvu de moyens convenables. L'évêque était-il alors l'abbé de Saint-Maurice ou un autre personnage ? Le fait que la cathédrale de Sion conserve aujourd'hui encore un petit reliquaire carolingien offert par un évêque Althée en l'honneur de la Vierge Marie¹⁶⁷, permet de supposer un rapport entre l'évêque-abbé Althée et l'activité architecturale constatée à Sion. D'autre part, le titre de *Sedunensis episcopus et abbas* attribué à Adalong dans la liste des abbés d'Agaune antérieure à Heyminus, peut aussi bien être un reflet fiable de l'original qu'une correction apportée par le rédacteur du cartulaire (XIV^e siècle) ou déjà par un copiste plus ancien¹⁶⁸. On observe d'ailleurs qu'à l'abbaye, quand on rédige l'«acte de fondation» (vers 800), on considère qu'un évêque du Valais est tout naturellement évêque de Sion : on n'hésite pas à attribuer ce titre à saint Théodore, découvreur des reliques de saint Maurice et de ses compagnons mais censé contemporain de saint Sigismond¹⁶⁹.

On pourrait d'ailleurs se demander pourquoi, bien avant les théories historiques que l'on trouve à partir du XVI^e siècle, sous la plume d'auteurs étrangers au Valais et bientôt sous celle d'historiens locaux, on a cru pouvoir identifier comme évêque de Sion plus d'un *episcopus et abbas* de l'abbaye de St-Maurice¹⁷⁰ ? C'est du moins ce que fait l'auteur du cartulaire d'Agaune, voire peut-être son modèle. Ces quelques indices ont certes leur intérêt mais ne permettent pas de formuler une conclusion catégorique.

Agaune (Saint-Maurice), sanctuaire des martyrs thébains

A Saint-Maurice, les racines paléo-chrétiennes s'enfoncent dans un substrat gallo-romain, et probablement celtique. Le toponyme *Acaunus*, allusion à l'impressionnante falaise qui domine aujourd'hui l'abbaye et la ville, ainsi que la source abondante qui jaillit au pied de ce rocher (près du Martolet) et les vertus particulières qu'on attribuait à son eau¹⁷¹ suggèrent l'existence d'un lieu sacré celtique.

L'honneur dont il bénéficie encore à l'époque romaine est marqué par un petit autel votif dédié aux nymphes¹⁷², et peut-être par un enclos voisin de la source

¹⁶⁷ *HANC CAPSAM DICATA IN HONORE SANCTE MARIAE ALTHEVS EPISCOPVS FIERI ROGAVIT* (texte de l'inscription dans JÖRG 1977 a, n° 31).

¹⁶⁸ THEURILLAT 1954, p. 56.

¹⁶⁹ THEURILLAT 1954, p. 77.

¹⁷⁰ C'est le cas de la Chronique de Loresheim (*MGH, Script.*, t. XXI, p. 348). Voir ci-avant, p. 32 note 119.

¹⁷¹ BERODY 1666, p. 128 et ss., rapporte, en citant divers témoignages, qu'il existait un lien mystérieux entre les poissons du vivier alimenté par cette source et les chanoines de l'Abbaye : la mort d'un poisson annonçait ou accompagnait celle d'un religieux.

¹⁷² WALSER 1980, n° 286. Cet autel a été réutilisé dans la construction d'une chambre funéraire (BLONDEL 1951, p. 6). La proximité de la source suggère que cet autel a pu être trouvé à Saint-Maurice plutôt qu'apporté de Massongex.

dont subsistent encore un portail et quelques fondations. Enfin, le nom d'Acu-nensia porté par la fille de deux étrangers, Amaranthus et Chelidon, est apparemment un signe de l'impact de ce lieu sur l'esprit des habitants, même s'ils n'étaient point indigènes.

La source et les aménagements voisins n'étaient pas dans un désert. Les nombreuses observations faites en ville par le chanoine Pierre Bourban témoignent de l'existence de bâtiments romains, sans permettre de restituer aucun plan d'ensemble, mais en attestant une localité habitée¹⁷³. L'abbaye conserve de nombreuses inscriptions romaines. Quelques unes proviennent des ruines du *vicus* de *Tarnaiae* (Massongex). D'autres, réutilisées dans la maçonnerie des anciennes églises du Martolet, ont été sauvées lors de la démolition de celles-ci. Mais rien n'autorise à penser qu'elles proviennent toutes de Massongex¹⁷⁴.

Les origines

C'est dans l'enclos voisin de la source que saint Théodore dépose les restes des martyrs thébains et les abrite d'un petit bâtiment (*basilica*) adossé à la falaise¹⁷⁵. A-t-il délibérément choisi la proximité de la source ? Si les *formae* utilisées par saint Théodore pour grouper les reliques n'ont pas été construites par lui, mais simplement récupérées, l'enclos maçonné avait déjà au IV^e siècle, une fonction funéraire pré-chrétienne. Dans ce cas, il était destiné à des sépultures de notables et il serait invraisemblable que les corps des martyrs y aient été enterrés sitôt après l'exécution. Si par contre, l'évêque a fait établir les *formae* vers la fin du IV^e siècle, il a pu soit s'installer dans un cimetière ancien, soit créer dans l'enclos une fonction funéraire. Quoi qu'il en soit, le terrain, entouré d'un mur important et accessible par deux beaux portails¹⁷⁶, n'a vraisemblablement pas servi à l'enterrement hâtif des victimes d'une exécution militaire. On est donc en droit de penser que saint Théodore, où qu'il ait découvert les ossements, a délibérément choisi d'abriter les reliques en ce lieu. Il lui aurait apporté ainsi une nouvelle signification sacrée dans la perspective de son action missionnaire.

Il n'est pas certain que les reliques de saint Maurice lui-même aient été placées d'emblée dans le tombeau à *arcosolium* situé à peu de distance de la *basilica*. D'autres édifices semblent se joindre à ces constructions dans le cours du V^e siècle, mais les fouilles doivent être complétées pour faire toute la lumière nécessaire. La *basilica* du IV^e siècle est allongée vers l'est contre le rocher (première moitié du V^e siècle).

¹⁷³ Seule une exploration archéologique bien organisée permettrait de savoir si cet établissement a gagné de l'importance lors de l'affaiblissement de *Tarnaiae* (Massongex) vers le milieu du III^e siècle.

¹⁷⁴ WIBLÉ 1978, n^{os} 4, 6-9, 11-17, 19-26, 34, 41, 43, 55-58, 88-89; WALSER 1980, n^{os} 259-263, 265-267, 272, 274, 275, 278, 280, 281, 286, 287.

¹⁷⁵ La connaissance que l'on a de l'équipement architectural d'Agaune du IV^e au XI^e siècle vient en partie du chanoine Bourban qui, à la fin du XIX^e siècle, a pratiqué les premières fouilles. C'est à Louis Blondel que l'on doit la remarquable extension des recherches dont nous utilisons les résultats.

¹⁷⁶ Le portail de l'est, bien que remanié, se dresse encore *in situ*. Celui qui se trouve maintenant à l'ouest n'est peut-être plus à sa place originelle : en attendant de nouvelles fouilles, la limite occidentale de l'enclos primitif n'est pas clairement définie.

Le sanctuaire fondé par saint Théodore avait évidemment dès le début un clergé propre à assurer sa garde, à célébrer la gloire de Dieu dans ses martyrs et à contribuer à l'édification des pèlerins.

L'organisation de ce premier clergé d'Agaune n'est plus décrite par aucun document. On a beaucoup discuté : était-il uni dans une sorte de monastère ou non ? Quoi qu'il en soit d'un Séverin abbé d'Agaune au V^e siècle¹⁷⁷, il est assez normal que le premier clergé d'Agaune, lié ou non par des vœux religieux¹⁷⁸, ait vécu en communauté. Tout ou partie de ce clergé a peut-être été intégré à l'abbaye fondée en 515. La tradition en aurait été conservée dans l'une des *turmae* (équipes) qui dès lors s'acquittaient tour à tour de la *laus perennis* (louange perpétuelle).

A une époque où le gros de la population est encore païen, il est probable que l'attraction déjà ancienne exercée par le site donnait l'occasion d'une activité évangélistrice.

L'abbaye est fondée en 515, par le prince burgonde Sigismond associé à la royauté de son père¹⁷⁹. La fondation de 515 marque le début d'une vie monastique bien organisée, sous la conduite d'un premier abbé expérimenté, Hymnémode. La basilique adossée à la falaise et dans laquelle on avait inauguré la vie monastique le 22 septembre 515, en présence de saint Avit et du roi, était décidément bien petite pour une communauté nombreuse. On bâtit, principalement sous l'abbatiat d'Ambroise (516-520), une vaste église à l'est du tombeau de saint Maurice et tout près du sanctuaire primitif. La munificence de Sigismond permet aussi la construction du logement des moines et des différents autres édifices qui font partie d'un monastère. Quelques vestiges de ces constructions ont été aperçus par L. Blondel au sud des églises. Leur implantation n'est pas réglée, comme on s'y attendrait, sur celle de la basilique de l'abbé Ambroise mais désaxée vers l'est. Le baptistère du VI^e siècle est construit lui aussi suivant ce désaxement. Cette étrangeté suggère un alignement sur une église encore inconnue, qui serait située à l'est du baptistère, ou peut-être au sud. Ce sanctuaire supposé¹⁸⁰, aligné par rapport au baptistère et non par rapport à l'église des martyrs, aurait une fonction différente. La grandeur du baptistère fait penser qu'il accompagnait une église assez vaste. Serait-ce, à côté

¹⁷⁷ Voir BESSON 1913, pp. 93-113 ; voir aussi DUPONT LACHENAL 1929, p. 187 et ss., qui rompt encore une lance en faveur de Séverin.

¹⁷⁸ Les « familles séculières » que, selon la *Vita Abbatum* (523-526) l'on écarta pour loger les moines, peuvent être soit des laïcs attachés au service du pèlerinage, soit une partie des habitants d'Agaune qui doivent laisser place libre dans leur quartier (texte : voir THEURILLAT 1954, p. 39, et note 33).

L. Blondel a repéré quelques restes des édifices du monastère sous les bâtiments de l'abbaye actuelle. Il serait intéressant que d'éventuelles fouilles puissent dans l'avenir, faire voir s'il subsiste, plus profondément, quelques traces du *vicus* agaunois.

¹⁷⁹ L'ouvrage essentiel, pour la période du VI^e au IX^e siècle, et dont nous nous inspirons largement ici, est THEURILLAT 1954. Il a démontré que le document connu comme « acte de fondation » de l'abbaye par Sigismond n'est pas une transformation d'une charte originale de 515 mais une composition faite vers 800. L'intérêt réel de ce document est de nous renseigner sur la manière dont l'abbaye se représentait alors ses origines.

¹⁸⁰ Cette église agaunoise est une supposition. Que ses vestiges aient échappé aux archéologues s'expliquerait par la situation de l'abbatiale du XVII^e siècle, qui a oblitéré l'endroit à une époque où personne ne s'intéressait aux trouvailles faites dans le sol, à moins qu'il s'agisse de belles inscriptions ou de reliques vénérables.

des sanctuaires en l'honneur des martyrs, l'église destinée au service ordinaire de la d'une « paroisse »¹⁸¹ ?

La liturgie locale comprenait la psalmodie ininterrompue (*laus perennis*) assurée grâce à la succession de plusieurs équipes (*turmae*) de moines. Le pèlerinage, dont la notoriété ne cessait de croître donnait aux moines, ou du moins à certains d'entre eux, l'occasion d'une activité pastorale auprès des gens du pays et des voyageurs qui passaient le Mont-Joux. En fondant le monastère, Sigismond l'avait doté de domaines fonciers, source indispensable de revenus¹⁸². Il est bien probable que l'abbaye, tout comme les propriétaires laïques, a eu soin d'organiser sur ses terres un service pastoral qui deviendra plus tard paroissial¹⁸³.

L'abbaye du temps des rois mérovingiens jusqu'à la fin des rodolphiens

Dès 534, le royaume des Burgondes est passé aux mains des Francs. Les nouveaux maîtres du pays ont compris l'importance du monastère agaunois, gardien, sur le chemin du pays lombard, du sanctuaire le plus renommé de leur nouveau territoire. La concordance de leurs préoccupations religieuses et politico-militaires les a conduits tout naturellement à favoriser l'abbaye.

En 574, un raid des Lombards incendie le monastère, avant d'être arrêté près de Bex par les troupes du roi Gontran. La construction d'une nouvelle église abbatiale fut vraisemblablement soutenue par le souverain qui, d'ailleurs, tenait à s'attirer la bienveillance des monastères échelonnés sur la route de Bourgogne vers la Lombardie.

En 613, l'évêque de Sion Leudemond avait pris une part active à un complot contre le roi Clotaire II. C'est vraisemblablement pour abaisser la puissance du siège épiscopal séduinois que ce roi accorda d'importants privilèges à l'abbaye d'Agaune (616-620)¹⁸⁴. Il est inutile de rapporter ici les nombreux autres privilèges royaux accordés au monastère par les rois francs jusque dans la première partie du VIII^e siècle. Mais il faut signaler que l'abbaye put se faire confirmer par plusieurs papes, à partir d'Eugène I^{er} (654-656) les privilèges qu'elle acquérait peu à peu et qui tenaient les évêques de Sion à l'écart des affaires spirituelles et temporelles de la maison¹⁸⁵.

¹⁸¹ L'hypothèse que nous avançons devrait rendre attentif à toute découverte de substructures anciennes dans la région de l'entrée principale de l'Abbaye actuelle et dans celle du chœur de l'église abbatiale. Il faut rappeler ici que depuis sa découverte par Blondel, le grand baptistère a été considéré comme celui de l'abbaye. Les conciles mérovingiens interdisaient aux monastères de célébrer des baptêmes, mais réservaient les exceptions à l'autorisation de l'évêque. De même, ils plaçaient l'abbé et ses moines sous l'autorité de l'évêque. Il n'y a pas lieu ici d'analyser comment les droits épiscopaux sur l'abbaye, sur le baptistère et sur l'éventuelle église du peuple ont évolué au fur et à mesure que le monastère agaunois s'enrichissait de privilèges royaux ou pontificaux.

¹⁸² La chose est évidente, même si en considérant la liste des *curtes* énumérées vers 800 dans l'«acte de fondation», on peut se demander si toutes remontaient bien à la donation de 515.

¹⁸³ Nous reviendrons sur la question dans la deuxième partie (prévue pour 1993) à propos de l'implantation de l'église dans les campagnes.

¹⁸⁴ THEURILLAT 1954, p. 111.

¹⁸⁵ Nous n'entrons pas ici dans la distinction qu'il faut faire dans ces bulles pontificales entre les éléments authentiques et ceux qui découlent de la reconstitution de ces documents, après le sac du monastère par les Sarrasins (940): THEURILLAT 1954, p. 125, n° 10, en a traité.

L'intérêt porté par les rois mérovingiens à l'abbaye d'Agaune la rendait pratiquement indépendante de l'évêché mais risquait fort de la soumettre trop à l'autorité du royaume. La liste des abbés comprend dans le deuxième quart du VIII^e siècle, le duc Norbert, laïque sans doute bien capable d'assurer l'autorité du maire du palais, Charles Martel, dans une région où elle avait été contestée.

La situation change-t-elle dans la seconde moitié du VIII^e siècle? Le catalogue des abbés rédigé au IX^e siècle et connu déjà par une copie du X^e siècle, mentionne au 29^e rang: *Wilicharius abba*, puis ses successeurs (du 30^e au 32^e rang) *Abteus*, contemporain de Charlemagne, *Adalongus* et *Heyminus*, tous trois qualifiés d'*episcopus et abba*¹⁸⁶.

Le premier de ces quatre personnages a beaucoup intrigué les historiens et il a été plus d'une fois considéré comme un des prélats les plus importants de la deuxième moitié du VIII^e siècle. Il paraît toutefois plus admissible de le considérer simplement comme un ancien évêque de Vienne devenu abbé de Saint-Maurice¹⁸⁷.

J.-M. Theurillat, qui sait bien l'importance donnée aux évêques lors des réorganisations carolingiennes, pense que durant cette période les évêques de Sion sont en même temps abbés d'Agaune. Il considère que l'abbaye se trouvait alors privée de certains de ses privilèges traditionnels et que le pouvoir politique avait choisi de s'appuyer plutôt sur l'évêché de Sion.

Mais l'on pourrait aussi estimer que l'abbé d'un monastère très connu, bénéficiant déjà de très larges exemptions, a été considéré comme le plus capable de diriger les affaires diocésaines. Dans cette hypothèse, la politique ancienne, au lieu d'être renversée est plutôt renforcée: c'est l'abbé d'Agaune qui est évêque de Sion¹⁸⁸. La note du catalogue d'Agaune indiquant qu'Heyminus évêque et abbé a été «élu par les frères» pourrait confirmer cette façon de voir. Dans les deux hypothèses, un lien personnel est établi entre le monastère et l'évêché.

Mme Gilomen-Schenkel, qui a étudié la personnalité de l'abbé *Uuilliharius*, présente une idée nouvelle. Dans sa perspective, il n'y a pas de lien personnel entre le monastère et l'évêché: celui-ci, comme ceux de Lausanne, Genève et Belley, serait alors vacant¹⁸⁹.

Quoi qu'il en soit du statut juridique de l'abbé d'Agaune, l'époque est marquée par une grande activité architecturale. Sous l'impulsion de Willicaire puis d'Althée, l'ancienne basilique de Gontran est remplacée par un édifice plus large et plus long, sur lequel s'ouvrent deux absides sur crypte, dont l'une, à l'occident, s'élève sur l'ancien *martyrium* de saint Maurice et l'autre, à l'orient, sur un

¹⁸⁶ THEURILLAT 1954, p. 56. Le catalogue a été composé au IX^e s. et nous citons d'après la copie la plus ancienne (C, fin du X^e siècle). Une copie de la fin du XIV^e s. porte *Alteus* pour *Abteus* et fait d'*Adalongus* un *Sedunensis episcopus et abbas*.

¹⁸⁷ Pour THEURILLAT 1954, p. 114 et ss., Willicaire a rempli un grand nombre de fonctions et a été notamment évêque de Nomentum, homme de confiance des papes Etienne II et Paul I^{er} ainsi que du roi Pépin, archevêque de Sens, chef de l'épiscopat franc et évêque de Sion. Mme Gilomen-Schenkel (*Vallesia* 1985) a sans doute raison de distinguer l'évêque de Vienne devenu abbé d'Agaune de l'évêque de Nomentum devenu archevêque de Sens. Voir ci-avant, p. 32.

¹⁸⁸ C'est à cette hypothèse que nous avons cru devoir nous arrêter.

¹⁸⁹ L'«acte de fondation» (vers 800), qui énumère les domaines abbatiaux que l'on croit ou que l'on sait procéder de la dotation de 515, affirme que l'abbé, en cas de difficultés, recourra directement au Siècle apostolique. Cette dernière remarque peut convenir dans chacune des trois hypothèses.

tombeau-reliquaire, vraisemblablement celui du martyr saint Innocent. Les dispositions architecturales ainsi prises n'ont pas pour seul but l'amplification et l'embellissement du sanctuaire : elles tendent à faciliter la circulation des pèlerins à proximité des tombes qu'ils entendaient vénérer. Les moines préposés à la garde du lieu sacré deviennent vers 824 un collège de chanoines¹⁹⁰. Cette tentative de réforme, qui se situe sans doute dans la perspective des idées de saint Benoît d'Aniane et de l'évêque de Metz Chrodegang, est très mal connue dans le cas d'Agaune.

La direction spirituelle des chanoines incombe sur place à un prévôt mais la direction temporelle, avec le titre d'abbé, passe aux mains des grands de ce monde. Exercée déjà par le duc Hucbert (856-864), elle se trouvera dès 872 entre les mains de Rodolphe, maître de l'ancien duché de Transjurane. Celui-ci se fera couronner roi de Bourgogne en 888. Le lieu choisi pour cette cérémonie, dont il ne faut peut-être pas surestimer l'éclat, est Agaune, lieu sanctifié par les martyrs et qui, depuis Sigismond le burgonde, revêtait un éminent caractère « national ». Le roi continuera à exercer son autorité sur le monastère, et ses successeurs jusqu'à Rodolphe III conserveront soigneusement cette source de revenus. En 1001 toutefois, le prévôt Bourcard (frère de Rodolphe III) devient abbé d'Agaune.

Vers 940, un raid sarrasin avait saccagé le monastère. Une certaine remise en état, qui eut lieu assez rapidement, transforma le chœur oriental en supprimant la crypte¹⁹¹. Toutefois, la reconstruction complète de l'église abbatiale et l'adjonction d'un clocher-porche oriental n'eut lieu qu'au siècle suivant, sous l'abbatiat de Bourcard. Peu après, au XI^e siècle et surtout au XII^e, on reconstruit le monastère lui-même en adoptant cette fois un axe parallèle à celui de la basilique. Le baptistère du VI^e siècle est alors démoli¹⁹².

Agaune, foyer de vie ecclésiastique

L'importance d'Agaune comme foyer de vie ecclésiastique réside fondamentalement dans le souvenir du martyr de la « légion thébéenne » et dans la vénération des reliques de saint Maurice et de ses compagnons. C'est sur cette base que se développent un pèlerinage et bientôt le monastère, qui conféreront à ce lieu une notoriété « internationale ». Le pèlerinage et les miracles qui s'accomplissaient au sanctuaire des martyrs sont déjà attestés peu avant le milieu du V^e siècle par saint Eucher¹⁹³. La fondation de l'abbaye ne fit que développer ce pèlerinage, auquel l'évolution architecturale des sanctuaires et des cryptes permit une circulation

¹⁹⁰ Les *fratres* qui élisent Heyminius sont-ils déjà ces chanoines ?

¹⁹¹ Peu avant, en 937, les reliques de saint Innocent avaient été envoyées par le roi Rodolphe II à l'abbaye de Saint-Maurice à Magdebourg (BLONDEL 1950, p. 176).

¹⁹² Il se pourrait que ces transformations ne soient pas sans rapport avec la présence, dès le XII^e siècle au plus tard, de l'église paroissiale à Saint-Sigismond. Cette ancienne basilique funéraire, qui conserve sa fonction de lieu de pèlerinage au tombeau du fondateur de l'abbaye, pourrait avoir succédé, en qualité de centre paroissial, à l'église dont nous avons soupçonné l'existence près du baptistère.

¹⁹³ BESSON 1913, pp. 44-45. En revanche, le pèlerinage de saint Martin, évêque de Tours, appartient au domaine de la légende (DUPONT LACHENAL 1929, p. 80 et ss.).

toujours plus perfectionnée. Les restes du fondateur de l'abbaye furent déposés en 535 ou 536 en l'église Saint-Jean, un peu au sud du monastère. Saint Sigismond y fut célébré comme martyr et son tombeau attirait les pèlerins en quête de guérison comme l'atteste saint Grégoire de Tours dans la seconde moitié du VI^e siècle déjà¹⁹⁴. L'aménagement architectural fut perfectionné à l'époque carolingienne pour faciliter l'afflux des visiteurs.

Dans la falaise qui domine Saint-Maurice, une chapelle carolingienne tardive (fin VIII^e - X^e siècle) conserve le souvenir de saint Amé, moine d'Agaune, qui vécut là en ermite vers 611-614. La vénération de ce lieu s'est continuée dans le pèlerinage à Notre-Dame du Scex.

L'expansion très ancienne du culte des martyrs thébains, aussi bien dans les Gaules qu'en Rhénanie, et celle du culte de saint Sigismond attesté jusqu'en Bavière et en Italie septentrionale¹⁹⁵, montre à quel point le succès du pèlerinage contribua à faire connaître les martyrs agaunois. En outre, le passage de nombreux voyageurs fait connaître au loin l'existence des sanctuaires, dans le monde aussi bien politique que religieux.

Les grands de ce monde ne demeurèrent pas indifférents. Depuis l'époque de saint Sigismond, leurs donations se multiplient. Il est vrai toutefois que l'intérêt porté par les rois francs aux voies de pénétration vers l'Italie du nord n'est pas étranger à la bienveillance dont ils témoignèrent. De même, l'intérêt porté par les rois rodolphiens relève au moins en partie du désir d'apparaître comme les lointains héritiers de saint Sigismond.

Les nombreuses donations dont bénéficiait l'abbaye, ainsi que le revenu des domaines qu'elle possédait lui donnaient les moyens d'exercer une activité culturelle.

Dans le domaine des arts, on peut se poser la question d'un atelier local d'orfèvrerie. Les meilleurs témoins de l'architecture religieuse mise au jour par les fouilles paraissent dûs à des maîtres d'œuvre attirés soit par les abbés soit par leurs royaux bienfaiteurs.

La formation de jeunes moines exigeait l'organisation d'une école abbatiale dont Grégoire de Tours fait mention dans la deuxième moitié du VI^e siècle déjà. L'indispensable présence de religieux capables d'enseigner assurait à l'abbaye un foyer permanent de vie intellectuelle. C'est ainsi qu'ont pu naître la *Vita Abbatum* (entre 523 et 526), la liste des douze premiers abbés (début du VII^e siècle) la chronique abbatiale et la recomposition de l'acte de fondation (début du IX^e siècle).

L'activité littéraire des moines agaunois a produit le plus vraisemblablement la Passion de saint Sigismond (fin VII^e - début VIII^e siècle) et probablement la Passion anonyme de saint Maurice et de ses compagnons. Un autre témoignage de la culture intellectuelle est donné par les inscriptions, en général funéraires, du VI^e au X^e/XI^e siècle: Christoph Jörg a recensé la découverte de 34 de ces documents épigraphiques¹⁹⁶. La signification de ce nombre est soulignée par le fait

¹⁹⁴ Voir ci-après (Saint Sigismond, roi et martyr), p. 51.

¹⁹⁵ La messe de saint Maurice se trouve dans le *Missale gothicum* vers 700 et l'on connaît une hymne de l'office par Venance Fortunat (mort vers 600) BESSON 1913, pp. 205-206. La messe de saint Sigismond figure dans le missel de Bobbio (VIII^e siècle) BESSON 1913, pp. 138-141.

¹⁹⁶ JÖRG 1977 a, *passim*.

qu'à Sion le site funéraire de Saint-Théodule n'a livré, pour la même période, que les restes de deux inscriptions, et celui de Sous-le-Scex n'en a livré aucune.

Dès sa fondation en 515, l'abbaye avait été marquée d'un certain caractère «international». On sait que les premiers moines avaient été appelés des monastères de Grigny (au sud de Lyon), de l'Ile-Barbe (sur la Saône), de Condat (Saint-Claude) et de Romainmôtier. Cela ne doit pas faire oublier l'importance du monastère dans le cadre plus restreint du Valais.

On ignore dans quelle mesure le recrutement des moines a, du VI^e siècle à la fin du millénaire, touché le Valais lui-même. Les nombreuses épitaphes trouvées à Saint-Maurice rappellent des moines, diacres et prêtres, du VI^e au X^e/XI^e siècle, mais elles n'indiquent que leurs noms, sans aucune référence, ni à leur famille ni à leur lieu d'origine.

Dans les débuts de l'histoire chrétienne, les liens entre l'évêque du Valais et le sanctuaire des martyrs n'ont rien que de très naturel. Il est évident que saint Théodore, évêque d'Octodure, ne pouvait oublier ce qu'il avait créé en l'honneur de saint Maurice et de ses compagnons. Ses successeurs Salvius et Protas manifestent leur intérêt au culte des martyrs. Le premier se vit dédicacer l'ouvrage de saint Eucher écrit en hommage à saint Maurice et à ses compagnons. La présence du second à Agaune, vers 470, pour la translation des reliques de saint Innocent, à laquelle assistèrent aussi les évêques Grat d'Aoste et Domitien de Genève, est tout simplement normale. Protas agit comme *episcopus hujus loci* c'est-à-dire évêque du territoire où se trouve, entre autres lieux, Agaune¹⁹⁷. Quand l'abbaye elle-même est fondée (515), elle se trouve, selon les règles canoniques en vigueur, dans la dépendance de l'évêque.

Mais les difficultés entre le prélat et le monastère ne manquèrent pas. Le raid nocturne de 565 organisé par les moines contre l'évêque Agricola est peut-être un épisode isolé ou le seul fait connu d'une longue série de difficultés. Il est probable qu'à partir du VII^e siècle, les privilèges d'immunité conférés à l'abbaye par les rois francs, et parfois confirmés par le Saint-Siège, ont considérablement altéré les relations entre l'évêché et le monastère.

Dans quelle mesure Agaune, au bénéfice d'une large notoriété dans les pays voisins, a-t-il joué le rôle d'un centre de vie ecclésiale dans le Valais du premier millénaire? La documentation du Valais médiéval (à partir du XIII^e siècle) témoigne d'un manque d'intérêt pour l'abbaye et ses pèlerinages. Il est frappant en effet que les testateurs, prévoyant de nombreux legs pies, et parfois aussi des pèlerinages à accomplir après leur mort, ne mentionnent presque jamais le monastère et ses tombeaux vénérés.

Néanmoins, si la liturgie propre du diocèse n'inscrivait au 1^{er} mai, fête des apôtres Philippe et Jacques, qu'une simple commémoration de saint Sigismond, elle fêtait dignement saint Maurice et ses compagnons le 22 septembre. Plusieurs églises paroissiales étaient placées sous le vocable de Saint-Maurice à Naters, Zermatt, Saint-Maurice de Laques, Nax, Bagnes (Le Châble), Salvan, Val-d'Illiez, Ormont-Dessous ainsi qu'un prieuré à Aigle. Un autre martyr de la légion thébaine, saint Victor, était le patron de l'église d'Ollon (près d'Aigle). Dans plusieurs de ces localités, le choix du vocable pourrait avoir été fait par l'abbaye en

¹⁹⁷ BESSON 1913, p. 80 et ss.

qualité de propriétaire, peut-être même de fondatrice. Les domaines que possédait le monastère, et dont une partie remontait à la donation initiale du prince Sigismond, ont probablement donné l'occasion à l'abbaye de jouer un rôle dans l'organisation pastorale des campagnes. Il se pourrait donc que l'influence du monastère aigaunois dans le diocèse ait été nettement plus marquée dans le premier millénaire qu'en plein Moyen Age.

L'examen des relations de l'abbaye avec le monde extérieur et avec le Valais amène à poser la question de son attraction sur les familles des défunts: est-ce qu'on choisit de très loin Agaune comme lieu de sépulture *ad sanctos*?

Il est évident que les équipements funéraires ont laissé de nombreux vestiges. Les églises successives du Martolet ont abrité un grand nombre de sépultures à partir du VI^e siècle¹⁹⁸. Elles ont ainsi répondu au désir d'établir, le plus près possible des martyrs, des tombes particulièrement privilégiées. Cet espace le plus digne ne pouvait suffire à tous les besoins. Au nord-est des basiliques, un vaste cimetière est utilisé à partir du V^e siècle et jusqu'en plein Moyen Age. Quelques chambres funéraires, réservées sans doute à des personnages notables, y ont été élevées, du VI^e au VIII^e siècle.

Plus à l'écart du monastère et de la bourgade qui sans doute l'accompagnait, on connaît deux églises funéraires, construites au VI^e siècle. L'une, à quelques centaines de mètres au sud du monastère, avait probablement été fondée, en même temps que ce dernier, par le prince Sigismond. Connue à la fin du VII^e ou au début du VIII^e siècle sous le vocable de Saint-Jean, elle abritait les reliques du fondateur de l'abbaye. L'autre église funéraire, à l'est, au bord du Rhône¹⁹⁹, a servi du VI^e siècle jusqu'à son abandon, après la fin du millénaire. Un évêque Héliodore y reçut sa sépulture, connue grâce à une plaque de terre cuite avec inscription gravée du VI^e siècle. On identifie non sans vraisemblance ce prélat avec l'évêque du Valais représenté en 585 au concile de Mâcon. Il est possible que les chapelles Saint-Laurent et Saint-Jacques, plus éloignées vers le midi, doivent leur origine à d'autres sites funéraires²⁰⁰.

L'importance des installations funéraires d'Agaune fait certes impression. Mme Santschi rappelle à ce propos le très ancien désir de se faire enterrer *ad sanctos* et, frappée par la présence du tombeau de l'évêque Héliodore, elle n'hésite pas à attribuer à Agaune, dans le cadre du diocèse valaisan, «le rôle que les basiliques cimétériales jouent dans la vie religieuse des villes épiscopales»²⁰¹.

Il faut cependant, pour saisir la signification du nombre des sépultures voir plus large et prendre en considération les usagers ordinaires et la durée d'utilisation de ces cimetières. Pendant une période d'environ cinq-cents ans, les membres défunts de la communauté monastique, des pèlerins de passage et les personnes ayant appartenu à la population de la bourgade voisine et des campagnes environnantes, ont tout naturellement reçu leur sépulture à Agaune. Même si l'on avait

¹⁹⁸ BLONDEL 1966, pp. 31-34.

¹⁹⁹ On peut se demander si l'emplacement de cette église avait quelque rapport avec le lieu de la découverte des reliques de saint Innocent au V^e siècle? Quant à son identification avec Notre-Dame Sous-le-Bourg, proposée par BLONDEL 1953 a, elle paraît discutable: voir DUBUIS 1976, p. 136, note 37.

²⁰⁰ Sur le coteau de la rive gauche, à environ 500 m en aval du défilé, la chapelle Saint-Martin, qui n'a pas encore été fouillée, remonterait-elle au premier millénaire?

²⁰¹ SANTSCHI 1981, p. 25.

découvert 5000 tombes (on est encore bien en dessous de ce chiffre), cela ne représenterait, pour cette durée, qu'une moyenne de dix ensevelissements par année. Or un tel nombre conviendrait à une population locale assez faible. Que certains défunts aient été apportés de quelques dizaines de kilomètres pour être ensevelis à proximité des lieux saints, on peut sans doute l'admettre. Mais il ne faut pas oublier l'apport principal fourni par la population locale.

Saint Sigismond, roi et martyr

Devenu roi en 516, quelque vingt ans après sa conversion de l'arianisme, le burgonde Sigismond avait continué à favoriser l'Eglise dans ses états. Sa carrière toutefois devait connaître un grand bouleversement en 522. Grégoire de Tours rappelle ces événements dans son *Histoire des Francs* (573-591) : sa seconde femme l'ayant persuadé que Sigéric, son fils né de sa première femme, projetait de le faire périr pour s'emparer du pouvoir royal, Sigismond le fit étrangler par deux esclaves. Aussitôt saisi de remords, le roi va faire pénitence à Agaune, y institue la psalmodie ininterrompue, puis revient à Lyon. A l'instigation de leur mère, Clodomir et les autres fils de Clotilde (veuve de Clovis, roi des Francs) partent en guerre contre Sigismond et vainquent l'armée burgonde. Tentant de fuir à Agaune, le roi, sa femme et ses deux fils sont capturés par Clodomir et emmenés dans le territoire d'Orléans, où ils demeurent captifs. Comme les Burgondes, conduits par Godemar, frère de Sigismond, relevaient la tête, Clodomir, avant de partir en guerre contre eux, décida de faire exécuter ses captifs. Les conseils de miséricorde de l'abbé Avit ne pesèrent pas lourd. Le religieux eut beau prédire au roi qu'il subirait un sort semblable à celui de ses victimes, Clodomir les fit tuer et jeter dans un puits à *Colonna*, vicus de la cité d'Orléans²⁰².

La dignité de martyr, attribuée à saint Sigismond n'apparaît pas dans ce récit. Grégoire de Tours connaissait toutefois sa réputation de saint. Dans son *Liber in gloria martyrum*, il écrit que Sigismond, se repentant de la mort de Sigéric, se rendit à Agaune où, prosterné devant les tombeaux des martyrs, il fit pénitence. Il demande dans sa prière que Dieu punisse dans ce monde le mal qu'il a fait, pour que, ayant payé ses crimes avant de mourir, il soit absous lors du jugement. De plus, il institue à Agaune la psalmodie ininterrompue et comble de largesses le monastère. Plus tard, il fut pris avec ses fils par Clodomir qui les fit mettre à mort. Son corps fut ramené à Agaune où il reçut sa sépulture. Qu'il a été reçu au nombre des saints est manifeste : « les fiévreux qui pieusement font célébrer des messes en son honneur et font une offrande à Dieu pour son repos voient aussitôt cesser leurs tremblements, s'éteindre leur fièvre, et ils recouvrent la santé²⁰³ ».

La Chronique de saint Maire, évêque d'Avenches, contemporaine de l'œuvre de Grégoire de Tours, contient quelques allusions au roi Sigismond. L'auteur connaît l'injuste mise à mort, sur l'ordre de son père, de Sigéric (522) de même que

²⁰² MGH, *Script. rer. merov.*, t. I (*Gregorii Turonensis opera*), pp. 112-113.

Colonna a été identifié par certains avec Saint-Péray-la-Colombe (département du Loiret), par d'autres avec Coulimelle ou Coulmiers.

²⁰³ MGH, *Script. rer. merov.*, t. I, (*Gregorii Turonensis opera*), p. 537.

l'arrestation du roi, de sa femme et de ses fils (523), ainsi que leur mise à mort. Au sujet de ces derniers épisodes, il n'est pas indifférent de noter que saint Maire a sa version propre des événements. Pour lui, «le roi des Burgondes fut livré aux Francs par les Burgondes et, en l'état de moine (*in habitu monacali*), conduit jusqu'en France: là il fut jeté dans un puits avec sa femme et ses fils». L'auteur ne parle ni de saint, ni de martyr, ni de tombeau à pèlerinage, mais, vivant non loin du théâtre des événements, il sait que l'arrestation du roi et de sa famille résulte d'une trahison.

La *Passio sancti Sigismundi*²⁰⁴, écrite vraisemblablement à Agaune, mérite, malgré sa rédaction relativement tardive (fin du VII^e ou au début du VIII^e siècle²⁰⁵), de retenir l'attention. Après avoir rappelé l'origine des Burgondes et leur entrée dans les Gaules, puis l'invasion des Francs dans la même région, l'auteur anonyme fait état des conflits entre le roi burgonde Gondebaud et son frère Godegisèle soutenu par les Francs. Il note que Gondebaud et tout le peuple des Burgondes étaient ariens²⁰⁶, mais que cela n'empêcha pas le roi de faire élever ses deux fils Sigismond et Godemar dans la religion catholique. Ainsi formé et parvenu à l'âge adulte, Sigismond était enflammé d'un tel attachement pour les églises, les monastères et les tombeaux des saints qu'il passait ses jours et ses nuits en veille, en jeûne et en prière. A la mort de Gondebaud, tout le peuple des Burgondes, bien que n'adhérant pas à la foi du Christ, ainsi que les quelques romains qui, avec les Gaulois, enduraient leurs vexations, choisirent le saint homme pour roi. Investi de cette charge, Sigismond persévère dans ses vertus d'abstinence, de libéralité, d'humilité et de justice. Cependant, il prenait soin de sa patrie et de son armée, tout en cherchant le chemin de la patrie céleste. Il s'efforçait de se vouer lui-même au tombeau des martyrs afin de mériter une récompense de martyr. Comme il visitait nombre de lieux saints, il parvint à Agaune. Il se demande comment il pourrait se mettre au service des martyrs et être associé à leur troupe. Un ange le lui indique: que, sur l'exemple de la milice céleste, il crée des chœurs pour psalmodier. Sigismond, approuvé par les évêques, se conforme à cette révélation. Il continuait à prier pour connaître ce qu'il devrait encore faire pour obtenir d'entrer dans le royaume des cieux. «Le Seigneur Jésus-Christ ne voulant pas le laisser attendre trop longtemps la récompense de ses peines, daigna l'appeler à la palme du martyre pour l'associer à la gloire et au festin céleste des martyrs thébains auxquels il s'était déjà associé en louant Dieu». Puis l'hagiographe en vient «à narrer la bienheureuse histoire de la passion» du saint. Comme les Francs dévastaient les Gaules et qu'un très grand nombre de Burgondes avaient fait cause commune avec eux, le roi, se voyant serré de toutes parts, gagna la montagne de *Veresallis*²⁰⁷ où il choisit de vivre dans la solitude. Alors tous les Burgondes se donnèrent aux Francs et promirent de leur livrer le saint roi. Informé de leur infâme projet, Sigismond se fait tondre et quitte l'état laïque pour celui de moine (*et se a laicatu in habitum religionis mutavit*). Il menait une vie austère et paisible

²⁰⁴ Texte dans BESSON 1913, pp. 134-139.

²⁰⁵ Pour la date de la composition de la *Passio*, voir BESSON 1913, p. 127 et ss.

²⁰⁶ (...) *legis goticae videbantur esse cultores* (BESSON 1913, p. 135).

²⁰⁷ Sur l'identification de ce *Veresallis* avec Vérossaz, ou avec Versailleux (département de l'Ain), voir BESSON 1913, p. 131, note 2. GRUBER 1932, p. 166, signale la reconstruction en 1465, par l'abbé Guillaume Bernardi, d'une chapelle Saint-Sigismond à Vérossaz.

quand des Burgondes vinrent le chercher sur sa montagne. Feignant l'amitié, ils lui proposent de l'escorter en secret jusqu'au tombeau des martyrs. Arrivés devant les murs du monastère, ils trouvent une troupe de Burgondes et de Francs. Un Burgonde, Trapsta, tel Judas, mit la main sur lui. On le livra enchaîné aux Francs, qui, «craignant d'ensanglanter leurs mains en répandant un sang innocent», s'en remirent aux Burgondes du soin de le conduire au lieu fixé. «Ceux-ci l'emmenèrent, lié et sous bonne garde, avec sa femme et ses deux fils Gisclaad et Gondebaud, en un lieu dont le nom est *Belsa*²⁰⁸». Trouvant là un vieux puits, et pour satisfaire leur perfide méchanceté, l'ayant frappé d'une sentence capitale, ils le jetèrent la tête la première dans le puits avec sa femme et ses fils.

L'hagiographe raconte ensuite que, trois ans plus tard²⁰⁹, l'abbé de Saint-Maurice, Vénérand, eut une révélation au sujet du lieu où se trouvaient les corps et qu'il obtint du roi franc Theudebert la permission de les faire amener à Agaune pour être joints à ceux des martyrs. Retirés du puits et transportés à Agaune, ils reçurent une sépulture en l'église Saint-Jean l'Évangéliste. A leur tombeau, Dieu accomplit, par l'intercession de ces saints martyrs, des miracles de guérison en faveur des malades souffrant de la fièvre quarte et même d'autres maladies.

De prime abord, la *Passio* paraît rapporter l'histoire d'un saint confesseur plutôt que celle d'un martyr. Pourtant telle n'est pas l'intention de l'hagiographe. Il écrit en effet que le Seigneur appela Sigismond à la palme du martyr et plus loin, parlant des miracles qui s'accomplissaient en l'église Saint-Jean d'Agaune, il fait état de «l'intercession des martyrs», en désignant évidemment saint Sigismond, son épouse et ses fils. Pourquoi donc voit-il dans la mort de son héros un martyr? L'hagiographe insiste dans les débuts de son récit sur le fait que tout le peuple burgonde était adepte de la secte arienne, même si, malgré cela, il choisit Sigismond pour succéder à son père Gondebaud, lui-même arien. Et quand arrive le moment de narrer la «passion» du roi, l'auteur insiste sur le rôle des Burgondes qui l'abandonnent, le trompent et le livrent aux Francs. Craignant de porter la main sur un innocent, ceux-ci le laissent à ses sujets, qui finiront par le tuer eux-mêmes. Le martyr apparaît ainsi comme celui d'un roi catholique éliminé par un peuple arien.

On a remarqué depuis longtemps que l'auteur anonyme de la *Passio* connaît très mal l'histoire générale de la première moitié du VI^e siècle. Sa vision schématique et passablement manichéenne des bons gallo-romains qui souffrent sous le joug des méchants burgondes ariens est au moins en partie erronée. L'époque est en réalité celle où, dès le règne de Gondebaud, le pouvoir «barbare» est fortement attiré par la civilisation romaine et où les notables gallo-romains, laïques et évêques, sont admis à la cour. C'est aussi le temps où Gondebaud veut favoriser la bonne entente entre burgondes et gallo-romains (Loi gombette). Faut-il conclure que l'auteur de la *Passio*, se fondant sur une conception historique dont il ignorait l'inexactitude, a pratiquement inventé le martyr du roi?

La réponse à cette question ne peut être que négative. Il ne faut pas oublier que Grégoire de Tours, auteur des *Libri Miraculorum*, a traité de saint Sigismond

²⁰⁸ *Belsa* désigne la Beauce, où se trouve d'ailleurs Saint-Péravy-la-Colombe (BESSON 1913, p. 131).

²⁰⁹ BESSON 1913, p. 133, propose de lire treize ans plutôt que trois (*trezenum* pour *triennium*?).

et des miracles qui s'accomplissaient sur sa tombe à Agaune dans son premier livre consacré aux martyrs et non dans le huitième, consacré aux confesseurs (et pourtant dans ce texte, il ne parle ni de la qualité de martyr, ni des circonstances du martyre). Or Grégoire n'écrit qu'une cinquantaine d'années après les événements. Son contemporain Marius sait que le roi avait été livré par des Burgondes aux Francs et que ceux-ci l'avaient emmené, *in habitu monachali*, jusque dans leur pays.

Ainsi, dans la seconde moitié du VI^e siècle, la trahison de Sigismond par les siens, sa qualité de martyr et le pèlerinage à son tombeau étaient déjà connus. L'auteur anonyme de la *Passio* est seul à mentionner la retraite du roi *in monte Veresallis* (il pense sans doute à Vérossaz) où il adopte l'état monastique, le nom du traître Trapsta et la mise à mort de Sigismond par les Burgondes eux-mêmes dans un lieu appelé *Belsa*. Il étoffe son récit en exagérant sans doute le conflit entre catholiques et ariens et en multipliant les données (en partie de classiques clichés) sur la piété de son héros. En revanche, il ne souffle mot de l'assassinat de Sigéric.

De ces quelques données, on peut conclure que l'auteur anonyme de la *Passion de saint Sigismond* n'invente pas la qualité de martyr qu'il attribue à son héros. Peut-être s'appuie-t-il sur l'autorité de Grégoire de Tours, dans son *Liber in gloria martyrum*? En tout état de cause, l'opinion de l'auteur anonyme, surtout s'il est agaunois, comme on le pense à bon droit, se fonde essentiellement sur l'existence du tombeau du pèlerinage qu'il connaissait bien. Même s'il ignorait que Grégoire de Tours avait évoqué ce lieu saint dans son œuvre, il devait savoir par la tradition locale que l'on pratiquait depuis longtemps la vénération de saint Sigismond comme martyr.

Reste à se demander pourquoi Grégoire de Tours a lui même fait une place au roi des Burgondes dans son *Liber in gloria martyrum*? Il peut bien l'avoir considéré comme un saint, puisque Sigismond s'était profondément repenti du meurtre de Sigéric et avait abondamment comblé le lieu saint d'Agaune. S'il l'admet en outre comme martyr, c'est qu'il s'aligne lui aussi sur la pratique d'un culte qui existait déjà au tombeau du roi.

En définitive, c'est probablement à l'abbé Vénérand qu'il revient d'avoir considéré comme un martyr le fondateur de l'abbaye trahi par ses sujets et livré à la mort. C'est cet abbé qui a fait toutes les démarches nécessaires pour retirer le roi d'une sépulture infâme et le ramener pour l'ensevelir avec honneur dans l'église Saint-Jean.

Un diocèse alpin: points de repère

Un survol un peu rapide de la documentation écrite pourrait bien faire douter de l'intérêt du diocèse valaisan pour l'historien du premier millénaire. Si l'abbaye de Saint-Maurice, à cause de sa grande notoriété en Europe occidentale, revient souvent sous la plume des annalistes, si elle dispose de quelques documents d'archives sur ses propres origines, le diocèse de Sion, lui, apparaît tout à fait pauvre. Les noms de quelques évêques qui ont participé à des conciles régionaux burgondes, mérovingiens ou carolingiens ne nous renseignent ni sur la vie, ni sur l'organisation du diocèse. Ils nous montrent pourtant que les prélats valaisans,

octoduriens d'abord, sédunois ensuite, ne vivent pas dans l'isolement : ils ne sont ni plus ni moins nombreux que leurs confrères de la plupart des autres diocèses des Gaules à fréquenter les assemblées conciliaires. Leurs relations avec l'extérieur sont attestées aussi par de trop rares allusions aux difficultés qui ont pu les opposer au pouvoir civil.

Les textes ne sont heureusement pas la seule source de documentation. La recherche archéologique a mis en évidence la variété des bâtiments de l'abbaye d'Agaune, que ce soit les constructions directement attachées au monastère, ou des dépendances comme les églises funéraires et d'autres édifices. Mais depuis quelques années, elle a révélé aussi des réalisations architecturales qui font honneur à l'église diocésaine et tout récemment, à Martigny, la cathédrale primitive. La présence de ces vestiges indique que la vitalité du diocèse est tout à fait comparable à celle de l'abbaye d'Agaune.

Ce pays qui s'appelle le Valais, et qu'on nommait volontiers tout simplement «la vallée», vers le milieu du premier millénaire encore, appartient évidemment au domaine géographique alpin. Décèle-t-on dans son équipement, dans son organisation, les traces d'un certain particularisme dû à ces circonstances géographiques ?

Si on la compare avec celle de grands diocèses des Gaules, développés dans un pays de plaine et de collines où l'on peut rayonner à son aise, la distribution topographique des centres du diocèse valaisan frappe immédiatement. La profondeur et l'étroitesse du sillon rhodanien imposent, dès l'Antiquité, un développement linéaire. Agaune, Octodure, Sion, se trouvent tous trois à proximité du fleuve.

Le terrain d'une contrée alpine n'était guère favorable à l'exploitation de grands domaines, source d'une certaine richesse. Le pays était certes suffisant à la subsistance de sa population mais impropre à la production de gros revenus excédentaires. Les terres que possédaient l'évêque et les notables laïques ne pouvaient garantir de grandes largesses en faveur de l'Eglise. La sobriété de décor que l'on constate sur les sites fouillés est un indice de cette modicité des ressources.

C'est peut-être aussi la relative pauvreté des diocésains qui explique l'absence d'inscriptions funéraires dès que l'on sort du site privilégié d'Agaune. Une certaine activité littéraire constatée à Saint-Maurice a sans doute été facilitée par les dons que les grands de ce monde offraient en hommage aux martyrs. L'absence de témoins d'une pareille activité à l'évêché peut relever de destructions anciennes de documents. Il se peut aussi que la médiocrité des ressources matérielles ait concentré les esprits sur des besoins plus urgents.

Si le caractère alpin du territoire diocésain impose au Valais du premier millénaire quelques inconvénients, il lui accorde aussi une appréciable commodité. Quelque peu enfermé entre ses montagnes, le pays demeure à l'abri d'invasions générales destructrices. Les raids des Lombards au VI^e siècle et surtout des Sarrasins au X^e, ne sauraient être qualifiés d'invasions. Quant au débordement de groupes alémaniques de la vallée de l'Aar vers la haute vallée du Rhône, il a probablement été aussi pacifique que celui des Walser médiévaux vers les vallées de la Haute-Italie. Les soucis qu'ils ont causés à l'évêque Hugues vers l'an mil touchaient à la formation de prêtres parlant un idiome nouvellement introduit dans le diocèse.

Ces quelques remarques relatives à la spécificité d'un diocèse alpin sont écrites en fonction des trois centres que nous avons examinés. On pourra se poser

le problème avec davantage de pertinence après avoir examiné ce qui a été découvert dans les campagnes. Dans la deuxième partie de notre étude, nous tâcherons de voir comment se présentent l'origine et le développement de communautés chrétiennes sur le territoire diocésain et de quelle manière est né le véritable réseau paroissial que l'on connaît au tournant du XIII^e au XIV^e siècle.

Deuxième partie

Les cadres de la vie chrétienne locale jusqu'à la fin du XIII^e siècle

Longtemps, les historiens ont concentré leurs efforts sur les évêchés, les grands monastères et les ecclésiastiques importants du I^{er} millénaire. Le problème de l'origine et des premiers développements des paroisses demeurait quasiment méconnu. Les chercheurs de la fin du XIX^e siècle se sont préoccupés de la question et ont tenté de lui apporter une réponse en recourant aux sources écrites¹. Seuls quelques sites en recevaient un peu de lumière. L'étude des vocables, celle de la toponymie aussi, ont donné aux enquêtes une portée plus large. Les résultats de principe que l'on obtenait se révélaient souvent difficiles à appliquer au plan d'une petite région. La possibilité de contact avec la réalité des pays ruraux ne fut donnée que par l'archéologie², quand elle s'attacha aux humbles problèmes des petits sanctuaires historiquement méconnus.

Ainsi, à des questions et réponses trop théoriques, succède aujourd'hui une problématique mieux liée aux réalités concrètes. En de nombreuses régions de l'Europe occidentale, les enquêtes archéologiques, dotées de moyens et de méthodes qui ne cessent de se perfectionner, allaient débusquer maint faux

¹ Voir notamment IMBART DE LA TOUR 1900.

² Voir notamment VRK 1990 et 1991.

problème classique (comme la querelle entre les partisans des paroisses très anciennes, au V^e/VI^e siècle, et ceux des paroisses carolingiennes, voire post-carolingiennes). En même temps, problèmes nouveaux et nouveaux regards devaient se faire jour.

La recherche concernant les paroisses du diocèse de Sion suit une évolution naturellement analogue. Il faut rappeler les travaux du chanoine Anne-Joseph de Rivaz, du P. Sigismond Furrer, capucin, et du P. Franz-Joseph Joller, jésuite. L'abbé Jean Gremaud a largement contribué à l'essor des recherches en publiant plusieurs volumes de documents. Nous devons à Mgr Dyonis Imesch la publication d'un premier essai de synthèse concernant les paroisses en amont de la Morge de Conthey³. Il fut suivi en 1940 par les abbés Jean-Emile Tamini et Pierre Délèze qui traitèrent des paroisses en aval du bois de Finges.

Pour étudier l'histoire des paroisses du diocèse, tous ces auteurs ne disposaient que de textes et n'en trouvaient point d'antérieurs au XI^e siècle. Le problème des origines leur demeurait inaccessible⁴. Néanmoins, en 1967, le P. Iso Müller tenta de l'aborder pour le Valais en apportant sa contribution à une étude d'ensemble⁵. Depuis le temps où le P. Iso Müller préparait son article, la recherche archéologique a exploré de nombreux sanctuaires dans les campagnes⁶, rendant peu à peu accessible la période antérieure au XII^e siècle. A condition d'être bien conscient du caractère encore limité des acquis nouveaux, on peut aujourd'hui, sans échapper sur bien des points aux hypothèses, poser de manière nouvelle le problème des origines paroissiales en Valais.

En songeant aux premiers siècles de l'Eglise en Valais, on ne peut s'empêcher de se poser une foule de questions passionnantes. D'une religion celtique quelque peu transformée par l'assimilation, peut-être assez superficielle, et des dieux du Capitole et du culte impérial, les habitants de ce pays ont passé à la connaissance révélée du Dieu unique et trinitaire. Le succès local des cultes à mystères importés de l'Orient comme ceux d'Isis, de Cybèle et particulièrement de Mithra, montre qu'au IV^e siècle surtout, un souci de salut personnel touche au moins certaines catégories de la population. Une pareille préoccupation a-t-elle, quand l'Evangile eut été annoncé, ouvert les portes au Christ ou seulement suscité une concurrence acharnée entre ses disciples et les sectateurs de Mithra? Combien de temps la prédication missionnaire a-t-elle duré dans un Valais tout compartimenté en multiples vallées? Comment, peu à peu, l'enseignement de l'Evangile

³ IMESCH 1904.

⁴ Certes, l'imagination pouvait pénétrer au-delà de cette barrière. Le P. Sigismond Furrer, suivi par les abbés Tamini et Délèze, suggérait qu'en dehors de Martigny, Saint-Maurice et Sion, il y avait au XI^e siècle, bien peu de paroisses organisées. Pour eux, avant le X^e siècle, «l'évêque gardait le souci de la pastoration, envoyant dans les différentes localités des prêtres pour des fonctions et un temps déterminés. Ceux-ci, leur ministère achevé, rentraient en communauté, pour repartir de nouveau, sous les ordres de leur supérieur» (TAMINI-DÉLÈZE 1940, p. 121).

⁵ MÜLLER 1967. Cet article avait été rédigé dans le cadre d'une collaboration d'Iso Müller avec Heinrich Büttner pour un ouvrage sur les origines chrétiennes dans les Alpes (*Frühes Christentum im schweizerischen Alpenraum*, Einsiedeln-Zurich-Cologne 1967).

⁶ Nous en avons déjà parlé dans l'introduction de notre première partie en citant les artisans. Le résumé des résultats est donné lieu par lieu, dans notre troisième partie.

a-t-il transformé, en même temps que les âmes, les comportements quotidiens? On pourrait rêver de connaître les hommes qui, par leur activité, ont créé les premières paroisses et les sanctuaires privés des domaines.

Hélas l'état de la documentation régionale empêche de concrétiser ces rêves. On ne peut atteindre les personnes et seuls les vestiges matériels de leur activité sont quelque peu accessibles. Les nouvelles données disponibles dans les domaines de l'archéologie et aussi de la critique des textes permettent malgré tout d'avancer quelque peu. Nous verrons d'abord la signification historique des vestiges découverts par l'archéologie, ce qui permettra de reprendre le problème des origines et de la multiplication des églises paroissiales. La documentation autorise ensuite à explorer deux domaines voisins, accessibles seulement aux XI^e/XII^e siècles: l'un concerne les territoires paroissiaux et leurs rapports avec la vie économique; l'autre est celui des fondateurs d'églises dont l'identité est si difficile à découvrir.

Il est évident, et nous en sommes les premiers convaincus, que le travail que nous présentons, devra un jour être corrigé et complété au gré de l'avancement des recherches.

Aspects généraux du donné archéologique⁷

Les bâtisseurs qui, dans les premiers siècles du diocèse de Sion, ont construit des édifices sacrés, ont cherché avant tout à doter les communautés chrétiennes grandes ou petites, ainsi que leurs desservants, d'espaces qui répondent à leurs divers besoins. C'est pourquoi les pauvres restes de leur activité, tels que la recherche archéologique les met au jour, révèlent, du moins dans leurs grandes lignes, les conditions concrètes et les nécessités locales de l'Eglise en amont du Léman.

Le choix du site destiné au bâtiment manifeste évidemment l'existence d'un groupe chrétien local. Ainsi que les conditions d'implantation des murs, il peut faire connaître la continuité dans l'occupation du lieu.

Le plan adopté révèle dans une certaine mesure les fonctions ecclésiales que l'édifice devait abriter. Elles pouvaient relever de la pratique religieuse ordinaire: la communauté, parfois une famille, se réunissait là pour la célébration de l'eucharistie, la prière commune, l'écoute de l'Evangile et parfois pour l'administration du baptême. Si au contraire, l'édifice a une fonction essentiellement funéraire, celle-ci ne ressortira pas forcément du plan adopté mais se manifestera par la présence de très nombreuses sépultures.

⁷ Nous avons pensé rendre service au lecteur en n'encomrant pas le texte de nos chapitres ni celui de leur appareil critique d'une quantité d'argumentations de détails et de références. Nous avons par conséquent regroupé ce genre d'éléments, bien nécessaires, dans la troisième partie de notre ouvrage à laquelle le lecteur se reportera chaque fois qu'il le jugera utile. On trouvera là, par ordre alphabétique des lieux et des objets, des indications d'ordre archéologique: description résumée et plan des fouilles d'églises, renseignements utiles sur l'environnement archéologique du site, éléments constitutifs des édifices sacrés. Y seront donnés également des renseignements d'intérêt historique: premières mentions de sanctuaire et de vocables, données relatives aux paroisses, aux maisons religieuses, aux propriétaires ou patrons d'églises.

La fonction pastorale proprement dite et la fonction funéraire s'inscrivent dans des plans et surtout des dimensions différentes selon qu'elles sont au service de tout un peuple, d'une communauté locale ou seulement d'une famille importante. Quand l'archéologie discerne dans le même bâtiment le cumul de ces deux fonctions, elle jette un peu de lumière sur le problème des sanctuaires privés, appelés à un grand développement dans les siècles que nous étudions.

D'autres constructions enfin, d'un type particulier, attestent la vénération dont les diocésains et souvent aussi des pèlerins lointains entouraient le tombeau ou les reliques d'un saint. Ce premier chapitre traite de ces aspects généraux du donné archéologique relatifs surtout au premier millénaire et esquisse une typologie des diverses fonctions.

Les cadres de l'implantation

Les motifs qui ont guidé le choix du site dépendent en grande partie de la fonction que l'on entendait donner au premier édifice chrétien du lieu. C'est pourquoi nous examinerons séparément le cas des édifices funéraires et celui des églises et oratoires destinés à la pastorale ordinaire, avant d'aborder les problèmes plus généraux d'implantation et d'orientation.

Selon la coutume antique qui perdure jusqu'à l'époque carolingienne, les sépultures sont établies à l'écart des habitations. La série des églises funéraires et des oratoires connexes, est représentée, dans l'état actuel des recherches, par les édifices trouvés à proximité de Sion et autour de l'abbaye de Saint-Maurice.

A Sion, le vaste cimetière paléochrétien de Sous-le-Scex, au pied sud-ouest des rochers de Valère, a livré les vestiges d'une grande église funéraire dont le noyau architectural (la nef et bientôt une première abside) remonte au V^e siècle. Dans la partie orientale du cimetière, on a trouvé deux édifices funéraires rectangulaires dont l'un est utilisé au V^e siècle et l'autre paraît plus ancien. Leurs substructures sont peu éloignées des restes d'une *villa* romaine et d'une cabane semi-enterrée datée du V^e siècle. Immédiatement à l'ouest de l'église, mais orienté différemment, existait, avant le VII^e siècle, un enclos regroupant quelques tombes probablement à ciel ouvert. L'utilisation funéraire du site a des origines très anciennes. Sans évoquer ici la préhistoire, on doit signaler la présence de tombes de l'époque de La Tène, puis de sépultures semi-incinérées (II^e/IV^e siècle). D'autre part, les grandes stèles funéraires romaines, récupérées pour construire certaines sépultures dans l'église, n'ont sans doute pas été transportées de bien loin. Peut-être faut-il voir une relation entre la partie orientale du cimetière et la *villa* romaine voisine? Quoi qu'il en soit, le choix paléochrétien du site manifeste une continuité de la tradition antique.

Un autre site funéraire est connu à l'écart de la ville de Sion au V^e/VI^e siècle déjà: celui de Saint-Théodule. Il ne reprend pas un ancien lieu de sépulture romain mais celui de thermes dont les restes servent aux chambres funéraires, avant de porter l'église. Nous reviendrons sur ce cas à propos des lieux de pèlerinage.

A Saint-Maurice, le germe des installations paléochrétiennes est la «basilique», construite peu avant la fin du IV^e siècle au pied de la falaise, pour honorer les reliques des martyrs thébains. Le problème posé par le choix du site, à peu de distance d'un *vicus* romain (ou de ses restes?) sera examiné plus bas.

Au VI^e siècle, la situation de la première église abbatiale et du monastère, ainsi que du baptistère, s'explique comme un simple développement du culte des martyrs institué à la fin du IV^e siècle. Dès le V^e ou le VI^e siècle, un cimetière, dont une partie a pu être examinée par Blondel, est connu à l'est et au nord-est de la basilique primitive. Il répond au désir d'ensevelir tout près du lieu où reposent les corps des martyrs. Peut-être verra-t-on un jour qu'il continue un lieu de sépulture plus ancien. En outre, des églises funéraires existent dès le VI^e siècle dans des situations classiques, à l'écart de la basilique. L'église Saint-Jean, où saint Sigismond sera enseveli vers 535 ou 536⁸ et où il sera bientôt honoré comme martyr, est loin d'être complètement explorée. Les restes d'une autre église funéraire, en partie détruite par le Rhône, et en partie par une pelleteuse mécanique, ont été examinés par Blondel en Condémines. Les sites de Saint-Jacques et de Saint-Laurent, encore plus à l'écart et sur la route de Martigny, ont peut-être possédé des cimetières et des édifices funéraires.

Parmi les églises destinées au service pastoral ordinaire, il convient de mentionner d'abord la cathédrale primitive de Martigny. Construite un peu en dehors de la ville, sur les restes d'un grand bâtiment romain, elle a peut-être succédé à un petit lieu de culte aménagé dans le cadre de cette habitation.

Nous connaissons aujourd'hui à Géronde le seul cas certain (la fouille de Glis n'étant pas suffisamment étendue) où le premier édifice sacré du lieu est une église destinée à une communauté locale. Le plus ancien sanctuaire, sans tombes, n'est pas construit sur l'emplacement même de bâtiments romains. Le site choisi est toutefois à moins de deux-cents mètres de vestiges antiques comprenant un solide bâtiment dont la fonction n'est pas établie, accompagné, un peu plus au nord, d'un groupe de tombes⁹. Les deux inscriptions funéraires réutilisées dans les constructions de l'église et du monastère de Géronde pourraient provenir d'autres sépultures romaines de la colline. L'occupation du site continue dans les siècles suivants comme le montrent plusieurs sépultures trouvées dans la région de Saint-Félix et probablement aussi le célèbre anneau d'or de Graifarius.

Géronde possédait dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle un diptyque rappelant l'élection, en 488, du consul Rufius Achilius Sividius. L'objet serait d'un intérêt capital si, au lieu d'ignorer sa provenance, on le savait issu des biens d'un notable local du V^e siècle. Il n'en reste pas moins que la première église a été bâtie sur une colline où les établissements antiques étaient encore utilisés au moins en partie.

Dans d'autres cas plus tardifs, le premier sanctuaire destiné à une communauté est édifié en terrain vierge¹⁰, sans relation avec des vestiges romains. Ainsi, vers la fin de l'époque carolingienne à Saint-Germain des Vignes (Rarogne), à Nendaz et à Nax, puis au XI^e/XII^e siècle à Port-Valais, Chessel, Saxon, Saint-Séverin, Vex, Vercorin, Niedergesteln et Ernen.

D'autres édifices sacrés, tous antérieurs à l'époque carolingienne, et qui sont le premier élément d'un sanctuaire domanial, sont en relation directe avec un

⁸ BESSON 1913, p. 133.

⁹ BLONDEL 1953, p. 50.

¹⁰ Des sites de ce genre, fouillés à l'avenir en utilisant des techniques plus perfectionnées, révéleraient peut-être un oratoire de bois antérieur à la chapelle maçonnée.

établissement romain de campagne. C'est le cas de la petite église de Villa (Sierre) et des oratoires de Muraz-Collombey, de Saillon, d'Ardon et de Loèche.

Du tour d'horizon que nous venons de faire, il ressort que les sites choisis pour bâtir les premiers édifices sacrés jusqu'au VI^e/VII^e siècle, sont tous en relation avec un lieu habité à l'époque romaine déjà¹¹. Les fouilles ont permis de voir que l'on a très souvent utilisé des murs antiques pour fonder le premier édifice sacré¹².

Les endroits choisis pour bâtir le premier édifice sacré ne posent en général pas de difficultés d'implantation. Que des murs romains puissent servir de fondation ou non, on dispose d'un terrain plat ou en pente douce. Certains lieux ont tout de même imposé quelques contraintes. A Saint-Maurice, le fort talus naturel qui existait non loin de la falaise, a pu faciliter l'implantation de chambres sépulcrales semi-enterrées. En revanche, il a obligé de construire, au sud, des bases importantes, et d'établir le sol des églises abbatiales (dès le VI^e siècle) sur une terrasse artificielle.

Dans la falaise elle-même, la volonté de bâtir la chapelle de Notre-Dame du Scex (fin VIII^e/X^e siècle) sur la vire (étroit palier) où saint Amé avait vécu en ermite, fit poser les fondations à l'extrême limite du précipice. A Nendaz enfin, c'est le désir d'orienter la première chapelle qui fit bâtir perpendiculairement aux courbes de niveau et asseoir l'abside assez bas dans la pente.

L'orientation du premier édifice a été choisie avec une relative liberté. Dans les endroits où subsistaient des murs romains, l'écart par rapport à l'est n'est pas déterminé par la considération du lever saisonnier du soleil mais par la présence des murs antiques. Leur réutilisation fixe l'orientation à l'E-SE à Loèche, à l'E-NE à Sion (Saint-Théodule) et à Saillon et au N-NE à Ardon. Des murs romains encore en fonction dans le voisinage ont déterminé l'orientation au NE de Muraz. Les autres édifices sacrés, pour l'orientation desquels on était plus libre, sont tournés vers le levant (du NE au SE).

Esquisse d'une typologie

En général, on découvre sur un site archéologique toute une série de transformations voire reconstructions d'édifices sacrés¹³ avant la fin du XII^e siècle. L'orientation du bâtiment primitif est respectée par les chantiers ultérieurs. L'évolution architecturale dépend en grande partie de la fonction assignée à

¹¹ L'exception constituée par Glis n'est peut-être qu'apparente puisque nous ne connaissons pas le contexte archéologique de l'église.

¹² Dans l'état actuel des recherches, aucune des ruines ainsi réutilisées ne procède d'un sanctuaire païen.

¹³ Notre connaissance des transformations intervenues avant l'an mil est limitée au témoignage des substructures, presque seules conservées. Une reconstruction complète sur les fondations précédentes pourrait nous échapper absolument. De même, les agrandissements attestés par l'adjonction de nouvelles fondations peuvent consister aussi bien en construction d'une annexe qu'en reconstruction générale sur des fondations anciennes et nouvelles.

l'édifice. Celle-ci peut être unique et permanente ou au contraire être double dès l'origine ou le devenir très tôt. Nous examinerons successivement ces deux possibilités.

En ce qui concerne les églises funéraires, le plus bel exemple d'évolution actuellement connu a été découvert à Sion, Sous-le-Scex. L'édifice funéraire primitif, de plan rectangulaire, est augmenté, encore au V^e siècle, d'une abside. Celle-ci est remplacée au VI^e par une autre, beaucoup plus vaste, en même temps que deux locaux sont annexés latéralement au sommet de la nef. Les agrandissements continuent par l'édification, au VII^e siècle, d'annexes entourant complètement le reste de la nef et d'absidioles encadrant la grande abside. Dès l'origine, ces transformations visent à augmenter, même au détriment du cimetière extérieur, l'espace disponible pour les sépultures privilégiées¹⁴. Un autre exemple, plus modeste, existait à Saint-Maurice (En Condémines), où l'espace clos de murs plus minces enveloppant la partie occidentale de la nef, est une annexe couverte plutôt qu'un simple cimetière.

Les transformations dans la continuité de la fonction se voient aussi dans une église vouée à la pastorale ordinaire, Saint-Martin de Géronde. Les travaux sont motivés par des besoins liturgiques nouveaux, sans que l'espace à disposition des fidèles soit augmenté. La première modification de plan (VI^e siècle), ne concerne que la disposition intérieure de la partie orientale destinée à la célébration eucharistique. C'est au même besoin que répondent, au VII^e ou au VIII^e siècle, l'extension de l'avant-chœur sur l'espace de l'ancienne abside et l'adjonction d'une abside nouvelle. En même temps, la surface totale de l'église paraît être diminuée par la suppression des portiques latéraux flanquant la nef et le narthex.

Semblablement, des préoccupations d'ordre liturgique commandent les changements apportés au baptistère du VI^e siècle à Saint-Maurice. A l'époque carolingienne, on diminue quelque peu le volume de la cuve, et l'on ajoute à la paroi orientale du bâtiment, une abside. Le comblement de la cuve, pour asseoir les fonts, n'intervient sans doute qu'au XI^e siècle.

Les transformations apportées à l'édifice ont essentiellement pour but, suivant la fonction originelle qu'on entend conserver, d'augmenter la place pour des sépultures ou d'améliorer l'espace de la célébration liturgique.

Certains édifices sacrés découverts par les fouilles ne correspondent entièrement ni à la fonction pastorale ordinaire (sans tombes) ni à la fonction funéraire seule (sépultures occupant à peu près tout l'espace).

Nous avons signalé plus haut les petits édifices qui sont en relation avec les restes d'une *villa* romaine. Le cas est particulièrement net à Muraz/Collombey, à Saillon et à Ardon. Il est manifeste que l'établissement antique est encore occupé au moins en partie¹⁵.

¹⁴ Seule l'annexe du sud-ouest n'a pas reçu de tombes.

¹⁵ On a constaté à Ardon les traces de cette occupation tardive dans la partie occidentale des édifices. Ailleurs, des fouilles sur un large espace conduiraient sans doute à des constatations analogues.

On se trouve probablement devant une situation analogue à Bramois et à Loèche¹⁶, où l'occupation romaine est certaine mais où la *villa* n'est pas encore bien localisée.

Ces édifices ont d'emblée (ou avec un léger retard, comme il semble à Saillon) une fonction funéraire. Le premier élément de l'évolution à Ardon, et à Muraz ne sert qu'à abriter des sépultures. En revanche, à Saillon et probablement à Bramois, d'emblée agrémenté d'une absidiole, il cumule vraisemblablement les fonctions funéraire et cultuelle. A Ardon, ce cumul n'apparaît qu'en deuxième étape¹⁷. Ces petits sanctuaires du V^e et du VI^e siècle attestent à leur manière la présence d'un maître de domaine soit encore gallo-romain soit déjà «barbare». Le choix du site tient donc à la permanence d'un centre domanial¹⁸ et la double fonction de l'édicule aux désirs des propriétaires.

A Ardon, l'oratoire primitif disparaît pour laisser place (VII^e siècle) à un bâtiment beaucoup plus grand qui dépasse de tous côtés l'aire précédemment occupée. Les dimensions, ainsi que l'équipement liturgique, indiquent un lieu de culte destiné à une population locale, mais la fonction funéraire perdure. Ce nouvel édifice est l'objet de deux phases de transformation (peu avant la fin du millénaire), dont la première touche essentiellement la partie orientale, où se déroule la liturgie et crée, au sud-est de l'avant-chœur, un petit clocher. On continue à ensevelir dans l'église. La seconde intervention allonge la partie inférieure de la nef où se rassemblent les fidèles. Aucun ensevelissement n'est attesté dans la partie nouvelle. Le statut paroissial, déjà accentué par la construction du clocher, paraît augmenté par la pose d'un socle dans la nef, sans doute pour des fonts baptismaux. Toute l'église est reconstruite au XI^e siècle: l'espace de l'ancien bâtiment correspond à la nef et aux bas-côtés du nouvel édifice. Le chevet trichore et son avant-chœur constituent un important allongement vers le nord-est. La solution adoptée augmente à la fois la surface accessible aux fidèles et celle qui est réservée à la célébration liturgique.

A Villa (Sierre), l'examen archéologique n'a pas révélé d'oratoire primitif, du moins pour l'instant. L'église, attribuée au VI^e/VIII^e siècle, présente devant l'abside un avant-chœur bien développé, flanqué d'une annexe au nord et probablement d'une autre au sud. La qualité de l'aménagement liturgique n'empêche pas la présence de tombes du VII^e siècle dans la nef.

A Loèche, l'évolution, quoique plus modeste et légèrement plus tardive, ressemble beaucoup à celle d'Ardon. Le premier édifice sacré (VI^e/VII^e s.) est fondé sur les substructures d'une construction romaine. Il n'a livré que neuf tombes. Elles se trouvent toutes dans la partie orientale mais laissent libre, devant

¹⁶ A Bramois, le bouleversement intervenu au XIX^e siècle a empêché tout constat relatif à la stratigraphie ancienne et à la présence ou à l'absence de tombes. A Loèche, les bases d'un édifice romain rectangulaire, ruiné, (peut-être une *mansio*) sont utilisées au VI^e/VII^e siècle pour construire un bâtiment de même grandeur où l'on établit quelques sépultures.

¹⁷ A Ardon, le premier petit édifice rectangulaire, qui a peut-être eu une fonction préchrétienne, paraît réutilisé comme oratoire funéraire (tombe dans l'axe, en face de l'entrée). On lui ajoute au VI^e siècle une abside dans laquelle une sépulture trouve place.

¹⁸ Les tombes maçonnées de Massongex témoignent d'un édifice funéraire: il pourrait appartenir à une *villa*, éponyme du lieu, et remplaçant l'ancien *vicus* de Tarnaiaae.

la paroi du levant, un espace où, selon G. Descœudres, un autel aurait pu exister. Les dimensions considérables de l'édifice, paraissent dues à la commode réutilisation de fondations romaines plus qu'au désir de bâtir un immense oratoire funéraire.

A la fin du VII^e ou au VIII^e siècle, on organise dans la partie orientale de cet oratoire un sanctuaire rectangulaire (avec autel près de l'entrée) flanqué de deux petits locaux. Il n'y a plus de tombes dans la nef mais une dans le sanctuaire et une dans son annexe méridionale. Toutes les autres sépultures sont établies soit à l'extérieur, tout près des façades, soit dans deux annexes qui semblent avoir existé sur les côtés nord et ouest du bâtiment. La troisième phase architecturale (fin IX^e/X^e siècle) modifie à peine l'état des lieux en supprimant le petit local du nord et en excluant sa surface du plan de l'église. L'annexe septentrionale de la nef semble disparaître, tandis que l'annexe occidentale a probablement subsisté.

La transformation suivante, qui interviendra au XI^e siècle, agrandit considérablement le lieu de culte et le dote d'une abside. On ne signale de tombes que dans celle-ci et dans le vestibule occidental (narthex).

Le cas de Glis est plus problématique. Faute d'avoir pu fouiller la partie orientale des édifices découverts, on ignore si un édicule funéraire privé serait à l'origine de l'évolution subséquente. On ne peut davantage connaître le chevet des églises successives.

Les éléments les plus anciens qu'ont pu dégager les archéologues sont une salle principale accompagnée de deux longues annexes latérales et un baptistère qui, flanqué de deux annexes, constitue l'extrémité occidentale du bâtiment. Ces vestiges démontrent la volonté de pourvoir une population locale du VI^e siècle (ou à peine antérieure) d'un sanctuaire convenable. La présence de tombes, même près de la piscine baptismale, signifie que le cumul des fonctions funéraire et pastorale faisait partie du projet initial ou qu'il s'est très rapidement imposé, sans que l'on modifie l'architecture.

Dans le courant du VII^e siècle, le baptistère, dont la piscine est désaffectée, devient une chambre funéraire. Privée de ses annexes latérales, la grande salle, qui demeure, ne contient que quelques tombes. De nombreuses sépultures sont installées à l'extérieur, notamment à l'emplacement des anciennes annexes nord de la grande salle et du baptistère. L'édifice cumule la fonction funéraire et, même sans son vieux baptistère, un rôle pastoral.

La reconstruction de la fin du X^e ou du début du XI^e siècle sacrifie la chambre funéraire occidentale et agrandit l'église. On constate toujours la présence de tombes, plus nombreuses dans la partie occidentale de l'édifice. La coexistence des fonctions pastorale et funéraire rappelle les cas d'Ardon, de Villa et de Loèche. Nous reviendrons sur le problème que pose la rapide désaffectation du baptistère.

En d'autres lieux, l'évolution est plus timide. A Bramois et à Saillon, on se contente d'agrandir l'oratoire primitif, respectivement au VII^e et au VIII^e siècle, tandis qu'à Muraz/Collombey l'édicule funéraire des origines ne devient oratoire qu'à l'époque carolingienne. La continuation du rôle funéraire n'est pas assurée. Une nouvelle intervention, vers la fin du millénaire, marque très vraisemblablement l'apparition du statut paroissial. A Saillon, les fortes bases ajoutées devant la façade occidentale attestent un modeste clocher-porche. A Bramois, une reconstruction complète, comprenant la base massive d'un petit clocher sur le côté nord

de l'abside, augmente l'espace disponible, le plus largement pour la partie réservée à la célébration liturgique. La disparition des sols anciens a empêché dans ces deux cas de trouver la base des fonts baptismaux.

Dans les cas d'Ardon, de Villa, de Loèche et de Glis, le cumul des fonctions, tranchant avec la claire distinction entre les édifices pourvus ou non d'une fonction funéraire, paraît signifier qu'un maître de domaine a voulu tout à la fois répondre aux besoins religieux de ses gens et conserver ses droits familiaux de sépulture¹⁹.

Les cas de Muraz/Collombey, de Saillon et de Bramois offrent quelque analogie avec les précédents. Mais ces oratoires paraissent n'être destinés qu'aux propriétaires et à un entourage peu nombreux.

L'analyse archéologique permet donc de distinguer assez nettement trois types d'édifices sacrés présents dans les campagnes du diocèse. On enregistre premièrement des édifices dont la fonction funéraire est attestée dès leur construction; deuxièmement, des édifices qui ne sont pas destinés à recevoir, sauf exception, des sépultures. Troisièmement, des édifices où sont cumulées la fonction funéraire et celle du culte ordinaire d'un groupe. La diversité matérielle qui ressort de cette typologie est significative de la variété des besoins et des fonctions dans les différentes communautés.

La première catégorie que nous avons signalée plus haut comprend de vastes édifices avec de très nombreuses sépultures, en général en connexion avec un cimetière de plein air et dans la proximité d'un lieu fortement habité. C'est au service d'une communauté que se trouve une telle église, pas seulement à l'usage du clergé ou des religieux mais à l'usage de la population du lieu²⁰. A proximité de telles églises et sur l'aire du cimetière, on constate l'existence d'autres édifices funéraires, mais beaucoup plus petits, qui répondent aux besoins soit d'une famille particulièrement notable ou riche, ou éventuellement d'une fonction religieuse particulièrement éminente. Les utilisateurs de ces tombeaux peuvent donc appartenir aussi bien au clergé de la ville, que, le plus souvent sans doute, à des notables du lieu.

A la deuxième catégorie appartiennent de nouveau des bâtiments assez vastes mais sans tombes. Ils sont manifestement destinés au culte des dimanches et des fêtes d'une communauté locale. Ils peuvent être accompagnés d'un baptistère plus ou moins développé qui confirme leur fonction pastorale.

A la troisième catégorie appartiennent des édifices caractérisés par le cumul des deux fonctions. A un petit oratoire primitif dans le cadre d'une ancienne *villa* romaine, succède finalement une véritable église. La permanence des sépultures dans cette église améliorée pour le culte ordinaire est significative du maintien, par les «propriétaires» successifs du lieu, de leur droit. A chaque époque, c'est le

¹⁹ Il se peut toutefois que le propriétaire du domaine soit assez riche et entreprenant pour créer à l'usage de ses gens une église uniquement consacrée au service pastoral ordinaire et pour disposer d'emblée son tombeau familial dans un autre édifice voisin. Dans ces conditions, probablement rares, l'église domaniale ne présenterait pas trace d'un cumul de fonctions.

²⁰ Il faut toutefois faire la réserve de la probable différence de rang social entre les gens qui sont enterrés dans l'église et ceux qui sont enterrés dans le cimetière extérieur, dans de simples tombes.

propriétaire qui bâtit, agrandit ou transforme. Si le sanctuaire devient capable d'accueillir la population locale, c'est parce que telle est la volonté du maître. Nous pouvons interpréter ce genre de sanctuaire comme domanial²¹.

Une fonction particulière: la vénération des saints

Une autre fonction ecclésiale, indépendante de la naissance et du développement du système paroissial, ne doit pas être oubliée.

La vénération d'un saint nécessite de bonne heure un équipement architectural propre à abriter ses reliques et, de plus en plus, à les rendre accessibles aux fidèles. Les trois églises qui, en Valais, ont une relation avec de tels lieux de pèlerinage, n'en remplissent pas moins d'autres fonctions. A Agaune, la grande église associée au tombeau de saint Maurice est à la fois monastique, abbatiale et funéraire. Non loin d'elle, l'église Saint-Jean qui abrite le tombeau de saint Sigismond est en même temps funéraire; elle devient paroissiale vers le tournant du millénaire. A Sion, l'église qui abrite le tombeau-reliquaire de saint Théodule perd sa fonction funéraire originelle au profit d'une fonction baptismale.

Nous examinerons ces trois cas ensemble, d'abord durant l'époque précarolingienne²² puis dans la période suivante.

De prime abord, on pourrait penser que la tombe où le corps du saint a été déposé sitôt après sa mort constitue le point de départ de l'activité architecturale. L'examen des documents écrits et celui des données archéologiques démontre que la réalité historique n'est pas aussi simple dans les trois cas que nous envisageons ici.

Les choses sont claires en ce qui concerne saint Sigismond. Sa *Passio* anonyme, écrite à la fin du VII^e siècle ou au début du VIII^e, peut-être par un auteur agaunois, rapporte que le corps du roi-martyr, qui avait été précipité dans un puits, fut ramené de la Beauce à Agaune et enseveli dans l'église Saint-Jean. D'après M. Besson²³, l'exécution du roi avait eu lieu le 1^{er} mai 523 et la translation de son corps à Agaune s'est achevée le 16 octobre 535 ou 536.

Quant à saint Théodule, on ne dispose d'aucune source écrite qui puisse éclairer les origines précarolingiennes de son culte. Au tournant du VIII^e et du IX^e siècle, l'auteur de l'«acte de fondation» de l'abbaye d'Agaune considérait saint Théodule comme un «évêque de Sion», à la fois préoccupé de rassembler les reliques des martyrs thébains et contemporain de saint Sigismond, fondateur de l'abbaye. Ce mélange anachronique signifie qu'à cette époque, où l'on construisait justement la crypte de Saint-Théodule, le souvenir de l'évêque était depuis

²¹ Les diverses catégories d'édifices que nous avons évoquées avaient leurs noms dans la vie de l'église du V^e au VIII^e siècle et nous les verrons en regardant les textes qui se rapportent à cette organisation du service pastoral.

²² A ce propos, on consultera les vues d'ensemble sur Agaune et Sion dans notre première partie.

²³ BESSON 1913, pp. 127-134. Voir aussi notre première partie (p. 53).

longtemps attaché à Sion. Cela rend improbable, à l'époque carolingienne, une translation des reliques d'Octodure ou d'Agaune pour instaurer à Sion un culte nouveau²⁴.

Les fouilles pratiquées dans l'église funéraire de Sous-le-Scex (Sion) n'ont découvert aucune trace d'une tombe vidée d'où le corps du saint aurait pu être déplacé à la crypte nouvelle. Le plus probable est donc que la construction de la crypte de Saint-Théodule ne fait que renouveler le cadre matériel d'une vénération déjà ancienne. A notre avis, deux hypothèses demeurent, entre lesquelles il faudrait pouvoir choisir: ou la tombe primitive de saint Théodule était déjà là, ou ses reliques ont été amenées à Sion d'assez bonne heure, peut-être au VI^e siècle, si un transfert du siège épiscopal s'est alors produit.

Loin d'être facile, le problème de saint Maurice et de ses compagnons martyrs, objet de plusieurs écrits du premier millénaire, bénéficie cependant d'un éclairage particulier.

Dans sa *Passio martyrum acaunensium*, saint Eucher, évêque de Lyon, rapporte (peu avant le milieu du V^e siècle) que les ossements des martyrs thébains ont été portés à la connaissance (*revelata*) de l'évêque *Theodoros* (saint Théodule). Il poursuit en écrivant que des miracles ont eu lieu «à l'époque où l'on construisait, en leur honneur, une basilique qui se trouve maintenant appuyée au grand rocher et couverte d'un seul pan de toit». Saint Eucher ne dit pas expressément que l'auteur de cette construction était saint Théodule. La chose paraît toutefois évidente. Les substructures d'un bâtiment remontant à la seconde moitié du IV^e siècle, et auquel L. Blondel attribue une fonction funéraire, ont été mises au jour au pied de la falaise. L'édifice comprend six compartiments (*formae*) distribués en deux rangées. Celle du nord a pu recevoir les reliques des martyrs. Du moins, elle a été comprise, avec le local oriental de l'autre rangée, dans le plan d'une église de la première moitié du V^e siècle, terminée à l'est par un chevet polygonal. Encore que le noyau primitif et son contexte original doivent être explorés plus complètement, ces vestiges sont évidemment ceux de la *basilica* qui existait au temps de saint Eucher.

Le site choisi pour cette construction pourrait s'enchaîner à une tradition déjà ancienne. La présence en un même lieu de la falaise éponyme d'Acaunus et d'une source fort abondante, a pu donner naissance à un lieu sacré antérieur à l'époque romaine. Si la stèle en l'honneur des nymphes, réutilisée vers le VIII^e siècle pour la construction d'un tombeau à l'est de l'église abbatiale, n'a pas été apportée de loin, ce sanctuaire primitif se serait perpétué durant l'époque romaine. On pourrait dès lors penser que saint Théodore ait choisi un lieu bien connu des habitants pour en quelque sorte le «baptiser» par l'implantation du sanctuaire des martyrs. C'est une conception souvent admise avec, à l'arrière-plan, l'idée, déjà connue au XII^e siècle, que saint Maurice et ses compagnons ont subi le martyre à Vérolliez. Le transfert des reliques jusqu'au pied du rocher et à proximité de la source suggérerait que l'évêque du IV^e siècle a bien eu l'intention de christianiser l'ancien lieu de culte.

²⁴ Le raisonnement est basé sur la date proposée pour l'acte de fondation par le chanoine Theurillat. Toutefois, on ne peut pas exclure une date plus tardive (voir 3^e partie, notice Saint-Maurice / Abbaye) qui conduirait à une autre type de raisonnement.

Toutefois, rien, dans la tradition qui a inspiré la *Passio* de saint Eucher, ne porte à situer le massacre à Vérolliez. C'est immédiatement (*subito*) après la sortie méridionale du défilé que s'ouvre, selon l'auteur, la plaine assez grande où campaient les légionnaires. La *Passio* dite anonyme, rédigée avant le milieu du VIII^e siècle décrit l'endroit comme petit mais agréable et entouré de sources dont les eaux l'arrosent. Les deux présentations du site font penser, plutôt qu'à Vérolliez, à l'emplacement situé entre la falaise et le Rhône, aux abords de la vieille ville d'aujourd'hui.

Si ces descriptions sont autre chose que pure littérature, elles montrent qu'avant l'époque carolingienne on situait le lieu du martyr assez près de celui où la «basilique» du IV^e siècle avait été construite en leur honneur. Dans ces conditions, un éventuel transfert du lieu du martyr jusqu'au pied du rocher serait beaucoup plus court qu'une translation à partir de Vérolliez.

On peut d'ailleurs se demander si saint Théodule a réellement opéré le transfert qu'on lui attribuera plus tard. Les textes qui reflètent la tradition précarolingienne n'y font aucune allusion. Il se pourrait que le pied de la falaise, non loin de la source et de son probable *nymphæum*, et assez proche du *vicus* romain dont les restes ont été vus dans le sous-sol de la vieille ville actuelle, ait été un lieu de sépulture en usage à l'époque du martyr. Les corps y auraient été ensevelis peu après l'exécution, au lieu de demeurer sans sépulture (*inhumata*) jusqu'en 515, comme on le croyait vers la fin du VIII^e siècle. Dans cette hypothèse, l'endroit où étaient les reliques des martyrs a été porté à la connaissance de l'évêque. La basilique qu'il a fait construire en l'honneur de saint Maurice et de ses compagnons et où il a vraisemblablement rassemblé les ossements, se trouverait à l'emplacement de la sépulture primitive ou tout près de celui-ci.

Ces considérations, sur plus d'un point différentes des idées reçues, ne servent qu'à montrer la difficulté du problème et à encourager la poursuite et l'extension des recherches archéologiques. Celles-ci représentent le seul moyen de vérification valable.

Les recherches dans le terrain éclairent de façon encore inégale les travaux d'architecture précarolingiens qui, inaugurant la vénération de saint Sigismond, de saint Théodule et des martyrs d'Agaune, préludent à l'essor de pèlerinages importants.

A Saint-Sigismond, où la fouille est encore très incomplète, on connaît seulement une vaste abside contenant un grand nombre de sépultures et qui appartient à une église funéraire précarolingienne. Celle-ci est déjà mentionnée à la fin du VII^e ou au début du VIII^e siècle, comme le lieu où fut déposé, au VI^e siècle, le corps de saint Sigismond et où de nombreux miracles ne tardèrent pas à se produire. Si l'enquête archéologique peut être poussée dans le centre de l'abside, à l'endroit où conduit le couloir axial de la crypte carolingienne, on découvrira peut-être les vestiges du tombeau-reliquaire du VI^e siècle.

A Saint-Théodule (Sion), des locaux plus ou moins ruinés de thermes romains sont utilisés pour abriter des sépultures. Les plus anciennes remontent au plus tard au V^e siècle. D'autres tombes précarolingiennes, encore mal datées, sont groupées en terrain libre, notamment à l'ouest du bâtiment. Il n'est pas pour l'instant possible de savoir si la tombe de saint Théodule a joué un rôle aux origines de ce lieu de sépulture. Au VI^e siècle, deux des locaux funéraires deviennent ensemble la nef d'une église où l'on continue à ensevelir. Cette nouvelle construc-

tion est dotée d'une annexe orientale, précédée d'un chancel. On hésite encore sur la fonction de cet espace, chœur ou lieu de sépulture privilégié. Devant la façade occidentale, les substructures d'un *praefurnium*, depuis longtemps comblé, paraissent avoir porté, avant la crypte carolingienne, un local rectangulaire. Les débris d'un décor de stuc comprenant les éléments d'une croix pattée, d'un motif circulaire cordé qui peut avoir entouré cette croix, ainsi que de petits animaux (brebis?) ont été découverts ensemble au fond des fouilles pratiquées pour bâtir la crypte. S'ils sont témoins de ce qui a existé, avant l'époque carolingienne, devant la façade ouest de l'église, on peut supposer qu'il s'agissait d'une *memoria*. Elle pourrait avoir servi à la vénération de saint Théodule avant d'être relayée par la crypte au VIII^e/IX^e siècle.

A Saint-Maurice, nous avons déjà signalé la *basilica* dont parle saint Eucher peu avant 450. Les reliques des martyrs thébains peuvent avoir été conservées durant l'époque précarolingienne dans les *formae* situées immédiatement au pied de la falaise.

A quelque 35 m au sud-ouest de cette basilique, existe un mur avec *arcosolium* à sarcophage de pierre (fin IV^e siècle), dernier reste aujourd'hui connu d'une chambre funéraire. Ce tombeau, dont le rôle sera capital dans l'organisation carolingienne du pèlerinage, est-il celui où saint Théodule aurait fait déposer les reliques de saint Maurice? Cela est bien possible mais il faut remarquer que saint Eucher, qui décrit la *basilica* au pied de la falaise, ne dit rien d'un *martyrium* distinct en l'honneur du principal martyr. On pourrait aussi se trouver devant un tombeau privé de la fin du IV^e siècle, réutilisé plus tard pour y transférer les reliques du martyr. Une transformation de la chambre funéraire primitive est peut-être le signe architectural de cette conversion en *martyrium*.

Au cours du VII^e siècle au plus tard, en effet, une nouvelle chambre funéraire remplace le dispositif original, mais en conservant le mur contenant l'*arcosolium*. Dans sa paroi sud, ce petit local (6,90 X 3,45 m) comprend, tout près du tombeau, une niche pour une lampe, signe de la vénération dont on l'entourait. Une petite annexe rectangulaire est ouverte plus tard dans le mur occidental, en face du tombeau. Ce qu'on peut bien considérer dès lors comme un *martyrium* était accessible de l'est, près de son angle nord. Cette entrée est indépendante de l'accès propre à l'église abbatiale qui, à partir de 516-520 s'élève environ 3 m plus à l'est.

Pour l'époque carolingienne, nous possédons des données plus claires sur les travaux d'architecture exécutés pour la vénération de ces trois saints. En ce temps où l'importance des pèlerinages au tombeau des martyrs et d'autres saints ne cesse de croître, l'architecture doit faire face au flot des pèlerins qui veulent s'approcher le plus possible des reliques. La solution mise en œuvre, inaugurée à Saint-Pierre de Rome à la fin du VI^e siècle déjà, est celle de la crypte à couloirs, qui permet aux fidèles de défiler devant le tombeau. Le plan général de la crypte dépend du tombeau lui-même, autant que possible conservé à la place qu'il occupait dans les siècles précédents.

La chose est bien vérifiée au sujet de saint Maurice. Vers 787, le *martyrium* est en majeure partie démolí, mais en gardant soigneusement le mur du IV^e siècle et son *arcosolium*. Le couloir central, qui réutilise du côté sud le mur à niche du *martyrium*, est bâti devant l'*arcosolium*, jusqu'au couloir annulaire où les pèlerins défilent. En face du couloir axial, un petit local annexe continue la tradition de celui qui avait existé dans le *martyrium*.

Le sous-sol du chœur oriental de l'abbatiale carolingienne (762-782) contenait lui aussi une crypte à couloirs. Le tombeau vénéré était, selon l'hypothèse de Blondel, celui de saint Innocent. Ici l'architecte ne retravaille pas un ancien *martyrium* mais crée de toutes pièces, en ébréchant même le chevet de l'église précédente, un tombeau-reliquaire et toutes les circulations nécessaires à sa visite. Cette crypte a été supprimée lors d'une reconstruction du chœur au X^e siècle.

La construction des cryptes de saint Innocent puis de saint Maurice donnait au lieu de pèlerinage deux points forts mais ne résolvait pas tous les problèmes. La réserve des reliques des autres légionnaires semble être demeurée dans les *formae* paléochrétiennes où on les avait d'abord déposées. L. Blondel, au vu de sépultures carolingiennes découvertes dans la partie orientale des compartiments paléochrétiens, pensait que les reliques en avaient été «transportées ailleurs, entre autres dans les nouvelles cryptes»²⁵. Les deux compartiments occidentaux au pied du rocher ont néanmoins gardé leur fonction ancienne. C'est à eux, serrés contre le pied entaillé de la falaise, que fait penser, comme l'avait remarqué Blondel, la «grotte de dépôt des saints dans le rocher entaillé» telle que l'évêque d'Augsburg, Ulrich, la vit à Agaune en 940²⁶. «L'acte de fondation» qui reporte sur le VI^e siècle ce que l'on savait ou voyait à la fin du VIII^e²⁷, situe dans le périmètre de l'église les restes des martyrs dont le nom est connu (Maurice, Exupère, Candide et Victor) et prévoit que les autres seront conservés dans un lieu solidement clos, à l'abri des voleurs.

Si le plan des couloirs semi-circulaires des deux cryptes de l'abbatiale a été choisi librement, dans la ligne du modèle romain, celui de l'église Saint-Sigismond est imposé par la forme de l'abside de l'église funéraire préexistante. L'allée curviligne épouse, à l'extérieur, le contour de l'édifice ancien. Le couloir axial, qui s'approche du centre de l'abside devait conduire jusqu'au tombeau. Seule une reprise des fouilles archéologiques permettrait peut-être de vérifier si le dispositif décrit au XVII^e siècle par Bérody était encore celui de l'époque carolingienne. Quant au petit local existant en face du couloir axial, de l'autre côté de la circulation annulaire, son rôle primitif n'est pas encore clair. C'est là que se trouvait, du moins à l'époque de Bérody, l'autel d'une chapelle Saint-Jean.

A Sion, le plan de la crypte carolingienne (VIII^e/IX^e siècle) de Saint-Théodule s'inscrit dans un rectangle. Le choix de ce plan paraît déterminé par la réutilisation, sur les côtés nord et ouest, de substructures romaines qui avaient peut-être déjà servi à fonder une *memoria*. L'*arcosolium*, à l'extrémité du couloir axial, est entièrement créé en même temps que les couloirs. Ce détail en fait évidemment un tombeau-reliquaire. Ses dimensions restreintes confirment cette qualité: il n'a pu contenir que des os réunis dans un «petit» coffre. Le dispositif est curieusement bas, l'arc naissant à la hauteur du sol. L'enquête archéologique, qui n'est pas encore à son terme, ne permet pas d'entrer dans de plus amples détails.

²⁵ BLONDEL 1948, p.19.

²⁶ Selon sa *Vita* écrite entre 982/992 par Gerhard, un clerc de son entourage (*LTK* t. 10, col. 456). Texte dans GREMAUD, Doc. n° 61.

²⁷ Pour cette date, voir ci-dessus note 24.

Aménager dans une crypte à couloirs les abords immédiats du tombeau vénéré n'était pas la seule tâche des bâtisseurs. Il fallait aussi canaliser le flot des pèlerins dans un circuit qui diminuât autant que possible les risques d'encombrement.

Le cas le mieux connu est celui d'Agaune. La circulation des pèlerins carolingiens, tant vers la basilique primitive que vers les tombeaux de saint Maurice et de saint Innocent, est organisée de manière à ne pas troubler la tranquillité à l'intérieur de l'église abbatiale. Par un ancien portail romain, on accède à un large couloir voûté, appelé aujourd'hui les catacombes. Près de l'entrée, un étroit corridor permet de monter à la crypte de saint Innocent et, au sortir du passage annulaire, de gagner la basilique au pied de la falaise. Une autre circulation ménagée à un niveau plus bas, mène des catacombes à la même basilique en passant sous la *confessio* de la crypte orientale. Cette double disponibilité permet de séparer, au moins en partie, les deux files de pèlerins, dont l'une va vers le pied du rocher et l'autre en revient. Le circuit des pèlerins au tombeau de saint Maurice est encore mieux organisé. D'une porte située près de l'extrémité occidentale des catacombes, on entre dans le couloir annulaire de la crypte, on en ressort à l'opposé dans un petit vestibule d'où, par un passage ménagé à l'est derrière le mur à *arcosolium*, on regagne les catacombes, tout près de l'endroit où on les avait quittées.

L'entrée propre de l'église abbatiale était à côté des issues de la crypte occidentale. Toutes ces circulations bien distinctes n'utilisaient ensemble que l'allée des catacombes, quatre fois plus large que les couloirs des cryptes.

Ce qu'il nous reste du système adopté dans les deux autres lieux de pèlerinage du Valais, peut-être moins courus, témoigne de solutions plus modestes.

A Saint-Sigismond, les débouchés du couloir annulaire n'ont pas pu être examinés. Toutefois, la grandeur du diamètre de l'abside suppose que l'on entrait des collatéraux (ou d'annexes latérales) tout droit dans la crypte. Cela signifierait que l'entrée et la sortie se faisaient soit par les collatéraux en ménageant la tranquillité de la nef, soit de l'extérieur par des vestibules, sans entrer dans l'église elle-même. Il est impossible de trancher sans un examen archéologique plus complet. Bérody a vu dans la première partie du XVII^e siècle, les pèlerins accourus pour la vigile (30 avril) de la Saint-Sigismond. Ils faisaient procession «tout à l'entour du Sepulchre, passant par devant le grand Chœur ou reposoient les saintes Reliques du dit Sainct. Et ayant parachevé leurs devotions, ils revenoient devant le Sepulchre, pour y offrir leurs oblations sur l'Autel de la Chapelle...». Cet itinéraire indique que l'on pouvait passer d'une extrémité occidentale du couloir semi-circulaire jusqu'à l'autre en traversant le haut de la nef. La relation de ce parcours avec la présence des reliques au maître-autel est évidemment postérieure à 1380, puisque c'est le 25 octobre de cette année que les reliques du saint ont été «relevées» (enlevées du tombeau) et mises dans une châsse transportable²⁸. On ne peut donc rien en conclure à propos des circulations de la crypte de l'époque carolingienne.

²⁸ BERODY 1666, p. 289.

A Saint-Théodule de Sion, les couloirs de la crypte, dans leur premier état (2^e moitié du VIII^e s.) s'ouvrent dans la paroi occidentale de la nef. Lors de la reconstruction partielle du début du IX^e siècle, ils sont prolongés quelque peu à l'intérieur de la nef, probablement pour encadrer les accès à un chœur établi sur la crypte. C'est seulement lors d'une troisième étape de travaux (X^e/XII^e siècle) que la partie occidentale de la nef est barrée par un haut chancel avec tribune et porte centrale pour l'accès au chœur. Dès lors, les couloirs de la crypte ne débouchent plus dans la nef mais dans des annexes latérales ou dans les bas-côtés.

L'étude d'ensemble de l'église n'autorise pas encore à décrire la circulation de l'extérieur vers la crypte et vice-versa. On entrevoit seulement que le système le plus tardif tend à éviter le passage de pèlerins à travers la nef.

Origines et multiplication des paroisses

Enfouis dans le sol ou participant encore à la statique d'un sanctuaire aujourd'hui debout, les restes des premières constructions chrétiennes du Valais ont été repérés en plusieurs lieux. Ils révèlent les édifices qui, du simple édicule funéraire du V^e siècle jusqu'à nos premières églises romanes, marquent dans les campagnes l'implantation du christianisme. Ils témoignent des besoins religieux des communautés tant à l'égard des morts que des vivants. C'est ainsi qu'une réalité concrète et locale nous est quelque peu accessible. On entend dire que l'archéologue sait «faire parler les vieilles pierres». Il y a du vrai dans cette opinion bien répandue. Mais l'archéologue, plus encore s'il se double d'un historien, a appris que ces vieilles pierres ne disent pas tout et qu'il a besoin de textes pour éclairer davantage son chemin.

Les documents écrits qui nous aident à construire ce chapitre sont de deux natures différentes et nous rendent des services eux aussi différents. Les uns, à partir du XI^e siècle, sont d'origine locale, nomment des endroits où se trouvaient des églises et nous renseignent quelque peu sur la nature de ces sanctuaires et aussi sur leurs propriétaires ou leurs patrons.

L'autre catégorie de textes, étrangers au pays, éclaire indirectement toute la période des origines jusqu'à la fin de l'époque carolingienne. Emanant des pères conciliaires²⁹ ou des historiens ou annalistes leurs contemporains, ils nous révèlent que la diversité des lieux de culte constatée par l'archéologie en Valais correspond à une diversité que l'Eglise du temps connaissait fort bien. C'est pour donner toute leur portée aux découvertes archéologiques que nous avons recours à de tels textes. Car vestiges découverts et textes anciens s'éclairent mutuellement comme le savent bien les chercheurs d'aujourd'hui. Et c'est à tel point que les récentes découvertes de l'archéologie dans les campagnes rendent beaucoup plus clairs des textes conciliaires connus et cités depuis longtemps.

²⁹ Ces conciles ont un caractère régional et leur autorité est ainsi limitée, mais les collections canoniques attestées dès le VIII^e/IX^e siècle (*MGH Conc. aevi merov.* t. I, pp. XII – XVII) montrent qu'on les a considérés comme des sources canoniques de portée générale. On peut donc, malgré leur diversité, les utiliser comme un ensemble de données valables.

Ainsi l'on pourra identifier vraiment dans quelques endroits du diocèse les églises centres des premières paroisses et d'autres sanctuaires qui peu à peu, en évoluant, en augmenteront la liste. On verra aussi naître, tout au long de l'époque ici étudiée, des sanctuaires nouveaux. Les données ainsi acquises n'éclairent toutefois qu'une minorité de paroisses du diocèse, celles qui ont bénéficié d'un travail archéologique ou (à partir du XI^e siècle) d'un bon texte.

On peut essayer d'étendre les résultats acquis à l'échelle du diocèse entier. Les contextes connus des sanctuaires fouillés antérieurs au milieu du VIII^e siècle, peuvent se retrouver, significatifs, dans les lieux dont l'église n'a pas été fouillée. La méthode ne peut conduire qu'à des hypothèses qui, pour être bonnes et — nous l'espérons — capables de guider des travaux futurs, n'en restent pas moins des hypothèses³⁰. Pour les siècles suivants, du moins à partir du XI^e, ce sont les mentions écrites des églises qui viendront compléter le donné archéologique.

L'ensemble des faits constatés et des hypothèses proposées peut conduire à de prudentes conclusions. Nous verrons comment et à quel rythme les foyers de vie paroissiale se multiplient dans le pays et comment le timide réseau³¹ paroissial des V^e et VI^e siècles devient une organisation suffisamment étendue et adaptée au diocèse pour constituer, à la fin du XII^e siècle, une base sur laquelle se développera tout le système paroissial³² jusqu'à la veille des réformes actuelles³³.

L'étude de tout ce développement permettra de distinguer un peu mieux le rôle qu'y joue l'évêque lui-même et celui, de plus en plus important, qui revient aux notables établis dans le diocèse. L'évolution du nombre des paroisses suggèrera de plus les facilités créées tant pour les paroissiens que pour ceux qui exercent leur ministère chez eux.

Les éléments de notre recherche sont présentés en trois volets, qui correspondent aux trois temps de la période qui s'écoule des origines jusqu'à la fin du XIII^e siècle.

³⁰ L'enquête ne porte que sur les centres paroissiaux. Le problème des territoires, difficile à aborder pour les siècles primitifs, sera étudié plus bas pour le XII^e siècle. Et c'est aussi pour cette période finale que l'on peut aborder le problème des propriétaires d'églises.

³¹ Le terme de «réseau» est utilisé ici en considérant moins les fils qui constituent le filet que les espaces qu'ils déterminent. Voir l'expression allemande «Pfarnetz» utilisée par exemple dans *LTK*, t. 8, col. 399 (art. «Pfarrei»).

³² Le territoire du diocèse de Sion et celui qui relève, à l'intérieur du diocèse, de la juridiction de l'Abbé de St-Maurice, est aujourd'hui entièrement divisé en paroisses, égales entre elles juridiquement, quels que soient leur ancienneté, leur dimension, le nombre de leurs sanctuaires. Les cellules de ce réseau procèdent toutes soit de la conservation d'un centre paroissial ancien, soit du démembrement d'une ancienne paroisse, soit encore de l'annexion d'une paroisse à une autre. L'étude de ces transformations permet de remonter aisément jusqu'à l'état du réseau attesté par les listes les plus anciennes conservées par les archives (liste des dîmes pontificales vers 1364; GREMAUD, Doc. n° 2090). De là, on peut remonter jusque vers 1300, date la plus ancienne où l'on possède pour chacune des paroisses une mention écrite (voir DUBUIS 1983). Découvrir ce qui s'est passé durant les siècles antérieurs et notamment le tournant qui se marque vers la fin du XII^e siècle est l'objet du présent chapitre.

³³ On remarquera d'ailleurs que les transformations intervenues dans l'organisation du service pastoral, notamment l'institution des «secteurs» ou celle de curés *in solidum*, etc., ne fait pas disparaître les paroisses elles-mêmes.

Première période: des origines au milieu du VIII^e siècle.

Les édifices sacrés dont la recherche archéologique a révélé l'existence du IV^e au VIII^e siècle en Valais, peuvent être classés, nous l'avons vu, en plusieurs catégories dont chacune correspond aux besoins d'une fonction propre. Les textes des conciles contemporains témoignent, dans les institutions générales, d'une même diversité.

A l'époque où le christianisme se répand dans les Gaules, la communauté locale, la plupart du temps installée dans la principale ville d'une *civitas*, est dirigée par un évêque autour duquel sont rassemblés les prêtres et d'autres membres du clergé. Cette organisation pastorale est parfaitement suffisante pour la ville et pour ses abords immédiats. C'est là que l'évêque administre les sacrements, en particulier le baptême, la pénitence, l'eucharistie, les ordinations. C'est là qu'il prêche et enseigne, c'est de là qu'il rayonne dans son activité missionnaire, et avec l'aide de ses collaborateurs du clergé, sur les campagnes du diocèse³⁴. Celles-ci comprennent un nombre plus ou moins grand de *vici*, localités de moyenne importance qui servent de points de ralliement et de marchés régionaux, et qui sont administrativement très liées au chef-lieu. A côté de ces *vici* existent les domaines privés de propriétaires gallo-romains et d'autres territoires qu'il n'est pas toujours aisé de définir.

Pour organiser son œuvre missionnaire, et surtout pour en asseoir solidement le résultat dans le territoire, l'évêque choisira tout naturellement les *vici*³⁵. C'est là que, dès le V^e/VI^e siècle, le prélat organise des *parochiae*³⁶.

Ces nouvelles communautés sont à l'image réduite de celle qui entoure l'évêque dans sa cathédrale. Le desservant local (*presbyter*) entouré de quelques clercs tient de l'évêque sa mission, c'est-à-dire droits et devoirs de célébrer l'eucharistie et le baptême, de prêcher, de s'occuper des mourants et toutes les autres tâches propres au ministère pastoral. Le sanctuaire qui est au centre de son activité porte, comme la cathédrale, le nom d'*ecclesia*. Pour assurer sa subsistance et celle de ses clercs, l'entretien de l'église, l'aide aux pauvres etc. le prêtre dispose de biens initialement reçus de l'évêque et qui, réellement attachés à la paroisse, demeurent néanmoins sous le contrôle épiscopal. Ce peut être des terres, des redevances, bientôt des dîmes etc.

³⁴ Dans bien des cas l'évangélisation n'est pas l'œuvre seulement de l'évêque et des clercs de son entourage, mais aussi le travail de laïques qui agissent parfois sur leur propre initiative et dont l'enthousiasme plus tard devra ici ou là être canalisé.

³⁵ L'évêque peut aussi choisir tel ou tel *castrum* ou même «créer un *vicus* » savoir un foyer de vie chrétienne locale en dehors d'un *vicus* mais qui aura avec l'évêché les mêmes relations qu'une église de *vicus*; voir Michel TARPIN, «*Vicum aedificavit*, vocabulaire de l'habitat et organisation ecclésiastique chez Grégoire de Tours» (manuscrit obligamment communiqué par l'auteur).

³⁶ La dédicace (*dedicatio*) des églises est clairement réservée à l'évêque diocésain (Concile d'Orange 441, canon 9, *Corpus Christianorum* 148, p. 80): «*Si quis episcoporum in alienae civitatis territorio ecclesiam aedificare disponit (...) non praesumat dedicationem, quae illi omnimodis reservatur in cuius territorio ecclesia adsurgit.....*»

Concile d'Agde 506, canon 14 (*Corpus Christianorum* 148, p. 200): «*Altaria vero placuit non solum unctione chrismatis sed etiam sacerdotali benedictione sacrari*» (le *sacerdos* est évidemment l'évêque).

D'autres prêtres encore sont attachés à des sanctuaires de domaines privés. Les textes conciliaires permettent de discerner la diversité de ces lieux de culte qu'ils appellent *oratoria*. En 506 le concile d'Agde décide que si, en dehors des églises paroissiales, qui sont le lieu ordinaire de rassemblement, quelqu'un veut avoir un oratoire dans son domaine, il peut y faire célébrer les fêtes ordinaires pour la commodité de sa *familia*. En revanche, pour les fêtes solennelles (Pâques, Pentecôte, etc.), elles ne doivent être célébrées que dans les cités ou les paroisses³⁷.

Plusieurs autres conciles insistent sur cette défense et soulignent la participation des maîtres et des clercs des *oratoria* aux offices de l'évêque lors des solennités.

En 511, le concile d'Orléans dans son canon 25, indique qu'il n'est permis à aucun citoyen de célébrer dans sa *villa* les solennités de Noël, de Pâques et de la Pentecôte³⁸.

Le canon 15 du concile de Clermont (535) porte que «si quelque prêtre ou diacre n'est pas intégré au clergé de la *civitas* ni à celui d'une paroisse mais habite dans une petite localité et, desservant dans les oratoires, célèbre les saints mystères, il ne doit pas célébrer les fêtes principales, savoir Pâques, Noël et Pentecôte et, s'il en est, d'autres solennités propres à la *civitas*, ailleurs qu'auprès de l'évêque»³⁹. Le texte continue par une indication concernant les citoyens notables qui doivent eux aussi venir auprès de l'évêque pour la célébration de ces fêtes principales⁴⁰.

L'oratoire est donc réservé à la maisonnée du propriétaire, (sa *familia*). A la différence de la *parochia*, il n'est pas un lieu où le peuple se rassemble pour les cérémonies religieuses, ni un lieu où l'on peut recevoir le baptême⁴¹.

D'autres canons précisent le statut des desservants de ces *oratoria* en face de l'évêque et du propriétaire. «Aucun clerc ne doit être nommé par les puissants de ce monde sans le consentement de l'évêque⁴². Même à l'endroit des domaines

³⁷ Concile d'Agde 506, canon 21, (*Corpus Christianorum* 148, p. 202): «*Si quis etiam extra parroccias, in quibus legitimus est ordinariusque conventus, oratorium in agro habere uoluerit, reliquis festiuitatibus ut ibi missas teneant propter fatigationem familiae iusta ordinatione permittimus; Pascha vero, Natale Domini, Epiphaniam, Ascensionem Domini, Pentecosten et Natale sancti Ioannis Baptistae, vel si qui maximi dies in festiuitatibus habentur, nonisi in ciuitatibus aut in parrociis teneant. Clerici vero, si qui in his festiuitatibus quos supra diximus, in oratoriis nisi iubente aut permittente episcopo missas facere aut tenere uoluerint, a comunione pellantur.*»

³⁸ MGH, *Conc. merov.* t. I, p. 8 (Concile d'Orléans, 25): «*Vt nulli ciuim Pascae, natalis Domini vel Quinquagesimae sollemnitate in villa leceat celebrare, nisi quem infirmitas probabitur tenuisse.*»

³⁹ MGH *Conc. merov.* t. I, p. 69 (Concile de Clermont 535, 15): «*Si quis presbyter adque diaconus, qui neque in ciuitate neque in parrochiis canonicus esse dimiscitur, sed in uillolis habitans, in oraturis officio sancto deseruens celebrat diuina mysteria, festiuitatis praecipuas (...) nullatenus alibi nisi cum episcopo suo in ciuitate teneat.*»

⁴⁰ *Ibidem*, p. 69: «*Quicumque etiam sunt ciues natu maiores, pari modo in orbibus ad pontifices suos in praedictis festiuitatibus veniant.*»

⁴¹ L'absence de service religieux lors des grandes fêtes, notamment de Pâques et de Pentecôte, montre à elle seule que le baptême, réservé officiellement à ces dates, n'y est pas célébré.

⁴² MGH, *Conc. merov.*, t. I, p. 67 (concile de Clermont, 535, canon 4): «*Ne a potentibus saeculi clerici contra episcopos suos ullo modo erigantur.*»

royaux dans les campagnes, on insiste pour qu'aucun clerc étranger ne soit introduit sans le consentement de l'évêque qui a privilège, c'est-à-dire autorité sur le domaine royal à ce propos, bien qu'il ne soit que l'évêque⁴³.

Au concile de Chalons (639-654), on constate: «il existe des oratoires construits depuis longtemps et dotés des moyens nécessaires dans les *villae* des *potentes* et l'on se plaint que les propriétaires des *villae* entrent en conflit avec l'évêque: ils ne permettent pas que le clerc qui dessert dans ces oratoires soit corrigé par l'archidiaque. Telle situation doit être redressée de telle sorte que le propriétaire soit sous l'autorité de l'évêque, tant pour la nomination ou l'installation que pour les moyens matériels attribués, de sorte que le prêtre puisse exercer normalement son office et célébrer la messe⁴⁴».

Si un propriétaire désirait donner à un oratoire un desservant particulier, il devait préalablement assurer sa nourriture et son vêtement⁴⁵. L'oratoire n'est donc pas le centre d'une sorte de paroisse, mais simplement un sanctuaire privé situé dans le territoire de la paroisse sans dépendre d'elle.

Au lieu d'un oratoire, simple îlot dans le territoire d'une vaste paroisse, le propriétaire pouvait souhaiter avoir sur ses terres un centre paroissial destiné aux gens de son domaine. Le concile d'Orléans (541) prévoit le cas: «si quelqu'un a dans son territoire ou demande d'avoir une paroisse, il doit d'abord lui assurer suffisamment de terres et des clercs qui pourront y accomplir leur office, de sorte que les lieux sacrés soient dignement honorés⁴⁶. Que ce soit pour l'attribution des sources de revenus ou pour le choix des desservants, la condition de tels sanctuaires est semblable à celle d'un oratoire domanial. La différence est que, tout en gardant son caractère privé, il est le lieu de rassemblement des chrétiens du domaine⁴⁷.

⁴³ MGH, *Conc. merov.* t. I, p. 89 (Concile d'Orléans, 541, canon 7): «*Ut in oratoris domini praediorum minime contra votum episcopi, ad quem territorii ipsius privilegium nuscitur pertinere, peregrinus clericos intromitant, nisi forsitan quos probatus ibidem districtio pontificis observare praecipit.*»

⁴⁴ MGH, *Conc. merov.* t. I, p. 211 (Concile de Chalons, 639-654, canon 14): «*De oraturia, que per villas fiunt. Nonnulli ex fratribus et capiscopis nostris resedentibus nobis in sancta sinodo in queremonia detulerunt, quod oraturia per villas potentum iam longum constructa tempore et facultatis ibidem collatas ipsi, quorum villae sunt, episcopis contradicant et iam nec ipse clericus, qui ad ipsa oraturia deserviunt, ab archidiacono cohercere permittant. Quod convenit emendare, ita dumtaxat ut in potestate sit episcopi et de ordinatione clericorum et de facultate ibidem collata, qualiter ad ipsa oraturia et officium divinum possit implere et sacra libamina consecrare. Quod qui contradixerit, iuxta priscus canones a communione privetur.*»

⁴⁵ Le cas est évoqué à propos de l'interdiction de conserver des reliques dans un oratoire sans desservant. Si quelque clerc d'une paroisse voisine ne peut venir honorer les reliques par le chant ou la récitation des psaumes, on sera obligé d'installer un desservant particulier. MGH, *Conc. merov.* t. I, p. 25 (concile d'Épaône, 517, canon 25): «*Sanctorum reliquia in oratoriis villarebus non ponantur, nisi forsitan clericus cuiuscumque parochiae vicinus esse contingat, qui sacris cinerebus psallendi frequentia famulentur. Quod si illi defuerint, non ante propriae ordinentur, quam eis conpitens victus et vestitus substantia depotetur.*»

⁴⁶ MGH, *Conc. merov.* t. I, p. 95 (Concile d'Orléans 541, canon 33): «*Si quis in agro suo aut habit aut postolat habere diocessim, primum et terras ei deputet sufficienter et clericos, qui ibidem sua officia impleant, ut sacratis locis reverentia condigna tribuatur.*» Le terme *diocesis* désigne ici une paroisse. On connaît les hésitations terminologiques d'une époque où *parrochia* peut désigner aussi le diocèse et *diocesis* une paroisse.

⁴⁷ Seule la discipline de la période suivante suggère que ces églises domaniales pouvaient occuper un rang inférieur à celui des paroisses publiques, notamment en ce qui concerne le droit de baptême et peut-être la célébration de quelques grandes fêtes.

Les quelques textes conciliaires que nous avons utilisés montrent qu'en dehors de la cathédrale, les cadres de l'activité des prêtres, tous soumis en principe à l'autorité de l'évêque, sont les paroisses et les oratoires domaniaux.

Qu'est-ce que nos textes du premier millénaire appellent une paroisse? Il ne s'agit pas de chercher une définition théorique mais simplement de pouvoir utiliser le mot sans trahir les textes de l'époque considérée. Les canons conciliaires montrent dans la *parochia* le lieu (autre que la cathédrale) où les chrétiens d'un certain territoire se rassemblent pour célébrer surtout les dimanches et les fêtes. Cette notion est valable non seulement pour les églises fondées par l'évêque et dotées d'un droit de baptême, mais aussi pour celles fondées par des propriétaires dans leur domaine avec l'assentiment de l'évêque, qui ne leur a pas forcément accordé le droit de baptême. Le terme *ecclesia* (que nous traduisons «église») désigne aussi bien le sanctuaire paroissial (baptismal ou non) que la cathédrale.

Les oratoires dont il a été question, sont en relation directe avec le domicile des maîtres de domaine. Le mot *oratorium* peut aussi désigner d'autres genres de lieux de prière⁴⁸.

On remarquera que les canons conciliaires ne font pas mention des édicules funéraires et de leur éventuelle desservance⁴⁹. Ces derniers sont, selon la coutume romaine, considérés comme des propriétés privées et non comme des lieux de culte que l'Eglise contrôlerait. Les récits de Grégoire de Tours, quel que soit parfois leur aspect légendaire, contiennent à leur propos des allusions instructives.

Ainsi, un tombeau doit être correctement couvert⁵⁰. Si la personne défunte est considérée comme sainte, la sépulture pourra un jour être abritée d'un petit édifice⁵¹. Le récit que Grégoire, témoin oculaire, a laissé des funérailles de

⁴⁸ La lecture de Grégoire de Tours permet d'entrevoir la diversité des réalités que recouvre le mot *oratorium*. Il peut s'agir d'un simple local de prière domestique où l'on dépose des reliques (*MGH, Script. rer. merov.*, t. I *Gregorii Turonensis opera*, p. 750), d'un oratoire élevé sur un lieu où saint Martin a fait un miracle (*ibidem*, p. 755), d'un édifice destiné à abriter un tombeau réputé saint (*ibidem*, pp. 813-814).

⁴⁹ Comment devons-nous alors appeler les petits édifices funéraires? Le terme *memoria*, aujourd'hui fort à la mode, ne devrait au fond être utilisé que pour les tombeaux de saints vénérés (voir Concile de Francfort, en 794; *MGH, Conc. carol.* I, p. 170, canon 42: «*Ut nulli novi sancti colantur aut invocentur, nec memoria eorum per vias erigantur, sed hii soli in ecclesia venerandi sint, qui ex auctoritate passionum aut vitae merito electi sint.*»)

⁵⁰ Pour fermer la tombe de son fils un pauvre homme du pays de Tours enlève la dalle gigantesque qui couvrait, au milieu des broussailles, le tombeau d'un inconnu. Après une année passée dans de terribles infirmités, il voit apparaître le défunt, le saint évêque Bénigne, qui lui enjoint de remettre la pierre à sa place. Cela fait il recouvre la santé; *MGH, Script. rer. merov.* t. I, p. 757.

⁵¹ Le tombeau de *Criscentia*, vierge consacrée, de qui on ne savait rien, se trouvait sans couverture. Tandis que l'on se demandait si l'intercession de cette fille pourrait obtenir quelque chose de Dieu, un fiévreux est guéri par la poudre qu'il a prélevée en grattant la pierre du tombeau. Quelque temps plus tard, une apparition ordonne au monnayeur de la ville d'aller aussitôt couvrir le tombeau de la vierge *Criscentia*, ce qui lui fera obtenir la guérison. Celui-ci, confiant, se met en quête de chaux, construit un oratoire sur le tombeau (*oratorium desuper construit*) et se trouve guéri; *MGH, Script. rer. merov.*, t. I, pp. 813-814.

Radegonde à Poitiers, illustre la mise au tombeau d'une personne d'un rang élevé⁵².

Les textes que nous avons passés en revue manifestent que la diversité de sanctuaires que les fouilles archéologiques révèlent en Valais ne relève ni d'un particularisme régional, ni de quelque retard provincial: elle correspond à ce que les évêques du temps connaissaient très bien, admettaient parfaitement et tâchaient de régler au mieux.

L'apport des textes généraux permet donc de mieux comprendre la signification historique des restes d'édifices sacrés aujourd'hui connus dans le diocèse. Nous pouvons maintenant examiner plus commodément le témoignage des fouilles déjà pratiquées. Nous verrons d'abord les édifices qui remontent au temps de l'évêché d'Octodure (Pl. I) et ensuite ceux qui apparaissent de l'établissement des évêques à Sion jusqu'au milieu du VIII^e siècle (Pl. II).

La cathédrale des évêques d'Octodure, avec son baptistère, joue aussi le rôle de centre paroissial pour la région immédiatement voisine. Dans le territoire de la *civitas Vallensium* on distingue d'autres lieux choisis pour être des foyers de vie chrétienne. Découvert par L. Blondel, le petit baptistère annexé vers la fin du V^e ou au début du VI^e siècle à la *basilica* des martyrs près du rocher d'Againe, est plus ancien que le monastère lui-même. Après la fondation de celui-ci (515), sera construit un autre baptistère (deuxième moitié du VI^e siècle) beaucoup plus grand en dehors du clos des sanctuaires principaux et peut-être en relation avec une église destinée au peuple du *vicus* d'Againe et de ses environs⁵³. De même, les basiliques funéraires connues dans les environs dès le VI^e siècle en tout cas, celle de Saint-Sigismond alors Saint-Jean, et celle de Condémines, sont évidemment aussi en rapport avec la localité habitée.

A Sion, la présence chrétienne est attestée en 377. Le lieu paraît évoluer du *vicus* au *castrum* dans le courant du V^e siècle ou au début du VI^e. Les édifices funéraires accompagnés de cimetières Sous-le-Scex et à Saint-Théodule indiquent l'existence d'une église principale en ville. Il est plausible que l'église Saint-Pierre connue au Moyen Age, soit la continuation de ce sanctuaire primitif de la communauté locale⁵⁴.

⁵² *Maroveus*, l'évêque du lieu, étant retenu loin de sa cité par la visite de ses paroisses, la célébration des funérailles plonge l'abbesse des moniales dans la perplexité: le lieu où la défunte doit être enterrée n'a pas reçu la consécration épiscopale (*Quia locus ille quo sepeliri debet non est sacerdotali benedictione sacratus*). Sollicité par les notables de Poitiers de remplacer l'absent et de consacrer cet autel (*benedic altare illud*), Grégoire de Tours s'exécute et préside aux funérailles. L'autel en question se trouve dans un petit local (*cellula*). Le cortège funèbre s'éloigne du monastère jusqu'au lieu de la sépulture. Le cercueil déposé dans la fosse, Grégoire ne fait qu'une prière et laisse à l'évêque du lieu le soin de célébrer une messe et de couvrir le tombeau. On peut conclure de ce récit, évidemment fiable, que le lieu (*sepulchrum*) où l'on enterre Radegonde est un petit bâtiment (*cellula*) que l'on a récemment pourvu d'un autel et où se trouvaient déjà au moins deux autres sépultures. Cet équipement n'est pas construit pour honorer une tombe de saint (comme dans le cas de *Criscentia*) mais une chambre sépulcrale à laquelle on donne un nouvel aménagement pour y enterrer Radegonde. *MGH, Script. rer. merov. (Gregorii Turonensis opera)* t. I, pp. 814-816.

⁵³ Voir notre première partie (p. 44 et note 180). Cette église baptismale devrait en principe dépendre de l'évêque même si la desservance était aux moines.

⁵⁴ C'est du moins l'hypothèse présentée par BLONDEL 1953 b. Elle n'a guère laissé de traces que l'archéologue pourrait étudier.

A Géronde (Sierre), les plus anciens vestiges de l'église remontent au milieu ou à la deuxième moitié du V^e siècle. Bien qu'occupé à l'époque romaine, le site ne paraît pas être un *vicus*. L'église est manifestement destinée au culte ordinaire d'une communauté locale⁵⁵. Son statut originel pose un problème délicat. Le sanctuaire pourrait être le seul exemple aujourd'hui connu en Valais d'une église fondée par l'évêque en dehors d'un *vicus* mais pourvue du même statut et de la même fonction qu'une église de *vicus*. Mais rien n'empêche que l'église de Géronde soit plutôt une fondation par un très riche propriétaire, qui aurait construit à quelque distance son oratoire funéraire⁵⁶.

A Glis, la fouille n'a pas atteint la zone du chœur et partant celle d'un possible édifice funéraire primitif. Dans son premier état connu (500/600) l'église comprenait un baptistère à l'extrémité occidentale de la nef. Les sépultures contemporaines du baptistère, installées autour de la cuve baptismale et aussi dans la nef paraissent indiquer plutôt une église domaniale qu'une église publique créée par l'évêque⁵⁷.

Les lieux choisis par l'évêque ou par quelque propriétaire laïque (en principe autorisé par lui) pour la création de ces paroisses, des origines au début du VI^e siècle, correspondent bien au mode ordinaire de la première multiplication des foyers de vie chrétienne locale.

On dispose d'autres signes de la présence chrétienne en dehors de la ville épiscopale au V^e siècle et au VI^e. Ce sont, à Saillon et à Ardon, les oratoires à tombes trouvés dans les restes de *villae* romaines, dont l'utilisation continuait, au moins partiellement, sous l'égide de nouveaux maîtres. La connexion avec une *villa* romaine n'est que probable à Bramois. Toutes ces sépultures domaniales sont le premier édifice d'une série qui se continue encore par une église utilisée de nos jours, sauf à Bramois⁵⁸.

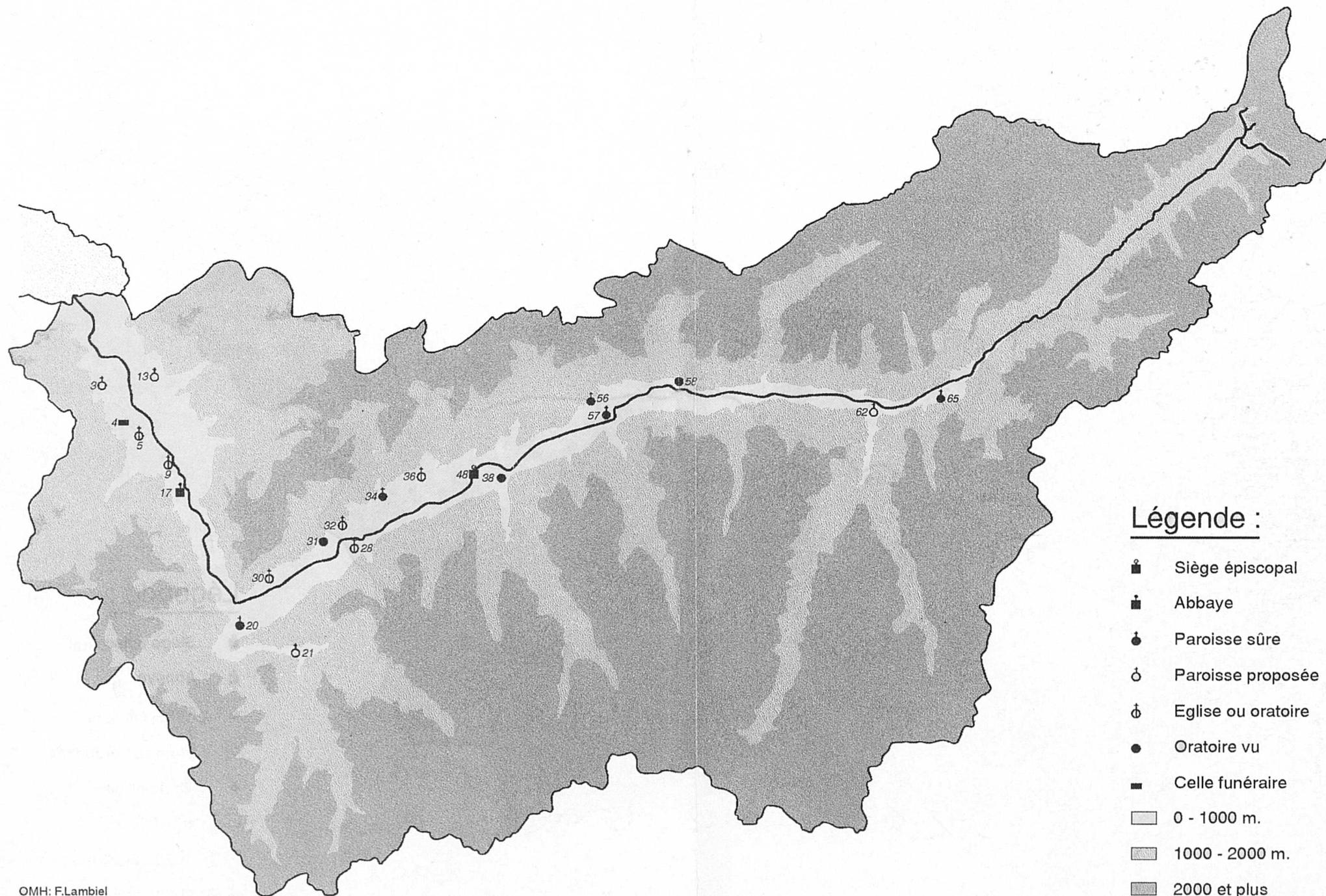
L'évolution, après le transfert de l'évêché à Sion, n'a pas partout la même rapidité. Elle apparaît, avant le milieu du VIII^e siècle déjà à Bramois et à Ardon. Au VII^e siècle à Bramois, on crée un oratoire en agrandissant la nef. Le cas le plus typique est celui d'Ardon. A une première celle funéraire (probablement au V^e s.)

⁵⁵ Nous n'avons pas retrouvé de baptistère, mais la cuve a pu exister dans cet espace annexé à l'ouest de la nef, flanqué de deux étroits locaux, site tout bouleversé plus tard par les cimetières du Moyen Age et jusqu'au milieu du XX^e siècle. Ce local a été conservé lors des transformations de l'église au VI^e siècle et au VII^e/VIII^e s.

⁵⁶ La chapelle de Saint-Félix est aujourd'hui connue par les ruines de son état carolingien. Elle était accompagnée de tombes du Haut Moyen Age. Il est regrettable que la fouille projetée à l'intérieur de l'édifice n'ait pas encore eu lieu, car elle permettra seule de savoir s'il existait un oratoire funéraire à une époque toute proche du Bas-Empire.

⁵⁷ Si la présence romaine est attestée dans la région de Glis/Gamsen, on n'a pas d'indication sur la connexion entre un groupe de bâtiments romains et l'église. Les restes de murs observés à l'est de l'église, lors d'une fouille d'urgence en 1961 par M. Paul Heldner et interprétés par lui comme ceux d'une *villa* romaine nous paraissent en réalité beaucoup plus tardifs. Avec DESCœUDRES — SAROTT 1986, p. 431, il convient de laisser à M. Heldner la responsabilité de son opinion.

⁵⁸ A Bramois, l'église a été rebâtie au XIX^e s. sur un autre emplacement.



OMH: F.Lambiel

Planche II: Les lieux de culte vers 750.

Région d'aval: 3 Vionnaz; 4 Muraz-Collombey; 5 Collombey; 9 Massongex; 13 Aigle (Saint-Jacques); 17 Saint-Maurice.

Région du centre: 20 Martigny; 21 Sembrancher; 28 Riddes; 30 Fully; 31 Saillon; 32 Leytron; 34 Ardon; 36 Plan-Contthey; 38 Bramois; 48 Sion; 56 Villa/Sierre; 57 Géronde-Sierre; 58 Loèche-Ville.

Région d'amont: 62 Viège (Notre-Dame); 65 Glis.



OMH: F.Lambiel

Planche I: Les lieux de culte vers 574-585.

Région d'aval: 3 Vionnaz; 13 Aigle (Saint-Jacques); 17 Saint-Maurice.

Région du centre: 20 Martigny; 31 Saillon; 34 Ardon; 38 Bramois; 48 Sion (Saint-Pierre); 57 Géronde-Sierre.

Région d'amont: 65 Glis.

récupérée dans le petit bâtiment romain de destination incertaine, s'ajoute au VI^e siècle une assez grande abside et le tout est rasé pour la construction, au VII^e siècle, d'une véritable église bien équipée pour la liturgie⁵⁹.

Ces deux édifices appartiennent à la catégorie de caractère domanial. Les textes conciliaires nous permettent d'y voir deux sous-catégories, le simple oratoire comme à Bramois, et l'église comme à Ardon. C'est sans doute à la même catégorie qu'il faut rattacher Villa (Sierre), Glis, Loèche et Muraz/Collombey.

A Villa (Sierre), où l'on n'a pas trouvé d'édicule funéraire initial, la série de sanctuaires commence par une construction du VI^e/VIII^e siècle (avec des tombes du VII^e siècle), pour laquelle on réutilise en partie les murs d'un bâtiment romain. Le plan d'ensemble, qui devrait être complété par une fouille à l'extérieur de la chapelle actuelle, indique une église plutôt qu'un simple oratoire.

A Loèche, le bâtiment primitif (VI^e/VII^e siècle) est de caractère funéraire mais se distingue des édicules ordinaires par ses dimensions plus vastes. Son plan rectangulaire est dicté par les fondations réutilisées d'un bâtiment romain déjà en ruines. G. Descœudres pense que l'espace laissé libre par les tombes, devant la paroi est, a pu recevoir un autel. L'édifice serait donc un oratoire domanial où l'on peut célébrer la messe et inhumer les membres de la *familia*. A la même époque, le premier édifice de Muraz/Collombey est une simple celle funéraire⁶⁰.

Au VII^e siècle déjà, le baptistère de Glis n'est plus utilisé comme tel. La cuve baptismale elle-même est sacrifiée aux inhumations. L'interprétation de ce changement pose un problème délicat. On peut imaginer trois hypothèses: l'une est que l'église n'aurait pas reçu le droit de baptiser, la deuxième est que ce droit lui aurait été retiré au profit d'une autre église, la troisième enfin est que l'église aurait été pourvue d'un nouveau baptistère sur un nouvel emplacement.⁶¹

L'ensemble des données archéologiques aujourd'hui disponibles fait connaître dans le diocèse, avant le transfert de l'évêché d'Octodure à Sion, et en dehors de la cathédrale, des églises que l'on peut qualifier de «paroisses», à Sion, à Géronde/Sierre à Glis et à Agaune. A la fin de notre période (au milieu du VIII^e s.) cette série d'églises s'est enrichie d'Ardon et de Villa toutes deux de caractère domanial, dotées ou non d'un baptistère. A la même époque, Loèche et Bramois ont encore leur simple oratoire de domaine, tandis que Muraz/Collombey et Saillon en sont encore au stade de l'édicule funéraire. Cette liste ne comprend que les édifices découverts par la recherche archéologique. Elle n'est évidemment pas le tableau exhaustif de ce qui a réellement existé.

Peut-on, à partir des résultats acquis, tenter une extension à l'échelle générale du diocèse? La question est épineuse. Si l'on avait la prétention de découvrir de nos jours une solution «définitive», il faudrait répondre clairement

⁵⁹ Nous n'avons pas retrouvé le baptistère. S'il y en avait un, il n'existait pas devant la façade occidentale où nous avons pu voir le terrain, mais s'il était sur un des côtés, il est actuellement détruit ou par l'église actuelle du XIX^e siècle, ou par le cimetière.

⁶⁰ Le couvercle de sarcophage vraisemblablement mérovingien signalé au bord du vieux chemin de Monthey à Marendeux, fait supposer la présence d'un édifice funéraire dans la région (ASSPA 31, 1939, p. 113). Le plateau de Marendeux contient les restes d'un important établissement romain.

⁶¹ Le choix est difficile, encore que la première hypothèse expliquerait le mieux la très rapide disparition de ce baptistère.

par la négative. En effet, ce que les fouilles déjà faites nous ont appris fait sentir plus cruellement la difficulté dans laquelle on demeure à l'égard des lieux où la recherche archéologique n'est pas encore faite. Plusieurs décennies de travail sont encore nécessaires pour qu'une documentation satisfaisante soit réunie. On peut toutefois nuancer la réponse négative. Elle n'a de valeur absolue que pour les petits édifices funéraires. Seule l'archéologie peut en révéler un jour l'existence. Sans doute dépourvus de vocables, ils ne laissent aucune trace dans la documentation écrite. En revanche on peut donner une réponse plus optimiste en ce qui concernerait des églises publiques, des églises ou des oratoires de domaines, à condition d'admettre que seule une hypothèse est possible.

Les lieux où ont été trouvées des traces de la présence chrétienne avant le milieu du VIII^e siècle présentent certains caractères communs. Tous se trouvent dans la plaine du Rhône⁶², dans les lieux à l'abri des crues du fleuve. Tous aussi sont en relation avec des sites occupés à l'époque romaine. Certains des sanctuaires ou des édifices funéraires qui les ont précédés réutilisent en partie les restes de murs romains⁶³. Pour d'autres, même si l'édifice cultuel n'a pas de rapport direct avec des maçonneries antiques, l'occupation romaine du lieu est archéologiquement évidente⁶⁴ ou du moins très probable⁶⁵.

Dans les lieux où l'on a repéré soit un oratoire soit une église antérieure au milieu du VIII^e siècle, on trouve, tardivement attestés⁶⁶, les vocables de la Vierge Marie (Martigny et Glis), de Saint-Pierre (Sion), Saint-Jean⁶⁷ (Ardon), Saint-Etienne (Loèche) Saint-Laurent (Bramois) Saint-Martin (Géronde/Sierre) et Saint-Giniez⁶⁸ (Villa/Sierre). Ils appartiennent tous au groupe des saints patrons connus pour être en vogue à cette époque⁶⁹.

⁶² On pourrait penser que cette observation est due simplement au hasard des recherches. Il est toutefois significatif que dans les lieux fouillés en altitude (Nendaz, Vex, Nax, Vercorin, Ernen et Kippel) aucun reste de construction chrétienne antérieur à l'époque carolingienne n'a été mis au jour. Il en va de même à Bourg-Saint-Pierre où toutefois L. Blondel n'a pu pratiquer que des sondages très partiels.

⁶³ C'est le cas à Muraz/Collombey, à Martigny, à Saillon, à Ardon, à Villa/Sierre et à Loèche.

⁶⁴ C'est le cas d'Agaune, de Sion et de Géronde.

⁶⁵ C'est le cas de Glis et de Bramois.

⁶⁶ Malgré le caractère souvent tardif des premières attestations, AUBRUN 1986, p. 15 évoque «l'immovibilité quasi totale» du titre d'une église. *Sit ergo ecclesiae tuae titulus sempiternus* disait l'évêque le jour de la Dédicace. Le vocable paraît donc remonter à la dédicace du sanctuaire. Selon cet auteur, les changements de vocable sont rares et il les juge sans importance : «Qu'il s'élève tel cuistre de l'érudition pour dénoncer là une grande imprudence parce que le titre en question n'est signalé que bien plus tard dans les textes, n'a d'importance qu'à ses yeux.» On connaît toutefois en Valais des changements de vocables à Liddes, Orsières, Sembrancher, Muraz/Collombey, probablement à Plan Conthey et peut-être à Nax, ce qui représente un dixième des paroisses connues à la fin du XII^e siècle. — Non seulement l'église mais aussi un oratoire de quelque importance pouvait avoir été consacré par l'évêque et posséder un vocable.

⁶⁷ L'église Saint-Jean à Agaune est mentionnée à la fin du VII^e/début VIII^e s. On la connaît sous les vocables de Saint-Jean et Saint-Sigismond au X^e/XI^e s. et sous le titre de Saint-Sigismond en 1163. Elle n'était pas paroissiale avant le deuxième millénaire.

⁶⁸ *Genesisius*, Genès; AUBRUN 1986, p. 41, fait de saint Genès un patron de l'époque carolingienne, mais il se peut que le martyr d'Arles intéresse de bonne heure le monde rhodano-burgonde.

⁶⁹ Le choix du vocable peut être daté avec plus ou moins de précision parce qu'il dépend de certaines modes ecclésiastiques que l'on peut reconnaître.

Un élément caractéristique de l'époque considérée est le toponyme *Marterey* (et ses proches parents *Martolet*, *Martoray* etc.) qui a désigné en Suisse romande, à l'époque mérovingienne, un cimetière chrétien⁷⁰. On le connaît peu dans le diocèse, et seulement en quelques endroits de la région de Martigny au Léman⁷¹. Parmi les lieux où nous avons pu enregistrer un sanctuaire antérieur au milieu du VIII^e siècle, deux ont des attaches avec ce toponyme. Il s'agit d'Agaune et de Martigny⁷².

Tels sont les critères qui permettent d'étendre à l'ensemble du diocèse, mais à titre d'hypothèse, les résultats acquis dans les lieux fouillés. Les deux premiers (attaches avec l'occupation romaine du sol et vocable de tradition ancienne) sont les plus utilisables. Le troisième (toponyme *Marterey*) fournit, en quelques endroits seulement, soit une confirmation soit l'ouverture d'une piste de recherche.

Nous pouvons proposer l'hypothèse d'un sanctuaire antérieur à l'époque carolingienne à Vionnaz⁷³ (Notre-Dame), à Collombey (Saint-Didier), à Massongex (Notre-Dame), à Aigle (Saint-Jacques)⁷⁴, à Sembrancher (Saint-Pancrace), à Riddes (Saint-Laurent), à Fully (Saint-Symphorien), à Leytron (Saint-Martin), à Plan-Conthey (si le vocable marial peut être pris en considération) et à Viège (Notre-Dame⁷⁵).

Dans ces lieux qui relèvent de l'hypothèse, l'on ne peut, parmi les sanctuaires probables, distinguer les églises des oratoires, ni les églises et oratoires domaniaux des églises créées par l'évêque. On est tenté de reconnaître la main de l'évêque dans les lieux qui, correspondant à un plan pastoral, compléteraient le mieux l'organisation découverte partiellement par la recherche archéologique. Les choses sont plus délicates en ce qui concerne les maîtres de domaines. S'ils désirent avoir une église sur leurs terres, ils en font la demande⁷⁶ à l'évêque: celui-ci peut donc accepter ou refuser, eu égard à l'idée générale qu'il se fait de l'intérêt de ses diocésains. De ce fait, la situation de la nouvelle église correspondra plus ou moins

⁷⁰ AEBISCHER 1962 rappelle les principaux problèmes qui se posent pour ce mot.

⁷¹ Nous ne nous occupons pas ici de la maison du Martélay de Saint-Gingolph et du *Marterey* de Rennaz signalés par Aebischer. Le premier se trouvait dans le diocèse de Genève et le second, encore dans le Bas Moyen Age, appartenait à la paroisse de Villeneuve (diocèse de Lausanne).

⁷² Aux deux *Martorays* de Charrat et de Trient signalés par Aebischer, on peut ajouter celui de Martigny-Ville mentionné par un texte de 1474 dans la région de la Rue des Neuilles (DUBUIS 1983, p. 96, n.10).

⁷³ On trouvera, pour les sites énumérés les indications archéologiques ou toponymiques dans la notice consacrée à la paroisse (3^e partie).

⁷⁴ Les montagnes d'Aigle, comme celles d'Ollon, présentent plusieurs fois le toponyme *Marteray*, mais le problème du centre ecclésial avec lequel ils étaient en rapport demeure délicat.

Le *Martorei* de Bex se trouve dans le territoire de la paroisse médiévale de Saint-Clément, dont le vocable est pour I. Müller carolingien voire plus tardif. Pourtant, l'occupation romaine est bien attestée à Bex et la *villa Baccis* est mentionnée au VI^e siècle par la chronique de Marius d'Avenches. Un changement de vocable serait-il intervenu avant l'attestation écrite de Saint-Clément (1304)?

⁷⁵ Viège possède, dès qu'on peut le constater par les documents écrits, deux églises: Notre-Dame et Saint-Martin. GRUBER 1932, pp. 157- 158, suivi par MÜLLER 1967, p. 60 voit en Saint-Martin la plus ancienne, tandis que BLONDEL 1957, p. 320 donnait la priorité à Notre-Dame. On verra dans notre troisième partie, à l'article VIEGE, les raisons pour lesquelles l'opinion de Blondel nous paraît être la meilleure.

⁷⁶ Voir le canon 33 du Concile d'Orléans (541), ci-dessus note 46.

aux critères adoptés par l'évêque en créant ses propres églises. Cela, il est vrai, représente les circonstances idéales. Les textes conciliaires montrent tant de propriétaires rebelles à l'autorité épiscopale que l'on ne saurait trancher entre les lieux où la règle canonique a peut-être été observée et ceux où elle a probablement été «oubliée»⁷⁷.

En plus de la cathédrale d'Octodure, nous connaissons dans le diocèse, à la veille du transfert de l'évêché à Sion, les centres ecclésiastiques d'Agaune, de Sion, de Géronde et de Glis. Les distances entre ces centres ne paraissent pas excessives. La distance de Saint-Maurice au lac et la largeur du pays dans cette région suggère qu'il existait une église ou plutôt deux à cause de l'importante barrière du Rhône. Parmi les lieux proposés dans notre hypothèse, nous avons, pour des motifs topographiques, choisi Aigle et Viognaz.

C'est probablement après l'établissement de l'évêché à Sion que Viège (Notre-Dame) vient compléter le dispositif en amont de Géronde⁷⁸ tandis que Sembrancher (Saint-Pancrace) devient un centre ecclésial sur le chemin du Mont-Joux, à la rencontre des vallées d'Entremont et de Bagnes. Les six autres lieux proposés en hypothèse pourraient, avant le milieu du VIII^e siècle, se répartir assez également en églises et en oratoires comme on le constate dans le cadre des lieux fouillés⁷⁹.

Bilan à la veille du transfert de l'évêché (574-585)⁸⁰ (Pl. I):

Eglises sûres:	5	
Eglises proposées:	2	total: 7
Oratoires sûrs:	3	total: 3

⁷⁷ De ce fait, une église domaniale peut très bien exister dans la proximité relative d'une église publique (Fully en serait probablement un bon exemple) aussi bien que dans une région éloignée et précédemment dépourvue de lieu de culte (Glis pourrait en être un exemple).

⁷⁸ Si le baptistère de Glis a été réellement supprimé au VII^e siècle, Viège fournit à la région le nouveau centre ecclésial. Sa position, au débouché des vallées de la Viège et de leurs hauts passages, et une occupation postromaine bien attestée, en faisaient un site favorable.

⁷⁹ Si l'on se réfère aux sites examinés par l'archéologie, on constate avant le milieu du VIII^e siècle, trois ou quatre églises domaniales (Ardon, Villa, Glis et peut-être Géronde) et trois oratoires (Saillon, Bramois et Loèche). On peut admettre que cette proportion se retrouve dans les lieux que nous proposons à titre d'hypothèse. Si au contraire on voulait voir là six églises ou six oratoires ou quelque autre mélange intermédiaire, les chiffres de notre bilan devraient être modifiés en conséquence. Toutefois la modification du bilan au milieu du VIII^e siècle n'entraînerait aucune modification du bilan au milieu du X^e siècle, où tous ces lieux sont comptés comme églises. Quoiqu'il en soit, il est impossible, avant que des fouilles soient faites de savoir lesquels de ces lieux avaient une église, lesquels avaient un oratoire.

⁸⁰ Pour éviter toute confusion, nous comptons en deux catégories distinctes les édifices sacrés dont l'archéologie démontre une existence sûre et ceux dont nous proposons l'existence par hypothèse.

Bilan au milieu du VIII^e siècle: (Pl. II)

Eglises sûres:	7		
Eglises proposées:	7	total:	14 ⁸¹
Oratoires sûrs:	3		
Oratoires proposés:	3	total:	6
Celle funéraire sûre:	1		
Celle funéraire proposées:	0	total:	1 21 lieux touchés

Deuxième période (milieu VIII^e / milieu X^e s.)

Les fouilles archéologiques qui ont amené la découverte des vestiges de sanctuaires de la première période (avant le milieu du VIII^e siècle), nous ont renseignés aussi sur l'évolution de ces édifices dans le courant de la période suivante. Des édifices carolingiens ont été trouvés aussi sur d'autres sites à Bourg-Saint-Pierre, Nax, Sion, et Rarogne. Avant d'examiner les résultats de ces travaux, il convient comme pour la période précédente, de faire appel à quelques textes de portée générale.

On admet ordinairement qu'en Europe occidentale, et particulièrement dans le domaine gaulois, l'époque carolingienne est marquée par une considérable multiplication des églises dans les campagnes. L'essentiel n'est plus de convertir les païens mais d'assurer dans les meilleures conditions l'évangélisation permanente des diocésains. On insiste plus fortement sur la participation à la messe dominicale dans les églises paroissiales⁸². Leur petit nombre compliquait la mise en pratique de telles règles et il était évidemment plus simple d'en procurer de nouvelles que d'essayer de contraindre les fidèles à d'interminables déplacements. La multiplication des lieux de rassemblement, en diminuant la grandeur des territoires paroissiaux faciliterait aussi la tâche des desservants.

Selon le concile de Ver (755), «un baptistère public ne doit se trouver en aucune paroisse si ce n'est dans celle où l'a décidé l'évêque diocésain⁸³». Il existe donc une différence de rang entre les églises privées, selon qu'elles s'ajoutent ou non à la liste des anciennes églises baptismales.

En principe, le desservant d'une église sans baptistère se rendait avec ses gens dans une église de rang supérieur où, après l'office, il baptisait les candidats de sa paroisse. Puis, tous ensemble retournaient à leur propre église pour célébrer

⁸¹ Si l'on voulait tenir compte de la fourchette de variation maximale indiquée plus haut à propos des «églises ou oratoires», le nombre des «églises proposées» deviendrait soit 4 soit 10. Le total serait 11 ou 17. Le nombre des «oratoires proposés tomberait à 0 ou monterait à 6.

⁸² Ainsi, par exemple, Ruotger de Trèves (916-922), (*MGH, Capit. Episcop.*, I. Teil, p. 63: «*Ut missa nequaquam alibi nisi in ecclesia celebretur et ut in ecclesia cellaria non fiant.*»

⁸³ *MGH, Capit. I*, p. 34. (Pépin, concile de Ver, juillet 755, can. 7): «*Ut publicum baptisterium in ulla parochia esse non debeat nisi ibi ubi episcopus constituerit cujus parochia est*», (cité par CHELINI 1991, p. 51, n. 62)

une messe solennelle où les nouveaux baptisés et les parrains et marraines communiaient⁸⁴. On voit par là de quelle simplification jouissaient les familles⁸⁵ et les desservants quand l'église domaniale avait le droit de baptême.

Les églises de domaines, dont on connaît déjà des exemples au VI^e siècle, se multiplient soit par transformation, matérielle ou simplement juridique, d'anciens oratoires privés⁸⁶, soit par édification de sanctuaires nouveaux⁸⁷. Matériellement, la multiplication des églises n'est pas l'affaire des évêques: en dehors de leurs propres domaines, ils ne disposent sans doute pas des moyens économiques nécessaires à de si nombreuses constructions et à l'entretien du clergé qui les desservira. Les propriétaires de domaines, en principe pourvus de l'accord épiscopal, se chargent de la bâtisse et de la dot. Ils choisissent le desservant et le présentent à l'évêque pour qu'il lui donne le droit d'exercer le ministère requis. L'évêque, obligé de compter sur les efforts des propriétaires, consacre les églises et distingue parmi elles celles qui recevront le droit de baptiser.

Le caractère privé de ces nouvelles paroisses, s'il était admis ordinairement par l'Eglise, n'allait pourtant pas sans risques. De plus en plus, le maître de la terre allait se conduire comme un maître de l'église: elle était un bien que l'on vendait, que l'on partageait entre ses héritiers, tout comme ses revenus agricoles et même les oblations des fidèles. Une église apte à rassembler ses gens apparaissait au maître comme un moyen d'améliorer la cohésion de son domaine. Il aura donc intérêt à la bâtir ou à favoriser sa construction et à la tenir bien en main. Il ne perd pas de vue ses intérêts personnels quand il intervient dans la nomination du desservant, dans l'administration du domaine ou encore par certaines ponctions des revenus: en tout cela, il se considère libre d'agir, même si c'est en opposition avec la juridiction de l'évêque, soigneusement prévue par le droit de l'Eglise. On osait critiquer de tels abus mais sans pouvoir encore changer le principe de la propriété, trop ancré dans les mœurs.

Nous avons mentionné, pour le VI^e siècle, à côté des oratoires de domaines, des églises ou paroisses de domaines qui gardent un certain caractère privé et qui

⁸⁴ Cette manière de procéder s'entend des jours traditionnels du baptême (Pâques et Pentecôte): elle ne concerne naturellement pas les baptêmes d'urgence administrés à des malades. «*His itaque duobus temporibus, pascha scilicet et pentecosten, omnes ex cellis sacerdotes ad vicos convenire debent et ibi officio peracto cum summa diligentia baptizandos quosque baptizent. Et tunc ad proprias ecclesias cum baptizatis suis et ceteris subiectis remeantes missarum solemnias persolvant. Et baptizati et qui eos a fonte baptismatis susceperunt omnes communicent.*» (Capitulaire de Raoul, métropolitain de Bourges; *MGH, Capit. Episcop.* I, p. 249).

⁸⁵ La généralisation du baptême des petits enfants ne s'est pas réalisée à l'époque carolingienne mais longtemps auparavant, au fur et à mesure que toute la population était christianisée. Le résultat de recherches relativement récentes montre que le baptême des enfants était généralement pratiqué depuis le V^e siècle déjà; voir notamment DIDIER 1967.

⁸⁶ Les oratoires privés ne disparaissent toutefois pas entièrement: (*MGH, Capit.* II, n° 210, p. 81) rapporte que les riches assistaient à la messe dominicale dans leurs oratoires tandis que les pauvres se rendaient à la vieille église paroissiale. Mais c'est par un évident abus de langage que AUBRUN 1986, p. 34, écrit que les enfants étaient baptisés dans les «oratoires où les parents paient la dime». Le passage évoqué (concile de Chalons sur Saône en 813; *MGH, Conc. carol.* p. 277, 19), ne mentionne aucun *oratorium* et son contexte ne fait allusion qu'à des *ecclesiae*.

⁸⁷ Il semble que la transformation des *oratoria* joue, dans la multiplication des églises un rôle plus fréquent que la construction d'églises nouvelles.

peuvent être définies comme «paroisses» parce qu'elles sont le lieu de rassemblement d'un peuple. L'emploi du terme *parrochia* pour une église de domaine qui est ou qui n'est pas baptismale est clair à l'époque carolingienne. Nous venons de voir le texte dans lequel il est prescrit qu'«aucune *parrochia* ne doit avoir un baptistère si ce n'est par la permission de l'évêque». Il y a des *parrochiae* sans baptistère et d'autres avec baptistère, selon la décision du chef du diocèse. C'est ainsi toujours la notion de lieu de rassemblement ordinaire des gens qui distingue la *parrochia* et son *ecclesia*. Le desservant de l'*ecclesia* domaniale qui va avec ses ouailles pour procéder à un baptême dans l'église baptismale voisine montre bien que le lieu de rassemblement ordinaire des gens du domaine c'est l'église de domaine, mais exceptionnellement pour l'administration du baptême, on va à l'église baptismale ancienne. La définition proposée pour l'époque précédente est donc bien confirmée pour l'époque carolingienne. On continue donc à avoir à cette époque-là de vieilles églises baptismales héritées des temps précédents, des *oratoria* anciens ou nouveaux (tous privés) et des églises privées (domaniales) dont les unes sont baptismales les autres non. L'oratoire et l'église de domaine ont tous deux reçu de l'évêque la dédicace et ont tous deux un vocable⁸⁸.

Dans les paroisses au vaste territoire, la fréquentation des offices par les fidèles des lieux éloignés peut être facilitée. L'évêque peut établir dans ces lieux des succursales⁸⁹ (*altaria*); si le peuple s'en contente, on n'aura pas à diviser la paroisse. Si au contraire, les difficultés sont telles que le peuple réclame avec raison qu'une église soit créée et un prêtre ordonné, les évêques pourront le faire, en réglant bien les conséquences du démembrement de l'ancienne paroisse⁹⁰.

⁸⁸ Les *capitula* de l'évêque Haito de Bâle (803-823) inscrivent à la fin de la liste des fêtes chômées de son diocèse: «*dedicatio cuiuscumque oratorii seu cuiuslibet sancti in cuius honore eadem ecclesia fundata est, quod vicinis tantum circum commorantibus indicendum est*», (*MGH, Capitula Episcoporum*, Erster Teil, 1984, p. 212). Comparer avec la liste des fêtes de l'année donnée en 813 par le concile de Mayence (*MGH, Conc.*, p. 269, can. 36) qui se termine par: «*et illas festivitates martyrum vel confessorum observare decrevimus, quorum in unaquaque parrochia sancta corpora requiescunt, similiter etiam dedicationem templi.*»

⁸⁹ Nous n'appellerons pas ces succursales des «chapelles»: le terme ne convient pas pour l'époque carolingienne. Le terme *capella* est alors réservé à l'oratoire des demeures royales. Certains propriétaires s'étaient mis toutefois à l'utiliser pour certains oratoires domestiques, ce que les évêques assemblés n'apprécient guère et jugent sans doute ostentatoire: «*iterum monemus, ut posthabitis aediculis, quas usus inolitus capellas appellat, basilice Deo dicatae ad missarum celebrationem... assidue devoteque adeantur.*» Une autre formule émanant de la même assemblée est à la fois plus précise et plus sévère à l'égard de ces oratoires et de leurs propriétaires: «*diligenter perpendant non esse sui officii, ut relictis basilicis Deo dicatis et episcopali auctoritate contempta ad libitum suum in hortis et domibus vel certe aediculis, quas iuxta domos suas construunt et pallii exornant, in quibus et altaria erigi faciunt, missarum celebrationes praesbiteros facere compellant.*» (Concile de Paris, 829; *MGH, Concilia aevi karolini*, I/1, respectivement p. 672, cap. VI et p. 641, cap. XLVII).

⁹⁰ *Ut episcopi parrochias presbyterorum propter inhonestum et periculosum lucrum non dividant; sed si necessitas populi exegerit ut plures fiant ecclesiae aut statuatur altaria cum ratione et auctoritate hoc faciant, scilicet ut, si longitudo aut periculum aquae vel silvae (...) poposcerit (...) statuatur altare (...); et si ita populo complacet et commodum fuerit, ne sine ratione scandalizetur, parrochia maneat indivisa. Sin autem praefate postulaverint et populus non conductus neque cupiditate vel invidia excitatus, sed rationabiliter adclamaverit, ut ecclesias illis fieri et presbyter debeat ordinari (...) episcopi (...) quaeque agenda sunt peragant.*» (Concile de Toulouse, juin 844; *MGH, Concilia aevi karolini*, t. III, p. 22, can. VII).

L'examen des découvertes faites en amont du Léman, puis la construction d'une hypothèse relative aux lieux non fouillés permettra de voir dans quelle mesure le diocèse de Sion s'inscrit dans ces perspectives générales.

Les sept principaux centres constatés en ville et en campagne dans la période précédente continuent d'exercer leur rôle pastoral mais avec quelques changements qu'il faut signaler.

A Martigny, la cathédrale est remplacée par un édifice plus petit, évidemment destiné à la paroisse. A Saint-Maurice, le baptistère du VI^e siècle est augmenté d'une abside et voit sa cuve rétrécie. L'église pour le peuple, dont nous avons suggéré l'existence près de ce baptistère, serait encore en service. Le cimetière situé à l'est de l'église abbatiale est toujours utilisé et accueille au moins un nouvel édicule funéraire avec deux tombes à *arcosolium*. L'église funéraire de Condémines reçoit toujours des sépultures, de même que celle de Saint-Jean où l'on aménage une crypte à couloirs pour la vénération du tombeau de saint Sigismond.

A Sion, on enterre encore dans les deux églises funéraires. Celle qui se trouve Sous-le-Scex n'est l'objet d'aucun travail architectural important tandis que celle de Saint-Théodule est enrichie d'une crypte à couloirs en l'honneur de son saint patron. En ville, Saint-Pierre n'est pas mieux connu qu'à l'époque précédente.

A Géronde (Sierre), l'église ne change pas de fonction et reste dans son état du VII^e/VIII^e siècle. La chapelle voisine de Saint-Félix, entourée de tombes, peut être une dépendance funéraire de la grande église ou une construction de caractère privé⁹¹.

Les sanctuaires privés connaissent des sorts divers: les églises de Villa (Sierre) et de Glis ne reçoivent pas de modification importante⁹², tandis que celle d'Ardon est transformée par la réfection de l'abside et la construction d'une tour probablement destinée aux cloches.

L'oratoire domanial de Loèche est pourvu d'un nouvel aménagement liturgique avec sanctuaire carré flanqué d'étroites annexes. On n'établit plus de sépultures dans la nef. La fonction suggérée par cette transformation est celle d'une église.

L'oratoire domanial de Bramois demeure dans son état du VII^e siècle tandis que celui de Saillon est agrandi. Un troisième oratoire est créé par transformation de la vieille celle funéraire de Muraz/Collombey augmentée d'une petite abside.

Outre ces lieux déjà connus dans la période précédente, la recherche archéologique révèle des constructions nouvelles⁹³.

⁹¹ Seule l'exécution de fouilles permettra de définir le rôle de cette chapelle et d'éclaircir le problème de ses origines.

⁹² C'est peut-être le cas aussi à Massongex, mais en l'absence de fouilles suffisantes, on ne connaît pas les étapes successives qui conduisent jusqu'à l'église que l'on démolira au XIX^e siècle.

⁹³ A Saint-Pierre-de Clages, église attribuée au XI^e siècle, les entrants qui font partie de la construction originale (au-dessus des voûtes du XVII^e siècle de la nef) sont récupérés d'une construction plus ancienne (X^e siècle), peut-être déjà un lieu de culte. A Sion, les quelques vestiges d'un sanctuaire que l'on a déjà pu voir sous la cathédrale actuelle, appartiennent probablement à une église épiscopale.

L. Blondel a observé à Bourg-Saint-Pierre les bases de l'ancien chœur roman, constituées par des maçonneries qu'il attribue au IX^e ou X^e siècle. Il s'agit du seul reste actuellement connu de l'abbaye de Bourg-Saint-Pierre mentionnée vers 812/820 et dont l'église a été reconstruite au XI^e siècle. Elle a probablement joué un certain rôle dans le service pastoral de cette haute vallée.

On a découvert à Nendaz la nef et l'abside (X^e siècle, voire 2^e moitié du IX^e) d'un petit lieu de culte qui n'avait probablement pas encore le statut paroissial.

A Nax, l'abside du XI^e siècle enveloppe les petits restes d'un chevet carré attribué à l'époque carolingienne⁹⁴.

L'église Saint-Germain des Vignes (Rarogne) contient dans son sous-sol les restes mutilés d'un petit édifice carolingien (VIII^e ou plus probablement IX^e siècle). Si celui-ci a possédé une abside, elle a disparu au XIV^e siècle lors de l'établissement d'un chœur carré sur crypte. D'éventuelles annexes latérales au sommet de la nef n'ont pu être repérées, le terrain étant occupé par des constructions ultérieures. On ne peut donc pas exclure que le bâtiment primitif ait eu d'abord une affectation profane, puis ait été transformé en lieu de culte de rang secondaire.

Les constats archéologiques démontrent que les vieux centres de Martigny et de Sion continuent à fonctionner (le premier devenant simple paroisse et le second s'équipant mieux en tant que siège épiscopal), de même que ceux d'Agaune et de Géronde (Sierre). Les églises domaniales qui existaient avant le milieu du VIII^e siècle à Ardon, à Villa (Sierre) et à Glis gardent elles aussi leur fonction, celle d'Ardon recevant un équipement plus perfectionné. Parmi les oratoires de la période précédente, celui de Loèche devient église domaniale. En terrain neuf, on voit apparaître une église à Bourg-Saint-Pierre.

L'oratoire de Bramois demeure dans son état du VII^e siècle. Enfin l'édicule funéraire de Saillon est transformé en oratoire domanial, de même que celui de Muraz/Collombey. Les édifices qui ne sont pas parvenus à dépasser le rang d'oratoire ne sont ainsi qu'au nombre de trois.

Les petits sanctuaires qui apparaissent alors à Nendaz, à Nax et à Saint-Germain de Rarogne ne sont probablement que des succursales⁹⁵ qui parviendront plus tard au statut paroissial.

L'extension à d'autres lieux du diocèse des résultats acquis sur les sites fouillés soulève, comme pour la période des origines au milieu du VIII^e siècle, quelques difficultés.

Il n'y a guère de raison pour penser que dans les lieux non encore explorés du diocèse on va trouver des édicules funéraires créés à l'époque carolingienne. En effet, sur les sites explorés, on n'a découvert aucun édicule funéraire construit entre le milieu du VIII^e siècle et celui du X^e.

Les critères qui marqueraient les églises créées à l'époque carolingienne en Valais ne ressortent pas clairement des lieux fouillés. On remarque toutefois que

⁹⁴ L'identification de cet édifice, sa fonction et ses origines pourront faire l'objet d'une enquête si l'on pratique un jour des fouilles dans la nef de l'église actuelle.

⁹⁵ C'est la position que nous admettrons pour le calcul de notre bilan. Si au contraire on estimait que ces trois petits sanctuaires avaient déjà le statut paroissial, les trois succursales sûres de notre bilan disparaîtraient au profit de trois «églises sûres».

les petits sanctuaires de Nendaz (Saint-Léger), de Saint-Germain (Rarogne) et peut-être de Nax⁹⁶ ont été édifiés en terrain libre, sans aucune attache avec un établissement romain.

Pour proposer une hypothèse, on ne dispose guère que des vocables. Cette pauvreté de moyens n'est d'ailleurs pas propre au diocèse de Sion⁹⁷.

Outre les sept églises déjà proposées pour le milieu du VIII^e siècle, et que l'on n'a aucune raison d'écarter au milieu du X^e, nous admettons que, selon la mode carolingienne, les trois «oratoires proposés» au milieu du VIII^e siècle sont maintenant devenus trois églises.

D'autres lieux doivent retenir l'attention: Vouvry (Saint- Hippolyte), Bex (Saint-Clément), Orsières (Saint-Pantaléon), Vollèges (Saint-Martin) et Savièse (Saint-Germain). Nous ajoutons Liddes (Saint-Etienne) en raison de l'importance que reprend alors la route du Mont-Joux, et Granges (Saint-Etienne) dont la situation protégée, entre Sion et Géronde a dû s'imposer assez rapidement et dont une maison comtale, riche bienfaitrice du Chapitre sédunois au XI^e siècle, portera le nom.

Sur ce nombre nous suggérons trois églises (Vouvry, Bex et Granges, qui sont dans la plaine) les quatre autres lieux pouvant être équipés d'une simple succursale⁹⁸.

Bilan au milieu du X^e siècle (PL. III):

Eglises sûres:	9	
Eglises proposées:	<u>13</u>	total: 22 ⁹⁹
Succursales (bâtiment sûr, fonction proposée):	3	
Succursales proposées:	4	total: 7
Oratoires sûrs:	<u>3</u>	
Oratoires proposés:	0	total: 3
Total des lieux touchés:		32

⁹⁶ Le vocable de Saint-Maurice pourrait ne remonter qu'à la consécration de l'église paroissiale de 1034. Si l'oratoire antérieur avait un vocable, il pourrait être celui des saints Crispin et Crépinien martyrs, connus au calendrier de Saint-Gall au IX^e/X^e siècle. Le frêle argument en faveur de cette hypothèse est que l'évêque Aymon consacra la nouvelle église le jour de leur fête. L'usage de dater un acte par la fête d'un saint (qui n'a aucune importance dans l'affaire traitée), courant dans le Bas Moyen Age, ne paraît pas être établi encore à cette époque.

⁹⁷ A ce propos AUBRUN 1986, p. 39 écrit: «On est donc réduit, en l'absence de datation par un texte, à recourir à l'examen des titres des églises qui, nous l'avons dit pour l'époque précédente, sont d'une grande fiabilité pour l'établissement d'une chronologie si l'on en use avec la prudence que requiert une documentation aussi subtile».

⁹⁸ C'est ce que nous prenons en compte pour établir notre bilan. Si au contraire les quatre lieux en question avaient déjà le statut paroissial, le nombre des église proposées par notre bilan serait augmenté de quatre unités. Pour la difficile distinction entre succursale et petite église de paroisse, voir 3^e partie, article CLOCHER.

⁹⁹ Si l'on prenait en considération les variantes signalées plus haut au sujet des succursales, le nombres des églises «sûres» passerait à 12, celui des églises proposées à 17 et le total serait de 29. La rubrique des «succursales» disparaîtrait.

L'étude de la multiplication des paroisses dans cette période bénéficie, comme pour les époques antérieures de recherches archéologiques. Un élément nouveau contribue à faciliter le travail: la possibilité d'employer les textes qui, à partir du XI^e siècle, font mention expresse des églises du diocèse. Nous rappelons d'abord quelques considérations générales relatives à la période.

La multiplication des églises se poursuit de la deuxième moitié du X^e siècle au cours du XII^e. Les problèmes que rencontre l'historien ressemblent beaucoup à ceux de l'époque carolingienne, mais sont souvent plus faciles à discerner par l'enquête archéologique. La création de nouvelles paroisses continue d'imposer un certain nombre de nécessités d'ordre économique. Que la nouvelle église soit obtenue en transformant un ancien lieu de culte ou en bâtissant à neuf en terrain libre, on se trouve devant des problèmes de chantiers plus ou moins importants. Il ne suffit pas de disposer d'une église, il faut encore la doter, savoir lui attribuer des sources de revenu nécessaires à la subsistance du desservant, à l'entretien des bâtiments et aux obligations caritatives. La dot comprend diverses terres propres à former une exploitation rurale. Cette dotation initiale est indispensable pour obtenir de l'évêque la dédicace de la nouvelle église.

Dans toutes ces opérations, la liberté de l'évêque demeure restreinte. Il ne peut être question pour lui d'assumer tous ces frais. Les moyens n'appartiennent qu'aux maîtres de domaines que l'on commence à diriger et à administrer selon les règles du système féodal. La situation est pratiquement la même qu'il s'agisse d'un seigneur laïque, d'un monastère ou d'un évêque. Seuls ces propriétaires disposent des terrains et des ressources financières ainsi que d'une main-d'œuvre plus ou moins corvéable.

L'intervention de tels propriétaires paraît d'autant plus naturelle qu'elle se situe dans la suite de la pratique constatée à l'époque carolingienne. Le seigneur considère que l'église est une pièce de l'aménagement du domaine, qu'elle est, comme le four banal, le moulin ou le pressoir, une construction qui lui appartient de plein droit et qui est mise au service de ses sujets. Comme précédemment, il en dispose à son gré mais de façon plus redoutable puisque désormais son bras est armé.

Toutes les églises existant à cette époque sont la propriété de leur fondateur ou d'un de ses successeurs. Le régime de la propriété des églises, que non seulement les laïques mais aussi les évêques pratiquaient, comme les monastères, les princes et les seigneurs locaux, posait toutefois des problèmes de plus en plus graves. On avait beau, dans la théorie affirmer que l'église appartenait au saint auquel elle était consacrée, et que son desservant était le représentant ici-bas du patron céleste, la liberté de l'évêque demeurait bien faible dans la pratique courante. Certes, le prélat consacre l'église, concède ou non le droit de baptême et détermine le territoire de la nouvelle paroisse. Mais, comme tous les aspects matériels du problème relèvent des propriétaires ou seigneurs, il n'est pas question pour lui d'appliquer librement un programme systématique pour améliorer la desservance des campagnes. Le règne des abus de toute sorte finissait par réduire à peu de chose la juridiction épiscopale.

C'est pourquoi l'Eglise considérera bientôt comme simple usurpation la manière dont les propriétaires exerçaient ce qu'ils estimaient être leurs droits. Dès

le milieu du XI^e siècle, une succession de réformes qui culmineront sous le pontificat de Grégoire VII et seront couronnées par les conciles du Latran de 1123 et de 1139, régleront de façon précise les rapports entre l'autorité ecclésiastique et les pouvoirs civils¹⁰⁰. Dès lors, les droits de propriété exercés sur les églises, soit par des maisons religieuses soit par des laïques, seront transformés en droit de patronage. L'effort de mise au point de ces nouvelles conceptions marque encore une bonne partie du XIII^e siècle. Ainsi l'Eglise retrouve sa liberté d'action sans dépouiller les fondateurs des prérogatives qu'elle juge légitimes, comme le droit de présentation du desservant, par exemple. Nous verrons dans quelle mesure la situation correspond dans le diocèse de Sion, à ces données générales.

Comme nous l'avons fait à propos des époques précédentes, nous examinons quelques problèmes de terminologie. Dans les textes de la deuxième moitié du X^e à la fin du XIII^e siècle, le mot *ecclesia* continue à désigner la cathédrale et les églises paroissiales. Il peut toutefois s'appliquer aussi à l'église d'une abbaye ou d'un prieuré même sans fonction paroissiale¹⁰¹, voire à un sanctuaire consacré probablement destiné à quelque fonction spéciale non paroissiale¹⁰². A cette époque apparaît aussi le terme de *capella* dans le sens de succursale d'une église paroissiale ou de chapelle privée¹⁰³.

En ce qui concerne le Valais, il faut examiner d'abord les données archéologiques. Partout où des fouilles ont révélé la présence d'un centre paroissial antérieur au milieu du X^e siècle, elles permettent de constater que la fonction perdure dans la période suivante, mais dans un cadre architectural renouvelé en une ou deux étapes de travaux.

Parmi les lieux où la paroisse ancienne continue d'exister, on remarque à Saint-Maurice le remplacement de la cuve baptismale par des fonts baptismaux (au XI^e siècle). La disparition du baptistère, qu'on avait pourtant embelli à l'époque carolingienne, paraît être en relation avec les changements d'alignement survenus lors de la reconstruction de l'abbaye (XI^e/XII^e siècle). Par ailleurs, c'est dans la première moitié du XII^e siècle au plus tard, que Saint-Sigismond devient l'église paroissiale. La coïncidence de ces événements peut appuyer l'hypothèse selon laquelle l'église du peuple se serait trouvée dès le VI^e siècle à proximité du baptistère. L'église funéraire de Condémines disparaît.

A Martigny le sanctuaire carolingien est remplacé par une église très grande, à deux compartiments pourvus chacun d'une abside. Cette disposition assez particulière pourrait répondre à la fois aux besoins d'une paroisse et à ceux des religieux du Mont-Joux qui la possédaient dans la première moitié du XII^e siècle déjà.

¹⁰⁰ Sur les étapes de ces réformes voir *HE*, t. 8 (spéc. pp. 27, 78, 391 ss.) et *HE* t. 9/1, p. 137 ss.

¹⁰¹ C'est le cas par exemple de Saint-Jacques de Granges ou de Saint-Pierre de Clages.

¹⁰² C'est le cas de Saint-Jacques de Roche, ou, à Saint-Maurice, de Saint-Jacques, de Saint-Laurent ou de Notre-Dame.

¹⁰³ Ainsi par exemple les chapelles succursales de Vétroz et d'Ottanelle au XII^e siècle, ou la chapelle privée des chanoines du Mont-Joux à Aigle (Saint-Pierre).

Le sanctuaire roman de Bourg-Saint-Pierre résulte d'une reconstruction au tournant du millénaire. Le *titulus dedicationis* maintenant disparu remonte aux environs de l'an mil et ne précise que le jour (16 septembre) de la dédicace par l'évêque Hugues de Genève (env. 988-1019). A Villa/Sierre, la nouvelle église a laissé ses traces les plus évidentes dans la reconstruction qui agrandit le chœur. La reconstruction de Géronde/Sierre sacrifie la partie occidentale de l'ancienne église, rebâtit la nef et l'augmente d'un bas-côté méridional et d'un clocher. L'abside et l'absidiole du VII^e siècle sont conservées ou reconstruites dans leur partie supérieure sur les bases originales.

En d'autres églises, l'analyse archéologique fait voir du milieu du X^e à la fin du XII^e siècle, plusieurs étapes d'agrandissement. A Ardon, la transformation de la fin du IX^e ou du X^e siècle est bientôt complétée par un allongement de la nef. A cet état appartient un grand socle de maçonnerie qui paraît avoir porté les fonts baptismaux. Pourtant, dans le courant du XI^e siècle, on construit une église à trois nefs entièrement neuve qui, fondée en partie sur l'ancienne église rasée, s'allonge vers les absides en terrain neuf.

A Sion, le détail de l'architecture de Saint-Pierre n'est pas connu. On a découvert une partie de la cathédrale du XI^e siècle; le clocher ajouté à la fin du XII^e ou au début du XIII^e siècle, est encore debout. Saint-Théodule cumule les fonctions de pèlerinage et celles de baptistère de la cathédrale, tandis que l'église funéraire de Sous-le-Scex disparaît.

A Loèche, l'église carolingienne est d'abord remplacée au XI^e siècle par un édifice plus grand que l'on rebâtit sur un plan presque identique au XII^e siècle. A Viège, les antécédents de l'église Notre-Dame ne sont pas encore connus mais la crypte et le clocher sont attribués respectivement au XI^e et XII^e siècle. A Glis, un agrandissement exécuté vers l'an mil est suivi d'une reconstruction sur un plan presque semblable probablement dans la deuxième moitié du XII^e siècle.

Une église paroissiale nouvelle apparaît sur l'emplacement d'un oratoire rasé à Muraz/Collombey, à Bramois et à Nax. A Saillon, on se contente d'ajouter un petit clocher-porche à l'oratoire carolingien. A Saint-Germain/Rarogne on ajoute un clocher (XI^e/XII^e siècle) à l'édifice carolingien puis l'on reconstruit la nef en la dotant de bas-côtés (XII^e/XIII^e siècle)¹⁰⁴. Au petit sanctuaire carolingien de Nendaz, on ajoute un clocher au XI^e siècle.

A toutes ces églises qui s'inscrivent à la suite d'un ou de plusieurs sanctuaires antérieurs, la recherche archéologique ajoute quelques églises créées de toutes pièces en terrain libre, entre le milieu du X^e et la fin du XII^e siècle. Les unes sont réalisées en un seul chantier.

Quelques éléments d'un chevet trichore (fin XI^e/début XII^e siècle) ont été reconnus à Port-Valais. A Saint-Séverin/Conthey, les murs latéraux et le clocher d'une petite église à trois nefs (abside unique rasée) qui participent encore aux structures de l'église actuelle, attestent le premier sanctuaire du lieu (XII^e siècle). A Vex, la nef de la première église, en majeure partie conservée, et l'abside trouvée lors des fouilles remontent à la fin du XI^e siècle. La nef étudiée à Niedergesteln

¹⁰⁴ MÜLLER 1967, p. 60, identifie (à tort, selon nous) l'église de Rarogne mentionnée en 1212 avec l'église Saint-Romain qui existait avant la fin du XIII^e siècle dans le bourg.

par W. Stöckli et les bases de l'abside que nous avons trouvée plus tard, permettent d'attribuer le premier sanctuaire du lieu à la fin du XII^e siècle. A Ernen enfin, on a retrouvé des substructures d'une église trichore du XI^e siècle.

D'autres églises nouvelles ont été réalisées dans la même période, mais en plusieurs chantiers successifs. A Chessel, la première construction rectangulaire, comprenant une nef et un chœur (XI^e siècle) est complétée avant la fin du XII^e siècle par un clocher puis par une abside augmentant la surface du chœur. A Saxon, la première église sur la colline du château remonte au XI^e siècle et son clocher remplace une annexe primitive de fonction indéterminée. A Vercorin, les substructures du premier lieu de culte, attribuées au XI^e siècle sont complétées au XII^e siècle, par la construction d'un clocher latéral et de fonts baptismaux.

La recherche archéologique permet ainsi de discerner, du milieu du X^e à la fin du XII^e siècle, les soins apportés aux sanctuaires de dix paroisses déjà anciennes¹⁰⁵ et la création de quatorze paroisses nouvelles. Leurs églises succèdent à un sanctuaire mineur dans six cas et sont créées en terrain neuf dans les huit autres¹⁰⁶.

A Kippel, où W. Stöckli a repéré les restes d'un premier lieu de culte du XII^e siècle, puis une deuxième étape de construction au XIII^e siècle, on a le plus vraisemblablement d'abord une succursale de Niedergesteln, puis la paroisse proprement dite qu'atteste un document du XIII^e siècle.

Pour la période du milieu du X^e à la fin du XIII^e siècle, l'archéologie n'est pas la seule source d'information. On peut compléter ses données en recourant aux premières mentions datées des églises.

Usant à la fois de la méthode régressive à travers l'histoire des démembrements paroissiaux et des premières mentions disponibles, F.-O. Dubuis a présenté en 1983 la liste des paroisses constituant le réseau en 1300¹⁰⁷. Les soixante-sept églises ainsi dénombrées ne représentent pas la totalité des paroisses dont notre recherche doit tenir compte. Celle de Plan-Conthey, qui se trouvait alors unie à Vétroz, n'y figure pas et les cas difficiles de Lavey, de Chamason et de Saint-Jean de la Mura (Sion) avaient été laissés de côté. Quant à l'église de Belmont, elle n'y figure que par erreur, n'étant sans doute alors qu'une chapelle¹⁰⁸. Nous avons donc à considérer un ensemble de 70 cas.

¹⁰⁵ Ce chiffre tient compte de Glis et de Bourg-Saint-Pierre.

¹⁰⁶ A titre indicatif, nous donnons les vocables des églises dont l'archéologie a constaté la création en terrain neuf entre le milieu du X^e et la fin du XII^e siècle: Saint-Michel (Port-Valais), Saint-Nicolas (Chessel), Saint-Maurice (Saxon), Saint-Séverin (Conthey), Saint-Sylve (Vex), Saint-Boniface (Vercorin), Notre-Dame (Niedergesteln), et Saint-Georges (Ernen). Les premières mentions écrites de ces huit églises s'échelonnent de 1153 à 1288. Il est bien évident qu'elles ne constituent pas un acte d'origine mais un simple certificat d'existence. Le vocable d'autres églises, créées sur l'emplacement d'un ancien sanctuaire mineur (Saint-Jean à Muraz/Collombey, Saint-Laurent à Saillon et à Bramois, Saint-Maurice à Nax, Saint-Léger à Nendaz et Saint-Germain à Rarogne) peut avoir été hérité de l'époque antérieure ou choisi lors de la dédicace de l'église.

¹⁰⁷ DUBUIS 1983.

¹⁰⁸ L'*ecclesia* de Belmont sur Bex qui apparaît dans une bulle pontificale de 1286 en qualité de propriété des chanoines du Mont-Joux, n'était vraisemblablement alors qu'une chapelle. La même bulle appelle en effet *ecclesia* la chapelle du château de la Majorie à Sion, la chapelle Saint-Pierre d'Aigle et la chapelle jointe à l'hôpital de Roche. (GREMAUD, Doc. n° 951). Belmont a toutefois son *curatus* vers 1364 (GREMAUD, Doc. n° 2090) et encore en 1428 (GREMAUD, Doc. n° 2784). La paroisse n'est plus mentionnée lors de la visite pastorale de 1445.

La recherche archéologique permet d'en éclairer vingt-cinq avant 1300, dont vingt-quatre avant la fin du XII^e siècle. Quarante-cinq cas demeurent donc en suspens. L'étude des premières mentions conduit à considérer que vingt-sept de ces églises existaient à la fin du XII^e siècle¹⁰⁹.

La documentation écrite permet d'attribuer au XIII^e siècle l'apparition du statut paroissial à Troistorrents (entre 1263 et 1278) et à Simplon en 1267. Dans ces deux cas une chapelle a probablement existé au XII^e siècle déjà.

Il reste donc seize cas à examiner. Puisqu'ils appartiennent tous à la liste établie pour 1300, le problème est seulement de savoir lesquelles de ces paroisses sont le plus vraisemblablement créées avant 1200 ou après cette date.

Trois des cas, Massongex, Fully et Leytron, concernent des églises proposées à titre d'hypothèse avant le milieu du VIII^e siècle. L'absence de fouilles et le caractère très tardif de la première mention (1250-1276) nous a contraints de les nommer parmi les cas hypothétiques au milieu du X^e siècle encore. Mais il serait tout à fait invraisemblable que, toutes trois enracinées dans des lieux d'ancienne occupation romaine et pourvues d'un vocable comme Notre-Dame, Saint-Symphorien et Saint-Martin, elles n'eussent pas obtenu le rang paroissial avant la fin du XII^e siècle¹¹⁰.

Pour les treize cas qui demeurent, on dispose de premières mentions qui s'échelonnent de 1231 (Vissoie) à 1298 (Binn). Les classer par ordre chronologique de leur apparition dans la documentation écrite n'a toutefois aucun sens si l'on veut bien se rappeler ce que signifie une première mention¹¹¹. Si l'on examine lieu par lieu le problème de l'origine de ces églises, on remarque que la coïncidence entre une fondation de paroisse et l'organisation d'une seigneurie se présente dans quelques cas (Chalais, Vissoie, probablement Chouson/Saint-Nicolas). Ailleurs

¹⁰⁹ Bénéficient d'une première mention avant 1200: Vionnaz, Collombey, Choëx, Corb, Noville, Aigle, Ollon, Bex, Ottanelle, Sembrancher, Vollèges, Bagnes, Orsières, Liddes, Riddes, Vétroz, Plan-Conthey, Grône, Granges, Grimisuat, Ayent, Lens. Sont mentionnées entre 1200 et 1218, soit assez tôt pour que leur existence au XII^e siècle soit admise: Vouvy, Savièse, Saint-Léonard et Mœrel/Grengiols. — Le cas de Saint-Jean de la Mura demeure difficile. Cette *ecclesia* n'est mentionnée qu'au XI^e siècle. La documentation ultérieure utilise Saint-Jean comme toponyme, ce qui empêche de savoir quand l'édifice lui-même a disparu. Dans ces conditions, on peut supposer, le nom local de La Muraz suggérant la présence de ruines très anciennes, que l'église Saint-Jean s'élevait sur le site d'un sanctuaire domanial bien antérieur à l'an mil. On pourrait toutefois penser aussi à une sorte d'église funéraire à l'usage des premiers hameaux du plateau de Savièse. Quoi qu'il en soit, l'église semble ne jouer aucun rôle dans l'évolution du réseau paroissial dès le XII^e/XIII^e siècle. — La paroisse de Naters apparaît dans la personne de son desservant en 1181. Nous ne la comptons pas au nombre des nouveautés puisqu'elle paraît remplacer simplement l'ancien centre paroissial de Glis.

¹¹⁰ Les dix autres églises proposées à titre d'hypothèse au milieu du X^e siècle existaient de façon certaine avant la fin du XII^e siècle.

¹¹¹ La première mention d'une église dans un document écrit n'est qu'une attestation d'existence sans rapport avec une date de fondation, et purement aléatoire. Pour qu'on en dispose, il faut que quelque chose se passe à propos de l'église en question; que cela soit assez important aux yeux des contemporains pour qu'on en dresse un écrit. Il faut ensuite que cet écrit soit conservé jusqu'à nos jours et qu'il parvienne à la connaissance de l'historien. Pour peu que les archives d'une région soient pratiquement dépourvues de textes locaux antérieurs au XII^e/XIII^e siècle, soit que la perte de pièces ait été désastreuse, soit que la mode de recourir à l'écrit n'apparaisse que tardivement, une église peut avoir existé durant des siècles avant qu'un écrit n'en fasse enfin état. Ainsi celle de Géronde, qui remonte au V^e siècle, n'est mentionnée pour la première fois qu'en 1233. Bramois, où un oratoire existe au V^e/VI^e siècle et se trouve remplacé par une église au tournant du millénaire, ne livre sa première mention qu'en 1278.

(Münster, Saint-Martin d'Hérens), le facteur pourrait être la situation éloignée d'une population bien établie dans le XI^e siècle au plus tard. Plusieurs desservants de la cure de Chamason sont connus de 1214 à 1279. La paroisse (*parrochia*) de Val d'Illiez est attestée en 1244. Le vocable de Saint-Maurice, ainsi que l'absence de tout renseignement relatif à une ancienne appartenance du lieu à la paroisse de Collombey, rendent probable la fondation de la paroisse par l'abbaye d'Agaune. Celle-ci avait dans cette vallée des droits temporels importants qui semblent issus de la donation ou restitution faite au monastère par Rodolphe III en 1018. Saint-Maurice de Lacques, dont le premier desservant n'est connu qu'en 1238 pourrait être, comme les autres paroisses du coteau entre la Lizerne et la Raspille, une création du XII^e siècle.

Dans tous ces cas, la création d'une paroisse avant la fin du XII^e siècle est sinon sûre du moins très vraisemblable; les vocables n'apportent aucune indication contradictoire. Le problème de Lavey est plus difficile: la paroisse, clairement attestée en 1402 a sans doute des origines beaucoup plus anciennes. Sa situation entre la paroisse de Bex et celle de Saint-Maurice (Saint-Sigismond, dont relevait le hameau de Morcles) et son ancienne appartenance au territoire *nullius* de l'Abbaye rendent invraisemblable une création postérieure au XII^e siècle.

Dans certaines hautes vallées dont la mise en valeur pourrait avoir commencé au XII^e siècle l'existence d'une chapelle succursale est alors vraisemblable. Le statut paroissial en revanche, semble n'avoir été acquis que dans le courant du XIII^e siècle. Le patronage de l'église d'Ormont appartenait à «tous les seigneurs de la vallée» c'est-à-dire aux auteurs d'une nouvelle organisation de cette région. La fondation de sanctuaires à Binn et à Zermatt est due à deux églises-mères, respectivement Ernen et Chouson/Saint-Nicolas, qui ne remontaient elles-mêmes pas plus haut que le XII^e siècle. Mase serait une amélioration du service pastoral entre les centres de Nax et de Saint-Martin¹¹².

Bilan à la fin du XII^e siècle: (Pl. IV)

Eglises sûres (archéologie):	24
Eglises sûres (mentions):	27
Eglises mentionnées après 1200 mais estimées antérieures à cette date ¹¹³ :	<u>12</u>
Total:	63
+ Chapelles vues:	1
+ Chapelles proposées:	<u>6</u>
Total:	70

Les 7 chapelles ci-dessus deviennent des églises de paroisse dans le courant du XIII^e siècle.

¹¹² La paroisse de Salvan, attestée dès 1250, ne doit pas être comptée comme une nouveauté. Elle ne procède en effet que d'un transfert du centre paroissial d'Ottanelle connu jusqu'en 1196.

¹¹³ La variabilité du nombre ne peut guère être que d'une ou deux unités.

L'ensemble des résultats consignés dans nos bilans successifs permet d'esquisser dans ses grandes lignes le rythme de la multiplication des paroisses. Dans le dernier quart du VI^e siècle, soit au moment où le siège épiscopal passe de Martigny à Sion, nous prenons en compte sept foyers d'activité pastorale. Au milieu du VII^e siècle, ce nombre est doublé. Dès lors et jusqu'au milieu du X^e siècle, l'accroissement est moins rapide (environ 50 %). Il s'accélère considérablement ensuite jusque vers la fin du XII^e siècle (près de 200%). La croissance ultérieure est d'environ 10% jusque vers la fin du XIII^e siècle¹¹⁴. Si l'on s'en tient uniquement aux lieux explorés par les archéologues, donc à un échantillon fortuit, limité et pas forcément significatif, on observe aussi le principal accroissement du nombre des églises entre le milieu du X^e et la fin du XII^e siècle.

Les résultats que nous présentons comprennent une part d'hypothèses que nous avons signalées à chaque étape de la recherche. Celles-ci sont fondées sur de bonnes raisons. Toutefois, si l'on prenait en compte les variantes éventuelles dont nous avons aussi fait état, l'image de la multiplication des paroisses serait moins contrastée. L'augmentation entre le milieu du X^e et la fin du XII^e siècle ne serait plus de 22 mais de 29 à 63.

Sur quelques 66 paroisses prises par lui en considération, Iso Müller compte 5 «paroisses» à la fin du VI^e siècle, chiffre qui monte à une dizaine à l'époque carolingienne, et auquel s'ajoutent encore au moins 8 au X^e/XI^e siècle soit en tout 18 paroisses au moins dans le cours du XI^e siècle. Les autres, soit une bonne quarantaine seraient créées au XI^e ou au XII^e siècle.

Il admet comme nous que le réseau paroissial est pratiquement achevé vers la fin du XII^e siècle, mais, ne comptant jusqu'à la fin de l'époque carolingienne qu'une dizaine de paroisses, il attribue à la période du X^e au XII^e siècle une bonne cinquantaine de paroisses, le solde de son chiffre étant attribué au XIII^e siècle. Le brusque et rapide accroissement du réseau à partir du X^e/XI^e siècle est donc pour lui beaucoup plus frappant que pour nous. La différence tient à deux raisons. L'une est la tendance de cet auteur à choisir régulièrement des dates tardives quand il s'agit du Valais. L'autre est d'avoir ignoré, sauf à Ardon, ce que l'archéologie a permis de découvrir au cours de ces dernières décennies. Nous ne pouvons tout de même pas lui faire le grief d'avoir écrit trop tôt comme on nous le fera probablement dans le courant du XXI^e siècle, tant il est vrai que la multiplication des recherches archéologiques demeure l'unique moyen d'avancer.

¹¹⁴ On verra que dès lors et jusque dans la première moitié du XVI^e siècle, la croissance est pratiquement nulle.

Le réseau paroissial et le milieu vers la fin du XII^e siècle

Les paroisses qui composent le réseau actuel du diocèse et du territoire de l'abbaye de Saint-Maurice proviennent soit de la conservation de paroisses anciennes dans leurs limites, soit de la création de nouvelles, par morcellement ou par fusion d'unités préexistantes¹¹⁵. On peut donc, sous réserve de quelques détails restituer aujourd'hui les limites d'une paroisse vers la fin du XII^e siècle.

Territoire et limites d'une paroisse

Les paroisses actuelles qui servent de base à la restitution correspondent la plupart du temps au territoire d'une commune, parfois de plusieurs, ou encore à une partie d'un territoire communal¹¹⁶. Restituée en tenant compte de la somme des territoires démembrés, la paroisse du XII^e siècle peut atteindre des dimensions énormes¹¹⁷. Ainsi celle de Loèche comprendrait tout le district actuel, de la frontière bernoise jusqu'au pied du Weisshorn, soit une superficie de 351,4 km². On pourrait citer bien d'autres exemples.

Quel peut bien être le rapport entre ces vastes territoires et ce que le curé et ses ouailles considéraient au XII^e siècle comme leur paroisse? Bien longtemps avant cette époque, un évêque qui établissait une paroisse déterminait avec précision les limites de son territoire. Il fallait d'une part que le desservant sache jusqu'où s'étendaient ses devoirs et ses droits et d'autre part que les paroissiens sachent qui était leur pasteur. Nous ne disposons pas pour le Valais ancien d'actes épiscopaux consignants de telles décisions. Il est toutefois évident que le curé, les paroissiens et probablement aussi l'évêque, savaient bien quels villages, hameaux

¹¹⁵ Par exemple, Liddes et Orsières subsistent dans leurs limites du XII^e siècle; Sembrancher comprenait aussi le village de Bovernier, qui est devenu paroissial en 1747; la paroisse de Corb, dont l'église est mentionnée encore en 1324 (GRUBER 1932, p. 40) est unie à celle de Noville avant 1364 environ (GREMAUD, Doc. n° 2090). On trouvera dans la 3^e partie, dans les notices consacrées aux paroisses, l'indication des démembrements et des autres modifications apportées aux paroisses depuis le XII^e siècle.

¹¹⁶ Par exemple la commune de Chalais comprend deux paroisses, Chalais et Vercorin, la paroisse de Martigny s'étend sur le territoire des communes de Martigny-Ville (y-compris le Bourg et la Bâtiatz), Martigny-Combe et Charrat. Les relations entre communes et paroisses sont fort anciennes et diverses. Dans les endroits où la paroisse existait déjà au début du deuxième millénaire, son territoire devient ensuite celui de la plus vieille communauté civile. Les grandes communautés (*communitates*) du Bas Moyen Age, que l'on appellera aussi dizains (*decime* puis *deseini*) en sont un bon exemple. A partir du Bas Moyen Age, de nombreuses *communitates* locales apparaissent à l'intérieur des dizains. Elles deviennent peu à peu de véritables communes, auxquelles la paroisse locale, quand elle sera créée, empruntera ses limites. C'est du moins l'évolution que l'on constate dans tout le Haut-Valais. En aval de la Raspille, les modes d'évolution sont plus difficiles à saisir. Des territoires paroissiaux vastes et anciens demeurent jusqu'à nos jours presque intacts, comme ceux de Martigny et de Bagnes, alors que d'autres sont morcelés soit dans le courant du Moyen Age, comme Collombey et Conthey, soit au XIX^e siècle, comme Anniviers. Nous reviendrons plus bas sur ces problèmes. Quoi qu'il en soit, et réserve faite de nombreux détails et cas particuliers, les limites communales de la première moitié du XX^e siècle procèdent d'un héritage ancien et significatif.

¹¹⁷ Voir la Pl. IV.

ou écarts faisaient partie de la paroisse et quelles autres localités relevaient des paroisses voisines. De la plaine jusqu'aux habitats permanents les plus élevés, on était donc sûr des limites paroissiales. Plus haut, devaient se trouver, peut-être moins nombreux qu'à partir du Bas Moyen Age, les établissements saisonniers nécessités par l'élevage du bétail, l'exploitation du bois, la chasse ou le braconnage, voire l'exploitation de richesses minérales. Les gens qui y montaient ne les concevaient sans doute pas comme extérieurs à la paroisse.

A une altitude plus considérable, du moins s'il n'existait pas de col utilisé, on devait s'aventurer plus rarement, mais sans avoir l'idée qu'on se trouvait dans quelque autre paroisse. L'activité du prêtre desservant, plus forte dans la zone des villages, épisodique dans les lieux d'occupation temporaire, ne pouvait être qu'occasionnelle dans les confins supérieurs du territoire. Ces conditions pratiques, liées à la configuration du terrain, suggèrent que l'évêque, chargé de déterminer le territoire paroissial, a porté son attention sur les limites latérales, l'attribution des zones les plus élevées allant de soi.

Topographie du réseau paroissial

Il faut en premier lieu examiner la distribution des centres paroissiaux d'abord dans la plaine du Rhône, puis sur les coteaux, puis dans les vallées, cette succession étant purement topographique et sans prétention chronologique.

En plaine, de Naters au lac, les centres paroissiaux, distants le plus souvent d'une à deux heures de marche, sont établis à l'abri du Rhône, dont les inondations saisonnières pouvaient s'étendre jusqu'au pied des coteaux¹¹⁸. Continuant souvent de très vieilles traditions, les lieux habités sont disposés sur les collines basses, les plateformes bordant la zone d'inondation, et même sur les cônes d'alluvions au débouché des vallées latérales. A ceux-ci, le cours d'une rivière ou d'un torrent offrait les avantages de l'eau que l'on semble avoir considérés plus que l'inévitable danger des crues. Seuls quelques villages situés en aval d'Aigle font exception. Parmi eux, il faut mentionner ici Chessel, Noville et Corb (aujourd'hui disparu), qui ont des églises avant la fin du XII^e siècle. Ils sont construits sur des reliefs à peine marqués au milieu d'une plaine assez large pour que le Rhône en crue puisse s'y étaler sans risquer de les submerger dangereusement.

En aval de la Raspille, à l'exception de ceux de Saint-Maurice¹¹⁹, Leytron et Sion, les territoires paroissiaux s'échelonnent de part et d'autre du Rhône, qui leur sert de limite. En amont, au contraire, ils le chevauchent. Seules quelques unes des paroisses du diocèse ne s'étendent pas en dehors de la plaine (Chessel, Noville et Corb). D'autres débordent à peine sur les pentes voisines (Roche, Vétroz, Plan-Conthey, Bramois, Saint-Léonard, Granges, Chalais, Sierre)¹²⁰ ou ne desservent

¹¹⁸ Les difficultés provoquées par les crues du Rhône étaient bien réelles encore dans les premières décennies du XIX^e siècle. Voir par exemple DUBUIS — LUGON 1987, p. 66 ou encore DUBUIS-LUGON 1991, pp. 86-87 (Châteauneuf et région de Viège).

¹¹⁹ Nous ne mentionnons pas Granges comme exception, car le cours principal du Rhône passait au Moyen Age entre Chalais et Grône d'une part et Granges de l'autre (Voir BLONDEL 1954, p. 130 *et ss.*).

¹²⁰ Les faibles régions de coteau jointes aux territoires de plaine ne comprennent dans ces cas aucun village.

(comme Sion ou Massongex) que quelques hameaux dans la partie basse du coteau. Toutes les autres s'étendent à un arrière-pays de coteau ou de montagne, parfois très vaste. On pourrait citer ici Vouvry, Vionnaz, Aigle, Ollon, Saillon, Leytron, Ardon, Riddes, Saxon, Loèche, Rarogne et Naters.

Le diocèse compte aussi un certain nombre de paroisses établies à divers niveaux dans la montagne. Les unes se trouvent sur les versants de la grande vallée, d'autres sont enfoncées dans les vallées latérales.

Sur le versant de la rive droite du Rhône, les églises de ces paroisses sont situées entre 600 et 1100 m environ. Elles sont toutes groupées dans le Valais central (Saint-Séverin, Savièse, Grimisuat, Ayent, Lens, Saint-Maurice de Lacques). Le territoire de ces paroisses ne touche que rarement et toujours ponctuellement le bord de la plaine. En-dessus du centre paroissial, il comprend un large pan du versant de montagne et une part des courtes vallées dont il ne chevauche qu'exceptionnellement la rivière.

Sur le versant de la rive gauche, mais toujours dans le centre¹²¹, elles s'échelonnent entre 900 et 1300 m environ (Nendaz, Vex, Nax, Vercorin). Seule la paroisse de Nendaz s'étend des crêtes des montagnes jusqu'à la plaine du Rhône en comprenant dans ses limites toute une vallée. Les églises de Vex, Nax et Vercorin sont édifiées sur des sites confortables, à la rencontre du versant rhodanien et de l'un des versants d'une vallée latérale. Leur territoire, qui s'élève jusqu'à la crête des montagnes s'étend de manière à peu près égale sur ces deux versants.

Les paroisses situées à l'intérieur des vallées présentent des caractéristiques différentes. Que l'on considère Sembrancher, Orsières, Liddes et Bourg-Saint-Pierre (Entremont) ou encore Bagnes, Saint-Martin d'Hérens, Vissoie, Saint-Nicolas de Chouson, Mœrel/Grensiols, Ernen et Münster, tous ces territoires paroissiaux chevauchent la rivière et s'étendent jusqu'aux crêtes des montagnes. L'église est édifiée non loin du cours d'eau (p. ex Orsières, le Châble/Bagnes, Saint-Nicolas de Chouson), à moins que celui-ci ne soit trop profondément encaissé (Liddes, Bourg-Saint-Pierre, Saint-Martin d'Hérens, Vissoie, Ernen). L'altitude du lieu choisi pour édifier l'église dépend évidemment de la configuration générale de la vallée. Ainsi, dans l'Entremont elle varie de 720 m (Sembrancher) à 1633 m (Bourg-Saint-Pierre, qui est vers la fin du XII^e siècle le centre paroissial le plus élevé de tout le diocèse); dans la haute vallée du Rhône elle s'échelonne de 781 m (Mœrel) à 1356 m (Münster). Saint-Martin d'Hérens est à 1387 m tandis que Vissoie est à 1221 m.

La grandeur du diocèse de Sion dans la deuxième moitié du XII^e siècle est donnée par la topographie d'ensemble des paroisses. De la Furka jusqu'au Léman, sauf l'exception de Simplon-Village, les deux chaînes des Alpes, puis quelques crêtes préalpines constituent ses limites. L'extrémité du diocèse à la tête du lac peut être précisée. Sur la rive droite, les dernières églises sont Roche, Corb et Noville, toutes sur la gauche d'un ancien cours de l'Eau Froide. Le village de Rennaz, alors sur l'autre rive du cours d'eau, faisait partie de la paroisse de Villeneuve et ainsi du diocèse de Lausanne. Sur la rive gauche du Rhône, la limite

¹²¹ Une seule se trouve en Chablais (Choëx vers 600 m).

coïncidait avec celle de la commune actuelle de Port-Valais: notre commune de Saint-Gingolph-Suisse faisait partie, avec celle de Saint-Gingolph-France du diocèse de Genève¹²².

Le diocèse était sans doute déjà partagé en deux doyennés: on connaît entre 1150 et 1154 les deux doyens Pierre et Hugues et en 1168 leurs successeurs Barthélemy et Galilée¹²³. La limite entre ces deux doyennés se trouvait sans doute déjà dans la région de Sion. Dans le Bas Moyen Age du moins les paroisses les plus occidentales du doyenné d'amont sont Vex, Bramois et Grimsuat, tandis que Sion, Savièse Nendaz et Conthey sont les plus orientales du doyenné d'aval¹²⁴.

Raisons économiques et politiques du découpage

En regardant la carte du réseau paroissial de la fin du XII^e siècle, on est immédiatement frappé par certains caractères du découpage. On observe des lignes sur lesquelles les centres paroissiaux sont les plus nombreux. Elles correspondent aux itinéraires du Haut-Léman jusqu'au col du Grand-Saint-Bernard et de Martigny en direction du Haut-Valais. On note des paroisses d'étendue fort diverse, que leur centre soit en plaine, sur les coteaux ou dans les vallées latérales. L'attention est particulièrement attirée par la présence de très grandes paroisses en amont de la Raspille.

Ce manque d'homogénéité n'est pas dû au hasard. Le réseau paroissial ayant pour but de faciliter la vie et la desservance des communautés chrétiennes du diocèse, les raisons d'être de la diversité topographique sont évidemment liées aux conditions qui régissent la vie quotidienne. On peut donc, en partant de la topographie du réseau, s'interroger sur les ressources que le pays tire de son sol et de ses communications, sur l'organisation de la société ainsi que sur les conditions du peuplement.

Dans les grandes vallées latérales (exception faite de l'Entremont) comme dans celle de Conches, la faible densité des centres paroissiaux jointe à l'étendue de pays qu'ils desservent (comme par exemple Bagnes, Saint-Martin d'Hérens, Anniviers, Ernen ou Münster) paraît être une conséquence directe de l'économie alpestre. La surface considérable occupée par la forêt, par les rochers et autres terrains improductifs limite les zones propres à l'installation de villages, de quelques cultures et d'un peu d'élevage¹²⁵.

¹²² Voir, dans notre 3^{ème} partie, la notice SION — DIOCESE.

¹²³ Pour l'attestation des deux premiers doyens connus, voir, dans la 3^e partie, la notice Aigle (1150-1154); pour celle de leurs successeurs Barthélemy et Galilée, voir GREMAUD, Chartes, n° 16.

¹²⁴ GREMAUD, Doc. n° 2090.

¹²⁵ La documentation ne permet pas de connaître le détail de cette économie alpestre pour le X^e/XII^e s. Les listes de revenus et de biens du chapitre de Sion au milieu du XI^e et à la fin du XII^e siècle (GREMAUD, Chartes, n° 8 et n° 30) sont très discrètes sur l'élevage du bétail. On aperçoit ici ou là quelques agneaux ou un bélier, mais on n'entend parler ni de vache ni de fromage ni de sérac ni de beurre, dont les documents du Bas Moyen Age parlent abondamment.

A l'extrême opposé, les centres paroissiaux disposés le long de la plaine du Rhône et sur le chemin de Martigny au Grand-Saint-Bernard, présentent la densité la plus forte.

Dans l'Entremont, les paroisses de Sembrancher, et surtout celles d'Orsières, Liddes et Bourg-Saint-Pierre vivent essentiellement d'économie alpestre. Le chemin transalpin a sans doute favorisé l'éclosion de centres qui pouvaient servir de relais¹²⁶ mais il n'a constitué pour les habitants qu'une source secondaire de revenus. Sembrancher, dont le marché est bien connu à l'époque savoyarde, a probablement été un lieu d'échange au tournant du millénaire déjà.

Le long de la vallée du Rhône, où les lieux habités s'inscrivent dans la suite d'une tradition déjà très longue, l'exploitation du sol est évidemment plus facile que dans les montagnes. Les vergers arborisés et les jardins, les vignes, les champs de céréales, peuvent être développés dans la proximité des villages. Il n'est pas absolument nécessaire que le territoire soit très grand, mais, dans bien des cas, la paroisse dont le centre est en plaine comprend aussi un vaste arrière-pays qui peut s'élever jusqu'à la hauteur des pâturages d'été¹²⁷.

Le caractère particulier des paroisses dont le centre se trouve dans la plaine ne réside pas seulement dans l'exploitation plus favorable du sol. Les communications faciles qui existent du lac jusqu'à la région de Naters/Brigue marquent elles aussi le destin de ces localités. C'est le long de ce chemin de la plaine que l'on peut se procurer les denrées importées dans le pays, et notamment l'indispensable sel. C'est là aussi que l'on fait circuler les matières premières dont se servent les artisans. Les villages paroissiaux de la plaine jouissent ainsi de conditions favorables au développement de l'artisanat. Le rôle de marché local que leur confère depuis longtemps la jonction des chemins de montagne avec celui de la plaine sera favorisé dès le courant du XII^e siècle par le développement du trafic transalpin¹²⁸.

L'extrémité du diocèse, près du Léman, présente des églises construites à plusieurs dizaines de mètres au-dessus du niveau de la plaine, comme Vouvry, Port-Valais, et même Roche. Cette dernière, qui fut peut-être le centre d'une paroisse éphémère, servait essentiellement à un hospice (*hospitale*) marquant l'entrée de la route dans le diocèse de Sion. D'autres églises, construites pour des villages établis à quelques mètres seulement au-dessus du niveau du lac, constituent dans le diocèse une exception. Faute de connaître exactement la topographie des bras du Rhône au Moyen Âge, on ne saurait s'expliquer clairement la raison d'être de tels habitats, étonnamment proches les uns des autres. Certes, à environ un kilomètre des rives du lac et de leurs marais saisonniers, les terrains cultivables ne manquaient pas. Ces villages auraient-ils tiré une partie de leurs ressources du

¹²⁶ Comparer avec la vallée de Bagnes où le chemin de Chanrion n'a d'intérêt que local. Une seule paroisse suffit à un territoire presque aussi grand que l'Entremont.

¹²⁷ Les limites de paroisses que nous dessinons en utilisant celles des communes ont, nous l'avons déjà signalé, un caractère d'approximation. Le fait que la bourgeoisie de Sion trouve ses réserves de bois à bâtir dans la forêt de Thyon constitue l'un des exemples du flou qui peut exister entre les notions de propriété et de juridiction.

¹²⁸ Pour ce qui regarde la route du Simplon, voir LUGON 1988.- Au sujet des bourgs, voir DUBUIS 1988.

trafic des barques passant du lac au cours du Rhône? Le lieu voisin de Port-Valais, les embarcations qui, dans le Bas Moyen Age relâchaient dans le port de Vouvry¹²⁹, le toponyme de Barges, encore conservé quelque deux kilomètres en amont, attestent l'utilisation du fleuve pour le transport des marchandises¹³⁰.

Mais la topographie paroissiale ne reflète pas seulement certains aspects de la vie économique. L'encadrement religieux de la population ne saurait être sans rapport avec l'encadrement civil¹³¹. Le premier est-il une cause ou une conséquence du second? En considérant la carte du réseau paroissial vers la fin du XII^e siècle, on pourrait être conduit sur une fausse piste. L'existence des très grandes paroisses en amont de la Raspille et la coïncidence de la plupart de leurs centres et de leurs territoires avec ceux des vidomnats¹³² contraste avec l'aspect fragmenté du pays en aval de la Raspille¹³³. On pourrait être tenté de conclure que le pays en amont de la Raspille aurait seul conservé une organisation civile antérieure à la multiplication des paroisses au XI^e/XII^e siècle. Mais il faut bien considérer que l'institution des vidomnats locaux n'est pas antérieure au XII^e siècle, voire à la première moitié du XIII^e¹³⁴. C'est donc la paroisse qui, la plupart du temps, offre à la circonscription judiciaire un centre et un territoire défini.

L'apparition des seigneuries féodales étant contemporaine de la multiplication des paroisses, les rapports entre seigneurie et paroisse sont plus subtils. L'institution d'une seigneurie féodale se marque dans le paysage par la construction du château. Fort modeste à son origine, puis croissant en qualité architecturale et bien souvent en volume, cet édifice est avant tout l'affirmation de la qualité sociale du nouveau maître des lieux. Ce rôle, de même que ses implications militaires plus ou moins importantes, exige que cette construction, à la fois symbolique et utilitaire, soit établie sur un site dominant, fût-il à l'écart de l'église paroissiale. Ainsi par exemple, à Bex, à Monthey (paroisse de Collombey), à Martigny (château Saint-Jean), à Ardon (Ysières), à Mœrel (Mancapan, Dirrenberg) ou, moins éloignés, à Aigle, à Conthey (Saint-Séverin), à Rarogne et à Naters.

Si toutefois le centre paroissial est trop éloigné pour convenir à la nouvelle seigneurie, on peut assister au démembrement de l'ancien territoire paroissial et à la création d'une paroisse nouvelle. Le sanctuaire est construit de toutes pièces

¹²⁹ Aimable communication de M. Pierre Dubuis, que nous remercions.

¹³⁰ La découverte de deux milliaires romains dans un ancien cours du Rhône près de Versvey (MOTTAS 1980) semble bien indiquer aussi un trafic fluvial.

¹³¹ Depuis 999, et par donation du roi Rodolphe III de Bourgogne, les évêques de Sion sont comtes du Valais. La région dans laquelle s'exerçaient les droits et les charges du comte a probablement coïncidé avec les limites du diocèse. C'est dans ce cadre que se trouvent, dans une continuité topographique ou non, les lieux et les gens qui relèvent du comte.

¹³² On constate la coïncidence à Loèche, Rarogne, Viège, Saint-Nicolas de Chouson et Naters.

¹³³ La coïncidence de la paroisse et du vidomnat existe notamment en Anniviers, à Martigny, à Vouvry. Mais des vidomnats dont le centre coïncide avec celui d'une paroisse peuvent s'étendre à d'autres paroisses voisines: ainsi à Sierre, à Conthey, à Leytron.

¹³⁴ Voir les récentes positions d'AMMANN 1985.

dans la proximité immédiate du château, comme à Saxon, ou à Niedergesteln¹³⁵. Il peut être réalisé aussi en transformant en église une ancienne chapelle qui demeure à l'écart du château, comme à Saillon¹³⁶.

La création de certaines paroisses sur les versants de la vallée du Rhône paraît elle aussi être en relation avec l'institution de seigneuries. De manière générale, la population de ces versants est répartie en nombreux hameaux de petite taille desservis par un centre paroissial situé en bordure de la plaine. C'est, à la fin du XII^e siècle encore, le cas notamment des pentes au-dessus d'Aigle, d'Ollon, de Saint-Maurice, de Fully, de Sion et, soit sur les deux rives du Rhône soit sur une seule, dans toutes les paroisses dont l'église est en plaine de la Raspille à Naters. Ces nombreux cas, auxquels on pourrait en ajouter d'autres, moins caractéristiques, font ressortir l'étrangeté des paroisses de versant qui s'échelonnent de la Lizerne à la Raspille. Ici, au lieu de la permanence de hameaux également petits, et dont aucun n'exerce une préséance sur les autres, on constate l'émergence de lieux qui deviennent les centres de petites régions. Le phénomène paraît lié, sans que l'on puisse distinguer si c'est en qualité de cause ou d'effet, à la création de centres seigneuriaux. Il est évident que ceux-ci apparaissent de préférence sur cette partie du versant rhodanien parce qu'elle offre les conditions les plus favorables au développement de l'exploitation du sol.

La chose paraît assez claire à Saint-Romain d'Ayent, où le prieur qui devient centre paroissial est assez proche de la position choisie pour édifier le château, et à Grimisuat où l'église se trouve à faible distance de la tour seigneuriale¹³⁷. A Lens, seules des fouilles permettraient de savoir si le «Châtelard» a pu être le centre d'un petit domaine féodal dans le «mont de Granges».

L'église Saint-Maurice-de-Laques, dont l'origine n'est pas claire, pourrait correspondre au domaine du château de Venthône.

A Conthey, le château attesté depuis le milieu du XI^e siècle, est édifié au-dessus du centre paroissial primitif de Plan-Conthey. L'église de Saint-Séverin, qui desservait, avec le château et le bourg, tous les villages du versant, a été bâtie au XII^e siècle. Située à peu de distance du château, elle paraît indiquer un démembrement de la paroisse primitive à l'époque où apparaît la seigneurie féodale.

Le cas de Savièse est plus problématique. L'église Saint-Germain occupe une position commode au centre de la zone des villages. Elle est évidemment antérieure à la construction du château de la Soie. Il est possible qu'un sanctuaire de Saint-Germain ait existé dans un domaine du premier millénaire sur le plateau de Savièse, qui est à l'évidence une région particulièrement favorable à une occupation importante. Mais il peut aussi, avant d'acquérir un statut paroissial, avoir été une simple succursale de l'église de Sion¹³⁸.

¹³⁵ L'église Notre-Dame pourrait avoir été d'abord une simple chapelle relevant de Saint-Germain, ancienne paroissiale de Rarogne ; voir à ce propos DUBUIS 1984 a, p. 123.

¹³⁶ Il arrive aussi que l'église située à l'écart du château soit plus tard remplacée par une autre, à l'intérieur du bourg immédiatement voisin, comme à Rarogne (Saint-Romain).

¹³⁷ La chapelle Saint-Nicolas et Sainte Marie-Madeleine d'Argnoud doit-elle être considérée comme une succursale de Sion antérieure à l'organisation paroissiale de la région, ou comme un essai des *milites* de Bligniod ? Voir aussi l'essai peu durable de Saint-Jean de la Mura.

¹³⁸ Un domaine très ancien aurait-il existé dans la Combe de la Mura: l'église Saint-Jean de la Mura, dont on ne connaît pas la position précise, n'est mentionnée que vers le milieu du XI^e siècle.

Les rapports que nous avons entrevus entre seigneurie et paroisse montrent que la multiplication des paroisses touche aussi bien la plaine que certains versants de la rive droite. On est ainsi amené à s'interroger sur les modifications qui ont pu intervenir alors dans la population du Valais. Le diocèse a-t-il connu, comme tant d'autres régions de l'Europe occidentale, un accroissement notable de sa population et la nécessité d'occuper plus largement des zones périphériques?

L'amplification du réseau paroissial laisse percevoir quelques lignes générales. Partout où l'on a pu les analyser, les églises établies au XI^e ou XII^e siècle, que ce soit en bâtissant à neuf ou en transformant des édifices anciens, tendent à procurer aux fidèles des espaces plus grands. Il convient certes d'être prudent à propos du rapport entre la grandeur d'un lieu de culte et le nombre de la population¹³⁹. Toutefois, quand il s'agit de simples églises de village, les nécessités pratiques ne devraient pas être traitées avec trop de mépris. Par ailleurs, on observe la transformation en églises de chapelles bâties vers la fin de l'époque carolingienne, à Nendaz, Nax et Vercorin ainsi que la construction d'une église nouvelle à Vex.

Ces connaissances, dues au travail des archéologues, et encore bien partielles, obligent cependant l'historien à s'interroger: a-t-on alors créé de nouveaux lieux habitables ou a-t-on simplement équipé des villages déjà anciens? S'il s'agit d'équipement, a-t-il été provoqué par un développement du hameau primitif ou par la volonté d'un encadrement et d'un service ecclésiastique jugés nécessaires? Des enquêtes archéologiques portant sur les origines et l'évolution de l'habitat local, sur les traces de défrichement et d'exploitation du terrain, de même que sur la continuité ou la discontinuité d'occupation du sol, permettraient seules une réponse satisfaisante¹⁴⁰.

Pour l'instant, on est tenté d'estimer tout naïvement que l'effort d'équipement paroissial est au moins lié à la présence d'une population suffisamment nombreuse et stable. En revanche, on ne peut encore trancher, comme il faudra un jour le faire cas par cas, si l'on a affaire à un habitat permanent qui s'est simplement agrandi ou à un habitat saisonnier (on dirait un «mayer») devenu, pour des raisons démographiques ou économiques, un habitat permanent. Le seul texte dont on dispose avant l'an mil date de 985 (984?): il fait allusion à un village de Nendaz (*villa quae dicitur Nenda*) et plus loin, soit pour préciser la localisation, soit pour désigner un endroit autre, au village de Haute-Nendaz (*in ea villa, quae Nenda superior dicitur*). Cette dernière dénomination indique qu'il existait à Nendaz au moins deux localités habitées, celle d'en haut et celle d'en bas¹⁴¹.

¹³⁹ Les transformations du goût architectural à partir de l'époque romane provoquent de nouvelles appréciations de l'espace, souvent indépendantes de motifs purement utilitaires.

¹⁴⁰ Il faudrait disposer pour différents territoires, d'études diachroniques sur l'occupation du sol, comme celle entreprise pour le terroir de Vercorin (Etude pluridisciplinaire sur l'occupation du sol — Vercorin: rapport dactylographié par Philippe CURDY, Michel GUÉLAT et Antoine LUGON, février 1993). Les fouilles en cours à Gamsen, sur le tracé de la N 9, apporteront elles aussi une importante contribution sur l'évolution d'un habitat local.

¹⁴¹ Le document fait allusion à l'évêque de Sion Amizo et à Anselme, qui paraissent être responsables de l'établissement d'hommes sur ce territoire (*ipsius terrae hospitalitatis praevisores*); voir MGH, *Rudolfinger*, n° 50.

Un cas particulier doit être évoqué: celui de la germanisation progressive du Haut-Valais à partir du IX^e siècle. Les territoires sur lesquels les germanophones se sont progressivement installés gardent, aussi bien dans leur sous-sol archéologique que dans leur toponymie, le souvenir de leur occupation antérieure par une population de langue romane. Si les vues du P. Iso Müller sur le pays en amont du bois de Finges sont nettement trop pessimistes¹⁴², l'implantation des nouveaux venus suggère que le taux d'occupation romane était, notamment dans la haute vallée de Conches, assez faible et peut-être saisonnier. Les nouveaux venus y ont trouvé assez de place pour s'établir et donner à toute une série de hameaux leur nom typique en *-ingen*.

Le caractère sans doute permanent de ces établissements paraît constituer une nouveauté dans cette haute vallée. De probables habitats temporaires de l'époque précédente n'impliquaient pas de lieu de culte permanent en amont de la région de Brigue. L'installation des alémanes, une fois reconnue comme durable, conduisit-elle à créer dans la haute vallée un service pastoral nouveau? La correspondance de l'évêque Hugues avec Notker le Lippu suggère fortement que vers l'an mil, l'évêque de Sion se souciait de la formation de clercs germanophones. Des fouilles dans les églises Notre-Dame et Saint-Pierre de Münster montreraient si l'un ou l'autre de ces sanctuaires est plus ancien que l'église d'Ernen, bâtie au XI^e siècle.

La création de nouvelles paroisses en plaine, de même que le développement urbain de Sion aux XI^e et XII^e siècles et l'apparition de petits bourgs neufs comme à Martigny, suggère que dans ces régions basses, il se produit un accroissement en nombre de la population plutôt qu'une extension de l'habitat sur des terres nouvelles. Les paroisses créées sur le versant nord du Valais central, en concomitance plus ou moins nette avec l'établissement de seigneuries, nous paraissent témoigner de circonstances analogues à celles de la plaine. En revanche, la création des paroisses en altitude pourrait être due à une occupation désormais continue de sites précédemment voués à l'habitat saisonnier.

La conquête de régions nouvelles ne paraît concerner que le haut des vallées. Elle est amorcée au XII^e siècle déjà: une chapelle a été fouillée à Kippel (*Lyeche*) et d'autres existaient probablement en Ormont (Cergnat), à Praborgne (Zermatt), au village de Simplon et à Binn. Elle se confirme par l'apparition au XIII^e siècle de paroisses dans ces mêmes lieux.

La difficile question des créateurs de paroisses

Nous avons montré ce que l'on peut actuellement savoir de l'origine des paroisses du diocèse, de l'accroissement de leur nombre et de la couverture du territoire qu'elles représentent à la fin du XII^e siècle.

¹⁴² MÜLLER 1967, p. 57. Le P. Müller oublie que dans le Haut-Valais les terrains ont été moins fouillés pour établir des vignes que dans le Valais central. Il oublie que s'il n'y a pas vers 800 de domaine de l'abbaye d'Agaune en amont de Loèche, il n'y en a pas davantage entre le coude du Rhône et Conthey, ni entre l'abbaye et le lac.

On aimerait connaître aussi les hommes qui, à des titres divers, ont contribué à cet essor. Les noms des évêques, ou de la plupart d'entre eux, nous sont parvenus, mais les données relatives à leur activité pastorale manquent totalement. Les propriétaires de domaines, dont l'archéologie fait connaître le rôle important dès le V^e siècle, demeurent tous anonymes. Force est d'attendre le tournant du millénaire pour disposer de rares documents dont le nombre s'accroît, trop peu à notre gré, jusqu'à la fin du XII^e siècle.

La première apparition dans les documents du XII^e ou du XIII^e siècle d'un propriétaire ou patron d'église est un renseignement valable pour le moment précis où le texte a été rédigé¹⁴³ ou parfois pour une époque un peu plus ancienne à laquelle il fait expressément allusion¹⁴⁴. Elle ne permet pas de mesurer l'ancienneté de la situation ainsi constatée. Toute tentative de remonter plus haut dans le temps est grevée d'incertitudes par la mutabilité des droits de propriété.

On ne s'étonnera donc pas que la recherche des créateurs de paroisses en amont du Léman pose des problèmes quasiment insolubles. Il faut se contenter ici de présenter quelques constats possibles¹⁴⁵. Ils montreront la nature des difficultés rencontrées et ils n'éclaireront que très partiellement les réalités que l'on voudrait connaître.

Pour toutes les paroisses connues à la fin du XII^e siècle, nous disposons d'indications relatives à leurs propriétaires ou à leurs patrons. Dans chacun de ces lieux, c'est évidemment la plus ancienne de ces mentions qui nous intéresse ici. Elle fait référence à une famille seigneuriale, à l'évêque, au Chapitre de la cathédrale, aux abbayes bénédictines de la Cluse, de Savigny près de Lyon, par le prieuré de Lutry, d'Ainay, aux chanoines réguliers d'Abondance, du Mont-Joux et de Saint-Maurice d'Agaune.

Malgré sa minceur, la documentation autorise ici ou là à remonter quelque peu dans le temps et soit à discerner soit à supposer ce qui s'est passé avant le premier propriétaire ou patron expressément attesté. En principe, la plupart des grands domaines avaient, dès la fin de l'époque carolingienne une église. C'est pourquoi nous tenons compte dans notre enquête de certaines mentions de domaines antérieures à celles des églises.

Dans le présent chapitre nous énumérons (à l'exception de l'Abbaye de Saint-Maurice) les premiers propriétaires ou patrons connus des églises paroissiales. Quand la documentation le permet, nous présentons une hypothèse sur le statut antérieur de la propriété ou du patronage. Nous verrons ensuite le cas particulier de l'Abbaye de Saint-Maurice. Il est le seul, en raison d'une documentation plus étendue, mais de maniement délicat¹⁴⁶, qui permette d'examiner la propriété des églises sans perdre de vue celle des domaines (*curtes*). Le bilan des acquis et des incertitudes permettra enfin d'imaginer une stratégie pour la recherche future.

¹⁴³ Il s'agit par exemple de bulles de confirmation, de listes de revenus ou de biens, ou d'un acte de donation etc.

¹⁴⁴ Il s'agit par exemple d'actes relatifs à une querelle au sujet des droits de propriété ou de patronage ou encore d'un acte de restitution évoquant une ancienne spoliation etc.

¹⁴⁵ Les notices de la 3^e partie permettent de ne pas alourdir les notes de notre exposé.

¹⁴⁶ La notice consacrée dans notre 3^e partie à l'Abbaye indique, à propos de ces sources, les problèmes de critique qui se posent.

Les premiers propriétaires ou patrons connus

Le seul cas où l'on connaît avec certitude un patronage laïque est celui de Grengiols, dont l'*ecclesia*, ainsi que sa *capella* de Mœrel, relèvent de la famille des comtes de Granges, en 1228 encore. A cette date, Bosen de Granges, alors doyen de Valère, donne ce droit de patronage au Chapitre de Sion.

Une famille notable difficile à identifier pourrait avoir fondé l'église de Collombey, sur des terres que l'abbaye de Savigny recevra en 1025. Les *milites* du lieu paraissent être les fondateurs de l'église de Saxon et les seigneurs de la Tour-Châtillon ceux de l'église de Niedergesteln.

L'évêque est le premier patron connu¹⁴⁷ des églises suivantes: Muraz, Collombey, Massongex, Bex, Chessel, Sembrancher, Orsière, Liddes, Fully, Saillon, Leytron, Conthey (St-Séverin), Vercorin, Grimisuat, Villa/Sierre, Loèche-Ville, Chouson (Saint-Nicolas), et Münster.

En 1052, l'évêque Aymon de Savoie est propriétaire à titre personnel, par héritage ou donation du comte *Oudalricus* son défunt oncle, du village d'Orsières et du château de Saillon.

On sait par ailleurs que le vocable de Saint-Pantaléon d'Orsières paraît indiquer une fondation carolingienne et qu'à Saillon les fouilles de Saint-Laurent montrent qu'un oratoire carolingien a été transformé en église entre le milieu du XI^e et celui du XII^e siècle. Pourrait-on voir une relation entre la constitution (par *Oudalricus* ou par son prédécesseur) de droits seigneuriaux sur ces deux localités et la création ou, respectivement, la transformation de leur lieu de culte? D'autre part, les droits de l'évêché attestés sur l'église d'Orsières peu après le milieu du XII^e siècle, et sur celle de Saillon en 1445, proviendraient-ils de l'évêque Aymon^{148?}

L'évêque est connu comme patron de l'église Saint-Nicolas de Chouson dans le Bas Moyen Age. L'un de ses prédécesseurs serait-il fondateur de l'église? Au XIII^e siècle, quand la paroisse de Viège est sous le patronage du Chapitre, la création de chapelles succursales concerne Visperterminen, Saas et Stalden et non la vallée de Saint-Nicolas. L'organisation d'une paroisse dans cette vallée pourrait remonter à l'époque où la paroisse de Viège n'avait pas encore été donnée au Chapitre. Le vocable de Saint-Nicolas suggère une fondation du XI^e ou du début du XII^e siècle, qui conviendrait à une intervention directe de l'évêque.

Le Chapitre de Sion est le premier propriétaire ou patron textuellement attesté des églises suivantes: Ardon, Sion (St-Pierre), Bramois, Nax, Mase, St-Martin d'Hérens, Vex, Grône, Granges (St-Etienne), Chalais, Vissoie, Savièse, St-Maurice de Laques, Rarogne, Viège, Naters et Ernen.

Au sujet de ces églises, nous ne disposons d'aucun moyen pour discerner l'origine de cette situation. On peut supposer qu'une partie d'entre elles (Nax, Grône et Granges) vient de la dotation primitive du Chapitre, c'est -à-dire du moment (probablement au XI^e siècle) où les biens de l'*ecclesia sedunensis* ont été partagés entre la mense épiscopale et la mense capitulaire. D'autres églises pourraient, comme celle de Grengiols, provenir de propriétaires laïques.

¹⁴⁷ On ne peut savoir depuis quelle époque ni pour quelle raison l'évêque possédait ces églises au moment où un document atteste ce droit.

¹⁴⁸ Voir, dans la 3^e partie la notice SION, CHAPITRE.

Les bénédictins de Saint-Michel de la Cluse (Piémont) possèdent l'église de Port-Valais en 1216. Leurs droits paraissent remonter à une donation des comtes de Genève vers la fin du XI^e siècle ou le début du XII^e. Le premier sanctuaire reconnu par les fouilles peut être attribué à cette époque. Il paraît donc probable que l'abbaye Saint-Michel de la Cluse soit la fondatrice de l'église priorale et paroissiale de Port-Valais.

Les bénédictins de Saint-Martin de Savigny-en-Lyonnais possédaient en 1140 les églises de Collombey et de Vionnaz relevant de leur prieuré de Lutry. Les domaines où se trouvaient ces deux églises procédaient de la donation d'*Anselmus*, notable difficile à identifier, entré en religion à Savigny peu avant 1025¹⁴⁹. Le premier sanctuaire de Collombey, dédié à Saint-Didier (de Langres), pourrait avoir appartenu déjà à *Anselmus*, tandis que la création de la paroisse pourrait être l'œuvre des bénédictins. Quant à Vionnaz, l'église Notre-Dame pourrait être de fondation très ancienne, sans que l'on sache par quel chemin elle est parvenue à *Anselmus*. En l'absence de fouille archéologique, on demeure dans le doute.

Les bénédictins de Saint-Martin d'Ainay (Lyon) possédaient en 1153 les églises d'Aigle, Saxon, Riddes, Saint-Pierre de Clages, Saint-Romain d'Ayent et Saint-Jacques de Granges. L'église Saint-Jacques de Granges ne concerne pas notre propos, puisqu'elle est celle d'un prieuré clairement distinct de la paroisse Saint-Étienne, qui dépendait elle-même du Chapitre de la cathédrale depuis le XI^e siècle. L'église Saint-Romain d'Ayent, déjà contestée à Ainay en 1107, était en même temps priorale et paroissiale, mais l'on ignore si les bénédictins ont reçu à Ayent une église ou simplement un domaine dans lequel ils ont fondé eux-mêmes paroisse et prieuré. Peut-être un archéologue apportera-t-il une réponse.

Il y avait à Aigle deux églises. L'une, Saint-Jacques, considérée en 1214 comme l'église-mère, et qui demeure centre de la grande paroisse d'Aigle jusqu'à la Réforme. Elle a passé d'Ainay à Agaune en 1226. L'autre église, Saint-Maurice, prieuré de l'abbaye d'Agaune deviendra plus tard le temple de la paroisse protestante. Les droits de patronage sur ces deux églises sont l'objet de controverses entre les bénédictins d'Ainay et les chanoines réguliers de Saint-Maurice durant toute la première moitié du XIII^e siècle. Les éléments connus du conflit paraissent démontrer que l'abbaye d'Ainay ne saurait intervenir à Aigle en qualité de fondatrice: elle est au bénéfice de donations émanant de l'église de Sion.

A Saxon, la première église remonte au XI^e siècle. Construit dans la proximité immédiate du château de Saxon, (racheté et rebâti dans la deuxième moitié du XIII^e siècle par la maison de Savoie), le sanctuaire paraît être une création des *militēs* du lieu. La création de la seigneurie et celle de la paroisse sont sans doute liées l'une à l'autre, de sorte que l'abbaye d'Ainay n'intervient pas en qualité de fondatrice mais de bénéficiaire d'une donation.

En l'absence de fouilles, le cas de Riddes est plus difficile. Il est probable toutefois que les bénédictins y ont reçu, plutôt que fondé une église. L'église

¹⁴⁹ En 1025, l'abbaye avait pris possession de ses biens, au nombre desquels se trouvaient des domaines non nommés situés dans divers comtés dont ceux de Vaud et du Valais. Le cartulaire de Savigny ayant placé ce document sous le titre «*De ecclesia sancti Martini de Lustraco*», il s'agit sans doute d'une donation étroitement liée à la fondation du prieuré de Lutry.

priorale de Saint-Pierre-de-Clages n'était pas paroissiale. Il est possible qu'elle ait été créée sur l'emplacement d'un sanctuaire plus ancien donné aux bénédictins avec le domaine. De nouveau la parole est à l'archéologie.

L'Abbaye des chanoines réguliers de Notre-Dame d'Abondance (Haute-Savoie) a été fondée au début du XII^e siècle. L'église et la paroisse de Géronde lui ont été données à une date inconnue (avant 1233) et l'on ignore l'identité du donateur. L'église du Lötschental (Kippel) est donnée en 1233 à l'abbaye par Girod, seigneur de la Tour. L'archéologie date du XII^e siècle les vestiges du sanctuaire le plus ancien. Quant à l'église de Niedergesteln, où Abondance a un prieur en 1250, l'archéologue situe sa construction au XII^e siècle. Elle fait partie d'un ensemble comprenant bourg et château. Ses fondateurs paraissent donc les seigneurs de la Tour-Châtillon qui l'ont probablement donnée aux chanoines d'Abondance. Cette abbaye ne semble donc pas fondatrice d'églises dans le diocèse de Sion.

La maison du Mont-Joux (Grand-Saint-Bernard) paraît comme premier propriétaire ou patron textuellement attesté des églises suivantes: Vouvry, Roche, Corb, Noville, Martigny, Bourg-St-Pierre et Lens.

La paroisse de Martigny succédant sur le même emplacement à la cathédrale primitive, il est probable que les chanoines la tiennent de l'un des évêques antérieurs au milieu du XII^e siècle. En vertu d'un arrangement de 1199, la maison du Mont-Joux doit, pour l'église de Lens, 8 sols de cens annuel à la prébende du Chapitre de Sion à laquelle cette église avait précédemment appartenu. L'église de Vouvry, qui est à la maison du Mont-Joux en 1204, n'en doit pas moins, vers 1250, au Chapitre de Sion un cens de deux tourterelles. Cette redevance pourrait bien être le signe d'une ancienne appartenance de l'église au Chapitre de la cathédrale.

Les prédécesseurs des chanoines du Mont-Joux ont fondé, au IX^e siècle au plus tard, l'église de Bourg-Saint-Pierre, alors leur abbatale. Les églises de Sembrancher, Orsières, Liddes et Lens proviennent de donations. Le cas des autres églises ne peut pas être résolu pour l'instant.

Un cas exemplaire: l'abbaye de Saint-Maurice

L'abbaye est le premier propriétaire ou patron textuellement attesté des églises de Choëx, d'Aigle (St-Maurice), Ollon, Ottanelle, Vollèges, Bagnes, Nendaz, Vétroz et Plan-Conthey.

Il faut attendre 1146 pour trouver la première mention d'églises rurales précisément situées relevant de l'abbaye de Saint-Maurice. La bulle du pape Eugène III, qui confirme alors les possessions du monastère ne mentionne en amont du Léman qu'une église, celle de Plan-Conthey et deux chapelles, l'une à Vétroz dépendant de Plan-Conthey et l'autre à Ottanelle (dans la région de Vernayaz). La bulle de confirmation donnée à l'abbaye par le pape Alexandre III en 1178 atteste des possessions plus nombreuses dans notre région: à Saint-Maurice même, les églises de Saint-Sigismond, de Saint-Laurent, de Notre-Dame et l'hôpital Saint-Jacques; en dehors de cette localité, les églises d'Aigle (Saint-Maurice), Ollon, Ottanelle (*Ottanné*), Vétroz, Conthey, Choëx, Bagnes et Vollèges.

Tous ces lieux de culte (sauf trois) apparaissent alors pour la première fois dans la documentation. Faut-il déduire de cet accroissement du nombre des

sanctuaires appartenant à l'abbaye et du passage du rang de chapelle au rang d'église, de Vétroz et d'Ottanelle, qu'entre 1146 et 1178, les religieux d'Agaune inauguraient leur activité dans la création et la desservance de paroisses en amont du Léman? Les choses ne sont pas si simples.

Pour essayer d'y voir clair, il faut d'abord s'arrêter à la question des églises dans l'ensemble des propriétés de l'Abbaye. Les premières données disponibles se trouvent dans une bulle pontificale attribuée à un pape Alexandre¹⁵⁰ dans une autre, attribuée à Léon IV (847-855) et vraisemblablement forgée dans la deuxième moitié du X^e siècle ou au début du XI^e. Elles font état d'églises situées dans des *curtes* de l'abbaye, et construites et organisées à ses frais: comme le monastère lui-même, elles sont déclarées exemptes de toute autorité épiscopale.

L'activité pastorale de l'abbaye dans ses nombreuses et parfois lointaines propriétés a donc commencé bien avant 1146. La peine que se donnent les chanoines dans la deuxième moitié du X^e ou au début du XI^e siècle, pour exempter leurs églises de campagne de l'autorité des évêques en est la preuve formelle.

Quelques unes des *curtes* et des *ecclesiae* mentionnées de façon générale dans les bulles examinées se trouvaient-elles dans le diocèse de Sion? Le texte des bulles ne le dit pas expressément, encore qu'il insiste sur le fait que l'évêque du Valais doit lui aussi, respecter les privilèges de l'Abbaye. La documentation agaunoise propre au Valais ne mentionne d'abord que des *curtes*. L'«acte de fondation» du monastère, composé de toutes pièces vers 800 au plus tôt¹⁵¹ affirme que Sigismond, roi des Burgondes, a doté la maison de nombreux domaines¹⁵². Dans le pays du Valais et dans la vallée d'Aoste, il énumère les *curtes* de Conthey, Sierre, Bernune, Loèche, Bramois, puis, avant d'en arriver à la ville d'Aoste, il mentionne *Duodecimo Paterno*¹⁵³. Avec J.-M. Theurillat, nous admettons que cette liste est valable pour le début du IX^e siècle mais que sa signification demeure incertaine au sujet de l'origine de chacune des *curtes*.

Ce texte carolingien a été l'objet d'une nouvelle rédaction, antérieure à la fin du XII^e siècle. Celle-ci est caractérisée par l'augmentation du nombre de *curtes* que le roi Sigismond était censé avoir données. Il faudrait pouvoir situer, dans la période du IX^e au XII^e siècle cette nouvelle rédaction. Le chanoine Theurillat remarque simplement la parenté qui existe entre la liste des nouvelles *curtes* et celle des *fisci* que le roi Rodolphe III restitue à l'abbaye en 1018. Il convient de s'arrêter un peu à cette comparaison.

La deuxième rédaction de l'«acte de fondation» mentionne, en amont du Léman, les *curtes* de la liste primitive (sans *Duodecimo Paterno*) puis celles nommées Ollon, Villy (*Williacum*), Vouvy, Ottan, Ottanelle avec Salvan, et

¹⁵⁰ Les éditeurs la connaissent généralement sous le nom d'Eugène II (BRACKMANN 1927, p. 141).

¹⁵¹ Cette datation a été proposée par le chanoine Theurillat. Plus récemment, dans le cadre d'un séminaire inédit, M. Pascal Ladner proposait une date plus tardive (règne de Rodolphe III). Pour ce problème et ces dates, voir la notice SAINT-MAURICE, ABBAYE, dans notre 3^e livraison.

¹⁵² Grégoire de Tours (*In gloria Martyrum*, c.74, édition Krusch, *MGH, Script. rer. merov.*, p. 537) est le premier à attester la donation de domaines au monastère.

¹⁵³ La localisation de ce domaine (ou de ces deux domaines) probablement entre Bramois et Aoste, demeure mystérieuse.

ajoute «toutes les montagnes de la tête du lac jusqu'à Martigny», avant de passer à la vallée d'Aoste. Dans la même région, l'acte de 1018 énumère les *fisci* (domaines royaux) de Vouvry, Ollon, Villia (Villy?) et Naters puis «les montagnes de Saint-Maurice de toute la vallée de la tête du lac».

Le chanoine Theurillat explique cette parenté des deux textes en déclarant qu'on a ajouté à l'acte de fondation des biens restitués par Rodolphe III. Ainsi la seconde rédaction aurait été faite après 1018 et avant la fin du XII^e siècle et enregistrerait un état de fait créé par le roi.

Cette opinion ne nous paraît pas indiscutable. Si les chanoines n'avaient ajouté à la liste primitive que les biens rendus en 1018, ils auraient inscrit Vouvry, Ollon, Villy et Naters, ainsi que les montagnes de Saint-Maurice dans toute la vallée en amont du Léman; mais ils n'auraient pas mentionné Ottan, Ottanelle et Salvan.

Le fait qu'ils n'ont pas inscrit Naters nous paraît indiquer que la nouvelle rédaction de l'acte de fondation a eu lieu avant la restitution de 1018. D'autre part, la mention d'Ottan, Ottanelle et Salvan¹⁵⁴, qui n'ont pas été restitués en 1018, suggère que la retouche de l'acte de fondation avait pour but d'étayer une demande de restitution¹⁵⁵.

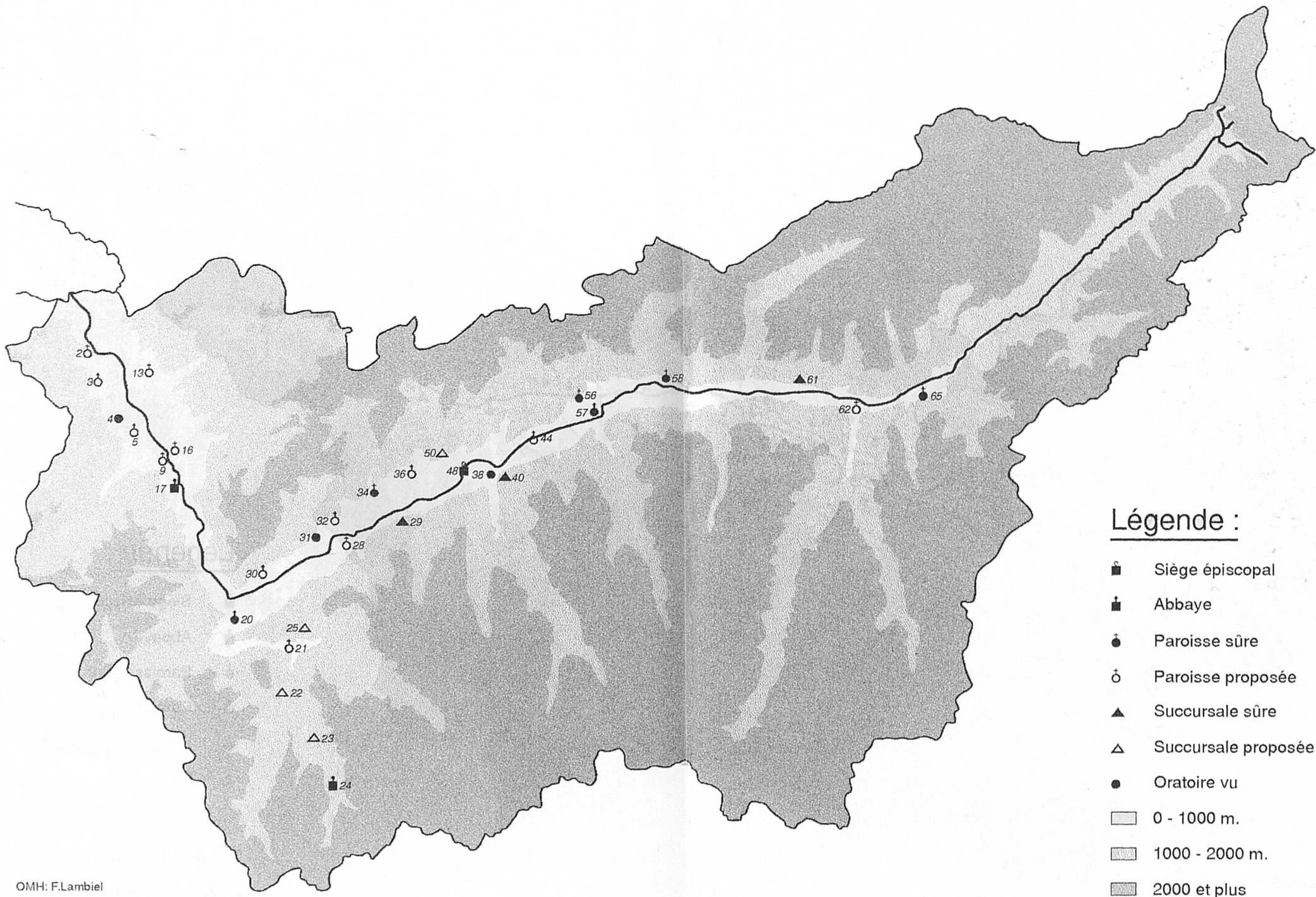
Les domaines mentionnés dans l'«acte de fondation» vers le début du IX^e siècle et ceux qui leur furent ajoutés avant 1018, comprenaient-ils alors des églises? Le texte ancien, tout comme sa nouvelle rédaction (avant 1018) donne, à la fin de la liste des *curtes* une énumération des divers éléments qui constituaient ces domaines¹⁵⁶. On y trouve la mention de maisons (*domus*) et d'autres bâtiments, probablement secondaires (*edificia*) mais pas d'églises ni d'autres sanctuaires. Il est toutefois question de dîmes qui suggèrent, au moins dans certains domaines, l'existence d'églises. L'acte de restitution de 1018 se contente d'évoquer «toutes les dépendances» des domaines, dans lesquels, à cette époque, l'existence de sanctuaires est très probable.

Dans quelle mesure peut-on situer dans le diocèse de Sion au moins quelques unes de ces églises? Des cinq *curtes* mentionnées vers 800 ou un peu plus tard dans l'«acte de fondation», trois ont livré aux archéologues les restes de sanctuaires du premier millénaire: Géronde/Sierre, Loèche et Bramois. Géronde a, dès le milieu ou la deuxième moitié du V^e siècle, une grande église; à l'oratoire de Loèche, déjà remplacé par une église domaniale à l'époque carolingienne, et à celui de Bramois, succèdent, au tournant du millénaire, des églises plus grandes. L'ancienne église de

¹⁵⁴ En 1011, Rodolphe III avait donné en précaire à Rocelin et à *Amandola*, pour eux et pour leurs deux héritiers (deux générations?) un domaine à Ottan «en montagne et en plaine». L'acte précisait que le cens devait être payé à l'abbaye et qu'au terme de la concession en précaire, le domaine devait faire retour à l'abbaye. Il ne s'agit là que d'un élément d'Ottan dans l'ensemble Ottan, Ottanelle et Salvan, qui paraît réclamé par les chanoines. L'acte de 1011 réservait normalement les droits de Saint-Maurice, mais d'autres concessions, moins prudentes, pouvaient inquiéter l'abbaye.

¹⁵⁵ Dans le cas où la première fabrication de l'«acte de fondation» serait fixée à la fin du X^e siècle ou dans le premier tiers du XI^e, l'opinion que nous venons d'exprimer devrait être soigneusement revue. (Voir dans la 3^e partie, la notice SAINT-MAURICE, ABBAYE).

¹⁵⁶ Appliquée à un ensemble de terres qui s'échelonnent du diocèse de Vienne à celui d'Avenches (Lausanne) et du diocèse de Besançon à celui d'Aoste, cette formule est de portée très générale et il ne convient pas de s'arrêter trop à ses détails.



OMH: F.Lambiel

Planche III: Les lieux de culte vers 950.

Région d'aval: 2 Vouvry; 3 Vionnaz; 4 Muraz-Collombey; 5 Collombey; 9 Massongex; 13 Aigle (Saint-Jacques); 16 Bex; 17 Saint-Maurice.

Région du centre: 20 Martigny; 21 Sembrancher; 22 Orsières; 23 Liddes; 24 Bourg-Saint-Pierre; Vollèges; 28 Riddes; 29 Nendaz; 30 Fully; 31 Saillon; 32 Leytron; 34 Ardon; 36 Plan-Conthey; 38 Bramois; 40 Nax; 44 Granges (Saint-Etienne); 48 Sion; 50 Savièse; 56 Villa/Sierre; 57 Géronde-Sierre; 58 Loèche-Ville.

Région d'amont: 61 Rarogne (Saint-Germain); 62 Viège (Notre-Dame); 65 Glis.



OMH: F.Lambiel

Planche IV: Les lieux de culte vers 1200 (églises paroissiales et chapelles).

Région d'aval: 1 Port-Valais; 2 Vouvry; 3 Vionnaz; 4 Muraz-Collombey n° 4; 5 Collombey; 6 Troistorrents; 7 Val d'Illiez; 8 Choëx; 9 Massongex; 10 Corb; 11 Noville (et chapelle à Roche); 12 Chessel; 13 Aigle (Saint-Jacques et Saint-Maurice); 14 Ormonts; 15 Ollon; 16 Bex; 16 Belmont; 17 Saint-Maurice (Saint-Sigismond); 18 Lavey; 19 Ottanelle (et chapelle à Salvan).

Région du centre: 20 Martigny; 21 Sembrancher; 22 Orsières; 23 Liddes; 24 Bourg-Saint-Pierre; 25 Vollèges; 26 Bagnes; 27 Saxon; 28 Riddes; 29 Nendaz; 30 Fully; 31 Saillon; 32 Leytron; 33 Chamoson; 34 Ardon; 35 Vétroz; 36 Plan-Conthey; 37 Saint-Séverin; 38 Bramois; 39 Vex; 40 Nax; 41 Mase; 42 Saint-Martin; 43 Grône; 44 Granges (Saint-Etienne); 45 Chalais; 46 Vercorin; 47 Vissoie; 48 Sion; 49 La Muraz (Saint-Jean); 50 Savièse; 51 Grimisuat; 52 Ayent; 53 Saint-Léonard; 54 Lens; 55 St-Maurice-de-Lacques; 56 Villa/Sierre; 57 Géronde-Sierre; 58 Loèche-Ville.

Région d'amont: 59 Niedergesteln; 60 Kippel; 61 Rarogne (Saint-Germain); 62 Viège (Notre-Dame et Saint-Martin); 63 Saint-Nicolas de Chouson; 64 Zermatt (Praborne); 65 Naters (Saint-Maurice) et Glis (Notre-Dame); 66 Simplon; 67 Mörel (Saint-Hilaire) et Grengiols (Saint-Pierre); 68 Ernen; 69 Binn; 70 Münster.

Plan-Conthey, encore inexplorée, pourrait avoir des origines très anciennes: elle est dans le voisinage d'importants bâtiments romains. La cinquième *curtis*, *Ber-nona*, n'a pas encore livré son secret.

Les moines agaunois n'ont pas fondé l'église de Géronde, plus ancienne que la fondation de leur monastère. Si l'abbaye a réellement reçu de saint Sigismond les *curtes* de Loèche et de Bramois, elle pourrait être à l'origine de leur sanctuaire primitif ou, en tout cas de ses premiers développements. En revanche, le monastère a très bien pu posséder des églises à l'époque carolingienne dans les *curtes* dont il s'affirmait propriétaire dans son «acte de fondation». Néanmoins, des églises qui auraient pu exister dans les cinq domaines attribués à la générosité de Sigismond, la bulle de 1146, ne connaît que celle de Plan-Conthey avec sa chapelle de Vétroz. Les autres, quand elles apparaissent dans les documents, n'appartiennent pas à l'Abbaye. L'église de Loèche avait passé de l'évêque de Sion au Chapitre cathédral entre 1150 et 1162¹⁵⁷. L'église de Géronde apparaît en 1233 aux mains des chanoines réguliers d'Abondance. Celle de Bramois, mentionnée en 1281, relève du Chapitre sédunois en 1302-1306.

Les domaines rendus à l'abbaye par Rodolphe III en 1018 comprenaient probablement des églises, bien que le texte n'en fasse pas mention. Qu'il s'agisse de Vouvry, d'Ollon, et de son voisin Villy, ainsi que de Naters, peut-être donné plutôt que rendu, nous ne disposons d'aucune fouille d'église. Aucun de ces lieux ne figure dans la liste des églises confirmées à l'abbaye en 1146. La première mention écrite de ces sanctuaires est tardive : 1204 à Vouvry et 1178 à Ollon. Un *sacerdos* (probablement curé) de Naters, est cité comme témoin en 1181¹⁵⁸. Lorsqu'elles apparaissent dans les textes, les églises de Vouvry et de Naters relèvent respectivement de la maison du Mont-Joux et probablement de l'église de Sion. Toutefois, rien n'empêche que l'Abbaye ait possédé, dans les domaines spoliés avant 1018 des églises que la restitution par Rodolphe III lui aurait permis de récupérer pour quelque temps.

Le fait qu'après tout cela, le monastère agaunois ne possède plus que l'église de Plan-Conthey, sa chapelle de Vétroz et la chapelle d'Ottanelle suggère que de nombreuses spoliations l'auraient frappé entre le IX^e siècle et le XII^e. Les documents relatifs aux églises Saint-Sigismond d'Agaune et Saint-Maurice d'Aigle confirment cette suggestion tout en illustrant la difficulté de reconstituer avec précision l'enchaînement des faits.

L'église Saint-Sigismond d'Agaune est au VI^e siècle une église funéraire et, au tournant du VII^e au VIII^e siècle, on l'appelle encore Saint-Jean et on la dit «dans le monastère». Dans la deuxième moitié du X^e ou au début du XI^e s. les chanoines la considèrent toujours, sous le vocable de Saint-Jean et Saint-Sigismond, comme leur propriété. Elle ne reparaît qu'en 1162-1168 entre les mains de l'évêque de Sion, qui la remet à l'abbaye en échange de l'église de Nendaz. Selon toute apparence, le monastère agaunois recouvre ainsi un bien spolié.

Après une longue spoliation, l'église Saint-Maurice d'Aigle est rendue à l'abbaye par l'évêque saint Guérin entre 1146 et 1150. Louis, successeur de cet

¹⁵⁷ Le domaine (*curtis*) avait déjà fait l'objet d'une donation (sans mention d'église) de l'empereur Henri IV à l'évêque de Sion Ermanfroid (1079).

¹⁵⁸ Nous n'avons pas de renseignement sur un sanctuaire à Villy.

évêque (1150-1162) reprend cette église et la donne à l'abbaye d'Ainay, puis doit la rendre à Agaune en 1154.

La spoliation des deux églises que nous venons de mentionner appartient à une période particulièrement sombre de l'histoire du monastère. De cette situation pitoyable, l'écho s'est conservé, peut-être exagéré, mais assez significatif. En 1049 déjà, lors de son premier passage à Saint-Maurice, le pape Léon IX trouve le couvent «privé de tout trésor et de la plupart de ses biens».

En 1128, quand le comte Amédée III de Savoie préside à la réforme de l'abbaye et convainc les religieux d'abandonner leur statut de chanoines séculiers pour adopter celui de chanoines réguliers, il justifie sa décision en déclarant qu'il a trouvé la maison «pitoyablement abandonnée», au point que les offices n'étaient plus célébrés. Il ordonne en même temps que tous les possesseurs illégitimes de biens abbatiaux les rendent, comme il l'a fait lui-même. Une autre allusion se trouve après 1178 dans le mémorandum relatif à l'église d'Aigle: «l'église d'Agaune a été ruinée à cause de ses péchés et privée de tous ses biens». Dans quelle mesure peut-on connaître les biens spoliés ou dilapidés et savoir s'ils comprenaient des églises dont l'abbaye pourrait être la fondatrice?

Les *fisci* que Rodolphe III «donne ou mieux rend», à l'abbaye en 1018 se trouvaient alors en mains du roi et, pour certains d'entre eux, provenaient de spoliations faites par ses prédécesseurs. Comme les terres rendues ne figuraient pas dans la liste de *curtes* établie par les religieux d'Agaune vers le début du IX^e siècle, il est probable qu'elles avaient été acquises plus tard par l'abbaye. Leur accaparement par les rois de Bourgogne serait intervenu après 888, savoir durant l'époque où ces souverains disposaient du monastère comme d'une propriété royale.

Il est remarquable que les terres données ou rétrocédées en 1018 ne sont pas réellement revenues à l'abbaye, ou lui ont été rapidement enlevées. Ainsi Ollon (avec Villy), dont l'église du moins n'appartient pas à l'abbaye en 1146, mais lui revient avant 1178. L'empereur Henri IV dispose dans les années 1070 des domaines de Naters et de Loèche qu'il donne en *beneficium* à l'évêque Ermanfroid, puis (1079) en propriété perpétuelle à l'église de Sion. L'église de Vouvry, parvenue aux chanoines du Grand-Saint-Bernard entre 1177 et 1204, devait (vers 1250) au commun du Chapitre de Sion une redevance annuelle de deux colombes. Le fait indique que les chanoines du Mont-Joux l'avaient reçue de l'église de Sion. Les droits de celle-ci proviendraient-ils d'une spoliation postérieure à 1018 et antérieure à 1146, date où cette église ne figure pas au nombre de celles confirmées à l'abbaye? Si nos vues sont admissibles, le bénéficiaire de la spoliation est, au moins dans deux des trois cas examinés, l'église de Sion (comme on le voit aussi à Aigle et à Saint-Sigismond d'Agaune).

Les spoliations concernant les domaines mentionnés déjà au début du IX^e siècle dans le Valais central, sont plus difficiles à cerner. On ne dispose d'aucune documentation écrite entre le début du IX^e siècle et la seconde moitié du XI^e. La *curtis* de Loèche n'est plus à l'abbaye dans les années 1070. Nous avons vu qu'elle passe alors à l'évêque Ermanfroid puis à l'église de Sion. Seule la correction apportée à l'acte de 1018 par le copiste du XII^e siècle, qui inscrit Loèche à la place de Villy, indique que les chanoines d'Agaune ne perdaient pas l'espoir de récupérer cette terre. Mais ce fut en vain. Géronde et Bramois ne sont plus à l'abbaye en 1146. Là de nouveau, les biens paraissent avoir passé à l'église de Sion: l'évêque serait le propriétaire de la *potestas* de Sierre en 1052 et le chapitre possède déjà des droits sur certains revenus de l'évêque à Bramois, avant la fin du XI^e siècle.

On est un peu moins mal renseigné sur Conthey. L'église de Saint-Séverin, qui remonte seulement au XII^e siècle, et desservait tous les hauts de Conthey, y-compris la région où s'édifie le château, ne figure pas dans la bulle de 1146. A Nendaz, où l'abbaye est en mesure d'installer de nouveaux habitants en 985, la première chapelle remonte au X^e siècle (voire à la seconde moitié du IX^e) et se développe en paroissiale dans le cours du XI^e siècle ou dans la première partie du XII^e. Or, ce sanctuaire ne figure pas plus que Saint-Séverin dans la bulle de 1146. Les chanoines ne possèdent alors que l'église de Plan-Conthey avec une seule dépendance, la chapelle de Vétroz.

Le territoire desservi par Saint-Séverin n'était évidemment pas, avant le XI^e siècle, un désert. En l'absence de sanctuaire local, les habitants de ces hauteurs relevaient sans doute de l'église de Plan-Conthey. A Nendaz, la construction de la chapelle indique que les habitants relèvent alors d'un centre paroissial situé ailleurs et assez évidemment à Plan-Conthey. Ils ne s'en détacheront qu'au XII^e siècle, quand ils auront leur propre paroisse¹⁵⁹.

Seules les disputes ont laissé des documents. Les spoliations qu'elles évoquent pourraient sembler dues à la rapacité d'accapareurs. Celle-ci pourrait paraître jouer un rôle moins important que les habitudes d'une époque et une certaine négligence dans la gestion des domaines. Qu'un roi de Bourgogne du X^e ou du début du XI^e siècle se considère comme le maître des biens d'un monastère, en qualité d'abbé laïque ou de protecteur, appartient à la mode du temps. Avant la réforme grégorienne, tout le monde l'admet, au moins *de facto*. C'est ainsi que Rodolphe III donne en 1011 à sa fiancée Ermengarde, «l'abbaye de Saint-Pierre de Mont-Joux entièrement»¹⁶⁰. Quand le roi dispose d'un bien abbatial pour le donner à titre précaire, il recherche son propre intérêt, en même temps qu'il ménage celui du monastère.

L'exemple de la cession faite en 1011 par Rodolphe III à Rocelin et à son épouse Amandola, d'un domaine à Ottan, est significatif. «Si nous accordons aux demandes de nos féaux une oreille bienveillante — est-il écrit — et que nous leur concédons quelque chose, nous croyons sans aucun doute qu'ils nous seront plus fidèles; non seulement nous nous conformons ainsi à la coutume royale mais encore nous les engageons à être plus prompts à nous servir». La concession est faite en précisant la durée de la donation précaire, la redevance annuelle payable à l'abbaye durant ce laps de temps, et le retour du domaine à l'abbaye au terme de la concession¹⁶¹. L'abbaye n'est donc lésée en rien. Toutefois l'expérience pratique de l'époque montre que le retour du bien à l'échéance prescrite pouvait n'être pas réalisé: les héritiers des bénéficiaires prévus se considéraient parfois comme de vrais propriétaires; de son côté, la gestion administrative des religieux pouvait être quelque peu négligée ou impuissante à obtenir l'exécution du contrat.

¹⁵⁹ Les églises de Choëx, Vollèges et Bagnes appartiennent à l'abbaye en 1178. Ces lieux n'apparaissent pas dans les listes des anciens domaines abbatiaux que nous avons utilisées. Il n'est pas possible aujourd'hui de savoir si, entre 1146 et 1178, les trois églises ont été données ou rendues à l'abbaye, ou éventuellement fondées par elle. — L'abbaye est fondatrice de l'église Saint-Sigismond d'Agaune et de celle d'Ottanelle, très vraisemblablement de celles d'Ollon, de Saint-Maurice d'Aigle, de Plan-Conthey et de Nendaz, peut-être de celle de Saint-Séverin de Conthey et de celle de Vouvry.

¹⁶⁰ *MGH, Rudolfinger*, n° 99.

¹⁶¹ *MGH, Rudolfinger*, n° 103; voir aussi, en 3^e partie la notice OTTAN.

Les difficultés que rencontrait trop souvent la maison d'Agaune sont largement illustrées par le véritable feuilleton au terme duquel, en 1138, les chanoines obtiennent la restitution d'Ottanelle et de Salvan, illégalement possédés par la famille d'Allinges. Ce type de spoliation paraît être le plus fréquent. Quand il touchait des domaines importants, il a pu concerner des églises qui en étaient partie intégrante.

Des considérations différentes pourraient avoir motivé d'autres spoliations. La perte de certaines possessions de l'abbaye de Saint-Maurice nous paraît liée aux problèmes d'organisation du diocèse dus à la multiplication rapide des paroisses.

Les chanoines agaunois de la seconde moitié du X^e siècle et du début du XI^e ont tenté d'accréditer, en faveur des églises qui relevaient de l'abbaye, une immunité que le pape Eugène I^{er} n'avait accordée qu'au monastère lui-même. Ils réussirent même à faire confirmer ce prétendu droit par le pape Léon IX (1050). L'évêque de Sion, Aymon, en même temps abbé d'Agaune, ne s'y opposa point: sa double fonction lui permettait de ne pas s'émouvoir. Mais il est probable que cette fragile exemption causa des difficultés au moment où, dans l'esprit de la réforme grégorienne, les évêques de Sion tinrent à affirmer leur autorité spirituelle sur tout un diocèse en mutation.

La mainmise de l'église séduinoise sur la plupart des églises de l'abbaye s'expliquerait ainsi comme une phase dans un conflit de juridiction (deuxième moitié du XI^e/première moitié du XII^e s.)¹⁶². Dans une phase suivante (milieu du XII^e s./début du XIII^e s.), la situation se clarifie. Il semble que l'évêché ne tienne pas à perdre de son influence dans le Valais central, mais en aval de la Morge, il rend à l'abbaye les églises séquestrées, tout en réservant sa juridiction épiscopale. Il admet, toujours sous la même réserve, des églises relevant de Saint-Maurice à Vollèges et à Bagnes. Cette nouvelle situation sera réglée par l'accord de 1215 entre l'évêché et l'abbaye¹⁶³.

Les causes de la perplexité

Notre recherche a-t-elle abouti, comme nous l'aurions souhaité, à l'identification des propriétaires laïques ou ecclésiastiques qui ont créé les églises connues à la fin du XII^e siècle?

Faute de documentation, l'enquête n'a abouti que très partiellement. Les monastères bénédictins d'Ainay, de Savigny et de la Cluse paraissent n'avoir fondé que peu de paroisses. Quant aux chanoines réguliers, ceux d'Abondance n'interviennent pas comme fondateurs; ceux du Grand-Saint-Bernard pourraient l'être dans certains cas comme aussi ceux d'Agaune. Le Chapitre de la cathédrale, qui possède plusieurs églises avant la fin du XII^e siècle déjà, paraît bien n'être pas leur fondateur, mais simplement le bénéficiaire de donations.

Il faut signaler en outre qu'aucun document ne nous présente un évêque de Sion du X^e au XII^e siècle comme fondateur d'une église rurale.

¹⁶² On pense particulièrement à Ermanfroid, évêque de 1054 à 1082, très proche des cours pontificale et impériale, et peut-être peu convaincu du bien-fondé des immunités agaunoises.

¹⁶³ Ce document ne mentionne pas les églises de Choëx et de Salvan, ni la desservance pastorale de Lavey, qui sans doute appartiennent à la juridiction spirituelle et temporelle de l'abbé.

Il est bien évident que des propriétaires laïques ont fondé des églises dans leurs domaines ou dans leurs seigneuries naissantes. Nous ne possédons d'informations documentaires qu'au sujet de Grengiols/Mörel.

Ailleurs, on ne peut présenter que des suppositions: on ignore l'identité des probables fondateurs laïques et l'on ne sait pas davantage par quels chemins ces fondations ont passé soit à l'église de Sion, soit aux maisons religieuses. Pour l'heure, les résultats, même partiels, de notre enquête font entrevoir la diversité des circonstances et la mutabilité des droits durant l'époque où se multiplient les paroisses du réseau.

Nous n'avons pu étudier que les lieux au sujet desquels la documentation est la moins pauvre. Dans ces circonstances «favorables», la tâche est déjà ardue: peu nombreux, et n'apparaissant qu'assez tard, les documents s'enchaînent mal les uns aux autres. Il est parfois difficile de percer les intentions de leurs auteurs et de discerner la limite entre les droits et les prétentions, entre les négligences et la mauvaise foi. Les contemporains eux-mêmes n'y voyaient pas toujours très clair.

En 1163, c'est avec une grande prudence, sinon quelque méfiance que le pape Alexandre III répond à l'évêque Amédée. Celui-ci faisait allusion aux aliénations illicites dont son prédécesseur l'évêque Louis se serait rendu coupable en faveur des chanoines du Mont-Joux. Or, en 1168, l'évêque Amédée, en présence de son archevêque Pierre de Tarentaise, et à ses instances, regrette d'avoir inquiété les chanoines et leur confirme les églises contestées. Vers la même époque, l'évêque Amédée, toujours en présence de son archevêque, confirme au Chapitre de la cathédrale une autre donation de l'évêque Louis (l'église de Loèche). L'acte qui en est dressé sous le sceau de l'archevêque, insiste dans son préambule sur la malice d'un temps où l'on ne trouve plus guère la bonne foi dans les paroles et la stabilité dans les donations¹⁶⁴.

La recherche du propriétaire ou du patron de l'église antérieur à 1200, n'aboutira pas forcément à un résultat certain. Quant aux cas les moins favorables, ils sont caractérisés par l'absence de documentation relative à la période étudiée. On ne peut guère espérer la découverte de textes importants, à ce jour inconnus. La seule perspective qui demeure ouverte à l'histoire est la multiplication des fouilles.

Quand toutes les églises connues à la fin du XII^e siècle auront été fouillées, on saura lesquelles étaient alors des créations nouvelles et lesquelles résultaient déjà d'une évolution plus ou moins longue. Bien sûr, on n'en connaîtra pas davantage le nom des propriétaires qui ont bâti, mais on verra au moins ce qui s'est passé matériellement¹⁶⁵, et cela aidera peut-être à voir clair au milieu du maquis des vagues allusions textuelles.

¹⁶⁴ GREMAUD, Chartes n° 14: «*Quoniam prona sunt in malum studia presentis etatis adeo ut in verbis fides et in dationibus stabilitas vix possit inueniri, caventes in posterum ne donatio de ecclesia Leuce, quam episcopus Ludovicus capitulo suo fecit et XII nummos inuestiture dedit, de cetero aliqua uersucia vel controuersia concuti possit uel infirmari, tam presentibus quam futuris presenti scripto significamus quod Amedeus.....*»

¹⁶⁵ On apprendra par exemple si des domaines comme Collombey ou Orsières, avaient vraiment un lieu de culte quand ils ont été donnés respectivement à Savigny (1025) et à l'évêque de Sion (peu avant 1052). Le cas échéant, on connaîtra le degré de développement auquel le sanctuaire était déjà parvenu.

Bilan et perspectives

Nous avons cherché à voir quand et comment sont apparus les premiers foyers de la vie chrétienne locale dans le diocèse de Sion et à discerner l'accroissement de leur nombre jusqu'à la constitution d'un réseau paroissial complet à la fin du XII^e siècle. Le caractère propre d'une telle recherche et l'état des sources disponibles nous ont contraints à collectionner une multitude de détails et, à partir d'eux, à proposer une certaine extension au terrain non encore exploré des résultats acquis sur quelques points favorisés. Nous avons fait des choix et indiqué des variantes possibles. Pour alléger le texte, la présentation des éléments de base du travail ainsi que l'argumentation des points de détail ont été renvoyés à la troisième partie.

Au terme de ce travail, souvent ingrat, il faut essayer de comprendre l'ensemble d'une évolution qui dure quelque huit siècles, et discerner ne serait-ce que quelques fibres de son fil conducteur.

Les «bilans» présentés plus haut, à la fin de chaque section de notre second chapitre et les cartes du diocèse (Pl. I — IV) permettent de voir le nombre et la répartition sur le terrain des différents genres de sanctuaires qui existent aux époques successives. Ils montrent aussi la proportion entre ce qui est attesté par l'archéologie ou par le texte et ce qui est proposé à titre d'hypothèse.

De cet ensemble de données, nous ne considérons ici qu'une partie, c'est-à-dire ce qui concerne directement les paroisses. Nous les avons définies selon le vocabulaire des conciles mérovingiens et carolingiens: leurs «églises», baptismales ou non, sont les lieux de rassemblement du peuple chrétien.

C'est en effet le développement du réseau paroissial qui permet des comparaisons entre la situation valaisanne et d'autres connues en Europe occidentale. Quelques diagrammes¹⁶⁶ rappellent ici les lignes principales du développement du système paroissial aussi bien dans le temps que dans l'espace.

Le nombre des paroisses s'accroît d'une manière modeste mais soutenue du V^e au milieu du X^e siècle. On observe une montée spectaculaire dès lors et jusqu'à la fin du XII^e siècle, période durant laquelle le nombre des paroisses est presque triplé. Ensuite, de la fin du XII^e siècle au milieu du XV^e, l'augmentation est de nouveau moins rapide.

Etant donné le caractère hypothétique de nos propositions relatives aux lieux qui n'ont pas bénéficié de fouilles ou qui n'ont pas de texte catégorique, nous avons présenté aussi quelques variantes: suivant que l'on considère comme paroisse ou non les «églises ou oratoires» proposés vers le milieu du VIII^e siècle, la courbe s'élève ou s'abaisse de trois unités. D'autre part, si nous considérons comme de petites paroisses les succursales que nous avons constatées ou proposées au milieu du X^e siècle, le nombre des paroisses est alors accru de sept unités. Dans ce cas, la croissance extrêmement rapide entre le milieu du X^e siècle et la fin du XII^e serait moins forte, le nombre total étant un peu plus que doublé au lieu d'être triplé.

¹⁶⁶ Pour la période des origines à 1200, les données utilisées sont celles des «bilans» présentés dans notre deuxième chapitre. Pour l'état vers 1300, voir DUBUIS 1983, pp. 92-93. L'état vers 1450 est établi sur la base de la visite pastorale de 1444-1448, en prenant aussi en compte les paroisses de second rang (églises filiales).

Si enfin nous considérons les résultats proposés par Iso Müller, le nombre des paroisses antérieures à la fin de l'époque carolingienne serait seulement d'une dizaine et l'augmentation ultérieure jusqu'à la fin du XII^e siècle représenterait environ les 5/6 du chiffre final. Mais ce résultat dépend évidemment d'une vue trop partielle de Müller sur l'époque primitive. Quoi qu'il en soit, quelque hypothèse que l'on choisisse, le nombre des paroisses créées entre le milieu du X^e et la fin du XII^e siècle reste prépondérant et le réseau paroissial est pratiquement établi à la fin du XII^e siècle (diagramme 1).

Si l'on considère sous l'angle territorial l'accroissement en nombre des centres paroissiaux, et cela dans le cadre de notre vue générale des choses, sans les variantes, les églises s'organisent avant le milieu du VIII^e siècle seulement dans la plaine du Rhône et dans les lieux immédiatement voisins¹⁶⁷. Seule exception proposée: Sembrancher sur le chemin de Martigny au Mont-Joux. Du milieu du VIII^e siècle à celui du IX^e, la croissance continue mais on n'ajoute qu'une seule paroisse en montagne, c'est Bourg-Saint-Pierre, où le monastère exerce probablement une influence pastorale sur la région. Les quelques succursales vues ou proposées en montagne ne deviennent des paroisses qu'à l'époque suivante. Si l'on admet la variante qui considère les succursales déjà comme de petites églises paroissiales, il est clair qu'on a une augmentation plus considérable du nombre de paroisses en montagne (c'est-à-dire 3 paroisses dans l'Entremont et 2 dans le Valais central). A vrai-dire, cette variante paraît peu plausible.

Dans la période du milieu du X^e à la fin du XII^e siècle l'étalement du réseau se fait par des créations de paroisses toujours en plaine mais beaucoup plus encore en dessus de la plaine et jusque dans la montagne. Cet accroissement serait un peu moins sensible si l'on admettait que les succursales de l'époque carolingienne étaient déjà des paroisses. Après la fin du XII^e siècle, les créations nouvelles ne concernent que la montagne (soit paroisses dans le courant du XIII^e siècle, soit, un peu plus tard, filiales recensées au milieu du XV^e siècle).

Si l'on regroupe les deux genres de constats, relatifs au temps et à l'espace, on remarque que l'accroissement maximum et l'étalement maximum se font dans la même période du milieu du X^e à la fin du XII^e siècle (diagramme 2). Ensuite, et jusqu'au milieu du XV^e siècle, la croissance, plus lente, se produit presque uniquement en montagne. Ce sont là des vues générales.

¹⁶⁷ Nous considérons comme un ensemble les localités situées vraiment en plaine comme Noville et celles situées sur les cônes d'alluvions ou sur le pied des coteaux (comme Ollon, Loèche ou Rarogne). Tout ce qui se trouve en dessus de cet ensemble est considéré comme en montagne (par exemple Choëx, Savièse, Ayent).

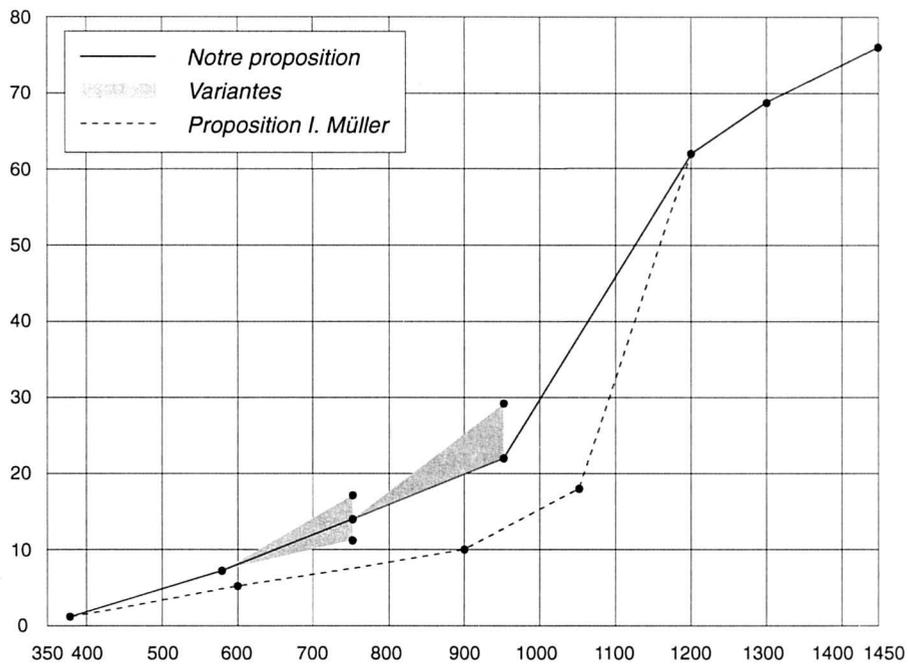


Fig. 1. — Croissance générale du nombre des paroisses.

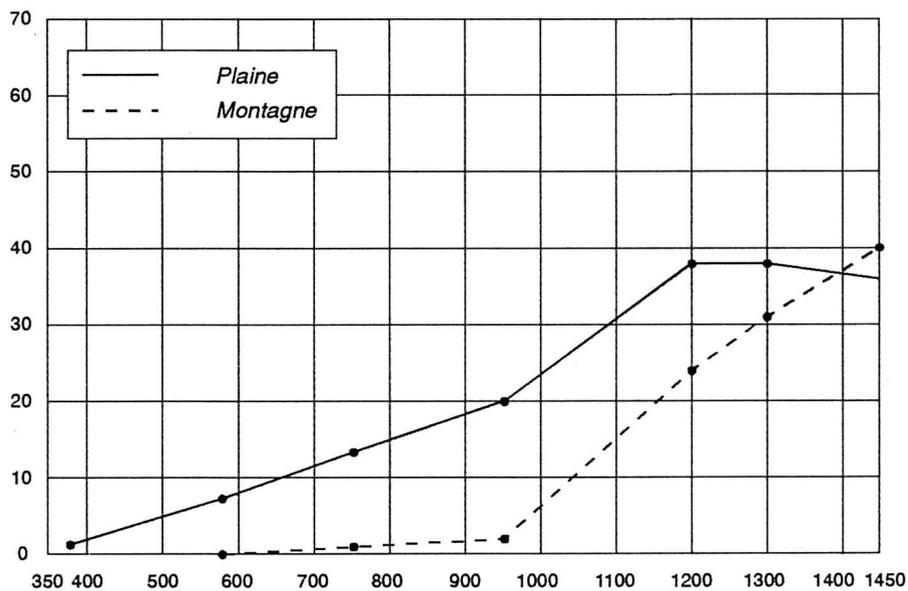


Fig. 2. — Croissance comparée: plaine et montagne.

On peut affiner le détail région par région à l'aide des diagrammes 3 à 6. Ils montrent que tant l'accroissement en nombre que l'étalement sur le territoire ne suivent pas tout à fait le même rythme dans les régions d'aval (en dessous du coude du Rhône) dans la région du centre (du coude du Rhône à la Lonza) et dans la région d'amont (de la Lonza au glacier du Rhône). Ces diverses données statistiques définissent finalement le problème qui est posé: que signifie d'une part le développement relativement tranquille de l'époque primitive, et la rapidité de l'accroissement et de l'étalement dès cette époque et jusqu'à la fin du XII^e siècle? La question est d'autant plus importante que beaucoup d'études de portée générale, faites, il est vrai, sur des pays plus faciles à vivre que les Alpes, présentent une courbe d'accroissement différente.

Il faut revoir, mais en prenant de la hauteur, ce qu'il se passe d'abord en plaine, puis en montagne jusqu'au milieu du X^e siècle et ensuite jusqu'à la fin du XII^e.

Grâce à la recherche archéologique, l'organisation des foyers de vie chrétienne locale du début du V^e au milieu du VIII^e siècle nous est déjà largement perceptible. Au début du V^e siècle, les premiers centres de rayonnement, créés par l'évêque, existent déjà à Martigny, à Agaune et à Sion. Avant la fin du siècle, une vaste église, probablement domaniale, est installée sur la colline de Géronde près de Sierre¹⁶⁸. Cependant commencent à apparaître dans la campagne, dans des domaines d'origine romaine, de petits oratoires élevés par des propriétaires et qui servent souvent à leur sépulture. Le mouvement de construction se poursuit dans le cours des siècles suivants, où l'on constate la présence de nouvelles églises domaniales, d'oratoires, dont certains seront bientôt agrandis et même remplacés par une véritable église. Jusqu'au milieu du VIII^e siècle, tous ces édifices sacrés, grands ou petits, sont établis dans des lieux d'ancienne occupation romaine, souvent même en relation directe avec les restes de murs antiques. Aucun ne continue la tradition d'un sanctuaire païen existant, sauf peut-être la basilique des

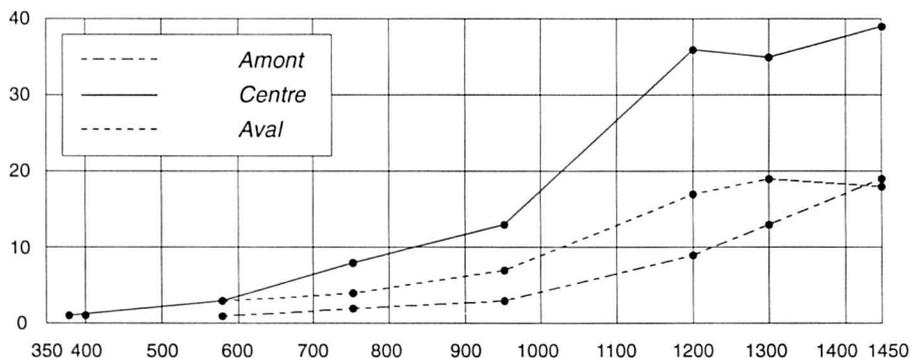


Fig. 3. — Croissance (par régions) du nombre des paroisses.

¹⁶⁸ Cette église, de même que celle de Glis, un peu moins ancienne, atteste que, contrairement à l'opinion de MÜLLER 1967, l'influence de l'église en amont de Sion est bien antérieure au transfert du siège épiscopal.

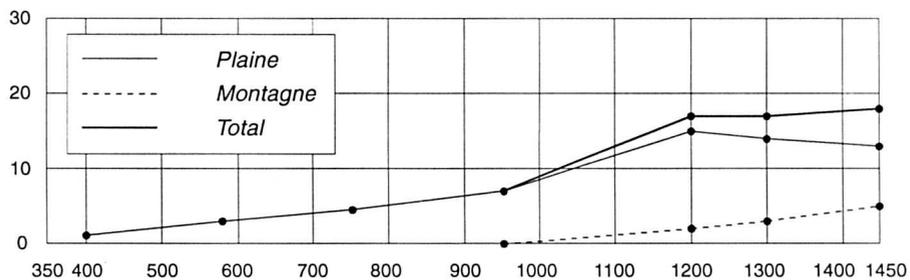


Fig. 4. — Croissance comparée: plaine/montagne/total (région aval).

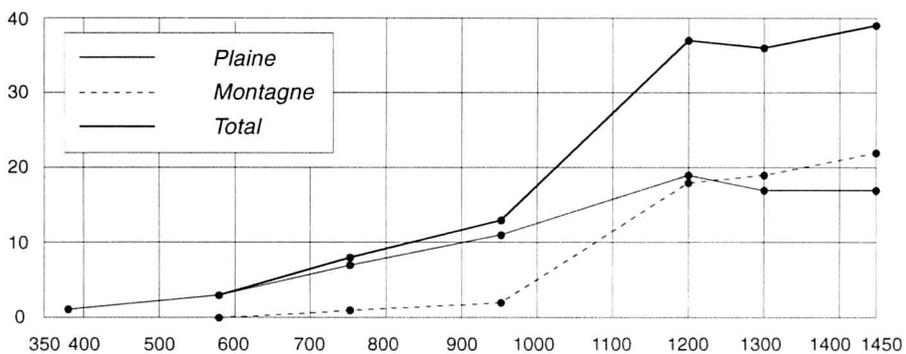


Fig. 5. — Croissance comparée: plaine/montagne/total (région du centre).

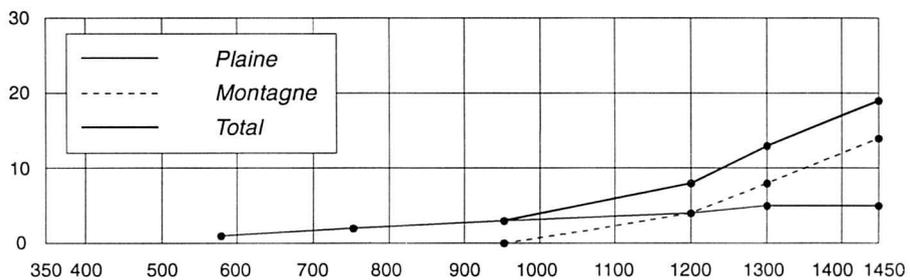


Fig. 6. — Croissance comparée: plaine/montagne/total (région d'amont).

martyrs à Agaune. Cette évolution, dont les racines plongent dans le substrat romain, est l'œuvre des évêques et celle des propriétaires de domaines qui appartiennent sans doute au même monde social que le prélat. Les motifs qui incitent les constructeurs à agir sont ceux de l'évangélisation en marche.

Quand les propriétaires chrétiens remplacent leur petit oratoire familial par une église, ils favorisent pour leur part l'établissement de petites communautés locales correspondant à leurs propres terres. En principe, ils le font avec l'accord de l'évêque et contribuent ainsi à l'équipement ecclésial du pays. Ces personnages, sans doute, ne perdent pas de vue le prestige que leur confère une belle organisation de leur domaine, mais rien n'autorise à sous-estimer d'emblée les aspects religieux de leur entreprise. Certes, on connaît les difficultés qui se sont élevées avec le temps entre les maîtres de domaines et les évêques. Les conciles contemporains en font état. Mais il faut bien se rappeler que les disputes laissent plus facilement des traces dans notre documentation que les attitudes d'obéissance et de bonne volonté.

L'image ainsi suggérée du diocèse de Sion dans les premiers siècles de son existence est conforme à ce que l'on sait en général des diocèses de l'ancienne Gaule. Nous voyons comme en tant d'autres lieux, l'ancienne villa romaine devenue *curtis* servir de centre de ralliement à la population précédemment plus dispersée¹⁶⁹.

Le caractère alpin du jeune diocèse se manifeste dans la distribution des lieux de culte sur le terrain. Elle n'est pas réalisée selon un schéma rayonnant dans toutes les directions à partir de la cité épiscopale. La nature des lieux oblige à les installer le long du sillon rhodanien, communication principale entre les diverses régions du diocèse. Le long de cette plaine, la distribution des sanctuaires n'est pas homogène. On constate des vides, comme dans la région proche du Léman ou encore entre Saint-Maurice et Martigny, et aussi entre Loèche et Viège. Les redoutables caprices du Rhône peuvent expliquer certains de ces vides, mais on peut songer aussi à des forêts dont le Bois-Noir et le Bois de Finges d'aujourd'hui pourraient être les derniers restes. Dans ces régions sans église, une population, peut-être clairsemée, existait néanmoins comme l'atteste par exemple, le «martiray» connu dans la région de Dorénaz.

On constate donc que l'évangélisation dans la plaine était, au milieu du VIII^e siècle, sinon terminée, du moins proche de l'être. Même si l'on ne peut guère parler alors de réseau paroissial complet, les traces des divers sanctuaires montrent que de nombreux prêtres étaient présents dans les campagnes.

Durant l'époque qui s'étend du milieu du VIII^e siècle à celui du X^e, l'évolution des centres et des foyers de vie chrétienne locale suit la même ligne que précédemment. A Martigny, dont le siège épiscopal a déjà été transféré à Sion dans le dernier quart du VI^e siècle, la vieille cathédrale est restée longtemps debout et c'est à l'époque carolingienne qu'elle est remplacée par une église destinée manifestement à la paroisse.

¹⁶⁹ En revanche nous ne connaissons pas d'églises construites sur des cimetières de campagne qui auraient déjà servi auparavant de points de ralliement.

Ailleurs, les anciennes églises continuent leur office. Quant aux oratoires, seuls certains d'entre eux sont transformés en églises. De plus, en dehors des lieux déjà fouillés, nous avons proposé la création de quelques nouvelles églises, vraisemblablement domaniales elles aussi. Les auteurs de ces transformations et de ces nouvelles créations sont de même nature que dans la période précédente et leurs motifs n'ont sans doute guère changé. La distribution des sanctuaires sur le terrain de la plaine est toujours un peu inégale. On constate toutefois dans le «vide» signalé entre Loèche et Viège l'apparition d'un petit sanctuaire à Saint-Germain des Vignes (Rarogne).

En plaine, le développement se fait donc de façon assez classique par le jeu combiné de l'évêché et des familles de grands propriétaires.

En dehors d'une plaine christianisée dans des délais normaux, la montagne paraît enveloppée de silence. Faut-il l'assimiler aux régions vides constatées dans la plaine et où, faute de population suffisante, ou faute d'utilisation du sol, on n'a pas l'occasion de créer des sanctuaires? Une telle explication ne peut pas s'appliquer au domaine de la montagne. On sait fort bien qu'elle n'était pas un désert: depuis la préhistoire, toutes les générations d'habitants y ont laissé des objets divers qui le démontrent.

Pourquoi donc cette impression de vide que donne, comparée au bel équipement de la plaine, l'absence d'églises et d'oratoires jusqu'aux derniers temps de l'époque carolingienne? L'examen des orientations de la recherche archéologique relative aussi bien à l'époque romaine qu'au Haut Moyen Age, apporte quelques éléments de réponse.

La romanisation du Valais est bien attestée par la création du *Forum Claudii Vallensium* que les fouilles dirigées par F. Wiblé ont considérablement éclairée depuis une vingtaine d'années. Les *vici* de *Tarnaia*, peut-être relayé plus tard par *Acaunus*, et de Sion sortent peu à peu de l'ombre. Chacun connaît l'importance du chemin transalpin du Grand-Saint-Bernard et le sanctuaire de *Jupiter Penninus* au sommet du col (en territoire valdôtain). Des *villae* parfois assez riches, ont été repérées dans les campagnes. De nombreuses inscriptions sont recensées. Tout cela néanmoins éclaire fort peu les humbles conditions de vie des paysans, majorité évidente de la population. Seules quelques «trouvailles isolées» provenant souvent de tombes, attestent la présence d'objets romains jusque dans nos montagnes. En regard de la plaine, où les vestiges romains ne témoignent que des prolongements de la vie citadine, la montagne demeure presque inconnue. Elle est en réalité seulement méconnue.

Le même défaut de la recherche grève d'ailleurs toute la suite du millénaire. En dehors des sanctuaires qui ont seuls été étudiés et dont nous avons abondamment parlé, on ne connaît guère en plaine et en montagne que quelques trouvailles isolées provenant la plupart du temps de tombes (boucles de ceintures, décor vestimentaire, armes, etc.). Lorsque la recherche des villages, récemment inaugurée¹⁷⁰, aura avancé, tant pour les hameaux de l'époque romaine que pour ceux du

¹⁷⁰ Les travaux de fouille et d'investigation archéologique exécutés en vue de construction de la N 9 entre Gamsen et Glis par le bureau ARIA (Philippe Curdy, Manuel Mottet, Claire Nicoud) et par l'équipe de l'ORA dirigée par Olivier Paccolat apporteront des lumières sur l'évolution d'un lieu habité depuis la protohistoire jusque dans le Haut Moyen Age.

Haut Moyen Age, les conditions de vie de la grande majorité de la population paraîtront enfin au jour. Supposer que la montagne ait été inoccupée, voire à peine occupée et mise en valeur n'est possible que si l'on oublie la précarité actuelle de la recherche archéologique.

Cette population de montagne n'était pas coupée de celle de la plaine. La civilisation agro-pastorale, qui fut celle du Valais depuis le Néolithique et durant des millénaires, imposait d'utiliser l'échelonnement en altitude des climats et empêchait ainsi tout isolement. Les montagnards, menant un genre de vie évidemment différent de celui des citoyens du *Forum Claudii* ou des semi-citoyens des *villae* de la campagne, et sans doute plus attachés qu'eux à leurs traditions celtiques, n'étaient pas des sous-développés. Parfaitement capables de faire face aux difficultés de la vie en montagne, ils n'étaient en rien des arriérés, mais en bien des domaines des «différents».

Si tout cela est vrai, il est impossible de penser que l'évangélisation qui transformait la plaine entre le V^e et le VIII^e siècle en tout cas, a passé totalement inaperçue aux yeux des montagnards. Ils ont vu les églises, ils ont rencontré des populations en majorité chrétiennes et on ne voit pas pourquoi les missionnaires, d'abord attachés à l'évangélisation des pays bas, ne se seraient pas risqués dans la montagne, quitte à être parfois mal reçus, comme saint Martin dans ses missions du diocèse de Tours. Les gens de la montagne, fort industriels et novateurs quand il s'agit d'améliorer leur survie, sont souvent beaucoup plus traditionalistes quand il s'agit de leurs convictions.

Quoi qu'il en soit la mission a porté des fruits: des cimetières chrétiens du VII^e/VIII^e siècle, qui ont laissé dans la toponymie le nom de «marteray» existaient non seulement dans la plaine mais aussi dans les montagnes, dans des régions fort éloignées d'un centre ecclésial. La plaque-boucle trouvée à Nax et ornée de Daniel entre les lions (VII^e-VIII^e siècle) fournit une indication analogue, tout comme la fondation, vers 800, de l'abbaye de Saint-Pierre, très haut dans l'Entremont.

Comment vivaient ces chrétiens de la montagne? Quels rapports avaient-ils avec les églises qui se trouvaient fort loin, alors qu'ils n'avaient sur place probablement aucun office religieux. Sans doute ont-ils consenti longtemps à des déplacements considérables pour trouver la messe, le baptême et tous les biens que la communauté ecclésiale pouvait leur offrir.

L'insistance plus grande que les conciles de l'époque carolingienne mettent sur la participation à la messe dominicale explique probablement l'apparition des succursales en montagne. Ces petits lieux de culte étaient créés ou autorisés par les évêques eu égard à l'éloignement de l'église paroissiale, aux difficultés du chemin et au désir du peuple. Certes, les succursales que nous connaissons par les fouilles en Valais vers la fin de l'époque carolingienne (Nendaz et Nax) sont encore bien peu nombreuses, tout comme celles que nous pouvons proposer pour de bonnes raisons (Liddes, Orsières, Vollèges et Savièse). Peut-être les fouilles à venir éclaireront-elles certaines situations aujourd'hui totalement obscures.

De tout cela il ressort que le retard de l'évangélisation dans les montagnes, qui pourrait être supposé sur la base de l'absence de sanctuaires chrétiens avant la fin de l'époque carolingienne, n'est pas si considérable. La mission s'était déjà bien introduite et avait déjà porté ses fruits dans ces zones élevées, ou dans beaucoup d'entre elles, avant même le VII^e/VIII^e siècle. Les succursales qui apparaissent

vers la fin de la période carolingienne n'attestent pas la date à laquelle les montagnards se sont convertis mais celle où ils ont obtenu ou reçu des sanctuaires plus proches de leurs habitations.

La multiplication accélérée des paroisses ne se produit dans le diocèse qu'entre le milieu du X^e siècle et la fin du XII^e. L'accroissement du nombre total des paroisses se répartit pratiquement par moitié entre la plaine et la montagne. Mais le taux de croissance est tout différent d'une zone à l'autre. On passe en plaine de 20 paroisses à 38, tandis qu'en montagne on passe de 2 à 24.

En plaine, la comparaison des cartes (Pl. III et IV) montre que les nouvelles églises viennent souvent s'insérer dans des zones déjà passablement desservies ou qu'elles apparaissent dans les régions jusqu'alors laissées de côté. Plusieurs églises élevées soit en gardant le site d'un ancien oratoire soit en utilisant un terrain tout à fait nouveau, sont en relation, au moins chronologique, avec l'organisation de seigneuries féodales.

Du milieu du X^e à la fin du XII^e siècle, se créent de nombreuses églises en dessus de la plaine et jusque dans les montagnes. Quelques unes de ces créations sont contemporaines de la première organisation féodale. On les trouve sur des coteaux très favorables du centre entre la Lizerne et la Raspille, tout comme dans les grandes vallées de Conches ou d'Anniviers. D'autres églises construites dans les grandes vallées n'offrent pas de caractères aussi nets. Certaines succèdent à une succursale carolingienne, tandis que d'autres sont des nouveautés. Quelques chapelles éloignées dans la montagne deviendront centres paroissiaux dans le courant du XIII^e siècle seulement.

Telles sont, dans le temps et dans l'espace, les grandes lignes de la création des paroisses qui aboutit à un réseau complet constatable à la fin du XII^e siècle et demeuré presque intact en plaine jusqu'au milieu du XV^e siècle, tandis qu'il se développait encore en montagne. Sans pouvoir identifier les personnes, nous avons évoqué au passage les milieux ecclésiastiques et laïques engagés dans ce travail et esquissé quelques rapports entre les conditions topographiques du pays et les choix faits par les hommes.

Il serait téméraire de vouloir maintenant expliquer toute cette évolution. On constate néanmoins que le diocèse de Sion dans l'organisation progressive de ses structures pastorales ne correspond pas entièrement au schéma généralement admis. La phase la plus rapide et la plus féconde de la croissance n'intervient en effet qu'après l'époque carolingienne. On ne peut que noter ce que suggèrent, à propos de cette singularité, les diverses circonstances et leur éventuel concours.

Le fait que la grande multiplication des paroisses ne s'opère pas à l'époque carolingienne ne signifie pas que le Valais soit alors inactif. Le développement reste au même rythme que dans les périodes précédentes. Le caractère alpin du pays impose des limites à l'essor et au nombre des domaines qui, en pays plus riche, sont alors les grands pourvoyeurs d'églises. Les importantes reconstructions que l'on connaît à Agaune et déjà en partie à Sion ne doivent pas faire illusion sur la situation économique du pays. Elles témoignent d'abord des faveurs du pouvoir à l'endroit d'une abbaye et d'un évêché dont les bonnes grâces sont nécessaires aux confins de l'Italie.

A partir du X^e siècle, la croissance très rapide du nombre des paroisses laisse deviner des circonstances plus favorables. On ne dispose pas d'indications directes sur la situation démographique mais on peut sans doute admettre que le Valais

participe dans une certaine mesure à l'accroissement de population constaté ailleurs. L'établissement d'églises dans des lieux de la plaine précédemment «vides», peu utilisés, pourrait le confirmer. Un autre signe serait l'accroissement du nombre des églises en montagne, probablement favorisé aussi par les conditions climatiques meilleures de la deuxième moitié du X^e siècle à la fin du XI^e; toutefois l'amélioration de l'équipement n'est pas forcément liée à une augmentation de la population. L'évêque, consécrateur nécessaire des nouveaux sanctuaires, était sans doute désireux de voir son diocèse bien équipé. Les anciens propriétaires de domaines qui deviennent maintenant des seigneurs dotés aussi du pouvoir judiciaire, «politique» et militaire, ne restaient évidemment pas indifférents. Ils savaient bien qu'une église dans leur seigneurie contribuerait à accentuer la cohésion de leurs sujets tout en leur assurant un meilleur service religieux. Quelle part le prélat a-t-il prise au choix des lieux où l'on construisait ces nouveaux sanctuaires? A-t-il pu peser sur la volonté des seigneurs pour obtenir des églises là où il les estimait nécessaires?

Certaines circonstances pourraient faire douter d'une aimable collaboration entre l'évêque et les seigneurs laïques. Le X^e siècle et le XI^e sont marqués, dans les rapports entre les autorités spirituelles et temporelles, par une surabondance de difficultés. La propriété des églises par des laïques, pratiquée depuis longtemps, provoque des abus toujours plus criants. Contre ceux-ci, on admet souvent que les évêques demeuraient presque impuissants, du moins jusqu'à l'application de la réforme grégorienne. Et pourtant, c'est dans des circonstances jugées si défavorables que se produit la rapide multiplication des églises dans le diocèse de Sion. Celui-ci jouissait-il de conditions exceptionnelles?

La gravité des conflits que l'histoire groupe sous l'appellation de «querelle des investitures» cache probablement trop certains aspects positifs de l'époque. Il ne serait pas raisonnable d'oublier que ces temps ont vu naître la grande espérance de la «paix de Dieu». Prélats et seigneurs se rencontrent pour, ensemble, s'engager à réfréner violences et injustice. Groupés par leur évêque dans le cadre de paroisses dont les dimensions ne devaient pas être excessives, les hommes du peuple sont responsables de la paix à l'échelle de leurs villages. D'autre part, le mouvement de restitution à l'Eglise de nombreux biens sur lesquels les seigneurs avaient mis la main s'était amorcé, sporadiquement il est vrai, dès le courant du X^e siècle. Les ombres n'étaient donc pas si grandes que la lumière n'ait pas de place.

En Valais même, la situation de l'évêque, devenu comte du pays en 999, a pu rendre nécessaire le dialogue entre le prélat et le petit monde des seigneurs. D'ailleurs — mais est-ce une conséquence de la pauvreté des archives? — il ne subsiste pas trace pour cette époque, de conflits entre l'évêque et les seigneurs. Le seul patronat laïque que l'on connaisse à la fin du XII^e siècle est celui de la famille des comtes de Granges sur les églises de Mœrel et de Grengiols. En revanche, nous avons pu signaler une fâcheuse dissension entre l'abbaye de Saint-Maurice et l'évêché, au sujet de la juridiction épiscopale sur les églises que l'abbaye possédait dans ses domaines et l'arrangement finalement conclu en 1215.

Finalement, tout bien pesé, la croissance décisive du réseau paroissial dans le diocèse de Sion, du milieu du X^e siècle à la fin du XII^e, n'est pas si surprenante qu'on pourrait le croire. La configuration du réseau ainsi acquis ne sera qu'à peine modifiée dans les derniers siècles du Moyen Age sauf dans les régions de montagne, où il se perfectionne peu à peu.

Nous avons écrit, au début de ces dernières pages: «Bilan et perspectives». Par rapport à la seule synthèse antérieurement existante, celle du P. Iso Müller en 1967, les problèmes du premier millénaire, grâce aux fouilles, ont pu être mieux éclairés. D'autre part, ce qui n'était pas le propos de notre prédécesseur, nous avons essayé de placer dans un contexte plus général du diocèse le simple problème de la création des paroisses. Toutefois rien n'est définitif. Le lecteur aura constaté que de nombreuses questions demeurent en suspens, que les hypothèses ont une large place à côté des constats archéologiques ou historiques, ce qui prive notre travail de tout caractère péremptoire. Nous avons mainte fois attiré l'attention sur le fait que seule la multiplication des fouilles permettra de changer et d'améliorer le rapport entre les inévitables hypothèses et les certitudes. Il faudra s'en souvenir quand sera passé le temps des vaches maigres.

Troisième partie

Notes et documents pour servir à l'histoire des origines paroissiales.

Introduction

Le but des notices qui suivent est de fournir, par ordre alphabétique des lieux considérés, la base des études relatives aux paroisses existant à la fin du XII^e siècle. Ces renseignements d'ordre local ont été omis dans notre deuxième partie pour éviter l'accablement de notes énormes.

Nous ne faisons évidemment pas l'histoire de chacune des paroisses. Nous nous arrêtons seulement à ce qui concerne de près ou de loin leurs origines, leur statut dans le diocèse et leur territoire. Les paroisses plus récentes, qui procèdent d'un démembrement après la fin du XIII^e siècle, font l'objet d'une entrée avec renvoi à la paroisse-mère.

Les notices relatives aux paroisses sont toutes construites de la même manière.

Le numéro de repère (en chiffres arabes), qui figure dans le titre, après le nom d'une paroisse, renvoie à la numérotation des localités utilisée dans les cartes (Pl. I-IV de notre deuxième partie).

Dans le cours du texte, un astérisque fait référence à une autre notice.

La matière des notices est subdivisée en cinq parties, indiquées par des chiffres romains de I à V.

- I. Données d'archéologie générale sur la localité (seulement dans la mesure où elles concernent notre propos).
- II. Données archéologiques concernant le ou les sanctuaire(s) du lieu considéré. Le développement est plus ou moins considérable selon l'état de la recherche sur l'évolution des sanctuaires jusqu'à la fin du XII^e siècle.
- III. Données textuelles concernant les origines, l'évolution, le statut juridique ou matériel du ou des sanctuaire(s) du lieu considéré.
Pour la date des documents, nous n'indiquons en principe que le millésime. La date est suivie de l'indication entre parenthèses de la source documentaire. Si cette indication ne figure pas, nous renvoyons, par un astérisque, à une autre notice où figure déjà, à la date voulue, l'indication de la source.
- IV. Synthèse des données I-III. Nous proposons la solution de nombreux cas, ou, à son défaut, quelques hypothèses et pistes de recherche. Les cartes et diagrammes publiés dans la deuxième partie (Pl. I-IV et fig. 1-6) font d'ailleurs bien voir la part encore inévitable de l'hypothèse.
- V. Indications sur le territoire paroissial à la fin du XII^e siècle et sur son évolution jusqu'à nos jours. En nous référant au territoire des communes actuelles, nous ne prétendons pas à une impossible exactitude géodésique.

ABONDANCE, ABBAYE D'

Abbaye située en Chablais, sur la Dranse, à 24 km de Thonon. Ses origines sont étroitement liées à l'abbaye de *Saint-Maurice, qui contribua largement à sa fondation par sa donation de 1108.

Eglises dépendantes sur le territoire du diocèse: *Géronde, *Kippel, *Nieder-gesteln, *Val d'Illiez.

AGARN, v. LOËCHE

AGETTES, LES, v. VEX

I. Plusieurs habitations (*villae*?) romaines, dans la région du château (La Blonaire, au sud du château) et dans le quartier voisin du Cloître (à 27 m au sud du portail de l'église, ainsi que dans la plaine (au Pautex). Quelques tombes isolées du Haut Moyen Age (VIOLLIER 1927, pp. 30-31).

II. — Eglise du Bourg (Saint-Jacques). Cette église n'a pas fait l'objet de fouilles archéologiques.

— Eglise du Cloître (Saint-Maurice) fouille partielle lors de la restauration de 1899-1901 (J.-M. Jacquerod, architecte).

Les plus anciens vestiges découverts (faute de fouille en profondeur) sont les bases d'une abside semi-circulaire (diamètre: environ 7,50 m) et une partie voisine des substructures du mur sud de la nef qui paraît avoir été à peine plus large que l'entrée de l'abside. (Datation proposée par A. Naef: XII^e siècle)
Voir Archives cantonales Vaudoises, AMH 12/2, A 94-96.

— Chapelle Saint-Pierre (quartier dit «La Chapelle»). L'emplacement de cette chapelle, probablement détruite peu après la Réforme, est encore indiqué sur le plan cadastral de 1718. Il correspond à l'entrée occidentale de la propriété appelée aujourd'hui encore «Saint-Pierre».

— Trois «martereys» sont signalés sur le territoire de l'ancienne paroisse d'Aigle, à Corbeyrier (Martey), à Leysin, et au Sépey (REYMOND 1909 et AEBISCHER 1962). De tels lieux-dits nous introduisent aux confins de la toponymie et de l'archéologie. Ils n'ouvrent aujourd'hui que des pistes incertaines et provisoires. Ils seraient pleinement utilisables si des fouilles scientifiques y étaient systématiquement pratiquées. Nous rappelons brièvement ici les problèmes que soulève ce toponyme.

En se servant des plans cadastraux anciens ainsi que de nombreux textes d'archives, REYMOND 1909 a repéré une cinquantaine de lieux-dits Marterey ou de formes dérivées dans le canton de Vaud. Il a mis en lumière la signification historique de ce toponyme. A la fois philologique et historique, son étude démontre que le mot a désigné un cimetière chrétien durant une période qu'il fixe de l'an 600 à l'an mille.

En travaillant sur les martereys du canton de Fribourg, AEBISCHER 1928 adoptait l'essentiel des conclusions de REYMOND 1909, tout en affinant, en professionnel, l'analyse philologique et en concluant que marterey avait pénétré d'occident en Suisse romande à l'époque mérovingienne soit entre 534 et 752. Plus récemment, et à propos des martereys du Bas-Valais, AEBISCHER 1962 maintenait le point de vue exprimé quelque trente ans plus tôt et le défendait contre les objections formulées par GLÄTTLI 1937, p. 51.

Sur ces bases, nous avons considéré dans nos notices paroissiales que l'existence du toponyme attestait une présence chrétienne au VII^e/VIII^e siècle et suggérait fortement l'existence d'un centre paroissial dans une proximité au moins relative.

Si l'excellente étude d'AEBISCHER 1962 devait être un jour perfectionnée, ce serait en précisant la situation de chaque Marterey sur le terrain. Il ne suffit pas en effet de savoir que ce lieu-dit (ou ses dérivés) existe dans telle ou telle commune. Une connaissance précise du site permettrait d'évaluer avec davantage de sûreté si l'on a bien affaire à un ancien cimetière. Une remarque de REYMOND 1909, p. 109 est suggestive: «Quant à la nature de l'emplacement choisi, il ne nous paraît pas possible de généraliser. C'est assez souvent un mamelon, mais les martereys de Cour, de Bex, de Rennaz, de Sallavaux, d'Yverdon sont plutôt dans des terrains marécageux.» De tels lieux marécageux, comme celui de Bex, à proximité immédiate du Rhône et en pleine zone d'inondation du fleuve ancien, ont-ils vraiment été des cimetières?

Si le «Martey» attesté en 1718 dans la commune de Corbeyrier est bien un marterey, il ne constitue en tout cas pas le cimetière de la région d'Aigle destiné particulièrement aux habitants de la plaine (AEBISCHER 1962, p. 188 suivi sans autre par MÜLLER 1967, p. 33).

Nous donnons ici par ordre alphabétique, la liste des lieux à marterey, selon REYMOND 1909 pp. 116-121, AEBISCHER 1962, pp. 185-186 et DUBUIS 1983, p. 96:

sur le territoire valaisan:

Charrat (*Martigny), Dorénaz (*Saint-Maurice), *Fully, *Martigny, Monthey (*Collombey), *Saint-Maurice, Trient (*Martigny), Vérossaz (*Saint-Maurice) et *Vouvry

sur le territoire vaudois:

*Bex, Corbeyrier (*Aigle), Glutière et Huémoz-Chesières (*Ollon), Leysin (*Aigle), Panex (*Ollon), Rennaz (paroisse de Villeneuve, diocèse de Lausanne), Sépey (*Aigle), Villars-sur-Ollon (*Ollon).

III. 1153: La bulle de confirmation en faveur d'*Ainay mentionne une *ecclesia de Aleo*.

1150 - 1154 (AASM, tir. 47, paquet 3, n° 5). Louis, évêque de Sion donne à l'église Saint-Martin d'Ainay et à Poncius, prieur de Saint-Pierre-de-Clages l'église Saint-Maurice d'Aigle (sise *in villa que Alium dicitur*). Louis fait sa donation *pro remedio anime mee antecessorumque meorum et succedencium* à la demande et avec l'approbation des deux doyens Pierre et Hugues, de tous les chanoines de Sion, des vidomnes et de nombreux autres nobles personnages (*optimis personis*). La liste finale des témoins présente les noms des deux doyens et de plusieurs chanoines que VON ROTEN 1946 n'a pas enregistrés: (*huius rei testes habemus supranominatos canonicos quorum nomina hec sunt Petrus decanus, Hugo decanus, Morardus, Galileus, Emmo, Morardus, Paganus, Clarenbardus, Boso, Sigismundusis, Folcherius, Upoldus,*

Amedeus, Willermus de Contesio, Lodoycus de Bar, Willencus miles de Contesio, Alexander de Saysone, Petrus de Turre). Les cinq derniers noms appartiennent probablement à des laïques. — Le texte est connu par une copie de la copie vidimée de l'original scellé, exécutée par le notaire *Jaquerinus de Sancto Mauricio*. Cette donation de l'évêque Louis (1150-1162) est évidemment antérieure à la sentence de l'archevêque Pierre de Tarentaise (en 1154, selon le document de 1209 ci-dessous).

1177 (GREMAUD, *Doc.* n° 156). La chapelle Saint-Pierre d'Aigle, *capellam Sancti Petri de Ali*, figure au nombre des possessions confirmées par le Saint-Siège à la maison du *Mont-Joux.

1178 (AUBERT 1872, n° 15). Bulle de confirmation en faveur de l'abbaye de *Saint-Maurice: à Aigle, il s'agit explicitement de l'église Saint-Maurice.

Après 1178 (AUBERT 1872, n° 14, qui propose la date 1178 -1180; GREMAUD, *Chartes*, n° 11; original aux AASM, tir. 47, paquet 3, n° 1).

Mémoire établi par l'abbaye de Saint-Maurice concernant l'église Saint-Maurice d'Aigle: l'Eglise d'Agaune, ruinée par ses péchés, a été privée de tous ses biens (*peccatis exigentibus dissipata et ab omni possessione sua privata fuit*) parmi lesquels l'église Saint-Maurice d'Aigle. Plus tard (*longo igitur spatio temporis evoluta*) les chanoines d'Agaune demandèrent à Guérin, alors évêque de Sion, de leur rendre cette église qui leur avait été injustement enlevée. L'évêque la leur rendit et concéda à perpétuité. Quelque temps après la mort de Guérin une querelle opposa Hugues, abbé de Saint-Maurice, à Louis évêque de Sion qui enleva de force et injustement (*injuste et violenter*) l'église. A l'occasion d'une visite d'Etienne, archevêque de Vienne et légat du pape, les chanoines d'Agaune présentent leur plainte et le légat ordonne par écrit, au nom du pape, la restitution de l'église. Louis, du consentement de son chapitre, obéit. Quelque temps plus tard, le pape Alexandre, informé, confirme cette église à l'abbaye.

1196: Bulle pontificale en faveur de l'abbaye de *Saint-Maurice: à Aigle, on mentionne explicitement l'église Saint-Maurice.

Juillet 1209 (AASM, tir. 47, paquet 3, n° 2). L'évêque Landri notifie qu'en juillet 1209, l'abbé de Saint-Maurice s'était offert à prouver que «l'église Saint-Maurice d'Aigle avait été adjugée à l'Eglise d'Agaune par une sentence définitive de Pierre archevêque de Tarentaise, juge délégué dans le litige qui opposait les moines d'Ainay aux chanoines d'Agaune à propos de l'église d'Aigle». L'abbé ajoute qu'après cette sentence «l'Eglise d'Agaune a été en paisible possession de ladite église pendant cinquante-cinq ans». La sentence de l'archevêque de Tarentaise avait donc été rendue en 1154.

1214 (AASM, tir. 47, paquet 3, n° 3). Bernard, archevêque de Tarentaise, choisi comme arbitre par l'abbaye de Saint-Maurice et par Rodolphe, sacriste de Sion dans le litige qui les opposait «au sujet du droit paroissial des églises Saint-Jacques d'Aigle et Saint-Maurice», tranche le différend. Du commun accord des parties, il a été fait appel à des témoins (*recordatores*) dûment assermentés. Ils ont établi à l'unanimité leur rapport (*recordatio*) sur les cou-

tumes et les revenus des églises Saint-Jacques et Saint-Maurice d'Aigle. Aux termes de cette *recordatio* Saint-Jacques est l'église-mère; elle a quatre droits (*privilegia*) que Saint-Maurice n'a pas: le baptême, la bénédiction des mariés et celle des corbeilles de mariage (*benedictio nubentium et sportarum*) et les messes des relevailles (*missas mulierum surgentium de partu*). Les desservants des deux églises doivent ensemble assurer la bénédiction des fonts (*fontem*) le samedi saint et la veille de Pentecôte. Celui de Saint-Jacques doit baptiser le premier enfant puis celui de Saint-Maurice les autres. Les offrandes pour les pèlerins de Rome et d'autres lieux saints se font le dimanche alternativement dans chacune des églises, mais en commençant par Saint-Jacques. On demande la visite d'un malade d'abord au desservant de Saint-Jacques et, en son absence, à celui de Saint-Maurice. L'aumône faite par un malade à l'une ou à l'autre église, sera reçue selon l'intention du donateur; si celui-ci n'a rien précisé, elle sera partagée également entre les deux églises. Chacune des deux églises a son propre cimetière. Le lieu de sépulture est choisi par les mourants, sinon par leur famille; mais toujours le corps est amené d'abord à Saint-Jacques, dont le desservant célèbre la messe de sépulture. Pour la confession et la pénitence, les paroissiens choisissent librement de s'adresser à l'un ou à l'autre desservant. La même liberté est d'usage pour l'adoration de la croix le vendredi saint et pour la communion pascale. Pour les repas funèbres, on doit inviter le desservant de Saint-Jacques, qui doit lui-même le faire savoir à celui de Saint-Maurice, de telle sorte qu'ils aient part égale à l'invitation.

L'archevêque, ajoutant pleine foi aux dépositions des témoins des deux parties, décide: 1° l'abbaye de Saint-Maurice est libérée des prétentions que formulait le sacriste Rodolphe; 2° quant à ses prétentions de possession ou de propriété, Rodolphe gardera désormais le silence; 3° les deux parties s'engageront sous serment à observer les coutumes mentionnées dans la *recordatio*; selon l'avis de la majorité des témoins, la *messis sacerdotalis* (gerberie?) doit être partagée également entre les deux desservants. Noter que Rodolphe, sacriste de Sion, est un membre de la famille *de Alio* (VON ROTEN 1946, p. 49).

1215, 11 septembre (GREMAUD, *Chartes*, n° 36). Arrangement entre l'évêché et l'abbaye de *Saint-Maurice concernant les droits de l'évêque sur les cures de l'abbaye. A propos d'Aigle, le texte porte: «Le desservant (*capellanus*) de Saint-Maurice d'Aigle recevra le doyen pour le synode et il lui assurera, avec le desservant de Saint-Jacques, sa subsistance pour deux jours (*duas procurationes*). Il doit se rendre au synode de l'évêque et doit, pour son église, payer annuellement au chapitre de Sion trois livres de poivre. Cette redevance de trois livres de poivre est encore reconnue en faveur du chapitre de Sion le 15 janvier 1502. La reconnaissance se fonde sur l'accord de 1215, dont le *vidimus* est incorporé à l'acte (ACS, Th. 1 /33b).

Noter que l'évêque ne fait aucune mention des droits de l'abbaye d'Ainay, ni des devoirs du desservant de Saint-Jacques (sauf pour la participation aux deux *procurationes*). L'ensemble de l'acte de 1215 ne traite que des relations entre l'évêque et les desservants qui relèvent de l'abbaye. La discrétion à l'égard du chapelain de Saint-Jacques découle donc du fait que cette église n'appartient pas à Agaune.

11 novembre 1226 (AASM, tir. 47, paquet 3, n° 4). L'abbé d'Ainay rappelle la longue querelle entre son monastère et celui d'Agaune au sujet de l'église Saint-Maurice d'Aigle. La question a été réglée de la manière suivante: le monastère d'Ainay cède à celui d'Agaune l'église Saint-Jacques d'Aigle avec toutes ses appartenances ainsi que les droits qu'il pouvait avoir sur l'église Saint-Maurice (*dedimus et concessimus dicto monasterio agaunensi ecclesiam sancti Jacobi de Alio cum omnibus pertinenciis suis et si quid juris habebamus in memorata ecclesia sancti Mauricii*) pour un cens annuel de 50 sols payable à la Saint-Michel au prieur de Clages. Ce dernier demeure tenu de verser le cens dû au chapitre de Sion pour l'église Saint-Jacques d'Aigle (le montant n'est pas indiqué). En outre, les deux monastères se garantissent l'hospitalité réciproque.

Sceau pendant de l'abbé d'Ainay. L'abbé de Saint-Maurice notifie les termes de cet arrangement (AASM, tir. 47, paquet 3, n° 5). Copie vidimée exécutée par le notaire *Jaquerinus de Sancto Mauricio*. Selon cette copie, sans doute fautive, l'acte serait du 11 novembre 1220. Le montant de la redevance due au chapitre pour l'église Saint-Jacques d'Aigle était de douze sols (AASM, tir. 47, paquet 3, n° 8 et 9).

1234 (AASM, tir. 47, paquet 3, n° 6). En présence de Landri, évêque de Sion, le chapitre d'Agaune et Rodolphe, sacriste de Sion, s'arrangent à l'amiable au sujet de l'église Saint-Jacques d'Aigle et de ses revenus. Pour lesdits revenus, le chapitre d'Agaune s'engage à verser annuellement 8 livres à Rodolphe, sa vie durant. Rodolphe renonce librement, en mains du prieur de Clages, à l'église Saint-Jacques d'Aigle et à ses appartenances. Le prieur de Clages, mandataire de l'abbé d'Ainay, investit de cette église et de ses appartenances le chapitre agaunois, représenté par son économiste. Rodolphe sera le garant des droits de l'abbaye contre quiconque l'attaquerait au sujet de cet arrangement et même de la cure d'âme de cette église.

Le droit auquel Rodolphe renonce moyennant une rente viagère est évidemment attaché à sa personne et non à l'ensemble de sa famille ou à sa fonction de sacriste de Sion. Le fait qu'il renonce à l'église Saint-Jacques et à ses dépendances et que cette renonciation permet d'appliquer l'arrangement de 1226, suggère qu'il est le curé non résident de Saint-Jacques. Il possède probablement déjà ce bénéfice avant 1209. On peut en effet supposer qu'étant curé de Saint-Jacques relevant d'Ainay, il est indisposé par le bénéfice de Saint-Maurice relevant de l'abbé d'Agaune. Dès lors, il lancerait la querelle, en rappelant que l'évêque Louis avait donné Saint-Maurice à l'abbaye d'Ainay. Là-contre s'élèverait la réaction de l'abbé d'Agaune en 1209. Sa manoeuvre ayant échoué, Rodolphe choisit un autre chemin: la contestation du mode de répartition des dignités et des revenus paroissiaux entre le desservant de Saint-Jacques et celui de Saint-Maurice. L'arbitrage de 1214 confirme la manière de faire que contestait Rodolphe et impose à celui-ci le silence sur ses idées de possession et de propriété (probablement résurgence de l'idée que l'église Saint-Maurice devrait appartenir à l'abbaye d'Ainay). Ainsi débouté une nouvelle fois, Rodolphe utilise sa dernière possibilité: il est en charge de la cure de Saint-Jacques et il ne peut y être remplacé que s'il résigne cette charge. Il ne s'y résout qu'en 1234 et moyennant une rente de 8 livres. Dès lors,

l'église Saint-Jacques passe effectivement à l'abbaye d'Againe, conformément à l'arrangement de 1226. Il y a tout de même une chose étrange, c'est que jamais Rodolphe n'est expressément dit curé de Saint-Jacques d'Aigle.

1250 (GREMAUD, *Doc.* n° 531). Bulle du pape Innocent IV confirmant à l'abbaye d'*Ainay, entre autres, l'*ecclesia de Aleo*.

1253 (DUPONT LACHENAL 1963 a, p. 226, citant GREMAUD, *Doc.* n° 558). L'abbé d'Ainay assigne sur le prieuré de Clages la redevance de 12 sols mauricois due au chapitre cathédral de Sion par l'église paroissiale de Saint-Jacques à Aigle, redevance dont la charge avait été précédemment imposée à l'abbaye d'Againe.

1257 (AASM, tir. 47, paquet 3, n° 5). L'abbaye d'Ainay conteste à celle de Saint-Maurice ses droits sur les église Saint-Jacques et Saint-Maurice d'Aigle. Les arbitres désignés pour trancher la question confirment les droits de l'abbaye de Saint-Maurice et portent à 100 sols la redevance annuelle à verser par celle-ci au prieur de Clages. Copie de *Jaquarius de Sancto-Mauricio*.

1259 (AASM, tir. 1, paquet 2, n° 16). Bulle du pape Alexandre IV confirmant entre autres au monastère d'Againe, les deux églises d'Aigle (*Sancti Maurittii et Sancti Jacobi de Alio*).

1313 (DUBUIS P. 1994, p. 38). La paroisse d'Aigle comprend, outre le bourg, divers quartiers et hameaux dont les villages de Leysin, Yvorne et Corbeyrier.

IV. Deux martereys (ci-dessus II) ont été repérés dans le territoire qui, au Moyen Age, sera celui de la paroisse d'Aigle, l'un à Leysin et l'autre à Corbeyrier. Le marterey du Sépey pourrait avoir appartenu à la même paroisse, encore qu'AEBISCHER 1962, p. 188 le mette plutôt en relation avec *Ollon, ce qui nous paraît peu vraisemblable.

Ces martereys attestent une présence chrétienne bien établie au VII^e-VIII^e siècle et suggèrent évidemment l'existence d'un centre paroissial situé le plus vraisemblablement au pied des montagnes. Si on les considère isolément, on doit supposer l'église paroissiale à Aigle. Il faut signaler d'emblée que le territoire de la paroisse médiévale d'*Ollon est, lui aussi, le lieu de plusieurs martereys. Le centre paroissial dont ils dépendaient n'est vraisemblablement ni *Ollon, ni, dans cette ancienne paroisse, Saint-Triphon. On verra plus bas que ces martereys pouvaient très bien être en relation avec la paroisse d'Aigle.

A Aigle, trois sanctuaires, Saint-Jacques, Saint-Maurice et Saint-Pierre étant attestés par les documents d'archives au XII^e siècle, la question est de savoir lequel continue le noyau initial de la paroisse.

Saint-Pierre, chapelle relevant de l'hospice du *Mont-Joux en 1177, demeure dans cet état jusqu'à la Réforme protestante (1528). Il faut espérer que des fouilles permettront d'établir l'origine de ce petit sanctuaire dont le quartier de

La Chapelle garde encore le souvenir. Il est clair toutefois que Saint-Pierre ne joue pas de rôle dans l'administration médiévale de la paroisse.

A elle seule, la situation topographique des deux autres sanctuaires suggère que Saint-Jacques est le plus ancien. Il se trouve assez loin du château, dans la partie méridionale de la petite ville ancienne. Ce quartier paraît être le noyau primitif de la localité, au nord duquel se serait ajouté, sur un plan plus rigide, le bourg, connu dès 1231 (GREMAUD, *Doc.* n° 378). Saint-Jacques se trouve donc dans la situation classique d'un centre paroissial créé avant l'organisation de la seigneurie féodale tandis que Saint-Maurice, au pied du château, indiquerait une création plus tardive.

La *recordatio* de 1214 montre à l'évidence la priorité paroissiale de Saint-Jacques, fondée sans doute sur son antériorité. L'église Saint-Maurice n'est associée qu'en partie à l'exercice du ministère pastoral.

Le vocable de Saint-Jacques conviendrait bien à une église ancienne, celle dont les martyres suggèrent l'existence au VII^e/VIII^e siècle déjà. En considérant la position d'Aigle entre la cluse de Saint-Maurice et le Léman, nous l'avons proposé comme le plus ancien foyer paroissial de cette région sur la rive droite du Rhône.

Quant aux droits de patronage, l'«église d'Aigle» confirmée à l'abbaye d'Ainay en 1153 est sans doute Saint-Jacques. L'abbaye lyonnaise cède ses droits à celle de Saint-Maurice en 1226 moyennant une rente annuelle de 50 sols payables au prieur de Saint-Pierre-de-Clages. Ce dernier paiera comme auparavant le cens dû pour Saint-Jacques d'Aigle au chapitre de Sion. Ce détail signifie sans doute que Saint-Jacques avait été donné à Ainay par l'Eglise de Sion.

Quant à l'église Saint-Maurice, elle avait appartenu à l'abbaye d'Agaune dans le courant du XI^e siècle. Les textes que nous avons mentionnés ci-dessus (III) rappellent les mutations de propriété intervenues au XII^e siècle. Les difficultés surgies semblent être celles que l'on constate assez fréquemment quand un prieuré fondé à l'intérieur d'une paroisse tend à y prendre trop de place au gré du curé, du patron de son église et de l'ordinaire.

- V. Depuis la fin du XII^e siècle à l'époque de la réforme protestante, le territoire desservi par Saint-Jacques d'Aigle n'a été modifié que par la création de la paroisse d'Ormont (XIII^e siècle). Leysin, qui avait une chapelle desservie par le curé d'Aigle dès le milieu du XV^e siècle, n'a été séparé et constitué en paroisse qu'après la Réforme (1702). On retrouve le territoire de la paroisse primitive d'Aigle dans les limites des communes actuelles d'Aigle, Yvorne, Corbeyrier, Leysin, Ormont-Dessous et Ormont-Dessus.

AINAY, monastère de Saint-Martin d’-

III. 1107 (*Cart. Ainay*, t. I, pp. 3-4). Le pape Pascal II confirme au monastère d’Ainay tous les biens qu’il possédait le jour où il a consacré sa nouvelle église (29 janvier 1107). Il ne cite expressément que trois églises (particulièrement contestées?), dont *ecclesia etiam sancti Romani de Agentia, in parrochia [diocèse] Sedunensi*.

1153 (GREMAUD, *Doc.* n° 136). le pape Eugène III confirme à l’abbaye d’Ainay, de Lyon, les possessions qu’elle a dans divers diocèses dont celui de Sion. Sont mentionnées dans le diocèse de Sion (*in parrochia Sedunensi*) les églises d’Aigle, de Saxon, de Riddes, de Clages, de Saint-Romain d’Ayent et de Saint-Jacques de Granges (*ecclesias de Aleo, de Saxone, de Ridda, de Clagiis, Sancti Romani de Agentia*).

1250 (GREMAUD, *Doc.* n° 531). Bulle du pape Innocent IV confirmant à l’abbaye d’Ainay ses diverses possessions. Dans le diocèse de Sion: *prioratum de Clages cum omnibus pertinentiis suis, de Aleo, de Saxona, de Riddas, de Sancto Romano de Argenta et de Sancto Jacobo ecclesias cum omnibus pertinentiis earundem*.

1378 (GREMAUD, *Chartes*, n° 62). L’abbé et le couvent d’*Ainay demandent à l’évêque de Sion l’autorisation d’annexer le prieuré de Granges à celui d’Ayent.

1379 (GREMAUD, *Doc.* n° 2287). L’évêque de Sion, du consentement du chapitre, unit le prieuré de Granges à celui d’Ayent.

Eglises dépendantes: *Aigle, *Saxon et *Riddes par le prieuré de Clages, *Ayent, *Granges.

La présence de ces religieux en Valais est attestée par la construction de l’église de *Saint-Pierre-de-Clages vers 1100.

ALBINEN, v. LOËCHE

ANNIVIERS, v. VISSOIE

ARBAZ, v. AYENT

- I. Les traces d'une importante occupation romaine ont été constatées depuis le XIX^e siècle, dans les environs de l'église. Il s'agit des restes d'une *villa* (monnaies du I^{er} au III^e siècles) dans le verger de la cure, de nombreux murs dans le sous-sol du cimetière, de deux inscriptions découvertes en 1894 en agrandissant celui-ci. A l'intérieur de l'église régnait une stratigraphie à débris romains semblable à celle qui existait dans le verger de la cure.

Dans la partie nord du périmètre de la *villa*, sous la nef de l'église actuelle, les fouilles de 1959-1960 ont mis au jour un petit caveau constitué de dalles et mesurant intérieurement environ 60 cm de côté. Il était enfermé dans une base de maçonnerie de 1,50 par 1,90 m coulée dans le terrain. Il ne reste rien, ni du contenu originel ni des superstructures. Que cette petite construction ait contenu des décors votifs de quelque minuscule sanctuaire ou bien quelques urnes cinéraires, son importance était assez considérable pour que, longtemps après, son emplacement soit repris par une construction plus vaste. Datation proposée pour le caveau: III^e ou IV^e siècle.

Autour du site du petit caveau romain mais dans un terrain notablement plus élevé, est implanté un bâtiment rectangulaire de 6 x 6,60 m hors-oeuvre. L'entrée est en façade nord. La reprise du site ancien est sans doute intentionnelle et pourrait avoir perpétué une fonction funéraire. Datation proposée: IV^e/V^e siècle. (DUBUIS 1961).

II. Fouilles à l'intérieur de l'église, 1959-1960 (F.-O. Dubuis).

La plus grande partie des vestiges découverts est conservée et accessible sous l'église.

A. On ajoute à la face nord du bâtiment rectangulaire (ci-dessus I), sur l'axe donné par le milieu de la porte, un allongement terminé en abside. La dimension totale nord-sud est ainsi portée à 9,90 m hors-oeuvre. Il existait au moins trois tombes, toutes dans l'axe de l'édifice. Deux étaient établies dans l'aire du rectangle primitif. La troisième, devant l'abside, et équipée d'un coffre maçonné, paraît la plus importante. Il s'agit d'un oratoire funéraire, sans doute destiné aux maîtres du domaine et à leur famille. L'axe de l'édifice, presque nord-sud, se perpétuera dans tous les édifices successifs, jusqu'à l'église actuelle. Datation proposée pour l'allongement: fin du V^e/début du VI^e siècle.

B. L'oratoire funéraire fait place à un sanctuaire beaucoup plus développé comprenant un corps de 12 m de côté, avec, au nord, une abside polygonale à l'extérieur (5 pans) et en demi-cercle légèrement outrepassé à l'intérieur. La base de l'arc triomphal avec en rétrécit l'entrée. Cette abside enveloppe au nord les substructures de celles de l'oratoire funéraire. Longueur totale du nouvel édifice: environ 16 m. Devant l'abside, l'avant-choeur est fermé par un chancel et flanqué de deux locaux qui servent, au moins en partie, à la célébration eucharistique. Celui du nord-ouest est carré et celui du sud-est rectangulaire, allongé vers le sud. L'abside, avec son autel situé probablement près du chevet, est pourvue d'un beau sol de tradition romaine, qui se prolonge jusqu'au chancel.

Tout l'espace situé au sud de ces aménagements liturgiques pourrait avoir été distribué en nef centrale et collatéraux. L'entrée de l'édifice est le plus vraisemblablement au sud, en face du chœur. La qualité de l'aménagement liturgique montre que l'édifice est destiné à une célébration complète de la messe et des autres offices. Le caractère domanial est bien marqué, non seulement par la reprise du site de l'oratoire précédent, mais aussi par la continuation des ensevelissements. Ceux-ci ne remplissent pas le sous-sol du sanctuaire comme ce serait le cas dans une église funéraire, mais sont concentrés surtout dans la partie septentrionale. Un caractère nouveau est imprimé au sanctuaire par le développement des espaces destinés à la célébration de la messe. Datation: première moitié du VII^e siècle.

C. Transformation du sanctuaire dans sa partie nord. L'abside précédente est remplacée par une autre, légèrement plus petite en demi-cercle à l'extérieur, légèrement outrepassée à l'intérieur. Les bases de l'ancien arc triomphal sont conservées. Le sol est élevé de deux marches au-dessus de l'avant-chœur et l'autel carré (0,97 m x 0,80 m) est proche du fond de l'abside. Les faces de l'autel, la base des murs et le sol de mortier sont de couleur rouge. Cette teinte se retrouve sur le sol de l'avant-chœur, à l'extrémité duquel il n'y avait plus de chancel.

Le local voisin, à l'ouest, garde le plan ancien tandis que celui de l'est est réduit à un plan carré, avec porte sur l'avant-chœur. Par doublage des anciennes maçonneries et création de maçonneries neuves, il comprend des murs beaucoup plus épais que les autres murs de l'église. Il s'agit probablement de la base d'une petite tour (clocher?). La double fonction du sanctuaire ne semble pas changée. Les deux tombes jumelles trouvées vides dans la base de la tour étaient peut-être destinées aux propriétaires ou à d'insignes bienfaiteurs. Datation: probablement IX^e siècle.

D. Nouvelle transformation de l'église touchant la partie sud. On reconstruit les murs latéraux est et ouest de la nef, que l'on allonge vers le sud de 4,20 m (longueur totale de l'église: environ 20 m). A l'intérieur, parallèlement à la façade orientale, une forte substructure destinée à porter deux, voire trois piliers plutôt qu'un mur de séparation. Il n'y a pas de dispositif analogue du côté ouest de la nef.

L'aménagement liturgique est amélioré. L'autel reçoit un doublage de 20 cm sur trois faces (sauf au nord). Il est revêtu, comme les murs, d'un enduit blanc. A l'extrémité méridionale de l'avant-chœur, s'élève une base circulaire de faible hauteur ayant probablement servi à un ambon modeste. Plus au sud, au milieu de l'espace limité par les nouveaux piliers, les façades méridionale et occidentale, et l'avant-chœur, un fort massif circulaire (diamètre 1,40 m environ) semble avoir porté les fonds baptismaux.

Les ensevelissements se font beaucoup plus rares à l'intérieur de l'église. Datation proposée: X^e/XI^e siècle.

E. Reconstruction et allongement (longueur totale: environ 19,30 m).

La nef et les collatéraux sont séparés par des murs pleins à la hauteur de l'avant-chœur puis par trois arcades à piliers carrés (sur une puissante fonda-

tion continue) jusqu'à la façade méridionale. Le collatéral sud est plus étroit que celui du nord.

La travée sud des collatéraux est séparée des autres par un mur tandis que la nef est ouverte sur ce vestibule. L'abside et l'avant-choeur semblent séparés du reste de l'église par une marche. Il n'existe plus trace de l'aménagement liturgique.

Datation proposée: fin XI^e siècle (comparer avec *St-Pierre-de-Clages).

Voir DUBUIS 1961; SENNHAUSER, «Ardon», dans *VRK* 1990, pp. 25–26.

III. 1190 (TAMINI-DÉLEZE-DE RIVAZ [1935], p. 319), Première mention [probablement douteuse] d'un curé d'Ardon.

1233 (GRUBER 1932, p. 27). Première mention de l'église d'Ardon.

1330 (GREMAUD, *Doc.* n° 1582). *Willermetus de Bocza clericus* a payé le cens dû pour les églises d'Ardon et de Chamoson que lui avait affermé pour trois ans (1327-1330) le sacriste capitulaire Ebal, patron de l'église d'Ardon, au nom de son neveu, Ebal de Montmajeur, curé des églises d'Ardon et de Chamoson (*curati ecclesiarum de Arduno et de Chamoson*).

1334 (GREMAUD, *Doc.* n° 1670). *Ecclesia parochialis sancti Johannis Evvangeliste de Arduno*. Première attestation du vocable de Saint-Jean l'Evangeliste.

1445 (VP). L'église est sous les vocables des saints Jean-Baptiste et Jean-l'Evangeliste.

IV. Le cas d'Ardon illustre bien l'importance de la prospection archéologique pour l'histoire paroissiale. La documentation écrite n'atteste l'existence de cette église qu'à partir de 1233.

Le vocable de Saint-Jean l'Evangeliste, fréquemment associé à celui de Saint-Jean Baptiste dès 1445, pouvait suggérer un sanctuaire bien plus ancien et motiver l'ouverture de fouilles. Ainsi apparurent les vestiges d'une série d'édifices chrétiens qui, dès le V^e/VI^e siècle, montrent le processus évolutif d'où est issue la paroisse.

La première construction, de dimensions fort restreintes, et située dans le cadre de l'ancienne *villa* romaine, est destinée à abriter des sépultures, sans doute celles des propriétaires qui maintiennent le domaine (V^e/VI^e siècle). Le sanctuaire construit dans la première moitié du VII^e siècle sur le même emplacement, en conservant l'axe de l'oratoire primitif, est remarquable par sa grandeur et par la qualité de son plan. Il assure la continuité d'un lieu de sépulture pour les maîtres du domaine et leur entourage, en même temps qu'il offre les espaces propres à une célébration liturgique et à l'accueil de paroissiens. Il est,

pour les habitants du domaine, le centre d'une vie paroissiale, même s'ils doivent probablement se rendre dans une église plus importante pour présenter leurs enfants au baptême. Les transformations dont ce lieu de culte est l'objet, de l'époque carolingienne à la fin du millénaire, semblent attester l'apparition d'un véritable statut paroissial. L'édification du clocher en est un signe et l'établissement de fonts baptismaux dans la nef, s'il était certain, en serait un autre. La reconstruction complète de l'église, avec développement notable du sanctuaire proprement dit, pourrait marquer, vers la fin du XI^e siècle, l'influence de l'évêque et de son chapitre, à l'époque où une seigneurie locale succède au domaine du Haut Moyen Âge.

- V. Le territoire de la paroisse d'Ardon paraît avoir toujours compris le hameau de Magnot (sur la rive gauche de la Lizerne). En revanche, avant la fin du XII^e siècle, le territoire de la paroisse ne comprenait pas *Chamoson, ni sans doute *Saint-Pierre-de-Clages. Par conséquent, vers 1200, on trouve la circonscription paroissiale dans les limites de la commune actuelle d'Ardon, ainsi que dans la partie occidentale du territoire actuel de *Vétroz.

AUSSERBERG, v. RAROGNE

AYENT, n° 52

- II. L'église actuelle d'Ayent, a été construite de 1861 à 1866 en conservant, du côté sud, le clocher qui se trouvait sur le côté nord de l'église précédente. En l'absence de fouilles archéologiques, DUBUIS-LUGON 1985 a, pp. 112 ss. ont tenté une description analytique sur la base de trois dessins de Raphaël Ritz et d'un autre de Fabien-Romain Fardel. Ils en concluent que la partie la plus ancienne de l'édifice (celle de l'ouest) paraît remonter au XI^e siècle. Cette appréciation étant fondée sur une comparaison avec *Saint-Pierre-de-Clages, il convient aujourd'hui de proposer une date plus tardive, vers la fin du XI^e siècle. Pour la chapelle Saint-Nicolas et Sainte Marie-Madeleine d'Argnou (X^e-XI^e siècle), voir DUBUIS-LUGON 1985 a.
- III. 1107 (*Cart. Ainay*, t. I, pp. 3-4). Le pape Pascal II confirme au monastère d'Ainay tous les biens qu'il possédait, le jour où il a consacré sa nouvelle église (29 janvier 1107). Il ne cite expressément que trois églises (particulièrement contestées?), dont *ecclesia etiam sancti Romani de Agentia, in parrochia* [diocèse] *Sedunensi*.

1153 et 1250: L'église Saint-Romain d'Ayent figure parmi les possessions confirmées par le Saint-Siège à l'abbaye d'*Ainay.

1279 (GREMAUD, *Doc.* n° 879, d'après une copie). Mention d'une dîme qui se perçoit *in parrochia (?) de Grimisua et de Aent*. [*Parrochia* au sens de territoire? ou erreur de copie *parrochia* pour *parrochiis?*].

1281 (GREMAUD, *Doc.* n° 902). Humbert de Bex vend à Pierre d'Erde, chanoine de Sion tous les hommes qu'il a *in parrochia, castellania et districtu de Aent*.

1329 (GREMAUD, *Doc.* n° 1570). Après le décès de Pierre, curé d'Ayent, le prieur d'Ayent (représenté par un procureur) présente à l'évêque pour la cure vacante Aymon Leyro d'Arbaz. (Ce feu Pierre est le premier curé connu d'Ayent.)

IV. On constate que l'église Saint-Romain d'Ayent appartenait à l'abbaye d'Ainay en 1107 déjà (par erreur 1017 dans MÜLLER 1967, p. 44). Son saint patron n'est pas forcément le personnage que l'histoire des Pères du Jura met en relation avec l'abbaye d'Ainay. Il n'est donc pas certain que les moines aient fondé le premier sanctuaire du lieu. Il peuvent avoir reçu un domaine dont le centre d'exploitation était déjà pourvu d'un oratoire privé. Les dessins qui représentent l'église démolie peu après le milieu du XIX^e siècle, montrent une nef dont le volume rappelle beaucoup celui de *Saint-Pierre de Clages. Une construction par les religieux d'Ainay vers la fin du XI^e siècle paraît probable, mais rien n'indique si on avait repris ou non le site d'un sanctuaire plus ancien. Des fouilles archéologiques, si elles sont encore possibles au sud de l'église actuelle, permettraient peut-être d'en savoir davantage.

En 1329, et depuis un temps indéterminé, le service paroissial est assumé par un curé séculier présenté à l'institution canonique par le prieur. Il est possible que de bonne heure l'un des religieux ait exercé lui-même ce ministère. L'opinion souvent répétée que la chapelle Saint-Marie-Madeleine d'Argnou aurait été le centre primitif de la paroisse doit être rejetée. Ce petit sanctuaire n'a jamais présenté l'équipement architectural d'une paroissiale. D'ailleurs, le texte de 1454 invoqué à l'appui de cette thèse, ne mentionne pas les droits du curé d'Ayent sur la chapelle d'Argnou mais sur une autre chapelle Sainte-Madeleine «construite dans l'église dudit lieu d'Ayent» (DUBUIS-LUGON 1985 a, p. 110).

La destination primitive de la chapelle d'Argnou (fin du X^e siècle/première moitié du XI^e siècle) demeure problématique. Peut-être s'agit-il d'une chapelle succursale, desservie par le clergé de Sion, avant l'organisation d'une paroisse à Saint-Romain.

V. Le territoire de la paroisse primitive d'Ayent a été amputé lors de la création (XIX^e siècle) de la paroisse d'Arbaz. On en retrouve les limites dans celles des communes actuelles d'Ayent et d'Arbaz.

BAGNES, n° 26

II. La restauration complète de l'église (1976-1982) n'a pas été accompagnée de fouilles archéologiques, les disponibilités financières faisant malheureusement défaut. Seuls quelques éléments d'un chevet rectangulaire du Bas Moyen Age ont été aperçus au pied sud du clocher.

III. 1146: L'église n'apparaît pas parmi les possessions confirmées à l'abbaye de *Saint-Maurice.

1178 et 1196: L'*ecclesia* de Bagnes figure au nombre des possessions confirmées par le Saint-Siège à l'abbaye de *Saint-Maurice.

1215: L'église figure dans l'accord réglant les rapports entre l'abbaye de *Saint-Maurice et l'évêché de Sion concernant les droits de l'évêque sur les cures de l'abbaye. Tous les curés de ces paroisses sont appelés des *capellani*.

1285 (GRUBER 1932, p. 28). Première attestation du vocable de Saint-Maurice.

1436 (Ac Bagnes, Pg 33, texte obligeamment communiqué par M. Gaëtan Cassina). Inventaire des reliques et du mobilier de l'église de Bagnes par le curé Jean de Lullin. On y lit entre autres: *Item quedam forma capitis que dicitur beati Johannis Baptiste in disco...*

1445 (VP). L'église est indiquée sous le vocable de Saint-Maurice.

1503 (Ac Bagnes, Pg 84, texte obligeamment communiqué par M. Gaëtan Cassina). Convention entre les syndics et procureurs de la commune de Bagnes et le maître Pierre Guygoz pour la construction du chœur de l'église (*chorum ecclesie parrochialis dicti loci Sancti Mauricii de Bagnyes*). Au nombre des travaux commandés: *item magis promittit ipse magister Petrus facere bochetos lapide pulchros et honestos prope fenestragia magni altaris ad superponendum ymagines sancti Mauricii et sancti Johannis Baptiste patroni nostri*.

1554 (Ac Bagnes, P 119, texte obligeamment communiqué par M. Gaëtan Cassina). Inventaire du mobilier de l'«église paroissiale Saint-Maurice de Bagnes».

IV. Le choix du vocable de Saint-Maurice pour une église qui n'est pas mentionnée parmi les possessions abbatiales en 1146, mais qui l'est seulement en 1178, peut suggérer (sans l'imposer) une fondation par l'abbaye dans l'interval entre les deux dates.

Pour RUST 1949, p. 22, le vocable primitif du sanctuaire, avant l'apparition des droits agaunois, aurait pu être Saint-Jean-Baptiste. L'auteur justifie cette opinion par le fait que «plusieurs documents indiquent l'église de Bagnes comme étant dédiée à S. Jean Baptiste et S. Maurice», mais s'abstient de toute autre précision. GARD 1982, p. 13, trouve l'hypothèse plausible, considérant que l'église de Bagnes possédait en 1436 un reliquaire de Saint-Jean Baptiste et qu'elle avait pour patrons en 1503 les saints Maurice et Jean-Baptiste.

On notera pourtant l'étrangeté de l'expression *patroni nostri*. Le notaire Pierre Troillet (*Trollieti*) aurait-il mal lu sa propre minute qui aurait porté *sancti Mauricii patroni nostri et sancti Johannis Baptiste*? Quoiqu'il en soit, quand il s'agit, au début du contrat, de mentionner l'église, il n'indique que le vocable de Saint-Maurice et, en 1554, on parle toujours de l'église Saint-Maurice. Les mentions du double vocable que l'on trouve dans les visites pastorales du XVIII^e siècle proviendraient-elles, non pas d'une ancienne tradition mais de la vision habituelle des deux statues? Une enquête détaillée serait probablement utile.

MÜLLER 1967, p. 25, vraisemblablement trompé par les *capellani* mentionnés en 1198 et en 1206 (TAMINI-DÉLEZE 1940, p. 214) pense que l'*ecclesia* confirmée en 1178 n'était qu'une simple chapelle qui ne serait parvenue au statut paroissial que dans le courant du XIII^e siècle. Il est pourtant évident que les *capellani* qui desservent l'*ecclesia* de Bagnes à cette époque sont, conformément à l'usage du mot, des curés.

La fondation de l'église de Bagnes pour la desservance d'une haute et longue vallée, pourrait bien coïncider avec une période d'accroissement de la population et de mise en valeur des hautes vallées. La deuxième moitié du XII^e siècle conviendrait donc, comme le suggèrent les bulles de 1146 et de 1178, à cette création, que les relations de l'abbaye de Saint-Maurice avec la maison de Savoie aient ou non joué un rôle dans l'événement.

Ici comme en tant d'autres lieux, l'étude archéologique du sous-sol de l'église apporterait probablement d'utiles éclaircissements.

- V. Depuis la fin du XII^e siècle, seul Verbier a été séparé de la paroisse (au XX^e siècle). Le territoire ancien de la paroisse de Bagnes était donc compris dans l'ensemble des limites de la commune actuelle.

BELLWALD, v. ERNEN

BELMONT s. BEX (VD), n° 16'

I. Un examen archéologique de la région de Belmont devrait porter, entre autres, sur les restes du petit château d'Ergnaud dont il ne subsisterait, selon F. Isabel dans MOTTAZ *DHV* I, p. 211, qu'un monceau de pierres entre la route de Bex à Frenières et Plan-Saughey (voir aussi Carte nationale 1: 25'000, feuille 1285, à 2 km environ au nord-est de Bex).

II. L'enquête archéologique devrait porter aussi sur l'église, dont il faudra d'abord préciser la situation. D'après F. Isabel dans MOTTAZ *DHV* I, pp. 194 - 195, le nom de Belmont est encore mentionné sur le plan Saughey de 1683 et le nom local Sainte-Marie est encore en usage dans le premier quart du XX^e siècle. Selon cet auteur, le site se trouverait à 3 km à l'est de Bex, dans la montagne.

Selon le plan levé de 1694 à 1704 l'«abbaye de Saint-Bernard» possédait encore un fief comprenant entre autres 4 parcelles «aux Vernays» et une «en Belmont» (QUAGLIA 1955, p. 379). Le toponyme de Sainte-Marie signalé par F. Isabel pourrait indiquer le site de l'église disparue ou l'emplacement de l'une de ses anciennes propriétés.

III. 1204: L'église ne figure pas encore parmi les possessions confirmées par le Saint-Siège à la maison du *Mont-Joux.

1285 (GREMAUD, *Doc.* n° 949). Mention de l'*ecclesia sancte Marie de Bellomonte*.

1286 (GREMAUD, *Doc.* n° 951). Le pape Honorius IV confirme, entre autres, à la maison du *Mont-Joux l'*ecclesia sancte Marie de Bellomonte*.

1313: Voir *Bex.

Vers 1364 et en 1428 (GREMAUD, *Doc.* n° 2090 et n° 2784). Mention du *curatus* de Belmont dans les listes établies en vue du prélèvement des décimes pontificales.

1445 (*VP*). L'église n'est pas mentionnée.

IV. Cette petite paroisse de montagne, proche de Bex, n'est pas connue avant 1285. On ignore comment elle est parvenue, entre 1204 et 1286, aux chanoines du *Mont-Joux. La fondation d'un premier sanctuaire pourrait être en rapport avec les maîtres du château d'Ergnaud. Il pourrait s'agir, à la fin du XII^e siècle, d'une simple chapelle. La paroisse, constituée le plus vraisemblablement dans le cours du XIII^e siècle, disparaît entre 1428 et 1445, par fusion avec celle de *Bex.

- V. Le territoire de la paroisse de Belmont, du XIII^e au XV^e siècles, s'étendait vraisemblablement sur le vallon des Plans.

BETTEN, v. MÖREL

BEX (VD), n° 16

- I. Vestiges de constructions romaines En Valentin (derrière le Grand Hôtel) et aux Dévens (VIOLLIER 1927, pp. 90-91).

- II. L'église antérieure à la Réforme, dont subsiste le clocher (1501) et dont on connaît le plan antérieur à la reconstruction de la nef et du chœur (1813), n'a pas été fouillée.

- III. 1193 (GREMAUD, *Chartes*, n° 25). L'évêque de *Sion cède à son chapitre divers biens dont l'église de Bex (*ecclesia de Baiz*).

1217 (GRUBER 1932, p. 29). Première mention d'une chapelle à Gryon.

1267-1276 (GREMAUD, *Doc.* n° 772). Le chapitre perçoit 40 sols annuels de l'église de Bex.

1304 (GRUBER 1932, p. 28). Première mention du vocable de Saint-Clément.

1307 (GRUBER 1932, p. 29). Première mention du vocable de la chapelle de Gryon (Saint-Jean).

1313 (DUBUIS P. 1994, p. 38). Le territoire des paroisses de Bex et Belmont, considéré comme un ensemble fiscal, comprend, outre Bex, les villages et hameaux de La Posse, Gryon, Belmont, Frenières et Entremouille.

Vers 1364 et en 1428 (GREMAUD, *Doc.* n° 2090 et n° 2784). Mention des cures de Bex et de Belmont, ainsi que de la «chapelle de Gryon» dans les listes établies en vue du prélèvement des décimes pontificales.

1445 (*VP*). La chapelle de Gryon n'est pas mentionnée.

- IV. La présence de vestiges romains, la mention du lieu (*Baccis*) où selon la chronique de Marius d'Avenches, une troupe de Lombards fut défaite en 574 (FAVROD 1991, p. 84) et peut-être le Marterey (voir *Aigle, II) près du Domaine du Rhône selon REYMOND 1909, p. 117 (à environ 250 m au nord de l'embouchure de l'Avançon), constituent un cadre favorable à une paroisse

ancienne. Le vocable de Saint-Clément suggère un sanctuaire de l'époque carolingienne voire un peu plus ancien (voir aussi MÜLLER 1967, pp. 34-35). Nous proposons une église antérieure à 950. La prospection archéologique du sol de l'église permettrait peut-être d'en savoir davantage.

Du fait que l'évêque peut disposer de l'église en 1193, MÜLLER 1967, p. 34 déduit qu'elle est une ancienne fondation de l'évêché. La chose n'est ni impossible ni évidente puisqu'on ignore l'origine des droits de propriété exercés par l'évêque Guillaume d'Ecublens.

A Gryon, se trouvait, dès 1217 au moins, une chapelle privée fondée par l'abbaye de Saint-Maurice. Ce petit sanctuaire disposait de revenus propres, distincts de ceux de l'église paroissiale de Bex. Le village faisait néanmoins partie de la paroisse jusqu'à la fin du Moyen Âge.

Voir aussi *Belmont.

- V. Le territoire paroissial à la fin du XII^e siècle correspond à celui des communes actuelles de Bex et de Gryon. Ce dernier village devint paroisse indépendante après la Réforme.

BIEL, v. MÜNSTER

BINN, n° 69

- II. L'église n'a pas fait l'objet de fouilles archéologiques. RUPPEN 1979, pp. 153 et 156, signale, derrière l'autel secondaire gauche, les restes d'une fresque remontant aux environs de 1300.

- III. 1296 (Léo Meyer dans *DHBS*, t. II, p. 185, art. «Binn»). «La paroisse fut érigée en 1296 par l'évêque Boniface de Challant, et séparée de Ernen» (voir ci-dessous 1437).

1298 (RUPPEN 1979, p. 153, note 30, d'après les Archives de la paroisse de Binn, D1). Binn reçoit (le droit d'avoir) «baptistère, cimetière et cloches» (voir ci-dessous 1437).

1323 (GREMAUD, *Doc.* n° 1612). Une rente est due *in parrochia de Bun*.

1325 (GREMAUD, *Doc.* n° 1527). Assignation d'un cens sur les tailles *in valle et parrochia de Bun*.

Vers 1364 (GREMAUD, *Doc.* n° 2090). La taxation des bénéfices pour la fiscalité pontificale ne mentionne pas Binn.

1376 (ACS, tir. 21/n°28). La taxation des bénéfices pour la fiscalité pontificale mentionne Binn à la fin de la liste du doyenné d'amont: *curatus de Buien III sol* (moitié de la dîme).

1428 (GREMAUD, *Doc.* n° 2784). Le curé de Binn (*curatus de Bran*) figure dans la liste établie pour la fiscalité pontificale. L'assiette fiscale est de 60 sols.

1429 (GREMAUD, *Doc.* n° 2798). Assemblée des hommes de la vallée de Binn tenue *in cimiterio Beati Michaelis*.

1437 (Ap Binn D 1). Le regeste conservé aux Archives cantonales indique une sentence arbitrale de l'évêque Guillaume de Rarogne aux termes de laquelle la paroisse de Binn, séparée de celle d'Ernen le 25 février 1298, devra payer 150 livres de capital à celle d'Ernen pour le rachat des droits d'étole et les redevances en cire et en huile.

1444 (VP). Le droit de patronage sur l'église appartient à la mense épiscopale.

IV. Faute de fouilles archéologiques, on ignore si une chapelle a précédé l'église mentionnée dès 1296 ou 1298 (?) et dont certains éléments subsistent dans le sanctuaire actuel. Il est toutefois probable qu'un premier lieu de culte, auquel pourrait déjà convenir le vocable de Saint-Michel, a existé avant que la vallée reçoive un statut d'église filiale relevant d'*Ernen. L'accession au rang paroissial a dû se produire entre 1364 et 1376. La collation de la cure appartenait en 1444 à la mense épiscopale. Si ce droit remonte à la fin du XIII^e siècle, on pourrait penser qu'à cette époque l'église d'*Ernen ne relevait pas encore du chapitre.

V. Depuis la fin du XIII^e siècle, le territoire desservi par l'église de Binn n'a pas subi de modification notable. On le retrouve donc dans les limites de l'actuelle commune de Binn. Auparavant, ce territoire faisait encore partie de la paroisse d'*Ernen.

BLATTEN (LÖ), v. KIPPEL

BLITZINGEN, v. ERNEN

BOURG-SAINT-PIERRE, n° 24
(ABBAYE et PAROISSE)

- I. Bourg-Saint-Pierre, où l'on a découvert plusieurs éléments d'architecture et d'inscriptions antiques (SAUTER, *PVI*, p. 71, *PV II*, p. 8 et *PV III*, p. 248-249) se trouvait sur le tracé d'un important chemin transalpin fréquenté dès la pré-histoire, particulièrement amélioré à l'époque romaine et constamment utilisé dès lors. Sur les problèmes que pose son tracé, voir PICHARD SARDET 1989.
- II. BLONDEL 1946 a recensé les vestiges de l'église du début du XI^e siècle: le clocher (sauf la couverture) construit sur l'avant-choeur, ainsi que les restes de l'extrémité orientale des collatéraux. L'abside semi-circulaire qui accompagnait le clocher à l'est, n'a laissé que des traces contre la tour et des substructures dans le terrain. Ces dernières paraissent récupérées d'une abside plus ancienne (IX^e/X^e siècle) dernier témoin connu de l'église ruinée par les Sarrasins vers 972.

La situation du cimetière empêchera pour longtemps l'exécution de recherches archéologiques sur les vestiges probables de cette église.

- III. 812/820 (GREMAUD, *Doc.* n° 33; *MGH, Legum sectio V, Formulae merovingici et karolini aevi*, p. 324)). Jugement porté en faveur d'*Ermengarius* et *Ingilardus* au sujet de biens qui leur avaient été soustraits par *quondam Vultgarius, abbas ex monasterio quod est situm in monte Jovis*. Les lieux où ces biens étaient situés sont omis dans le texte disponible, conservé seulement comme formulaire.

826 (GREMAUD, *Doc.* n° 39). Lors du passage des reliques de saint Sébastien par le Mont-Joux, le *clericus nomine Benedictus, ipsius loci aedituus* est miraculeusement guéri.

842/849 (GREMAUD, *Doc.* n° 42). Récit de la translation des reliques de sainte Hélène. Il y est question, sur le versant nord du col, de secours montés *ex monasterio S. Petri quod ad radicem montis situm est*.

859 (GREMAUD, *Doc.* n° 46). Lothaire II, donnant à son frère Louis, roi d'Italie, les territoires de Genève, Lausanne et Sion avec évêchés, monastères et comtés, se réserve expressément *hospitale quod est in monte Jovis*.

Vers 979 (*MGH, Rudolfinger*, n° 48). Un acte du roi de Bourgogne Conrad le Pacifique mentionne *inter Albinna et Venubia et in villa Arlens* (probablement Allens, commune de Cossonay, VD), une *terra sancti Petri Monte Iovense*.

Vers 1000 (*Cartulaire de Notre-Dame de Lausanne*, dans *MDR*, 3^e série, t. III, p. 410, n° 477). Un rôle de cens du chapitre de Lausanne mentionne à Vevey trois terres de l'abbaye (*terram sancti Petri Montejoventis*) contiguës de parcelles grevées.

Vers 1000 (JÖRG 1977, p. 125, n° 46). Reconstruction et consécration de l'église de Bourg-Saint-Pierre (qui avait été détruite par les Sarrasins) par l'évêque de Genève Hugues, neveu du roi Rodolphe III de Bourgogne. L'inscription commémorative, récupérée comme seuil de porte dans la reconstruction de l'église au XVIII^e siècle et signalée en premier lieu par Sébastien Brugnet, a disparu. Texte de l'inscription:

*Ismaelita cohors Rhodani cum sparsa per agros
Igne, fame et ferro saeviret tempore longo,
Vertit in hanc vallem Poeninam messio falcem.
Hugo praesul Genevae Christi post ductus amore
Struxerat hoc templum Petri sub honore sacratum.
Omnipotens illi reddat mercede perenni.
In VI decima domus haec dicata kalenda
Solis in Octobrem cum fit descensio mensem.*

1011 (GREMAUD, *Doc.* n° 75; v. aussi *MGH Rudolfinger* n° 99). Le roi Rodolphe III donne à sa fiancée Ermengarde divers biens dont *abbatiam montis Jovensis sancti Petri integriter*.

1177, 1204, 1286. L'église de Bourg-Saint-Pierre figure au nombre des possessions confirmées à la maison du *Mont-Joux par le Saint-Siège.

IV. Sur les origines du monastère de Saint-Pierre du Mont-Joux, voir DONNET 1942, p. 36 ss. et p. 109 et HUOT 1986 b, pp. 248- 252.

L'appellation de Mont-Joux n'indique en aucune manière que cette maison religieuse se serait trouvée sur le col, auquel le temple romain de *Jupiter Poeninus* a laissé le nom de *Mons Jovis*. Si un texte ou l'autre (812/820 ou 859), considéré isolément, peut sembler faire problème, l'examen général des documents disponibles (ci-dessus III) permet de conclure que l'abbaye se trouvait bien en aval du col. D'autre part, l'existence à Bourg-Saint-Pierre d'importants vestiges de l'église abbatiale, ainsi que le vocable de Saint-Pierre attesté vers l'an 1000 par l'inscription dédicatoire, confirme ce que les textes suggèrent de façon moins précise.

L'abbaye de Saint-Pierre, fondée dans le dernier quart du VIII^e siècle, pourrait être une création de Charlemagne. Les liens de ce monastère avec le pouvoir séculier sont par la suite évidents. En 859, Lothaire II se réserve la propriété de cet *hospitale*.

Après avoir fait mention de ravages commis par les Sarrasins jusque dans cette vallée, une inscription (ci-dessus III) atteste que Hugues, évêque de Genève (vers 988-1019) a fait construire une église consacrée en l'honneur de Saint-Pierre un 16 septembre. Il s'agit sans doute de la reconstruction d'une ancienne église du monastère de Saint-Pierre. L'intervention de l'évêque de Genève s'explique sans doute par le fait que le prélat était le neveu du roi de Bourgogne Rodolphe III, lui-même maître de l'abbaye, qu'il donne en 1011 à

sa fiancée Ermengarde (HUOT 1986 b, pp. 248 ss; JÖRG 1977, p. 125). Par la suite, on ne trouve plus de mention de cette abbaye.

Selon HUOT 1986 b, on ne sait si la maison fut occupée d'abord par des moines. Le *clericus* Benoît, mentionné comme portier en 826, suggère que des chanoines séculiers constituaient la communauté à cette époque déjà.

Dès le courant du XII^e siècle, l'église abbatiale de Saint-Pierre n'est plus qu'une dépendance de l'hospice du *Mont-Joux, construit sur le col. Souvent confirmée par le Saint-Siège à partir de 1177, elle sert d'église paroissiale au bourg. Les origines de ce service pastoral ne sont pas connues. Peut-être les religieux ont-ils, dès la fondation du monastère, assumé cette tâche.

- V. Depuis la fin du XII^e siècle, le territoire paroissial n'a pas subi de changement notable. On le retrouve dans les limites de l'actuelle commune de Bourg-Saint-Pierre.

BOVERNIER, v. SEMBRANCHER

BRAMOIS, n° 38 (commune de Sion)

- I. Les vestiges de l'époque romaine signalés par SAUTER *PVI*, p. 78 sont très peu nombreux et encore peu significatifs. Aucune trouvaille relative au Haut Moyen Age n'est signalée par cet auteur.

Nous avons formulé (DUBUIS 1984 b, pp. 120-123 et fig. 45) une hypothèse sur le site, tout près du vieux village, de la *curtis* du Haut Moyen Age et de la *villa* romaine qui a pu la précéder. Compte tenu de la pauvreté des renseignements disponibles, il est nécessaire que l'Office cantonal des recherches archéologiques voue ses soins les plus attentifs à tous les travaux d'édilité ou de construction qui toucheront le sous-sol dans cette région.

- II. Fouilles 1969-1970 (F.-O. Dubuis).

Noter que l'enlèvement des squelettes lors de la démolition de l'église entre 1858 et 1860 a complètement bouleversé la stratigraphie, détruit les sols, les tombes ainsi qu'une partie des murs antérieurs à ceux de l'église démolie.

A. Du premier édifice ne subsistaient que la moitié septentrionale de l'abside et l'angle nord-est de la nef. Les parties manquantes de ce secteur de l'église ont pu être restituées grâce aux empreintes laissées par l'arrachement des murs. Largeur intérieure de la nef 3,60 m. La longueur ne peut être que supposée à peu près égale à la largeur. L'orientation de cet édifice du sud-est au nord-ouest déterminera l'orientation des sanctuaires successifs. Les dimen-

sions modestes indiquent un oratoire domanial, probablement à destination funéraire. Datation proposée: V^e siècle ou début du VI^e siècle.

B. Une reconstruction conserve le plan de l'abside mais élargit la nef et porte la longueur totale de l'édifice à 10,40 m. La probable destination funéraire de l'oratoire agrandi n'est plus attestée. Datation probable: VII^e siècle.

C. L'oratoire fait place à un édifice plus grand. L'abside assez profonde, de courbe intérieure presque elliptique, ouvre sur une nef large de 9 m. La longueur totale de l'édifice est portée à 14,60 m. Deux forts piliers liés aux murs latéraux partagent la nef en deux espaces: ils distinguent probablement la place du peuple et l'avant-choeur. Une base quadrangulaire massive, maçonnée en même temps que le mur nord de l'abside, a sans doute porté un petit clocher (environ 3 m de côté). Il n'y a plus aucune trace du sol ni des aménagements liturgiques. Datation probable: vers la fin du X^e ou au début du XI^e siècle.

Voir DUBUIS 1984 b.

III. Vers 800. Dans l'«acte de fondation» de l'abbaye, *Bramusio* figure parmi les *curtes* censées données à l'abbaye de *Saint-Maurice en 515 par saint Sigismond.

Fin XI^e/début XII^e siècle (GREMAUD, *Chartes* n° 8). Le rôle des revenus du chapitre de Sion mentionne à Bramois des redevances en nature et en espèces ainsi que des corvées annuelles. Le texte ne fait pas d'allusion expresse à des droits sur l'église.

Fin du XII^e siècle: dans la copie, avec retouches, de l'«acte de fondation» de l'abbaye de *Saint-Maurice, on retrouve parmi les *curtes*, *Bramosium*.

1278 (GREMAUD, *Doc.* n° 867). Mention de *Johannes curatus de Bramosio*.

1281 (GRUBER 1932, p. 29). Première attestation du vocable de Saint-Laurent.

1302-1306 (GREMAUD, *Doc.* n° 1240). Le rôle des droits et revenus du sacriste de l'église de Sion rappelle son droit de collation sur l'église de Bramois; il mentionne aussi le vidomnat de Bramois comme un fief relevant du chanoine-sacriste.

IV. L'église de Bramois, attestée par la documentation écrite dès 1278, et créée, selon la recherche archéologique, vers le tournant du millénaire déjà, succède à un oratoire du VII^e siècle, lui-même précédé d'un autre, plus petit, du V^e/VI^e siècle. Le vocable de Saint-Laurent, que MÜLLER 1967, p. 52 attribue ici à la vogue ancienne (V^e/VIII^e siècle) peut très bien avoir été celui d'un des oratoires au moins, avant d'être celui de l'église proprement dite.

Les oratoires domaniaux du V^e/VI^e et du VII^e siècle appartiennent sans doute au centre domanial de la *curtis* possédée par l'abbaye d'Agaune vers 800 et censée provenir de la donation de saint Sigismond. TAMINI-GASPOZ 1935, p. 6 croyaient pouvoir attribuer à cette *curtis* un vaste territoire comprenant, outre le val d'Hérens, Uvrier et la contrée d'Ayent. En l'absence de toute preuve, cette détermination ne saurait être retenue. Ce qui en tout cas résulte des fouilles de l'ancienne église, c'est que l'abbaye n'a pas organisé son domaine en paroisse.

Les droits abbaciaux figurent encore à la fin du XII^e siècle dans la copie retouchée de l'«acte de fondation». Pourtant, ils étaient alors sinon éteints du moins fortement entamés: vers la fin du XI^e siècle déjà, le chapitre cathédral avait à Bramois non seulement des redevances à percevoir sur des terrains mais des droits de corvée sur des hommes. Par la suite, et en tout cas depuis le début du XIV^e siècle, le chanoine-sacriste possède la collation de l'église et fait exercer par un vidomme ses droits seigneuriaux sur Bramois (Sur l'évolution de ces droits, voir LUGON 1985, pp. 152-154).

Ici comme à Géronde et à Loèche, il est impossible de préciser la date à laquelle l'abbaye d'Agaune a perdu ses droits. On peut donc se demander si l'église paroissiale a été créée vers l'an mil par cette maison religieuse ou par l'église sédunoise, dont la population de Bramois dépendait évidemment dans le premier millénaire. Les droits importants que le chapitre cathédral possédait à Bramois déjà vers la fin du XI^e siècle suggèrent d'adopter plutôt la seconde hypothèse. Toute une organisation paroissiale relevant de la cathédrale apparaît d'ailleurs un peu après l'an mil dans le val d'Hérens (*Nax, *Vex).

Voir aussi *Hérens, région.

- V. Le territoire de la paroisse de Bramois n'a pas subi de modification notable depuis la fin du XII^e siècle. Il se retrouve donc dans les limites de la commune fusionnée en 1968 avec celle de Sion.

BRIG, v. NATERS / GLIS

BÜRCHEN, v. RAROGNE

CHALAIS, n° 45

- II. L'étude archéologique de l'emplacement de l'ancienne église, démolie vers 1860 (au nord de la route, dans le vieux cimetière) apporterait probablement d'utiles éclaircissements sur le premier sanctuaire de Chalais.

III. 1279 (GREMAUD, *Chartes*, n° 59). Legs du chanoine Pierre de Granges *ecclesie de Chaler*.

1285 (GREMAUD, *Doc.* n° 937). Bason de Chalais donzel, donne un jardin *domino Reynaldo curato de Chaler*. L'acte est levé par *W. curatus de Vercorens*.

1300 (AEV/AVL 162, p. 54, n° 1). Première mention du vocable de Saint-Gall.

Vers 1343 (GREMAUD, *Chartes*, n° 61). L'église de Chalais fait partie des bénéfices dont le chapitre de Sion, par son canonicat de Conthey, a la collation (*item, canonie de Contegio ecclesie curate de Anivisio et de Chaler*).

IV. MÜLLER 1967, p. 55, estime que le vocable de Saint-Gall doit être apparu à Chalais après le tournant du millénaire, où, suivant GRUBER 1932, p. 189, l'on constate des rapports entre l'évêché de Sion et l'abbaye de Saint-Gall (lettre de Notker le Lippu, GREMAUD, *Chartes*, p. 457 et «Missel de Granges»). Les origines de la paroisse sont inconnues. On pourrait penser à une fondation des seigneurs du lieu, mais la situation de l'église, à l'ouest du village (alors que la tour des seigneurs est à l'est de celui-ci) suggère que le sanctuaire, peut-être d'abord succursale de quelque paroisse voisine, serait antérieur à la seigneurie du lieu. Le problème se complique du fait que l'on ignore la chronologie relative des églises de Chalais et de *Vercorin. Seules des fouilles archéologiques permettraient d'acquiescer à une certitude.

V. Le territoire de la paroisse de Chalais à la fin du XII^e siècle comprenait la partie inférieure du territoire actuel de la commune de Chalais (le plateau de Brie et la plaine) et peut-être aussi le territoire de la commune actuelle de *Chippis (séparé au XIX^e siècle), si son église Saint-Urbain n'est pas antérieure au XIII^e siècle. La partie supérieure de la commune de Chalais (*Vercorin) était peut-être encore desservie par une chapelle dépendant de l'église Saint-Gall.

CHAMOSON, n° 33

I. SAUTER, *PVI*, p. 80 signale la trouvaille de tombes et de monnaies romaines à divers endroits de la montagne de Chamoson. On ne connaît pas de vestiges d'une *villa* romaine dans le territoire actuel de la commune (l'information relative à des restes romains sous l'église de *Saint-Pierre de Clages n'est pas fiable). BLONDEL 1951 a, p. 34, faisant allusion à la découverte (1928) d'un casque du X^e siècle «dans une guangue métallique où il y avait aussi un chañon et demi d'une crémaillère de foyer, une clef de type mérovingien» se demandait si le château primitif de Chamoson n'aurait pas été édifié sur l'emplacement d'une *curtis* carolingienne.

II. L'église n'a pas fait l'objet de recherches archéologiques.

III. 1190 (voir *Ardon III).

1214 (GREMAUD, *Doc.* n° 237). *Petrus sacerdos de Chamosum.*

1221 (GREMAUD, *Doc.* n° 288). *Petrus de Chamoson presbiter* est peut-être le même que le *sacerdos* mentionné en 1214 et en 1226.

1226 (GREMAUD, *Doc.* n° 334). Mention d'un *Petrus sacerdos de Chamoson.*

1258 (GREMAUD, *Doc.* n° 652). Mention d'un *Willencus curatus de Chamoson.*

1279 (GREMAUD, *Doc.* n° 879). *Vullencus de Chamoson curatus* est mentionné comme témoin à Chamoson en même temps que *Johannes vicarius de Chamoson.* Le premier paraît être un curé non-résidant et le second son remplaçant pour l'exercice de la desservance.

1315 (GREMAUD, *Doc.* n° 1384). Le plaid général a lieu *in platea B. Andree apud Chamoson.* Première mention du vocable de Saint-André.

1321 (GREMAUD, *Doc.* n° 1433). Mention de *Girardus de Cors vicarius de Chamoson*, probablement le même que *G. vicario* en 1323 (GREMAUD, *Doc.* n° 1491).

1330 (GREMAUD, *Doc.* n° 1582). *Willermetus de Bocza clericus* a payé le cens dû pour les églises d'Ardon et de Chamoson que lui avait affermées pour trois ans (1327-1330) le sacriste Ebal, patron de l'église d'Ardon, au nom de son neveu, Ebal de Montmajeur, curé des églises d'Ardon et de Chamoson (*curati ecclesiarum de Arduo et de Chamoson*). Noter que le fermier, qualifié de *clericus*, n'a probablement pas desservi lui-même ces deux églises.

1334 (GREMAUD, *Doc.* n° 1670). L'*ecclesia parochialis sancti Johannis Evangeliste de Arduo* ainsi que la *capella beati Andree de Chamoson annexa dicte ecclesie de Arduo* sont vacantes en raison du décès d'Ebal de Montmajeur, *quondam curati dictarum ecclesie et capelle*. Le sacriste du chapitre de Sion, «patron desdites église et chapelle» présente au vicaire général *ad curam et regimen earundem ecclesie et capelle* Anselme de Châtillon, d'Aoste. Le lendemain, le nouveau curé est mis en possession de l'église d'Ardon vers l'heure de prime, puis de la chapelle de Chamoson vers l'heure de sexte, c'est-à-dire respectivement au début de la matinée et vers midi.

1367 (TAMINI-DÉLEZE 1940, p. 230, citant de Rivaz). Les gens de Chamoson exigent que le desservant d'Ardon célèbre dans leur chapelle, les offices comme dans le passé.

1445 (VP). Saint-André de Chamoson est *annexa curae [de Ardon]*.

- IV. La paroisse actuelle de Chamoson a été créée en 1832. Précédemment, depuis 1334 au plus tard, Chamoson avait été une dépendance de l'église paroissiale d'Ardon. L'organisation du service pastoral durant la période antérieure a été l'objet de controverses: ainsi selon DE RIVAZ 1832, p. 6-18, suivi par TAMINI-DÉLEZE 1940 p. 233 et plus récemment par MÜLLER 1967, p. 48, Chamoson a dès l'origine dépendu de la paroisse d'Ardon. Au contraire, le chanoine Anne-Joseph de Rivaz (publié par A. Donnet dans *MDR*, 3^e série, t. VII, p. 150 ss.) admet l'existence d'une paroisse primitive, thèse que l'*Armorial Valaisan*, p. 57 reprend. Le vocable de Saint-André n'est d'aucun secours pour résoudre la difficulté.

Nous regardons comme tout à fait vraisemblable l'existence d'une paroisse ancienne à Chamoson. Le grand ensemble que constitue la terre épiscopale d'Ardon-Chamoson dès le XIV^e siècle ne doit pas faire illusion sur la période antérieure ni par exemple faire penser que l'église domaniale d'Ardon est le seul centre pastoral ancien de cette région. Au XIII^e siècle en effet, Chamoson paraît bien être une seigneurie épiscopale distincte de celle d'Ardon. On y trouve en 1224 à la fois un vidomme et un major (*Anselmus vicedominus de Chamosun* et *Petrus maior de Chamosun*, GREMAUD, *Doc.* n° 309). Le 2 juillet 1260, l'évêque de Sion hypothèque à son vainqueur, Pierre II de Savoie, les châteaux de Martigny et du Crest (Ardon) *unacum castro nostro de Chamoson*, chacun avec tout ce qui en dépend *in dictis castris et castellaniis eorum* (GREMAUD, *Doc.* n° 666). Rien ne s'oppose donc à ce que Chamoson, territoire distinct de celui d'Ardon, ait eu sa propre paroisse dont les ecclésiastiques mentionnés de 1214 à 1323 ont été les desservants. De 1327 à 1330, les deux «églises» d'Ardon et de Chamoson, sans doute unies, ont le même curé. A partir de 1334 seulement, on constate la subordination de la «chappelle» de Chamoson à l'«église» d'Ardon, situation qui va durer jusqu'en 1832.

Nous proposons donc d'inscrire Chamoson au nombre des paroisses du diocèse à la fin du XII^e siècle. L'exploration archéologique du sous-sol de l'église permettrait peut-être de savoir si le premier sanctuaire remonte à l'époque de l'organisation féodale ou lui est antérieur.

- V. Les mutations intervenues dans les rapports entre Chamoson et Ardon dès le XIV^e siècle, ainsi que la présence du prieuré de *Saint-Pierre de Clages laissent planer un doute sur les limites orientale et méridionale de la paroisse primitive de Chamoson. D'ailleurs nous ne les avons pas représentées sur notre Pl. IV.

Le territoire de la nouvelle paroisse de Chamoson, créé par séparation d'avec Ardon en 1832 était celui de la commune actuelle. La partie méridionale de la paroisse créée en 1832 a été détachée en 1945 lors de la création de la paroisse de *Saint-Pierre de Clages. Le village de Clages n'est jamais auparavant attesté comme paroisse. Le territoire attribué à l'église de Chamoson en 1832 est le plus vraisemblablement celui qui, au civil, relevait alors et depuis longtemps de la commune de Chamoson. Il est ainsi probable que la paroisse primitive de Chamoson s'étendait déjà à ce territoire, même si le prieur de Clages assurait, en tout ou partie, la desservance du village.

CHAMPÉRY, v. VAL D'ILLIEZ

CHANDOLIN, v. VISSOIE

CHERMIGNON, v. LENS

CHESEL, n° 12

II. Le sous-sol de l'église, grâce à l'intervention de L. Bosset, archéologue cantonal vaudois, a été fouillé par l'architecte Otto Schmid à l'occasion de la restauration de 1945. Le premier édifice, attribué au XI^e siècle est un simple rectangle mesurant hors-oeuvre 11,50 m x 5,75 m. Intérieurement la nef occupe environ les 3/4 de la longueur, le dernier quart formant, derrière un arc de maçonnerie, le chœur. Au XII^e siècle, le clocher est adossé latéralement au nord du chœur puis, en seconde étape, on transforme le chœur en ajoutant une abside au tracé curviligne un peu aplati. A l'intérieur, cette courbe est améliorée par un doublage (XIII^e siècle).

Dossier aux Archives cantonales Vaudoises, AMH 37/1 et 918/10-11, obligeamment communiqué par M. Olivier Conne.

En 1982, le bureau W. Stöckli (direction locale P. Eggenberger) a procédé à l'examen archéologique des façades. Il en résulte notamment que les murs de la nef ont été construits entre le VIII^e et le X^e/XI^e siècle. Le clocher (sauf la flèche) ainsi que l'abside sont des adjonctions du XIII^e/XIV^e siècle. Le rapport du bureau Stöckli insiste sur la nécessité de fouiller complètement l'intérieur de l'église pour résoudre le problème de ses origines.

Dossier obligeamment communiqué par la section Monuments Historiques et Archéologie de l'Etat de Vaud.

III. 1288 (GRUBER 1932, p. 30). Première mention de l'église.

1347 (GRUBER 1932, p. 30). Première mention du vocable de Saint-Nicolas.

1445 (VP). L'église relève de la mense épiscopale.

IV. En 1445, l'église relève de la mense épiscopale. On ignore à quel moment remonte cette situation de droit. Le vocable de Saint-Nicolas, qui n'indique pas forcément une influence des chanoines du Mont-Joux, conviendrait bien au XI^e siècle, sans que l'on puisse exclure une date un peu plus ancienne dans la fourchette proposée par le bureau Stöckli.

Le sanctuaire de Chessel aurait-il été d'abord une succursale de *Vouvry, devenue paroissiale avant 1204, c'est-à-dire avant le passage probable de Vouvry des mains de l'église de Sion à la maison du *Mont-Joux. L'église serait restée dès lors une dépendance de la mense épiscopale.

Pour le problème général de la région, voir *Corb.

- V. Le territoire de la paroisse n'a pas changé depuis la fin du XII^e siècle jusqu'à l'introduction de la Réforme protestante dans le gouvernement bernois d'Aigle (1528). Lors de la réorganisation des paroisses qui s'ensuivit, Chessel est desservi par le pasteur de *Noville. On retrouve donc le territoire de la paroisse médiévale dans les limites de l'actuelle commune.

CHIPPIS, n° 45 bis

- II. L'ancienne église, sise sur la rive droite de la Navizence, près du débouché de la gorge, a été désaffectée depuis la construction (sur un autre emplacement) de l'église actuelle (consacrée en 1922). Démolie en 1966, elle avait succédé en 1869 à un sanctuaire plus ancien. On ne dispose malheureusement pas d'enquête archéologique et, de l'avis de ZUFFEREY 1982, p. 127, le terrain a été trop bouleversé lors de la dernière démolition pour que des fouilles archéologiques y soient encore profitables.

- III. 1278 (GREMAUD, *Doc.* n° 868). Acte passé à Chippis, *iuxta ecclesiam*.

1284 (GREMAUD, *Doc.* n° 928). Legs de Jacques, vidomme d'Anniviers *ecclesie de Chipiz*.

1329 (Archives de la Bourgeoisie de Sierre, Pg 22). Dans son testament, Agnès, veuve du major de Sierre fait un legs *ecclesie sancti Eusebii et sancti Urbani de Chypiz*.

1357 (ZUFFEREY 1982, p. 130). Mention de l'église de Chippis.

Vers 1364 (GREMAUD, *Doc.* n° 2090). La liste des bénéfices soumis aux décimes pontificales ne mentionne que le curé de *Chalais.

1428 (GREMAUD, *Doc.* n° 2784). La liste des bénéfices soumis aux annates et décimes pontificales ne mentionne que le curé de Chalais.

1444 (VP). Le résumé du recès ne fait aucune mention de Chippis.

1451 (Archives de Chalais, D7, cité par ZUFFEREY 1982, p. 130). Messe anniversaire avec offrande en faveur de «l'église paroissiale des saints Urbain et Eusèbe à Chippis».

1474 (WIRZ, IV, p. 56). «Pfarrei der hl. Gallus und Urban zu Challant in der Diözese Sitten».

1483 (WIRZ, IV, p. 245). Mention d'un chapelain de Saint-Tiburce à Chippis.

1515 (Ap Chalais, Pg sans cote, provenant de la sacristie de Chalais). Le cardinal Matthieu Schiner *cupientes igitur ut ecclesia Sancti Urbani de Cippis nostre Sedunensis diocesis [...] congruis frequentetur honoribus ac in suis structuris et edificiis debite reparetur, conservetur ac manuteneatur* accorde cent jours d'indulgence à tous ceux qui visiteront cette église aux fêtes de Saint-Urbain, de Saint-Eusèbe, de l'Exaltation de la Sainte Croix, de l'Assomption et au jour de la dédicace, et apporteront leur concours à sa réparation (*qui ecclesiam predictam in eiusdem sancti Urbani pontificis et confessoris et sancti Eusebii ac Exaltationis sancte Crucis necnon Assumptionis beate et gloriose semper Virginis [...] festivitatum diebus...*). L'indulgence est accordée à la requête de Jean Trossard, notaire apostolique [que TAMINI-DÉLEZE p. 318 donnent comme curé de Chalais et chanoine de Sion en 1510].

1518 (ZUFFEREY 1982, p. 37 ss. d'après les archives de Chippis). Statuts communaux de Chippis. Ils sont fixés par les hommes du lieu convoqués «au son de la cloche de l'église ou la chapelle de Saint-Urbain dudit village, d'après l'usage». Une des amendes prévues ira «à la fabrique de la prétendue église soit chapelle de Saint-Urbain». Celle-ci désormais devra toujours être pourvue «d'un tuteur soit bon procureur,» dont elle a évidemment besoin.

1535 (ZUFFEREY 1982, p. 30). Dans un jugement prononcé par l'évêque Adrien I de Riedmatten: «les hommes habitants de Chippis, tant ensemble que séparément, ont été et sont encore, avec leur église de Chippis, annexés et réunis à l'église soit à la cure de l'église paroissiale de Chalais».

1606 (Ac Chippis, cité et traduit dans ZUFFEREY 1982, p. 128). Arrangement conclu entre le curé de Chalais et les procureurs de la communauté de Chippis. On y rappelle que «dans la paroisse de Saint-Gall de Chalais il y a une église adjointe à la même église, située rière Chippis sous le titre de Saint-Urbain». Il est prévu entre autres que le curé de Chalais célébrera ou fera célébrer une messe hebdomadaire «dans ladite église de Chippis».

- IV. MÜLLER 1967, p. 55 se contente de signaler d'après GRUBER 1932, p. 190 que les habitants de Chippis étaient au Moyen Age paroissiens de *Chalais. TAMINI-DÉLEZE 1940, p. 318, sont encore plus catégoriques: «Quoi qu'on dise, Chippis dépendait autrefois de Chalais, au temporel mais aussi au spirituel jusqu'en 1858». On peut les suivre mais à condition de ne pas donner au mot «autrefois» le sens absolu qu'ils sont trop souvent portés à lui donner.

Une dépendance proprement dite de Chippis à l'égard de Chalais ne remonte guère au-delà du XVII^e siècle. En 1535, un acte émanant de l'évêque Adrien I de Riedmatten rappelle que l'église de Chippis a été et est annexée à celle de Chalais. Il est donc évident qu'une église au plein sens du mot a existé à Chippis, puisqu'on a pu l'annexer à la paroisse voisine.

Si l'on suit ZUFFEREY 1982, une *ecclesia de Chippis* est mentionnée de 1278 à 1357. L'union des deux églises est antérieure à 1364 environ, puisqu'à cette dernière date, comme plus tard en 1428, seul le curé de Chalais est astreint à la décime pontificale. Le fait que l'église de Chippis soit expressément qualifiée de paroissiale en 1451 confirme que l'union était celle de deux paroisses sous le ministère d'un seul et même curé, celui de Chalais (voir les cas similaires de *Plan-Conthey et Vétroz et de *Ardon et Chamoson, probablement aussi de *Vex et Hérémece).

Ce statut tend peu à peu à être considéré comme une dépendance à l'égard de Chalais. On mentionne en 1474 la «paroisse Saint-Gall et Saint-Urbain de Chalais», en 1518 la «prétendue église soit chapelle de Saint-Urbain». En 1606, on dit qu'il y a «dans la paroisse Saint-Gall de Chalais une église adjointe à la même église, située rière Chippis sous le titre de Saint-Urbain».

- V. On retrouve sans doute les limites de la paroisse primitive de Chippis dans celles de la commune actuelle.

CHOËX, n° 8 (c. Monthey)

- I. A Marendeux restes d'une grande *villa* dont la partie résidentielle a été partiellement explorée; coordonnées: 562 100 / 122 000 (ORA/ WIBLÉ, CAV, n° 169). La trouvaille, en 1861, de plusieurs tombes en tuiles romaines (coordonnées: 562 325 / 121 825) «si serrées que leurs couvercles semblaient former un dallage continu» (DUBUIS 1939, p. 113) peut suggérer l'existence d'un bâtiment funéraire du Haut Moyen Age. Des fouilles modernes seraient nécessaires pour tirer la chose au clair.
- II. Lors de la restauration de l'église (1971) on n'a mis au jour dans la nef aucune trace d'édifice antérieur à sa construction (début du XVIII^e siècle). Le support du sol dallé reposait directement sur le terrain naturel. On avait donc abaissé le niveau du terrain pour donner à la nef une assiette plus large et, de ce fait, tout vestige du sanctuaire précédent avait disparu. A la base du choeur, en face du clocher, quelques assises de maçonnerie médiévale avec joints au fer demeurent difficiles à interpréter. Si l'occasion se présente, une fouille du choeur et de son environnement immédiat permettrait peut-être d'y voir clair.
- III. 1146: L'église n'apparaît pas parmi les possessions confirmées par le Saint-Siège à l'abbaye de *Saint-Maurice.
- 1178 et 1196: L'église figure parmi les possessions confirmées par le Saint-Siège à l'abbaye de *Saint-Maurice.

1215: Dépendant de la juridiction spirituelle de l'abbé, l'église ne figure pas dans l'accord réglant les rapports entre l'abbaye de *Saint-Maurice et l'évêché de Sion.

1445 (VP). Dépendant de la juridiction spirituelle de l'abbé, l'église ne figure pas dans le protocole de la visite épiscopale.

1488: Dans une supplique adressée au duc de Savoie, l'abbaye affirme que l'église de Choëx a été bâtie par Aymon de Savoie (mort en 1237, fils de Thomas I^{er}) et donnée par lui à l'abbaye. (GRUBER 1932, p. 80).

Fin XVI^e siècle (GRUBER 1932, p. 30). Première mention du vocable de Saint-Sylvestre.

- IV. Les origines de l'église et de la paroisse sont encore problématiques. Les droits de l'abbaye sont connus à partir de 1178. Cela suffit à mettre en doute l'affirmation de l'abbaye en 1488: on pourrait tout au plus admettre que les chanoines avaient conservé le souvenir d'une reconstruction du sanctuaire offerte par Aymon de Savoie (GRUBER 1932, p. 80). La question délicate concerne la période antérieure à 1178. Le vocable de Saint-Sylvestre pourrait attester ici, selon MÜLLER 1967, pp. 27-28, une église paroissiale au cours du XI^e siècle ou vers 1100. L'expansion du culte de saint Sylvestre dans le nord de l'Italie à l'époque carolingienne peut suggérer l'existence d'une chapelle, voire d'une église à Choëx au moins un siècle avant la date proposée par Müller.

Le fait que le sanctuaire n'est pas confirmé à l'abbaye avant 1178 peut signifier qu'il n'avait pas encore été donné au monastère, mais une ancienne spoliation, suivie d'une restitution entre 1146 et 1178, ne saurait être d'emblée exclue.

Une enquête archéologique devrait toucher à la fois la zone du chœur de l'église et celle, distante de plus d'un kilomètre, où le groupe de tombes découvert en 1861, peut faire penser à un oratoire funéraire très ancien.

- V. Le territoire de la paroisse n'a pas varié depuis la fin du XII^e siècle. Il correspond au coteau de la partie méridionale de l'actuelle commune de Monthey.

CHOUSON, SAINT-NICOLAS de, n° 63

- II. L'église actuelle remonte à 1964-1965. Seul le clocher ancien subsiste. Aucune fouille archéologique n'a été pratiquée.

III. 1257 (GREMAUD, *Doc.* n° 643). *Johannes sacerdos de Chouson* figure comme témoin d'une assignation de rente faite à Viège par Anselme de Chouson en faveur du doyen de Valère.

1272 (GREMAUD, *Doc.* n° 792). Testament du sacristain et vidomne de Sion, Henri de Rarogne. Un legs est fait à l'*ecclesia beati Nicolai de Chouson*. *Johannes curatus ecclesie sancti Nicolai de Chouson* est mentionné parmi les témoins.

Vers 1343 (GREMAUD, *Chartes*, n° 61). L'église ne figure pas au nombre de celles dépendant du chapitre de Sion.

1444 (V P). L'église est de la collation de la mense épiscopale.

IV. Pour MÜLLER 1967, pp. 61-62, le vocable de Saint-Nicolas exclut une fondation avant le tournant du millénaire. La situation topographique suggère que cette paroisse procède d'un démembrement de celle de Viège. La séparation est probablement très ancienne puisqu'on ne trouve aucun droit de la cure de *Viège sur celle de Saint-Nicolas. D'autre part, la vallée de Saint-Nicolas ne fait partie ni du vidomnat ni de la majorité de Viège. Elle a son propre vidomne et son propre major qui tiennent leur charge en fief de l'évêque. On a écrit que la paroisse avait été fondée par la maison de Savoie (*Armorial Valaisan* 1946, pp. 229-230; L. Meyer dans *DHBS*, t. V, p. 716). Il nous paraît plus probable qu'il s'agisse d'une fondation de l'évêque, antérieure à la donation de l'église de Viège au chapitre. Du moins la paroisse, qui ne figure pas au nombre de celles relevant du chapitre vers 1343, dépend, en 1444, de la mense épiscopale.

On peut, sur la base du vocable, proposer pour les origines, le XII^e voire déjà le XI^e siècle.

V. Le territoire primitif de la paroisse de Saint-Nicolas a été amputé par la création des paroisses de *Zermatt (XIII^e s.), de Täsch (au XV^e siècle), de Randa (au XVIII^e siècle) et Herbruggen (au XX^e siècle).

CLAGES, v. SAINT-PIERRE-DE-

COLLOMBEY, n° 5

II. L'ancienne église paroissiale de Collombey, désaffectée après la construction de l'actuelle (1873-1874) a été complètement démolie en 1968. A la demande du Service cantonal des Monuments Historiques et Recherches Archéologiques, les substructures ont été conservées et protégées par une couche de

terre, à l'est de l'église actuelle à proximité de la nouvelle cure (ASMHRA, C 35 / 2002). Une exploration archéologique pourrait donc avoir lieu en temps opportun.

III. 1025: Collombey est probablement l'un des domaines donnés par *Anselmus* à l'abbaye de *Savigny en 1025 ou peu avant.

1140 (WILDERMANN 1986, p. 805). L'église est mentionnée parmi les possessions confirmées par le Saint-Siège au prieuré de *Lutry, lui-même dépendant de *Savigny.

1263 (AASM tir. 7, paq. 1, n° 11 ; voir aussi GREMAUD, *Doc.* n° 693). Echange entre l'abbaye de Saint-Maurice et le prieuré de *Lutry. Celui-ci cède *ecclesiam de Columberio cum capellis suis, scilicet de Trestorranz et de Monteyz cum omnibus pertinentiis ecclesiarum*. Plus loin, en ce qui concerne l'échange de biens temporels, le prieuré cède à l'abbaye tout les droits qu'il possède *in parrochia de Columberio et in capellis eius scilicet de Trestorranz et de Monteyz*.

1263 (GRUBER 1932, p. 30). Première mention du vocable de Saint-Didier.

IV. Le vocable de Saint-Didier martyr, probablement de Langres (début du V^e siècle), plutôt que de Vienne (611) conviendrait bien à une consécration d'oratoire ou d'église avant l'époque carolingienne. Le toponyme Martorey conservé sur le territoire de Monthey n'y contredit point (* Aigle, II). Au milieu du XIII^e siècle encore, la paroisse comptait deux chapelles, à Monthey et à *Troistorrents. Peu après, Troistorrents est érigé en église paroissiale. Dans la première moitié du XVIII^e siècle, le centre paroissial est transféré de Collombey à Monthey (1708) puis une nouvelle paroisse est créée (1723) en séparant Collombey de Monthey.

V. Le territoire de l'ancienne paroisse de Collombey se retrouve donc dans les limites des communes actuelles de Collombey (sauf *Muraz), de Monthey (sauf *Choëx) et de *Troistorrents.

COLLONGES/OUTRE-RHÔNE, v. SAINT-MAURICE/PAROISSE

CONTHEY (RÉGION)

La problématique des trois églises de la région contheysanne (*Vétroz, *Plan-Conthey et *Saint-Séverin) nous a conduits à traiter aussi ces trois paroisses dans leur ensemble.

I. Selon SAUTER *PV I*, pp. 88-89, la région sise entre la Morge et la Lizerne a livré de nombreuses traces d'occupation dès l'âge du bronze. A l'époque romaine se rapportent de nombreuses trouvailles isolées. Ainsi, «sur un petit coteau au-dessous du village de Saint-Séverin, on trouve souvent des objets romains: bracelets, fibules, boucles d'oreilles etc.». Les restes d'un bâtiment romain, long d'au moins 18 m, avec débris de peintures murales et d'hypocauste ont été observés (en 1883 et en 1908) à l'ouest de l'(ancienne) église de *Plan-Conthey (savoir à l'ouest du cimetière actuel). C'est très vraisemblablement dans la même région qu'a été retrouvée (en 1900) une tombe avec cercueil de plomb entourée de dalles et couverte d'une très grosse dalle, dans un sol «jonché de débris de mortier et de briques». Un petit édifice funéraire de plan rectangulaire (5 m x 4,25 m) a été examiné en 1901 en Bailloz, sur le territoire de Plan-Conthey, c'est-à-dire à environ 100 m au couchant de l'ancienne église, dans la partie basse du coteau. Il contenait trois tombes à cercueil de plomb. Parmi les dalles de leur couverture deux étaient des pièces de remploi avec inscriptions funéraires romaines (WIBLÉ 1978, p. 36, n° 51 et 52). Ce tombeau, construit à l'époque romaine, paraît encore utilisé dans le Haut Moyen Age (BOUFFARD 1945, p. 95). Au même endroit, une autre tombe à cercueil de plomb avec une monnaie de Constance a été trouvée en 1921. Pour les trouvailles de la région de Bailloz, voir ORA/WIBLÉ, CAV, 58/6023. Enfin, en 1907, «à l'entrée du hameau de Premplöz», on a découvert un «cimetière burgonde» de 34 sépultures.

II. Voir *Plan Conthey, *Saint-Séverin, *Vétroz (II).

III. Vers 800 (*Saint-Maurice, abbaye III). Dans l'«acte de fondation» de l'abbaye, *Contextis* figure parmi les *curtes* censées données à l'abbaye en 515 par saint Sigismond.

Fin du XII^e siècle: dans la copie, avec retouches de l'«acte de fondation» de l'abbaye de *Saint-Maurice, on retrouve parmi les *curtes*, *Contextis*. Voir aussi *Plan-Conthey, *Saint-Séverin, *Vétroz.

IV. Voir aussi les notices *Plan-Conthey, *Saint-Séverin, *Vétroz.

Si l'on s'interroge sur l'organisation primitive du service pastoral entre la Morge et la Lizerne, il faut examiner les relations entre les trois églises de Vétroz, de Plan-Conthey et de Saint-Séverin. L'état de la documentation ne permet pas d'aboutir à une solution par la seule étude particulière de chacun des trois cas.

Les textes médiévaux disponibles attestent dans les relations entre Plan-Conthey et Vétroz, tous deux appartenant à l'abbaye de Saint-Maurice, une évolution: au départ (1146) Plan-Conthey est une église (*ecclesia*) paroissiale dont dépend une succursale (*capella*) à Vétroz. Trois-cents ans plus tard (1445), il y a deux églises dont l'une (Plan-Conthey) est unie (*annexa*) à

l'autre, et un seul curé, celui de Vétroz. Dans l'intervalle, il faut essayer de déterminer quand Vétroz est devenu paroissial et quand Plan-Conthey lui a été joint.

De prime d'abord, en prenant dans les bulles de 1178, 1193 et 1259, le terme *ecclesia* dans son acception la plus fréquente, on pourrait admettre qu'à ces dates existaient deux paroisses voisines: Plan-Conthey et Vétroz. Ou si l'on préfère, qu'entre 1146 et 1178, Vétroz est devenue paroisse distincte de Plan-Conthey.

Cependant, un acte de 1215 réglant les rapports de l'évêché avec toutes les paroisses relevant de l'abbaye, sauf celles (*nullius*) où la totalité des droits appartient à l'abbé, ne connaît dans la région que Plan-Conthey. S'il avait existé pour Vétroz un statut de *nullius* comparable à celui de Salvan ou de Choëx, il aurait sans doute duré, ce qui n'est pas le cas.

On connaît un *Amedeus* curé de Vétroz en 1241 et plusieurs successeurs dont Rodolphe en 1261 et Guillaume en 1277 (TAMINI-DÉLEZE 1940, p. 237). Néanmoins en 1272, la liste des paroisses de l'abbaye (y-compris celles du *nullius*) déclarées exemptes de la taille pour le sacre des évêques de Sion, ne mentionne pas la paroisse de Vétroz mais seule celle de Plan-Conthey.

Faut-il conclure des textes de 1215 et de 1272 que le statut de Vétroz était quelque peu instable ou, plus probablement, que Vétroz et Plan-Conthey étaient déjà réunis sous l'administration d'un seul curé? Ce desservant unique serait appelé dans les actes de la vie courante «curé de Vétroz» (probablement à cause de son lieu de résidence), tandis qu'il serait désigné dans les actes officiels de l'évêché du nom de l'ancienne paroisse-mère de Plan-Conthey.

On est ainsi amené à admettre que le vocabulaire des bulles de 1178, 1193 et 1259 est conforme à la normalité, que la paroisse de Vétroz existe à côté de celle de Conthey en 1178 déjà et que l'administration des deux paroisses par un seul et même curé a pu commencer dans la deuxième moitié du XII^e siècle ou au début du siècle suivant. Le fait qu'on ne connaisse pas de curé de Vétroz avant 1241 ne constitue pas une preuve du contraire, car une telle lacune, commune à presque toutes les paroisses du Valais, relève uniquement de la rareté des documents conservés. D'autre part, le fait qu'on ne connaisse pas dans les actes de la vie courante de curé propre à Plan-Conthey durant tout le Bas Moyen Age, où de telles mentions sont ailleurs fréquentes, est un indice supplémentaire pour faire remonter l'administration par le curé de Vétroz à une date déjà ancienne.

Dès la seconde moitié du XIV^e siècle, la nature des rapports ne change pas mais le vocabulaire utilisé dans les actes s'y adapte plus clairement. Les listes établies pour la fiscalité pontificale ne mentionnent vers 1364 et en 1428 que le curé de Vétroz. En 1394, Guillaume de Vérossaz est qualifié de «curé de Vétroz et Plan-Conthey» (TAMINI-DÉLEZE 1940, p. 237). Lors de la visite pastorale de 1445, le revenu du curé de Vétroz se monte à 56 florins «y-compris les revenus de Plan-Conthey».

Nous pouvons donc proposer que la paroisse de Vétroz soit née entre 1146 et 1178 et que les deux églises de Plan-Conthey et de Vétroz aient été unies sous l'administration du curé de Vétroz vers la fin du XII^e ou au début du XIII^e siècle, avant 1215.

Le problème des rapports entre les églises de Plan-Conthey et de Saint-Séverin a été l'objet de solutions diverses. Le chanoine Anne-Joseph de Rivaz (curé de Saint-Séverin de 1798 à 1812) écrit dans ses *Opera historica* (AEV, Rz 8, t. VIII, p. 734): *Laquelle de ces deux églises est la plus ancienne, je n'en sais rien de bien exact ni que je puisse prouver diplomatiquement.*

Selon TAMINI et DÉLEZE 1940, p. 238, «Plan-Conthey, vers 1146, figure dans les chartes comme le sanctuaire primitif de la *villa* gallo-romaine, soit l'église-mère de la châteltenie de Conthey». Quelle que soit la valeur de cette intuition, il faut observer qu'il n'y a pas, vers 1146, «des chartes» mais simplement, en 1146, la bulle du pape Eugène III, laquelle n'indique de maternité qu'à l'égard de Vétroz. Quant à la référence au territoire de la châteltenie de Conthey, elle procède de l'idée chère à Tamini, mais nullement démontrée, selon laquelle il y aurait continuité topographique entre le domaine d'une *villa* gallo-romaine (en l'espèce *Contextis*, qu'il croit certainement donnée en 515 à l'abbaye) et les limites de la *curtis* possédée ensuite par Saint-Maurice et celles, bien plus tard, de la châteltenie constituée par l'administration savoyarde (TAMINI - DÉLEZE - DE RIVAZ [1935], pp. 8-16). Dans la perspective de TAMINI et DÉLEZE, Saint-Séverin procède d'un démembrement de la paroisse de Plan-Conthey au début du XIII^e siècle.

MÜLLER 1967, pp. 44-46 s'appuie sur le vocable pour attribuer la fondation de cette église paroissiale «au XI^e/XII^e siècle, peut-être même au X^e/XI^e». Il ajoute, suivant BLONDEL 1954 a, pp. 149-150, que la situation de l'église, à quelque distance du bourg, indique que le sanctuaire est plus ancien que l'enceinte de ce dernier, construite sans doute au XIII^e siècle. Il semble penser que Saint-Séverin est l'église primitive de la région car il ajoute, faisant allusion à TAMINI-DÉLEZE: «Quelques chercheurs voient dans l'église Saint-Thibault de Plan-Conthey l'église primitive de toute la région, dont se seraient séparés non seulement Vétroz mais encore Nendaz au XII^e siècle et enfin Saint-Séverin au début du XIII^e siècle.» A ce propos, il estime peu vraisemblable que Plan-Conthey, dont le vocable ne peut être antérieur à 1066 ait pu si rapidement fonder «une église après l'autre» (savoir Vétroz vers 1100, Nendaz au XII^e et Saint-Séverin au début du XIII^e). «Ou bien – ajoute-t-il à propos de Saint-Thibault – un changement de vocable a-t-il eu lieu?» Question fort prudente sur laquelle nous reviendrons. Pour l'instant, il suffit de constater qu'il ne tranche pas la question et qu'il ne semble pas s'apercevoir que Saint-Séverin (du moins comme il date cette église) se prête à peine mieux que Saint-Thibault pour avoir fondé si rapidement les trois autres églises.

Grâce à l'enquête archéologique d'Alessandra Antonini, on sait maintenant qu'à l'époque où le pape Eugène III confirmait à l'abbaye de Saint-Maurice

l'église de Plan-Conthey (et non de Conthey dans son ensemble) avec sa chapelle de Vétroz, un sanctuaire était en construction, ou peut-être déjà terminé à Saint-Séverin. D'assez grandes dimensions, d'une architecture soignée, et pourvu dès l'origine d'un clocher, cet édifice n'est évidemment pas une chapelle de village mais une véritable église paroissiale. L'absence de toute indication à son propos dans la bulle de 1146 indique que cette église et le territoire qu'elle desservirait n'appartenait pas alors à l'abbaye. Pourtant le vocable sous lequel ce sanctuaire est connu jusqu'à nos jours suggère fortement l'influence du monastère agaunois. Les fouilles récentes n'ont pas pu, en raison des bouleversements anciens du terrain, découvrir les traces d'un lieu de culte antérieur à l'édifice roman. Mais le titre de Saint-Séverin fait penser qu'un sanctuaire plus ancien a bel et bien existé et qu'il a été construit en un temps où l'abbaye était, au moins sur le plan ecclésiastique, maîtresse des lieux.

D'autres indices pourraient appuyer cette proposition. Vers la fin du XII^e siècle, on connaît deux personnages, Pierre et Barthélemy «de Saint-Séverin»: le toponyme, déjà ancré dans le langage courant, pourrait bien être antérieur à la construction de l'église romane. D'autre part, la situation du sanctuaire à l'écart du bourg de Conthey pourrait être significative. On a remarqué déjà avant l'enquête archéologique que l'église Saint-Séverin devait être antérieure à la construction de l'enceinte du Bourg, attribuée au XIII^e siècle (BLONDEL 1954 a, p. 149). On sait maintenant que l'hypothèse s'est vérifiée en ce qui concerne l'église romane, mais l'on peut poursuivre la réflexion. Il est évident que bien des paroissiales de campagne sont largement antérieures à l'organisation d'un bourg dans les limites de leur territoire (par exemple dans le diocèse, Collombey, Martigny, Savièse, Saint-Germain des Vignes/Rarogne). A Saint-Séverin, le vocable ne paraît pas se prêter à l'hypothèse d'une paroisse aussi ancienne. Il vaudrait mieux penser à un exemple comme Saillon, où la paroissiale existe depuis le milieu du XI^e/milieu du XII^e siècle: elle est sans doute contemporaine de l'organisation de la seigneurie féodale mais sa situation très à l'écart du château et du bourg s'explique par la reprise d'un oratoire du Haut Moyen Age. L'église romane de Saint-Séverin pourrait très bien reprendre le site et le vocable d'une chapelle succursale de Plan-Conthey, créée par l'abbaye à la fin du IX^e siècle ou au X^e, demeurée à l'écart de l'*oppidum* attesté dès la fin du XI^e siècle et de ses développements ultérieurs.

L'ancienne église de Plan-Conthey pourrait succéder à toute une série de sanctuaires dont les origines lointaines ne sauraient être clairement établies que par une exploration archéologique. Nous avons signalé (I) la découverte des restes d'une *villa* romaine importante, à proximité du site de l'ancienne église. Les mausolées romains découverts plus à l'ouest (En Bailloz) pourraient avoir appartenu à cette *villa* ou à une autre située plus près de Vétroz. Les découvertes archéologiques révèlent que l'occupation, au moins partielle des bâtiments antiques, a continué dans le Haut Moyen Age. L'ancienne église de Plan-Conthey se trouve probablement, à l'égard de cet établissement très ancien, dans des rapports analogues à ceux des sanctuaires de *Muraz, de *Saillon, d'*Ardon et de *Villa/Sierre avec les *villae* romaines de ces divers lieux. Il n'y a ainsi, du point de vue archéologique, pas d'obstacle qui empê-

cherait de voir dans l'église de Plan-Conthey le sanctuaire primitif du pays entre la Morge et la Lizerne. On peut très bien voir là le centre du domaine (*curtis*) de Conthey que l'abbaye de Saint-Maurice possédait vers 800 et qu'elle considérait comme un élément des biens que lui avait donnés saint Sigismond en 515.

Ce qui reste vraiment impossible c'est que le vocable de Saint-Thibault ait été choisi avant le dernier tiers du XI^e siècle. Il n'y a donc pas lieu de se demander, comme MÜLLER 1967, p. 47, s'il y a eu changement de vocable, mais plutôt quand il a pu se produire et quel pouvait être le vocable primitif.

Le vocable de Saint-Thibault est clairement attesté en 1412. GRUBER 1932, p. 191, pense qu'il l'est indirectement en 1240 déjà, où l'on connaît un chanoine d'Agaune nommé *Theobaldus* et venu de *Contez*.

Un autre vocable que Saint-Thibault figure dans un extrait du recès de la visite pastorale de 1445 à Plan-Conthey, rapporté au milieu du XVII^e siècle par le chanoine Jean-Jodoc de Quartéry. On y lit sous un *NB* que «l'église de la Bienheureuse Vierge Marie n'est pas consacrée». Quelle est cette église dont on ne connaît pas d'autre mention et qui paraît avoir échappé jusqu'ici aux chercheurs même les plus attentifs?

S'agit-il d'une église de Plan-Conthey autre que Saint-Thibault? Ancien centre paroissial, Plan-Conthey n'a plus en 1445, et depuis longtemps sans doute, les revenus nécessaires à l'entretien d'un curé particulier: l'église est unie à la paroissiale de Vétroz. Dans ces circonstances, il est bien difficile d'admettre que Plan-Conthey ait été pourvu de deux églises.

Examiné dans son ensemble, le texte laissé par Quartéry suggère d'ailleurs une autre solution. Il porte d'abord que l'église de Plan-Conthey (sans vocable indiqué) est unie (*annexa*) à celle de Vétroz, dont le collateur, comme celui de l'hôpital, est l'abbé de Saint-Maurice. Il note ensuite que le Saint-Sacrement ne doit pas être conservé dans l'église de Plan-Conthey mais dans celle de Vétroz. C'est seulement après cela qu'il ajoute le *NB* concernant la non-consécration de l'église Sainte-Marie, immédiatement suivi de la remarque concernant l'autel Saint-Jacques. Celui-ci, selon l'acte de 1412 (*Plan-Conthey, III) se trouvait «dans l'église Saint-Thibault».

Dans l'extrait rapporté par Quartéry, tout se passe comme s'il y avait à Plan-Conthey une église unique, placée sous le vocable de la Vierge Marie. La mention de Saint-Thibault dans le même texte, mais à propos de la visite de 1448, n'y contredit pas forcément. Le membre de phrase *ita ut episcopus iniunxit...* (*Vétroz, III) peut, dans le style ordinaire du texte, signifier que l'on doit faire (ou réparer) à Plan-Conthey «le mur de Saint-Thibault de l'église» ou «le mur de l'église Saint-Thibault». Le «mur de Saint-Thibault» dans la première traduction serait un mur de l'église Notre-Dame proche d'un autel Saint-Thibault; dans la seconde traduction, c'est l'église elle-même qui serait dédiée à Saint-Thibault.

Si l'on considère dans leur ensemble les enseignements tirés du texte rapporté par Quartéry, il semble qu'il existe en 1445 à Plan-Conthey une seule église, connue à la fois sous le vocable de la Vierge Marie et sous celui de Saint-Thibault. Par la suite, la présence des deux vocables se manifeste sous des formes différentes jusqu'à nos jours. Un autel ou une chapelle de Notre-Dame est mentionné plusieurs fois de 1594 à 1672. En 1663, cet autel est dans l'église. Après la reconstruction de l'église (qui n'était pas achevée en 1687), le recès de la visite pastorale de 1722 n'indiquerait plus de chapelle Notre-Dame mais un maître-autel Notre-Dame. Lors de la visite de 1786, l'église de Plan-Conthey est dite élevée *in honorem B. V. M. sub titulo sancti Theobaldi*. Tout au long de cette évolution, le vocable de Saint-Thibault subsiste: il passe finalement au second plan dans la liturgie mais il reste jusqu'à notre siècle le patron favori des paroissiens.

Il est pour l'instant impossible de savoir si la dévotion mariale est venue s'ajouter au culte de Saint-Thibault dans le Bas Moyen Age ou si au contraire, c'est le vocable de Saint-Thibault qui s'est greffé au XII^e siècle ou un peu plus tard sur le vocable marial. Dans la première hypothèse, on ignore l'identité du patron primitif. Dans la seconde, on peut penser qu'il s'agit de la Vierge Marie.

Connaissant la deuxième partie du présent ouvrage, ainsi que notre hypothèse encore inédite relative à un vocable marial primitif, CASSINA 1994, p. 10 écrit: «Cette hypothèse d'une première église dédiée à la Vierge, bien que suspendue à un fil dont la minceur ne le cède qu'à la blancheur, n'en demeure pas moins aussi séduisante que plausible...». La formulation a quelque chose d'ironique mais elle trouve tout notre assentiment. Le rôle de Plan-Conthey comme centre primitif le plus probable du service pastoral dans la région est heureusement accroché à une solide cordelette: l'un des torons est l'examen d'ensemble de l'ancienneté possible de chacun des trois lieux de culte, et l'autre, la situation de l'ancienne église, à proximité d'une *villa* gallo-romaine et des luxueuses tombes à cercueil de plomb qui attestent la présence, dans le Haut Moyen Age encore, de riches propriétaires. Que le vocable primitif de l'église, forcément autre que Saint-Thibault, soit celui de la Vierge Marie ou un autre, est finalement moins important que nous ne le laissions entendre dans notre deuxième partie.

En conclusion, nous proposons à Plan-Conthey, avant la fin du VIII^e siècle déjà, un oratoire ou une église de caractère domanial, peut-être dédiée à Notre-Dame. Ce sanctuaire peut avoir été fondé soit par l'abbaye de Saint-Maurice, soit par un propriétaire antérieur de la *curtis*. La population desservie par ce lieu de culte, bientôt devenu paroisse, est celle du domaine abbatial, dont la configuration en ces temps nous échappe.

A la fin du IX^e ou dans le courant du X^e siècle, des succursales sont créées à partir de ce centre primitif à Saint-Séverin et à Nendaz. Les droits de l'abbaye de Saint-Maurice sur ces lieux peuvent remonter soit à l'état primitif de la *curtis* possédée à la fin du VIII^e siècle par l'abbaye, soit à des acquisitions faites peu à peu par le monastère pour arrondir sa propriété.

Au début du XII^e siècle, une autre succursale est créée à Vétroz. Avant la fin du XII^e siècle, les trois succursales sont devenues des paroisses. Deux d'entre elles ne relèvent plus de l'abbaye mais de l'évêque de Sion (Saint-Séverin) ou du chapitre cathédral par donation épiscopale (Nendaz).

Le développement du château et de la seigneurie de Conthey a probablement joué un rôle essentiel dans l'organisation d'une paroisse à Saint-Séverin. A Nendaz, l'apparition de la paroisse paraît résulter d'une occupation plus dense et plus stable de la montagne. Les circonstances dans lesquelles l'abbaye de *Saint-Maurice a perdu certains droits pastoraux au profit de l'évêque et probablement une partie de ses droits temporels au profit de la maison de Savoie ne peuvent entrer dans le cadre limité de la présente notice.

A Vétroz enfin, village situé à environ 1,5 km de l'ancienne église de Plan-Conthey, la création d'une paroisse est tout-à-fait étonnante et répondait peut-être à des motifs éphémères. Du moins, restées seules en mains de l'abbaye, cette nouvelle paroisse et la vieille paroisse-mère, réduite à bien peu de chose, seront unies sous l'administration d'un même curé au début du XIII^e siècle au plus tard.

V. Voir les notices *Plan-Conthey, *Saint-Séverin, *Vétroz, *Nendaz.

CORB, n° 10 (c. Noville, VD)

II. L'église de Corb n'a pas encore fait l'objet d'une enquête archéologique et ceci pour la simple raison que l'on ignore sa situation. Il faut sans doute la chercher sur le territoire de la commune de Noville. Quelques indices ont été signalés. MOTTAZ, *DHV*, t. I, p. 512 note qu'en 1668, le pasteur de Noville possédait un champ «en fin de Cors». QUAGLIA 1955, p. 633 situe l'église au lieu-dit Longeraie. La carte nationale note ce toponyme à environ 750 m en aval de Noville, sur la rive droite du Grand Canal; sur l'autre rive à environ 600 m du village, la carte indique le Pré-de-Court. JACCARD 1906, p. 301 mentionne un lieu-dit Muraz dans la commune de Noville.

La recherche à faire consiste d'abord à repérer le site puis, si possible, à y pratiquer des fouilles.

III. 1177 et 1204: L'*ecclesia* de Corb figure parmi les possessions confirmées par le Saint-Siège à la maison du *Mont-Joux.

1324 (GRUBER 1932, p. 119). Legs en faveur de l'église Sainte Marie-Madeleine de Corb. Première mention du vocable.

Vers 1364 (GREMAUD, *Doc.* n° 2090, p. 265). L'église de Corb ne figure déjà plus dans la liste des paroisses du diocèse établie pour le prélèvement de la décime pontificale.

- IV. Le vocable de Sainte Marie-Madeleine suggère que la fondation du premier sanctuaire (chapelle ou déjà église) n'est guère antérieure au milieu du XI^e siècle (MÜLLER 1967, p. 32). L'église appartient aux chanoines du Mont-Joux à partir de 1177 au plus tard mais on ignore s'ils en furent les fondateurs.

Le village, n'est plus mentionné dans le compte du subside prélevé en 1313 (DUBUIS P. 1994, p. 38). L'église disparaît des textes entre 1324 et 1364 environ. Sa paroisse pourrait avoir été fondue avec celle de *Noville: du moins nous ne connaissons aucun texte qui ferait état de deux paroisses unies sous l'administration d'un seul et même curé.

TAMINI-DÉLEZE 1940, p. 166 estiment qu'il faut envisager Corb comme l'église-mère des paroisses environnantes Noville et Vouvry. Selon AEBISCHER 1962, p. 187, le marterey de Rennaz (REYMOND 1909, p. 108) serait celui de la paroisse de Corb, mais il faut observer que Rennaz n'est pas dans le diocèse de *Sion mais dans celui de Lausanne. Le même auteur considère comme insoluble la question de l'antériorité ou de la simultanéité des paroisses de Corb et de *Noville.

Le vocable de Sainte Marie-Madeleine est assez tardif pour que l'on doive écarter l'idée d'une église-mère de la région. Les rapports primitifs entre l'église de Corb et celles de *Noville et de *Chessel doivent encore être éclaircis. Trois paroisses sur un si petit espace constituent une organisation bien surprenante. Le tracé du cours principal du Rhône avant le XII^e siècle n'est pas plus certainement connu que celui des bras que le fleuve a pu former et qui ont pu changer d'importance relative à travers les siècles. Même si l'on admettait que des îles ont pu exister entre les divers cours de l'eau, on ne voit guère comment elles pourraient expliquer une telle distribution du territoire en paroisses. Le vocable de Corb (Sainte Marie-Madeleine) conduit à la même limite, que celui de Noville (Saint-Maurice) ne permet guère d'outrepasser.

Une solution satisfaisante pourra peut-être être obtenue si l'on explore le sous-sol de l'église de *Noville et si l'on parvient à retrouver les restes de celle de Corb.

- V. Le territoire, s'il s'agit bien d'une paroisse, est, à la fin du XII^e siècle, une partie (probablement septentrionale) de la commune de Noville.

EGGERBERG, v. NATERS

EGLISES UNIES

Le diocèse de Sion offre plusieurs exemples d'églises anciennes unies au Moyen Age. En raison, sans doute, de l'insuffisance de revenus de l'une d'entre elles, elles sont administrées toutes deux par un seul et même curé.

D'aval en amont, c'est le cas de *Bex et *Belmont?, Noville et Corb?, *Noville et Roche?, *Ardon et *Chamoson, *Plan-Conthey et *Vétroz, *Vex et *Héremence, *Chalais et *Chippis, *Villa et Muzot, *Naters et Glis, *Môrel et *Grensiols.

EISCHOLL, v. NIEDERGESTELN

EISTEN, v. VIÈGE

EMBD, v. VIÈGE

EMS, v. LOÈCHE

ERDE, v. CONTHEY/Saint-Séverin

ERGISCH, v. LOÈCHE

ERNEN, n° 68

II. La restauration de l'église (1964-1968) a permis à W. Stöckli, sous la direction du Prof. H.R. Sennhauser, de mettre au jour les faibles restes de l'église primitive d'Ernen, savoir une église romane de type lombard à trois nefs et trois absides (XI^e siècle). Les nefs, séparées par des arcades sont précédées à l'ouest d'un narthex tripartite (peut-être support d'une tribune?). Une transformation du Bas Moyen Age conserve le pourtour de l'ensemble et, en supprimant toute les subdivisions intérieures, crée une grande salle devant les absides. Une tour est élevée près de l'angle sud-est de la nef. Un agrandissement du chœur demeure douteux. Cette église a été complètement démolie au XVI^e siècle pour faire place à l'église de Ruffiner (RUPPEN 1979, pp. 14 ss. suivant un rapport inédit de H.R. Sennhauser, Ap Ernen).

III. 1214 (GREMAUD, *Doc.* n° 242). *Petrus sacerdos de Aragnon* est témoin d'un acte.

1217 (GREMAUD, *Doc.* n° 255). Conon, chevalier d'Ernen fait une donation à l'abbaye de Cerlier où sa fille est entrée en religion. Parmi les témoins figure *Petrus capellanus de Aragnon*.

1189/1203 (GREMAUD, *Chartes*, n° 30). La liste des terres et des revenus du chapitre de Sion n'indique rien pour Ernen.

Vers 1250 (GREMAUD, *Doc.* n° 536, p. 449). La liste des cens et revenus du chapitre de Sion indique pour Ernen: *casamentum Lodoici filii Falcon de Buyg, V. s. Petrus de Mulynbach XX s. in festo S. Martini*.

1267-1276 GREMAUD, *Doc.* n° 772). La liste des cens et revenus du chapitre de Sion indique pour Ernen: *Heres Falcon de Buyn V. sol. P. de Mulinbach XX sol. in festo S. Martini. Salterus de Ruuines XXVIII s.*

1277 (GREMAUD, *Doc.* n° 849). *Johannes vicarius de Aragnun* est témoin d'un acte.

1285 (GREMAUD, *Doc.* n° 1153). Dans son testament, le chantre Normand d'Aoste fait, entre autres, un legs de 2 sols *ecclesie de Araignion*.

1311 (GREMAUD, *Doc.* n° 1339). Une maison est située *apud Aragnon, ante ecclesiam Sancti Georgii*.

Vers 1343 (GREMAUD, *Chartes*, n° 61). La liste des bénéfices dont le chapitre a la collation indique: *item canonie de Maragnina, ecclesia de Aragnon*.

- IV. MÜLLER 1967, p. 64 estimait que la paroisse d'Ernen pouvait remonter au XI^e siècle. Cette opinion était confirmée quelques années plus tard par les fouilles archéologiques. Dès 1343 environ, la collation de la paroisse appartient au chapitre de Sion, précisément à son «canonicat de Maragnène». L'origine de ce droit capitulaire est inconnue. L'église relevant d'une prébende, il est naturel qu'elle n'apparaisse pas dans les listes de revenus du chapitre, qui ne concernent que le commun. Plus significative est l'absence de tout enregistrement de revenus à Ernen avant la liste de 1250 environ. Celle-ci ne mentionne que deux débiteurs que l'on retrouve, augmentés d'un troisième seulement dans la liste de 1267-1276. Si le commun des chanoines s'est si peu intéressé à la localité, il est bien improbable que l'une des prébendes ait possédé la collation de l'église avant les dernières décennies du XIII^e siècle. Il est probable que l'église d'Ernen a relevé de la mense épiscopale jusqu'à la fin du XIII^e ou au début du XIV^e siècle.
- V. Le territoire de la paroisse primitive d'Ernen a été amputé lors de la création des paroisses suivantes: dans la deuxième moitié du XIV^e siècle, *Binn; au XVI^e siècle, Fiesch; au XVII^e siècle, Niederwald (dont se sépare Blitzingen au XIX^e siècle) et Bellwald; au XIX^e siècle, Lax. On retrouve donc son territoire dans les limites de la partie inférieure du district de Conches en aval de Selkingen.

ERSCHMATT, v. LOÈCHE

EVIONNAZ, v. SAINT-MAURICE/ PAROISSE

EVOLÈNE, v. SAINT-MARTIN D'HÉRENS

FERDEN, v. KIPPEL

FIESCH, v. ERNEN

FINHAUT, v. OTTANEL

FULLY, n° 30

- I. Pour l'époque romaine, SAUTER, *PVI*, p. 95 signale une inscription funéraire aujourd'hui perdue, ainsi que de nombreuses tombes (Mazembroz, Condémines, Chataîgnier). On n'a pas encore trouvé de substructures de bâtiments romains. Mais l'inscription funéraire mentionnée ci-dessus, ainsi que la tombe de Condémines en petits moellons liés au mortier sont difficilement explicables s'il n'existe pas une (ou deux) demeures romaines dotées d'un lieu de sépulture soigné.

- II. L'ancienne église a été démolie en 1934 pour faire place à l'actuelle. Selon TAMINI-DÉLEZE 1940, p. 217, on a procédé alors à des fouilles et repéré plusieurs églises successives: «le sanctuaire primitif avait le chœur au nord et la porte d'entrée au midi, avec les autels de la Sainte-Vierge, de S. Egide et la chapelle de St-Alexis. Le deuxième, dont le chœur se trouvait au levant, l'entrée au couchant, renfermait les autels de S. Symphorien, de Notre-Dame du Rosaire, de la Sainte-Trinité et des Ames (1725). En 1747, on édifia le clocher et la troisième église. Bien que *funditus extracta*, celle-ci, à en juger par les fondations, semblerait un prolongement de la précédente». Après avoir énuméré les autels de cette dernière église, les auteurs mentionnent la construction de l'église actuelle.

Ces renseignements méritent quelques remarques. Certains d'entre eux proviennent des observations faites dans le terrain en 1934. En admettant qu'elles soient fiables, on a reconnu trois étapes de construction: la première avec chœur au nord,

la deuxième avec chœur à l'est et la troisième comprenant l'édification du clocher, l'allongement de la nef et, peut-être, une reconstruction d'ampleur inconnue sur les fondations de la deuxième étape.

La seule date indiquée avant 1934 est celle de la troisième étape (1747). Rien ne permet de dater la première ni la deuxième étape de construction. Les listes d'autels, raccrochées non sans artifice aux substructures découvertes, ne nous apprennent rien. On pourrait supposer que la première église, curieusement orientée au nord doit son orientation à des murs romains pré-existant (comme par exemple à *Ardon).

La chronologie des sanctuaires successifs pourrait peut-être être éclairée par des fouilles devant l'entrée de l'église actuelle (si le terrain n'a pas été trop abaissé en 1934). On sait en effet que le clocher encore debout s'élevait sur le côté nord de l'église démolie en 1934 (voir plan de situation de l'ancienne église de 1932, aux AMH et surtout la photographie de l'église dans BOLLI 1995, p. 37).

Un marterey (*Aigle, II) est signalé sur le territoire de Fully par AEBISCHER 1962, p. 191.

III. 1276 (GREMAUD, *Doc.* n° 847). Mention de *Petrus de Morgia curatus de Fulliaco*.

1413 (GRUBER 1932, p. 31). Première attestation du vocable de Saint-Symphorien.

1445 (VP). L'église est de la collation de la mense épiscopale.

IV. Le culte de Saint-Symphorien, martyr d'Autun, s'étend de bonne heure dans l'ancien pays burgonde. Ce vocable, connu au VI^e siècle dans le diocèse de Lausanne (GRUBER 1932, p. 185) pourrait être apparu à Fully dans le Haut Moyen Age déjà. L'implantation romaine dans cette région, proche du Forum Claudii Vallensium, est bien attestée.

Le toponyme Fully pourrait être en relation avec le nom d'un domaine gallo-romain (AEBISCHER 1973, p. 483). S'il s'attache initialement au village de Vers-L'Eglise, et si le premier sanctuaire observé en 1934 doit son étrange orientation à des murs antiques, un centre de domaine gallo-romain peut avoir existé là sans préjudice d'autres constructions dans la partie orientale de la commune (Mazembroz, Condémines, etc).

Nous proposons un sanctuaire chrétien antérieur au milieu du VIII^e siècle, sans pouvoir préciser si à cette date, il jouissait déjà du statut paroissial. La théorie selon laquelle Fully aurait dépendu d'abord d'une église-mère située à *Saillon (TAMINI-DÉLEZE 1940, p. 217) ne paraît plus recevable. Peut-être faudrait-il penser à *Martigny.

- V. Le territoire de la paroisse n'a pas subi de modification notable depuis la fin du XII^e siècle. Il se retrouve donc dans les limites de l'actuelle commune de Fully.

GAMPEL, v. LOËCHE

GÉRONDE (SIERRE), n° 57

- I. SAUTER *PV I*, pp. 139-141 signale plusieurs tombes romaines dont certaines s'inscrivent dans la continuation d'un cimetière remontant à l'époque de La Tène. Les vestiges d'un grand bâtiment, peut-être romain, découvert en 1901 (à environ 150 m au levant de l'église) n'ont pas fait l'objet d'une exploration scientifique. On ne saurait donc déterminer sa destination (voir *Walliser Bote* 1901, n° 5, 2 février, IAS 1900, p. 285, et BLONDEL 1953 c, p. 50). Plusieurs inscriptions sont conservées dans les murs des bâtiments, notamment à l'église et au monastère contigu. Comme elles sont réutilisées en qualité de *spolia*, on ignore si elles proviennent du site de Géronde ou si elles ont été amenées de plus loin (Sur ces inscriptions, voir DUBUIS 1983 a, p. 27, note 4).

En ce qui concerne le Haut Moyen Age, SAUTER *PV I*, p. 141 signale un anneau en or avec l'inscription *GRAIFARIUS UTERE FELX* autour d'un buste, plusieurs tombes près des ruines de la chapelle Saint-Félix et le dyptique de *Rufus Achilius Sividius*. Cet objet se trouvait au séminaire de Géronde dans la seconde moitié du XVIII^e siècle. Son inscription faisait allusion à *Rufus Achilius Sividius*, à son *cursus honorum* dont la dernière étape, le consulat, remonte à l'an 488. Il n'en subsiste aujourd'hui qu'un volet conservé à la Bibliothèque Nationale à Paris (JÖRG 1977, p. 37). On ignore malheureusement si ce dyptique, contemporain de la première église, provient de Géronde ou d'ailleurs. (Voir aussi *Sierre/région, IV)

- II. — Eglise Saint-Martin: fouilles 1965-1970 et 1976 (F.-O. Dubuis).

A. Le premier sanctuaire, selon les restes fragmentaires qui en ont été dégagés et qui permettent une restitution au moins générale du plan, mesure 27,90 m d'ouest en est sur 10,20 m du nord au sud. D'est en ouest se succèdent une abside à substructure polygonale (sept petits pans), la nef, puis un local rectangulaire (narthex ou autre fonction). Deux locaux liturgiques flanquent l'abside et deux longues annexes (peut-être des portiques) accompagnent au nord et au sud la nef et le local occidental. La façade orientale, rectiligne, couvre les formes intérieures de l'abside et de ses annexes. La façade ouest n'a pas de porte. Les entrées de l'édifice semblent s'être faites à partir du nord. Les dimensions générales, le soin apporté à l'aménagement liturgique et

l'absence de tombes primitives indiquent une église publique. Le baptistère aurait pu utiliser le local occidental et ses deux étroites annexes, distinguées de celles de la nef par un mur transversal. Les dispositions de ce plan rappellent beaucoup celles du baptistère de Glis (*Naters) mieux conservé et découvert en 1984 par G. Descoedres. A Géronde, le cimetière utilisé dès le Moyen Âge et jusqu'à la première partie du XX^e siècle, en bouleversant totalement le local central, a pu faire disparaître toute trace de la cuve baptismale.

Datation proposée: milieu ou 2^e moitié du V^e siècle.

B. La partie orientale de l'église est transformée: l'abside est reconstruite sur un plan plus large et en demi-cercle. Un étroit avant-choeur est aménagé devant son entrée et les annexes liturgiques sont légèrement modifiées. Les autres dispositions du plan, notamment le grand mur rectiligne couvrant l'abside et les annexes, demeurent. On a donc procédé à une simple amélioration des espaces consacrés au service eucharistique. Date proposée: 1^{re} moitié du VI^e siècle.

C. L'église ancienne est rasée et remplacée sur le même site par un édifice neuf avec reprise de certains alignements sur les fondations de l'ancienne église. La nef et le local qui le précède à l'ouest gardent les dimensions anciennes et les longues annexes latérales semblent disparaître. A l'est de la nef, la zone précédemment occupée par l'avant-choeur et par l'abside devient le nouvel avant-choeur. Une nouvelle abside est construite à l'extérieur de l'ancienne façade orientale. La façade de cette abside est tracée à cinq pans avec petit contrefort décoratif. Le tracé intérieur est un demi cercle légèrement outrepassé. L'autel, dont le podium a été trouvé tout près du fond de l'abside, était décoré comme elle de couleur rouge. Les anciennes annexes de l'abside ouvrent maintenant sur l'avant-choeur. Celle du sud possède une absidiole curviligne à l'intérieur et polygonale à l'extérieur (sans contrefort). L'accès à l'église se fait toujours à partir du nord dans la nef et dans le local occidental, décoré d'une couleur rouge.

Il n'y a toujours pas d'installation systématique de tombes. Cette nouvelle église conserve la même capacité d'accueil que la précédente mais augmente la surface réservée aux fonctions liturgiques. On demeure dans la perspective d'une église publique. Date proposée: VII^e/VIII^e siècle.

D. La reconstruction de l'église réutilise, dans leur partie inférieure au moins, les murs anciens, (abside et mur nord de la nef). La nef, qui garde ses dimensions primitives, est flanquée au sud par un collatéral sur lequel ouvre une série d'arcades. Le local occidental disparaît. L'annexe nord de l'avant-choeur est remplacée par le clocher. Celle du sud (sans l'absidiole) constitue l'extrémité du collatéral. Cette reconstruction fait partie d'un plan d'ensemble comprenant aussi le bâtiment dit «le prieuré» au nord de l'église, zone du réfectoire actuel des moniales. Date proposée: XI^e siècle.

Voir DUBUIS 1977; DUBUIS 1983 a.

— Ruines de la chapelle Saint-Félix: analyse des ruines et fouille partielle 1989 (bureau H. J. Lehner).

A. Le 1^{er} édifice actuellement connu comprend une nef d'environ 8,50 m par 5,50 m. Une partie des murs est conservée très haut encore. L'entrée se trouve en façade ouest où l'on voit aussi les restes d'une grande fenêtre. Deux fenêtres pareilles se trouvaient dans les façades latérales où l'on voit aussi deux portes ouvrant de la partie orientale de la nef (avant-choeur?) sur des annexes latérales. La fouille n'a dégagé les bases que de celle du nord. Les substructures d'une autre annexe ont été repérées devant la façade nord de la nef. Enfin, dans l'axe, du côté oriental, subsistent les traces d'une abside en demi-cercle outrepassé, depuis longtemps rasée. Datation proposée: VIII^e/X^e s. (BLONDEL 1952) ou V^e/VI^e s. (MAZZA 1981).

B. Une transformation touchant le sommet des murs de la nef crée, à l'intérieur des fenêtres primitives, des ouvertures de dimensions beaucoup plus petites. Datation proposée: époque romane (BLONDEL 1952), époque carolingienne (MAZZA 1981).

Il est possible que Saint-Félix soit un sanctuaire funéraire en relation avec Saint-Martin. Plusieurs tombes carolingiennes ont été examinées aux environs de la chapelle, dans laquelle des fouilles n'ont pas encore été pratiquées.

Voir BLONDEL 1952; MAZZA 1981 et ELSIG 1990.

III. 1233 (GREMAUD, *Doc.* n° 390). Girolde de la Tour donne l'église de Löttschen à l'abbaye d'Abondance. La donation est faite *apud Gyrundam in ecclesia beati Martini ante altare*. Parmi les témoins figurent plusieurs chanoines réguliers d'Abondance dont *Rodulfus prior de Gerunda*.

1310 (Archives de la Bourgeoisie de Sierre Pg 11). Théodule, major de Sierre et sa femme Agnès envisagent de construire une chapelle «à Sierre, au lieu-dit *ou Mares*, dans les limites de la paroisse de Géronde» et en définissent, en accord avec le prieur de Géronde, la desservance et la dotation. La construction de cette chapelle était achevée entre 1315 et 1317 (voir DUBUIS 1973, p. 175).

1331, 15 janvier (GREMAUD, *Doc.* n° 1622). L'évêque Aymon de la Tour désirant affecter «l'église paroissiale soit prieuré de Géronde» à la fondation d'une chartreuse, l'acquiert par échange de l'abbaye d'Abondance. Celle-ci reçoit l'église d'Illiez (Val d'Illiez).

1331, 19 janvier (Archives de la Bourgeoisie de Sierre, Pg 24). L'évêque Aymon transfère le curé *Columbus* de Val d'Illiez et le pourvoit *de ecclesia parrochiali quam nuper fecimus et ordinavimus in ecclesia sive capella beati Theodoli et beate Catherine dou Maresc*.

1331, 19 janvier (GREMAUD, *Doc.* n° 1623). L'évêque Aymon de la Tour donne aux Chartreux l'église et le prieuré de Géronde.

- IV. L'église de Géronde fournit un excellent exemple de la signification réduite d'une première mention écrite dans la recherche des origines paroissiales. Mentionnée seulement à partir de 1233, elle est l'aboutissement de toute une série de sanctuaires à partir du milieu ou de la seconde moitié du V^e siècle.

Le premier de ces lieux de culte est déjà une église de bonnes dimensions, destinée à accueillir un peuple «paroissial», même si la présence d'un baptistère demeure problématique. Légèrement transformée au VI^e siècle, sans rien perdre de son ampleur, elle est pourvue de nouvelles absides au VII^e ou au VIII^e siècle, alors qu'on abandonne les annexes ou portiques latéraux de la nef. La reconstruction de cette dernière, au XI^e siècle laisse disparaître le narthex primitif, ajoute un bas-côté au midi et un clocher au nord, mais conserve le plan de l'abside.

MÜLLER 1967, p. 41 (avant les fouilles) estimait, sur la base de «l'acte de fondation» de l'abbaye de *Saint-Maurice, que l'église paroissiale de Géronde avait existé au VII^e/VIII^e siècle dans la *curtis* abbatiale. Pour lui, le vocable de Saint-Martin convenait bien à cette époque. Après les fouilles, on est en droit de penser que Saint-Martin était le titulaire de l'église du VI^e siècle, grâce à l'influence des rois francs de Bourgogne (voir la note de H. Büttner citée par MÜLLER 1967, p. 41). Peut-être le sanctuaire du V^e siècle était-il déjà sous ce vocable, puisque, en dehors des royaumes francs, le pape Symmaque (498/515) construisit à Rome une église Saint-Martin, comme le rappelle GRUBER 1932, p. 93.

Le problème de la gestion de la paroisse par l'abbaye de Saint-Maurice dans le Haut Moyen Age demeure suspendu à celui de la localisation à Géronde du centre de la *curtis* de Sierre (Voir *Sierre/Région).

Quoi qu'il en soit, l'église du XI^e siècle et le premier logis voisin, en partie conservé dans le couvent actuel, sont à l'évidence un ensemble architectural (voir DUBUIS 1983 a, p. 29). En 1233, l'abbaye d'Abondance, fondée vers 1108, dessert cette église depuis une date inconnue.

En 1331, l'évêque de Sion acquiert le prieuré de Géronde par échange avec l'abbaye d'Abondance, qui reçoit l'église paroissiale de *Val d'Illiez. Il donne les bâtiments de Géronde aux Chartreux et nomme à la paroisse de Sierre le curé *Columbus* précédemment à Val d'Illiez. Ainsi s'achève le transfert du centre paroissial de Géronde à l'église du Marais, près du bourg de Plan-Sierre. Il relèvera désormais de la mense épiscopale. En 1687, ce centre passera à l'église Sainte-Catherine, dans le bourg même.

- V. Voir *Sierre/Région

GLIS, Notre-Dame, voir NATERS

GLURINGEN, v. MÜNSTER

GRÄCHEN, v. VIÈGE

GRANGES, n° 44

- II. L'église n'a pas fait l'objet de recherches archéologiques. BLONDEL 1954, p. 147 rappelle que l'église actuelle de Granges résulte d'une reconstruction complète (clocher en 1892 et reste de l'église en 1910). Du sanctuaire précédent existant au même endroit, mais sous une orientation différente, le même auteur donne une description, un plan et quelques images (fig.3-4 et Pl. I).
- III. Fin XI^e/début XII^e siècle (GREMAUD, *Chartes*, n° 8). Le rôle des possessions et revenus du chapitre de Sion mentionne après avoir évoqué le «mont de Granges» et *in ipso eodem castro, parochiam S. Stephani*.

1153 (GREMAUD, *Doc.* n° 136). *L'eccllesia Sancti Jacobi de Grangiis* figure au nombre des possessions confirmées par le pape Eugène III à l'abbaye d'*Ainay.

1279 (GREMAUD, *Chartes*, n° 59). Dans son testament, Pierre de Granges, chanoine de Sion fait, entre autres, des legs aux églises Saint-Etienne et Saint-Jacques de Granges.

1299 (AEV, Ac Granges, Pg 1). Arbitrage dans un litige opposant Raymundus, curé de Saint-Etienne de Granges à *Petrus*, prieur du couvent de Saint-Jacques de Granges (*priore conventus Sancti Jacobi de Granges*). On précise les droits respectifs des deux parties. Nous ne retenons que les points qui touchent à notre propos.

Le prieur et ses moines ne pourront célébrer dans l'église Saint-Jacques avec solennité les dimanches avant la célébration de la messe solennelle à Saint-Etienne. Tous les lundis, de l'octave de la Pentecôte à Noël, le curé (ou son vicaire) doit chanter la messe le premier à Saint-Jacques et faire la procession sur le cimetière; les autres jours non fériés de la semaine, les moines peuvent le faire sur demande. S'il le veut, le curé pourra célébrer ensuite. En cas d'ensevelissement, le curé chante le premier et les moines ensuite. Le curé détermine quel autre prêtre célébrera éventuellement après les moines. [...] Les cierges offerts toute l'année dans l'église Saint-Jacques seront au curé ou

à son vicaire. Les habits sacerdotaux et autres objets nécessaires à la messe, sauf les cierges, ne seront pas refusés par les moines, s'ils les ont. Des Rameaux à la Pentecôte, le dimanche, le curé doit chanter à l'église Saint-Jacques, à l'Ascension et à la commémoration des défunts. Le curé sonnera alors les cloches à Saint-Jacques, chantera les matines, fera la procession et chantera la messe. A Noël, le curé dira la troisième messe. A la Chandeleur, il bénira les cierges à Saint-Etienne, descendra en procession à Saint-Jacques (*debet dictus curatus descendere cum processione ad Sanctum Jacobum*) et y dira la messe. Le cimetière de Saint-Jacques appartient et doit appartenir au curé de Saint-Etienne. Si on y fait des constructions, celles-ci ne doivent pas empêcher les sépultures; leur cens reviendra aux moines de Saint-Jacques, qui pourront faire les processions [...] et si on le leur demande, ils pourront asperger les sépultures d'eau bénite, dire les oraisons sans procession [...]. Le curé pourra demander trois ou quatre fois l'an à ses paroissiens de faire une aumône pour Saint-Jacques. Les moines exhorteront les fidèles à s'acquitter des droits paroissiaux. Ils ne considéreront pas les fidèles comme leurs paroissiens au détriment du curé (*nec ipsos parrochianos recipiant in praeiudicium dicti curati*).

1326 (GREMAUD, *Doc.* n° 1542). Dans son testament, Françoise Albi, veuve d'Aymon de Morestel élit sépulture *in ecclesia Sancti Stephani de Granges* et fait des legs aux églises Saint-Etienne et Saint-Jacques.

1343 (GREMAUD, *Chartes*, n° 61). L'église de Granges figure au nombre de celles dont le chapitre a la collation.

1378 (GREMAUD, *Chartes*, n° 62). L'abbé et le couvent d'Ainay demandent à l'évêque de Sion l'autorisation d'annexer le prieuré de Granges à celui d'Ayent.

1379 (GREMAUD, *Doc.* n° 2287). L'évêque de Sion, du consentement du chapitre, unit le prieuré de Granges à celui d'Ayent.

1411 (GREMAUD, *Doc.* n° 2602). Grievs et demande de réparation de l'évêque Guillaume de Rarogne contre Guichard et Edouard Tavelli, héritiers de Jeannette, dame de Granges. Les faits reprochés s'échelonnent sur les soixante années précédentes (voir aussi HUOT 1986 c, p. 745). *Item petimus ad instanciam curati ecclesie parrochialis de Granges, olim existentis infra castrum Grangiarum, et parrochianorum eiusdem ecclesie, que destructa et diruta fuit per tenentes olim dictum castrum, quod prenominati fratres dictam ecclesiam refficiant in consimili statu in quo erat ante tempus eius derupcionis, adeo ut ibidem officium divinum fieri valeat et exerceri.*

1444 (VP). *De Grangiis: tit. S. Jacobi, de coll. V.C.S. R. 20 lib. NB. Prior in omnibus pro medietate.*

1569 (HUOT 1986 c, p. 746, n. 33). Vincent Bonvin est dit «prieur des saints Etienne et Jacques».

IV. La colline de Granges, qui était entourée au Moyen Age par deux bras du Rhône, a pu être occupée de bonne heure. Malheureusement l'état actuel des recherches archéologiques n'apporte aucun renseignement qui puisse éclairer la période antérieure au Moyen Age. BLONDEL 1954, pp. 129-148 a tiré au clair l'emplacement des divers châteaux depuis longtemps ruinés, ainsi que la forme du bourg établi au pied de la colline. Nous n'avons pas à reprendre ici ces problèmes, ni ceux que posent les mystérieux «comtes de Granges» et les partages compliqués de leur succession. Nous nous contenterons d'espérer qu'une bonne équipe d'archéologues et d'historiens permette de sortir un jour de la simple histoire répétitive.

L'église paroissiale Saint-Etienne existait vers la fin du XI^e siècle. Elle se trouvait alors, par donation soit épiscopale soit comtale, en mains du chapitre de la cathédrale. On sait qu'elle se trouvait quelque part dans l'enceinte du château (*infra castrum Grangiarum*), où elle a été détruite lors d'une opération militaire dans la deuxième moitié du XIV^e siècle. En 1411, l'évêque Guillaume de Rarogne ordonne aux Tavelli de la rebâtir. En 1414 rien n'est fait et la paroisse célèbre ses offices à l'église du prieuré (HUOT 1986 c, p. 745) où d'ailleurs le curé de Saint-Etienne avait déjà des fonctions importantes en 1299.

Le prieuré Saint-Jacques de Granges était peut-être de fondation comtale. En 1153, il fait partie des biens de l'abbaye d'Ainay. Les guerres du XIV^e siècle ayant considérablement amoindri ses revenus, il avait été annexé en 1379 au prieuré d'Ayent. Avant la fin du siècle déjà, le prieur commun des deux maisons réside à Ayent. Le transfert des offices paroissiaux à Saint-Jacques, constaté en 1414, pouvait donc être envisagé peut-être à titre provisoire.

HUOT 1986 c, p. 745-746, utilisant des textes de 1545 à 1622, a formulé l'hypothèse que les offices paroissiaux étaient dès lors demeurés à Saint-Jacques, et que l'église actuelle de Granges a succédé au début de ce siècle à la priorale bénédictine. Nous ne pouvons qu'abonder dans ce sens, puisque en 1444, lors de la visite pastorale de l'évêque Guillaume de Rarogne, l'église de la paroisse est indiquée sous le titre de Saint-Jacques seul et que le prieur y a la moitié en tout.

BLONDEL 1954, p. 147 voyait dans l'abside (XII^e s.) et dans l'élégant clocher roman de l'église remplacée par l'actuelle entre 1892 et 1910, un héritage de l'église Saint-Etienne. Nous sommes en droit de penser maintenant qu'il s'agit de restes de l'église priorale Saint-Jacques. Les fouilles archéologiques qu'on pourra peut-être pratiquer un jour sur cet emplacement renseigneront sur les origines du prieuré. Si l'on veut, par d'autres fouilles, découvrir les origines de Saint-Etienne, il faudra d'abord recueillir les données topographiques d'anciennes reconnaissances ou d'autres actes pour essayer de situer son emplacement dans le castrum. Pour l'instant, on sait qu'en 1299, on «descendait» de l'église Saint-Etienne vers celle de Saint-Jacques. Si l'on admet l'hypothèse formulée par HUOT 1986 c, Saint-Etienne se trouvait sur l'une des hauteurs (à l'est ou à l'ouest) qui enferment le vallon où se trouve l'église actuelle. La proximité entre le château tenu par les Tavelli et l'ancienne église Saint-Etienne suggère qu'il s'agit plutôt de la colline orientale.

- V. Le territoire de la paroisse de Granges n'a pas subi de modification notable depuis la fin du XII^e siècle. Il se retrouve donc dans les limites de la commune de Granges (avant sa fusion avec celle de Sierre).

GRENGIOLS, v. MÖREL et GRENGIOLS

GRIMENTZ, v. VISSOIE

GRIMISUAT, n° 51

- II. L'église n'a pas fait l'objet de recherches archéologiques.

- III. 1193 (GREMAUD, *Chartes*, n° 25). Grimisuat fait partie des églises données par l'évêque au chapitre de *Sion.

Vers 1250 (GREMAUD, *Doc.* n° 536, p. 448). Dans la liste des cens en poivre dus au chapitre cathédral figure, pour 2 livres, l'*ecclesia de Grimisol*.

1323 (GRUBER, p. 32). Première attestation du vocable de Saint-Pancrace.

- IV. MÜLLER 1967, p. 43 place au XI^e/XII^e siècle le choix du vocable de Saint-Pancrace et la fondation de l'église. Le vocable pourrait être plus ancien mais seul un examen archéologique permettrait peut-être de connaître le premier sanctuaire du lieu. Le fait que l'évêque de Sion donne cette église à son chapitre en 1193 n'indique pas forcément qu'il s'agisse d'une fondation de l'évêché.

- V. Le territoire de la paroisse n'a pas subi de modification notable depuis la fin du XII^e siècle. Il se retrouve donc dans les limites de l'actuelle commune.

GRÔNE, n° 43

- II. L'église n'a pas fait l'objet de recherches archéologiques. Reconstituée en 1917, avec chœur à l'ouest, elle a conservé à l'est l'ancien clocher. La place voisine, devant l'entrée de l'église contient sans doute les vestiges du chœur carré alors démolé (Plan de situation de l'architecte de Kalbermatten 17 mars 1919, obligeamment communiqué par M. le curé Remo Rossier) ainsi que les substructures d'un ou de plusieurs chœurs antérieurs. Une exploration archéologique est hautement souhaitable.

III. Fin XI^e/début XII^e siècle (GREMAUD, *Chartes*, n° 8). Le rôle des possessions et revenus du chapitre de Sion mentionne in *Gruona ecclesiam ipsius loci et campum unum*.

1320 (GRUBER 1932, p. 32). Première attestation du vocable de Notre-Dame.

1326 (GREMAUD, *Doc.* n° 1542). Legs de Françoise Albi, veuve d'Aymon de Morestel *ecclesie Beate Marie de Grona*.

1343 (GREMAUD, *Chartes*, n° 61). L'église de Grône figure au nombre de celles dont le chapitre a la collation.

1599 (GRUBER 1932, p. 32). Première attestation du vocable de Saint-Marcel.

IV. Comme le remarque MÜLLER 1967, p. 54, l'église de Grône, appartenant au chapitre vers la fin du XI^e siècle, peut avoir été fondée soit par lui soit reçue de l'évêque comme une part des biens de l'église sédunoise. On pourrait toutefois envisager une fondation seigneuriale suivie d'une donation au chapitre. Mais il faut demeurer prudent tant qu'une fouille archéologique n'a pas déterminé la succession des lieux de culte à Grône.

Quant à la «paroisse» de Loye dont fait état FURRER II, p. 117, elle pourrait avoir été suggérée par le fait que le territoire de Loye, souvent mentionné dans les documents relatifs aux dégâts commis par les Savoyards lors des guerres de Rarogne (*territorium de Loy*, GREMAUD, *Doc.* n° 2660 bis, p. 199 et n° 2661, p. 203) est qualifié par un de ces documents, non sans quelque abus, une fois de «paroisse» et un peu plus loin de «châtellenie» (GREMAUD, *Doc.* n° 2665 *mistralem [...] parrochiarum subscriptarum et maxime de Herens, de Magy, de Nas, de Vernamisia de Loy et de Grona* et un peu plus bas *castellaniarum locorum predictorum de Herens, de Magy, de Nas, de Vernamissia, de Loy et de Grona*).

TAMINI (dans *DHBS*, t. IV, p. 557, art «Loye») écrit: «sa chapelle était jadis église paroissiale sous le vocable de Sainte Marie». TAMINI-DÉLEZE 1940, p. 297 font allusion à des actes qui «vers 1400» qualifieraient cette chapelle d'«église paroissiale». GRUBER 1932, p. 56 et n. 8 paraît penser à une tradition locale.

V. Le territoire de la paroisse de Grône n'a pas subi de modification notable depuis la fin du XII^e siècle. Il se retrouve donc dans les limites de l'actuelle commune.

GUTTET-FESCHEL, v. LOËCHE

HERBRIGGEN, v. CHOUSON

HÉRÉMENCE, n° 39 bis

- I. SAUTER signale du mobilier romain provenant sans doute d'une tombe (PVI, p. 100), et (PV II, p. 254) entre Euseigne et Mâche, un sou d'or de Zénon (474-491). A l'emplacement du village d'Euseigne nombreuses trouvailles de tombes parfois disposées par rangées et qui pourraient remonter au moins en partie au Haut Moyen Age (SAUTER, PV II, p. 15 et PV III, p. 254).
- II. L'ancienne église Saint-Nicolas, détruite pour faire place (en 1969-1970) à un nouveau sanctuaire n'a pas fait l'objet d'une analyse archéologique ni de fouilles préalables.
- III. 1211 (GREMAUD, *Chartes*, n° 32). Un *Petrus de Ecclesia de Heremenci* est mentionné comme témoin d'un acte.

Vers 1250 (GREMAUD, *Doc.* n° 536, p. 456). Le rôle des cens et revenus du chapitre de Sion mentionne à Hérémente un *cassamentum Petri de Ecclesia* et un peu plus loin un revenu provenant de l'église (*Ecclesia XX^e s.*).

1319 (GREMAUD, *Doc.* n° 1414). Un mandat épiscopal est adressé aux desservants des paroisses *curatis sive vicariis de Martignyaco, de Chamoston [...] de Vex, de Heremencia, de Heroens [...]*.

1330 (GREMAUD, *Doc.* n° 1574). Le plaid général d'Hérémente se tient *in cimisterio ante ecclesiam*.

Vers 1343 (GREMAUD, *Chartes*, n° 61). L'église *de Ves et Hermency* est de la collation du chapitre cathédral.

1384 (ACS, Min. A 36, p. 62). Le chanoine *Guynfredus de Silanengo*, «curé des églises paroissiales de Vex et d'Hérémente» les amodie pour 6 ans à Jean Pallet clerc, des Agettes. Le cens annuel de 46 florins est réduit l'année suivante à 40 florins en raison des dommages causés par la guerre entre le comte de Savoie et les communes du Valais (voir aussi GREMAUD, *Doc.* n° 2378).

1431-1436 (Ap Vex, Pg 2). Les habitants d'Hérémente font présenter au concile de Bâle une supplique. Ils rappellent qu'il existe dans leur village «une église Saint-Nicolas fondée, avec un cimetière, des fonts baptismaux, un clocher et des cloches et tous autres emblèmes paroissiaux, et convenablement dotée de revenus et de biens». Pourtant cette église n'est pas administrée par un propre curé mais par celui de l'église paroissiale de Vex *cuius filia existit*. Le curé de cette église paroissiale est souvent absent. En outre ils constatent, selon les formules habituellement utilisées en pareil cas, les difficultés que

cause, notamment en hiver, la distance entre les deux villages. Ils demandent donc que leur église avec ses biens et droits soit séparée de celle de Vex.

1436, 14 novembre (Ap Vex Pg 2). Le concile de Bâle s'adresse à l'évêque de Sion pour l'informer qu'il a reçu une supplique (voir ci-dessus 1431-1436) des habitants d'Hérémece tendant à la séparation d'avec la paroisse de Vex. Le concile mande à l'évêque de s'informer de l'exactitude des renseignements contenus dans la supplique et, dans l'affirmative, de séparer l'église Saint-Nicolas de l'église Saint-Sylve et de définir les limites de la nouvelle paroisse. Les droits du curé de Vex ou de tout autre intéressé seront saufs.

1438, 15 janvier (Ap Vex, Pg 2). L'évêque élu Guillaume de Rarogne, voulant se conformer aux instructions du concile de Bâle (voir ci-dessus 1436) constate que les renseignements donnés par les gens d'Hérémece audit concile (ci-dessus 1431-1436) sont bien exacts sauf sur un point: l'église d'Hérémece n'a pas les revenus suffisant à l'entretien du curé et au support des diverses charges. L'évêque ordonne donc aux habitants d'Hérémece de verser 50 livres au chapitre cathédral pour l'achat de rentes destinées à leur église et encore 50 livres pour dédommager la cure de Vex des pertes qu'elle encourra du fait de la séparation. Les droits épiscopaux, ceux du patronat et toutes les autres redevances qui jusqu'ici étaient payés par le curé de Vex pour l'ensemble des deux églises seront désormais partagés par moitié. Ainsi, le curé de Vex ne paiera plus 20 sols au chapitre pour le patronat mais 10, les 10 autres étant payés par le curé d'Hérémece. Les deux curés devront participer ensemble aux offices de la fête patronale et de la dédicace dans les deux églises. Le curé d'Hérémece reconnaîtra la maternité de l'église de Vex (*maternam videatur recognoscere ecclesiam sancti Silvii de Vex*) par le don d'une livre de cire à l'église de Vex le jour de la patronale et une autre le jour de la dédicace.

Puis l'évêque prononce la séparation de l'église d'Hérémece et définit ainsi les limites de son territoire: seront paroissiens de Vex les hameaux qui enterrent leurs morts à Saint-Sylve, et d'Hérémece ceux qui ont coutume d'enterrer leurs morts à Saint-Nicolas. Est mentionnée l'exception d'Euseigne qui, bien qu'enterrant jusqu'alors à Saint-Sylve, est rattaché à Saint-Nicolas d'Hérémece et paie un dédommagement de 12 livres en faveur de Saint-Sylve.

1438, 31 janvier (GREMAUD, *Doc.* n° 2896). A la demande du bailli du Chablais et des habitants d'Hérémece pour le service de leur église, le chapitre de Sion (à qui *collatio et presentatio eiusdem ecclesie de antiqua consuetudine et jure pertinet et spectat*) présente à l'institution de l'évêque pour la cure d'Hérémece, Aymon Langini.

IV. La paroisse actuelle d'Hérémece remonte à 1438. Muni du conseil et de la permission donnés par le concile de Bâle en novembre 1436, l'évêque élu de Sion sépare de Vex sa filiale d'Hérémece et l'érige en paroisse. L'ombre de cette décision a peut-être obscurci le problème des origines plus lointaines: les

divers témoignages documentaires qui concernent le sanctuaire d'Hérémente avant 1438 n'ont été envisagés que dans la perspective d'une filialité à l'égard de Vex (voir surtout TAMINI-DÉLEZE 1940, p. 280, *Armorial Valaisan* 1946, p. 124, et encore MÜLLER 1967, p. 54). GRUBER 1932, p. 75 semble moins obnubilé par l'acte de 1438 mais ne cherche pas à résoudre le problème. Ce qui l'intéresse c'est que le plus ancien lieu de culte d'Hérémente qu'il appelle tantôt «église», tantôt «modeste sanctuaire» aurait eu pour vocable, selon une «tradition» invérifiable, Saint-Michel. Il appartenait à LUGON 1989 de poser sur les textes un regard plus lucide et de proposer une certaine autonomie paroissiale pour l'église d'Hérémente avant un rattachement à Vex, peu avant le milieu du XIV^e siècle. En la qualifiant lui-même d'«invérifiable» il présente l'hypothèse d'une chapelle primitive créée à Hérémente au IX^e ou X^e siècle. Quand fut créée la paroisse de Vex (XI^e siècle), la chapelle d'Hérémente serait demeurée sous la dépendance directe de l'église de Sion, puis aurait acquis peu à peu une certaine autonomie paroissiale. L'église d'Hérémente aurait été rattachée à la paroisse de Vex entre 1319 et 1343. L'auteur conclut: «On ne regrettera jamais assez la disparition de l'ancienne église Saint-Nicolas d'Hérémente, dont le sous-sol pouvait seul apporter la réponse (positive ou négative) à ces questions».

L'existence d'une paroisse ancienne à Hérémente paraît une hypothèse parfaitement vraisemblable. Le fait que certains habitants sont appelés «de l'église», notamment en 1211 et vers 1250, est d'autant plus significatif que les documents ne signalent pas de «chapelle» d'Hérémente. Une *ecclesia* paroissiale devait exister dans le courant du XII^e siècle au plus tard. Elle fait si bien partie du paysage au début du XIII^e siècle que les habitants de son voisinage sont tout naturellement appelés *de ecclesia*. Cette église a son propre curé (autre que celui de Vex) en 1319 et son cimetière est attesté en 1330. Le statut paroissial de l'église d'Hérémente se transforme entre 1319 et 1343. A cette date en effet le chapitre de Sion note son droit de collation sur diverses paroisses dont celle de «Vex et Hérémente». Une telle expression n'est pas utilisée pour désigner une église paroissiale et sa filiale mais bien pour mentionner deux églises paroissiales unies sous le ministère d'un seul et même curé (voir *Ardon et *Conthey, région). En 1384 d'ailleurs, le «curé des églises paroissiales de Vex et d'Hérémente» les amodie ensemble à Jean Pallet, clerc des Agettes. Enfin, dans la supplique qu'ils font présenter au Concile de Bâle entre 1431 et 1436, les Hérémentsards décrivent leur «église» munie de tout ce qui est nécessaire à un sanctuaire paroissial et affirment qu'elle est pourtant desservie par la cure de Vex. Tout suggère que depuis environ cent ans Vex et Hérémente sont deux églises unies sous le ministère d'un seul curé. En déclarant dans leur supplique que leur église est «fille» de celle de Vex, les gens d'Hérémente ne songent pas à définir juridiquement les choses. Ils disent ce qu'ils ressentent dans la pratique du fait que le curé dont ils dépendent habite Vex. Le Concile, pour sa part, ne fait pas allusion à cet aspect du problème. Quant aux deux livres annuelles de cire que l'évêque fait offrir à Saint-Sylve de Vex, elles tiennent sans doute moins à une maternité juridique, qu'à une manière diplomatique de faire admettre le nouvel ordre des choses au curé de Vex.

Les deux paroisses d'Hérémente et de Vex existent l'une à côté de l'autre au plus tard dans la deuxième moitié du XII^e siècle. L'absence de fouilles à Hérémente empêche de remonter plus haut. Les questions touchant à l'ancienneté relative et au statut originel des deux sanctuaires ne peuvent aujourd'hui faire l'objet, comme l'a bien remarqué LUGON 1989 que d'hypothèses invérifiables.

Voir aussi *Hérens, région.

- V. Le territoire de la paroisse d'Hérémente à la fin du XII^e siècle pourrait se reconnaître dans les limites de l'actuelle commune d'Hérémente, exception faite, probablement, d'Euseigne.

HÉRENS, RÉGION

(Voir *Bramois, *Hérémente, *Mase, *Nax, *Saint-Martin, *Vex).

L'appartenance primitive de toute la région à la *curtis* de Bramois, censée offerte à l'abbaye de Saint-Maurice par saint Sigismond (515), ne saurait être démontrée. En revanche, une desservance ancienne par l'église Saint-Pierre de *Sion, avait laissé quelques souvenirs à Hérémente en 1513 encore (LUGON 1989, p. 49). Le village pourrait même avoir eu une chapelle au IX^e/X^e siècle. On pourrait supposer une chapelle analogue aux origines de *Saint-Martin d'Hérens. Dans ces deux cas, seule la recherche archéologique pourrait faire espérer une certitude.

On touche un terrain plus ferme à Bramois avec le tournant du millénaire. Sous l'influence de l'église de Sion et probablement de son chapitre, l'église de ce lieu, fort petite, n'était évidemment pas destinée à desservir la vallée supérieure. D'ailleurs, c'est déjà en 1034 qu'une église est consacrée à *Nax et avant la fin du siècle une autre bâtie à *Vex. Les origines de la paroisse de *Saint-Martin, dont les fondateurs ne peuvent être sûrement connus, sont peut-être contemporaines ou à peine plus tardives. Là encore, l'archéologie seule pourra peut-être répondre.

INDEN, v. LOËCHE

ISÉRABLES, v. RIDDES

KIPPEL, n° 60

- II. Eglise Saint-Martin, fouilles 1977 (bureau W. Stöckli, direction locale Heinz Kellenberger).

A. Premier sanctuaire composé d'une nef large intérieurement de 5,25 m et longue de 10 m et d'un chœur rectangulaire allongé de 4,50 m x 3,50 m. Datation proposée: XII^e siècle.

B. Une reconstruction partielle porte les dimensions du chœur à 5,25 m x 6,00 m. Un arc de triomphe sépare désormais le chœur de la nef. La longueur totale de l'église est désormais de 16,60 m. Datation proposée: XII^e/XIII^e siècle.

Rapport aux AMH, C 74/2001.

III. 1233 (GREMAUD, *Doc.* n° 390). Girolde de la Tour donne à l'abbaye d'Abondance *ecclesiam de Lyehc cum omni jure suo et appenditiis suis*. L'acte est passé à Géronde, en l'église Saint-Martin, devant l'autel.

1254 (GREMAUD, *Doc.* n° 570). *Nicholaus incuratus de Liech* est mentionné comme témoin d'un acte.

1434 (GRUBER 1932, p. 32). Première attestation du vocable de Saint-Martin.

1444 (VP). *L'ecclesia parochialis S. Martini prioratus de Liech* est de la collation de l'abbaye d'Abondance.

IV. Les fouilles pratiquées par W. Stöckli dans l'église de Kippel ont mis au jour des éléments d'un premier lieu de culte du XII^e siècle et ceux d'une reconstruction du XIII^e siècle. On peut donc admettre que le Lötschental a été équipé d'abord d'une simple chapelle, comme le suggère d'autre part le toponyme Kippel (Kapil en 1434, *Armorial Valaisan* 1946, p. 141). Il s'agit probablement d'une succursale de l'église de *Niedergesteln, plutôt que de la paroisse de *Rarogne comme le pensait Joller suivi par IMESCH 1907, p. 263. La fondation pourrait être l'oeuvre d'un seigneur de Niedergesteln. Du moins, parvenu au statut paroissial, le sanctuaire était en 1233 une église privée de Girolde de la Tour, qui en fit don à l'abbaye d'Abondance.

V. Depuis le XIII^e siècle, la paroisse de Kippel a été amputée par la création de celles de Blatten au XIX^e siècle et de celles de Ferden et Wiler au XX^e siècle.

LALDEN, v. VIÈGE

LAQUES, Saint-Maurice de, n° 55

- I. SAUTER signale diverses découvertes romaines dans la partie moyenne du coteau, sur les territoires des communes de Randogne (PVI, p. 117), et de Venthône (PVI, p. 149 et PVIII, p. 280) ainsi que des tombes du Haut Moyen Age à Miège (PVI, p. 114), savoir dans les limites de la paroisse primitive de Laques. Plus important pour notre propos, un des deux cimetières découverts à cinq minutes de l'église de Laques, près du hameau de Conzor (commune de Mollens) et «nettement romain» (PVI, p. 114).
- II. L'église n'a pas fait l'objet de recherches archéologiques.
- III. 1238 (GREMAUD, *Doc.* n° 431). *Petrus presbiter de Laques* est mentionné comme témoin d'un acte.
- 1241 (GREMAUD, *Doc.* n° 458). *Petrus capellanus de Laques* lève une charte.
- 1242 (Ac Mollens, Pg 1). Henri de Ventona vend à Pierre de Mieio, *sacerdos* un pré situé *subtus ecclesiam Sancti Mauricii*.
- 1270 (AEV / AT 54 3/17). Une *elemosina* est due [...] *ecclesie Sancti Mauricii de Laques*.
- 1279 (GREMAUD, *Chartes*, n° 59). Dans son testament, Pierre de Granges, chanoine de Sion fait un legs *ecclesie Sancti Mauricii de Laques*.
- 1343 (GREMAUD, *Chartes*, n° 61). L'église de Saint-Maurice de Laques fait partie de celles dont le chapitre a la collation (*item canonie de Laques, ecclesia de Laques*).
- IV. MÜLLER 1967, p. 42 ne cherche pas à tirer parti du vocable de Saint-Maurice. Une interprétation défectueuse (voir *Sierre/région) des rapports entre les diverses églises de la région de Sierre le conduit à penser que le statut paroissial de Saint-Maurice de Laques n'est que de peu antérieur à 1364 et qu'il s'inscrit en succession de l'église paroissiale de *Géronde.

Le desservant du nom de Pierre, mentionné sous les titres de *presbiter* en 1238 et de *capellanus* en 1241, est le plus vraisemblablement un curé de Laques. Le vocable de Saint-Maurice est évidemment très ancien à Agaune. Dans les églises de campagne, le choix de ce vocable semble intervenir dans le même contexte que la création des seigneuries (XI^e/XII^e siècle): à *Saxon (XI^e/XII^e, dans le petit bourg annexe du château) à *Aigle (avant le milieu du XII^e, près du château), à *Naters (avant 1181, probablement dans le cadre de l'ancienne paroisse de Glis mais dans le village proche des châteaux), à *Bagnes (entre 1146 et 1178, dans une seigneurie abbatiale) et à *Salvan (entre 1178 et 1259, dans une seigneurie abbatiale). Saint-Maurice de Laques n'est pas bien éloigné des châteaux d'Anchettes et de Venthône, dont les éléments anciens datent du XI^e/XII^e siècle. La proximité du cimetière romain de Conzor pour-

rait suggérer aux origines du sanctuaire quelque petit oratoire funéraire. Seules des fouilles archéologiques permettraient de résoudre le problème.

Les origines des droits du chapitre de Sion ne sont pas connues. Voir aussi *Sierre/région.

V. Voir *Sierre/région.

LAVEY (VD), n° 18

I. Restes de construction romaine (VIOLLIER 1927, p. 209). Il n'y a apparemment pas de rapport entre cet établissement et les origines de la paroisse, puisque l'église des gens de Lavey était au Moyen Age Notre-Dame Sous-le-Bourg à *Saint-Maurice.

II. L'église ou chapelle de Notre-Dame Sous-le-Bourg se trouvait à Saint-Maurice, près de la Grand-Rue, immédiatement à l'est du numéro actuel 72 (DUBUIS P. 1976, p. 136, note 37). Ses derniers restes ont disparu en 1810 (BLONDEL 1953 a, p. 14). Des travaux pratiqués sur cet emplacement dans les années 1975-1980 n'ont laissé apercevoir qu'un sous-sol totalement bouleversé.

III. 1051 (MDR, t. XIX, p. 98). Burchard, abbé et prévôt de Saint-Maurice concède en *praestaria* des biens situés dans un lieu nommé Alaver, *in pago Caputlacense*.

1178, 1196 et 1259: l'église Notre-Dame à Saint-Maurice figure parmi les possessions confirmées par le Saint-Siège à l'abbaye de *Saint-Maurice.

1215: l'église n'est pas mentionnée dans l'arrangement entre l'abbaye de *Saint-Maurice et l'évêché au sujet des paroisses que possédait le monastère sous la juridiction épiscopale de Sion.

1259 Lavey figure parmi les villages dont la propriété est confirmée à l'abbaye de *Saint-Maurice par le Saint-Siège.

1299 (AASM, tir. 63, paquet 1, n° 1). Comme la chapelle Notre-Dame Sous-le-Bourg, déjà partiellement effondrée, menace de tomber en ruines (*capella Beate Marie de Subburgo de Sancto Mauritio pro parte dirupta fuerit et pro parte certam minaretur ruinam*) et que Raymond de Montevitulo s'occupe efficacement de sa reconstruction (*circa restaurationem et reedificationem dicte capelle vacet dictus Raymundus incessanter et efficaciter*) l'abbé de Saint-Maurice accorde à ce bienfaiteur divers avantages.

1402 (AASM, tir. 63, paquet 1, n° 6). Mention de *Nychodus Bernardi curatus de Laveto rectorque capellae B. Mariae de Subburgo*.

1416 (AASM, tir. 63, paquet 1, n° 9). Mention de *Nicodus Bernardi curatus et rector ecclesiae parochialis Laveti sitae apud Sanctum Mauritium Agaunen, sub burgo villae*.

1482 (AASM, tir. 34, paquet 4, n° 8). L'abbé de Saint-Maurice agit en qualité de «seigneur spirituel et temporel de Salvan, Choëx et Lavey».

1524 (AASM, tir. 63, paquet 1, n° 16). Fondation d'une messe en l'église Notre-Dame Sous-le-Bourg, paroissiale de Lavey. L'acte est passé à Saint-Maurice, *in domo curae B. Mariae Virginis de Subburgo parochialis Laveti*.

1566 (AASM, tir. 63, paquet 1, n° 22). L'église Notre-Dame de Sous-le-Bourg étant vacante, l'abbé de Saint-Maurice, de qui elle relève (*cuiusquidem ecclesie collatio provisio et omnimoda dispositio ad nos racione dicti nostri monasterii quotiens vaccat pleno jure spectat*) investit Jean Sachie *de dicta cura et ecclesia*. Les rites de la mise en possession sont accomplis tant en ce qui concerne l'église elle-même que la *domus dicte cure*. Le nom de Lavey ne figure pas dans l'acte.

IV. Le cas très particulier de la paroisse de Lavey, située sur la rive droite du Rhône, mais ayant pour église paroissiale Notre-Dame Sous-le-Bourg, dans la rue principale de Saint-Maurice, est clairement attesté dès 1402 et 1416. On voit en 1482 que l'abbé de Saint-Maurice avait à la fois la juridiction spirituelle et temporelle sur le village de Lavey. L'abbaye possédait des biens en ce lieu au milieu du XI^e siècle déjà; la propriété du village même lui est confirmée par le Saint-Siège en 1259.

À partir de ces renseignements certains, le problème des origines de la paroisse peut être éclairé. L'appartenance de la paroisse de Lavey à la juridiction spirituelle de l'abbé de Saint-Maurice suggère l'ancienneté de la paroisse. Lavey ne dépendait pas de Saint-Sigismond puisque l'évêque donne celle-ci à l'abbaye (1163/1168) en se réservant la juridiction spirituelle. Il serait pour le moins invraisemblable que par la suite, Lavey ait été soustrait à la juridiction spirituelle de l'évêque sur Saint-Sigismond pour être joint au territoire *nullius* de l'abbaye. On ne peut pas davantage penser que Lavey aurait d'abord relevé de *Bex, qui est, elle aussi, de la juridiction de l'évêché. Il faut donc que l'autorité spirituelle de l'abbé ait existé ici avant le milieu du XII^e siècle au plus tard.

Le fait que l'administration savoyarde place les foyers fiscaux de Lavey sous la même rubrique que ceux de la paroisse de Saint-Maurice (DUBUIS P. 1994, p. 39) nous paraît refléter plus un esprit de simplification que la réalité canonique.

On constate d'ailleurs que la liste des décès enregistrés à l'occasion de la peste en 1349 dans les diverses localités de la paroisse de Saint-Sigismond, mentionne tous les villages de la paroisse mais ne souffle mot de Lavey (DUBUIS P. 1980 p. 13). Ce village avait donc déjà son propre service paroissial.

Quant à Notre-Dame Sous-le-Bourg, elle était en 1299 un édifice fort ancien. Une partie s'étant déjà effondrée et le reste du bâtiment menaçant ruine, Raymond de *Montevitulo* pourvoit alors à sa restauration. Dans ces conditions, on peut suivre GRUBER 1932, p. 36, n. 27 qui identifie cette église avec l'*ecclesia sancte Marie* dont le Saint-Siège confirme la possession à l'abbaye de *Saint-Maurice en 1178, 1196 et 1259.

On peut suivre aussi DUBUIS P. 1976., p. 137, note 37: rien, dans le texte de 1299 ne suggère que Raymond ait reconstruit en ville une chapelle qui aurait menacé ruine ailleurs (en Condémines). Il nous paraît donc tout à fait improbable que l'église funéraire de Condémines ait été, comme l'a proposé BLONDEL 1953 a, p. 15, le premier site de l'église Notre-Dame Sous-le-Bourg et de ce fait, le premier centre paroissial de Lavey.

Nous pouvons donc inscrire la paroisse de Lavey au nombre de celles qui ont été créées au plus tard entre 950 et 1100.

Après l'introduction de la Réforme sur les terres bernoises, Lavey et aussi Morcles (qui relevait précédemment de la paroisse Saint-Sigismond) furent rattachés à la paroisse de Bex. Néanmoins, le poste de curé de Notre-Dame Sous-le-Bourg fut maintenu jusqu'en 1566 en tout cas. Brûlée dans l'incendie de la ville en 1693, l'église demeure, réduite à ses seuls murs en 1721, où l'on envisage de la restaurer. En 1738, l'abbé de Saint-Maurice s'intitule encore *dominus in spiritualibus* de plusieurs églises dont l'*ecclesia Sanctae Mariae sub Burgo parroecialis Laveti* (AASM, Miscellanea XVIII saeculi, minutes de l'abbé Claret, p. 30).

- V. Le territoire de la paroisse, qui n'a pas changé jusqu'à l'époque de la Réforme protestante, comprenait la partie septentrionale de la commune actuelle de Lavey-Morcles (savoir le territoire de l'ancienne commune de Lavey avant sa fusion en 1852 avec celle de Morcles).

LAX, v. ERNEN

LENS, n° 54

- II. L'église n'a pas fait l'objet de recherches archéologiques. Le chœur gothique quadrangulaire (actuellement sacristie) et le clocher du XVI^e siècle ont seuls été conservés lors de la construction de l'église actuelle (consacrée en 1862).

III. 1177: L'église figure au nombre des possessions confirmées par le Saint-Siège à la maison du *Mont-Joux.

1199: Pour mettre fin à toute contestation, le prévôt du *Mont-Joux remet à l'évêque de Sion, entre autres, l'église de Lens. Celui-ci, en accord avec son chapitre, donne aussitôt cette église à la maison du Mont-Joux, moyennant un cens annuel de 8 sols à verser pour l'église de Lens, au chanoine à qui le revenu de cette église avait appartenu.

1204: L'église figure au nombre des possessions confirmées par le Saint-Siège à la maison du *Mont-Joux.

1286: *L'ecclisia Sancti Petri de Lenz* figure au nombre des possessions confirmées par le Saint-Siège à la maison du *Mont-Joux.

IV. MÜLLER 1967, p. 42, rattache le choix du vocable de Saint-Pierre à l'influence de la réforme monastique née à Cluny au X^e/XI^e siècle.

L'église de Lens apparaît en 1177 parmi celles que possédait alors la prévôté du Mont-Joux. Était-elle une fondation de cette maison? Un document de 1199 permet de répondre par la négative. Il y est prévu que le prévôt du Mont-Joux devra 8 sols au chanoine de Sion détenteur de la prébende à laquelle avait appartenu l'église de Lens. Il ne s'agit donc évidemment pas d'une fondation de la maison du Mont-Joux mais d'une église passée des mains du chapitre cathédral en celles du Mont-Joux.

L'événement n'a pu se produire que dans le cours du XII^e siècle, puisque, vers la fin du XI^e siècle, le rôle des biens et revenus du chapitre, ne souffle mot d'une église de Lens.

Cela ne nous indique pas depuis quand il existait à Lens une église (succédant peut-être à une chapelle succursale) ni comment le chapitre cathédral avait, vers la fin du XI^e siècle, des droits sur elle. TAMINI-DÉLEZE 1940, p. 298, croyaient à une fondation au début du XII^e siècle par les bénédictins du prieuré de Granges, puis à une cession au Mont-Joux avant 1177. *L'Armorial Valaisan* 1946, p. 148 les suit, mais n'oublie pas d'indiquer le chapitre de la cathédrale avant d'en venir au Mont-Joux. Ces opinions nous paraissent peu vraisemblables car elles obligeraient à croire que la nouvelle fondation aurait à peine pris son essor avant d'être abandonnée d'abord par les bénédictins, puis par le chapitre cathédral.

On peut seulement se demander si l'église Saint-Etienne, paroissiale de Granges, propriété du chapitre vers la fin du XI^e siècle, aurait fondé à Lens, au X^e ou XI^e siècle, une chapelle succursale. Celle-ci pourrait ne pas apparaître plus que les autres possessions de l'église paroissiale de Granges dans le rôle des biens capitulaires. On pourrait envisager aussi que le chapitre ait fondé une église de Lens dans la seconde moitié du XI^e ou dans les débuts du XII^e siècle et que ce sanctuaire ait passé au Mont-Joux quelque temps avant la

bulle pontificale de 1177. Une fois de plus, il faut souhaiter qu'une fouille archéologique permette d'y voir plus clair.

- V. Le territoire de la paroisse de Lens n'a été amputé que tardivement par la création des paroisses de Montana-Village (XIX^e siècle), de Montana-Vermala, ainsi que de Chermignon (XX^e siècle). On retrouve donc le territoire primitif dans les communes actuelles de Lens, d'Icogne, de Chermignon et de Montana.

LEYTRON, n° 32

- I. De nombreuses trouvailles isolées (tombes, monnaies etc.) ont été signalées jusqu'à 1800 m d'altitude dans la zone montagneuse de la commune (SAUTER, *PV I*, p. 102). Deux petits temples gallo-romains à proximité de l'ancienne église Saint-Martin (ASSPA 1995, p. 216-217).
- II. L'ancienne église n'a pas fait l'objet de recherches archéologiques. L'établissement d'une chapelle mortuaire (1983) n'a pas pu, faute de moyens financiers, être précédée d'une recherche dans le sous-sol.
- III. 1264 (GREMAUD, *Doc.* n° 699). En raison de la distance et, surtout en été, des débordements des cours d'eau (*propter distanciam loci et inundationem aquarum, presertim estivo tempore*), les gens d'Isérables ne peuvent pas toujours accéder à leur église paroissiale de Leytron (*ad ecclesiam de Leytrono sibi parochialem*). Pour les mêmes raisons, le curé ne peut pas toujours accéder à Isérables pour y administrer les sacrements aux malades. C'est pourquoi, Henri de Rarogne, évêque de Sion sépare le village d'Isérables de la paroisse de Leytron, le joint à celle de *Riddes et fixe les revenus compensatoires que le curé de Riddes paiera à celui de Leytron.
- 1413 (GRUBER 1932, p. 34). Première mention du vocable de Saint-Martin.
- 1445 (*VP*). L'église est de la collation de la mense épiscopale.
- IV. Le vocable de Saint-Martin est fréquemment choisi dans le Haut Moyen Age mais aussi à l'époque des réformes monastiques inspirées (dès le X^e/XI^e siècle) par Cluny. En ce qui concerne Leytron, MÜLLER 1967, p. 49 penche pour la solution tardive. Il nous paraît préférable d'admettre plutôt la datation ancienne. Leytron se trouve vers le milieu du territoire entre Martigny et Sion. Le site du village est occupé à l'époque romaine déjà: les petits sanctuaires que F. Wiblé a pu examiner à une trentaine de mètres au sud de l'ancienne église, ont reçu des offrandes monétaires jusque vers la fin du IV^e ou le début du V^e siècle. Sans exclure l'hypothèse d'un oratoire domanial

assez rapidement développé en église (comme à *Ardon), nous verrions volontiers une église fondée par l'évêque à l'intention du peuple avant le milieu du VIII^e siècle. Seules des fouilles archéologiques du sous-sol de l'ancienne église permettraient peut-être d'acquiescer une certitude.

Les fouilles exécutées à Saint-Laurent de *Saillon ont révélé un simple oratoire domanial jusqu'au début du deuxième millénaire. Le centre culturel et baptismal dont relevait d'abord la population du domaine pourrait fort bien être Leytron. Le territoire primitivement desservi par Saint-Martin de Leytron comprenait jusqu'en 1264 le village d'Isérables, sur la rive opposée du Rhône. Le fait suggère que *Riddes pourrait avoir aussi dépendu de Leytron avant d'être érigé en paroisse.

- V. Depuis la fin du XII^e siècle, le territoire de la paroisse de Leytron n'a été amputé que d'Isérables (transféré en 1264) à la paroisse de *Riddes. On en retrouve donc approximativement les limites dans celles des communes actuelles de Leytron et d'Isérables.

LIDDES, n° 23

- I. L'occupation des lieux à l'époque romaine est attestée pour l'instant par des trouvailles isolées (SAUTER, *PV I*, p. 103; *PV II*, p. 16). Le lieu-dit Palasui, situé au sud du village, sur la rive droite du torrent homonyme, et traversé par l'ancien chemin du Grand-Saint-Bernard, mériterait une exploration archéologique: les habitants de Liddes ont remarqué la présence de ruines dans le terrain.

- II. L'église actuelle (1939-1942) a été bâtie à neuf sur le site d'un sanctuaire consacré en 1687. L'examen du sous-sol permettrait peut-être de découvrir toute une série de substructures significatives.

- III. 1150-1162 (1159- 1162?). L'église de Liddes est probablement donnée aux chanoines du *Mont-Joux (v. texte de 1163) par l'évêque Louis.

1177, 1204: L'église de Liddes (*ecclesia sancti Stephani de Leides*) figure au nombre des possessions confirmées à la maison du *Mont-Joux par le Saint-Siège.

1286: L'*ecclesia sancti Georgii de Ledes* figure au nombre des possessions confirmées à la maison du *Mont-Joux par le Saint-Siège.

- IV. Le vocable primitif de Saint-Etienne ne se prête guère ici à une datation du premier sanctuaire. L'appartenance de l'église à la mense épiscopale peu

après le milieu du XII^e siècle n'implique pas une fondation du premier lieu de culte par l'évêché. La création d'une première desservance par les moines de *Bourg-Saint-Pierre est possible mais l'on ne saurait exclure une chapelle créée par l'église de *Sembrancher au service de cette zone éloignée. En attendant que la recherche archéologique apporte la seule lumière possible, nous nous contentons de proposer une succursale établie entre le milieu du IX^e siècle et celui du X^e, qui deviendrait église en tout cas avant le milieu du XII^e siècle. L'adoption du nouveau vocable de Saint-Georges intervient entre 1177 et 1286. On ne peut en savoir davantage puisque la mention de l'*ecclesia de Ledes* dans la bulle pontificale de 1204 n'indique pas le vocable. On ne sait même pas si la mise à l'écart de Saint-Etienne à Liddes a coïncidé avec l'adoption de ce nouveau vocable à Sembrancher.

- V. La paroisse de Liddes n'a été l'objet d'aucun démembrement après 1200. On peut admettre que les limites de la commune actuelle correspondent au territoire paroissial du XII^e siècle.

LIECH, voir KIPPEL

LOÈCHE, n° 58

- I. SAUTER *PVI*, p. 103 signale plusieurs découvertes concernant la protohistoire mais aucune trouvaille romaine. C'est seulement dans son deuxième supplément (*PV III*, p. 257) qu'apparaît un objet romain découvert en 1958. Depuis lors, F.-O. Dubuis a observé l'angle d'un bâtiment romain lors du défoncement d'une vigne en bordure orientale du Ringacker. Lors des fouilles pratiquées dans l'église en 1982, (voir II ci-dessous), on a mis au jour les substructures d'un bâtiment romain mesurant 10 m x 19 m. C'est un élément d'un ensemble bâti au III^e s. et que Descoedres et Sarott identifient à un relais routier. La salle fouillée comprenait dans la partie est un grand foyer.

Voir DESCOEUDRES-SAROTT 1984 pp. 163-164

- II. — Eglise St-Etienne, fouilles 1982 (Bureau Stöckli, direction locale G. Descoedres et J. Sarott).

A. L'espace du bâtiment romain est réaménagé en un local funéraire. On y a trouvé 9 tombes à dalles. Il existait peut-être un autel dans l'emplacement oriental laissé libre par les tombes. Il s'agit donc soit d'une grande cellule funéraire soit déjà d'un oratoire funéraire. Datation proposée: VI^e/VII^e siècle.

B. La partie orientale de l'édifice précédent, en partie rebâti sur le même plan, est aménagée intérieurement en *presbyterium* rectangulaire flanqué de deux petites annexes et précédé d'un étroit avant-choeur. Des annexes sont ajoutées

au plan primitif au nord et à l'ouest de la nef. Des inhumations ont été constatées à l'intérieur et à l'extérieur. Une tombe à *arcosolium* se trouvait dans le *presbyterium* et deux tombes superposées maçonnées étaient appuyées au mur est du chœur, à l'extérieur. La combinaison de l'aménagement liturgique et des tombes nous fait songer à un oratoire ou à une église de caractère domanial. Datation proposée: fin VII^e/début VIII^e siècle.

C. Les annexes nord du *presbyterium* et de la nef sont supprimées. Datation proposée: avant la fin du millénaire.

D. Une reconstruction totale porte la longueur de l'église à 30 m au moins. L'abside curviligne, large et peu profonde, ouvre sur une nef légèrement trapézoïdale (longueur: environ 20 m, largeur: 11 m à l'est et 10,50 m à l'ouest). Plus à l'ouest ne subsistent que les murs latéraux d'un vestibule. Date proposée: XI^e siècle.

E. Reconstruction complète sur le plan précédent, avec léger élargissement de la nef vers le sud. Date proposée: XII^e siècle.

Voir DESCOEUDRES-SAROTT 1984; SENNHAUSER, dans VRK 1991, p. 244.

— Chapelle St-Pierre (près de l'ancien château épiscopal).

Fouilles et analyse partielle 1982-1983. (Bureau W. Stöckli, direction locale, G. Descoedres et J. Sarott).

A. Cimetière du 1^{er} millénaire en plusieurs étapes. Cette nécropole comporte, dans sa 2^e phase d'utilisation, une tombe nord-sud, un coffre maçonné qui est en partie abîmé par la construction du sanctuaire, au tournant du millénaire. Très soignée, elle témoigne de la présence soit d'une celle, soit d'un oratoire funéraire antérieur au tournant du millénaire.

B. Chapelle ou église, construite sur cet ancien cimetière et dont il ne reste qu'une partie de la nef, la partie orientale de l'édifice ayant été détruite au XIX^e siècle. Datation proposée: début ou 1^{re} moitié du XI^e s.

Voir DESCOEUDRES-SAROTT 1984.

III. Vers 800 (*Saint-Maurice, abbaye III). Dans l'«acte de fondation» de l'abbaye, *Leuca* figure parmi les *curtes* censées données à l'abbaye en 515 par saint Sigismond.

1018, 15 février (*MGH, Rudolfinger*, n° 112). Rodolphe III donne ou restitue à l'abbaye de Saint-Maurice une série de domaines: Loèche n'y figure pas. Le nom de cette localité est en revanche introduit dans une copie du XII^e siècle (voir *SAINT-MAURICE / ABBAYE, TEXTES).

Fin XI^e/début XII^e siècle (GREMAUD, *Chartes*, n° 8). Revenus du chapitre. *Et in villa Leuca, decimum panis et vini episcopi et eleemosynam Hupertii presbyteri in campis, vineis et pratis.*

1079, 1^{er} janvier (GREMAUD, *Chartes*, n° 7). L'empereur Henri IV donne à Ermanfroid, évêque de Sion, pour son usage et celui de son Eglise à perpétuité, les *curtes* de Loèche et de Naters avec toutes leurs dépendances. Ermanfroid avait déjà ces deux domaines à titre personnel (*in beneficium*).

1116 [?] 30 septembre (GREMAUD, *Chartes*, n° 9, d'après le catalogue des évêques de Sion de Branschen). Amédée, comte de Savoie et abbé de Saint-Maurice (*comes et abbas ecclesiae beati Mauricii*) donne à l'Eglise de Sion et à son évêque Vilencus, les *curtes* de Loèche et de Naters avec leurs dépendances. *Acta apud Agaunum haec carta in die Lunae pridie kalendas octobris, luna XI^a, regnante rege Heinrico anno X.*

SANTSCHI 1967, p. 100, n.1, signale les difficultés que présente la date de 1116 assignée par GREMAUD à cet acte: la dixième année du roi Henri tombe en 1115 et cette année-là la veille des calendes d'octobre n'est pas un lundi mais un jeudi et ce n'est pas le onzième jour de la lune mais le huitième. L'acte vu par Branschen ayant disparu, on ne peut plus en vérifier la lecture faite par ce dernier. Le chanoine Schrötter (en 1674) dans son inventaire des archives du chapitre résume cet acte qu'il a encore vu: il fait allusion à un détail omis par Branschen, savoir le consentement des frères d'Amédée (*et hoc fecit cum laude fratrum suorum*).

1138-1142 (GREMAUD, *Doc.* n° 128). Guérin, évêque de Sion est en conflit avec Amédée comte de Savoie au sujet de Loèche et de Naters. Ils viennent au plaid de Conflans, où se trouvent aussi l'archevêque de Tarentaise et d'autres évêques. Guérin expose que son église a reçu ces domaines de l'empereur Henri (voir ci-dessus 1079) et que le comte Amédée lui-même, qui les revendiquait, les avait autrefois concédés à l'Eglise de Sion (voir ci-dessus 1116) du consentement de ses frères, Reynaud, Humbert et Guillaume. Le comte est d'accord avec ce qui a été dit et les autres évêques tranchent en faveur de Guérin. L'acte est connu par un *vidimus* de 1623.

1138-1148 (GREMAUD, *Chartes*, n° 12). Amédée, comte de Savoie, saisi par la crainte de Dieu et à la prière d'évêques et de nombreux religieux, restitue Loèche et Naters à l'Eglise de Sion. La restitution est faite à Guérin, évêque de Sion, en présence de nombreux témoins dont l'archevêque de Tarentaise, Pierre et l'évêque d'Aoste. Amédée informe les habitants de Loèche et de Naters et de leurs dépendances qu'il n'est plus désormais leur seigneur.

1162-1173 (GREMAUD, *Chartes*, n° 14). Du consentement de l'archevêque P. de Tarentaise, l'évêque Amédée confirme la donation de l'église de Loèche faite au chapitre par son prédécesseur Louis, et ajoute 12 *nummos* aux 12 déjà donnés par Louis. Les chanoines concèdent à Amédée de garder cette église tant qu'il administrera le diocèse.

Le préambule de l'acte reflète bien les inquiétudes de l'époque: *Quoniam pro-na sunt in malum studia presentis etatis adeo ut in verbis fides et in dationibus stabilitas vix possit inueniri, caventes in posterum ne donatio de ecclesia Leuce, quam episcopus Ludovicus capitulo suo fecit et XII nummos inuestitu-*

re dedit, de cetero aliqua uersucia vel controuersia concuti possit uel infirmari, tam presentibus quam futuris presenti scripto significamus quod Amedeus...

Le fait que les chanoines laissent temporairement l'église à l'évêque suggère que celui-ci se l'était appropriée, doutant probablement de la donation de Louis. Comparer avec le problème de *Martigny et des églises de l'Entremont.

1338 (GREMAUD, *Doc.* n° 1719). Première attestation du vocable de Saint-Étienne.

IV. Vers 800, l'abbaye de Saint-Maurice possédait une *curtis* nommée *Leuca*. Le monastère la considérait comme donnée par saint Sigismond en 515. Ce domaine ne figure pas au nombre des possessions «données ou rendues» par le roi Rodolphe III à l'abbaye en 1018. Toutefois on ne peut savoir si Saint-Maurice l'avait toujours conservé ou si le roi n'entendait pas le rendre. De fait, la *curtis* de Loèche et ses dépendances sont en mains de l'empereur Henri IV, lointain héritier des Rodolphiens, qui les donne en bénéfice personnel (*beneficium*) à Ermanfroid évêque de Sion, puis, en 1079, en possession perpétuelle à l'église de Sion. L'abbaye de Saint-Maurice revendiquait malgré tout les droits sur le domaine ainsi parvenu à la cathédrale. Le comte de Savoie Amédée III, sous le titre d'abbé d'Agaune, cède Loèche à l'église de Sion vers 1116, mais n'abandonne ses droits seigneuriaux sur Loèche qu'une bonne vingtaine d'années plus tard (1138-1142). Il n'est question de l'église de Loèche qu'à l'époque de l'évêque Louis (1150-1162): la donation qu'il en fit à son chapitre est l'objet d'une confirmation écrite par l'évêque Amédée (1162-1173).

La recherche archéologique a révélé les origines de ce sanctuaire. Un simple édifice funéraire construit sur les bases d'un édifice romain (III^e/IV^e siècle) contient des tombes du VI^e/VII^e siècle. Avant le début du IX^e siècle, le même espace est transformé en petite église par la construction, dans sa partie orientale, d'un sanctuaire central flanqué de deux étroites annexes. Le vocable de Saint-Étienne que MÜLLER 1967 p. 58, avant les fouilles, attribuait au VII^e/VIII^e siècle, convient à cette première église. On constate une reconstruction, sans agrandissement (fin IX^e-début X^e siècle) puis une reconstruction sur un plan plus ample, comprenant un *presbyterium* en abside (XI^e siècle). On ne saurait exclure, selon DESCOEUDRES-SAROTT 1984, p. 182, que cette nouvelle église ait été construite par l'évêque de Sion après 1079. Dans le courant du XII^e siècle, l'édifice est élargi du côté sud, puis il reçoit au XIII^e siècle deux annexes dans sa partie orientale (celle du sud est le clocher, en partie reconstruit vers 1300).

Le local funéraire du VI^e/VII^e siècle pourrait convenir aux propriétaires ou aux administrateurs d'un domaine, qu'il ait ou non appartenu au monastère agaunois. La petite église antérieure à 800 et sa première étape de transformation (fin IX^e/début X^e siècle) constituent sans doute le lieu de culte de la *cur-*

tis de l'abbaye. Si l'on imagine que la propriété des religieux s'étendait à tout le territoire de la paroisse de Loèche, telle qu'on la connaît au Bas Moyen Age, on peut s'étonner de la petitesse de l'église. Il est vrai que l'on remarque en bien d'autres endroits d'Europe occidentale les dimensions médiocres des sanctuaires carolingiens bâtis dans les campagnes. Mais il ne faut pas oublier que la grandeur de la *curtis* agaunoise nous est tout à fait inconnue, ici comme ailleurs. Elle peut n'avoir couvert qu'une petite partie de l'actuel district de Loèche. Dans ces conditions, l'église pouvait suffire aux gens du domaine à qui elle était réservée. D'autres habitants de la région relevaient tout simplement d'une église publique, vraisemblablement de *Géronde. L'organisation de la grande paroisse de Loèche, avec son église sur l'emplacement des premiers sanctuaires, s'est probablement faite lors de l'établissement systématique d'un réseau paroissial dans le diocèse (avant la fin du XII^e siècle).

L'ancienne église Saint-Pierre, désaffectée au plus tard au XIX^e siècle, remonte, selon DESCOEUDRES-SAROTT 1984, pp. 223-226 au tournant du millénaire ou à la première moitié du XI^e siècle. La fonction originelle de ce sanctuaire pose un problème. L'époque est trop tardive pour songer à une église funéraire, même si le site choisi est celui d'un ancien cimetière. Le soin apporté à la construction et le voisinage immédiat du château épiscopal signifieraient-ils une intervention privée de l'évêque?

- V. La grande paroisse de Loèche est demeurée intacte jusqu'à la fin du XV^e siècle. Dès lors, elle a été démembrée par la création de nouvelles paroisses: au XVI^e siècle, Loèche-les-Bains; au XVII^e siècle, Tourtemagne (dont Ergisch se détachera au XIX^e siècle), Gampel et Salquenen; au XVIII^e siècle, Erschmatt, Ems, Albinen, Inden et Varen; au XIX^e siècle, Guttet-Feschel; au XX^e, Agarn et Susten. Le territoire médiéval se retrouve donc dans celui de l'actuel district de Loèche.

LOÈCHE-LES-BAINS, v. LOÈCHE

LUTRY

Prieuré (diocèse de Lausanne) dépendant de *SAVIGNY.

- III. 1140 (WILDERMANN 1986, p. 805). A la demande de l'évêque de Lausanne, Guy de Marlaniaco, le pape Innocent II accorde au prieuré de Lutry une bulle de garantie pour les églises qu'il possède dans les églises de Lausanne de Genève et de Sion. Sont nommées dans ce dernier: les églises de *Collombey et de *Vionnaz.

LYEHC, voir KIPPEL

MARTIGNY, n° 20

Nous avons exposé dans notre première partie (p. 10 ss) le sort de la ville romaine, la question de l'évêché d'Octodure, ainsi que les premiers résultats des fouilles qui ont mis au jour la cathédrale primitive. Il convient d'ajouter à ce tableau la découverte en 1993 d'un *mithraeum* dont l'étude n'est pas terminée. Voir WIBLÉ 1995.

II. Eglise Notre-Dame (Martigny-Ville), fouilles 1990-1993 (H.-J. Lehner).

A. Dans le cadre d'un vaste bâtiment romain (probablement une résidence suburbaine du II^e siècle), on ajoute à une petite salle (environ 9 m x 4 m) une exèdre orientale. La conservation par les sanctuaires successifs jusqu'en plein Moyen Age, du site et de l'axe de cette première installation la désigne comme le premier lieu de culte chrétien. A environ 4 m au sud de ce petit sanctuaire, on a retrouvé une cuve baptismale très simple presque quadrangulaire (environ 1,20 m x 0,90 m). L'enveloppe architecturale des sols contemporains du bassin n'est pas encore clairement définie. Ces deux éléments paléochrétiens, qu'ils aient été établis par un seul chantier ou que la cuve baptismale résulte d'une seconde étape de travaux, remontent au cours du IV^e siècle. Le développement des recherches permettra sans doute de préciser la chronologie.

B. Construction de deux églises accolées. Celle du nord, sur l'axe du premier lieu de culte et celle du sud sur celui de la cuve baptismale. Longueur des nefs, 15 m, et largeur, 7,50 m au nord et 6 m au sud. Chacune possède à l'est, un «choeur» rectangulaire: celui du nord est surélevé de deux marches par rapport à la nef. La cuve baptismale demeure quelque temps en service devant l'entrée du choeur méridional, avant d'être transférée sur un autre emplacement. Datation: vers 400.

C. Transformation ou reconstruction de l'église nord: l'abside semi-circulaire est implantée à l'ouest du chevet précédent. La nef garde sa largeur ancienne mais est prolongée quelque peu vers l'ouest. La nef de l'église sud devient une simple annexe (funéraire?) couverte. Date proposée: époque carolingienne.

D. Transformation ou reconstruction. Le choeur de l'église nord est reconstruit plus à l'est (abside semi-circulaire). L'annexe sud est transformée en un bas-côté sud plus étroit avec abside semi-circulaire à l'est. Datation proposée: XI^e siècle.

Un exposé des résultats préliminaires est donné par LEHNER-WIBLÉ 1993. Nous avons bénéficié en outre d'informations récentes (1995) obligeamment communiquées par H.-J. Lehner.

III. 1163: L'église de Martigny est mentionnée au nombre de celles dont la possession est contestée aux chanoines du *Mont-Joux par l'évêque de Sion, Amédée.

1168: L'église de Martigny figure au nombre des biens que l'évêque de Sion Amédée confirme à la maison du *Mont-Joux.

1177: L'église Sainte-Marie d'Octodure (*ecclesia beate Marie de Othodero*) figure parmi les possessions confirmées à la maison du *Mont-Joux par le Saint-Siège.

1199: L'église de Martigny est au nombre de celles que le prévôt du *Mont-Joux rend à l'évêque de Sion et reçoit aussitôt de lui, à charge d'un cens désormais indexé.

1204 et 1286: L'église de Martigny figure parmi les possessions confirmées à la maison du *Mont-Joux par le Saint-Siège.

- IV. L'étude archéologique n'étant pas encore terminée, on peut se demander si l'aménagement du premier petit sanctuaire, et peut-être aussi de la piscine baptismale, a été réalisé, au cours du IV^e siècle, dans le cadre d'une maison romaine encore habitée ou sur un terrain où n'auraient subsisté que les substructures d'une maison déjà détruite. Dans le premier cas, qui nous paraît le plus probable, une famille aisée aurait hébergé chez elle la communauté primitive. Dans le second, un terrain aurait été mis à disposition des chrétiens pour y construire leur premier lieu de culte.

Du moment que l'on ignore la date à laquelle l'épiscopat de Théodore a pris fin, on ne saurait trancher si la construction de la cathédrale fut l'oeuvre de cet évêque ou d'un proche successeur.

Après le transfert du siège épiscopal à Sion (peu avant 585), la grande église double a évidemment continué à servir de centre ecclésial à la vaste paroisse de Martigny, dont on connaît trois martereys (*Aigle, II) à Charrat et à Trient (AEBISCHER 1962, p. 185 et, plus récemment découvert, à Martigny même (DUBUIS 1983, p. 96).

Ce n'est qu'à partir du XII^e siècle que les documents écrits relatifs aux biens des chanoines du *Mont-Joux apportent quelques lumières sur la paroisse de Martigny.

En 1163, le pape Alexandre III répond à une plainte que l'évêque de Sion, Amédée, lui avait adressée. Que ce soit dans la première partie de sa réponse, consacrée à la généralité des problèmes soulevés, ou dans la seconde concernant particulièrement les églises de Martigny, *Sembrancher, *Orsières et *Liddes, le pontife romain considère avec une prudente circonspection les informations qui lui ont été données. «Il est difficile – écrit-il en substance – de donner un conseil assez précis sur une affaire incertaine». Plus loin, il exprime un doute (*si verum est*) et soumet les décisions que l'évêque pourrait prendre à l'approbation de son métropolitain, l'archevêque de Tarentaise. Il est probable néanmoins que l'on peut prendre au sérieux l'indication que l'église de Martigny était entre les mains des chanoines du Mont-Joux déjà avant l'époque de l'évêque Louis (1150-1162). Le bâtiment dont il s'agit, et auquel s'attachaient les devoirs et les droits des religieux à Martigny, est évidemment l'église dont la construction paraît remonter au XI^e siècle. Les deux

nefs de cet édifice, pourvues l'une et l'autre d'un chœur, pourraient signifier la coexistence entre les offices de la paroisse et ceux d'une communauté de religieux, germe du prieuré de Martigny. Le choix d'un tel plan suggère qu'il a été dicté par les religieux du Mont-Joux. Les relations que leur maison entretenait de gré ou de force avec les familles royales carolingienne puis rodolphiennne, de la fin du VIII^e siècle à la première moitié du XI^e, pourraient les avoir rendus propriétaires de l'église Notre-Dame soit dès le début de cette période, soit un peu plus tard.

La querelle faite aux chanoines du Mont-Joux en 1163 a été totalement apaisée en 1168. L'évêque Amédée reconnaît alors avoir mal agi en molestant l'hospitalière maison du Mont-Joux, refuge des pauvres. Avec l'assentiment, et même à la prière de l'archevêque de Tarentaise et d'autres dignitaires ecclésiastiques, il renonce à ses prétentions et confirme aux religieux tout ce qu'ils avaient possédé du temps de ses prédécesseurs et jusqu'à son propre épiscopat. Ce revirement suggère qu'en 1163, Alexandre III avait eu raison de se montrer prudent. Dès lors et jusqu'à nos jours, les chanoines du Mont-Joux sont restés en charge de la paroisse de Martigny.

- V. A la fin du XII^e siècle, l'étendue de la paroisse correspondait à celle des communes actuelles de Martigny-Ville, Martigny-Combe, Charrat ainsi que Trient, séparé au XIX^e siècle.

MASE, n° 41

- II. L'église antérieure à 1910, dont il ne subsiste que le clocher, n'a pas été l'objet d'études archéologiques.

- III. 1255 (GREMAUD, *Doc.* n° 580 bis). Jacques, vidomne de Conthey donne en fief à Pierre Quartéry de Saint-Maurice, plusieurs hommes avec leurs biens (*casamentum*) *in monte et parochia de Magi*.

1261 (GREMAUD, *Doc.* n° 679). *Willermus curatus de Magi* lève, au nom du chancelier capitulaire, un acte passé dans son village.

1290 (GREMAUD, *Doc.* n° 1009). Henri de Châtillon vend au chapitre de Sion tous les droits seigneuriaux qu'il possède *in loco de Magy [...] in dicta villa et territorio dicte ville*.

Vers 1343 (GREMAUD, *Chartes*, n° 61). L'église paroissiale de Mase figure au nombre de celles dont le chapitre a la collation.

1483 (GRUBER 1932, p. 34). Première attestation du vocable de Sainte-Marie-Madeleine.

- IV. MÜLLER 1967, p. 53, compte tenu du vocable de Sainte Marie-Madeleine, place la fondation de l'église au XI^e/XII^e siècle. Etant donné l'exiguïté du territoire, on peut supposer qu'il s'agit alors seulement d'une chapelle, succursale soit de *Saint-Martin soit de *Nax.

TAMINI-GASPOZ 1935, p. 81-82 rapportent que, selon la tradition locale, la première chapelle Sainte-Marie-Madeleine se serait trouvée au Verney (Verneç, au nord-est du village).

L'accession au statut paroissial pourrait ne s'être produite que dans la première moitié du XIII^e siècle, soit à l'initiative des seigneurs du lieu, soit peut-être déjà à celle du chapitre cathédral qui en possède la collation en 1343.

Voir aussi *Hérens, région.

- V. Le territoire de la paroisse de Mase au XIII^e siècle n'a pas changé depuis lors. On retrouverait donc ses limites dans celles de la commune actuelle.

MASSONGEX, n° 9

- I. Le *vicus* de *Tarnaiæ* dont WIBLÉ 1994 a constaté l'occupation permanente du I^{er} siècle avant J.-C. jusque dans la 1^e moitié du III^e siècle de notre ère, paraît avoir décliné avant le raid des Alamans (259-260) déjà. C'est du nom du domaine gallo-romain d'un *Maximius*, *Maxumius* ou *Maxuminius* que dérive le nom actuel de Massongex (AEBISCHER 1955, pp. 59-64).

La recherche archéologique découvrira peut-être un jour un document épigraphique ou des vestiges architecturaux permettant de connaître plus sûrement le nom du propriétaire et de situer les bâtiments centraux de son domaine. On constate par ailleurs que les tombes du Haut Moyen Age (peut-être en partie déjà du Bas-Empire) sont nombreuses dans les ruines du *vicus* (SAUTER *PV* II, p. 19).

- II. — Cimetière actuel, fouilles d'urgence, 1944 et 1954 (L. Blondel).

Remarque préalable: la divergence d'orientation des plans figurant dans les deux publications citées ci-dessous doit être résolue en faveur de la 2^e publication. Ceci dit, la position de la tombe étudiée par Blondel est claire: elle se trouvait du côté de l'épître, à l'intérieur du périmètre de l'église paroissiale démolie et remplacée (1818), sur un axe perpendiculaire, par l'église actuelle. La distance entre la tombe et le haut de la nef ancienne est de 4,58 m (jusqu'à la façade de l'église actuelle 10,08 m). La sépulture est un coffre à maçonnerie ovoïde du côté de la tête et fermé par une tuile romaine du côté des pieds. Le couvercle de dalles se trouvait à 1,45 m sous le sol actuel du cimetière. L'axe de la tombe est perpendiculaire à l'axe de l'église démolie (tête au SSO,

pieds au NNE). Datation proposée: époque mérovingienne. D'après les renseignements recueillis par Blondel, d'autres tombes semblables avaient déjà été vues dans le cimetière.

(BLONDEL 1946, p. 80; BLONDEL 1955, pp. 43-58, spéc. pp. 52-54).

— Lieu-dit St-Martin

Sur le coteau, en direction de Daviaz. Vers le milieu du XVII^e s., le chanoine Jean-Jodoc Quartéry, (*Caliope* p. 378) mentionne l'existence de ruines de la chapelle Saint-Martin. En outre, p. 365, il signale l'existence de tombes: *extant adhuc huius sacelli quaedam rudera in colle superiori*. Ailleurs (p. 365) il signale laconiquement des tombes (*Sepulcra apud Sanctum Martinum*). Le site mériterait une exploration archéologique.

III. 1250 (GREMAUD, *Doc.* n° 532). Mention de la *parrochia de Massungie*.

1294 (GREMAUD, *Doc.* n° 1049). *Mention de Nycholaus curatus de Massungie*.

1316 (GREMAUD, *Doc.* n° 1392). Un acte est passé *apud Massungiez, ante ecclesiam B.M.V.*

1445 (VP). L'église de Massongex relève de la mense épiscopale.

IV. Les renseignements réunis par BLONDEL 1946 et 1955 sont significatifs. L'ensemble de sépultures maçonnées, dont on ignore malheureusement la topographie précise, avait été disposé le plus vraisemblablement sous abri. L'existence d'un *fundus* gallo-romain est admise. L'orientation de la tombe découverte en 1944 suggère que l'axe du bâtiment qui l'abritait était, probablement en raison de murs romains réutilisés, SSO-NNE (comme celui de l'église actuelle). L'axe (perpendiculaire) de l'église démolie au début du XIX^e siècle doit résulter d'une transformation déjà ancienne du sanctuaire. Il est ainsi probable que le sanctuaire primitif (peut-être antérieur au VII^e siècle) était de nature domaniale, qu'il s'agisse d'un oratoire ou déjà d'une église. Le vocable conviendrait à un tel lieu de culte.

Peut-être par distraction, MÜLLER 1967 présente à propos de Massongex deux affirmations inconciliables. En traitant (p. 8) des églises relevant de l'abbaye de Saint-Maurice en 1178, il place en tête de sa liste notre Massongex (il s'agit en réalité d'une localité homonyme du diocèse de Genève, comme l'avait déjà remarqué GRUBER 1932, p. 57, et note 1). Plus loin (p. 15) MÜLLER 1967, insistant sur le vocable et sur la seigneurie médiévale appartenant à l'évêché, fait de Massongex une église créée par un évêque et demeurant dès lors une propriété épiscopale.

On sait que le vidomnat de Massongex relevait au XIV^e siècle de l'évêque (GREMAUD, t. V, p. LXXI, note 1) mais rien n'autorise à reporter cette situation sur le Haut Moyen Age, comme MÜLLER 1967 le fait trop facilement à

propos de plusieurs églises du Valais (*Ardon, *Liddes, *Orsières, *Sembrancher).

- V. Le territoire de la paroisse n'a pas changé de la fin du XII^e siècle à nos jours. On le retrouve donc dans les limites de la commune actuelle de Massongex.

MIÈGE, v. LAQUES

MÖREL et GRENGIOLS, n° 67,

- II. La restauration de l'église de Mörel (1984) n'a pas été accompagnée de fouilles archéologiques.

La restauration de l'église de Grengiols (1989) n'a permis aucun constat relatif au chœur ni à la nef de l'église ancienne. Dans le voisinage du clocher (dont la base est romane), le terrain, trop remanié lors de la construction de 1913, n'a conservé aucun indice.

- III. 1052 (GREMAUD; *Chartes*, n° 4). Aymon de Maurienne-Savoie, évêque de Sion donne à l'église Notre-Dame de Sion divers biens personnels dont la seigneurie de Grengiols (*potestatem que dicitur Graneirolis*).

1189/1203: voir ci-dessous 1222/1232.

1215: L'*ecclesia de Morgi* mentionnée en 1215 (GREMAUD, *Doc.* n° 247) identifiée avec celle de Mörel par Joller (AGVO, J 60), puis très régulièrement par plusieurs auteurs jusqu'à l'*Armorial Valaisan* 1946, p. 175 et encore RUPPEN 1991, p. 82, n. 25, est en réalité celle de Merje/Stalden dans la paroisse de *Viège.

1224 (GREMAUD, *Doc.* n° 309). Le comte Thomas de Savoie donne à l'évêque Landri et à l'église de Sion *in augmentum feudi le feudum de Morgi*. Le plait sera de 15 livres.

1222-1232 (GREMAUD, *Chartes*, n° 39, p. 407). *Willermus capellanus de Morgi* témoigne devant l'évêque et plusieurs chanoines, dont Boson de Granges, que Seguin de Granges, alors doyen de Sion, lui a conféré les *ecclesias* de Mörel et de Grengiols et l'a institué curé de ces deux églises.

Le doyen Seguin de Granges apparaît dans les documents entre 1189 et 1203 (voir GREMAUD, *Chartes*, p. 384, n. 1).

1228 (GREMAUD, *Chartes* n° 46, p. 414). Le doyen Boson de Granges donne au chapitre *pro remedio anime [...] ecclesiam de Griniruel cum capella de Morgi [...] quarum ecclesiarum ad nos pertinebat patronatus.*

1243 (GREMAUD, *Doc.* n° 471). *VI nonas julii anno Dni M CC XL III, obiit Boso, bone memorie Sedun. episcopus, qui dedit Capitulo quicquid habebat in ecclesia de Morgi, ius videlicet patronatus et C. sol. annuatim super quadam decima quam acquisivit a dominis de Narres, cuius residuum dimisit eidem ecclesie de Morgi [...].*

Vers 1250 (GREMAUD, *Doc.* n° 536, p. 449). Rôle des cens et revenus du chapitre de Sion: *Apud Morgy [...] Ecclesia C s.*

1267-1276 (GREMAUD, *Doc.* n° 772). Rôle des cens et revenus du chapitre de Sion: *Apud Morgi. Ecclesia C sol.*

1332 (GRUBER 1932, p. 37). Première attestation du vocable de Saint-Hilaire à Mörel

1444 (VP). Grengiols est indiqué comme «filiale» de Mörel. L'église de Mörel est *de jure patronatus V.C.S.*

1634 (IMESCH 1907, p. 256). Grengiols est érigé en paroisse autonome.

1784 (GRUBER 1932, p. 37). Première attestation du vocable de Saint-Pierre à Grengiols.

IV. Les deux mentions les plus anciennes des sanctuaires de Mörel et de Grengiols sont de nature à désorienter le lecteur (Voir par exemple F. SCHMID, dans BWG II, p. 41, n. 2 ou encore GRUBER 1932, p. 180). Les deux lieux de culte sont qualifiés d'«églises» dans les deux documents. Le premier donne implicitement une prééminence à Mörel, tandis que l'autre inverse la relation. Cet apparent désordre signifie que les deux lieux de culte ont chacun sa paroisse, que leur desservant unique demeure à Mörel (ce qui donne une prééminence de facto) et que la plus ancienne des deux *ecclesiae*, dont l'autre serait issue, est celle de Grengiols. La terminologie utilisée par ces textes témoigne de l'existence de deux églises unies sous le ministère d'un seul curé.

La seigneurie de Grengiols est mentionnée déjà en 1052. W. Stöckli a examiné au-dessus de cette localité les vestiges d'un petit château qui peut remonter au XII^e/XIII^e siècle (ASMHRA, C 64 / 1301). Le fait que Seguin, puis Boson de Granges, possédaient, à titre personnel, le patronat de cette église (et de celle de Mörel) suggère que leurs ancêtres en étaient les fondateurs. Quoi qu'il en soit, ce patronage laïque est le seul connu sur une paroisse du diocèse au XIII^e siècle.

Mörel, où le desservant commun demeure en place jusqu'à ce que Grengiols redevienne paroisse indépendante (1634) apparaît dès le XIII^e siècle comme

le village principal de la région, donnée en fief à l'évêque de Sion par le comte de Savoie (1224).

Faute de renseignements archéologiques, l'origine des deux églises ne saurait être sûrement datée. Que vers 1200, leur curé commun demeure à Mörel paraît indiquer que Saint-Pierre de Grengiols, considérée par Boson de Granges comme la principale, était de beaucoup antérieure à Saint-Hilaire de Mörel: elle avait eu le temps de voir ses ressources s'amenuiser gravement avant la fin du XII^e siècle déjà. Malheureusement le vocable de Saint-Pierre, comme celui de Saint-Hilaire, peut aussi bien remonter au XI^e/XII^e siècle qu'à une époque beaucoup plus ancienne. Peut-être que des fouilles à l'église de Mörel, dont le clocher, dans sa partie ancienne, est une construction romane, apporteront un jour quelque élément de solution.

- V. Le territoire commun de Mörel/Grengiols a été amputé depuis la fin du XII^e siècle par la création des paroisses de Grengiols (XVII^e siècle), puis de Ried et de Betten (au XX^e siècle). On en retrouve les limites dans celles de l'actuel district de Rarogne oriental (Grengiols sur la rive gauche du Rhône, et Mörel et ses dépendances sur la rive droite).

MOLLENS, v. LAQUES

MONTANA-VILLAGE, MONTANA-VERMALA, v. LENS... et LAQUES...

MONTHÉY, v. COLLOMBÉY

MONT-JOUX / GRAND-SAINT-BERNARD

- I. Le col du Grand-Saint-Bernard, utilisé dès la préhistoire et rendu plus accessible à l'époque romaine, demeure un passage important durant tout le Moyen Age et jusqu'à nos jours. Sur les tracés des anciens chemins, voir PICHARD SARDET 1989 et, à propos du temple de *Jupiter Poeninus*, SAUTER PV I, pp. 72-77.
- II. BLONDEL 1947 rapporte les résultats d'une analyse architecturale de l'hospice réalisée sans disposer d'un chantier, plus favorable aux observations. Il propose une lecture des parties les plus anciennes de l'établissement (XI^e-XII^e siècle). Il est regrettable que les récentes transformations apportées à l'intérieur de l'hospice n'aient pas pu être accompagnées d'un examen archéologique complet.

III. 1125 (GREMAUD, *Doc.* n° 593). Donations d'Amédée III, comte de Maurienne, et de Boson et Girold d'Allinges à la maison du Mont-Joux (*ecclesie Sancti Nicolai Montis Jovis et fratribus ibidem Deo famulantibus*).

1137 (GREMAUD, *Doc.* n° 124). Donation d'Amédée III *ecclesie sancti Nicholai Montisjovis ad opus pauperum*.

1149 (PIVANO 1903, p. 85). Donation de la comtesse Loritelli *ecclesie [...] sancti Bernardi que in monte Jovis sita est*.

1151-1154 (GREMAUD, *Doc.* n° 135). Le moine islandais Nicolas Saemundarson, se rendant en Terre-Sainte, mentionne dans son itinéraire, un *Biarnhards spitala* ainsi qu'un *Petrsspitali* près duquel on peut voir de la neige à la Saint-Olaf (soit le 29 juillet). Le moine islandais intervertit probablement les deux hospices, appelant Saint-Bernard l'hospice de Bourg-Saint-Pierre et Saint-Pierre l'hospice du col.

1158 (GREMAUD, *Doc.* n° 142). Confirmation par Henri de Carinthie, évêque de Troyes d'une *donation ecclesiae S. Nicolai et S. Bernardi de Monte Jovis*.

1163 (GREMAUD, *Chartes*, n° 13). Bulle du pape Alexandre III adressée à l'évêque et au chapitre de Sion. Le pape fait allusion à une lettre qu'il a reçue de l'évêque de Sion (Amédée) et dans laquelle ce prélat se plaignait des aliénations faites par ses prédécesseurs au détriment de son Eglise. Le pape entend consoler l'évêque mais, bien qu'il ne puisse donner un conseil assez précis sur une affaire mal connue (*licet super re incerta non satis certum consilium dare possimus*) répond par un conseil de principe: ceux qui sont connus pour détenir des biens aliénés *minus rationabiliter* (sans bonne raison), que ce soit par des évêques ou par des chanoines, doivent être fermement invités à les rendre à l'Eglise. S'ils refusent, le pape autorise l'évêque, muni de l'accord de l'archevêque de Tarentaise, à revendiquer pour son Eglise la possession des biens dont on pourra établir qu'ils ont été injustement aliénés. Pour éviter à l'avenir de pareils abus, tout évêque (et chanoine substitué) devra jurer de maintenir intactes les possessions de l'Eglise.

Le pape aborde en outre le problème particulier de l'église de Martigny et de «trois autres églises» appartenant à l'évêque. Les chanoines du Mont-Joux (*fratres de Monte Jovis*) les possèdent semblablement, dit-on, en vertu d'une concession illicite faite par l'évêque Louis (1150-1162), contre la volonté du chapitre. S'il est vrai que ces «trois églises» ont d'abord été données en échange de celle de Martigny et qu'ensuite celle-ci leur a été donnée également, l'évêque devra semblablement avertir les chanoines du Mont-Joux d'avoir à rendre sans retard ces églises. En cas de refus, l'évêque, avec l'accord de l'archevêque de Tarentaise, pourra revendiquer pour sa cathédrale, tant les églises en question que tous les biens cédés illégalement par l'évêque Louis après son adhésion au schisme.

Le schisme de l'antipape Victor IV (soutenu par Frédéric I^{er}) commence avec son élection le 7 septembre 1159 et finit en 1164, deux ans après la mort de l'évêque Louis.

Remarques: Les «trois églises» mentionnées dans ce document peuvent être identifiées avec celles de *Sembrancher, *Orsières et *Liddes: voir ci-dessous 1199.

D'autre part, le texte fait allusion à des donations illégitimes de l'évêque Louis après son adhésion au schisme (soit entre 1159 et 1162). Il ne dit pas clairement si les «trois églises» font partie de ces donations. On peut donc admettre, concernant ces églises, une largesse épiscopale en 1150-1162, peut-être dans la fourchette restreinte 1159-1162, sans toutefois oublier la petite remarque pontificale *si verum est*, à laquelle les documents ultérieurs n'apportent pas de réponse évidente.

1168 (GREMAUD, *Chartes*, n° 16). Amédée, évêque de Sion, regrettant d'avoir fort longtemps inquiété la «maison caritative du Mont-Joux», au sujet de l'église de Martigny et de toutes les autres, a décidé de mettre fin à cette querelle. Il convoque les chanoines du Mont-Joux et, avec l'assentiment et même à la prière de Pierre, archevêque de Tarentaise, de Bernard, archidiacre d'Aoste et des dignitaires du chapitre de Sion, il leur confirme tous les biens dont ils étaient investis et qu'ils tenaient du temps de ses prédécesseurs et jusqu'à son propre épiscopat.

1176 (GREMAUD, *Doc.* n° 155). L'empereur Frédéric I^{er} déclare que la *domus hospitalis sancti Bernardi de Monte Jovis* est sous sa protection.

1177 (GREMAUD, *Doc.* n° 156). Bulle du pape Alexandre III adressée *Willelmo, rectori hospitalis sanctorum Nicolai et Bernardi Montis Jovis, eiusque fratribus...* *regularem vitam professis* par laquelle il confirme les possessions de l'hospice. Il mentionne dans le diocèse de Sion, avec leurs dépendances *ecclesiam sancti Petri ad pedem eiusdem montis; ecclesiam sancti Stephani de Leides; ecclesiam sancti Pantaleonis de Vrseri, ecclesiam sancti Pancratii de Branchi; ecclesiam sancte Marie de Othoderum; ecclesiam de Lenz desuper civitatem sedunensem; capellam sancti Petri de Ali; ecclesiam sancti Jacobi de Rochi cum hospitali; ecclesiam de Novavilla; ecclesiam de Corb.*

1199 (GREMAUD, *Chartes*, n° 29). Les chanoines de Sion s'étaient souvent plaints de ce que ceux du Mont-Joux possédaient injustement les églises de Martigny, Sembrancher, Orsières et Liddes, qui appartenaient à la mense épiscopale, ainsi que l'église de Lens, qui appartenait au chapitre. «Pierre, prévôt du Mont-Joux», craignant que sa maison encoure l'ire de l'église de Sion, restitue ces églises en mains de l'évêque Nantelme. Celui-ci, *nolens... quod per manum suam domus montis Jovis, que dominio ecclesie Sedun. subjacet, detrimentum pateretur*, en accord avec son chapitre, donne ces églises à la maison du Mont-Joux, moyennant un cens annuel de 8 sols à verser pour l'église de Lens, au chanoine à qui le revenu de cette église avait appartenu, plus un cens de quarante sols à verser à la mense épiscopale pour les quatre autres églises. (On prévoit une indexation en cas de dévaluation: 30 sols pour un marc d'argent).

1204 (GREMAUD, *Doc.* n° 209). Le pape Innocent III confirme «au prévôt et aux frères du Mont-Joux» diverses possessions. Dans le diocèse de Sion, les

églises confirmées (sans indication de vocable) sont les mêmes qu'en 1177, à l'exception de Roche. Une seule église nouvelle y figure, celle de Vouvry (*de Ourie*).

1286 (GREMAUD, *Doc.* n° 951). Bulle du pape Honorius IV adressée au prévôt de l'hospice de Saint-Bernard du Mont-Joux et à ses chanoines réguliers (même formule qu'en 1177). Dans le diocèse de Sion, il confirme, avec leurs dépendances [...] *ecclesiam Sancti Petri de Burgo Montis Jovis [...] ecclesiam Sancti Georgii de Ledes [...] Sancti Nicolai de Orseres, sancti Stephani de Sancto Brancherio et Sancte Marie de Martiniaco ecclesias [...] domum Montis Jovis de Seduno [...] ecclesiam Sancti Michaelis de Turri Seduni [...] Sancti Petri de Lenz, de Alyo et de Rupe ecclesias [...] grangiam de Rupe cum terris, possessionibus et omnibus pertinentiis suis, ecclesiam de Novavilla [...] ecclesiam de Cors [...] ecclesiam Sancti Ypoliti de Vuuriaco [...] ecclesiam Sancte Marie de Bellomonte.*

IV. La fondation de l'hospice Saint-Nicolas du Mont-Joux par saint Bernard, archidiacre d'Aoste († le 15 juin 1081), ne fait pas de doute. Aucun document n'atteste l'année de cette création, mais la date la plus probable se situe au début de la seconde partie du XI^e siècle. (voir DONNET 1942, p. 106 ss.). En 1177, la maison du Mont-Joux est propriétaire de l'église de Saint-Pierre, ancienne abbatiale, devenue paroissiale et, dès lors, l'hospice fondé par saint Bernard est le seul propriétaire des biens de la communauté, où qu'ils se trouvent, tandis qu'on ne parle plus de l'abbaye de Saint-Pierre et de ses possessions depuis 1011. Il est évident aussi qu'aux fonctions hospitalières de *Bourg-Saint-Pierre s'ajoutent désormais, et à titre principal, celles de l'hospice du col.

En revanche, il est difficile, voire impossible, de savoir quand et comment la maison nouvelle a totalement remplacé l'ancienne. La fondation faite au col peut être diversément interprétée. Pour QUAGLIA 1955, p. XXXIV ss., saint Bernard est un proche de la reine Ermengarde, (morte après 1057) et son mandataire pour la création d'un nouvel hospice. On peut au contraire penser comme le suggère DONNET 1942, p. 112, que saint Bernard a agi en sa qualité d'archidiacre d'Aoste. Dans ce cas, la fondation serait une affaire valdôtaine, sans rapport avec l'ancienne abbaye de Saint-Pierre. Cela serait d'autant plus vraisemblable si la vieille abbaye se trouvait alors à bout de souffle (DONNET 1942, p. 45, n. 68 et p. 112, la croyait en ruines) et si l'emplacement du nouvel hospice ne relevait pas encore (comme ce sera le cas en 1199) de l'église de Sion.

L'abbaye de Saint-Pierre et l'hospice du col ont répondu à la nécessité d'aider et d'abriter les voyageurs exposés aux périls de la traversée. Que le centre de cette activité se soit déplacé de Bourg-Saint-Pierre au sommet du passage s'explique par des considérations pratiques. Un relais sur le col permettait de créer, entre les villages d'Etroubles (ou de Saint-Rémy) et celui de Bourg-Saint-Pierre, une étape dans un lieu particulièrement ingrat. Placé au sommet du passage, l'hospice fournissait à l'activité des *marrones* une base favorable aux interventions sur l'un et l'autre versant du col.

La succession dans la possession des biens se présente de façon tout à fait simple, si saint Bernard fut le mandataire de la reine Ermengarde pour développer les services primitivement dévolus à l'abbaye de Saint-Pierre. En revanche si l'hospice du col a d'abord été une création valdôtaine, un arrangement entre l'ancienne communauté et la nouvelle, ou bien une donation patronnée par les grands de ce monde est intervenue, à une date inconnue, avant 1177. Quoi qu'il en soit, il n'est guère possible de savoir, parmi les nombreuses possessions confirmées à l'hospice en 1177, lesquelles provenaient de donations faites à cette maison et lesquelles, hormis l'église Saint-Pierre elle-même, procèdent de l'ancienne abbaye.

Eglises du diocèse dépendant de la maison du Mont-Joux (collation): *Aigle (Saint-Pierre), *Belmont, *Bourg-Saint-Pierre, *Corb, *Lens, *Liddes, *Martigny, *Noville, *Orsières, *Roche, *Sembrancher, *Sion (Saint-Michel), *Vouvry. Elles relèvent toutes de la juridiction épiscopale.

MÜNSTER, n° 70

II. Ni l'église Notre-Dame ni la chapelle Saint-Pierre n'ont fait l'objet de recherches archéologiques.

III. 1235 (GREMAUD, *Doc.* n° 613). Un acte est passé *sub ecclesia de Monasterio*.

1247 (GREMAUD, *Doc.* n° 505). Sentence arbitrale entre le major d'Ernen d'une part et les *mansuarios a Monte Dei superius de Aragnon et ex parochia de Monasterio*, de l'autre.

1269 (GREMAUD, *Doc.* n° 751). De l'est, on entre dans le territoire soumis à la juridiction temporelle de l'évêque de Sion *a Forcla de Conches inferius*.

1277 (GREMAUD, *Doc.* n° 849). Le village de *Buele* (Biel) est situé *in parochia de Conches*.

1285 (GREMAUD, *Doc.* n° 1153). Dans son testament, le chanoine Normand d'Aoste fait des legs à plusieurs églises du Haut-Valais en commençant par l'*ecclesia de Conches*, et en poursuivant par celle d'Ernen, puis de Mörel, etc. L'ordre étant manifestement topographique, l'église «de Conches» est évidemment celle de Münster.

1309 (BWG, V, p. 181, d'après Ap Münster, D1). Testament de Jean Imoberdorf, recteur de l'autel du Corps-du-Christ en l'église de Valère. Le testateur fonde un autel Sainte-Catherine *in ecclesia beate Marie de Monasterio*. Il assigne, entre autres, à cet autel une redevance *de una grangia sita supra Sanctum Petrum apud Munster*. Il fonde une distribution aux pauvres qui sera faite le jour de son anniversaire *apud Munster in cimiterio ecclesie Beate Marie*. Le chapelain de Sainte-Catherine célébrera trois messes

par semaine dont une *in ecclesia Sancti Martini de Castellione* (Obergesteln), ou, s'il ne peut s'y rendre, *in ecclesia Sancti Petri*.

Vers 1364 (GREMAUD, *Doc.* n° 2090). La liste des taxes pour les décimes pontificales mentionne la cure de Conches: [...] *curatus de Conches XL s.*

1444 (VP). La collation de l'église de Münster appartient à la mense épiscopale.

- IV. L'église Notre-Dame de Münster n'ayant pas été fouillée, ses origines ne peuvent être sûrement déterminées. Seul le clocher garde le souvenir d'un sanctuaire plus ancien, mais qui n'était pas forcément le premier. GARBELY 1949, p. 49 propose pour cette tour la fin du XII^e siècle ou au plus tard le début du XIII^e siècle. RUPPEN 1976, p. 62 propose une fourchette plus large (XII^e ou XIII^e siècle), tandis que B. ANDERES (dans *KFS* 1976, p. 363) qualifie le clocher de roman mais s'abstient prudemment de proposer une date.

Quant à Saint-Pierre, qui n'a pas fait l'objet de fouilles, RUPPEN 1976, p. 103 estime que le clocher et le chœur peuvent remonter au début du XVII^e siècle. Une analyse complète des maçonneries permettrait de savoir s'il demeure tout de même quelques éléments du lieu de culte mentionné pour la première fois en 1309.

Trois questions se posent ici: l'église primitive de Münster est-elle Notre-Dame ou Saint-Pierre? Le toponyme Münster indique-t-il l'existence d'un établissement monastique dans ce lieu? L'église primitive de tout l'actuel district de Conches se trouvait-elle à Münster ou à *Ernen? Toutes trois ont donné lieu à des réponses divergentes et il faut bien admettre qu'avant un examen archéologique du sous-sol de Notre-Dame et de Saint-Pierre, il est impossible d'atteindre une certitude.

Les deux vocables de Saint-Pierre et de Notre-Dame ne sont pas assez typiques pour permettre une réponse à la première question. Ils peuvent aussi bien avoir été choisis tous deux à la même époque que s'être imposés à des moments très différents et sans que l'on puisse établir lequel serait le plus ancien (voir par exemple le vocable de Saint-Pierre à *Bourg-Saint-Pierre, *Sion, mais aussi à *Aigle, à *Lens et à *Grensiols, et celui de Notre-Dame à *Martigny, à *Sion, à Glis mais aussi à *Belmont et *Niedergesteln). On doit attendre l'examen archéologique pour trancher.

Il n'est pas douteux que le toponyme Münster dérive de *monasterium*. Dans les contrées de langue allemande, le mot s'applique à des maisons religieuses et par extension à des cathédrales, voire à des collégiales, à cause de leurs communautés de chanoines. Mais, contrairement aux *mot* de Suisse occidentale il ne s'applique guère à des église paroissiales qui ne possèdent pas un clergé nombreux. C'est pourquoi on suivra volontiers AEBISCHER 1962, pp. 202-203 pour admettre que le toponyme Münster comprend une connotation monastique plutôt que proprement paroissiale. En revanche, à l'exemple

de MÜLLER 1967, p. 66, il faut sans doute refuser l'idée proposée par AEBISCHER 1962, p. 204 d'une desservance locale par les moines de Disentis. La question de savoir quel monastère a pu, d'une manière ou d'une autre, déterminer le choix du toponyme n'est pas résolue pour l'instant. Une recherche archéologique pourrait seulement faire connaître l'éventuelle existence d'une maison religieuse (monastère ou hospice?) en relation avec l'une des églises (Notre-Dame ou Saint-Pierre). La tradition relative à la «Grymsla» rappelée par RUPPEN 1976, p. 66 (voir aussi GARBELY 1949, p. 49, n. 7) pourrait ouvrir une piste intéressante.

Quant à la troisième question, elle préjuge que les église d'Ernen et de Münster ne sont pas contemporaines. Rien ne le démontre pourtant. L'église d'*Ernen remonte au XI^e siècle. Les noms des villages de Blitzingen jusqu'à Reckingen (immédiatement en aval de Münster) et en amont celui d'Ulrichen (*Ulrichingen* en 1235; GREMAUD, n° 613) indiquent des établissements créés par des alémanes entre l'époque carolingienne et la fin du premier millénaire. Cette population germanophone, qu'elle se soit ajoutée à une population de langue romane déjà établie ou de résidence saisonnière, compliquait le service pastoral. C'est probablement ce que laisse entrevoir (vers 998-1022) la correspondance entre l'évêque de Sion Hugues et le savant moine de Saint-Gall Notker le Lippu (GREMAUD, *Chartes*, p. 457). Celui-ci proposait ses traductions allemandes de livres ecclésiastiques et profanes nécessaires à la formation de jeunes clercs. Les choses ne se passeraient pas autrement si l'évêque se trouvait devant la nécessité de prévoir un service pastoral en langue germanique.

La création dans le cours du XI^e siècle de l'église d'Ernen, dans une région de la vallée où la langue alémanique s'était peut-être déjà imposée, ne résolvait pas le problème posé dans la haute vallée. Au milieu de celle-ci la construction du sanctuaire de Münster a pu suivre (ou précéder) de peu celle d'Ernen.

La vérification incombera aux archéologues, qui verront aussi si quelque hospice existait antérieurement, justifié, très haut dans la vallée du Rhône, par l'éventail des communications en direction de la vallée de l'Aar, d'Urseren, du val Bedretto et du val Formazza.

- V. Le territoire de la paroisse primitive de Münster a été amputé lors de la création des paroisses suivantes: au XVII^e s. Biel (dont se détachera Gluringen au XX^e siècle), puis Reckingen; au XVIII^e siècle, Obergesteln, où une *ecclesia* est mentionnée en 1309 et dont se séparera Oberwald au XVIII^e siècle); au XIX^e siècle Ulrichen. On retrouve le territoire de la paroisse primitive dans les limites de la partie supérieure de l'actuel district de Conches, en amont de Blitzingen.

MUND, v. NATERS

MURAZ (c. Collombey-Muraz), n° 4

I. Deux étapes de construction romaine ont été observées à l'intérieur de l'église lors des fouilles de 1972.

Les vestiges de la 1^{re} étape attestent une occupation assez luxueuse (*villa* avec fresque, installation de chauffage, etc.) attribuée au I^{er} siècle.

La 2^e étape de construction paraît transformer assez profondément les édifices de la première étape. On distingue sous l'église deux constructions, une dans la partie sud-ouest, l'autre dans la partie nord-est de la nef. L'espace laissé libre entre les deux édifices, large d'environ 15,60 m, a servi de passage. Il sera utilisé plus tard pour l'implantation de la première celle funéraire chrétienne. Datation proposée, fin du III^e/début du IV^e s. Des fouilles complètes, mais actuellement difficiles dans tout le secteur permettraient d'avoir le plan général des bâtiments romains pour savoir ce qui, après l'époque romaine, a pu être maintenu éventuellement en vie. On a pu jusqu'ici constater un simple fragment de mur de clôture, apparemment du V^e siècle, qui témoigne que les ruines dans le secteur fouillé étaient encore visibles à cette époque.

Voir DUBUIS 1976 a.

Tombes V^e/IX^e siècle fouillées en 1989, à 25 m à l'est du choeur de l'église (CDAV 1990, pp. 541-542).

II. Fouilles sous l'église 1972 (F.-O. Dubuis).

A. Dans l'espace entre les deux bâtiments romains (voir I ci-dessus) on construit une petite celle funéraire dont il ne reste que les fondations. Le niveau de sol correspond approximativement à celui utilisé par le mur de clôture du V^e siècle signalé plus haut. Dimensions, 3,90 m du nord-est au sud-ouest et 3,50 m perpendiculairement, c'est-à-dire dans l'axe qui restera en usage par la suite. Une tombe à coffre de dalles (VI^e/VIII^e siècle) subsistait à l'intérieur. A l'extérieur, une tombe à coffre de dalles trapézoïdales (fin VI^e ou VII^e s.) s'appuyait aux bases de l'oratoire. Datation: VI^e/VII^e siècle.

B. Une abside est ajoutée à la façade nord-est (simple agrandissement ou reconstruction générale?). La longueur totale atteint environ 5,50 m. On a maintenant affaire à un minuscule oratoire funéraire probablement destiné au propriétaire d'une partie encore occupée de la *villa*. Peut-être est-il simplement construit dans un cimetière occupant les ruines. Datation proposée: IX^e siècle.

C. L'oratoire funéraire est détruit et remplacé sur place par un édifice beaucoup plus grand mais gardant toujours la même orientation. La nouvelle abside entoure les fondations de la précédente. La longueur totale du nouvel édifice est portée à 11,30 m (largeur intérieure de la nef: 8,50 m). Il n'y a plus de trace de l'aménagement liturgique. Les tombes n^{os} 7, 14 et 16 à coffre

maçonné appartient sans doute à cette église et non, comme nous l'avions d'abord pensé, au cimetière entourant l'oratoire funéraire. Date proposée: X^e/XI^e siècle.

Voir DUBUIS 1976 a; SENNHAUSER dans *VRK* 1991, pp. 297-298.

III. 1283 (DUBUIS 1976 a, p. 186). *In parrochiis de Collumberio, de Mura, de Trestorrentibus et de Choex.*

1417 (DUBUIS 1976 a, p. 186). Première attestation du vocable de Saint-Jean l'Évangéliste.

1445 (VP). L'église relève de la mense épiscopale ; le chapelain de la Sainte-Trinité à Sion, qui perçoit la redevance pour le personat en 1444 (DUBUIS 1976 a, p. 186) est le desservant d'une chapelle épiscopale. Nous ignorons l'origine des droits de l'évêque sur la paroisse de Muraz.

1623 (DUBUIS 1976 a, p. 186). Première attestation du vocable de Saint-André.

IV. Le résultat des fouilles indique que Muraz n'a pas d'église paroissiale sur cet emplacement avant le X^e/XI^e siècle. Il montre aussi que la petite église romane n'a pas changé, du moins dans son plan, jusqu'à la construction d'une église plus grande au XVII^e siècle. La période antérieure est caractérisée, dès le VI^e/VII^e siècle par l'évolution d'un petit bâtiment funéraire accompagné d'un cimetière et pourvu d'une abside au IX^e siècle. C'est peut-être à lui déjà que s'attache le vocable de Saint-Jean.

Le toponyme Muraz apparaît à une époque où sur le terrain se voient de nombreuses ruines. Dans ces conditions, faut-il comprendre l'édicule funéraire et les restes de cimetière constatés à faible distance de lui, comme les vestiges d'un cimetière établi dans des ruines et comprenant un lieu de sépulture plus particulièrement soigné? Ou bien, faut-il interpréter l'édicule funéraire comme la tombe de propriétaires habitant encore une partie de l'ancienne *villa* romaine? Il est du moins net que le vieux village de Muraz ne se trouve pas autour de la petite église romane mais à quelque deux cents mètres plus au sud.

Le territoire de Muraz, assez étroitement serré entre la vaste paroisse de Collombey et celle de Vionnaz, de grandeur moyenne, suggère qu'il a été séparé, au XI^e/XII^e siècle au plus tôt, de l'une des paroisses voisines. Aucun indice ne permet de donner la préférence à Collombey (DUBUIS 1976 a, p. 186 et p. 209). En revanche, les dispositions topographiques de la limite entre les paroisses de Muraz et de *Vionnaz pourraient suggérer que Vionnaz était la paroisse primitive dont celle de Muraz serait issue.

- V. Le territoire de la paroisse, qui comprenait déjà le hameau d'Illarsaz en 1313 (DUBUIS P. 1994, p. 39) n'a pas changé depuis le XII^e/XIII^e siècle. Il comprend toute la partie nord-ouest de l'actuelle commune de Collombey.

MURA, SAINT-JEAN de LA, (VOIR SION)

MUSOT, v. VILLA

NATERS et GLIS, n° 65

- I. La présence d'un habitat d'époque romaine est attestée par les fouilles sur le tracé de la RN9 peu à l'est de Gamsen. Le site fouillé a permis de constater une présence humaine depuis la protohistoire jusque vers le VII^e siècle. Avec DESCOEUDRES-SAROTT 1986, p. 431, nous laissons à M. Paul Heldner la responsabilité de son attribution à l'époque romaine des restes de murs observés en 1961 à l'est de l'église.

II. — Eglise Saint-Maurice de Naters.

Le clocher de l'église de Naters remonterait au XII^e s. (JENNY, *KFS*, p. 344). Le mur découvert devant la façade sud de l'église en 1978 semble le front méridional de l'église correspondant à ce clocher. Elle aurait ainsi été plus large que l'édifice actuel et probablement moins longue. Aucune fouille n'ayant pu être faite à l'intérieur, on ignore s'il a existé précédemment un ou plusieurs sanctuaires.

— Eglise Notre-Dame de Glis. Fouille de la nef et des collatéraux 1984 (bureau W. Stöckli, direction locale, G. Descoedres et J. Sarott). La zone du chœur n'a malheureusement pas pu être fouillée, ce qui nous prive de toute connaissance de la partie orientale des édifices anciens.

A. Ont été dégagés (sur une longueur d'environ 20 m) les éléments occidentaux d'un édifice comprenant une nef flanquée probablement de deux annexes latérales et précédées à l'ouest d'un baptistère entre ses propres annexes. L'accès se faisait par le côté nord de l'édifice. Le baptistère lui-même, de plan carré avec piscine quadrangulaire à l'intérieur d'un massif maçonné octogonal, portait vraisemblablement un *ciborium* sur six colonnettes. Le local contenait aussi entre ses parois et la cuve plusieurs tombes. Il s'agit le plus vraisemblablement d'une église de caractère domanial. Datation proposée: Vers 500 (DESCOEUDRES-SAROTT); possible vers 600 (SENNHAUSER dans *VRK* 1991, p. 148).

B. Une transformation de l'édifice abandonne les annexes latérales de la nef et convertit le baptistère lui-même en chambre funéraire, la cuve baptismale étant désaffectée. Dans l'ensemble de l'église, on a repéré 90 tombes. L'église, qui a une fonction funéraire importante, demeure peut-être domaniale. Datation proposée: VI^e siècle (DESCOEUDRES-SAROTT 1986); VII^e siècle (SENNHAUSER dans VRK 1991, p. 148).

C. Reconstruction générale du sanctuaire de dimensions plus amples et sur plan basilical. Datation proposée: vers l'an 1000.

D. Reconstruction complète sur les bases anciennes mais avec léger allongement vers l'ouest. Datation proposée: deuxième moitié du XII^e siècle.

Voir DESCOEUDRES-SAROTT 1986 et SENNHAUSER dans VRK 1991, pp. 147-148.

III. 1018, 15 février (MGH, *Rudolfinger*, n° 112). Rodolphe III donne ou restitue à l'abbaye de *Saint-Maurice plusieurs *fisci* dont Naters.

1079, 1^{er} janvier (GREMAUD, *Chartes*, n° 7). L'empereur Henri IV donne à Ermanfroid, évêque de Sion, pour son usage et celui de son Eglise à perpétuité, les *curtes* de Loèche et de Naters avec toutes leurs dépendances. Ermanfroid avait déjà ces deux domaines à titre personnel (*in beneficium*).

Fin XI^e/début XII^e siècle (GREMAUD, *Chartes*, n° 8, p. 353). Liste des revenus du chapitre:[...] *Et in Natrensi villa, decimum panis episcopi, cum tribus mansis, ex quibus procedunt XXX solidi in festivitate omnium sanctorum et III libras piperis.*

1116, 30 septembre (GREMAUD, *Chartes*, n° 9). Amédée, comte de Savoie et abbé de Saint-Maurice donne à l'Eglise de Sion et à son évêque Vilencus, les *curtes* de Loèche et de Naters avec leurs dépendances. Sur cet acte et les problèmes qu'il soulève, voir *Loèche.

1138-1142 (GREMAUD, *Doc.* n° 128). Guérin, évêque de Sion est en conflit avec Amédée comte de Savoie au sujet de Loèche et de Naters. Ils viennent au plaid de Conflans, où se trouvent aussi l'archevêque de Tarentaise et d'autres évêques. Guérin expose que son église a reçu ces domaines de l'empereur Henri (voir ci-dessus 1079) et que le comte Amédée lui-même, qui les revendiquait, du consentement de ses frères, Reynaud, Humbert, Guillaume, les avait autrefois concédés à l'Eglise de Sion (voir ci-dessus 1116). Le comte est d'accord avec ce qui a été dit et les autres évêques tranchent en faveur de Guérin.

1138-1148 (GREMAUD, *Chartes*, n° 12). Amédée, comte de Savoie, saisi par la crainte de Dieu et à la prière d'évêques et de nombreux religieux, restitue Loèche et Naters à l'église de Sion. La restitution est faite à Guérin, évêque de Sion, en présence de nombreux témoins dont l'archevêque de Tarentaise,

Pierre, et l'évêque d'Aoste. Amédée informe les habitants de Loèche et de Naters et de leurs dépendances qu'il n'est plus désormais leur seigneur.

1181 (GREMAUD, *Chartes*, n° 18). *Rodulfus sacerdos de Nares* apparaît dans une liste de témoins.

1230 (1231) (GREMAUD, *Doc.* n° 371). Mention d'un champ situé *in pede montis supra ecclesiam de Glisa*.

1257 (GREMAUD, *Doc.* n° 638). *Ro. matricularius de Glisa* figure parmi les témoins d'un acte passé à Naters.

XIII^e siècle (IMESCH 1907, p. 254, n. 2, d'après Ap Naters F, b 5). Glis a son baptistère propre et son cimetière.

1317 (GREMAUD, *Doc.* n° 1399). Une maison est située *sub ecclesia Sancti Maurittii de Narres*.

1333 (GREMAUD, *Doc.* n° 1656). Boniface de Challant, curé de Naters amodie à Jean de Mund, paroisse de Naters, *matricularius dicte ecclesie [...] fructus, redditus, servicia, decimas, usa, oblationes, obventiones, domos, terras, et possessiones omnimodas et jura alia universa ad dictam ecclesiam de Narres et de Glisa spectantia*.

1338 (BWG III, p. 194). Indulgence pontificale en faveur de l'*ecclesia beati Maurittii de Narres*, de la *capella beate Marie in Glisa* et d'un *oratorium* situé à Mund.

Vers 1343 (GREMAUD, *Chartes*, n° 61). L'église de Naters est de la collation du chanoine-sacriste.

1349 (GREMAUD, *Doc.* n° 1959). Jacques d'Ernen, recteur de l'autel Saint-Jean Baptiste *in capella Beati Theodoli* lègue deux florins d'or *capelle Beate Marie de Gliso*.

1360 (GREMAUD, *Doc.* n° 2058). Une publication doit être faite trois dimanches ou fêtes, à la grand messe *in ecclesiis de Narres et de Glisa*.

Vers 1364 (GREMAUD, *Doc.* n° 2090). La liste des taxes pour les décimes pontificales mentionne la cure de Naters (VIII livres) sans allusion particulière à Glis.

1376 (ACS, tir. 21/n° 28). Décime pontificale prélevée en 1376 et 1377 sur ordre du pape Grégoire XI; liste des bénéfices astreints. Les montants dûs sont indiqués pour un terme, soit la moitié de la décime à payer; le document indique en outre si le montant a été versé ou non. A Naters, le curé doit 4 livres et son vicaire 14 sols. On trouve en outre une *capella beate Katherine de Glisa* qui doit 3 sols (sans doute l'autel Sainte-Catherine mentionné en 1444 (VP) et en 1479 (GRUBER 1932, p. 39).

1428 (GREMAUD, *Doc.* n° 2784). La liste des taxes (assiettes fiscales) des annates et des décimes des bénéfiques du diocèse de Sion mentionne à Naters le curé pour 80 livres et le vicaire pour 14 livres. On ne fait aucune mention de Glis.

1444 (VP). L'église Saint-Maurice de Naters est de la collation du sacriste capitulaire. On indique Glis comme *filialis dictae ecclesiae de Narres* avec entre autres, mention de l'autel Sainte-Catherine.

- IV. On ne dispose d'aucun renseignement archéologique relatif à l'origine de l'église de Naters. Une première mention du sanctuaire en 1018, que l'on trouve encore chez HORAT 1979, p. 293 provient d'une mauvaise compréhension de l'acte de Rodolphe III en faveur de l'abbaye de Saint-Maurice, comme l'a bien rappelé MÜLLER 1967, p. 63, n. 32.

Le vocable de Saint-Maurice est vraisemblablement tardif. MÜLLER 1967, p. 63 voit dans la création de cette église une conséquence de la «donation» de Naters à l'abbaye de *Saint-Maurice en 1018. Le monastère aigaunois n'a pas joui bien longtemps de cet avantage: quand l'empereur Henri IV donne ce domaine à l'Église de Sion (1079), il rappelle que l'évêque Ermanfroi en jouissait déjà à titre personnel. On ne saurait donc exclure que le vocable de Saint-Maurice de Naters ait été choisi par l'église de Sion (comme par exemple *Nax).

Le chapitre a des droits à Naters, notamment sur le «pain de l'évêque» à la fin du XI^e ou au début du XII^e siècle. On ne connaît pas l'origine de ses droits sur l'église, attestés, en faveur du chanoine-sacriste, vers 1343 (voir aussi *Simplon).

Une fondation relativement tardive de l'église de Naters pourrait d'ailleurs être mise en relation avec l'importance que la localité prend au XI^e/XII^e siècle. C'est là en effet que s'établissent les châteaux, signes visibles de l'organisation féodale dans la région. Saint Maurice est un patron que la noblesse du Moyen Age savait apprécier.

Si l'on s'en tient aux documents écrits, Glis avait une *ecclesia* en 1231. En 1333, quand le curé de Naters accense à son *matricularius* l'ensemble des possessions et droits «de ladite église de Naters et de Glis», la terminologie employée indique deux églises unies sous l'administration du curé de Naters. C'est sans doute à une même situation que l'on fait allusion en 1360 quand on ordonne une publication à faire au peuple durant trois dimanches ou fêtes «dans les églises de Naters et de Glis».

Toutefois, dans la perspective d'une prééminence du curé de Naters c'est à «l'église de Naters» et à «la chapelle de Glis» et à l'«oratoire» de Mund» qu'en 1338, le Saint-Siège accorde une indulgence. En 1349, un legs est fait à «la chapelle Notre-Dame de Glis».

Les documents relatifs à la fiscalité pontificale de 1364 environ à 1428, ne connaissent que la cure de Naters (et en 1376, une chapelle secondaire Sainte-Catherine à Glis). Cette manière de procéder convient aussi bien à la situation de deux églises unies qu'à celle d'une église de Naters dont Notre-Dame de Glis serait la filiale. Lors de la visite pastorale de 1444, on connaît l'église Saint-Maurice de Naters et sa «filiale» de Glis (dans laquelle se trouve un autel secondaire de Sainte-Catherine).

L'importance de l'église Notre-Dame de Glis comme quasi-paroisse pour la rive gauche du Rhône et comme lieu de pèlerinage des paroisses depuis le Bas Moyen Age est bien montrée par DESCOEUDRES-SAROTT 1986, pp. 360-364. La «filiale» de Glis sera érigée en paroisse propre en 1642.

Que les documents évoquent d'abord deux églises unies puis tendent à ne voir dans Glis qu'une filiale peut aujourd'hui s'expliquer par le résultat des fouilles faites à Notre-Dame de Glis. Le plus ancien sanctuaire repéré remonte au VI^e siècle et comprend un baptistère fort bien installé. Celui-ci est désaffecté au VII^e siècle déjà. Par la suite, le sanctuaire de Glis demeure en usage sans transformation notable jusqu'à une reconstruction complète, sur un plan plus vaste, vers l'an mil. Une nouvelle construction, mise en chantier dans la deuxième moitié du XII^e siècle, ne comporte pas de modification notable dans la partie fouillée. Les plans actuels du choeur et du clocher ne seront adoptés qu'un peu plus tard.

S'il est bon de pouvoir indiquer Glis dans notre carte des lieux de culte vers 585 (Pl. I, n° 65) et Naters dans celle des paroisses de la fin du XII^e siècle, il demeure nécessaire d'examiner de plus près l'évolution de Glis et les circonstances dans lesquelles les deux sanctuaires ont été unis.

La première église connue de Glis contient dans le courant du VI^e siècle de nombreuses tombes, dont quelques-unes ont pris place entre les murs du baptistère et la cuve baptismale, tandis que les autres se trouvent dans la nef. Ce détail nous paraît indiquer une église domaniale plutôt qu'une église publique. Les choses seraient plus évidentes si l'on pouvait fouiller la région du choeur et savoir si un premier oratoire funéraire est à l'origine de l'église. L'identité du propriétaire et l'étendue du domaine desservi par le sanctuaire baptismal sont évidemment inconnus.

Le sort du baptistère, évidemment désaffecté au VII^e siècle déjà, ne saurait recevoir une explication certaine. Le propriétaire n'aurait-il pas reçu de l'évêque le droit de baptême dans son église? L'aurait-il perdu au profit d'une autre église? ou aurait-il construit un nouveau baptistère pour utiliser l'ancien comme chambre funéraire?

Des trois hypothèses possibles, la deuxième nous paraît la moins vraisemblable. La troisième serait plausible si, confronté par l'évêque à l'illégalité des tombes dans le baptistère (Concile d'Auxerre 578/585, canon 14) le propriétaire a préféré se conformer au droit en déplaçant le lieu de baptême plutôt que les sépultures. Il faudrait pour cela que le nouveau baptistère se trouve en

dehors de la zone fouillée par G. Descoedres, ce qui nous paraît peu vraisemblable. Nous inclinerions donc à conclure que l'église du VI^e siècle est un sanctuaire privé servant à la population d'un domaine et dont le baptistère, s'il a été utilisé, a été rapidement mis hors service. Cela n'a pas empêché cette église de continuer à rendre service au moins sur le plan funéraire, durant plusieurs siècles.

Comment le sanctuaire de Glis, bien trop ancien pour être une succursale créée par Naters, est-il devenu son annexe ou sa «filiale»? On ne peut que proposer deux hypothèses. L'une serait que le sanctuaire de Glis reconstruit vers l'an mil aurait été donné à l'église de Naters dès la fondation de cette dernière.

L'autre admettrait qu'au moment de la création du réseau paroissial (XI^e/XII^e siècle) on a créé deux églises baptismales, l'une à Naters et l'autre en réutilisant le vieux sanctuaire de Glis, reconstruit vers l'an mil. Au bout de quelque temps, mais en tout cas avant 1333, les revenus de la paroisse de Glis se seraient révélés insuffisants pour l'entretien d'un curé et l'évêque aurait uni l'église à celle de Naters. Dans ce cas, l'union aurait été prononcée avant la deuxième moitié du XII^e siècle, c'est-à-dire avant l'ouverture d'une série de chantiers qui témoignent de confortables revenus.

Si l'on était sûr que le succès du pèlerinage de Glis s'est imposé dans la première moitié du XII^e siècle, on pourrait penser que l'église locale n'était pas à même de faire face à des constructions adéquates et que la paroisse de Naters, sans doute plus riche, en raison de ses châteaux, a dû prendre les choses en main. L'union des églises était le moyen d'y parvenir.

- V. Depuis la fin du XII^e siècle, le territoire de la paroisse de Naters a été amputé par la création des paroisses de *Simplon (XIII^e siècle), Glis (XVII^e siècle) et Mund (XVIII^e siècle). De Glis se sont détachées les paroisses de Ried-Brig (XIX^e siècle) et celles d' Eggerberg, de Termen et de Brigue (XX^e siècle). On retrouve donc les limites de l'ancienne paroisse de Naters dans celles de l'actuel district de Brigue, à l'exception de la commune de Zwischbergen (paroisse de Gondo, passée du diocèse de Novare à celui de Sion en 1822).

NAX, n° 40

- I. SAUTER *PV* ne signale pas de découverte d'objets romains mais seulement (*PV* III, p. 262) celle d'une plaque de ceinture (Daniel entre les deux lions) du VII^e/VIII^e siècle.
- II. Fouilles d'urgence partielles 1990 (bureau H.-J. Lehner). L'examen n'a pu porter que sur la région des choeurs successifs, près du clocher, savoir à l'est du porche de l'église actuelle (inversée par rapport à l'ancienne).

A. La fouille a mis au jour les fondations de l'angle sud-est d'un petit bâtiment. Datation proposée: le plus vraisemblablement l'époque carolingienne

B. La fouille a dégagé une abside construite autour des éléments primitifs. Il convient sans doute de l'attribuer à l'église consacrée le 25 octobre 1034 comme église paroissiale.

Voir LEHNER-ANTONINI-LUGON 1991.

III. 1034, 25 octobre (Ac Vernamiège Pg 21; LEHNER-ANTONINI-LUGON 1991, p. 242). Aymon I, évêque de Sion, consacre l'église de Nax et préside à sa dotation. L'acte de consécration lui-même semble depuis longtemps disparu. L'essentiel de son contenu est toutefois conservé dans un acte du 21 juin 1457. On y voit que le curé de Nax, Jean Macheret entend percevoir certaines redevances en blé sur ses paroissiens de Vernamiège qui contestent absolument les devoirs. L'affaire est tranchée par l'évêque: la *communitas* de Vernamiège fera au curé de Nax un versement unique de 24 livres pour l'achat de rentes en faveur de son église, et le curé renoncera à toute autre prétention. Ce qui nous importe ici c'est le premier document présenté par le curé Macheret aux arbitres ad hoc, à l'appui de ses prétentions: [...] *viso siquidem primo instrumento vel carta dotacionis in actu consecrationis dicte ecclesie per dominum Aymonem tunc sedunensem episcopum, recepta per Veto cancellarium ut eius inspectione constat, in festo sanctorum martirum Crispini et Crispiniani anno domini millesimo trigesimo quarto ab incarnatione domini...*

1369 (GRUBER 1932, p. 40). Première mention du vocable de Saint-Maurice.

Fin XI^e/début XII^e siècle (GREMAUD, *Chartes*, n° 8, p. 353). Le chapitre de Sion possède *in monte Nas, ecclesiam cum parrochia et campum unum*.

IV. La fouille archéologiques d'urgence de 1990 a permis de savoir que l'église du XI^e siècle succède à un édifice carolingien comme le pressentait LUGON 1989, p. 47 et p. 51. Des fouilles à l'intérieur de la nef actuelle sont nécessaires pour savoir s'il s'agit du choeur d'un petit édifice religieux ou tout simplement de la partie orientale d'un petit oratoire rectangulaire (funéraire ou non). L'accession au statut paroissial est attestée par la consécration et la dotation de l'église en 1034. Il faut noter le caractère exceptionnel d'une donnée si ancienne et précise dans l'histoire du diocèse médiéval. La date du 22 septembre 1334 a été avancée pour cet acte par L'Armorial Valaisan 1946, p. 181. La futilité de cette proposition a été démontrée par LUGON 1989, p. 47, note 14 complété par LEHNER-ANTONINI-LUGON 1991, pp. 241-242.

Les constructeurs du premier oratoire ne sont pas connus. S'agit-il de propriétaires laïques dans le cadre de leur domaine, ou déjà de l'église de Sion, pour établir une succursale? Si un jour l'ensemble de l'édifice peut être dégagé, sa destination primitive sera quelque peu éclairée. Quant à la création de la paroisse, la plus ancienne actuellement connue dans la vallée de la Borgne,

elle pourrait avoir été l'oeuvre du chapitre ou celle de l'évêque, qui aurait peu après donné la paroisse à ses chanoines. Le vocable de Saint-Maurice, qui a probablement été choisi pour la consécration de l'église s'expliquerait, selon MÜLLER 1967, p. 53, par le fait que l'évêque Aymon était aussi abbé de Saint-Maurice. On peut se demander aussi si cette succursale aurait pu dépendre de Saint-Martin d'*Hérens.

Voir aussi *Hérens, région.

- V. Amputé au XX^e siècle de Vernamiège, le territoire de la paroisse de Nax à la fin du XII^e siècle, se retrouve dans les limites actuelles des communes de Nax et Vernamiège. Le cas du territoire de *Mase reste à élucider (ancienne dépendance de *Nax ou de *Saint-Martin?).

NENDAZ, n° 29

II. Fouille 1968 (F.-O. Dubuis).

A. Petit sanctuaire comprenant une abside orientée, en demi-cercle, et une petite nef quadrangulaire. Longueur totale: 12 m. Entrée vraisemblablement par la façade sud. Les murs épais de l'abside indiquent la présence probable d'une voûte. Un peu à l'écart de l'abside, un mur soutenait une terrasse permettant de circuler autour du sanctuaire malgré la déclivité du terrain. La fonction est le plus probablement celle d'une chapelle succursale. Datation proposée: X^e siècle.

B. Adjonction d'un clocher sur le côté sud de la nef près de l'abside. Implantation au milieu de la nef d'un socle qui paraît être celui des fonts baptismaux. Ces mutations marquent probablement l'acquisition du statut paroissial. Datation proposée: XI^e siècle ou XII^e siècle (avant 1168).

Voir DUBUIS 1984 c.

- III. 985 (MGH, *Rudolfinger*, n° 50). Un manse situé *in comitatu Valensi in villa quae dicitur Nenda* est concédé en précaire à Erembert et à son fils Azo par le roi Conrad de Bourgogne, *de laude Amizonis episcopi et Anselmi (...) qui sunt ipsius terrae hospitalitatis praevisores*. La concession s'étend aussi à une parcelle de champ et de pré située *in ea villa quae Nenda superior dicitur* qu'Erembert, tout en conservant l'usufruit, *dedit sancto Mauricio* (au saint patron de l'abbaye d'Agaune). Le cens annuel dû pour l'ensemble de ces biens (12 deniers) sera versé annuellement le jour de la Saint-Maurice aux susdits *praevisores*, pour le compte de l'hôpital (*ad hospitale*).

1146: L'église ne figure pas au nombre des possessions confirmées par le Saint-Siège à l'abbaye de *Saint-Maurice.

1163/1168 (GREMAUD, *Chartes*, n° 15[pour la date, voir *Saint-Maurice, Abbaye textes III]). L'abbé de Saint-Maurice donne à l'évêque de Sion Amédée, en échange de l'église Saint-Sigismond d'Agaune, *ecclesiam de Nenda, cum suis omnibus appendiciis*, ainsi que la dîme de grain qu'il percevait de part et d'autre du Rhône, à Nendaz, Brignon, Baar, Clèbes, Conthey et Vétroz.

1193 Nendaz fait partie des églises données par l'évêque au chapitre de *Sion.

1307 (GRUBER 1932, p. 40). Première mention du vocable de Saint-Léger.

IV. Ne connaissant pas encore le résultat des fouilles, mais seulement l'existence du village en 985 et le vocable de Saint-Léger, MÜLLER 1967, p. 51, situait la création de la paroisse au X^e/XI^e siècle, voire plus tôt.

Le plus ancien sanctuaire attesté par les fouilles remonte au X^e siècle et peut-être à la fin du IX^e déjà. Il s'agit sans doute d'une chapelle succursale, qui sera transformée en église paroissiale au XI^e siècle ou au début du XII^e, en tout cas avant 1163/1168.

Le problème des origines du sanctuaire est ainsi résolu de façon assez satisfaisante. Reste à savoir qui a fondé le sanctuaire et s'est occupé de sa desservance avant 1163/1168. A cette date, l'abbaye de Saint-Maurice doit bien posséder l'*ecclesia* de Nendaz puisqu'elle est en mesure de la céder à l'évêque avec quelques autres biens, en échange de l'église paroissiale *Saint-Sigismond d'Agaune. Pourtant Saint-Léger ne figure ni comme église ni comme chapelle, dans la confirmation donnée en 1146 par le Saint-Siège des biens de l'abbaye. Le silence est d'autant plus éloquent que l'*ecclesia* de Plan-Conthey et sa *capella* de Vétroz sont, elles, mentionnées par la bulle pontificale. Aucun document écrit n'indique expressément qui était alors propriétaire du sanctuaire dont l'existence est archéologiquement connue.

En 985, quand la première chapelle paraît bien exister, la *praestaria* accordée par le roi, sans doute en sa qualité d'abbé laïque d'Agaune, atteste des droits de l'abbaye de Saint-Maurice à Nendaz: le cens doit être versé sur le compte de l'hôpital d'Agaune. La fonction des *praevisores hospitalitatis* de ce territoire (*ipsius terrae*), qui approuvent la concession et qui recevront le cens annuel pour le compte de l'hôpital, est sans doute de veiller, par l'installation de gens idoines, à la bonne occupation et exploitation d'un territoire en cours de peuplement. L'activité de ces *praevisores* s'étend-elle uniquement aux propriétés de l'abbaye, à Nendaz ou dans leur ensemble, ou concerne-t-elle tout le comté du Valais, comme pourrait le suggérer la présence de l'évêque Amizo? Le roi, qui agit ici en abbé laïque d'Agaune, peut tenir compte de leur accord, que leur compétence s'étende seulement aux affaires abbatiales ou qu'elles soient plus étendues. Si l'on admettait une autre interprétation, selon laquelle les *praevisores* seraient les «provisours de cette terre de l'hôpital» (MICHELET 1983, p. 107), on n'aurait plus l'allusion à la mise en valeur de terres abbatiales, mais quand même l'attestation de certains droits fonciers agaunois à Nendaz.

L'abbaye a donc des droits à Nendaz en 985, même si on ne peut sûrement en déterminer l'importance; et il est possible qu'elle ait fait construire la première chapelle dans le cadre d'une occupation plus dense du territoire. Cependant, comment expliquer l'absence de Saint-Léger dans la bulle de 1146?

En 1163/1168, l'évêque Amédée rappelle en préambule que l'église de Sion et l'abbaye ont conclu un «échange» pour mettre fin, *eo bono usu quo antiquitus confederate fuerant*, à une longue querelle au sujet de l'église *Saint-Sigismond. Celle-ci, on le sait par ailleurs, avait appartenu primitivement à l'abbaye, qui en revendiquait encore la propriété dans la deuxième moitié du X^e siècle ou au début du XI^e siècle. L'évêché s'était donc constitué en maître de l'église Saint-Sigismond. Le silence de la bulle de 1146 à propos de Saint-Léger s'expliquerait si l'évêché avait séquestré aussi cette église.

L'arrangement de 1163/1168, qualifié par l'évêque d'«échange», serait au fond un compromis très pragmatique: l'évêque ayant en main les deux églises, et l'abbaye désirant en récupérer au moins une, les deux parties agissent comme si le monastère était maître de Nendaz *de jure* et l'évêque seulement *de facto*. Dorénavant l'abbaye possédera en paix Saint-Sigismond et renoncera à toute prétention juridique sur l'église Saint-Léger déjà prise par l'évêché.

Le moment où l'évêché avait mis la main sur Saint-Léger ne peut être qu'approximativement déterminé. Si l'on en croit l'«échange» de 1163/1168, les difficultés étaient nées après un temps ancien où les deux parties étaient «alliées». Il n'est guère probable qu'on ait fait allusion à la période déjà bien lointaine où les évêques carolingiens de Sion étaient en même temps abbés d'Agaune. Faisait-on référence à l'épiscopat d'Amizo, ou à celui d'Ermanfroid, évêques qui furent en même temps chanoines de Saint-Maurice, respectivement en 983 (*MGH Rudolfinger*, n° 49, p. 178) et en 1068 (GREMAUD, *Doc.* n° 100)? On faisait plus vraisemblablement allusion au temps d'Aymon, à la fois évêque de Sion et abbé de Saint-Maurice en 1050 (voir *Saint-Maurice, Abbaye, III, 1050). Nous avons d'ailleurs remarqué (ci-dessus II^e partie, p. 60) que la seconde moitié du XI^e siècle et les premières décennies du XII^e semblent avoir été particulièrement fertiles en conflits entre un épiscopat soucieux de maîtriser, dans l'ambiance de la réforme grégorienne, un diocèse où les paroisses se multiplient et une abbaye soucieuse de défendre, voire d'augmenter ses immunités.

Serait-ce l'organisation par l'abbaye d'une paroisse de Nendaz qui aurait suscité avec Sion des difficultés de juridiction et abouti à un séquestre de Saint-Léger par l'évêché?

Quoi qu'il en soit, la paroisse de Nendaz existe certainement à la fin du XII^e siècle.

- V. Le territoire de la paroisse primitive de Nendaz a été amputé lors de la création en 1912 de la paroisse de Veysonnaz (territoire de cette commune augmenté de Clèbes). Le territoire de la paroisse de Nendaz à la fin du XII^e siècle

se retrouve donc dans les limites des communes actuelles de Nendaz et de Veysonnaz.

NIEDERGESTELN (CHÂTILLON), n° 59

II. Eglise Notre-Dame; analyse des façades 1976 (Bureau Werner Stöckli, direction locale Jachen Sarott). Observations complémentaires dans le sol 1979 (F.-O. Dubuis)

A. Premier sanctuaire connu, mesurant intérieurement 12,50 m x 7,80 m: l'abside était large de 6,50 m et profonde de 3,50 m. Datation proposée: fin du XII^e siècle ou début du XIII^e siècle.

III. 1179 (GREMAUD, *Chartes* n° 17). Composition entre Conon évêque de Sion et Guillaume de la Tour, major de ce lieu. Le conflit, apaisé grâce à la médiation de l'archevêque de Tarentaise, portait essentiellement sur les relations entre l'évêque, le major et les bourgeois (*cives*) de Sion. C'est dans ce contexte qu'apparaît le *feudum Anselmi de Chastellon* que celui-ci avait remis (*reliquerat*) à l'évêque Conon. Le prélat donne ce bien à Guillaume de la Tour (*salvo feudi jure*).

1233 (GREMAUD, *Doc.* n° 390). *Anselmus de Castellione* est châtelain (probablement de Niedergesteln) pour le compte de Girold de la Tour.

1250 (GREMAUD, *Doc.* n° 528). *P. prior de Chastellon* est mentionné comme témoin.

1282 (GREMAUD, *Doc.* n° 904). Une dîme *in territorio et parrochia de Castellione* est donnée en gage au chapitre de Sion.

1342 (GREMAUD, *Doc.* n° 1836). Un acte est passé *in villa de Castellione, Sedun. dyocesis, in cimiterio ecclesie beate Marie Virginis, ante portam eiusdem ecclesie*.

1444 (VP). L'église est de la collation de l'abbaye d'Abondance.

IV. W. Stöckli a analysé les façades de l'église et les a datées de la fin du XII^e siècle. L'abside, examinée par F.-O. Dubuis sous le dallage du choeur actuel, n'infirme en rien la datation proposée. L'emplacement du sanctuaire, à l'intérieur du petit bourg, au pied de la falaise qui porte le château, suggère que l'ensemble bâti relève d'un plan originel complet. A qui pourrait-on l'imputer? L'identification avec la seigneurie de Niedergesteln du «fief d'Anselme de Châtillon» que vers 1179 l'évêque Conon remet à Guillaume de la Tour, major de Sion, est généralement admise. BLONDEL 1951 b, p. 45 note que le château est mentionné dès 1235 et (p. 53) que la plus grande partie des maçonneries encore visibles du château semblent remonter au milieu du XIII^e siècle.

Peut-être des fouilles archéologiques révéleront-elles ce que pouvait être vers la fin du XII^e siècle le château de Niedergesteln.

L'église étant placée sous le vocable de Notre-Dame, MÜLLER 1967, p. 59, estime vraisemblable qu'elle ait été fondée par l'abbaye Notre-Dame d'Abondance. Il nous paraît plus vraisemblable que le sanctuaire, fondé en l'honneur de la Vierge par le seigneur du lieu, a été ensuite offert aux chanoines d'Abondance.

Selon IMESCH 1907, p. 263, Niedergesteln aurait primitivement dépendu, comme *Kippel, de la paroisse de *Rarogne. La nef de l'église n'ayant pas été fouillée, on ignore s'il a existé une chapelle plus ancienne qui aurait été une succursale de Rarogne. Il se peut aussi que l'église elle-même ait dépendu d'abord de Rarogne. Le seigneur fondateur, désireux d'être maître chez soi, aurait-il obtenu l'érection en paroisse propre, puis confié le sanctuaire aux religieux d'Abondance? On ne peut qu'en formuler l'hypothèse.

Il faut toutefois rappeler qu'au XIX^e siècle encore, les gens de Niedergesteln se rendaient en procession le lundi des Rogations jusqu'à l'église de Saint-Germain (Rarogne), où le curé de Rarogne les accompagnait (DUBUIS 1984 a, p. 123). Ce pourrait être un dernier témoignage du respect manifesté à l'ancienne église-mère. La création d'une succursale à Niedergesteln n'aurait aucun sens avant la création d'un premier château et d'une seigneurie. Mais elle peut très bien remonter au cours du XII^e siècle, à l'époque d'Anselme de Châtillon ou de l'un de ses prédécesseurs.

- V. Depuis la fin du XII^e siècle, la paroisse primitive a été amputée par la création au XIII^e siècle de la paroisse de Kippel (tout le Lôtschentel), au XVIII^e siècle de la paroisse d'Eischoll et au XX^e siècle de la paroisse de Steg-Hohtenn. Ses limites se retrouvent approximativement dans l'ensemble des communes actuelles de Niedergesteln, Eischoll, Steg, Hohtenn, Ferden, Kippel, Wiler et Blatten.

NIEDERWALD, v. ERNEN

NOVILLE (VD), n° 11

II. L'église n'a pas fait l'objet de fouilles archéologiques.

III. 1177, 1204 et 1286: l'*ecclesia de Nova villa* figure parmi les possessions confirmées par le Saint-Siège à l'hospice du *Mont-Joux.

En 1177: l'église et l'hôpital de Roche (*ecclesiam sancti Jacobi de Rochi cum hospitali*) figurent parmi les possessions confirmées par le Saint-Siège à l'hospice du *Mont-Joux.

1204: Roche ne figure pas parmi les possessions confirmées par le Saint-Siège à l'hospice du *Mont-Joux.

1286: L'église de Roche et un domaine rural (*grangia*) figurent parmi les possessions confirmées par le Saint-Siège à l'hospice du *Mont-Joux.

1313 (DUBUIS P. 1994, p. 38). La paroisse de Noville comprend aussi les villages de Roche, Chambon (commune de Roche) et Crébelley.

Vers 1364 (GREMAUD, *Doc.* n° 2090). Seule la cure de Noville figure dans la liste des bénéfices établie pour la décime pontificale (sans plus de mention de *Corb ni de Roche). La même situation se retrouve en 1376 (ACS, tir. 21/ n° 28) et en 1428 (GREMAUD, *Doc.* n° 2784).

1445 (VP). Première attestation du vocable de Saint-Maurice.

- IV. Nos prédécesseurs n'ont pas connu le vocable de l'église de Noville (MÜLLER 1967, p. 32). GRUBER 1932, p. 120 a supposé qu'il pouvait s'agir de Sainte Madeleine. Le résumé de la visite pastorale de 1445 atteste clairement Saint-Maurice. Comme ailleurs dans le diocèse (en dehors de la ville abbatiale) ce vocable n'est sans doute pas antérieur au XI^e/XII^e siècle. Le toponyme de Noville (*Nova Villa* en 1177) ne permet guère de remonter à une époque plus ancienne. La fouille archéologique de l'église permettrait probablement de préciser les idées.

La paroisse de Noville a compris très tôt, sinon dès l'origine, le village de Roche où se trouvait, à l'entrée du diocèse de Sion, un hospice relevant des chanoines du *Mont-Joux. Il est mentionné en 1177 avec une église Saint-Jacques dont la qualité paroissiale est plus que douteuse. Le vocable suggère à MÜLLER 1967, p. 32 une fondation du XI^e siècle. L'église de *Corb, mentionnée dans les mêmes documents, ne l'est plus à partir de 1324. Dès 1364 en tout cas, le diocèse ne connaît dans la région qu'un centre paroissial, celui de Noville.

Pour le problème d'ensemble de la région, voir aussi *CORB.

- V. Le territoire de la paroisse à la fin du XII^e siècle comprend une partie indéterminée du territoire de Noville et celui de Roche. On retrouve donc le territoire de la paroisse médiévale dans les limites des communes actuelles de Roche et (sauf la partie nord) de Noville.

OBERGESTELN, v. MÜNSTER

OLLON (VD), n° 15

- I. Restes de bâtiments romains à Villy, Antagne et surtout sur la colline septentrionale de Saint-Triphon (Le Lessus). Cimetière «burgonde» à Villy (VIOLLIER 1927, pp. 263-265). Tombe «burgonde» au Lessus (KAENEL-CURDY-ZWAHLEN 1984, p. 91).
- II. En 1984, le bureau W. Stöckli, par Ph. Jaton et P. Eggenberger, a examiné le bas des façades ainsi que leurs fondations sur tout le pourtour de la nef et sur une partie de la chapelle sud, du choeur et du clocher. Les archéologues n'ont repéré de structures «romanes» qu'à la base de l'ancien clocher (à l'ouest de l'actuel) et dans une portion du mur méridional de la nef (2^e travée à partir de l'ouest). En l'absence de fouilles à l'intérieur de l'édifice, on ne peut reconstituer, sur la base de ces éléments, le plan de l'église romane ni savoir s'il existe un ou plusieurs sanctuaires précédents.

Dossier obligeamment communiqué par la section Monuments Historiques et Archéologie de l'Etat de Vaud.

Les ruines de la chapelle romane de Saint-Triphon ont été fouillées par Albert Naef et restaurées en 1910 (KAENEL-CURDY-ZWAHLEN, p. 91). Les vestiges du bâtiment voisin, de plan rectangulaire (au nord) sont arasés peu au-dessus du sol. MOTTAZ *DHV* II, p. 629, où H. Meylan-Faure se base sur le rapport d'Albert Naef, identifie la chapelle romane restaurée avec Notre-Dame et le rectangle voisin au nord avec la petite église primitive. Les jointures de maçonneries paraissent pourtant suggérer une solution inverse.

Voir aux Archives cantonales vaudoises: AMH, A 124/3, A 8285-8286, A 8330.

- III. 1018: Le roi Rodolphe III de Bourgogne «donne ou rend» à l'abbaye de *Saint-Maurice les domaines royaux d'Ollon et de Villy.

1146: L'église d'Ollon ne figure pas parmi les propriétés confirmées par le pape à l'abbaye de *Saint-Maurice.

1178, 1196 et 1259: L'église d'Ollon (*ecclesiam de Oluns*) figure parmi les possessions confirmées par le Saint-Siège à l'abbaye de *Saint-Maurice.

s.d. [XII^e siècle?] (AASM, *Liber Olloni*, fol. 48r et 80r). *Willelmus, clericus filius domine Amaldrade, frater Humberti militis* donne *medietatem ecclesiole Sancti Triphonis que mea esse dicebatur* à saint Maurice et aux chanoines ses serviteurs *in manu Petri Clarerii qui tunc prior vocabatur*. La donation est

faite pour le repos de l'âme du donateur et de celle de son père *si aliquod de illa vel pro illa [l'ecclesiola] peccatum habuimus*. Le donateur recevra jusqu'à sa mort un cens annuel de douze deniers (*nummos*). Ensuite ladite moitié d'église reviendra à l'église d'Agaune. L'acte n'est connu que par deux copies dans le *Liber Olloni*. La première, folio 48 r sous le titre *Littera capelle Sancti Triphonis* est encore médiévale, tandis que la seconde (fol. 80r) sous le titre *Copia donationis ecclesiolae Sancti Triffonis* est nettement postérieure.

L'acte était daté *II nonas decembris feria III^a luna prima*, sans millésime. GRUBER 1932, p. 125 attribue la donation au XII^e siècle. TAMINI-DÉLEZE 1940, p. 341 situent le prieur nommé en 1174, mais en p. 432 ils indiquent le personnage comme simple chanoine en 1174 et comme prieur en 1179 (aucune source n'est indiquée). Il est donc bien difficile de tabler sur les données de TAMINI-DÉLEZE. La datation donnée par l'acte lui-même ne comprenant ni millésime ni référence à une quelconque année de règne, il est probable que l'indication *luna prima* a pour but la fixation de l'année. Il s'agirait ainsi du régulier lunaire annuel (le jour de la semaine sur lequel tombe le 14^e jour de la lunaison de Pâques). Le II des nones de décembre (4 décembre) est un mercredi dans les années 1084, 1112, 1135, 1230 et 1325 qui toutes portent le régulier lunaire 1 (nous remercions Françoise Vannotti de ces indications). L'acte de 1309 ci-dessous permet d'éliminer 1325. La date de 1230 semble devoir être écartée aussi (les circonstances sont bien différentes de celles que reflètent les actes publiés par GREMAUD, *Doc.* n° 377 et 378). Les trois premiers millésimes proposés sont sans doute meilleurs, le choix demeurant pour l'instant difficile entre eux.

1251 (GRUBER 1932, p. 40). Première mention du vocable de Saint-Victor.

1309 (GRUBER 1932, p. 126; voir aussi copie vidimée 1313 reprise dans AASM, *Liber Olloni*, fol. 48). Litige entre l'abbaye de Saint-Maurice et le curé d'Ollon d'une part, et Guillaume (de Pontverre) seigneur de Saint-Triphon. Il est reproché à Guillaume d'avoir construit ou fait construire *quamdam capellam juxta capellam beati Triphonis in dampnum et preiudicium dictorum religiosorum patronorum ecclesie de Olono ac eciam ecclesie ipsius de Olono*.

1311 (GREMAUD, *Doc.* n° 1335). *Aymo episcopus Sedun. unxit capellam Sancti Tryphonis sub invocatione B. V. Marie. 6 maii 1311.*

- IV. On a signalé dans le territoire de la paroisse médiévale d'Ollon des martereys (*Aigle, II) à Glutière, Huémoz-Chesières, Panex, Villars-sur-Ollon. AEBISCHER 1962, p. 186 y ajouterait volontiers le marterey du Sépey, situé dans la paroisse médiévale d'Ormont. Le même auteur exprime un léger doute au sujet de ceux de Panex et de Villars-sur-Ollon. Quoi qu'il en soit, la présence de cimetières chrétiens au VII^e/VIII^e siècle dans la montagne d'Ollon atteste indirectement l'existence d'un centre paroissial situé le plus vraisemblablement dans la partie basse du territoire. La question qui demeure posée est celle de l'identification du lieu: *Aigle, Ollon ou Saint-Triphon?

Pour MÜLLER 1967, p. 34, le vocable de Saint-Victor, martyr associé à la passion de saint Maurice et de ses compagnons, indique une fondation de l'église d'Ollon par le monastère agaunois. Celui-ci aurait créé cette paroisse peu après la donation de Rodolphe III. Le choix du vocable nous paraît en effet convenir à cette période relativement tardive. Une spoliation a pu intervenir puisqu'en 1146 le sanctuaire d'Ollon ne figure pas parmi les biens confirmés à l'abbaye. Une restitution aurait eu lieu avant la bulle de 1178. Tant que des fouilles archéologiques n'auront pas démontré l'existence d'un sanctuaire plus ancien, l'opinion du P. Müller peut être considérée comme valable. Dans ces conditions, l'église d'Ollon ne serait pas le centre paroissial convenant aux martyres du Haut Moyen Âge.

Ce rôle conviendrait-il à Saint-Triphon? On connaît là, au XII^e siècle, une petite église privée. Le clerc Willhelmus, frère du chevalier Humbertus et fils de la noble Amaldrada, cède sa part (la moitié) de cette propriété à l'abbaye de Saint-Maurice. En 1309, le petit sanctuaire est entièrement sous le patronage de l'église d'Ollon et, par elle, de l'abbaye. C'est à côté de cette «chapelle» que Guillaume de Pontverre, seigneur de Saint-Triphon se fait construire une chapelle de famille sous le vocable de Notre-Dame (consacrée en 1311). Les restes de ces deux édifices existent encore à l'extrémité orientale des ruines du château.

Le vocable de saint Triphon, honoré à Rome au début du XI^e siècle, semble convenir mieux à une fondation relativement tardive (XI^e, voire XII^e siècle). DABINOVIC 1962 fait remonter l'importation de ce vocable à la seconde moitié du IX^e siècle en même temps que l'installation de guerriers balkaniques affectés à la défense du site stratégique. Peu après, DESSEMONTET 1962 a démontré l'inanité de cette hypothèse. Il n'est donc pas possible de prendre la chapelle de Saint-Triphon pour le centre d'une paroisse dont auraient dépendu les martyres d'Ollon. Il faut toutefois laisser une porte entrouverte à la discussion. Il se pourrait que la grande colline de Saint-Triphon possède ailleurs, dans un site moins resserré, une ancienne église publique.

Mais pour l'instant, le plus probable est que les martyres d'Ollon se trouvaient primitivement sur le territoire desservi par l'église d'*Aigle.

- V. Depuis la fin du XII^e siècle, et jusqu'à la Réforme protestante, le territoire de la paroisse d'Ollon n'a pas subi de modification notable. Au XIX^e siècle, la partie supérieure a été organisée en paroisse indépendante avec son propre pasteur. On retrouve donc le territoire de la paroisse médiévale dans les limites de l'actuelle commune.

ORMONT, n° 14 (VD, c. Ormont-Dessous et Ormont-Dessus)

- II. L'église située au Verney (Cergnat, c. Ormont-Dessous) remonte à la fin du Moyen Âge. Elle n'a pas fait l'objet de fouilles archéologiques.

III. 1279 (CORTHESEY 1903, p. 108). Mention d'un *capellanus de Ormonte*.

1289 (CORTHESEY 1903, p. 108). Mention d'un *curatus de Ormont*.

1324 (GRUBER 1932, p. 41). Première mention du vocable de Saint-Maurice.

1445 (VP). on note à propos de l'église d'Ormont: *a 100 annis non visitata, quae est de collatione omnium dominorum totius vallis*.

Une visite pastorale paraît avoir eu lieu du temps de l'évêque Guichard Tavelli en 1343 (v. GREMAUD, *Doc.* n° 1943 et 2969); voir SION, III.

IV. Faute de fouilles à l'intérieur de l'église du Bas Moyen Age, les origines du sanctuaire et celles de la paroisse demeurent difficiles à saisir. Le martyre (*Aigle, II) signalé par JACCARD 1906, p. 263 au Sépey (v. aussi AEBISCHER 1962, p. 186 qui émet quelques doutes) pourrait suggérer une présence chrétienne dans le Haut Moyen Age. CORTHESEY 1903, p. 8 émet l'hypothèse d'une desservance d'Ormont par les chanoines du prieuré Saint-Maurice d'Aigle, puis la création par eux d'une paroisse placée sous le vocable mauricien. MÜLLER 1967, p. 34 ajoute que cette fondation doit remonter au XI^e/XII^e siècle. Pourtant l'église n'apparaît dans aucune des bulles de confirmation données en faveur de l'abbaye de *Saint-Maurice de 1146 à 1259.

Le patronage collectif de tous les seigneurs de la vallée, attesté en 1445, pourrait suggérer une fondation plus tardive (fin XII^e/XIII^e siècle) où l'abbaye de Saint-Maurice doit se contenter d'un partenariat avec d'autres grands propriétaires. Quant au vocable, le poids des *militēs* laïques intéressés à la mise en valeur de la haute vallée, a pu, autant que celui des religieux agaunois, influencer sur le choix du soldat-martyr.

V. Le territoire n'a pas changé, des origines de la paroisse jusqu'à la réforme protestante. De 1480 à 1529, Ormont-Dessus a dû se contenter d'un simple recortat. On retrouve le territoire de la paroisse primitive dans les limites des communes actuelles d'Ormont-Dessous et d'Ormont-Dessus.

ORSIÈRES, n° 22

I. La paroisse est sur l'itinéraire du chemin reliant Octodure à Aoste à l'époque romaine mais on n'y a pas encore repéré les traces d'un établissement contemporain.

II. L'église d'Orsières n'a pas fait l'objet de fouilles. BLONDEL 1955 a, pp. 80-82, se basant sur les dessins de E. Wick (1864-1867) et sur les plans de la reconstruction du XIX^e siècle, a dessiné dans ses grandes lignes la succession des églises connues. Il propose le début du XII^e siècle pour la construction d'un

choeur intérieurement curviligne et extérieurement polygonal qui a subsisté comme chapelle latérale d'une église construite au XV^e siècle, et a disparu avec celle-ci lors de la reconstruction des années 1890. Alors que l'église du XV^e siècle a donné son axe O-E à celle du XIX^e, l'église romane avait son choeur au N-E. Seules des fouilles feraient peut-être connaître un ou plusieurs sanctuaires antérieurs qui expliqueraient l'orientation de l'église romane, si étrange par rapport au plan du bourg. Il existe une tradition locale selon laquelle la chapelle Saint-Eusèbe (connue dès le XIV^e siècle), sur la rive gauche de la Drance, serait le premier sanctuaire d'Orsières (GRUBER 1932, p. 181). Un examen archéologique du sous-sol contribuerait ici encore à éclairer la question. Voir déjà ORA / WIBLÉ, CAV, n° 176.

III. 1052: L'évêque Aymon donne au chapitre de *Sion le village d'Orsières qu'il avait hérité, entre autres biens, de son oncle *Oudalricus*.

1150-1162 (1159- 1162?): L'église d'Orsières est probablement donnée aux chanoines du *Mont-Joux (v. texte de 1163) par l'évêque Louis.

1177, 1204: L'église d'Orsières (*ecclesia sancti Pantaleonis de Urseri*) figure au nombre des possessions confirmées à la maison du *Mont-Joux par le Saint-Siège.

1286: L'*ecclesia Sancti Nicolai de Orseres* figure au nombre des possessions confirmées à la maison du *Mont-Joux par le Saint-Siège.

IV. Le vocable primitif de Saint-Pantaléon suggère une fondation pouvant remonter à l'époque carolingienne tardive. Le nom de ce martyr se retrouve dans quantité de calendriers liturgiques du X^e siècle et plus souvent encore au XI^e siècle (MÜLLER 1967, p. 23).

En 1052, l'évêque Aymon possédait à titre personnel le village d'Orsières (*villam que dicitur Ursaria*) qui, entre autres, lui avait été légué par son oncle *Oudalricus*. On ne sait pas comment ce village était parvenu aux mains du comte *Oudalricus*. Si celui-ci appartenait vraiment à une famille proche de la maison royale de Bourgogne, il peut avoir reçu ce bien de Rodolphe III ou de l'un de ses prédécesseurs qui, *de facto*, disposait des propriétés de l'abbaye voisine de *Bourg-Saint-Pierre. On sait qu'Aymon a donné (peut-être sans effet réel) ce village au chapitre de *Sion. Il est cependant possible qu'il en ait donné la chapelle ou l'église à la mense épiscopale. Le fait que l'évêque Louis en dispose peu après le milieu du XII^e siècle pourrait avoir ainsi quelque rapport avec l'héritage du comte *Oudalricus*.

Nous proposons une simple succursale fondée entre le milieu du IX^e siècle et celui du X^e. Elle a pu devenir siège d'une paroisse vers la fin du X^e siècle ou au XI^e. On ne sait s'il faut chercher les fondateurs à l'abbaye de *Bourg-Saint-Pierre ou dans une puissante famille proche des rois rodolphiens.

Le changement de vocable intervient entre 1177 et 1286. La bulle pontificale de 1204 mentionne l'église sans en rappeler le vocable. L'acte de 1228 (GREMAUD, *Doc.* n° 607) passé *apud Orseres ante ecclesiam beati Nycolay*, utilisé par GRUBER 1932, p. 41 pour situer la mutation entre 1177 et 1228, ne peut pas être pris en considération. Il s'agit en effet d'un faux par *vidimus* du XV^e siècle (DUBUIS P. 1990, p. 101, n. 196). On peut, comme l'a fait MÜLLER 1967, p. 23, attribuer le changement à la maison du Mont-Joux, dont Saint-Nicolas était le protecteur en 1125 déjà (GREMAUD, *Doc.* n° 120 bis). Le changement de vocable, probablement lié à une transformation de l'église, pourrait être plus proche de 1177 que de 1286. L'église où il s'est produit est donc le sanctuaire roman que BLONDEL 1955 a, p. 81 a signalé. Les questions que l'archéologie devra trancher sont de savoir si, avant cette église romane, un sanctuaire primitif a existé sur cet emplacement ou sur celui de Saint-Eusèbe, et s'il était à l'origine une simple chapelle succursale.

- V. Le territoire de la paroisse d'Orsières n'a pas subi de modification notable depuis la fin du XII^e siècle. Il se retrouve donc dans les limites de l'actuelle commune d'Orsières.

OTTANEL (VERNAYAZ) puis SALVAN, n° 19

II. L'église de Salvan n'a pas fait l'objet de fouilles archéologiques. Quant à celle d'Ottanel, on peut faire une bonne hypothèse au sujet de sa situation. En 1644, la chapelle de Vernayaz (alors dépendance de Salvan) était consacrée à la Vierge Marie (DUPONT LACHENAL 1932, p. 313). Or cette chapelle, dite lors de la visite pastorale de 1696 se trouver dans un état proche de la ruine, remontait probablement à plusieurs siècles. Il est probable qu'elle a succédé sur le même emplacement à l'église du XII^e siècle. L'emplacement de la chapelle du XVII^e siècle ayant été gardé pour la construction de la nouvelle église en 1899-1901 (DUPONT LACHENAL 1932, pp. 315-316), on sait où une enquête archéologique, quand une occasion favorable se présentera, aurait quelque chance d'aboutir.

III. 1025-1031 (*MGH Rudolfinger*, n° 171). L'archevêque Bourcard II, en tant qu'abbé et l'évêque Burcard d'Aoste, comme prévôt de Saint-Maurice, du consentement des frères, concède à *Tipoldus*, diacre et chanoine de Saint-Maurice et à ses trois fils six manses que Tipold tenait en *benefitium*, dont en Chablais (*in Capite Lacensi*): un à Yvorne (*Euurna*), trois entre Ollon et Villy, un à Saint-Maurice (*in plano et in monte*) et (en plus) *quicquid habere visus est inter fluvios duos qui vocantur Trioncia et Salontia et in monte Salvano*.

1138: Ottanel et Salvan sont deux *villulae* revendiquées par l'abbaye de *Saint-Maurice, qui en avait été spoliée vers la fin du XI^e siècle.

1146: Parmi les possessions confirmées à l'abbaye de *Saint-Maurice par le pape Eugène III figurent *Silvanum, Othonellum, cum capella ibi sita*.

1178: L'*ecclesia de Ottanne* figure parmi les possessions confirmées à l'abbaye de *Saint-Maurice par le pape Alexandre III.

1196: L'*ecclesia de Otonello* figure parmi les possessions confirmées à l'abbaye de *Saint-Maurice par le pape Célestin III.

1215 (MARIÉTAN 1925, p. 17). Un acte du *Minutarium majus* démontre que le territoire d'Ottanel s'étend alors du pont du Trient à l'eau de la Salanfe.

1215: Ni l'église d'Ottanel ni celle de Salvan ne sont mentionnées dans l'arrangement entre l'évêché et l'abbaye de *Saint-Maurice concernant les droits de l'évêque sur les cures de l'abbaye.

1252 (DUPONT LACHENAL 1932, p. 313). Mention d'un *capellanus* de Salvan.

1259: L'église de Salvan figure parmi les possessions confirmées par le pape Alexandre IV à l'abbaye de *Saint-Maurice.

1265 (DUPONT LACHENAL 1932, p. 313). Mention d'un *curatus* de Salvan.

1445 (VP). L'église de Salvan n'est pas visitée par l'évêque de Sion.

1590 (GRUBER 1932, p. 42). Première attestation du vocable de Saint-Maurice à Salvan.

1644 (DUPONT LACHENAL 1932, p. 313). Première attestation du vocable de Notre-Dame à Vernayaz.

IV. Le roi de Bourgogne Rodolphe III aurait donné à l'abbaye de *Saint-Maurice toute la vallée de Salvan (TAMINI-DÉLEZE 1940, p. 188, suivis par MÜLLER 1967, p. 26) et aussi (ibidem p. 187) Ottanel (Vernayaz). L'acte royal de «donation ou plutôt restitution» qui est de 1018, ne mentionne pas ces localités mais seulement «les alpages de Saint-Maurice de toute la vallée du Chablais» (*alpes sancti Mauricii tocius Capud lacis vallis*). Seule une refonte de l'«acte de fondation» de l'abbaye, connue par un texte de la fin du XII^e siècle, mentionne les propriétés abbatiales de «Ottan, Ottanel avec Salvan» et donne aux alpages du Chablais une limite méridionale (*usque Martiniacum*). Cette précision existait-elle déjà dans l'esprit de Rodolphe III? Si l'on pouvait être sûr des rapports chronologiques entre l'acte de 1018 et la refonte de l'«acte de fondation» dont le document du XII^e siècle pourrait n'être qu'un tardif reflet, il serait moins difficile de répondre.

Il est du moins certain que l'abbaye de *Saint-Maurice avait au XI^e siècle des droits importants sur les deux villages et leurs dépendances, en 1011 déjà, à Ottan, «tant en plaine qu'en montagne» et avant la fin du XI^e siècle dans les deux *villulae* d'Ottanel et de Salvan.

Ottan et Ottanel, que le chanoine de Rivaz (OH, t. VII, p. 148) prenait pour une seule et même localité, sont en réalité deux villages distincts. Ottanel est situé dans un territoire qui, en 1215, s'étend de la Salanfe au Trient

(MARIÉTAN 1925, p. 17, d'après le *Minutarium majus*) et qui appartenait déjà à l'abbaye entre 1025 et 1031. Quelles que puissent être ses dépendances en montagne, le village se trouvait en plaine. Il portait encore en 1732, à côté de son nom actuel de Vernayaz, le nom maintenant oublié d'Octanez (*Verneya seu Octanez* JACCARD 1906, p. 323, note 1).

L'autre village, Ottan, depuis longtemps disparu, se trouvait sur la rive droite du Trient. La carte nationale feuille 1325 indique encore dans la pente entre la Bâtiaz et le Trient le «Mont d'Ottan». En 1298, on constate que les gens d'Ottan demeurent dans une région limitée (en amont) par la «croix d'Ottan» et le «Rosel» et (en aval) par l'embouchure du Courset dans le Rhône (en face de Saint-Maurice), mais on ne leur reconnaît pas le droit de faire paître leurs troupeaux en aval du cours du Trient (GREMAUD, *Doc.* n° 1111). Il est donc évident que le village d'Ottan était situé quelque peu en amont de cette rivière, mais pas plus loin que la «Maraîche de la Croix» (CN 1325) Pour la topographie d'Ottan et sa disparition voir aussi FARQUET 1953, pp. 318-321.

Les origines de la paroisse ne sont pas évidentes. La bulle de confirmation de 1146 en faveur de l'abbaye de Saint-Maurice, après avoir mentionné *ecclesiam de Plano Contesio cum capella de Vertres*, continue par *Silvanum, Othonellum, cum cappella ibi sita*. Les bulles suivantes (1178 et 1196) ne mentionnent pas Salvan mais seulement l'église d'Ottanel. La perplexité marquée par GRUBER 1932, p. 146 s'explique peut-être par la supposition que la chapelle d'Ottanel aurait dépendu d'une église située à Salvan et que cette situation aurait été inversée avant 1178. Pour sa part, MÜLLER 1967, p. 27, note 30 attend que l'histoire locale éclaircisse le problème des rapports entre Salvan et Vernayaz.

La ressemblance des formules utilisées en 1146 à propos de la région de Conthey et de celle de Salvan ne doit pas tromper: dans le premier cas, on a une paroissiale et sa chapelle et dans le second deux propriétés foncières (Salvan et Ottanel) et une chapelle dans celle-ci. Le fait que cette chapelle soit devenue église en 1178 et le soit encore en 1196 montre bien que le plus ancien sanctuaire de la région est à Vernayaz. Son vocable n'est pas attesté alors mais on peut supposer qu'il s'agissait déjà de Notre-Dame, titulaire de la chapelle de Vernayaz en 1644 (DUPONT LACHENAL 1932, p. 313).

En 1178 et 1196, Ottanel est un centre paroissial dont paraît dépendre aussi toute la vallée de Salvan. Dans la première moitié du XIII^e siècle, le centre de la paroisse est déplacé de la plaine à la montagne: l'église de Salvan, connue dès le milieu du XIII^e siècle peut avoir succédé à une chapelle de la fin du XII^e siècle. Quant à Vernayaz, son sanctuaire ne sera plus qu'une chapelle, puis un rectorat sous la dépendance de Salvan. Au XX^e siècle, Vernayaz est organisé en paroisse indépendante.

L'abbé de Saint-Maurice était jusqu'à la fin de l'ancien régime le seigneur temporel de la vallée de Salvan, d'Ottanel à Finhaut. Il avait aussi la juridiction spirituelle sur ce territoire, ce qui explique le silence observé dans l'arrangement de 1215 à propos de cette paroisse.

Nous portons l'église d'Ottanel sur la carte de la fin du XII^e siècle (Pl. IV) et y proposons en même temps une chapelle à Salvan.

- V. Le territoire de la paroisse a été amputé vers le milieu du XVII^e siècle de celui de Finhaut et, au début du XX^e siècle, de celui de Vernayaz. Il comprenait donc à la fin du XII^e siècle le territoire des communes actuelles de Vernayaz, Salvan et Finhaut. Il faut sans doute lui ajouter une partie de la commune de Martigny, car Ottan, propriété abbatiale en 1011 déjà, était sans doute desservie par Ottanel. La limite traditionnelle entre la châtellenie de Saint-Maurice et la seigneurie de Martigny (à la croix d'Ottan) résulte de cet ancien état de chose sur la rive droite du Trient.

OUTRE-RHÔNE, v. SAINT-MAURICE / PAROISSE

PAROISSES UNIES voir EGLISES UNIES

PLAN-CONTHEY, n° 36

- I. Voir *CONTHEY (RÉGION).
- II. Le site de l'ancienne église (dans le cimetière encore utilisé) n'a pas fait l'objet de recherches archéologiques.
- III. 1146: L'église de Plan-Conthey figure au nombre des possessions confirmées par le Saint-Siège à l'abbaye de *Saint-Maurice.
- 1178, 1193 et 1259: L'église de Plan-Conthey figure au nombre des possessions confirmées par le Saint-Siège à l'abbaye de *Saint-Maurice.
- 1215 (GREMAUD, *Chartes*, n° 36, p. 404). Dans l'acte précisant les devoirs que les curés (*capellani*) des paroisses relevant de l'abbaye ont à l'égard de l'évêque de Sion, on voit que le curé de Plan-Conthey reçoit la cure d'âmes de l'évêque, doit se rendre au synode décanal à Saint-Séverin ainsi qu'au synode de l'évêque. Noter que l'acte ne fait pas mention de *Vétroz.
- 1240 (GREMAUD, *Doc.* n° 451). Un chanoine de Saint-Maurice nommé *Theobaldus de Contez* est mentionné comme témoin.
- 1272 (GREMAUD, *Doc.* n° 796). L'évêque de Sion a prélevé une taille sur les églises de l'abbaye à l'occasion de son sacre. Dans l'énumération de ces églises, on trouve Plancontey.

Vers 1364 (GREMAUD, *Doc.* n° 2090). La liste des débiteurs de la décime pontificale ne mentionne aucun desservant particulier à Plan-Conthey.

1394 (TAMINI-DÉLEZE-DE RIVAZ [1935] p. 146). «Guillaume de Vérossaz, curé de Vétroz et Plan-Conthey».

1412 (AASM, tir. 76/paquet 3; regeste Charles, p. 79). Acte de fondation de l'hôpital de Plan-Conthey par Pierre de Daillon. La gestion de l'hôpital et de ses biens sera exercée à perpétuité par le recteur de la chapelle de Saint-Jacques apôtre, sise dans l'église paroissiale de Saint-Thibault de Plan-Conthey. Il s'agit de la première mention du vocable de Saint-Thibault.

1428 (GREMAUD, *Doc.* n° 2784). La liste relative au prélèvement des annates et de la dîme pontificale ne mentionne aucun desservant particulier à Plan-Conthey.

1445 (VP). [...] *Plano Contegio quae est annexa cum parrochiali de Vertro q. et(iam) hospitale est de collatione domini abbatis Agaunensis.*
NB quod in ecclesia de Plano Contegio non sit reponenda eucharistia sed in illa de Vertro.

NB quod ecclesia B.V.M. non est consecrata.

Altare S.Jacobi est annexum curae ut dicitur. R. 20fl. Sabaud. Curatus debet ibidem celebrare 2 missas.

1448 (VP). [...] *eodem anno aqua apud Vertrum intardat ecclesiam S. Magd. ita ut episcopus iniunxit ministrali Abbatiae ut fieret* (noter que le tilde qui pourrait suggérer une lecture *fierent* paraît bien être ici accidentel, comme celui qui figure sur le premier *u* de *ut supra* à propos de Choson, *Caliopè*, p. 249) *murus S. Theobaldi ecclesie in Plano Contegio.*

1594 (AEV, AV 106/10). Compte d'Adrien de Riedmatten, abbé de Saint-Maurice, fo. 58v.: *Item anno 1594 Contegi sacellum B. Virginis Sti. Mauritii ac Magdalenae. In toto excedit in 150 ffl. sive in scundulis ac clavuculis* (obligamment signalé par G. Cassina que nous remercions).

1612 et 1636 (AASM, tir. 76, paquet 2, n° 2). Visites pastorales *in et circa ecclesiam parrochiam curamque pastorem sub titulo Divi Theobaldi apud Planum Contegium.*

1663 (AASM, tir. 76, paquet 2). Sentence épiscopale en faveur du curé de Vétroz et Plan-Conthey contre les procureurs de l'église de Plan-Conthey.

1672 (AEV, Fonds Jean de Kalbermatten-de Riedmatten, R2, p. 102). Testament de Vèrène de Riedmatten, épouse d'Abraham Fraegand: *Item in sacello Plani Contegii in honorem Deiparae Virginis Mariae fundato legavit et ordinavit mediam duplam* (obligamment signalé par G. Cassina).

1687 (AASM, tir. 76, paq. 2, n° 3). Visite pastorale de l'église paroissiale Sainte-Marie Madeleine de Vétroz. On y lit: *Causam hominum Plani*

Contegii, se separare ab ecclesia parrochiali Vertri intendentium, Illustrissimus Dominus remisit Sedunum coram se terminandam Venerabili Capitulo; aliis interim non apparentibus declarantur parrochiani Vertri; ideo cum fabrica dicti loci Plani Contegii non sit finita, non est facta visitatio, sed suspensa [...]

1722 (AASM, tir. 76, pag.2, n° 4). Visite pastorale *in et circa ecclesias parrochiales unitas Vertri sub titulo Sanctae Mariae Magdalenae [...]* necnon *ecclesiae Plani Contegii sub titulo Sancti Theobaldi*. Avant d'entamer le préambule, le procès-verbal note: *Cum sint unitae maneant unitae*.

1786 (AES, tir. 3, n° 87, p. 65.). Visite pastorale *in et circa ecclesiam parrochiam Vetri et Plani Contegii, haec in honorem B V M sub titulo Sancti Theobaldi, illa autem B. M. Magdalenae [...]*.

- IV. MÜLLER 1967, p. 46 rappelle que saint Thibault, mort en 1066 et canonisé avant 1073 conviendrait à une fondation de l'église de Plan-Conthey à peine plus ancienne que la chapelle de Vétroz qui en dépendait en 1146. Compte tenu de la proximité des dates, l'auteur se demande si saint Thibault n'est pas le résultat d'un changement de vocable.

A cette bonne question une réponse nous paraît possible. Voir *CONTHEY (RÉGION), IV.

- V. A la fin du XII^e siècle, le territoire de la paroisse de Plan-Conthey est déjà celui de la paroisse actuelle, sauf le hameau de Place qui n'a été séparé de Saint-Séverin que vers 1933. Il correspond donc à la partie méridionale de l'actuelle commune de Conthey, du Rhône à la partie basse du coteau.

PORT-VALAIS, n° 1

- II. L'examen archéologique qu'a pu faire F.-O. Dubuis lors de la restauration de l'église en 1960/1961 a permis de constater l'existence, aux bases du chevet actuel, des vestiges d'un chevet trichore. L'abside centrale et l'absidiole nord se trouvent sous le mur du choeur actuel, et l'absidiole sud est en majeure partie conservée dans une petite sacristie. Ce chevet trichore remonte à la fin du XI^e voire au début du XII^e siècle. Aucun vestige d'un sanctuaire antérieur n'a été repéré (Voir HUOT 1986 e).

- III. v. 1215 (HUOT 1986 e, p. 1034). Première mention de l'*ecclesia de Porvallis*.

1216 (GREMAUD, *Doc.* n° 2168) l'*ecclesia* de Port-Valais figure au nombre des possessions confirmées par le Saint-Siège à l'abbaye de *Saint-Michel de la Cluse.

1445 (VP). Première attestation du vocable de Saint-Michel; le collateur de la cure est le prieur du lieu.

- IV. L'absence de vestiges d'une église antérieure à celle que les moines ont fait construire suggère que l'abbaye de Saint-Michel de la Cluse avait reçu des terres qui ne disposaient pas encore d'une organisation paroissiale propre.
- V. Le territoire de la paroisse n'a pas changé de la fin du XII^e siècle à nos jours. On le retrouve donc dans les limites de l'actuelle commune de Port-Valais.

RANDA, v. CHOUSON

RANOGNE, v. Laques

RAROGNE, n° 61

- II. Eglise de Sankt German (Saint-Germain des Vignes). Premières observations, dès 1949 (L. Blondel et E. Schmid). Analyse générale du bâtiment et sondage de la nef, 1980-1982 (F.-O. Dubuis).

A. Substructures d'un bâtiment rectangulaire (long d'au moins 13 m et large de 5 m). L'extrémité orientale (où pouvait se trouver l'aménagement liturgique) a été détruite lors de la construction du chœur carré (XIV^e siècle). La hauteur du mur sud (4,35 m) est attestée par son empreinte contre le clocher. La destination originelle est très probablement ecclésiastique si l'on considère le développement ultérieur de l'édifice. Le vocable de St-Germain, devenu toponyme déjà avant le XII^e siècle, suggère l'ancienneté d'un sanctuaire en ce lieu, probablement une simple chapelle succursale. Datation proposée: fin du VIII^e ou plutôt IX^e siècle.

B. Reconstruction de la nef sur les fondations anciennes (au moins à l'ouest). Adjonction d'un clocher au côté sud de la nef. Le chœur voisin a disparu lors des travaux du XIV^e siècle. Le sanctuaire acquiert probablement un statut paroissial. Datation proposée: XI^e/XII^e siècle.

C. Adjonction à la nef de deux collatéraux. La façade occidentale, avec l'entrée, demeure sur le même alignement qu'auparavant. La zone du chœur a disparu lors de la reconstruction du sanctuaire au XIV^e siècle. Datation proposée: XII^e/XIII^e siècle.

Voir DUBUIS 1984 a.

III. Fin XI^e/début XII^e siècle (GREMAUD, *Chartes*, n° 8). Rôle des possessions et revenus du chapitre de Sion: ... *Et in Rannia, dominium totius ville, cum petrina domo, in monte et plano, et ex censu V solidos tribus obulis minus*. Gremaud propose (avec un point d'interrogation) d'identifier ce lieu avec Rarogne. S'agirait-il du village de Saint-Germain?

1212 (GRUBER 1932, p. 42, d'après IMESCH 1907, p. 262, lui-même fondé sur Joller). Première mention de l'église de Rarogne.

1221 (GREMAUD, *Doc.* n° 295). Une vente est faite par Jean et Walter *fratres de Sancto Germano*. Au premier rang des témoins figure *Michael sacerdos de Rarognia*. (Le titre de l'acte dans le registre précise qu'il s'agit de Saint-Germain de Rarogne).

1224 (GREMAUD, *Doc.* n° 312). *Michael curatus de Rarognia* est cité comme témoin d'un acte.

1299 (GRUBER 1932, p. 42). Première mention de l'*ecclesia Sancti Romani*.

1300 (ACS, Min. A 5, p. 189, n° 4). Pierre Rublin *de Sancto Germano* doit un cens sur une vigne sise *super ecclesia beati Germani*.

1309 (GREMAUD, *Doc.* n° 1303). Un champ est situé *citra castrum de Rarognia, infra viam qua itur versus ecclesiam Sancti Germani*.

Vers 1343 (GREMAUD, *Chartes*, n° 61). L'*ecclesia de Raronia* relève de la collation du chanfre capitulaire.

1361 (DUBUIS 1984 a, p. 124, note 66). Acte de dotation d'un autel Saint-Antoine *in capella Sancti Germani in parochia de Raronia*.

IV. La question des origines de la paroisse de Rarogne ne saurait être réglée sur la base de considérations relatives à l'ancienne église Saint-Romain, qui existait dans le bourg et dont le clocher roman a disparu en 1938. L'analyse de l'église située au village de Saint-Germain (peut-être *Rannia* qui appartient au chapitre vers la fin du XI^e siècle) a confirmé ce que supposaient déjà Louis Blondel et Walter Ruppen: c'est là que se trouvait l'église primitive de Rarogne.

Du premier édifice (VIII^e/IX^e siècle), on ne connaît que les substructures de sa nef, tous les éléments orientaux ayant disparu lors de la construction du choeur actuel (XIV^e siècle). Il est donc difficile de déterminer la fonction du petit sanctuaire, qui était au moins une chapelle succursale. Son église-mère ne peut guère avoir été que celle de *Viège. L'adjonction, au XI^e/XII^e siècle d'un clocher paraît marquer l'origine d'une paroisse. L'église est ensuite élargie vers la fin du XII^e ou au début du XIII^e siècle. La succession des étapes de développement s'harmonise avec les phases de construction du château de Rarogne qu'a analysé BLONDEL 1952.

La création de la paroisse (qui relèvera de la collation du chapitre de Sion) dans la continuation d'une ancienne succursale paraît ainsi coïncider avec l'intérêt porté à la région par les nobles d'Opelingen puis par leurs descendants ou du moins successeurs partiels, les Ringgenberg et les sires de Rarogne. L'arrivée d'Oberlandais entraînés par ces seigneurs a pu augmenter la population locale. A cet afflux répondrait l'agrandissement de l'église vers la fin du XII^e siècle ou au début du suivant.

Outre l'analyse archéologique, de nombreux indices confirment l'existence du premier centre paroissial de Rarogne à Saint-Germain (voir DUBUIS 1984 a, pp. 121-124). Comme en maint autre endroit, la création du château et son développement n'ont entraîné qu'un peu plus tard le transfert du centre paroissial à l'intérieur du bourg de Rarogne, où l'église Saint-Romain est attestée en 1299. La mention d'une «église Saint-Romain» en 1212, signalée sans indication de source par Joller (AGVO, J 60) et reprise par IMESCH 1907, p. 263, est sujette à caution. Il est probable que Joller a trouvé une mention de l'«église de Rarogne» en 1212 et que, ignorant les développements primitifs de l'église Saint-Germain, il l'a instinctivement rapportée à l'église du bourg.

Pour IMESCH 1907, p. 263, *Niedergesteln et *Kippel étaient, à l'origine, des succursales de Rarogne. L'idée se trouvait déjà chez Joller (AGVO, J 60) sans indication de preuves. En réalité, Joller applique instinctivement son schéma habituel: dans chaque doyenné, l'église principale de son temps est la mère de toutes les autres paroisses (voir par exemple le cas de Saint-Martin de *Viège). La chose est possible pour *Niedergesteln (voir aussi *Kippel).

- V. Depuis le milieu du XIII^e siècle, le territoire de la paroisse a été amputé lors de la création de la paroisse d'Unterbäch (XVII^e siècle, dont Bürchen se sépare au XIX^e siècle) et de celle d'Ausserberg (XIX^e siècle). On en retrouve les limites dans celles des communes actuelles de Rarogne, Ausserberg, Unterbäch et Bürchen. Il est possible qu'à la fin du XII^e siècle *Niedergesteln ait encore fait partie de la paroisse de Rarogne.

RECKINGEN, v. MÜNSTER

REVEREULAZ, v. VIONNAZ

RIDDES, n° 28

- I. SAUTER *PV*, I, p. 120 et *PV* III, p. 263 signale un cimetière de la Tène encore utilisé à l'époque romaine et de nombreuses trouvailles isolées dont certaines, comme un masque barbu, pourraient provenir du mobilier d'une habitation

plutôt que d'une sépulture détruite. Pour l'instant, on n'a pas observé de restes de bâtiments romains.

II. L'ancienne église n'a pas fait l'objet de recherches archéologiques.

III. 1153: L'église figure parmi les possessions confirmées à l'abbaye d'*Ainay par le Saint-Siège.

1250: L'église figure parmi les possessions confirmées à l'abbaye d'*Ainay par le Saint-Siège.

1264 (GREMAUD, *Doc.* n° 699). L'évêque de Sion sépare le village d'Isérables de la paroisse de *Leytron, le joint à celle de Riddes et fixe les revenus compensatoires que le curé de Riddes paiera à celui de Leytron. Première attestation du vocable de Saint-Laurent.

1445 (VP). Le droit de collation est exercé par le prieur de Saint-Pierre de Clages.

IV. Selon MÜLLER 1967, p. 50, le choix du vocable de Saint-Laurent se rattacherait, en ce qui concerne Riddes, à la deuxième vogue du culte de ce saint, un peu après 955. Cet auteur estime que cette église, comme celle de *Saint-Pierre-de-Clages, remonte au tournant du millénaire. Le contexte topographique et archéologique permet, nous semble-t-il, de proposer une date plus ancienne. Le cours du Rhône, serré entre deux importants cônes d'alluvions, offre à cet endroit, en amont d'une zone où le fleuve est libre de divaguer, le premier site favorable à la construction d'un pont sur la route de Martigny à Sion. A l'époque romaine, l'occupation du territoire de Riddes est bien attestée par de nombreuses trouvailles. Aucune substructure de demeures romaines n'a été découverte à ce jour. La position de l'ancienne église, à quelque distance à l'ouest du vieux village, suggère que le sanctuaire succède, sur ce site en pente douce, à l'oratoire d'un centre domanial gallo-romain, encore vivant dans le Haut Moyen Age. Seules des fouilles archéologiques du sous-sol de l'ancienne église et de ses abords permettraient peut-être de confirmer l'hypothèse et de connaître l'évolution des probables lieux de culte, depuis les origines jusqu'à la date de 1153. Le vocable de Saint-Laurent est tout à fait possible déjà du V^e au VIII^e siècle.

Nous proposons donc à Riddes un premier sanctuaire antérieur au milieu du VIII^e siècle, sans pouvoir nous prononcer, avant que des fouilles ne soient faites, sur sa qualité d'oratoire ou d'église, à la fin de cette période. Des liens très anciens ont pu exister avec l'église de *Leytron.

V. Depuis la fin du XII^e siècle, le territoire de la paroisse de Riddes a été augmenté par l'adjonction d'Isérables (en 1264) qui s'en est séparé pour consti-

tuer une nouvelle paroisse en 1801. Le territoire de l'ancienne paroisse se retrouve donc, approximativement au moins, dans les limites de l'actuelle commune de Riddes.

RIED-BRIG, v. NATERS/GLIS

RIED-MÖREL, v. MÖREL

SAAS-ALMAGELL, SAAS-BALEN, SAAS-FEE, SAAS-GRUND, v. VIÈGE

SAILLON, n° 31

I. SAUTER *PV I*, p. 124 signale la destruction en 1945 des vestiges d'un important bâtiment romain à 150 m au nord de la chapelle Saint-Laurent. Lors des fouilles de la chapelle (ci-dessous II) d'autres constructions romaines ont été repérées. Voir DUBUIS-DUBUIS 1978.

II. Fouilles à l'intérieur de la petite chapelle de Saint-Laurent (choeur de l'ancienne église paroissiale) et devant la façade ouest 1974-1977, (François-Olivier Dubuis).

A. On établit, en réutilisant en partie deux murs d'une salle romaine, un local rectangulaire de 4,30 m d'est en ouest et 3,60 m de largeur intérieure. Un peu plus tard, on ajoute à la façade orientale une abside en demi-cercle intérieur très outrepassé; l'ouverture sur la nef est très étroite (longueur totale de l'édifice: 7,60 m). Les données concernant l'utilisation funéraire ne sont malheureusement pas complètes car des travaux exécutés vers 1740 ont bouleversé tout le sous-sol pour extraire les ossements des tombes. Ainsi d'éventuelles sépultures en pleine terre ou en coffre de bois ont disparu entièrement. Seuls ont subsisté les restes de coffres maçonnés dont la tête touche au mur occidental de la nef. Les plus anciennes tombes à coffre trapézoïdal peuvent remonter à la deuxième moitié du VI^e siècle ou au VII^e siècle. En dessus d'elles une deuxième couche de sépultures est attestée au VIII^e siècle. Datation proposée pour l'édifice: fin du V^e siècle/première moitié du VI^e siècle.

B. Reconstruction complète du sanctuaire. La nouvelle abside enveloppe étroitement les substructures de l'ancienne. La nef est élargie et considérablement allongée. La longueur de l'édifice est portée à 14,40 m. Une porte latérale a été constatée dans les murs du sud mais sans trace extérieure d'une

annexe, tandis que l'entrée principale se trouvait vraisemblablement à l'ouest, dans l'axe du bâtiment. L'abside s'ouvre assez largement sur la nef qu'elle domine d'une marche. Il n'y a plus de trace d'aménagement liturgique en raison des travaux de 1740. Les maçonneries permettent de proposer une datation au IX^e siècle, éventuellement à la fin du VIII^e.

C. Adjonction, devant la façade occidentale, d'un petit clocher-porche qui marque sans doute l'accession au statut paroissial. Datation proposée: XI^e siècle ou début XII^e.

Voir DUBUIS-DUBUIS 1978 et SENNHAUSER, dans *VRK* 1991, pp. 357-358.

III. 1052: L'évêque Aymon donne au chapitre de *Sion le château de Saillon avec deux vignes et un champ qu'il a hérités de son oncle *Oudalricus*.

1291 (GREMAUD, *Doc.* n° 1013). Mention de *Hugo Quarterii curatus Sallionis*.

1349 (GREMAUD, *Doc.* n° 1958). Un legs est fait *ecclesie Beati Laurentii de Sallon*. Première mention du vocable de Saint-Laurent.

1445 (*VP*). L'église est de la collation de la mense épiscopale.

IV. Grâce à la recherche archéologique, on sait que le plus ancien lieu de culte chrétien se trouvait dans le contexte des murs d'une villa romaine, centre d'un domaine dont nous ignorons l'étendue. La succession des oratoires sur le même emplacement indique une certaine continuité de l'occupation et, vraisemblablement, du rôle de cet endroit comme centre d'exploitation des terres. On connaît, au XIV^e siècle encore, quelques bâtiments d'un «village de Saint-Laurent» à proximité du sanctuaire. A la même époque, mais sur la rive gauche de la Salentze, dans la partie haute du cône d'alluvions, le toponyme «ancien village de Saillon» (*villa antiqua Sallionis*) conserve le souvenir d'un groupe d'habitations déjà disparues à cette époque. Le village primitif de Saillon s'étendait-il sur les deux rives du cours actuel de la Salentze, ou était-il dès l'origine cantonné sur les restes de quelques habitations romaines distinctes de la *villa* connue sur la rive droite? Seule une prospection archéologique considérable permettrait peut-être de le savoir. La création du château (XI^e siècle?) et surtout son perfectionnement et l'établissement d'un bourg fortifié (XIII^e siècle) ont sans doute provoqué le regroupement partiel sur la hauteur de la population du domaine devenu seigneurie. Ainsi le vieux village a décliné puis disparu. Pourtant, l'église paroissiale (milieu XI^e/milieu XII^e siècle) a été créée par simple transformation de l'oratoire carolingien.

Le choix du vocable de Saint-Laurent se rattacherait (selon MÜLLER 1967, p. 49), en ce qui concerne Saillon, à la deuxième vogue du culte de ce saint, un peu après 955. L'examen archéologique permet aujourd'hui de remonter jusqu'à la première vogue de ce vocable (V^e-VIII^e siècle).

Le premier oratoire de Saillon (fin du V^e/début du VI^e siècle), de caractère funéraire est évidemment à l'usage exclusif des maîtres du domaine. La deuxième construction (fin du VIII^e/IX^e siècle) garde une attache avec les propriétaires du domaine mais joue peut-être pour la population le rôle de succursale d'une église plus importante. Le résultat des fouilles permet d'éliminer l'opinion encore soutenue par TAMINI-DÉLEZE 1940, p. 222 selon laquelle Saint-Laurent de Saillon était l'église-mère de Fully, Riddes et Leytron (avec Isérables). Avant que l'*incastellamento* du XI^e siècle/XIII^e siècle ait donné à la seigneurie une importance nouvelle, la population locale ne pouvait guère relever au spirituel, que de Saint-Martin de *Leytron.

En 1052, l'évêque Aymon possédait à titre personnel le château de Saillon qui, entre autres, lui avait été légué par son oncle *Oudalricus*. On ne sait pas comment ce château se trouvait entre les mains du comte *Oudalricus*. Si celui-ci appartenait vraiment à une famille proche de la maison royale de Bourgogne, il peut avoir reçu de Rodolphe III ou de l'un de ses prédécesseurs, soit le château soit le domaine dans lequel il a été édifié. On sait qu'Aymon a donné au chapitre de *Sion (peut-être sans effet réel) ce château avec deux vignes et un champ mais on ignore si d'autres droits sur le domaine ont été réservés par Aymon à la mense épiscopale. Le fait est que l'ancien oratoire du domaine, devenu église entre le milieu du XI^e siècle et celui du XII^e, appartient en 1445 à la mense épiscopale.

Nous pouvons donc indiquer un oratoire avant la fin du VI^e siècle, et ses phases de développement jusqu'au statut paroissial, acquis avant la fin du XII^e siècle.

- V. Le territoire de la paroisse de Saillon n'a pas subi de modification notable depuis la fin du XII^e siècle. Il se retrouve donc approximativement dans les limites de l'actuelle commune.

SAINT-LÉONARD, n° 53

- II. L'église actuelle a été construite en 1890-1894 sur un emplacement nouveau. L'église précédente, qui se trouvait au sommet du quartier de Sonvilla, à gauche en montant, a été transformée en bâtiment scolaire. Une analyse archéologique permettrait de mieux connaître les origines de ce premier sanctuaire.

- III. 1218 (GREMAUD, *Doc.* n° 269). Vente d'une vigne *apud Sanctum Leonardum*.

Vers 1250 (GREMAUD, *Doc.* n° 536). Le rôle des cens et revenus du chapitre de Sion mentionne à Saint-Léonard, une redevance de 6 livres de cire due par l'église (p. 452) ainsi qu'une terre sise *sub plantata capellani secus ecclesiam* (p. 445).

1294 (GREMAUD, *Doc.* n° 1054). *Petrus de Morgia curatus ecclesie Sancti Leonardi* lègue son missel à son église.

Vers 1343 (GREMAUD, *Chartes*, n° 61). L'église de Saint-Léonard est de la collation du chapitre cathédral.

- IV. MÜLLER 1967, p. 42 fixe le choix du vocable vers 1100. Le saint patron a déjà donné son nom au village en 1218 et l'existence d'une paroisse relevant du chapitre de Sion est attestée au milieu du XIII^e siècle. Seules des fouilles archéologiques permettraient peut-être de savoir si, au XII^e siècle, l'on a fondé directement une église ou une chapelle devenue centre paroissial un peu plus tard.

On ignore si le chapitre cathédral possédait l'église en qualité de fondateur ou s'il l'avait reçue. TAMINI-DÉLEZE 1940, p. 292, suivis par l'*Armorial Valaisan* 1946, p. 226, croyaient à une fondation initiale par les bénédictins de Granges mais rien, à notre connaissance, ne le démontre.

- V. Le territoire de la paroisse de Saint-Léonard n'a pas subi de modification notable depuis la fin du XII^e siècle. Il se retrouve donc approximativement dans les limites de l'actuelle commune.

SAINT-LUC, v. VISSOIE

SAINT-MARTIN d'Hérens, n° 42

- II. L'ancienne église, dont seul le clocher a été conservé lors de la reconstruction de 1950, n'a pas fait l'objet de recherches archéologiques.

- III. 1052 (GREMAUD, *Chartes*, n° 4). Parmi les biens donnés par l'évêque Aymon au chapitre de *Sion figure, «dans le domaine de Suen [*in potestate Suanis*], tout ce que Oudalric y a possédé».

1224 (GREMAUD, *Doc.* n° 311). Aymon de la Tour donne entre autres à l'hospice du Mont-Joux *decimam quam habeo in Herens, videlicet terciam partem tocius vallis que est de feudo ligio*.

1231 (GREMAUD, *Doc.* n° 372). Mention du *maior de Suens*.

Vers 1250 (GREMAUD, *Doc.* n° 536, p. 457). Mention, dans un rôle des cens et revenus du chapitre de Sion, sous le titre *Apud Eroens*, d'un *Johannes Colons de Sancto Martino*.

1277 (GREMAUD, *Doc.* n° 857). *Willermus de Nenda, curatus de Heruens*. Apparaît dans le même acte *Petrus maior de Sueng*.

1292 (GREMAUD, *Doc.* n° 1024). Le chapitre de Sion confère la métairie *in parrochia de Heruens a parrochia de Magi illac*.

Vers la fin du XIII^e s. (GREMAUD, *Doc.* n° 2182, p. 452). Les coutumes du plaid général de la vallée d'Hérens stipulent que *omnia pignora que venduntur in valle de Herens debent vendi diebus dominicis ante ecclesiam beati Martini*.

Vers 1343 (GREMAUD, *Chartes*, n° 61). L'église paroissiale de *Heruens* figure au nombre de celles dont le chapitre a la collation.

1444 (VP). A propos de la paroisse d'Hérens on note: [...] *illi de intro a Guarda construxerunt ecclesiam in loco de Evolena; debent illam dotare*.

1448 (VP). [...] *24^a 8bris 1448, fundata est ecclesia S. Joannis Evolena et Theoduli et est fundata sub parrochiali S. Martini quae fuit tunc prima visitatio et consecratio*.

- IV. MÜLLER 1967, p. 53 estime que le vocable de Saint-Martin appartient ici à la période d'influence des réformes monastiques (dès le X^e/XI^e s.). Si un jour la recherche archéologique découvre les vestiges du premier sanctuaire du lieu, on saura si cet auteur s'est laissé trop influencer par le caractère tardif de la première mention écrite de l'église. Pour l'instant, l'histoire primitive de la haute vallée est si peu éclairée qu'il faudrait la reprendre par sa base et qu'il est impossible d'en tirer des conclusions, tant sur la date de fondation que sur l'identité des fondateurs. L'appartenance au chapitre de la cathédrale, connue seulement dès 1343, n'est ici d'aucun secours.

Il est probable que l'extrémité méridionale de la vallée n'a été occupée de manière assez dense et surtout assez stable qu'à partir des débuts du XV^e siècle. C'est en 1445 seulement qu'une église est bâtie à Evolène. Bientôt elle sera convenablement dotée et l'évêque Guillaume de Rarogne la consacrera sous le vocable de Saint-Jean et Saint-Théodule en 1448. Ce sanctuaire dépend de la paroisse de Saint-Martin et n'accèdera que plus tard, et par étapes, au statut paroissial.

Voir aussi *Hérens, région.

- V. Le territoire de la paroisse primitive d'Hérens, n'a été amputé que d'Evolène (définitivement au XIX^e siècle). On en retrouve donc les limites dans celles des communes actuelles de Saint-Martin et d'Evolène. Le cas du territoire de *Mase reste à élucider (primitivement dépendance de *Nax ou de Saint-Martin?).

SAINT-MAURICE (AGAUNE), n° 17

Nous avons donné dans la première partie de cet ouvrage des considérations relatives aux martyrs d'Agaune et à l'histoire de saint Sigismond (voir plus haut 1^{re} partie p. 7 ss. et 51 ss.) ainsi qu'un bref aperçu de l'histoire de l'abbaye et de ses origines (1^{re} partie pp. 42-50). Il ne s'agit pas ici d'entrer dans les détails d'une histoire fort attachante, mais seulement de présenter les bases archéologiques et textuelles relatives à l'évolution des cadres du service pastoral.

Les édifices sacrés en relation directe avec le culte de saint Maurice et de ses compagnons martyrs, sont des lieux de pèlerinage. Leur rôle dans le service pastoral ne saurait être négligé. Nous les avons évoqués déjà dans notre deuxième partie (p. 12 ss.) en nous servant des données archéologiques alors disponibles. Celles-ci avaient été résumées avec une bibliographie complète par H. R. SENNHAUSER en 1966-1971 (repris dans *VRK* 1990, p. 296 ss.). Il souhaitait, comme nous l'avons fait aussi en 1992 et 1993, que de nouvelles fouilles permettent de les préciser et de les étendre. Les fouilles désirées, préparées dès 1993 et commencées en 1994 par H.-J. Lehner, sont actuellement en cours. Les résultats, encore partiels et provisoires, que nous a obligeamment communiqués H.-J. Lehner, sont prometteurs (voir ci-dessous **II a**).

Agaune a connu en outre toute une floraison de sanctuaires (pour la topographie médiévale, voir *COUTAZ* 1979, p. 195 ss.). Les limites de notre propos nous contraignent à n'évoquer que très brièvement la plupart de ces sanctuaires. Nous nous attarderons un peu sur l'église funéraire de Condémines (à cause de ses rapports supposés avec la paroisse de *Lavey).

Les principaux documents que nous avons choisi de présenter ne concernent que les propriétés de l'abbaye (domaines et églises) en rapport avec le problème des origines paroissiales. Plusieurs de ces textes ont fait l'objet d'études critiques dont nous exposons brièvement les résultats, en joignant ici ou là nos remarques personnelles.

Enfin nous consacrons à l'église paroissiale Saint-Sigismond une notice conçue sur le modèle des autres notices paroissiales. L'église funéraire de Saint-Jean qui deviendra centre de pèlerinage au tombeau de saint Sigismond, avant son affectation, sous le vocable de ce martyr au service de la paroisse locale, sera présentée dans cette notice. Nous y examinerons aussi le problème du baptistère d'Agaune.

SAINT-MAURICE, ABBAYE

- I. La petite localité romaine d'*Acaunus* n'est qu'en partie repérée sur le terrain (du voisinage de l'abbaye jusque dans la région de la Grand-Rue). On peut espérer qu'un examen attentif des travaux d'édilité publique et de constructions privées permettra d'augmenter notablement les connaissances. Etat actuel des connaissances: *ORA/WIBLÉ CAV*, n° 315, 317. Pour les origines de la localité romaine, voir *WIBLÉ* 1987, p. 194.

II a. *Edifices en relation avec le culte des martyrs*

— *Cour du Martolet: vestiges des sanctuaires antérieurs au XII^e siècle.*

Les fouilles en cours donneront des vues très largement nouvelles sur les édifices primitifs jusque dans la première moitié du VI^e siècle. Il est trop tôt pour présenter la révision complète qui sera un jour nécessaire. Un certain nombre de points importants peuvent toutefois être abordés.

Le rôle essentiel du tombeau vénéré dès l'époque carolingienne dans la crypte occidentale de l'église abbatiale apparaît plus clairement. Les nombreuses transformations intervenues autour du sarcophage antique lui-même et dans les locaux d'où on pouvait le voir, témoignent d'une longue continuité du culte avant l'époque carolingienne. De cette évolution, beaucoup plus compliquée qu'on le croyait, les recherches en cours pourront sans doute déterminer les étapes et la chronologie, du temps de saint Théodore à l'époque carolingienne.

Le problème de la *basilica* édifée par saint Théodore au pied du rocher n'a pas encore fait l'objet d'un réexamen. En revanche, l'extension orientale de cet édifice, réalisée selon Blondel dans la première moitié du V^e siècle, ne peut plus être admise. Il s'agit d'un aménagement beaucoup plus tardif de l'espace situé entre la falaise et une chapelle récemment découverte, dont la paroi nord a été prise dans la façade méridionale de cette extension.

Le baptistère que Blondel supposait au sud de la façade aujourd'hui contestée, doit être lui aussi écarté.

La suite des recherches éclairera dans tout ce secteur le rôle de murs très anciens, implantés en biais jusqu'au pied du rocher.

La maçonnerie basse découverte contre la face interne de l'abside de la basilique attribuée à l'abbé Ambroise (516-520) passait pour un doublage. Elle est en réalité l'abside d'un sanctuaire précédent. La place des deux sanctuaires successifs dans la chronologie absolue n'est pas encore établie, de sorte qu'on ne sait pas encore si la plus ancienne pourrait être antérieure à la fondation de l'abbaye.

Les observations faites sur les substructures de l'abbatiale carolingienne posent elles aussi des questions nouvelles, notamment à propos de la crypte orientale.

— *Cimetière voisin de l'abbatiale.*

Les travaux d'agrandissement de l'église abbatiale en 1947 ont permis à L. Blondel d'examiner une partie d'un vaste cimetière en terrasses qui s'étendait à l'est de la cour du Martolet (et qui pourrait être à l'origine de son nom)

jusqu'à la place du Parvis au moins. Les tombes, très nombreuses (parfois jusqu'à sept niveaux superposés), ont été installées là du V^e siècle jusqu'en plein Moyen Age. Il convient de citer particulièrement un caveau funéraire (VII^e/VIII^e siècle) contenant au moins deux tombes à *arcosolium*, dont la plus belle accompagnée d'un décor peint, est conservée au fond de la basilique actuelle. A la base de l'autre *arcosolium*, réutilisation de l'autel romain dédié aux nymphes. Voir BLONDEL 1951; SENNHAUSER dans VRK 1990, p. 300.

Au bas du même cimetière, W. Stöckli et P. Eggenberger ont fouillé en 1974-1975 (sous la maison Panisset) un édifice funéraire remontant au VI^e siècle et demeuré en fonction jusqu'au X^e siècle. L'un des éléments remarquables de la découverte est une tombe à *arcosolium* à l'évolution de laquelle on a manifestement voué des soins très attentifs. Le défunt doit avoir joui d'une vénération toute particulière. L'autre est la pierre tombale du moine *Rusticus* (VI^e siècle). L'édifice est, à juste titre, considéré comme une *memoria*. Voir EGGENBERGER-STÖCKLI 1975 et JÖRG dans CIMAH, p. 55.

— Vérollez: chapelle des Martyrs, fouille et analyse 1982 (bureau W. Stöckli).

A. De la première étape de construction ne subsistait, sur environ 8 m, que la base d'un mur parallèle (à 0,40 m environ) au mur sud de la chapelle actuelle. L'extrémité orientale de ce mur a disparu lors d'une crue du Mauvoisin. Datation proposée: X^e/XI^e siècle.

B. La chapelle comprend une nef de 8,70 m par 6,20 m, suivie à l'est d'un chœur carré de 5,70 m de côté (dimensions intérieures). Elle était accompagnée au nord d'une grande annexe (9,30 m par 3,70 m) sans communication directe avec le lieu de culte. Date de consécration: 8 septembre 1290.

L'acte de consécration de 1290, par l'évêque de Verceil et en présence de celui de Sion, est fait en l'honneur de saint Maurice et de ses compagnons martyrs, ainsi que de saint Martin. Il précise que la chapelle est une reconstruction (*de novo fundatam et constructam*). Il ne contient pas d'indications relatives à la grande annexe septentrionale, bien trop grande pour être une annexe liturgique ou une sacristie. C'est seulement lors de la consécration de la chapelle suivante, en 1746 que les locaux joints à la chapelle sont désignés avec leur fonction (*cum aediculo in parte anteriori pro aegrotis illuc undique confluentibus*). Telle était peut-être déjà la destination de l'annexe du XIII^e siècle. Le lieu où les chapelles se succèdent depuis le X^e/XI^e siècle jusqu'à nos jours est considéré comme celui où saint Maurice et ses compagnons ont été martyrisés. On ne sait à quand remonte cette tradition. Le récit légendaire (1167-1191) du pèlerinage de saint Martin à Agaune, ainsi qu'un poème qui l'embellit au XIII^e siècle (DUPONT LACHENAL 1929, pp. 87-90) situent le lieu du martyre à l'écart d'Agaune. La construction de la première chapelle au X^e/XI^e siècle suggère qu'à cette époque déjà, la tradition existait.

Au sujet des fouilles du bureau Stöckli, voir le rapport résumé de Ph. Jatton (AMH, Sion).

II b. Autres sanctuaires

— *Notre-Dame sous-le-Bourg*: voir *Lavey.

— *En Condémines*, fouilles d'urgence 1951 (L. Blondel et J.-M. Theurillat).

Les vestiges ont été découverts et déjà en partie abîmés lors des préparatifs pour la construction de la villa Becquelin. Seule la disparition de l'abside est imputable à un accident beaucoup plus ancien (crue du Rhône).

A. Nef, accessible de l'ouest longue de 11,03 m et large intérieurement de 6,10 m. La partie orientale était flanquée de deux locaux carrés symétriques pourvus chacun d'une porte du côté de la nef. L'abside, que Blondel estimait semi-circulaire n'a laissé qu'une faible amorce du côté nord. La destination funéraire est bien attestée par de nombreuses tombes de types variés souvent disposées en rangées contiguës. Datation proposée: VII^e siècle (Blondel) ou plutôt VI^e siècle (SENNHAUSER *VRK* 1990, p. 297; pour la tuile provenant de la tombe de l'évêque Héliodore voir JÖRG dans *CIMAH*, p. 76).

B. Construction d'annexes funéraires longeant les murs nord et ouest (et sud?). Dans la nef, de l'entrée jusqu'à un chancel fermant l'avant-choeur, seconde couche de tombes. La chronologie relative des tombes supérieures de la nef et des sépultures des annexes n'est pas clairement définie. D'après Blondel, les tombes les plus récentes dateraient du XII^e/XIII^e siècle. La date de construction de ces annexes est incertaine. Le temps écoulé depuis l'époque A peut être relativement bref (VII^e siècle?).

Cette église n'est l'objet d'aucune mention documentaire connue. L'idée proposée par BLONDEL 1953 a, p. 15 que Notre-Dame Sous-le-Bourg (en ville), remplace en 1299 l'église de Condémines comme paroissiale de *Lavey n'est pas défendable. Il s'ensuit que le vocable de l'église de Condémines demeure inconnu.

Voir BLONDEL 1953 a ; voir aussi H.-R. SENNHAUSER, *VRK* 1990, pp. 296-297.

— Saint-Laurent: mentionnée dès 1178, cette petite église s'élevait au sud de la ville, un peu à l'ouest de la route de Martigny. Elle a été désaffectée dans le courant du XIX^e siècle et vouée à un usage profane. Après un incendie en 1899, elle a été remplacée par un nouvel entrepôt, lui-même démoli peu avant 1958. Faute de recherches archéologiques, on ignore tout de Saint-Laurent. Les raisons pour lesquelles le sanctuaire est appelé *ecclesia* dans les bulles pontificales ne sont pas évidentes. On ne lui connaît aucune fonction paroissiale. S'agirait-il d'une ancienne église funéraire? Des fouilles archéologiques apporteraient peut-être une réponse. Pour l'instant on ne signale dans ce secteur que les substructures d'un petit bâtiment romain divisé en trois compartiments, ainsi que des traces d'utilisation ultérieure (ORA / WIBLÉ, CAV, n° 315).

— Saint-Jacques: mentionné dès 1178, l'*hospitale sancti Jacobi* est situé à la sortie du bourg de Saint-Maurice, au bord de la route de Martigny. Peut-être héritier de l'hospice (sans indication de vocable) mentionné à Saint-Maurice en 985 (MGH, *Rudolfinger*, n° 50), il existe encore, avec son église, sous l'aspect que leur ont conféré de nombreuses transformations. Cet ensemble mériterait une étude archéologique complète. Les travaux de restauration extérieure de la chapelle (1990) ont déjà permis de constater d'importants restes des façades sud et est (abside) remontant au XI^e siècle ou éventuellement au XII^e siècle.

— Notre-Dame du Scex: sous le sol de la chapelle actuelle, les substructures d'une chapelle primitive ainsi que d'une cellule d'ermite adossées à la falaise ont été découvertes en 1958. BLONDEL 1960, pp. 145-153 en fixe la construction dans la période «entre la fin du VIII^e et le X^e siècle» (voir aussi H.-R. SENNHAUSER, VRK 1990, p. 301.)

III. Textes en rapport avec les propriétés de l'abbaye

Vers 800 (THEURILLAT 1954, p. 80, texte de B). «Acte de fondation»: *curtes données et in pago Valense et in Valle Augustana que est a finibus Itallie alias curtes scilicet Contextis, Sidrio, Bernona, Leuca, Bramusio, Duodecimo Paterno, in civitate Augusta turrem unam que respicit ad occidentem et Levira...* [etc.] *cum omni integritate et appendentiis vel adjacenciis earum, id est ...* (longue énumération de détails sans mention d'église).

THEURILLAT 1954 p. 73, note 60 rappelle que le fait de donations par Sigismond est attesté par Grégoire de Tours (*In gloria martyrum* c. 74 dans MGH, *Script. rer. merov.* t. I, p. 537): *locumque tam in territoriis quam in reliquis rebus affluentissime dotavit*. Mais la liste des *curtes* données selon l'«acte de fondation» correspond-elle à la réalité? Pour THEURILLAT 1954, l'absence de documents empêche de donner une réponse décisive. Il cite toutefois une colonge à Torny donnée en 765 par *Ayroenus*, qui ne figure pas dans l'acte de fondation.

THEURILLAT 1954, p. 74 estime que l'on a ajouté au texte primitif les biens restitués par Rodolphe III. L'«acte de fondation» a été longtemps considéré comme un document original contemporain de la fondation de l'abbaye (515). Puis, on l'a considéré comme un acte original remanié (p. ex. REYMOND 1926).

THEURILLAT 1954, qui a consacré une importante étude à ce document, place la première rédaction à la fin du VIII^e siècle ou au début du IX^e. Les arguments développés par l'auteur démontrent clairement que le texte ne peut pas être antérieur à cette époque. Nous avons suivi son opinion (DUBUIS 1981 a, p. 128) et encore dans le premier fascicule du présent ouvrage (1992, p. 44, note 179). Il nous semble aujourd'hui qu'il conviendrait d'examiner le problème du *terminus ante quem* auquel THEURILLAT 1954 ne s'est guère attaché.

AMMANN 1983, p. 122 et note 29, fait état d'une opinion proposée par le professeur Pascal Ladner lors d'un séminaire (1978) à l'Université de Fribourg: sur la base du formulaire utilisé, l'«acte de fondation» lui paraît appartenir à l'époque de Rodolphe III de Bourgogne (993-1032). Si le Prof. Ladner poursuit sa recherche sur la question et la confirme par une publication, un certain nombre des conclusions établies en tenant compte de la datation aujourd'hui retenue pour ce document, devront être soit écartées soit modifiées (ne citons, à titre d'exemple que nos pages 55 et suivantes dans la deuxième partie de cette étude, *Vallesia* XLVIII, 1993).

X^e siècle (AUBERT 1872, n° 3). Bulle attribuée au pape Eugène I^{er} (654-656) en faveur de l'abbaye, sous l'abbatit de *Siagrius*.

X^e siècle (AUBERT 1872, n° 4). Bulle attribuée au pape Adrien I^{er} (772-795) en faveur de l'abbaye d'Agaune, sous l'abbatit d'Althée.

X^e siècle (AUBERT 1872 n° 5). Bulle attribuée au pape Eugène II (Alexandre) (824-827) en faveur de l'abbaye, du temps de l'abbatit d'Adalong.

Fin du X^e/début du XI^e siècle (AUBERT 1872 n° 6). Bulle attribuée au pape Léon IV (847-855) en faveur de l'abbaye, du temps de l'abbé laïc Arnulf.

THEURILLAT 1954 (p. 125 et note 10) considère les trois premières de ces bulles comme inauthentiques et forgées dans la deuxième moitié du X^e siècle pour remplacer des privilèges pontificaux perdus lors de la dévastation du monastère par les Sarrasins (940). Plus récemment ANTON 1975 a examiné en détail les quatre bulles dont il édite en parallèle les textes (pp. 12-21). Il conclut que celle d'Eugène I^{er} est en grande partie authentique, mais retouchée et interpolée vers la fin du VIII^e siècle ou plus vraisemblablement au IX^e siècle. Pour lui, celles d'Adrien I^{er}, d'Eugène II et de Léon IV dérivent, par de nouvelles retouches et interpolations, de ce texte retouché.

Comme celle dite d'Eugène II, la bulle attribuée à Léon IV, qui intéresse particulièrement notre propos, et qui est attestée par un manuscrit du début du XI^e siècle, fait état d'églises du monastère dans les campagnes. Celles-ci «construites et organisées aux frais du monastère, dans ses *curtes*» ne dépendent en aucune manière de l'évêque. Certaines de ces églises devaient se trouver dans le diocèse de Sion. Du moins, l'évêque du Valais est-il personnellement averti de ne pas étendre son pouvoir sans l'accord du siège apostolique (... *et ideo omnem cuiuslibet ecclesie sacerdotem in prefatum monasterium vel in ecclesiis in eius cortibus sitis et ex suis aelemosinis constructis et ordinatis, nullum sui prioratus pontificium permittimus habiturum neque illum qui civitatem Valentiam nunc habere dinoscitur, vel fuerit inpostea adquisiturus quamlibet ditionem seu potestatem extendere hac auctoritate praeter sedem apostolicam prohibemus*).

Pour les chanoines agaunois de la deuxième moitié du X^e siècle ou du début du XI^e, l'exemption dont jouissait leur abbaye s'étendait donc aux églises domaniales fondées par elle.

Noter que *Valentiam* probablement pour *Vallensium*, qui ne saurait être une erreur imputable aux scribes agaunois, est simplement la reprise de la forme erronée utilisée à Rome au VII^e siècle dans le texte primitif de la bulle d'Eugène I^{er} (selon texte restitué par ANTON 1975).

1011 (*MGH, Rudolfinger*, n° 103). Le roi Rodolphe III concède en précaire à Rocelin et à sa fidèle *Amandola* et à deux (générations?) de leurs héritiers une terre de Saint-Maurice *terram coniacentem in loco qui dicitur Autannis prope Octodorum* avec ses édifices, champs, prés, bois, etc. *in monte et in plano* contre un cens annuel de 12 sols à l'église mauricienne. Après les deux héritiers, la terre devra revenir à l'église d'Againe.

On connaît en 1003 (*MGH, Rudolfinger*, n° 153), un *Rotzelinus* qualifié de *sancti Mauricii canonicus* et sa *fidelis Amandola* ainsi que leurs enfants *natis atque de illis duobus procreatis*.

1018, 15 février (*MGH, Rudolfinger*, n° 112). Rodolphe III «donne ou plutôt rend» à l'abbaye de Saint-Maurice une série de domaines dont, en amont du Léman, *Vobreium, Aulunum, Villia, Nares* et, un peu plus bas, *et alpes sancti Mauricii tocium Capud lacu vallis* (acte souvent cité sous la date erronée de 1017).

Il est impossible de distinguer des *fisci* que le roi donne ceux qu'il rend. Dans son long préambule, le texte rappelle entre autre que le Seigneur nous a enseigné que l'on doit se faire, non seulement avec nos biens propres et justement acquis mais aussi avec les richesses injustes (*mamona iniquitatis*), des amis qui nous reçoivent dans la béatitude éternelle. Plus bas, la formulation *donamus, immo ab antecessoribus nostris data reddimus tam ecclesie Agaunensi quam fratribus ibi deo et sancto Mauricio famulantibus ...* nous paraît ne point laisser place à l'interprétation proposée par MÜLLER 1967, p. 63 et note 32. Pour cet auteur, tout est donation car le terme *reddimus* n'aurait de sens que théologique. Le texte de 1018 nous paraît toutefois trop clair pour laisser place à cette interprétation bien hâtivement fondée sur un texte biblique (1 Chr. 29, 14).

L'acte original (A) est écrit par le chanoine Amizo, chancelier de l'abbaye (voir *MGH, Rudolfinger*, n° 81, 103 et 147) à la place de l'archichancelier Anselme. Dans ce texte, *Villia et Nares* sont sur un grattage. Le problème touchant de près le monastère, Amizo sait pertinemment de quels lieux il s'agit. Les noms de *Villia* et de *Nares* qu'il a écrits après avoir gratté son parchemin, ne sauraient donc être une erreur topographique. *Villia* est mentionné immédiatement à la suite de *Aulunum*, tout comme dans l'«acte de fondation» retouché. Il s'agit donc bien de Villy, dans la partie sud de l'actuelle commune d'Ollon. Voir aussi *MGH, Rudolfinger*, n° 171, où l'on mentionne en 1025-1031 *inter Olonum et Viliacum mansa tria*.

Les textes B (copie du XII^e siècle) et C (copie vers 1400, cartulaire) portent *Luchiam* au lieu de *Villia* (B aussi sur un grattage). La correction dans B (*Luchiam* au lieu de *Villia* sur un grattage) modifiant le texte original garanti

par le chancelier Amizo ne saurait être qu'une modification topographique intentionnelle. L'abbaye aurait-elle tenté de se faire rendre Loèche dans le cours du XII^e siècle (voir *Loèche, III, 1079-1162/1173). [Pour l'établissement de la date 1018, voir l'introduction des éditeurs des *MGH*.]

1025-1031, 22 juin (*MGH, Rudolfinger*, n° 171). L'archevêque Bourcard II, en tant qu'abbé, et l'évêque Burcard d'Aoste, comme prévôt de Saint-Maurice, du consentement des frères, concède à *Tipoldus*, diacre et chanoine de Saint-Maurice et à ses trois fils six manses que Tipold tenait en *benefitium*, dont en Chablais (*in Capite Lacensi*): un à Yvorne (*Euurna*), trois entre Ollon et Villy, un à Saint-Maurice (*in plano et in monte*) et (en plus) *quicquid ha-bere visus est inter fluvios duos qui vocantur Trioncia et Salontia et in monte Salvano*.

1050 (*Gallia Christiana*, XII, *Instrumenta*, col 428-430). Bulle de Léon IX en faveur de l'abbaye de Saint-Maurice. Le texte rappelle d'abord le passage (sur le chemin d'Italie en France) du pape à Saint-Maurice où il demeure trois jours et célèbre la fête des martyrs (22 septembre). Léon IX dit qu'il a consolé comme il le pouvait ce monastère, pourtant riche du patronage de ses martyrs et des privilèges pontificaux qu'il a reçus, «mais privé de tout trésor et de la plupart de ses biens» (*omni tamen thesauro et beneficiorum plenitudine destitutum*). Il confirme les privilèges de la maison et de ses dépendances en utilisant des formules très proches de celles attribuées à Léon IV (voir ci-dessus). Le passage qui concerne particulièrement notre propos (*Ideo cujuslibet ecclesiae sacerdotem, in praefato monasterio vel in ecclesiis in ejus curtibz sitis nullum pontificium prioratus permittimus habiturum, sed et illum qui civitatem Sedunum pro nomine Vallesiam habuerit quamlibet ditionem seu potestatem vindicare in ea praeter auctoritatem sedis apostolicae prohibemus*) ne limite plus l'exemption des églises de campagne à celles qui avaient été fondées par l'abbaye. Dans le passage essentiel du texte, le pape rend à l'abbaye le domaine d'Oron (*in episcopatu Lausannensi quamdam curtem nomine Auronum quondam eis sublatam violentia praelatorum restituimus cum ecclesiis et reliquis appenditiis*).

Les problèmes posés à propos de l'authenticité et de la date de ce document nous paraissent résolus par DE VRÉGILLE 1976, p. 807 ss. et DE VRÉGILLE 1981, p. 133-134 et n. 18. Cet auteur démontre l'authenticité du texte et propose la chronologie suivante: en mai-juin 1049, lors de son premier voyage au nord des Alpes, le pape constate le triste état de l'abbaye; il rencontre l'empereur à Cologne à fin juin-début juillet; en septembre 1050, lors de son deuxième voyage, il célèbre la fête des martyrs et accorde la bulle de confirmation.

1128 (AUBERT 1872, n° 9; *Gallia Christiana* XII, col. 430). Amédée, comte et marquis, à l'instance de Raynaud, son frère, prévôt de Saint-Maurice, et sur le conseil de Hugues, évêque de Grenoble, a réformé le statut de cette église *quam miserabiliter desolatam comperimus, cessantibus etiam divinis officiis*. Il a décidé, avec le consentement des chanoines séculiers qui s'y trouvent, qu'ils soient changés en chanoines réguliers. Il ordonne que toutes les possessions injustement enlevées à cette église lui soient rendues, comme il a lui

même rendu, et prévoit une amende pour les récalcitrants. Il demande enfin que le Saint-Siège confirme l'institution des chanoines réguliers.

D'après DUPONT LACHENAL 1932, p. 250, le pape Honorius II approuve la réforme par bulle du 7 novembre 1128 ou 1129. Confirmation rappelée dans la bulle de 1136 d'Innocent II (AUBERT 1872, n° 10).

1138, 11 mars (CIBRARIO-PROMIS 1833, p. 48-56). [L'édition du texte comporte (selon THEURILLAT 1954, p. 60) de nombreuses fautes.]

Il s'agit d'une sorte de mémorandum rédigé sur un ton très moralisant, mais pas forcément très objectif. L'histoire se veut édifiante: les méchants sont toujours punis. On comprend tout de même que trois frères d'Allinges Anselme, Conon et Giraud, ont successivement possédé des biens injustement enlevés à l'abbaye: *quasdam terras sancti mauricii Athonellum scilicet et Silvanum* (le texte les appelle plus loin deux *villulae*). Giraud rend ces biens à l'abbaye, mais à condition que son fils Anselme, chanoine et chantre, dispose de leurs revenus sa vie durant.

Après la mort du chanoine Anselme, son frère Girard, faisant fi d'une excommunication, a conservé les biens qui auraient dû faire retour à l'abbaye. Un jugement est prononcé à Agaune en présence de l'archevêque de Tarentaise et des évêques d'Aoste et de Sion et du comte Amédée de Savoie. Malgré le document (non spécifié) que présente l'abbaye pour justifier ses droits et le jugement favorable aux chanoines, Girard s'obstine et meurt quelques jours plus tard. Son frère Pierre s'obstine à son tour mais finit par rendre les deux *villulae*. *Sed nec dum Sathan defuit*: Gui, frère de Pierre, continue à inquiéter l'abbaye à leur sujet. Convaincu par l'archevêque Pierre de Tarentaise et ses suffragants lors d'une nouvelle séance à Saint-Maurice, il fait amende honorable et met fin à toute la querelle. On en dresse acte à Agaune le 5 des ides de mars 1138.

Ce conflit qui oppose les Allinges à l'abbaye pendant deux générations suggère que la spoliation remontait déjà à la fin du XI^e siècle.

1^{er} avril 1143 (AUBERT 1872, N° 11). Le comte Amédée, son épouse Maiez et son fils Humbert rendent aux chanoines d'Agaune la *praepositura* de l'abbaye. Ils ne retiennent que le *receptus* et les justes coutumes qui appartiennent au comté.

15 avril 1144 (AUBERT 1872, n° 12). Le pape Lucius II approuve la restitution de la prévôté.

1146 (AUBERT 1872, n° 13). Le pape Eugène III prend l'Abbaye de Saint-Maurice sous sa protection. *L'ordo canonicus secundum beati Augustini regulam* devra être perpétuellement observé. Que personne ne leur enlève la prévôté (*praeposituram*) de cette église, que le comte Amédée leur a rendue *pro redemptione animae suae* mais qu'elle demeure à l'usage des frères avec tous ses biens. Tous les biens justement possédés et ceux qui

seront justement acquis, leur seront conservés. Suit une énumération d'églises (partout moins nombreuses qu'en 1178). Dans le diocèse de Sion, on mentionne: *ecclesiam de Plano Contesio cum capella de Vertres, Silvanum, Othonellum, cum capella ibi sita.*

1163-1168 (GREMAUD, *Chartes*, n° 15). [L'acte ne peut être daté que par le temps de l'épiscopat d'Amédée: cet évêque n'est clairement attesté que de 1163 à 1168 (voir GREMAUD, *Chartes*, n° 13 et n° 16). La durée de l'épiscopat en-deçà et au-delà de ces dates demeure sujette à caution].

Pour résoudre les difficultés qui avaient assez longtemps (*diutius*) duré à propos de l'église Saint-Sigismond d'Agaune, entre l'église de Sion et celle d'Agaune, l'évêque Amédée et l'abbé de Saint-Maurice concluent l'arrangement suivant. L'évêque cède à l'abbaye l'église Saint-Sigismond avec tous ses revenus (sauf ceux qui avaient été inféodés à des *milités*). Il se réserve toutefois le *ius episcopale*, savoir la juridiction spirituelle et le droit d'être reçu dans la maison du chapelain, nourri et pourvu du nécessaire chaque fois qu'il lui plaira d'y loger. En échange l'abbaye donne à l'évêque l'église de Nendaz. L'évêque reçoit en outre les dîmes que l'Abbaye possède de part et d'autre du Rhône, savoir à Nendaz, Brignon, Baar, Clèbes et à Conthey et Vétroz.

1178 (AUBERT 1872, n° 15). Bulle du pape Alexandre III confirmant les possessions de l'Abbaye, dont, en Valais, à Saint-Maurice même, en plus de l'abbaye *ecclesiam sancti Sigismundi, ecclesiam [-ias?] sancti Laurentii et sanctae Mariae et hospitale sancti Jacobi quae in villa eiusdem ecclesiae sancti Mauricii sitae sunt, cum omnibus ad easdem ecclesias et hospitale pertinentibus* ainsi que *ecclesiam de Alio quae vocatur sanctus Mauritius, cum appenditiis suis, ecclesiam de Oluns cum appenditiis suis, ecclesiam de Ottanne cum appenditiis suis, ecclesiam de Vertroz cum appenditiis suis, ecclesiam de Contez, cum appenditiis suis, ecclesiam de Choiz cum appenditiis suis, ecclesiam de Bagnes cum appenditiis suis, ecclesiam de Villezo cum appenditiis suis.*

1178-1180 (AUBERT 1872, n° 14). Mémoire concernant l'église Saint-Maurice d'Aigle. On sait que l'église d'Agaune, ruinée par ses péchés, a été privée de tous ses biens (*ab omni possessione sua privata fuit*) parmi lesquels l'église Saint-Maurice d'Aigle. Plus tard (*longo igitur spatio temporis evoluta*) les chanoines d'Agaune demandèrent à Guérin, alors évêque de Sion, de leur rendre cette église qui leur avait été injustement enlevée. L'évêque la leur rendit et concéda à perpétuité. Quelque temps après la mort de Guérin, une querelle opposa Hugues, abbé de Saint-Maurice, à Louis évêque de Sion, qui enleva de force et injustement (*injuste et violenter*) l'église. A l'occasion d'une visite d'Etienne, archevêque de Vienne et légat du pape, les chanoines d'Agaune présentent leur plainte et le légat ordonne par écrit, au nom du pape, la restitution de l'église. Louis, du consentement de son chapitre, obéit.

Quelque temps plus tard, le pape Alexandre, informé, confirme cette église à l'abbaye.

Dates repères: L'épiscopat de s. Guérin commence en 1138 et prend fin le 27 août 1150. Celui de Louis va de 1150 au 12 mai 1162. La restitution d'Aigle par saint Guérin intervient sans doute après 1146, puisque cette église n'est pas dans la bulle d'Eugène III. La spoliation par Louis intervient après 1150.

1192 (AASM, tir. 16, paquet 5, n° 2). *Petrus filius donni Umberti Senis de Sancto Mauricio*, du consentement de sa femme et de son fils *Umbertus*, donne à l'église de Saint-Maurice *pro remedio anime sue et predecessorum suorum, quicquid omnino habebat in villa que dicitur Otthans et in omnibus appendiciis suis in monte et plano, in aquis et aquarum decursibus, in pascuis et in nemoribus in cultis et in incultis, feodum dedit pro feodo, allodium pro allodio. Ipse autem Petrus propter hoc accepit de beneficio ecclesie Sancti Mauricii quadraginta libras mauriciensis monete et decem agnos*. Cette donation est faite, en la fête des Innocents, *super altare Sancti Mauricii* en présence de l'abbé et de nombreux témoins. L'abbé et les chanoines promettent en outre à *Petrus*, sa femme et son fils, une sépulture honorable.

1196 (AUBERT 1872, n° 16). Bulle du pape Célestin III confirmant les possessions de l'Abbaye, dont, en Valais, à Saint-Maurice même, en plus de l'abbaye *ecclesiam sancti Sigismundi, ecclesiam sancti Laurentii, ecclesiam sanctae Mariae et hospitale sancti Jacobi quae in villa eiusdem ecclesiae sancti Mauricii sitae sunt, cum omnibus ad easdem ecclesias et hospitale pertinentibus*, ainsi que *ecclesiam de Alio quae vocatur sanctus Mauritius cum appenditiis suis, ecclesiam de Olono cum appenditiis suis, ecclesiam de Otonello cum appenditiis suis, ecclesiam de Choiz cum appenditiis suis, ecclesiam de Plano Contesio cum appenditiis suis, ecclesiam de Vertro cum appenditiis suis, ecclesiam de Bagnes cum appenditiis suis, ecclesiam de Willegio cum appenditiis suis*.

1215, 11 septembre (GREMAUD, *Chartes*, n° 36). Arrangement entre l'évêché et l'abbaye concernant les droits de l'évêque sur les cures de l'abbaye. Les devoirs des curés (*capellani*) de Saint-Sigismond, de Saint-Maurice et de Saint-Jacques d'Aigle (deux *capellani*), d'Ollon, de Bagnes, de Vollèges, de Plan-Conthey sont précisés. Noter l'absence de Choëx, d'Ottanel/Salvan et de Lavey, qui relèvent de la juridiction spirituelle de l'abbé de Saint-Maurice.

1259 (AASM, tir. 1, paquet 2, n° 16; publié dans la *Quaestio juridica et historica. De jurisdictione spirituali sive de qualitate Nullius Abbatiae Sancti Mauricii Agaunensis*, p. 12). Bulle du pape Alexandre IV confirmant au monastère d'Agaune, à Saint-Maurice même, *Sancti Sigismundi, Sancte Marie et Sancti Laurentii ecclesias [...] hospitale eiusdem loci*, et dans le diocèse de Sion, les églises suivantes *Sancti Mauricii et Sancti Jacobi de Alio, de Plan Contey, de Vertroz, de Vullegio, de Bagnes, de Choex, de Salvan [...] Ollon*. Suivent des domaines temporels dont un certain nombre de villages (*villae*) parmi lesquels, Lavey (sans indication de sanctuaire local) et Salvan (dont l'église est mentionnée plus haut).

Eglises propriétés de l'abbaye de Saint-Maurice: *Aigle, *Choëx, *Ollon, *Lavey, *Ottanelle, *Vollèges, *Bagnes, *Vétroz, *Plan-Conthey, *Nendaz.

SAINT-MAURICE, PAROISSE (ÉGLISE SAINT-SIGISMOND)

II. — Eglise funéraire de St-Jean, puis St-Sigismond (paroissiale). Fouilles partielles, 1960-1962 (F.-O. Dubuis). Assistance Claude Salamin.

La recherche n'a touché que les couches archéologiques hautes dans le chœur et l'environnement oriental de l'édifice. Une fouille complète de l'église demeure souhaitable. Les abords de l'édifice mériteraient aussi un examen. Pour l'instant on ne dispose que d'une observation faite dans la cure, sous le sol de la cuisine: on y a trouvé une rangée de tombes maçonnées contiguës. Seuls sept coffres subsistaient. La suite de la rangée vers le nord avait été détruite par les constructions médiévales déjà. Il s'agit de sépultures qui devaient être à l'abri dans un local funéraire distinct de l'église. La disposition des coffres, qui rappelle celle de l'église en Condémines, remonte probablement au VI^e ou au VII^e siècle (DUBUIS 1976 b, p. 207.).

A. Un fort mur en demi-cercle (diamètre intérieur d'environ 7,50 m) a servi de base au chœur polygonal actuel (1714-1717). Cet espace renfermait un grand nombre de tombes, parfois disposées en rangées. Il convient sans doute de considérer cet édifice comme une partie de l'église Saint-Jean ou fut établie (en 535 ou 536) la sépulture de saint Sigismond (BESSON 1913, p. 133) et qui devint dès le VI^e siècle un lieu de pèlerinage. Le roi, fondateur de l'abbaye, l'avait peut-être été de cette église.

B. Autour de ce mur semi-circulaire et en dehors de l'église actuelle, la fouille a permis de dégager, à l'exception de ses entrées (sises respectivement sous les actuels clocher et sacristie) un couloir annulaire. Dans l'axe de l'église il s'ouvrait sur un couloir central (aujourd'hui dans un état remanié) conduisant dans la région de l'autel, où la fouille demeure à faire. Sur le même axe que ce couloir, mais à l'extérieur du couloir annulaire (d'où il est accessible) subsiste la partie inférieure d'un petit local semi-enterré.

Pour la compréhension de ces résultats encore très incomplets, on dispose d'une description ancienne de Guillaume Bérody, curé de cette église de 1619 à 1626. Ensuite capucin sous le nom de Père Sigismond, il a décrit, tel qu'il l'avait vu durant son ministère, le déroulement des pèlerinages au tombeau de saint Sigismond. Il raconte les miracles qui s'y produisaient jusqu'en 1649, date à laquelle des travaux de renforcement du chœur obligèrent à obstruer les accès (BÉRODY 1666, pp. 307-308). Ce qui nous importe davantage ici, l'auteur décrit les lieux (pp. 306-307):

«La Chapelle de S. Jean a esté bastie dans la terre de la profondeur d'une grande toise, elle estoit fort petite n'ayant qu'une toise, & demy de longueur, & quasi autant de l'argeur, elle prenoit le jour de trois fenestres, longues d'une coudée & fort estroites elles abouliissoient la terre du Cemetaire, l'Autel estoit

proche de ces fenestres. Le Sepulchre de saint Sigismond, & de ses deux fils, estoit enfoncé dans une grosse muraille au dedans de la Chapelle».

Le sol de la chapelle était donc à un peu plus de deux mètres en-dessous du niveau du terrain; en plan, le local, presque carré, mesurait environ 3 m de côté. Les fenêtres, hautes d'environ 50 cm, s'ouvraient en partie en dessous du terrain extérieur, de sorte que la terre du cimetière pouvait y tomber. Cette description convient au local que nous avons signalé à l'extérieur du couloir annulaire. Le seul point sur lequel il faudra revenir plus bas est celui de la situation précise du «sépulcre», en tâchant de comprendre ce que signifie «au dedans de la Chapelle».

Bérody décrit ensuite l'accès au sépulcre. «On y alloit par deux endroits ainsi qu'il se void encore aujourd'huy. L'Allée estoit profonde dedans la terre de la hauteur d'une grande toise, en forme ronde a demy lune, le dessus est fait en voute a la façon des Catacombes sousterriennes.» Les deux accès sont évidemment les deux moitiés du couloir annulaire dégagé par les fouilles alors que sa voûte avait depuis longtemps disparu.

Bérody indique aussi le rapport topographique entre la «chapelle» et le chœur de l'église qui a précédé le sanctuaire baroque. (Il croit que ce chœur remonte à 1200 (p. 287) et qu'il n'a été consacré qu'en 1380 (p. 298). Selon lui, les bourgeois de Saint-Maurice «bastirent le grand chœur de leur Eglise au dessus de cette Chapelle & dudit sepulchre et le firent en forme ronde à la façon des Catacombes ou de l'allée de la chapelle, de sorte que les murailles du Chœur environnoient toute l'allée de la Chapelle, excepté l'Autel, qui avançoit dehors des dites murailles, afin de luy laisser prendre le jour par les dites fenestres ».

Le mur du chœur était donc construit sur le mur extérieur du couloir annulaire et laissait à l'extérieur le petit local carré dont les bases ont été retrouvées. Cette représentation des lieux correspond d'ailleurs à ce qui a été dessiné un peu avant 1642 pour la *Topographie* de Mérian.

Bérody en vient au tombeau lui-même [d'où les reliques avaient été extraites (p. 298) en 1380]: «il est fait a la façon d'un grand Coffre quarré, l'Autheur estoit de six pieds & tout autant de longueur, la largeur de deux pieds, & demy, la porte quarrée ayant deux bons pieds de toute quarrure.»

Ce que décrit l'auteur est, à l'évidence, l'intérieur du tombeau dont il a dit plus haut qu'il était «enfoncé dans une grosse muraille». C'est un volume parallélépipédique long d'environ 1,80 m, haut d'autant et large d'environ 0,75 m. La «porte» était large d'environ 0,60 m; on ne peut trancher si, de forme rectangulaire, elle avait une élévation normale ou si elle était une simple ouverture carrée.

Où situer ce tombeau dont Bérody écrit qu'il se trouvait «au dedans de la Chapelle»? Le texte pourrait tromper: dans la phrase en question, la «chapelle» est le petit corps de bâtiment à l'extérieur du couloir annulaire. Il est

néanmoins évident que le tombeau décrit n'existe pas dans ce local ni dans ses murs. Il faut donc comprendre que «au dedans de la Chapelle» signifie un lieu à l'opposé de l'autel et de ses fenêtres (qui se trouvaient à l'extérieur de l'église). Dès lors, le lieu indiqué ne peut être qu'à l'ouest du couloir annulaire. Comme il existe à cet endroit un couloir axial, le tombeau ne pouvait se trouver qu'à l'extrémité occidentale de celui-ci, vers le milieu de l'abside et sous l'autel. S'ouvrant dans l'ancienne paroi terminale du couloir, il était perçu comme «enfoncé dans une grosse muraille». Ce serait une situation tout à fait classique et qui conviendrait bien à l'assertion de BÉRODY selon laquelle le chœur de l'église était bâti «au dessus de cette Chapelle & du dit Sepulchre». Le mot «chapelle» désigne ici l'ensemble et non plus seulement la partie saillante où se trouvait l'autel.

Tel paraît bien être le sens de la description, parfois obscure, de BÉRODY 1666. Il appartient à une future étape de fouille d'en apporter la démonstration et de démêler les rapports entre le tombeau visité par les pèlerins du XVII^e siècle et celui qui existait avant l'époque carolingienne.

— *Baptistère proche du centre abbatial*. Fouille 1948 (Louis Blondel).

Les vestiges du baptistère ont été découverts dans le sous-sol sous le bas-côté ouest de l'abbatiale actuelle et sous la cour voisine.

A. La cuve baptismale, légèrement elliptique, mesure 1,56 m d'ouest en est et 1,48 m du nord au sud (profondeur de 0,65 m). Revêtue d'un épais enduit au mortier avec briques, elle est enveloppée d'un mur circulaire épais d'environ 1 m, qui pourrait avoir porté un *ciborium*. Deux encoches latérales servaient probablement l'une de passage des candidats (au nord, avec une marche d'escalier) et l'autre (au sud) de place pour le célébrant. Blondel n'a repéré aucune trace d'adduction d'eau mais seulement un écoulement dans le fond du bassin du côté ouest.

Le local qui abritait la piscine était de plan rectangulaire (8,40 m du nord au sud et 8,05 d'est en ouest). Ses murs «sont d'une excellente construction avec des pierres assisées de 12 à 15 cm de hauteur, rappelant la facture romaine». Blondel ajoute: «Nous n'en avons pas remarqué de meilleure dans les fouilles du Martolet». Le bâtiment était le plus vraisemblablement couvert d'une simple charpente mais Blondel n'exclut pas une coupole. Le sol présentait un décor de rosaces exécutées en petites dalles.

Autour de la salle baptismale, quelques vestiges de murs attestent les galeries qui couraient le long de chacune des quatre façades. Celle du nord servait aussi d'accès au portail romain et par lui, à la basilique des martyrs. En ce qui concerne la datation de ce baptistère, Blondel relève qu'il appartient à un type déjà bien fixé au milieu du IV^e siècle à Ephèse, que l'on retrouve ensuite, notamment dans le midi de la France. Celui d'Agaune est le premier connu au nord des Alpes. Malgré le caractère antique des maçonneries, et croyant qu'un baptistère existait au V^e siècle près des basiliques du Martolet, Blondel pro-

pose une date relativement tardive: deuxième moitié du VI^e siècle. Pour lui, le grand baptistère «ne peut être antérieur à la fondation de S. Sigismond en 515». Son orientation aurait «déterminé l'implantation en diagonale des édifices conventuels par rapport aux basiliques, disposition qui a subsisté pendant toute l'époque carolingienne jusqu'aux reconstructions du XI^e siècle».

Maintenant que le baptistère supposé par Blondel au Martolet n'entre plus en ligne de compte, on peut proposer pour le grand baptistère une date plus ancienne, soit au temps de saint Sigismond, soit même avant la fondation de l'abbaye.

B. Le baptistère subit deux modifications. L'une est un rétrécissement de la cuve par l'établissement d'un banc intérieur. L'autre modification est l'adjonction d'une abside à la façade orientale. A l'intérieur, la courbe outrepassée est légèrement aplatie (largeur: 4 m, profondeur: 3,15 m) Sa forme extérieure, rectangulaire, occupe toute la partie centrale de l'ancienne galerie de l'est. Date proposée: VIII^e/IX^e siècle.

C. La cuve baptismale est comblée et couverte d'une grande dalle sur laquelle on pose le socle des fonts baptismaux. Date proposée: XI^e siècle.

Voir BLONDEL 1949 et SENNHAUSER dans *VRK* 1990, p. 299-300.

— Deux martereys (*Aigle, II) sont signalés sur le territoire de l'ancienne paroisse de Saint-Maurice, à Dorénaz et à Vérossaz (AEBISCHER 1962, p. 190).

III. Fin VII^e/début VIII^e siècle (BESSON 1913, pp. 130 -138). *Agauni monasterio, in aecclesia quae est in honore beatissimi Johannis apostoli et euvangelistae*; récit de la déposition des reliques de saint Sigismond en 535 ou 536 selon la *Passio sancti Sigismundi*.

Deuxième moitié du X^e siècle/début du XI^e siècle: L'*ecclesia sancti Iohannis euuangeliste et sancti Sigismundi* est, selon une bulle inauthentique sous le nom du pape Léon IV (847-855), propriété de l'abbaye de *Saint-Maurice.

1146: L'église ne figure pas au nombre des possessions confirmées à l'abbaye de *Saint-Maurice par le Saint-Siège.

1163-1168 (GREMAUD, *Chartes*, n° 15). [Pour la date, voir *Saint-Maurice, Abbaye, textes III.] Amédée, évêque de Sion cède l'église de Saint-Sigismond à l'Abbaye de Saint-Maurice en se réservant la juridiction spirituelle.

1178 et 1196: L'église figure parmi les possessions confirmées à l'abbaye de *Saint-Maurice par le Saint-Siège.

1215: L'église figure dans l'arrangement conclu entre l'évêché et l'abbaye de *Saint-Maurice à propos des paroisses propriétés de l'abbaye mais soumises à la juridiction de l'ordinaire de Sion.

1259: L'église figure au nombre des possessions confirmées à l'abbaye de *Saint-Maurice par le Saint-Siège.

- IV. Il est bien évident que le monastère agaunois et même le clergé qui, avant 515, a desservi la basilique des martyrs, ont exercé une activité pastorale dans l'intérêt de la population locale et des pèlerins. Mais l'époque à partir de laquelle l'abbaye intervient dans la gestion d'une paroisse est difficile à déterminer.

Le grand baptistère, qui est probablement antérieur à la date proposée par Blondel, se trouve en dehors de l'enclos où se dressaient l'ancienne église des martyrs et l'abbatiale. Il peut avoir été sous la juridiction de l'évêque ou, par concession épiscopale, sous celle de l'abbé. L'orientation étrange de cet édifice, qui a sans doute influé, comme Blondel l'a remarqué, sur celle des bâtiments conventuels jusqu'au XI^e siècle, demande une explication. On ne peut pour l'instant risquer qu'une hypothèse. Une meilleure connaissance du *vicus* romain, qui sera sans doute acquise par une observation attentive du sous-sol de la ville, montrera peut-être que les lignes directrices du plan urbain ont déterminé l'implantation du baptistère. Celui-ci n'était à l'évidence pas réservé aux pèlerins. Il pourrait avoir accompagné une église publique encore inconnue sise dans son voisinage (la région au sud-est du baptistère n'est pas encore explorée). Dans cette hypothèse, on aurait là le premier centre du service pastoral d'une paroisse en formation.

Il est en tout cas significatif que les transformations (dès le XI^e siècle) des édifices conventuels, au cours desquelles le bâtiment du baptistère est démoli, coïncident avec un moment où l'église Saint-Sigismond n'a sans doute plus de fonction funéraire et était disponible pour l'usage de la paroisse. C'est seulement en 1624, quand disparaissent les fonts érigés sur la cuve de l'ancien baptistère que l'église Saint-Sigismond obtient d'avoir ses propres fonts baptismaux (BLONDEL 1949, p. 22).

L'église Saint-Sigismond, assurément centre paroissial au milieu du XII^e siècle, pouvait l'être déjà dans la deuxième moitié du X^e siècle ou au début du XI^e, quand l'abbaye s'en réserve la propriété dans une bulle inauthentique qu'elle fait remonter au milieu du IX^e siècle. Il ne serait pas étonnant que cette église, tout en demeurant lieu de pèlerinage, soit devenue le centre du service paroissial peu après la fin de l'époque carolingienne, quand s'éteint la mode des églises funéraires. Quoi qu'il en soit, cette église paraît avoir été enlevée au monastère par l'évêché, probablement dans le cadre d'un conflit de juridiction. Elle ne figure plus dans les possessions abbatiales confirmées par le Saint-Siège en 1146. Elle est «donnée» par l'évêque à l'abbaye en 1163-1168 *post controversiam [...] diucius habitam*. Elle restera dès lors l'église paroissiale de Saint-Maurice et de sa région.

- V. Depuis la fin du XII^e siècle, le territoire de la paroisse de Saint-Maurice est resté longtemps stable. Les décès enregistrés lors de la peste de 1349 étaient

ceux des habitants de la ville de Saint-Maurice et des villages ou hameaux de Morcles, Arbignon (Collonges), Dorénaz, Alesse, Evionnaz, Mex, Epinassey et Vérossaz (DUBUIS P. 1980, p. 13). Plus tard, le territoire a été diminué par la création de paroisses nouvelles: Outre-Rhône (Collonges et Dorénaz) dans la 1^e moitié du XVIII^e siècle, Evionnaz et Vérossaz peu avant le milieu du XIX^e siècle. Morcles ne fait plus partie de la paroisse Saint-Sigismond depuis l'époque de la Réforme protestante, où le village a été rattaché à Bex. Voir aussi la notice de la paroisse de *Lavey. On retrouve donc le territoire de la paroisse de Saint-Sigismond de la fin du XII^e siècle, dans les limites des communes actuelles de Saint-Maurice, Vérossaz, Mex, Evionnaz, Collonges, Dorénaz, ainsi que dans la partie méridionale de la commune de Lavey-Morcles.

SAINT-MAURICE DE LAQUES, v. LAQUES

SAINT-MICHEL DE LA CLUSE

L'ancienne abbaye bénédictine de San Michele della Chiusa (vallée de Suse au Piémont) a été fondée en 983/987 par Hugue le Décousu (*LTK*, IX, col. 162). Elle possédait dans le diocèse de Sion l'église de *Port-Valais.

SAINT-NICOLAS, voir CHOUSON

SAINT-PIERRE-DE-CLAGES (Commune de Chamoson)

Prieuré bénédictin dépendant de l'abbaye d'*Ainay (Lyon). Le village se trouve dans la partie inférieure de la commune actuelle de *Chamoson, de part et d'autre de l'ancienne route cantonale.

- I. Dans la région de Saint-Pierre-de-Clages, SAUTER, *PVI*, p. 80 mentionne un petit pot piriforme trouvé près de la gare. Il écrit aussi que l'église «reposerait sur des murs romains». Sa source (*ASSPA*, 1915, p. 59), qui se réfère au rapport de gestion du département de l'Instruction publique pour 1915, ne signale pas la découverte de substructures romaines mais seulement que l'église «deren Inneres so bemerkenswerte römische Überreste aufweist» va prochainement être restaurée. Le rapport de gestion, écrit en français, emploie l'adjectif «romains». Le contexte fait évidemment allusion aux nombreux éléments d'architecture «romane» que l'on voit à l'intérieur de l'église: cela permet de considérer le «romains» comme une simple coquille pour «romans».

II. L'église de Saint-Pierre-de-Clages a été étudiée notamment par BOUFFARD 1948 et DUBUIS 1967. Le premier attribue la construction originale de cette église au début ou du moins à la première moitié du XI^e siècle et le second préfère la première moitié de ce siècle. Les poutres qui sont encore à leur place primitive au-dessus des voûtes de la nef ont fait l'objet, de 1987 à 1989, d'une étude dendrochronologique par MM. Christian et Alain Orcel (Laboratoire Romand de Dendrochronologie, Moudon; Réf. LRD95/ R1641B). Sur la base de neuf échantillons (mélèze) prélevés sur ces poutres, ils ont pu déterminer pour deux de ces échantillons, une date d'abattage «aux environs de 1100» mais «pas antérieur à 1077» pour l'un et «pas antérieur à 1046» pour l'autre. Quatre échantillons sont estimés contemporains mais n'ont pas pu être datés. Pour trois autres enfin, la date d'abattage n'est pas antérieure respectivement à 1000, à 941 et à 880.

Ainsi le sanctuaire aurait été édifié vers la fin du XI^e siècle ou au tout début du XII^e siècle. En l'absence de fouilles, on ignore si un ou plusieurs édifices sacrés ont existé sur le site avant l'église actuelle.

III. 1153: L'église (*ecclesia de Clagiis*) figure parmi les possessions confirmées à l'abbaye d'*Ainay par le Saint-Siège.

1196 (GREMAUD, *Chartes*, n° 28). Un acte est passé *apud Sanctum Petrum de Clagis*.

1250: Le prieuré de Clages figure parmi les possessions confirmées à l'abbaye d'*Ainay par le Saint-Siège.

Dès le XIII^e siècle au moins: Le prieur de Clages agit comme représentant de l'abbaye d'*Ainay à l'égard des églises d'*Aigle, de *Saxon et de *Riddes.

1513 (AE Fribourg, Valais I, II, p. 243, cité par HUOT 1986 d, p. 1445). Le prieur Guillaume de la Ravoire s'entend avec le curé de Riddes pour que celui-ci assure désormais la desservance religieuse de Saint-Pierre de Clages.

IV. Nous ne traitons pas ici de l'histoire générale du prieuré, à laquelle HUOT 1986 d a consacré des pages excellentes. Nous tenterons seulement d'examiner certains problèmes qui touchent de plus près au propos de notre ouvrage.

La question des origines de l'église est actuellement insoluble. Tant qu'on ne dispose pas d'une enquête archéologique dans le sous-sol, on ignore si un ou plusieurs sanctuaires anciens auraient précédé l'édifice actuellement debout. Le vocable de Saint-Pierre, qui peut être fort ancien ou ne remonter qu'à l'époque des réformes monastiques (dès le X^e/XI^e siècle), ne nous apprend rien de plus et les circonstances dans lesquelles l'abbaye d'Ainay est devenue propriétaire de Clages nous échappent totalement. Il est cependant tout à fait vraisemblable que l'église édifiée vers 1100 soit l'oeuvre des bénédictins. Ses dimensions assez considérables suggèrent qu'elle était celle d'un prieuré dès

l'origine. Un prieur de Clages est mentionné par HUOT 1986 d, p. 1452, en 1202; on peut en trouver un en 1150-1154 déjà dans un acte donné par l'évêque de Sion Louis (voir *Aigle).

Le rôle du prieuré dans l'exercice du ministère pastoral et sa place dans le cadre des circonscriptions paroissiales sont difficiles à cerner. Faute de renseignements sur ce qui se passait avant le tournant du millénaire, on ne sait si le territoire de Clages avait alors sa propre église ou relevait d'une église voisine (*Ardon *Chamoson ou encore *Leytron). En 1315, le territoire de la *communitas de S. Petro* fait partie de la seigneurie épiscopale d'Ardon-Chamoson (GREMAUD, *Doc.* n° 1384) mais aucun texte n'indique qu'il constitue une paroisse, ni s'il relevait d'Ardon ou de Chamoson. On peut seulement admettre avec HUOT 1986 d, p. 1445 que le prieur ou son délégué assurait le service pastoral auprès des habitants de Clages.

En 1513, ce service, confié temporairement au curé de Riddes, comprenait trois messes en semaine, la visite des familles, les offices paroissiaux et les confessions trois fois par semaine en carême (HUOT 1986 d, p. 1445).

Un plaid général est convoqué en 1315 par le lieutenant du «vidomne de Chamoson». L'assemblée fait appel au témoignage d'hommes âgés et dignes de foi pour rappeler (*recordare*) la coutume qui règle les droits d'usage en commun des communautés d'Ardon, de Chamoson, de Clages et de Magnot. Il en ressort que Ardon et Chamoson exercent ces droits sur le territoire des quatre villages, tandis que Magnot et Saint-Pierre de Clages ne les exercent avec eux que dans une portion réduite du territoire, chacun à proximité de son village.

Les rapports entre Saint-Pierre de Clages et Chamoson sont peut-être ressemblants à ceux qui existaient au départ entre le prieuré d'Aigle et l'église Saint-Jacques, mais avec une évolution ultérieure différente. Serait-ce un de ces cas où le prieuré, fondé dans la paroisse, finit par y jouer un rôle plus important que le centre paroissial, et serait-ce pour cela que la paroisse primitive de *Chamoson est éclipsée au XIV^e siècle?

- V. La paroisse de Saint-Pierre de Clages, détachée en 1945 de celle de *Chamoson, ne figure évidemment pas sur la carte des paroisses de la fin du XII^e siècle.

SAINT-SÉVERIN, n° 37

I. Voir *CONTHEY (RÉGION).

II. Fouilles et analyse architecturale de l'église, 1990 (bureau H.J. Lehner; direction locale, Alessandra Antonini).

Aucun vestige d'un sanctuaire pré-roman n'a été découvert, soit qu'il n'ait jamais existé, soit que les travaux de remaniement du sol (au XIX^e siècle ou auparavant) l'aient fait disparaître.

A. L'église romane est construite d'un seul jet. Une large abside dont il ne subsiste que les amorces s'ouvrait sur la nef. Longueur totale de l'édifice: 27 m environ. La nef était flanquée de deux collatéraux, séparés par des arcades et terminés à l'est par un mur transversal rectiligne. Le clocher est édifié par le même chantier sur l'extrémité du collatéral sud. L'avant-choeur présentait un niveau intermédiaire entre celui de l'abside et celui de la nef. Datation proposée: l'analyse dendrochronologique des bois utilisés dans la construction du clocher situe l'abattage des arbres entre 1120 et 1150. La construction générale peut être attribuée au deuxième quart du XII^e siècle.

Voir ANTONINI 1994.

III. 1189/1203 (GREMAUD, *Chartes*, n° 30, p. 389). Le village porte déjà le nom de Saint-Séverin: *Petrus de Sancto Severino* cultive une vigne pour le chapitre et *Bartolomeus de Sancto Severino* tient des chanoines de l'abbaye de Saint-Maurice un champ à Aven.

1215 (GREMAUD, *Chartes*, n° 36, p. 404). Dans l'acte précisant les devoirs des curés des paroisses relevant de l'abbaye à l'égard de l'évêque de Sion, on voit que le curé de Plan-Conthey doit se rendre au synode décanal à Saint-Séverin.

Vers 1364 (GREMAUD, *Doc.* n° 2090). La décime pontificale à verser par le curé de Conthey (Saint-Séverin) se monte à 30 sous et pour son *vicarius* à 4 sols.

1428 (GREMAUD, *Doc.* n° 2784). L'assiette fiscale des annates et de la dîme pontificale s'élève pour le curé de Conthey (Saint-Séverin) à 15 livres et pour son *vicarius* à 40 sols.

1445 (VP). [...] *Contegio. Tit. S. Severini quae est de collatione et donatione Episcopi S. R. 200 flor.*

[...] *S. Petronille in burgo Contegii* (sans mention du collateur).

IV. A Saint-Séverin, MÜLLER 1967, pp. 45-46, situe la fondation de l'église au XI^e/XII^e siècle «ou peut-être au X^e/XI^e». Son hésitation s'explique par le fait qu'il attribue davantage de poids à l'attestation manuscrite (XII^e siècle) de la recension courte de la *Vita* du saint, qu'à celle (X^e siècle) de la recension longue (composée vers 800).

Nous n'avons pas à reprendre ici le problème de la chronologie relative des deux recensions de la vie de Séverin, ni celui de la présence historique du personnage à Saint-Maurice. B. KRUSCH dans *MGH, Script. rer. merov.* t. III,

pp. 168-170, cité par BESSON 1913, p. 94. BESSON 1913, pp. 93-113, DUPONT LACHENAL 1928, pp. 187-199 et THEURILLAT 1954, pp. 20-27, en ont abondamment traité. Nous n'avons pas le loisir d'examiner qui, bien après le VI^e siècle, avait intérêt à faire du Séverin enseveli à Château-Landon un abbé de Saint-Maurice guérisseur du roi Clovis.

Il nous importe par contre de savoir quand l'une ou l'autre recension de la *Vie* a été connue en Valais. Dans une lettre adressée à Louis, roi de France, Rodolphe, abbé de Saint-Maurice, fait allusion, suivant la *Vita*, à Séverin abbé d'Agaune et guérisseur du roi Clovis (BESSON 1913, p. 106). On peut sans doute admettre la date de 936-954 proposée pour ce document par les auteurs du *Gallia Christiana* (t. XII, p. 793) et admise par BESSON 1913, p. 106, n. 3). On en conclura que la recension longue de la *Vita*, composée vers 800, et qui a pu être connue en Valais avant la fin du IX^e siècle, l'était certainement avant le milieu du siècle suivant. Il n'est donc pas indispensable de suivre MÜLLER 1967 dans sa préférence pour une date tardive.

- V. A la fin du XII^e siècle, le territoire de la paroisse de Saint-Séverin s'étend à toutes les localités de Conthey situées en-dessus de la plaine, ainsi qu'au hameau de Place. En ont été séparés tous les villages du haut (paroisse d'Erde créée en 1929, comprenant aussi les villages d'Aven, de Daillon et de Premploz).

SALINS, v. SION/PAROISSE

SALVAN, v. OTTANEL

SALQUENEN, v. LOÈCHE

SAVIÈSE, n° 50

II. L'église n'a pas fait l'objet de recherches archéologiques.

III. Fin XI^e/début XII^e siècle (GREMAUD, *Chartes*, n° 8, p. 351). Le rôle des possessions et revenus du chapitre mentionne divers hameaux de la région de Savièse. Après Chandolin et Granois et avant Roumaz, Ormone, Diolly et Drône, il mentionne *circa Sanctum Germanum: VII campos*.

1189/1203 (GREMAUD, *Chartes* n° 30). Le rôle des terres et revenus du chapitre de Sion mentionne *in via Sancti Germani, vinea I, que connominatur*

Pelier. Pelier (alt. 680 m) se trouve au bord du ravin de la Sionne sur un vieux chemin montant de Sion à Savièse. Dans le même rôle (p. 391) on nomme *Petrus de Sancto Germano* et un *Stephanus presbiter* (curé de Savièse?).

Vers 1217 (GRUBER 1932, p. 186 d'après FURRER III, p. 55, sans indication de source). [...] *prius denuntiant illis de Saviesi publice in ecclesia de S. Germano*.

1224 (GREMAUD, *Doc.* n° 311). Donation de dîmes à Sion, *in loco de la Souteryt subtus viam per quam itur de Seduno ad Sanctum Germanum de Savisia*.

1264 (GREMAUD, *Doc.* n° 706). Mention d'Anselme, curé de l'église de Saint-Germain.

Vers 1343 (GREMAUD, *Chartes*, n° 61). L'église de Saint-Germain est de la collation du doyen capitulaire de Sion.

- IV. Selon TAMINI-DÉLEZE 1940, p. 266, l'église de Savièse est placée sous le vocable de Saint-Germain de Paris (VI^e siècle). Selon GRUBER 1932, p. 186, rien n'empêche qu'il s'agisse du vocable originel. Pour sa part, MÜLLER 1967, p. 44, pense que le patron originel de l'église était saint Germain d'Auxerre (V^e siècle), son homonyme parisien étant pratiquement inconnu comme titulaire d'église de Milan à Regensburg et de la Suisse occidentale au Tyrol. Cet auteur admet que la fondation de cette église, proche de Sion, peut remonter à une époque ancienne.

Il est du moins certain qu'un sanctuaire dédié à Saint-Germain avait déjà donné son nom au village de Savièse vers la fin du XI^e siècle. Son origine (peut-être une chapelle succursale?) et son développement ne pourront être connues que par une recherche archéologique. Le fondateur est peut-être l'évêque. Quoi qu'il en soit, nous proposons une simple succursale vers le milieu du X^e siècle et une paroissiale à la fin du XII^e siècle.

On ne sait pas quand l'église de Savièse est devenue possession du chapitre sédunois et particulièrement de son doyen de Sion. L'absence de toute redevance due par cette église dans les rôles de revenus du chapitre vers 1200 et vers 1250 s'expliquerait si alors déjà elle ne relevait pas de la généralité du chapitre mais du bénéfice du doyen.

Voir aussi *SION, église Saint-Jean de la Mura.

- V. Le territoire de la paroisse n'a pas subi de modification notable depuis la fin du XII^e siècle. Il se retrouve donc dans les limites de l'actuelle commune.

SAVIGNY

L'abbaye bénédictine de Savigny-en-Lyonnais (dép. Rhône, F) est à l'origine un monastère royal, donné en 852 à l'archevêque de Lyon par l'empereur Lothaire. Réorganisée au XI^e siècle avec l'aide de Cluny, elle reçut d'Anselme (acte de 1025) de nombreuses propriétés, dont plusieurs servirent à la fondation du prieuré de *Lutry.

- III. 1025 (*MGH, Rudolfinger*, n° 165). *Anselmus* (sans qualification) désireux d'entrer en religion, du consentement de sa mère et de son frère *Gunfredus* donne à l'abbaye de Saint-Martin de Savigny tout ce qu'il possède en alleu et ce qui doit lui revenir dans les comtés de Vaud, d'Aoste, du Valais et du Varais. L'acte de 1025 constate l'entrée en possession par le *liber miles Vuilhelmus*, au nom de l'avoué de Savigny, de l'objet de la donation, remis par *Anselmus*, avoué du donateur. Cet Anselme (le donateur) n'est pas sûrement identifié par les éditeurs qui suggèrent toutefois Anselme père de l'évêque d'Aoste du même nom (*MGH, Rudolfinger*, n° 81 et 91, respectivement 997 et 1001/1002). Dans le cartulaire de Savigny, ce texte est précédé du titre *De ecclesia sancti Martini de Lustriaco*.

SAXON, n° 27

- II. Examen archéologique de l'édifice, parois intérieures et fouille du sol 1958 - 1960 (F.-O. Dubuis). Analyse architecturale intérieure et extérieure 1991 (P. Elsig).

A. Petit sanctuaire à nef rectangulaire terminé à l'est par une abside en demi-cercle. Petite annexe contre le haut de la nef, près de l'angle nord-est. Nous n'écarterions pas un premier clocher de bois édifié sur cette base. Longueur totale de l'édifice: 13,60 m. Datation proposée: XI^e siècle.

B. Remplacement de la petite annexe nord par un clocher. Cette adjonction marque le plus vraisemblablement l'accession au statut paroissial. A cette église appartient encore la tombe de prêtre dans laquelle F.-O. Dubuis a trouvé une patène et les débris d'un calice d'étain pour lequel G. Cassina propose «une datation oscillant entre le deuxième tiers et la fin du XIII^e siècle» (ELSIG 1992, p. 303). Datation proposée pour le clocher: fin du XII^e siècle ou début du XIII^e siècle.

Voir ELSIG 1992.

- III. 1153: L'église (*ecclesia de Saxone*) figure parmi les possessions confirmées à l'abbaye d'*Ainay par le Saint-Siège.

1250: L'église figure parmi les possessions confirmées à l'abbaye d'*Ainay par le Saint-Siège.

1276 (ELSIG 1992, p. 293, note 12). On mentionne, parmi d'autres maisons dans le *castrum* de Saxon, la *domum presbiteri eiusdem loci*.

1445 (VP). Première attestation du vocable de Saint-Maurice. Le droit de collation est exercé par le prieur de Saint-Pierre de Clages.

- IV. Le premier sanctuaire se dressait fort près du château qui appartenait aux *milites* de Saxon jusque dans la seconde moitié du XIII^e siècle, où leurs descendants et successeurs le vendirent avec son mandement à la maison de Savoie. Le comte Philippe bâtit sur le même emplacement un nouveau château dont la tour subsiste encore (BLONDEL 1954 b, pp. 165-174).

La construction du château des *milites* de Saxon sur cette hauteur, facile à défendre, remonte très vraisemblablement au cours du XI^e siècle. Elle doit coïncider avec la transformation d'un vieux domaine terrien en seigneurie.

Le choix de Saint-Maurice comme patron du sanctuaire créé au XI^e siècle relève probablement d'une dévotion du seigneur local à l'endroit d'un saint militaire.

L'édification de ce sanctuaire tend sans doute à créer, dans le territoire d'une paroisse ancienne, un centre religieux propre à la seigneurie. Il a pu jouer dès son origine du statut paroissial ou passer d'abord par un statut de succursale. L'église-mère pourrait être celle de *Riddes ou peut-être celle de *Leytron.

Etroitement lié au château, le premier sanctuaire nous paraît être une fondation des *milites* de Saxon. Il a cependant pour patron en 1153 l'abbaye bénédictine d'*Ainay. L'époque à laquelle ce droit est parvenu au monastère n'est pas connue. La donation à *Ainay peut être très proche de l'édification du sanctuaire.

- V. Le territoire de la paroisse n'a pas subi de modification notable depuis la fin du XII^e siècle. Il se retrouve donc dans les limites de l'actuelle commune de Saxon.

SEMBRANCHER, n° 21

- II. L'église paroissiale (Saint-Etienne) reconstruite au XVII^e siècle, n'a fait l'objet ni de fouilles ni d'analyse archéologique. Le clocher du Bas Moyen Age subsiste encore. La petite chapelle Saint-Pancrace, qualifiée de romane par E. Wick, était en fort mauvais état lors de sa démolition en 1892. Elle se trouvait au nord de la partie occidentale de la nef, de l'autre côté de la ruelle (BLONDEL 1961, fig. 1 et p. 273). La topographie pourrait être mieux connue si on utilisait les reconnaissances médiévales du bourg et aussi le plan de 1868 aux archives de Sembrancher.

III. 1150-1162 (1159- 1162?): L'église de Sembrancher est probablement donnée aux chanoines du *Mont-Joux (v. texte de 1163) par l'évêque Louis.

1177, 1204: L'église de Sembrancher (*ecclesia sancti Pancratii de Branchi*) figure au nombre des possessions confirmées à la maison du *Mont-Joux par le Saint-Siège.

1286: L'église de Sembrancher (*ecclesia Sancti Stephani de Sancto Brancherio*) figure au nombre des possessions confirmées à la maison du *Mont-Joux par le Saint-Siège.

1766: La chapelle Saint-Panrace est mentionnée dans le procès-verbal de la visite pastorale: *In burgo; sacellum sancti Pancratii*.

IV. Le vocable primitif de saint Panrace est attesté dans le Haut Moyen Age en Italie, en Angleterre et aussi en Rhétie, ainsi que le rappelle MÜLLER 1967, p. 25, qui ajoute qu'il a passé de là à la région de Lucerne au IX^e siècle, avant d'être répandu un peu partout au IX^e/X^e siècle. Cet auteur situe l'apparition du vocable à Sembrancher dans la fourchette IX^e/X^e-XII^e siècle. Il nous paraît toutefois que la situation du village, sur l'itinéraire d'Italie en Angleterre par le Mont-Joux, permet de proposer une date plus ancienne, entre la fin du VI^e siècle et le milieu du VIII^e. Il ne faut pas négliger en effet la position très favorable de Sembrancher, à la rencontre des deux vallées de Bagnes et d'Entremont, où une occupation à l'époque romaine est bien attestée.

Les droits de la mense épiscopale sur cette église, attestés au XII^e siècle, ne suffisent pas pour en attribuer la fondation à l'évêché. L'étude archéologique du sous-sol de l'église et de ce qui pourrait rester sur l'emplacement de la chapelle Saint-Panrace apporterait probablement d'utiles éclaircissements.

V. Le territoire de la paroisse à la fin du XII^e siècle correspond à celui des communes actuelles de Sembrancher et de Bovernier (paroisse séparée au XVIII^e siècle).

SIERRE / RÉGION (voir aussi *GÉRONDE, *LAQUES, *VILLA)

III. Vers 800 (*Saint-Maurice, abbaye III). Dans l'«acte de fondation» de l'abbaye, *Sidrio* et *Bernona* figurent, l'une après l'autre, parmi les *curtes* censées données à l'abbaye en 515 par saint Sigismond.

Fin XI^e/début XII^e siècle (GREMAUD, *Chartes*, n° 8). Le rôle des possessions et revenus du chapitre de Sion indique *in potestate oppidi Sidrio, decimum episcopalis rei et vineam unam*.

1052 (*Sion, chapitre). L'évêque Aymon donne à son chapitre tout ce qui, *in potestate que dicitur Sidrus*, provient de l'alleu qui fut à Vuitger le Gros, *excepto illo quod per concambium Festerne datum fuit*.

Fin du XII^e siècle: dans la copie, avec retouches de l'«acte de fondation» de l'abbaye de *Saint-Maurice, on retrouve parmi les *curtes*, *Sidrium*, puis, après Loèche et Bramois, *Bernona*.

Vers 1364 (GREMAUD, *Doc.* n° 2090). La liste des sommes dues au titre de la décime pontificale mentionne, entre Loèche et Granges, *curatus de Laques, olim appellata de Gironda XL s., curatus de Villa X s. Prior de Gironda XXVs.*

1376 (ACS, tir. 21/n° 28). Décime pontificale prélevée en 1376 et 1377 sur ordre du pape Grégoire XI: liste des bénéfiques astreints; les montants dus sont indiqués pour un terme, soit la moitié de la décime à payer; le document indique en outre si le montant a été versé ou non. Dans la région de Sierre sont mentionnés, entre Loèche et Granges, *curatus de Laques XX sol.; prior de Yllyex pro rebus de Syro III^{or} sol.; curatus de Villa V sol.; curatus de Syro III sol. d.* - GRUBER 1932, p. 24 (suivi par MÜLLER 1967, p. 42) cite ce document sous la date de 1375.

1428 (GREMAUD, *Doc.* n° 2784). La liste des taxes (assiettes fiscales) des annates et des décimes des bénéfiques du diocèse de Sion mentionne, entre Loèche et Granges, *curatus de Laques XX lb., curatus de Villa V lb., curatus de Sirra LXX s., curatus Gironde V lb., Prior de Illies pro rebus quas tenet apud Surro III lb.*

IV. De toutes les paroisses de la région de Sierre, aucune n'est mentionnée avant le deuxième tiers du XIII^e siècle. Ce constat de fait explique les difficultés que l'on rencontre dans la recherche d'un ou de plusieurs centres primitifs. Les progrès de l'enquête, de 1923 à ce jour, montrent par quels moyens quelques-uns au moins des obstacles ont pu être levés.

TAMINI 1923, p. 4 ss., qui ne dispose que des textes d'archives, situe à Villa le centre de la *curtis* de Sierre donnée en 515 par saint Sigismond à l'abbaye d'Agaune. Il pense retrouver les limites de ce territoire, de part et d'autre du Rhône, dans celles d'une seigneurie épiscopale de Sierre, du fond du val d'Anniviers aux alpes bernoises. Pour lui, l'église-mère de ce vaste territoire est Saint-Giniez de *Villa, dont se seraient séparés, à partir de 1200, Chalais, Vercorin, Saint-Maurice de Laques et Géronde. BLONDEL 1953 c, p. 50 voit plutôt à Géronde le centre du domaine et une église ancienne dont Villa aurait été séparée. C'est aussi le point de vue adopté par MÜLLER 1967 p. 41-42 qui, au vu du vocable, propose une création de l'église de Géronde au VII^e/VIII^e siècle. Pour lui, la grande et ancienne paroisse de Géronde aurait fait place au XIII^e/XIV^e siècle, à 4 paroisses: Géronde, Villa, Laques et Sierre.

Trois sortes d'éléments nouveaux permettent d'avancer quelque peu dans la recherche: les fouilles pratiquées dans les églises, des examens plus précis de textes déjà connus et une vue plus large sur les origines paroissiales du Valais.

L'enquête archéologique faite à Saint-Martin de *Géronde (II) révèle aux origines de ce sanctuaire une grande église construite au milieu ou dans la deuxième moitié du V^e siècle et manifestement destinée à accueillir un peuple. Le même genre de recherche appliqué à Saint-Giniez de *Villa (II) a mis au jour un oratoire ou une petite église précarolingienne (VII^e, voire VI^e siècle) dans un contexte de murs romains. Les fouilles et l'analyse de l'église du Marais (Sierre) ont permis de retrouver les substructures de la chapelle Saint-Théodule construite dans la deuxième décennie du XIV^e siècle et bientôt transformée en église paroissiale (DUBUIS 1973).

Nos prédécesseurs ont fait grand cas de la manière dont les listes établies pour la fiscalité pontificale de 1364 à 1428 présentent les paroisses de la région. La première de ces listes, où l'on entend représenter l'état des choses plus de trente ans après le transfert du centre paroissial de Géronde à Sierre, mentionne le curé de Laques en ajoutant *olim appellata de Gironda*, celui de Villa et le prieur de Géronde, mais n'indique aucun curé de Sierre. La liste de 1428 indique le curé de Laques, celui de Villa, celui de Sierre, celui de Géronde et le prieur d'Illiez pour ce qu'il a à Sierre.

L'expression *olim appellata de Gironda* qui ne s'accorde pas avec *curatus de Laques* qui précède, ne peut résulter que d'un report arbitraire dans le corps du texte de quelque note marginale ou interlinéaire mal comprise par le copiste (DUBUIS 1977, note 36). Il ne convient donc pas de penser que l'église de Laques était «autrefois appelée de Géronde» (GREMAUD, V, p. XXVII), ni de considérer que Laques avait succédé à Géronde (MÜLLER 1967, p. 42). D'ailleurs on sait que l'église où l'on a installé en 1331 le centre paroissial transféré de Géronde, est celle du Marais (Sierre) et que la chapelle dont procède cette nouvelle église avait été bâtie «dans les limites de la paroisse de Géronde» (DUBUIS 1973, p. 175).

L'absence du curé de Sierre dans la liste de 1364 environ et sa présence dans celle de 1376 (qu'il attribue à 1375) a conduit MÜLLER 1967, p. 42, à fixer entre 1364 et 1375 l'apparition d'une véritable paroisse au Marais. D'autre part, la mention du «curé de Géronde» dans la liste de 1428 a conduit le même auteur à voir quatre paroisses succéder à l'ancienne grande paroisse de Géronde (Géronde, Villa, Laques et Sierre). Or il n'y a pas de curé de Géronde en 1428, puisque cette église appartient alors depuis quelques années au couvent des Carmes. Il faut donc chercher une solution nouvelle aux problèmes posés par l'apparente bizarrerie de ces listes.

La comparaison des assiettes fiscales données en 1428 et des décimes à payer vers 1364 et en 1376 paraît ouvrir une voie. A l'échelle du diocèse, presque tous les contribuables ont le même revenu fiscal vers 1364, en 1376 et en 1428 encore, ce qui relève sans doute moins de la réalité économique que d'un système d'estimation figé. En ce qui concerne la région de Sierre, Villa et Laques en sont un bon exemple.

La décime à payer vers 1364 par le «prieur de Géronde» (25 sous) correspond à une assiette fiscale de 12 1/2 livres. Or, si l'on additionne les assiettes fis-

cales indiquées en 1428 pour le «curé de Sierre» (70 sols soit 3 1/2 livres) pour le «curé de Géronde» (5 livres) et pour le «prieur d'Illiez» (4 livres) on obtient aussi un total de 12 livres 1/2.

La rubrique relative, vers 1364, au «prieur de Géronde» n'est pas réaliste: à cette date-là, les chartreux ont quitté Géronde depuis dix ans et la maison est vacante. La rubrique est le plus vraisemblablement reprise d'une liste antérieure à 1331, c'est-à-dire à l'époque où le prieur installé par Abondance à Géronde payait la décime à la fois sur ses revenus en tant que curé, en tant qu'administrateur du prieuré et aussi d'autres biens propriétés de l'abbaye d'Abondance et distincts des premiers. On n'a pas pris la peine vers 1364, de mettre à jour la vieille rubrique en indiquant le détail des débiteurs qui restaient astreints. La liste de 1376, en revanche, reflète la situation réelle: elle mentionne deux débiteurs, le curé de Sierre et le prieur d'Illiez, sans faire la moindre allusion à un prieur de Géronde.

En 1428, après l'installation des Carmes à Géronde, la liste est de nouveau mise à jour. On y voit que le curé de Sierre payait sur les revenus proprement paroissiaux (qui avaient été transférés de Géronde au Marais), tandis que le prieur d'Illiez payait sur certains biens de Sierre qui étaient restés à l'abbaye d'Abondance, et que le prieur des Carmes de Géronde (appelé par erreur «curé») était astreint en raison de revenus non paroissiaux qui avaient passé d'abord au Chartreux, puis aux Carmes. Le revenu fiscal du curé de Sierre, très bas, n'est toutefois pas le plus mince de ceux qu'on enregistre en 1428.

On est ainsi au clair sur la situation, à Sierre (Marais), à Villa et à Laques des cures existant dans la région un peu avant le milieu du XIV^e siècle. Le seul détail qui échappe aux listes de décimes est l'union qui existait depuis quelques décennies entre les paroisses de *Villa et de Musot.

Pour la topographie des territoires ainsi desservis, on peut admettre que Saint-Maurice de *Laques était l'église de la plus grande partie du coteau dont la zone inférieure (sauf Veyras), desservie par *Villa et Musot, était limitée au sud par la paroisse de Sierre. Cette description s'accorde avec les vues de CONNE 1991, p. 42 ss. qui décrit aussi l'évolution ultérieure de ces paroisses (voir croquis de situation des territoires dans DUBUIS 1977, p. 310).

La question des origines paroissiales dans la région sierroise peut être posée aujourd'hui de façon nouvelle. La découverte archéologique, à Géronde et à Villa, de sanctuaires remontant au premier millénaire ne fournit que les premières données du problème. La totalité de leur signification ne pourra toutefois être acquise qu'après des recherches analogues dans les deux autres centres connus au Bas Moyen Age: Saint-Maurice de *Laques et Musot.

Il n'existe aucun texte capable de jeter une lumière directe sur le contexte des lieux de culte mis au jour par les archéologues. L'«acte de fondation» de l'abbaye de *Saint-Maurice serait-il une source de lumière indirecte? Composé vers 800, il atteste au moins ce que le monastère pensait alors de ses origines. Certains des éléments de cette «tradition» sont évidemment légén-

daïres et l'on ne sait dans quelle mesure les domaines (*curtes*) attribués à la générosité de saint Sigismond remontaient réellement à une si lointaine origine. Le document indique dans une longue énumération les éléments qui peuvent faire partie de ces *curtes*: on n'y voit aucune mention d'églises ou d'oratoires. D'autre part, il serait imprudent d'imaginer que chacune des *curtes* était si grande qu'elle pouvait contenir tous les éléments énumérés au niveau des principes.

Deux *curtes* mentionnées entre celle de Conthey et celle de Loèche intéressent particulièrement notre propos: *Sidrio* et *Bernona*. L'historiographie identifie la première avec Sierre et fait peu de cas de la seconde. De la *curtis* de Sierre, Tamini voyait le centre à Villa, tandis que Blondel et les auteurs subséquents ont incliné pour Géronde. A vrai dire, il est aujourd'hui bien difficile sinon impossible, de situer exactement sur le terrain le *Sidrio* de l'«acte de fondation» (qu'il soit du VI^e siècle ou plus vraisemblablement vers 800). Il est assez curieux que le château épiscopal de «Sierre» qui succède probablement au centre de la *potestas* de Sierre mentionnée en 1052, se trouve sur la même colline que l'église Saint-Martin «de Géronde». La paroisse et son curé portent le titre de Géronde et l'ecclésiastique ne sera appelé «curé de Sierre» qu'après le transfert du siège paroissial de Géronde au Marais. Ces considérations ouvrent peut-être une piste de recherche. Le domaine appelé *Sidrio* dans le premier millénaire aurait-il, au XI^e siècle, été équipé d'un château situé à l'écart de son ancien centre d'exploitation, à Géronde, sur une colline facile à défendre? On constate de tels éloignements à Martigny, à Bex et dans une moindre mesure à Aigle. Quant à l'ancien centre d'exploitation, il n'aurait pas cessé pour autant d'être occupé. Il aurait ainsi conservé le toponyme de Sierre dans la région où on l'aperçoit au XIV^e siècle, et où il est demeuré jusqu'à nos jours. Dans le premier millénaire, ce lieu, terrain fertile, facile à irriguer et proche du grand chemin de la vallée, aurait fort bien convenu aux besoins d'un centre de *curtis*.

Le domaine de *Bernona* pose lui aussi un problème difficile. Le toponyme Bernunes s'est conservé sur le coteau et au pied de celui-ci entre la Signièse et la Raspille. Il se trouvait au Moyen Age dans une petite seigneurie dont l'histoire est étroitement liée à celle, voisine, de Musot. Les limites du territoire de ces deux seigneuries, qui paraissent bien avoir formé ensemble la paroisse de Musot, ne peuvent plus être déterminées exactement (CONNE 1991, p. 39 ss.). Il est probable que, dans le premier millénaire, la *curtis* de Bernona se trouvait, en tout ou en partie, dans cette région. Le centre d'exploitation était-il à Musot, où seront plus tard l'église et une tour seigneuriale, ou bien aux Bernunes où SAUTER PV I, p. 139 ss., signale une tombe romaine au riche mobilier? La réponse appartient peut-être aux archéologues.

L'attention portée à ce qu'ont pu être dans le Haut Moyen Age les domaines de Sierre et de Bernona ne touche qu'une partie de la région de Sierre. Certains de nos prédécesseurs sont allés trop vite en besogne en proposant, mais sans preuves, d'identifier le territoire de la *curtis* de *Sidrio* avec celui (mal connu) de la seigneurie médiévale de Sierre.

Depuis les recherches menées par Hans-Jörg Lehner dans le sous-sol de la chapelle de Villa, on sait qu'un important bâtiment romain existait à cet endroit et qu'un oratoire, voire une petite église occupait une partie de sa surface avant l'époque carolingienne. Il pourrait s'agir du centre d'une troisième *curtis*. Dans le territoire de la paroisse médiévale de Villa existent aussi d'importants restes de bâtiments romains à Muraz (environ 750 m au NE de Saint-Giniez). D'autre part, on a repéré les restes d'un vaste édifice romain, peut-être des thermes publics ou privés, à quelque 400 m au SE de la même église (CDAV 1993, p. 496-499) et, à une centaine de mètres au SO de ce bâtiment, aux Liddes, des tombes du IV^e siècle ont été signalées (SAUTER PV II, p. 25).

Enfin, un cimetière «nettement romain» a été observé à Conzor, à environ 500 m de l'église Saint-Maurice de Laques, à l'est de la Monderèche (SAUTER PV I, p. 114). Cette découverte, si elle n'implique pas forcément l'existence de vestiges romains dans le sous-sol de l'église, indique néanmoins la proximité d'un habitat romain. Une enquête archéologique est donc souhaitable.

Dans le contexte de tant de trouvailles, qui laissent encore bien des problèmes en suspens, on peut maintenant examiner la signification de l'église Saint-Martin de Géronde. Dans l'état actuel de la recherche archéologique en amont du Léman, et mise à part la cathédrale d'Octodure, on ne connaît, du milieu à la fin du V^e siècle, aucun édifice religieux qui soit bâti sur un plan aussi vaste et aussi sûrement établi. On est évidemment en pleine période de mission et, dans les campagnes, on ne repère guère alors que de minuscules oratoires funéraires. Qui donc a pu bâtir, en dehors des petites villes, un édifice capable d'accueillir si commodément le peuple?

Bien antérieure à la fondation de l'abbaye de Saint-Maurice, la création de ce sanctuaire ne saurait être son oeuvre. L'absence de caractère funéraire, comme d'ailleurs les dimensions exceptionnelles, rendent bien peu probable l'initiative d'un propriétaire de domaine. L'hypothèse la plus vraisemblable est que l'évêque, à l'époque où se perfectionnait l'équipement ecclésial d'Agaune, d'Octodure et de Sion, a créé à Géronde un centre missionnaire de campagne doté du même statut (étroitement lié à la cathédrale) que les églises de ces petites villes (*vici*). Michel Tarpin a attiré notre attention sur de telles fondations dans le diocèse de Tours de 488/89 à 552.

Quels ont pu être les rapports entre cette antique église et les différents lieux de culte créés plus tard dans la région? Dans la deuxième partie du présent ouvrage, nous avons constaté que durant presque tout le premier millénaire, la distribution topographique des lieux de culte dans la campagne dépend de la volonté des «grands» propriétaires terriens bien plus que d'un plan de développement systématique conçu par l'évêque. Ainsi, la méthode de création de paroisses par le démembrement progressif et contrôlé du territoire relevant d'une église ancienne, telle qu'on l'a pratiqué régulièrement depuis le Bas Moyen Âge, ne saurait servir sans autre de modèle pour décrypter l'évolution de la pastorale dans le premier millénaire.

On ne peut donc que suggérer l'ambiance dans laquelle a pu, avant l'an mil, se développer le service pastoral dans la région sierroise.

Au fur et à mesure que l'organisation ecclésiastique se précise, le sanctuaire de Géronde doit avoir servi d'église baptismale pour la région sierroise que nous étudions et peut-être aussi pour les territoires de la rive gauche du Rhône (Chippis, Chalais, Vercorin, Anniviers?).

Durant l'époque mérovingienne, quand les domaines hérités de l'époque romaine seront équipés d'oratoires (comme on le voit déjà à Villa), ces derniers accueilleront la «famille» du propriétaire, tandis que le peuple, dans la mesure où il fréquente les offices, ira à Géronde. Un peu plus tard, quand certains oratoires domaniaux auront acquis un statut d'église privée, le peuple du domaine, comme les maîtres, pourra y fréquenter les offices. Pour les baptêmes toutefois, le desservant local conduira ses paroissiens à l'église baptismale. Ensuite peut intervenir l'autorisation, réservée à l'évêque, d'administrer le baptême dans l'église domaniale. Un tel statut se généralisera quand sera créé un réseau paroissial complet (XI^e/XII^e siècle). Mais durant la lente évolution qui se produit du VI^e au X^e siècle, les sanctuaires domaniaux, construits et développés par l'initiative des propriétaires ne seront, pas plus que leurs desservants, soumis au prêtre desservant l'antique église baptismale.

L'extrême complexité de la situation dans le Haut Moyen Age pose des problèmes que l'on ne résoudra pas de si tôt. Il faudrait d'abord continuer l'enquête archéologique, tant sur les sites romains de la contrée que dans l'église de Saint-Maurice de Laques et dans la chapelle de Musot, sans oublier l'emplacement de villages abandonnés. On aurait ainsi un témoignage archéologique de ce qui s'est développé sur un substrat romain et aussi en terrain neuf, et peut-être aussi de petits sanctuaires délaissés avant le tournant du millénaire. On disposera d'un canevas général à partir duquel on pourra réfléchir à la manière dont est né le réseau paroissial du Moyen Age.

- V. Les données d'ensemble ne sont disponibles que dans le premier tiers du XIV^e siècle. C'est donc à cette époque que se rapportent les observations ci-dessous. Une représentation cartographique a été essayée par DUBUIS 1977, p. 310, fig. 2. Il n'est pas certain que cette topographie corresponde en tout à celle de la fin du XII^e siècle.

La seule certitude est que l'ensemble touchait à l'est la grande paroisse de *Loèche et à l'ouest celles de *Granges et de *Lens.

Le territoire primitif de la paroisse de Laques a été amputé par la création des paroisses de Venthône (XVII^e s.) et de Miège (XVIII^e s.). Veyras, dépendant primitivement de Laques, a été rattaché (1882) à la paroisse de Miège (CONNÉ 1991, p. 46) avant d'avoir sa propre paroisse au XX^e siècle. On retrouve donc le territoire de l'ancienne paroisse de Laques dans les limites des communes actuelles de Miège, Veyras (partie occidentale), Venthône, Mollens et Randogne. Noter que la limite entre les anciennes paroisses de Laques et de

Lens a fait l'objet de quelques difficultés de détail connues depuis le XVI^e siècle (voir CONNE 1991, p. 46).

Le territoire de l'ancienne paroisse de Villa correspond à la partie nord de la commune de Sierre entre Veyras et la Bonne Eau.

L'ancienne paroisse de Musot comprenait le territoire de la seigneurie du lieu et celui de la seigneurie de Bernunes dont le périmètre n'est pas clairement défini (CONNE 1991, p. 39s). Le territoire de cette paroisse se retrouve approximativement dans les limites de la commune de Veyras (partie orientale) avec un débordement probable sur la commune de Sierre entre la Signièse et la Raspille.

Quant à la paroisse de Géronde (appelée paroisse de Sierre depuis son transfert au Marais), elle comprenait toute la partie centrale et méridionale de la commune de Sierre, telle qu'elle était avant sa fusion avec celle de Granges.

SIMPLON, n° 66

II. L'église n'a pas fait l'objet de fouilles archéologiques.

III. 1267 (GREMAUD, *Doc.* n° 728). *Gotofredus*, curé de Naters, du consentement de l'évêque de Sion, confère à Pierre d'Aoste et à ses héritiers le *jus patronatus ecclesie de Simplion*. Il rappelle que les hommes de Pierre d'Aoste ont doté cette église suffisamment pour l'entretien d'un desservant (*dotaverunt dictam ecclesiam quod sacerdos ibi honorifice poterit sustentari et officiare ecclesiam supradictam*).

La famille d'Aoste avait des attaches à Naters où elle tenait le vidomnat.

1290 (GREMAUD, *Doc.* n° 1008). *Willermus curatus de Simplono* est témoin d'un acte passé à Naters.

1422 (GRUBER 1932, p. 43, d'après Ap Glis, D 14). Première attestation du vocable de Saint-Gothard.

1444 (VP). L'église est de la collation de la mense épiscopale.

IV. L'église du village de Simplon apparaît dans les textes en 1267. Faute de fouilles archéologiques, la date de construction n'est pas connue. L'établissement d'une population stable peut être en relation avec la nécessité d'un relais sur le chemin du col: le trafic transalpin régulier des marchandises, clairement attesté en 1217, remonte le plus vraisemblablement aux dernières décennies du XII^e siècle (LUGON 1988, p. 88). On peut aussi penser qu'une population sédentaire a trouvé place sur des terrains jusque là d'occupation saisonnière. MÜLLER 1967, p. 63 pense que la fondation du village a eu lieu avant la fin du

XII^e siècle et que celle de l'église a suivi de peu. Considérant la distance qui sépare *Naters de Simplon, il estime qu'un statut paroissial a été nécessaire dès l'origine. A vrai dire, on a pu se contenter d'abord d'un desservant stable, simple délégué du curé de Naters. Dans ce cas, la dotation à laquelle fait allusion le document de 1267, et qui justifie la concession du droit de patronage à P. d'Aoste, pourrait n'être que le complément jugé nécessaire à l'entretien d'un véritable curé. Le don du droit de patronage est fait par le curé de Naters muni de l'accord de l'évêque, sans qu'il soit fait la moindre allusion au chapitre. Ce détail pourrait suggérer que le chapitre n'était pas encore en possession de la cure de Naters (comparer avec la création de l'église de Visperterminen en 1257, dans la paroisse capitulaire de *Viège).

- V. Le territoire de la paroisse n'a pas changé depuis ses origines. Il se retrouve au moins approximativement dans les limites de la commune actuelle de Simplon.

SION, n° 48

Il n'y a évidemment pas lieu de refaire ici toute l'histoire de Sion des origines au Moyen Age. Nous en avons esquissé les grandes lignes dans notre première partie (p. 27 ss.).

Nous présentons d'abord les principaux résultats récents de la recherche archéologique concernant les églises (II), ensuite nous considérons l'église de Sion (évêché et chapitre) en général, essentiellement dans ses rapports avec les paroisses du diocèse (textes III et commentaires IV). Enfin, il s'agira (SION/PAROISSE) d'une notice paroissiale comme pour toutes les autres localités.

- II. — *Sous-le-Scex*, au pied du rocher de Valère, ensemble funéraire; fouilles 1984-1991 (Bureau H.-J. Lehner; élaboration en cours: Alessandra Antonini).

A. Le premier bâtiment est une grande salle funéraire rectangulaire mesurant hors tout 22 m de long sur 13,20 m de large. L'accès se faisait par la partie occidentale du local, soit par une porte axiale, soit par deux portes dans les murs latéraux. Datation proposée: fin IV^e siècle/début du V^e siècle.

B. L'édifice est agrandi par la construction d'annexes à l'extrémité orientale de la salle primitive. Au nord et au sud ce sont deux locaux carrés de dimensions identiques. A l'est c'est une grande annexe de plan curviligne (3/4 de cercle). A l'intérieur, la partie centrale, délimitée par un mur en U, est entourée d'un déambulatoire accessible de l'extérieur (au nord et au sud) par des entrées latérales. A l'ouest, vraisemblablement des deux côtés de l'entrée axiale, existent les bases de deux pilastres adossés à la façade. La chronologie relative de ces quatre adjonctions n'a pas pu être déterminée. Il est toutefois vraisemblable qu'à l'annexe orientale et aux pilastres occidentaux succèdent les deux annexes latérales. Datation proposée: première moitié du V^e siècle.

C. Construction de l'absidiole nord (intérieur en 3/4 de cercle). Elle était accessible du sud, par le déambulatoire. Datation proposée: vers le milieu du V^e siècle.

D. Construction de l'absidiole sud et, vraisemblablement en même temps, des annexes sud et ouest. Du côté nord, l'état perturbé du sous-sol n'a pas permis de vérifier l'existence d'une annexe: la symétrie du plan en suppose fortement l'existence. Datation proposée: deuxième moitié du VI^e siècle.

La basilique s'est développée en même temps qu'un vaste cimetière. A l'extrémité orientale de celui-ci, on a repéré deux petits mausolées (celles funéraires) qui semblent contemporains de la première phase de l'église. La plus grande partie des quelque 600 tombes de cette aire funéraire, ont été établies au V^e siècle et jusqu'au milieu du VI^e siècle.

Après la construction des annexes ouest, sud (et nord?) de la basilique, les nouvelles sépultures deviennent moins nombreuses sur le site. Le déambulatoire dans l'annexe orientale disparaît. Plus tard, le sol de la basilique sera réaménagé et, vers 700, on étale des chapes de mortier dans la grande salle, dans les deux annexes carrées latérales, dans l'absidiole sud et dans un petit caveau semi-enterré aménagé à l'extrémité orientale de la longue annexe du sud. Le même traitement du sol a probablement été appliqué dans les autres locaux, mais n'y a pas laissé de traces.

Dès lors, on ne note plus au VIII^e siècle que la réutilisation de quelques tombes et le réaménagement de l'escalier de l'entrée. Vers la fin du premier millénaire, l'édifice est abandonné et ses matériaux voués à la récupération.

Alessandra Antonini nous a obligeamment communiqué ce résumé, primeur de son étude, en cours d'élaboration. Nous signalons que les publications antérieures, encore provisoires, ont été recensées par SENNHAUSER dans VRK 1991, pp. 388-389.

— *Eglise Saint-Théodule*, fouilles 1960-1964 (F.-O. Dubuis); compléments avec le bureau H.-J. Lehner et F. Wiblé, 1989-1991, puis A. Antonini 1992-1995. L'élaboration complète des résultats ne pourra se faire qu'après un certain nombre de fouilles complémentaires. Nous donnons pour l'instant l'état actuel de nos réflexions.

A. On utilise les restes de thermes romains pour organiser deux chambres sépulcrales. L'une, semi-enterrée, est aménagée dans l'hypocauste du bassin du *caldarium*. Elle contient quelques tombes sans apprêt, orientées N-S. L'autre, beaucoup mieux aménagée, utilise le *frigidarium*, augmenté à l'est d'une annexe de plan extérieurement carré et tracé intérieurement en demicercle fortement outrepassé. Elle est accompagnée, au sud, d'un local construit en partie sur des substructures romaines. Le sol antique du *frigidarium* est conservé et on y creuse des tombes à coffre de dalles N-S et E-O. Enfin, un peu à l'ouest des anciens thermes, s'établit un cimetière en plein air avec tombes à sarcophages monoxyles attestés par des calages de petites pierres.

Dates proposées: au *caldarium* début du V^e siècle; au *frigidarium* et dans ses annexes, cours du V^e siècle; au cimetière occidental, V^e/VI^e siècle.

B. Le petit édifice funéraire constitué par le *frigidarium* et ses deux annexes demeure en service sans modification de plan. L'établissement de sépultures, à coffres maçonnés ou à dalles, se poursuit jusque dans le courant du VII^e siècle. A la chambre funéraire du *caldarium*, le sol est exhaussé jusqu'au niveau général du terrain. Des tombes à cadres maçonnés trouvent place devant la paroi orientale et près de l'angle nord-est (VI^e siècle). L'espace est, au moins en partie, sous toiture. D'autres tombes à coffre maçonné dans des annexes jusqu'ici inutilisées ou peu utilisées et qui sont elles aussi couvertes (anciens *tepidarium* et locaux voisins des latrines). Le cimetière occidental continue à être utilisé au VI^e et au VII^e siècle (tombes en dalles). Les édifices de cette époque du VI^e et du VII^e siècle paraissent, dans l'état actuel de la recherche, constituer plutôt une collection de chambres sépulcrales qu'une véritable église funéraire.

C. Durant la première moitié du VIII^e siècle, peut-être déjà dans la fin du VII^e, quelques sépultures sont installées dans les maçonneries détruites de l'ancienne annexe orientale du *frigidarium* ainsi que dans le mur est de celui-ci. D'autres entament ou coupent carrément le mur entre le *frigidarium* et le *caldarium*, témoignant ainsi de la disparition des parties supérieures. D'autres signes de destruction, moins évidents, ont été repérés ailleurs, que ce soit à la suite d'un accident quelconque ou d'une volonté de transformer les édifices. Ces destructions n'ont pas été suivies immédiatement de reconstructions. Le site toutefois était encore jugé digne de recevoir des sépultures. Un chevet de plan rectangulaire, établi sur la partie orientale de l'ancien *tepidarium* et présentant à l'intérieur une abside semi-circulaire prolongée par deux murs parallèles, ne peut encore être situé par rapport à cette période de relatif abandon dans la chronologie relative.

D. Une grande reconstruction, qui utilise autant que possible des fondations anciennes, a lieu vers la fin du VIII^e siècle. Le chantier crée cette fois une véritable église de pèlerinage. A l'ouest de l'ancien *caldarium*, mais en partie sur son aire, on édifie une crypte à couloirs, de plan approximativement rectangulaire avec tombeau-reliquaire sous *arcosolium*. Sur ce dispositif, que les textes ultérieurs appelleront *sepulcrum beati Theodoli*, on établit le choeur, accessible de l'est par deux escaliers latéraux, cachés derrière un haut chancel à porte centrale. A l'autre extrémité de la nef, reconstruite en utilisant au maximum les substructures romaines du *caldarium* et du *frigidarium*, on reconstruit l'annexe orientale détruite, en gardant son plan extérieur. Le tracé intérieur des murs est nouveau, au moins en partie. L'extrémité est, qui demeure inconnue, pouvait présenter soit une abside, soit un chevet droit. La très large ouverture sur la nef à l'ouest suggère plutôt un narthex (où l'on peut mettre des tombes) qu'une véritable annexe funéraire. Au nord et au sud de la nef s'installent de longues annexes relativement étroites. Celle du sud a pu servir de couloir d'accès, à partir de la ville. Celle du nord est plus difficile à interpréter pour l'instant. L'une et l'autre reçoivent les débouchés des couloirs de la crypte.

E. Les annexes latérales sont transformées en collatéraux ou bas-côtés unis à la nef par deux séries d'arcades sur piliers carrés. Le narthex, dont le sol avait été exhaussé entre-temps et avait reçu de nouvelles tombes, semble disparaître à cette époque. L'entrée de l'église se fait directement à l'extrémité orientale de la nef. Date proposée: XI^e siècle, éventuellement début XII^e siècle. Un bâtiment dont H.-J. Lehner a retrouvé les restes au sud de l'église actuelle et sous le bâtiment de l'Economat de l'Etat, était en relation évidente avec l'église. Peut-être servait-il à abriter un desservant ou une communauté. C'est du moins là que, plus tard, les chanoines réguliers du Mont-Joux auront une maison.

Voir DUBUIS 1962; DUBUIS 1966; DUBUIS 1981 b; CDAV 1990, p. 562 ss.; voir aussi VRK 1991, p. 388.

— *Cathédrale Notre-Dame*. Les renseignements sur la cathédrale romane (XI^e siècle) et les indices relatifs à un lieu de culte carolingien sur le même site ont été exposés dans ANTONINI-DUBUIS-LUGON 1989.

— *Eglise de Valère*. La restauration de l'ensemble de Valère, en cours depuis 1987, n'a malheureusement pas été mise à profit pour explorer, entre les affleurements rocheux, le sous-sol de cette église.

— *Chapelle de la Sainte-Trinité*. Les fouilles pratiquées dans le sous-sol de l'église des Jésuites ont permis de reconnaître un élément de rempart du V^e/VI^e siècle, ainsi que les substructures de la chapelle de la Sainte-Trinité (Bas Moyen Age). Aucune trace d'un baptistère paléochrétien, dont Blondel avait supposé l'existence sur ce site, n'a été mise au jour. Quelques vestiges de murs avec joints marqués au fer existent sous la sacristie de l'ouest. Ils manquent malheureusement d'un contexte qui permettrait d'éclairer leur fonction.

III. 1005 (GREMAUD, *Chartes* n°1). Echange entre Hugues évêque de Genève, en son nom propre, et Hugues évêque de Sion, pour son église. Hugues de Sion cède des propriétés de Sainte-Marie *in comitatu Vualdense et in villa Compendiaco* [Villeneuve]. Villeneuve étant dans le comté de Vaud, il n'est vraisemblablement pas dans le diocèse de Sion.

Fin XI^e/début XII^e siècle (GREMAUD, *Chartes* n° 8). Rôle des possessions et revenus du chapitre de l'église cathédrale de Sion. Gremaud n'a pas vu l'original, disparu. Il donne le texte selon Anne-Joseph de Rivaz (*OH*, t. X, pp. 253-258) qui l'avait copié aux archives de Valère et le datait de la fin du XI^e siècle ou du commencement du XII^e. L'absence de l'original nous prive de tout argument paléographique. Comme il n'y a pas de possibilité de préciser une date entre le *terminus post quem* dont nous disposons en 1034 (consécr-

tion de l'église de *Nax) et le *terminus ante quem* (donation de 1131 au chapitre) que nous indique Gremaud, nous nous arrêtons à la date proposée par le chanoine de Rivaz.

Au nombre des possessions figurent trois églises: *Nax, *Grône et *Granges.

1052 (GREMAUD, *Chartes*, n° 4). Aymon de Maurienne-Savoie, évêque de Sion donne à l'église Notre-Dame de Sion, pour la subsistance des chanoines (*in refectorio ad usus fratrum Deo famulancium inibi*) des biens qui lui appartiennent personnellement. Il s'agit, entre autres propriétés provenant de feu son oncle le comte *Oudalricus*, du village d'Orsières, du château de Saillon (avec deux vignes et un champ) et de la moitié de la seigneurie et du château d'Ayent et une part de droits dans la *potestas* de Suen et dans celle de Sierre. D'autre part, il donne la seigneurie de Grengiols (*potestatem que dicitur Graneirolis*) sans en indiquer la provenance.

Au vu de l'histoire ultérieure des biens capitulaires, les effets de cette donation (si elle en eut) n'ont sans doute pas été bien durables. *Oudalricus*, oncle de l'évêque Aymon, est difficile à identifier sûrement. Diverses solutions ont été proposées qui font du personnage soit un membre de la famille des comtes de Granges, en même temps comte de Lenzbourg (TAMINI, rapporté par *Armorial Valaisan* 1946 p. 114), soit un fils de ce Seliger qui porta les insignes royaux de Rodolphe III à Conrad II en 1032, que l'on identifierait avec Ulrich, comte de Fenis (Anet), peut-être ancêtre des comtes de Neuchâtel, soit encore, ce qui paraît plus vraisemblable, avec Ulrich, fils d'Anselme II, comte de Nyon, et frère d'Ancilia, épouse d'Humbert Blanchemain. L'évêque Aymon, fils d'Humbert et d'Ancilia se trouve ainsi neveu d'*Oudalricus* (G. de Manteyer, rapporté par l'*Armorial Valaisan* 1946, p. 114). Quelque soit la solution choisie, l'oncle de l'évêque Aymon appartient à l'une des puissantes familles alors possessionnées entre le Jura et les Alpes et l'hypothèse la plus vraisemblable nous conduit, par les comtes de Nyon et Humbert Blanchemain, dans l'entourage du roi de Bourgogne Rodolphe III.

1150-1154 (AASM, tir. 47, paquet 3, n° 5). Première mention des deux doyens du chapitre de Sion (et vraisemblablement des doyennés d'amont et d'aval): *Petrus decanus, Hugo decanus* (voir *Aigle, III).

1166 (DHBS, t. VII, art. «Villeneuve», p. 133). L'évêque de Lausanne donne l'église de Compengie (Villeneuve) à l'abbaye de Hautcrêt.

1177 (GREMAUD, *Doc.* n° 156). La bulle du pape Alexandre III adressée au recteur de *Mont-Joux mentionne, entre autres, dans le diocèse de Sion, les églises de Roche, *Noville et *Corb, qui sont les plus proches du lac sur la rive droite du Rhône.

1193 (GREMAUD, *Chartes*, n° 25). Echange entre l'évêque et le chapitre. L'évêque donne les églises de *Bex, *Nendaz et *Grimisuat, les dîmes de part et d'autre du Rhône (comme reçues de l'abbaye en 1163-1168), la *parata* de Vex et divers revenus. En échange, les chanoines lui donnent tout le droit et seigneurie (*totum ius et dominium*) en Anniviers, *regalia videlicet et omnia que ibi habebant*, à l'exception de quelques *elemosinae*.

1189/1203 (GREMAUD, *Chartes*, n° 30). Rôle de terres et de revenus du chapitre de Sion. Le document ne mentionne pas les droits du chapitre sur des églises.

1228 (Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne, dans *MDR* 3^e série t. III, p. 13). La paroisse de Villeneuve figure au pouillé du diocèse de Lausanne.

Vers 1250 (GREMAUD, *Doc.* n° 536). Liste de cens et revenus du chapitre de Sion. Sont mentionnées des redevances dues par les églises de *Mörel, *Loèche, *Granges, *Grône, *Saint-Léonard, *Grimisuat, *Nax, *Héremence, *Nendaz, et *Bex. Les redevances notées à propos d'*Aigle et de *Vouvry n'impliquent pas un droit actuel de propriété du chapitre. Ces églises appartenaient respectivement à l'abbaye de *Saint-Maurice et aux chanoines du *Mont-Joux.

Le rôle ne mentionne que les églises relevant du commun du chapitre. N'y apparaissent donc pas celles qui relevaient des dignités, prébendes et canonicats. Voir ci-dessous 1343.

Vers 1293 (GREMAUD, *Doc.* n° 1041). Accord conclu entre l'évêque de Sion Boniface de Challant et le comte de Savoie Amédée V. Les régales de l'évêque s'étendent *usque in summum Montisjovis in tota terra Vallesii et usque ad aquam frigidam versus Villamnovam*. Le texte est connu par le *vidimus* de 1481 d'une *recordatio*.

1313 (DUBUIS P. 1994, pp. 36-37). Rôle de subside prélevé par le comte de Savoie dans la châtelainie de Chillon. Rennaz y est indiqué comme faisant partie de la paroisse de Villeneuve. Sur la rive gauche du Rhône le rôle indique, après les gens de la paroisse de Port-Valais, les habitants de la région entre le Bouveret et la Morgé de Saint-Gingolph.

Vers 1343 (*Chartes* n° 61). Liste des bénéfices dont le chapitre de Sion possède la collation. On y trouve mentionnées les paroisses suivantes:

1. dépendant de la généralité du chapitre (*ad electionem et presentationem capituli*): *Mörel (*Morgia superior*), *Loèche, *Granges, *Grône, *Vex et *Héremence, *Nax, *Mase, *Hérens (Saint-Martin), *Nendaz, *Sion, *Bex, *Grimisuat et *Saint-Léonard;

2. dépendant du doyen de Valère: *Viège ;

3. dépendant du doyen de Sion: *Savièse (Saint-Germain);

4. dépendant du sacriste: *Naters, *Ardon et *Bramois;

5. dépendant du chantre: *Rarogne;

6. du canonicat (*canonia*) de Laques: *Saint-Maurice de Laques;

7. du canonicat de Maragnène: *Ernen;

8. du canoniat de Conthey: *Anniviers (Vissoie) et *Chalais.
Ce texte est probablement en rapport avec une visite pastorale du diocèse.

1343 (GREMAUD, *Doc.* n° 1943). [attribué par erreur à 1348, voir GREMAUD, *Doc.* n° 3024]. A Saint-Gingolph, devant l'église, le curé du lieu remet *pro tributo* à Guichard, évêque de Sion, «un calice d'argent plein de vin». Le curé reconnaît être astreint à ce tribut comme l'avaient été ses prédécesseurs envers ceux de l'évêque. (Voir aussi ci-dessous 1445 et 1449.) Autre attestation de la visite de 1343: voir *ORMONT.

Vers 1364 (GREMAUD, *Doc.* n° 2090). Liste des sommes dues au titre de la décime pontificale. La liste comprend toutes les paroisses réparties en deux doyennés. Celui d'amont (*decanatus superior*) comprend toutes les paroisses de Münster jusqu'à *Vex et *Bramois sur la rive gauche, et *Grimisuat sur la rive droite. Le doyenné d'aval (*decanatus inferior*) comprend toutes les paroisses (sauf celles qui relèvent exclusivement de la juridiction spirituelle de l'Abbaye de Saint-Maurice, savoir *Choëx, *Lavey et *Salvan) à partir de *Nendaz, *Sion et *Savièse jusqu'au Léman.

1376 (ACS, tir. 21/n° 28). Décime pontificale prélevée en 1376 et 1377 sur ordre du pape Grégoire XI: liste des bénéfiques astreints (sauf ceux qui relèvent exclusivement de la juridiction spirituelle de l'Abbaye de Saint-Maurice, savoir *Choëx, *Lavey et *Salvan); les montants dus sont indiqués pour un terme, soit la moitié de la décime à payer; le document indique en outre si le montant a été versé ou non. La limite entre les deux doyennés est la même qu'en 1364 environ.

1380 (GREMAUD, *Doc.* n° 3024). L'évêque Edouard de Savoie reçoit du curé de Saint-Gingolph un calice d'argent plein de vin (voir ci-dessous 1445 et 1449).

1428 (GREMAUD, *Doc.* n° 2784). Liste des taxes (assiettes fiscales) des annates et des décimes des bénéfiques du diocèse de Sion (sauf ceux qui relèvent exclusivement de la juridiction spirituelle de l'Abbaye de Saint-Maurice, à savoir *Choëx, *Lavey et *Salvan). La limite entre les deux doyennés est la même qu'en 1364.

1444-1445 (VP). La visite des paroisses faite par l'évêque Guillaume de Rarogne en 1444-1445 et 1448 a laissé quelques extraits dans les archives de paroisses. Il serait intéressant de les réunir et de les publier. On pourrait ainsi contrôler la valeur du résumé de l'ensemble de la visite (cité VP) figurant dans un recueil compilé au XVII^e siècle par le chanoine Jean-Jodoc de Quartéry. On ignore si le compilateur a pu voir encore le recès original et l'a résumé lui-même ou s'il a utilisé un résumé existant.

Les paroisses dépendant de la mense épiscopale lors de cette visite sont: *Binn, *Simplon, *Stalden, *Chouson, Täsch (*Saint-Nicolas), Musot («filiale» de *Villa), *Sierre, *Leytron, *Saillon, *Fully, *Chessel, *Muraz (Colombey), *Massongex, *Saint-Séverin (Conthey).

La liste des paroisses relevant du chapitre correspond à celle de 1343 environ (voir ci-dessus). Cette dernière a vraisemblablement été établie en fonction d'une visite pastorale de l'évêque Guichard Tavelli, dont on a l'écho à Saint-Gingolph en 1343 (ci-dessus à cette date) et en *Ormont en 1445 (*a 100 annis non visitata*).

1445 (GREMAUD, *Doc.* n° 2969). L'évêque Guillaume de Rarogne rappelle que le curé de Saint-Gingolph est tenu d'offrir à l'évêque de Sion un calice d'argent rempli de vin, lors de sa première visite pastorale à Port-Valais. Le motif en est «la partie de la paroisse située en-deçà du cours d'eau qui traverse ladite paroisse» [de Saint-Gingolph].

1449 (GREMAUD, *Doc.* n° 3024). On rappelle les visites de 1343, de 1380 et de 1445 lors de chacune desquelles le curé de Saint-Gingolph a reconnu devoir à l'évêque de Sion un calice d'argent plein de vin. Sur la base de ces documents, le curé de Saint-Gingolph reconnaît devoir (pour lui et ses successeurs), à l'évêque de Sion, *in eius visitationis actu* un calice d'argent plein de vin.

1^e moitié du XVII^e siècle: Carte du Chablais, du défilé de Saint-Maurice au Léman. (Collection Schauenburg, Bibliothèque militaire fédérale, Berne, éditée par G. Attinger, Hauterive 1989.) Le cours de l'Eau-Froide passe entre Rennaz et Noville et se dirige directement vers le Léman.

1695 (*Villeneuve. Promenade dans son passé*, p. 61 et 65). Plan de Villeneuve en 1695: L'Eau Froide passe tout près de l'entrée sud de Villeneuve.

1822 (*Armorial Valaisan* 1946, p. 304). La paroisse de Gondo (commune de Zwischbergen) est détachée du diocèse de Novare et incorporée à celui de Sion.

IV. *L'équipement en édifices sacrés.*

La documentation écrite relative à la ville et à ses églises est d'une extrême pauvreté pour la période antérieure au XII^e siècle. Elle ne devient vraiment féconde qu'à partir de la fin du XIII^e siècle. La pénurie de textes concernant les origines laissait le champ libre à toutes sortes de théories, puis à des hypothèses plus réfléchies (voir en dernier lieu BLONDEL 1953 b). Qu'il s'agisse de l'époque romaine ou des siècles subséquents, seule la recherche archéologique procure un certain éclairage. C'est pourquoi, à partir du milieu de notre siècle, une certaine critique des opinions anciennes est devenue possible. Nous en avons élaboré un premier essai dans notre «Sion jusqu'au XII^e siècle» (DUBUIS-LUGON 1985; voir aussi DUBUIS-LUGON 1988). On y voit notamment de quelle manière les historiens de la deuxième moitié du XVIII^e siècle ont cru voir à Valère le site d'une première église de Sion qui aurait existé dès le III^e siècle et serait devenue, peu avant la fin du VI^e siècle, la cathédrale mentionnée plus tard sous le vocable de Notre-Dame. Ces «idées nouvelles» diffèrent totalement de celles que l'on rencontre au XVI^e siècle et encore au XVII^e siècle. On pensait alors que la cathédrale primitive avait

existé sur le même site que la cathédrale actuelle, sur la rive droite de la Sionne.

Les fouilles faites à la cathédrale en 1985 et 1988 apportent un appui au moins partiel à l'opinion des Sédunois des XVI^e et XVII^e siècles. Pour la période précarolingienne, la discussion reste ouverte. Nous avons exposé dans notre première partie (p. 27 s.) ce que la recherche archéologique nous a déjà appris de la localité romaine, puis de l'équipement ecclésial de Sion jusqu'au XII^e siècle.

Limites du territoire du Diocèse.

Le diocèse médiéval correspondait à tout le bassin du Rhône en amont du Léman. Nous avons examiné dans la première partie de notre ouvrage les problèmes posés par certains détails de sa correspondance avec le territoire de la *civitas Vallensium* au IV^e siècle. Il ne nous reste à revenir ici que sur quelques détails topographiques dans la région du Léman.

Sur la rive droite du Rhône, la limite classique de l'Eau Froide concerne évidemment l'endroit où la route du Mont-Joux franchissait cette rivière, sans doute aux abords immédiats de Roche. Il faut noter en complément que le cours actuel de la rivière, de Roche jusqu'à Villeneuve, résulte d'un aménagement intervenu avant 1695. Dans la première moitié du XVII^e siècle, la carte du Chablais de la collection Schauenburg indique un cours descendant d'abord de Roche en direction de Rennaz, puis obliquant vers le Rhône pour ensuite tourner en direction du lac entre Rennaz et Noville, tout près de cette dernière localité. Ce tracé de la rivière devait exister au Moyen Age déjà puisque le village de Rennaz faisait alors partie de la paroisse de Villeneuve, et par là du diocèse de Lausanne. Dans ces conditions, l'église maintenant disparue de *Corb se trouvait bel et bien dans le voisinage du «Grand-Canal» actuel et non à proximité de Rennaz.

Sur la rive gauche, la limite de la châteltenie de Chillon se trouvait à la Morge de Saint-Gingolph, coupant en deux la paroisse de ce lieu. La dernière paroisse du diocèse de Sion étant celle de *Port-Valais, une parcelle de territoire entre celle-ci et la Morge (le territoire actuel de Saint-Gingolph/Suisse), se trouvait de la juridiction de l'évêque de Genève, à cause de l'église de Saint-Gingolph. Néanmoins, lors de sa visite à Port-Valais, l'évêque de Sion recevait du curé de Saint-Gingolph un calice d'argent plein de vin, *tributum* à lui dû en raison de la partie de la paroisse de Saint-Gingolph qui existe à l'est de la Morge. La limite primitive du diocèse paraît donc s'être trouvée à la Morge et justifier à cet endroit la limite de la châteltenie de Chillon.

Il est possible qu'au moment de la création d'une paroisse à Saint-Gingolph, dans le diocèse de Genève, les habitants de la rive droite de la Morge, assez éloignés d'une église relevant du diocèse de Sion (si c'est déjà *Port-Valais, possible dès la fin du XI^e s.) ou très éloignés s'il s'agit encore de *Vouvry, aient été rattachés à Saint-Gingolph par commodité. La constitution d'une seigneurie chevauchant, comme la paroisse, le cours de la rivière, ne put que

conforter cette situation *de facto*. Cependant *de jure*, l'évêque de Sion exigea le calice d'argent jusqu'en plein XVIII^e siècle. Actuellement la limite officielle entre les deux diocèses est au Rio, c'est-à-dire adaptée à la situation pratique.

Les deux doyennés et leurs paroisses.

On peut s'étonner du tracé de la limite qui les sépare. Quand il a été fixé, l'autorité ecclésiastique du Valais ne ressentait pas la Morge de Conthey comme une frontière, ni traditionnelle ni récente, qui s'imposerait. Le choix de la limite a sans doute été fait avant que les conflits entre la maison de Savoie et les comtes-évêques de Sion confèrent à la Morge un statut, tantôt pratique, tantôt juridique, de frontière. Le découpage du diocèse en deux doyennés territoriaux remonte ainsi aux origines ou aux premiers développements du réseau paroissial systématique (XI^e/début XII^e siècle).

Les listes établies en fonction de la fiscalité pontificale fournissent, pour chacun des doyennés, les premières données complètes sur le réseau paroissial de 1364 environ à 1428. Elles permettent de constater la faible augmentation du nombre des paroisses après l'établissement systématique d'un réseau paroissial (XI^e/XII^e siècle). Il faut toutefois prendre garde aux imperfections de la mise à jour. Si la paroisse de *Binn est bien ajoutée à la liste de 1376 (non pas dans l'ordre topographique, mais à la fin du doyenné d'amont), les indications concernant *Sierra seraient difficilement compréhensibles si l'on ne disposait pas d'autres sources.

Les deux premières listes indiquent les sommes à verser à raison de dix pour cent (2 sols pour une livre) de l'assiette fiscale. Les données chiffrées sont les mêmes de 1364 environ à 1428. Elles sont peut-être reprises d'une liste plus ancienne et maintenant disparue. Les chiffres relèvent sans doute moins de la réalité économique que d'un système d'estimation figé. On s'en rend mieux compte en comparant ces données à celles enregistrées lors de la visite pastorale de 1444-1445, qui paraissent plus réalistes.

Les droits exercés sur les paroisses par l'Eglise de Sion.

Sauf ceux de *Choëx, *Salvan et *Lavey, qui relèvent uniquement de la juridiction abbatiale de Saint-Maurice, les curés du diocèse reçoivent de l'évêque de Sion le droit d'exercer leur ministère (l'institution canonique). Certains d'entre eux reçoivent de la même autorité leur droit au bénéfice curial. On n'en connaît la liste complète qu'à partir de 1444-1445 (ci-dessus III). D'autres bénéfices curiaux sont conférés soit par le chapitre *in corpore* soit par l'un de ses membres. On en connaît la liste complète dès 1343 environ (ci-dessus III).

Toutes les églises paroissiales mentionnées dans la liste des revenus capitulaires de 1250 environ se retrouvent vers 1343 dans la liste des églises dont la collation appartient à la généralité du chapitre (ici *Vex et *Hérémenche sont

unies). Une seule église relevant de la généralité en 1343, la paroisse de Sion, n'apparaît pas dans la liste de 1250. Aucune des églises dont la collation appartient vers 1343 à une dignité ou prébende particulière n'apparaît dans la liste de 1250. Il est donc évident que le rôle des revenus établi vers 1250 concerne uniquement la généralité du chapitre.

La collation d'autres bénéfices encore ne relève pas de l'*ecclesia Sedunensis* mais de l'abbaye de *Saint-Maurice, de la prévôté de *Mont-Joux (Grand-Saint-Bernard), des abbaye d'*Ainay (par ses prieurés de Saint-Pierre-de-Clages ou d'Ayent), de *Savigny (par son prieuré de Lutry), de *Saint Michel de la Cluse et d'*Abondance.

SION/PAROISSE

- II. Ancienne église Saint-Pierre. Cette église, démolie au début du XIX^e siècle, se trouvait au sud d'une ancienne résidence épiscopale (aujourd'hui théâtre). Elle n'a pas laissé de ruines visibles. Lors des travaux de restauration du théâtre en 1957, on a mis au jour, devant la façade sud, une quantité d'ossements humains provenant de tombes depuis longtemps bouleversées. On a constaté aussi que le mur méridional du théâtre était fondé en partie sur un très vieux mur bordant une petite falaise. Celui-ci peut avoir appartenu à la clôture du cimetière plutôt qu'à l'église Saint-Pierre elle-même. L'ensemble du terrain est si bouleversé que l'on peut douter de l'efficacité d'une fouille archéologique.

Voir DUBUIS-LUGON 1985, pp. 39-40.

- III. Vers 1168 (GREMAUD, *Chartes* n° 34). Règle (*constitutio*) établie par Pierre, archevêque de Tarentaise et par Amédée, évêque de Sion à propos du devoir de résidence des chanoines à Valère. A ce devoir de résidence est prévue une exception: [...] *ut autem inferior ecclesia* [à savoir la cathédrale Notre-Dame] *servitores habeat indeficientes, quatuor prebende nominate sunt officiis inferioris ecclesie deputate*. La première nommée de ces quatre prébendes est celle de Pierre, le curé (*prebenda Petri capellani*).

1250-1270 (HUOT 1973, p. 436, § 367). Le *Liber Ordinarius* indique à propos de la procession des vêpres de Pâques: [...] *exeunt processionaliter clerici per magnam portam eundo apud ecclesiam beati Theodoli ubi sunt fontes*.

XIII^e/XIV^e siècle (HUOT 1973, p. 274). Le Processionnal de Copenhague mentionne, dans le rite de l'ablution des autels de la cathédrale de Sion, l'*altare capellanie vel de Innocentibus*. Le texte liturgique concerne la Vierge Marie et les saints Innocents, ce qui indique soit un double vocable d'autel, soit une allusion expresse au vocable de la cathédrale elle-même.

Vers 1304 (GRUBER 1932, p. 92, et note 10). Mention d'un autel des Innocents en la cathédrale de Sion.

1374 (VON ROTEN 1962, p. 354). Gérard d'Orbe, mentionné comme curé de Sion de 1372 à 1377, s'intitule «recteur de l'autel des Saints Innocents et de l'église ou chapelle Saint-Pierre».

1414 (VON ROTEN 1962, p. 355). Jean Panissodi, élu curé de l'église paroissiale de Saint-Pierre par le chapitre, reçoit l'institution de l'évêque. Le chanoine Guillaume Barberi l'investit de sa charge en lui faisant toucher les quatre angles de l'autel des Saints Innocents (dans la cathédrale), en lui faisant ouvrir la porte de l'église paroissiale de Saint-Pierre et en lui remettant les ornements et objets de culte de cette église.

1445 (VP). L'église Saint-Pierre de Sion est visitée et qualifiée de «paroissiale de Salins» (la visite ne semble pas toucher l'autel paroissial des Saints-Innocents à la cathédrale de Sion).

- IV. Quelle que soit l'interprétation de l'inscription de 377 en l'honneur de Ponce Asclépiodote, les origines chrétiennes de Sion remontent en tout cas au IV^e siècle. La première phase de construction de l'église funéraire de Sous-le-Scex, fixée maintenant vers la fin du IV^e siècle ou au début du V^e siècle, indique une communauté déjà bien établie.

L'église destinée aux offices ordinaires de cette communauté devait se trouver à l'intérieur de la ville. Son emplacement est encore incertain, même si l'identification avec Saint-Pierre (immédiatement au sud du théâtre actuel) paraît vraisemblable. On a des renseignements plus précis à partir du milieu du XII^e siècle. En 1168, l'une des prébendes canoniales attachées à la cathédrale Notre-Dame est celle du curé (*capellanus*) Pierre. Dès le XIII^e/XIV^e siècle on connaît l'autel des Saints Innocents qui est, dans la cathédrale, celui du curé. Cette attache entre Notre-Dame et la paroisse dure jusqu'à nos jours.

Quelle est dès lors l'importance, dans cette histoire paroissiale, de l'église Saint-Pierre? On constate que dans la deuxième moitié du XIV^e siècle et dans la première du XV^e, le curé de Sion est desservant, non seulement de l'autel des Innocents mais aussi de l'église Saint-Pierre. Les rites de son investiture à la charge de curé de Sion se déroulent et à l'autel paroissial dans la cathédrale, et à Saint-Pierre. Il n'est guère vraisemblable que la paroisse, dotée dès le XII^e siècle d'un autel dans le grand espace de la cathédrale, ait eu besoin d'y ajouter la petite église Saint-Pierre. Le double centre paroissial s'explique mieux en revanche si l'on admet que Saint-Pierre est la paroissiale primitive de Sion. La création d'un autel du curé à la cathédrale aurait fait de celle-ci une sorte d'«église des bourgeois», tandis que l'ancienne église Saint-Pierre serait restée à la disposition des paroissiens hors-les-murs. C'est du moins la situation que l'on connaît en 1445 déjà et qui se perpétuera durant plusieurs siècles. A la fin de l'ancien régime, la population hors les murs est desservie par le vicaire de Sion, chapelain de Saint-Nicolas à la cathédrale. Les gens de

Salins fréquentent les offices dans la chapelle de leur village et leur curé (le vicaire de Sion) ne célèbre à Saint-Pierre que le jour de la patronale (LUGON 1984, p. 83).

- V. Le territoire paroissial à la fin du XII^e siècle comprend la ville de Sion et sa banlieue ainsi que le coteau de Salins. Ce territoire comprend aujourd'hui quatre paroisses: Sion Cathédrale, Salins (détachée au XIX^e siècle), Sion Sacré-Coeur et Sion Saint-Guérin (détachées au XX^e siècle). On retrouve les limites du territoire de la paroisse ancienne dans celles des communes actuelles de Sion (sauf l'ancienne commune de Bramois) et de Salins.

SION, LA MURAZ, SAINT-JEAN DE, n° 49

II. L'emplacement précis de l'église Saint-Jean est encore inconnu.

- III. 1054 (GREMAUD, *Chartes*, n° 5). Echanges de terres à Châtroz, entre Aymon évêque de Sion et son vassal *Warnerius*. La parcelle concédée par l'église Sainte-Marie à *Warnerius* touche d'un côté une propriété de Saint-Jean.

Fin XI^e/début XII^e siècle (GREMAUD, *Chartes*, n° 8, p. 350). Le rôle des possessions et revenus du chapitre de Sion mentionne, après Châtroz et avant Chandolin: *et circa ecclesiam beati Johannis VIII campos*.

1189/1203 (GREMAUD, *Chartes*, n° 30). Le rôle des possessions et revenus du chapitre de Sion mentionne, après Conthey et avant Savièse: *apud Sanctum Johannem*.

s.d. (appendice au nécrologe de Sion, GREMAUD, *MDR XVIII*, p. 292). [...] *medietatem iugeris terre a la Mura Sancti Johannis*.

1228 (GREMAUD, *Doc.* n° 354).[...] *II jugera terre apud Sanctum Johannem de la Mura*.

Vers 1250 (GREMAUD, *Doc.* n° 536, p. 444). Mention d'un champ *supra viam que ducit ad Sanctum Johannem de Lamura*.

1512 (GRUBER 1932, p. 67) [...] *in campis S. Johannis*.

- IV. Un hameau de La Muraz existe encore au N/NO du lac de Montorge. Le toponyme suggère la présence ancienne de ruines (peut-être d'époque romaine) alors visibles. Dans la région, on a découvert des tombes avec mobilier romain.

L'église Saint-Jean peut, de par son vocable, être fort ancienne. Elle est clairement attestée vers la fin du XI^e siècle. La date de sa disparition qui ne sau-

rait être précisée, est sans doute antérieure au XIV^e siècle. Les textes du XII^e et du XIII^e siècle que nous avons cités n'attestent clairement ni la survivance de l'édifice ni sa disparition.

Vers la fin du XI^e siècle, l'*ecclesia* est peut-être encore le sanctuaire d'une petite paroisse domaniale ou éventuellement la survivance d'une ancienne église funéraire dans la campagne (avant la création d'une paroisse à *Savièse?). Une vaste enquête archéologique dans la région entre le hameau de la Muraz et le lac de Montorge permettrait peut-être de découvrir l'emplacement du sanctuaire et d'en déterminer les origines.

SION/SACRÉ-COEUR, v. SION/PAROISSE

SION/SAINT-GUÉRIN, v. SION/PAROISSE

STALDEN, STALDENRIED, v. VIÈGE

STEG-HOHTENN, v. NIEDERGESTELN

SUSTEN, v. LOÈCHE

TÄSCH, v. CHOUSON

TERMEN, v. NATERS/GLIS

TÖRBEL, v. VIÈGE

TRIENT, v. MARTIGNY

TROISTORRENTS, n° 6

- II. L'église (1702) n'a pas fait l'objet de fouilles. Son sous-sol contient le plus vraisemblablement les substructures de sanctuaires antérieurs. Il convient toutefois de signaler l'opinion émise par DUPONT LACHENAL 1959, p. 428-429, sur la foi de TAMINI-DÉLEZE 1940, p. 152: la chapelle primitive de Troistorrents se trouverait au lieu-dit Chièzes, où ses ruines existeraient dans un bois «entre la Vièze et le Fayot, à quelque 200 ou 300 mètres au-dessus de la route actuelle d'Illiez à Troistorrents».
- III. 1248 (A.-J. de Rivaz, OH, t. VI, p. 374). Mention d'un *capellanus* de Troistorrents.
1263: Mention d'une *capella* relevant de *Collombey.
1278 (TAMINI-DÉLEZE 1940, p. 152). Mention d'un «curé» de Troistorrents.
1445 (VP). Première attestation du vocable de Sainte Marie-Madeleine.
- IV. Le vocable suggère une fondation de la chapelle au XI^e ou XII^e siècle (MÜLLER 1967, p. 28). Cette chapelle relève de l'église de *Collombey en 1263 encore. Comme cette église, elle passe alors du patronage du prieur de *Lutry à celui de l'abbaye de Saint-Maurice. La mention d'une «paroisse» de Troistorrents en 1258 (TAMINI-DÉLEZE 1924 p. 338) reflète une situation pratique plutôt qu'un statut juridique. La chapelle est érigée en église paroissiale entre 1263 et 1278 où l'on connaît un «curé».
- V. Le territoire de la paroisse n'a pas changé depuis sa fondation. On le retrouve donc dans les limites de l'actuelle commune de Troistorrents.

TURTMAN, v. LOËCHE

UNTERBÄCH, v. RAROGNE

ULRICHEN, v. MÜNSTER

VAL D'ILLIEZ, n° 7

- II. Lors de la restauration de l'église, en 1967-1968, on a observé, sous le dalage du chœur actuel (1687), l'arase d'un chœur quadrangulaire qui semble contemporain du clocher (1434). Des fouilles complètes permettraient sans doute de connaître toute l'église du XV^e siècle et les vestiges de constructions plus anciennes.

III. 1244 (GREMAUD, *Doc.* n° 478). Guillaume Quartéry inféode des droits en divers lieux dont certains *in parrochia de Ylies*.

1248 (TAMINI-DÉLEZE 1940, p. 155). Mention d'un «chapelain» de Troistorrents.

1262 (TAMINI-DÉLEZE 1940, p. 155). Mention d'un «curé» de Troistorrents.

1331: L'église relève de l'évêque de Sion qui la donne en échange au prieuré d'*Abondance. (Voir *Géronde/Sierre).

1445 (VP). Première mention du vocable de Saint-Maurice.

IV. Les origines de la paroisse demeurent problématiques. Le statut paroissial existe déjà en 1262, c'est-à-dire quand *Troistorrents était encore une dépendance de *Collombey. Si l'on admet que le terme *parrochia* de 1244 exprime (comme à Troistorrents en 1258) une simple considération pratique du territoire et non un statut juridique précis, et que le *capellanus* de 1248 n'est qu'un chapelain, l'érection en paroisse survient entre 1248 et 1262. Si au contraire (ce qui nous paraît plus vraisemblable), on pense que le terme *parrochia* a sa signification juridique en 1244, et que le *capellanus* de 1248 est déjà un curé, l'origine de la paroisse remonte, au plus tard, aux premières décennies du XIII^e siècle. Dans un cas comme dans l'autre, la documentation écrite n'indique pas la paroisse ancienne dont celle de Val d'Illiez serait issue. La topographie de la vallée nous contraint pratiquement à admettre qu'il s'agit de *Collombey, dont la zone de desservance la plus lointaine aurait été séparée, comme il est logique, avant *Troistorrents.

Mais on peut envisager la question sous un autre angle. DUPONT LACHENAL 1959, p. 431 ss., avait esquissé un premier pas dans cette direction. La «donation ou restitution» des montagnes du Chablais faite en 1018 par le roi Rodolphe III à l'abbaye de Saint-Maurice, concerne vraisemblablement, entre autres, les hauts du Val d'Illiez. Les droits ainsi acquis par l'abbaye, et qui deviendront un peu plus tard de véritables droits seigneuriaux, avaient donc une origine antérieure à la donation du domaine d'Anselmus à l'abbaye de *Savigny (1025). Dans ces conditions, la très vieille paroisse de *Collombey s'étendait, avant le milieu du XI^e siècle déjà, à la fois sur le domaine de l'abbaye de Savigny et sur celui de l'abbaye de Saint-Maurice. Cette dernière, surtout si elle a jugé bon d'augmenter le nombre de ses hommes dans la partie supérieure de la vallée, a pu y fonder une chapelle, ce qui expliquerait le choix du vocable de Saint-Maurice. Dépendance plus ou moins théorique de Collombey, ce petit sanctuaire a pu devenir paroissial *de facto* vers la fin du XI^e ou au XII^e siècle et avoir donné lieu à des difficultés canoniques entre le monastère aigaunois et l'évêché. Ce genre de difficultés, que nous avons examiné à propos d'autres lieux en traitant des créateurs de paroisses, pourrait même expliquer pourquoi en 1331 l'église de Val d'Illiez relevait de l'évêque, malgré les droits seigneuriaux de l'abbaye de Saint-Maurice.

- V. Le territoire de la paroisse primitive de Val d'Illez a été amputé lors de la création de la paroisse de Champéry peu après le milieu du XIX^e siècle. On le retrouve donc dans les limites des communes actuelles de Val d'Illez et de Champéry.

VAREN, v. LOÈCHE

VENTHÔNE, v. LAQUES

VERBIER, v. BAGNES

VERCORIN, n° 46

- II. Premières observations de l'église, lors de la démolition de la nef, 1963 (F.-O. Dubuis). Les éléments conservés, le clocher et le chœur, ont été examinés et le sol de la nef fouillé, 1990-1993 (bureau H.J. Lehner; rapport A. Antonini).

A. Premier sanctuaire comprenant une nef rectangulaire de 9,50 par 5 m, avec abside orientale en demi-cercle. Un autel carré de 1 m de côté était situé très près du fond de l'abside. La partie orientale de la nef formait un avant-choeur séparé de la partie occidentale par un mur de clôture implanté curieusement en biais. Datation proposée: XI^e ou au plus tard début du XII^e siècle.

B. Adjonction d'un clocher sur le côté nord de la nef, près de l'abside. Le socle des fonts baptismaux a été retrouvé au milieu de la nef. Ces adjonctions marquent l'accession au statut paroissial. Datation proposée: vers 1200. Rapport A. Antonini, à paraître.

- III. 1264: (GREMAUD, *Doc.* n° 706). *Johannes incuratus de Vercorens* est mentionné parmi les témoins d'un acte.

1285 (GREMAUD, *Doc.* n° 937). Bosen de Chalais donzel, donne un jardin *domino Reynaldo curato de Chaler*. L'acte est levé par *W. curatus de Vercorens*.

1311 (GRUBER 1932, p. 47). Première attestation du vocable de Saint-Boniface.

Vers 1343 (GREMAUD, *Chartes*, n° 61). L'église de Vercorin ne figure pas parmi celles sur lesquelles le chapitre de Sion a le droit de collation.

1444 (VP). L'église de Vercorin est de la collation du chapitre de Sion.

1783 (Visite pastorale). L'église de Vercorin est de la collation de la mense épiscopale.

- IV. MÜLLER 1967, pp. 55-56, sur la base du vocable de Saint-Boniface martyr (14 mai), propose le XI^e/XII^e siècle pour la création de la paroisse de Vercorin. Le résultat de l'examen archéologique permet de conclure à une chapelle du XI^e ou du début du XII^e siècle, et à laquelle convient déjà le vocable. Dépendant vraisemblablement de l'église de Chalais, elle acquiert le statut paroissial vers 1200.

On ne connaît pas les fondateurs de ces sanctuaires. Au XIII^e siècle, quand apparaissent dans les documents les familles détentrices de droits seigneuriaux à Vercorin, il s'agit de seigneurs qui s'inscrivent le plus probablement au nombre des successeurs multiples des comtes de Granges. Ces derniers auraient-ils fondé la chapelle du village? Les droits de collation du chapitre, connus dans le Bas Moyen Age, sont trop tardifs pour indiquer sûrement qu'ils dérivent de la fondation. Quant à l'appartenance de l'église à la mense épiscopale, seule connue de TAMINI-DÉLEZE 1940, p. 320, elle ne remonte qu'à une date plus tardive. On peut en dire autant de la participation saisonnière du curé de Vercorin au service pastoral de *Chalais.

- V. Le territoire de la paroisse de Vercorin érigée vers 1200 correspond sans doute à la partie supérieure de la commune actuelle de Chalais (au-dessus de Brie).

VERNAMIÈGE, v. NAX

VERNAYAZ, v. OTTANEL

VÉROSSAZ, v. SAINT-MAURICE/SAINT-SIGISMOND

VÉTROZ, n° 35

- I. Voir *Conthey (région).

II. L'église n'a pas fait l'objet de recherches archéologiques.

III. 1146: La chapelle de Vétroz (*capella de Vertres*) dépendant de l'église de Plan-Conthey figure au nombre des possessions confirmées par le Saint-Siège à l'abbaye de *Saint-Maurice.

1178, 1193 et 1259: L'église de Vétroz (*ecclesia de Vertroz*) figure au nombre des possessions confirmées par le Saint-Siège à l'abbaye de *Saint-Maurice.

1241 (AEV, Rz 8, p. 742). Le chanoine Anne-Joseph de Rivaz signale un *Amedeus capellanus Vertri* et ajoute avec pertinence «ce qui en ce tems-là vouloit dire curé». Il estime que l'*obedientiarius Vertri* homonyme, mentionné en 1234 (comme administrateur de la maison abbatiale de Vétroz) est le même personnage.

1252 (GREMAUD, *Doc.* n° 550). *P. capellanus de Vertro* est mentionné comme témoin d'un acte.

1261 (TAMINI-DÉLEZE 1940, p. 237). Mention d'un Rodolphe, *incuratus* de Vétroz.

1277 (TAMINI-DÉLEZE 1940, p. 237). Mention d'un Guillaume, curé de Vétroz.

1261 (GREMAUD, *Doc.* n° 679). Vente d'une dîme dans les paroisses *de Verto, de Contez et de Neynda*.

1272 (GREMAUD, *Doc.* n° 796). L'évêque de Sion a prélevé une taille sur les églises de l'abbaye à l'occasion de son sacre. Dans l'énumération de ces églises, on trouve Plancontey mais pas Vétroz.

1322 (GRUBER 1932, p. 119). Une redevance annuelle due à l'église de Vétroz doit être payée le jour de Sainte Marie-Madeleine.

De 1350 environ à 1871: Le prieur de Vétroz dessert aussi Plan-Conthey.

Vers 1364 (GREMAUD, *Doc.* n° 2090). La liste des décimes pontificales indique un curé de Conthey (30 s.), son *vicarius* (4 s.), le curé de Vétroz (15 s.). Aucune allusion à Plan-Conthey. Même situation en 1428 (Gremaud n° 2784).

1394 (TAMINI-DÉLEZE-DE RIVAZ [1935] p. 146). «Guillaume de Vérossaz, curé de Vétroz et Plan-Conthey».

1394 (GRUBER 1932, p. 47). Première mention du vocable de Sainte Marie-Madeleine.

1428 (GREMAUD, *Doc.* n° 2784). L'assiette fiscale des annates et de la dîme pontificale s'élève pour le curé de Vétroz à 12 livres et 10 sous.

1445 (VP). *Vertro tit. B. M. Magd. et inclusis R. de Plano Contegio habet 56 fl. alt. B. V. M. non est consecratum. R. 25 fl. Missa in hebdomade die veneris, de coll. curati.*

1448 (VP). [...] *eodem anno aqua apud Vertrum intardat ecclesiam S. Magd. ita ut episcopus iniunxit ministrali Abbatiae ut fieret* [noter que le tilde qui pourrait suggérer une lecture *fierent* paraît bien être ici accidentel, comme celui qui figure sur le premier *u* de *ut supra* à propos de Choson, *Caliopè*, p. 249] *murus S. Theobaldi ecclesie in Plano Contegio.*

IV. MÜLLER 1967, p. 46 estime que le vocable de Sainte Marie-Madeleine conviendrait à une fondation de la chapelle de Vétroz vers 1100 (évidemment avant 1146). Voir *Conthey (région).

V. A la fin du XII^e siècle, le territoire de la paroisse de Vétroz est le même que celui de la paroisse actuelle. Il correspond au territoire communal actuel, à l'exception de Magnot.

VEX, n° 39

II. Fouille et analyse de l'édifice 1987-1988 (Bureau H.-J. Lehner).

A. A l'exception du chœur (XV^e siècle), du clocher (XIV^e siècle) et de la sacristie (XVIII^e siècle), le gros-œuvre maçonné de l'église appartient à la construction romane primitive. La fouille a permis d'examiner dans le sous-sol du chœur les fondations de l'abside (large de 4,30 m et profonde de 2,50 m). La longueur totale de l'édifice est de 14,40 m. Quelques restes de l'aménagement liturgique ont été découverts. Au centre de l'abside subsistait la base carrée (1 m par 1,10 m) de l'autel. Relié à l'abside par deux marches, l'avant-choeur présentait un muret de clôture en L désaxé vers le sud. Le socle des fonts baptismaux se trouvait au milieu de la nef.
Datation proposée: fin du XI^e siècle.

Voir ANTONINI 1989.

III. Fin XI^e/début XII^e siècle (GREMAUD, *Chartes*, n° 8). Le rôle des revenus du chapitre de Sion mentionne à Vex des redevances en nature et en espèces ainsi que des corvées annuelles.

1189/1203 (GREMAUD, *Chartes*, n° 30). Figurent dans la liste des terres et revenus du chapitre de Sion: le *maior* du lieu, un *decimator* et un personnage nommé *Martinus li Maruglers*.

1226 (GREMAUD, *Doc.* n° 334). *Petrus sacerdos de Ves* est cité comme témoin avec *Willermus maior de Ves*.

Vers 1250 (GREMAUD, *Doc.* n° 536, p. 441). Le rôle des cens et revenus du chapitre de Sion mentionne à Vex un *Petrus capellanus et maior*.

1255 (GREMAUD, *Doc.* n° 576). Assignation d'un cens en seigle payable *usque ad dedicationem sedun.* [13 octobre] sur une terre sise *supra ecclesiam de Ves, ou Chastelar* et sur une autre sise *inter villam et lo Vilar*.

1314 (GREMAUD, *Doc.* n° 1369). Vente de droits *infra parochiam de Vex*.

1319 (GREMAUD, *Doc.* n° 1414). Un mandat épiscopal est adressé aux desservants des paroisses *curatis sive vicariis de Martignyaco, de Chamoson [...]* de *Vex, de Heremencia, de Heroens...*

Vers 1343 (GREMAUD, *Chartes*, n° 61). L'église de *Ves et Hermency* est de la collation du chapitre cathédral.

1379 (GRUBER 1932, p. 47). Première attestation du vocable de Saint-Sylve.

1384 (ACS, *Min. A* 36, p. 62). Le chanoine *Guynfredus de Silanengo*, «curé des églises paroissiales de Vex et d'Hérémente» les amodie pour 6 ans à Jean Pallet cleric, des Agettes.

1385 (GREMAUD, *Doc.* n° 2378). Le cens annuel de 46 florins, dû en raison de l'acte qui précède, est réduit à 40 florins du fait des dommages causés par la guerre entre le comte de Savoie et les communes du Valais.

IV. Saint Sylve (*Salvius*, puis surtout dès le XI^e s. *Silvius*) qui n'est titulaire d'aucune autre paroisse du Valais, est identifié par BESSON 1913, p. 77, suivi par GRUBER 1932, p. 172, avec l'évêque *Salvius* à qui Eucher de Lyon offre, dans le deuxième quart du V^e siècle, sa *Passio Acaunensium martyrum*. Les auteurs cités admettent comme le plus vraisemblable que cet évêque, dont Eucher n'indique pas le siège, ait été celui du Valais.

MÜLLER 1967, p. 53 estime que le vocable ne saurait être très ancien. Comprenant mal le sens de *capellanus*, il ne voit à Vex qu'une chapellenie au milieu du XIII^e siècle, devenue paroisse avant 1314.

Suivant les résultats de la recherche archéologique, l'église édifiée vers la fin du XI^e siècle est le premier sanctuaire sur ce site. Son plan, ses dimensions et les bases des fonts baptismaux originaux indiquent que l'édifice a été d'emblée destiné au service d'une paroisse. Le fait que le droit de collation, de même que la majorité, appartienne au chapitre de la cathédrale suggère que la fondation de l'église fut l'affaire des chanoines.

Pour la place de Vex dans l'organisation du service pastoral de la vallée, voir *Nax; voir aussi *Hérens, région.

- V. La détermination du territoire paroissial de Vex à la fin du XII^e siècle dépend de la manière dont peut s'établir l'histoire de la paroisse d'*Hérémente. Si cette dernière remonte au XII^e siècle, il ne reste à la paroisse de Vex que le territoire aujourd'hui compris dans les limites des communes de Vex et des Agettes. Si au contraire la paroisse d'Hérémente est plus tardive, il faut comprendre dans les limites de la paroisse de Vex à la fin du XII^e siècle, le territoire de la commune d'Hérémente.

VEYSONNAZ, v. NENDAZ

VIÈGE, n° 62

- I. SAUTER *PV I*, p. 150-151, mentionne une monnaie de Néron, une statuette en bronze du dieu celtique *Sucellus*. Il ne connaît pas l'emplacement exact du «cimetière burgonde» d'où proviennent plusieurs objets conservés par le Musée National. BLONDEL 1957, p. 314 signale «au nouveau cimetière et du côté de Schönbühl des tombes de l'époque de Hallstatt et, plus tardives, de l'époque burgonde». Le «nouveau cimetière» se trouve à 125 m environ au sud de l'église Saint-Martin.
- II. L'église paroissiale actuelle (Saint-Martin) a été transformée en 1953. Toute la partie orientale a été reconstruite. Le sous-sol de la nef pourrait encore faire l'objet de fouilles. L'église des Bourgeois (Notre-Dame, puis des Trois-Rois) a été examinée en partie par W. Stöckli, qui y a observé des éléments de maçonnerie du XI^e siècle dans la crypte. La nef n'a pas encore été fouillée.
- III. Fin XI^e/début XII^e siècle (GREMAUD, *Chartes*, n° 8). Rôle des possessions et revenus du chapitre de Sion: *Et in Vesbia, decimum panis et vini episcopi*.
- 1214 (GREMAUD, *Doc.* n° 243). Apparaissent comme témoins d'un acte *Matheus sacerdos de Viegi, Willermus capellanus eius, Amedeus diaconus, Anselmus subdiaconus de Chamosun*.
- 1215 (GREMAUD n° 247). *Matheus sacerdos de Vespia* donne en fief un pré *ante ecclesiam de Morgi (Merje/Stalden) laudatione Aymonis decani sedun*. Si, comme il semble, ce pré fait partie des biens de la cure, l'intervention du doyen du chapitre pourrait indiquer que l'église de Viège est déjà sous le patronage du chapitre.
- 1220 (GREMAUD, *Doc.* n° 287). Conrad d'Ernen fait une donation *ecclesie B. Marie de Viegi*. Mention de *Matheus plebanus eiusdem ecclesie*.
- 1221 (GREMAUD, *Doc.* n° 289 bis). Mathieu, *sacerdos de Vespia, laudatione Aymonis decani*, inféode un pré, un champ et une dîme.

1224 (GREMAUD, *Doc.* n° 306). Mention de la *parochia de Vespia*.

1224 (GREMAUD, *Doc.* n° 312). Accord entre le curé de Viège et le doyen de Valère au sujet des dîmes dans la paroisse de Viège.

1224 (GREMAUD, *Doc.* n° 313). *Matheus curatus de Vespia* concède en fief des dîmes sur la rive droite du Rhône, à Baltschieder et Lalden.

1224 (GREMAUD, *Doc.* n° 314). Conflit à propos de dîme entre le curé de Viège et les gens de Törbel et de Lalden. Arrangement intervenu avec l'accord des deux doyens du chapitre.

1226 (GREMAUD, *Doc.* n° 330). Mention de *Matheus, capellanus et rector ecclesiarum de Vespia*.

Milieu du XIII^e siècle (GRUBER 1932, p. 48). Première mention du vocable de Saint-Martin.

1256 (GREMAUD, *Doc.* n° 633). Arrangement entre les habitants de Visperterminen (*Terminun*) et le curé de Viège. Il est rappelé qu'avec la permission de l'évêque Henri de Rarogne, du doyen de Valère et du curé de Viège, les habitants ont construit une «chapelle soit église», qu'elle a été dotée, consacrée et que son cimetière a été béni. L'arrangement précise les devoirs des habitants et ceux du curé. Celui-ci devra célébrer ou faire célébrer la messe tous les dimanches, ainsi qu'aux fêtes qu'il fait célébrer «en l'église de Morgi».

1295 (GREMAUD, *Doc.* n° 1072). Litige entre le curé de Viège et les paroissiens au sujet des chapelles de *Staldun* et de Terminen, à propos des revenus et offrandes de ces chapelles. Les *matricularii* de Visperterminen et de Stalden doivent assurer le luminaire. Le solde des revenus appartiendra au curé de Viège. Parmi les témoins, on remarque des gens de Stalden, de Törbel, de Grächen, de Saas (sans doute pour la chapelle de Stalden) et des gens de Visperterminen et de Niederhäusern (sans doute pour la chapelle de Visperterminen).

1297 (GREMAUD, *Doc.* n° 1099). Le curé de Viège règle certains problèmes relatifs aux redevances que lui doivent ses paroissiens de la montagne. On y voit notamment qu'il remet au *matricularius* de Stalden et à ses héritiers, moyennant 5 livres et 10 sols par année, les oblations annuelles de Stalden, de Saas et de Grächen. On voit aussi dans cet acte la première attestation du patron de l'église de Viège: [...] *decani Girardi Valerie patroni dicte ecclesie*.

1298 (GREMAUD, *Doc.* n° 1117). Convention entre le curé de Viège et les habitants de Saas au sujet de la desservance pastorale. Le curé accorde aux gens de Saas le droit d'avoir un prêtre résident pour le service de leur chapelle Saint-Barthélemy. Ce desservant, qualifié de *vicarius* devra obéissance au curé de Viège. Sont réglés les problèmes relatifs aux droits du curé de Viège sur une partie des revenus de Saint-Barthélemy, ainsi que la participation des

«paroissiens» aux fêtes de l'église-mère, selon la coutume observée par les paroissiens de Stalden. Le territoire desservi par le prêtre de Saint-Barthélemy (à Saas-Grund) comprend tout l'intérieur de la vallée à partir du Martinswald (4,5 km au sud-est d'Eisten). Si aucun prêtre ne voulait à un moment donné accepter de vivre à Saas, le curé de Viège a l'obligation de faire desservir par l'un de ses vicaires (vraisemblablement celui qui est chargé de Stalden).

1329 (GREMAUD, *Doc.* n° 1572). Il est établi, suite à un litige entre le curé de Naters et celui de Viège, que les hommes qui résident au-dessous du bisse de Lalden, appartiennent à la paroisse de Viège.

- IV. Les origines de la paroisse de Viège posent un problème délicat. En 1214 apparaît Mathieu, le premier curé connu, accompagné d'un *capellanus*, d'un diacre et d'un sous-diacre. Une telle organisation, de type archaïque, suggère une paroisse non seulement importante mais déjà ancienne. En 1215, le même Mathieu accense un pré situé «devant l'église de Morgi»: la mention du consentement du doyen capitulaire de Sion suggère que la paroisse de Viège avait déjà un lien avec le chapitre, comme cela sera expressément attesté en 1297. Mathieu est qualifié de curé de «l'église Sainte-Marie de Viège» en 1220 et «des églises de Viège» en 1226. Il s'agit évidemment de Notre-Dame (aujourd'hui des Trois Rois ou «des Bourgeois») située à l'intérieur du bourg médiéval, et de l'église Saint-Martin (aujourd'hui paroissiale) qui se trouve plus au sud, à l'extérieur de ce bourg. L'ancienneté et l'importance relative de ces deux sanctuaires sont l'objet d'opinions divergentes.

IMESCH 1907, p. 257, voyait dans l'église Saint-Martin l'église-mère de Viège et de toute la région et pensait dès lors qu'en 1214 le prêtre Mathieu desservait ce sanctuaire. GRUBER 1932, p. 95 considère lui aussi que Saint-Martin est l'église principale. BLONDEL 1957, p. 314, est d'un avis différent: «L'église Notre-Dame, située dans le bourg primitif, est certainement la plus ancienne et a été le premier siège de la paroisse». Plus loin (p. 320) il estime que la crypte de cette église «peut bien remonter au XI^e siècle». MÜLLER 1967, pp. 60-61 rapporte ces diverses opinions. D'une part, il estime qu'on doit admettre que l'organisation ecclésiale évoquée par les textes de 1214 à 1226 a son centre dans le bourg, à Notre-Dame. De l'autre, s'appuyant sur une comparaison avec le cas de *Saint-Séverin et du bourg de Conthey, il estime que Saint-Martin pourrait être l'église primitive et qu'elle aurait été reléguée au second plan par la construction, dans le bourg, de l'église Notre-Dame. Quoi qu'il en soit, la présence de deux églises, dans le premier tiers du XIII^e siècle déjà, suggère à l'auteur que le développement paroissial durait depuis longtemps, en tout cas depuis le IX^e/X^e siècle, voire même depuis le VIII^e/IX^e siècle.

La solution proposée par MÜLLER 1967 tente un accord entre l'avis de GRUBER 1932 et celui de BLONDEL 1957. Mais l'analogie qu'il suppose entre les cas de Conthey et de Viège est très problématique, puisque jamais la petite chapelle de Sainte-Pétronille dans le bourg de Conthey n'a supplanté l'église paroissiale de Saint-Séverin. Nous avons signalé plus haut (*Conthey-Région) la

fréquence des cas où un bourg médiéval, fondé sur le territoire d'une vieille paroisse rurale demeure desservi par l'ancienne cure et n'aura que bien plus tard sa propre église et sa propre paroisse. Le cas de Viège paraît essentiellement différent: comme Blondel l'avait pensé, cette localité, bien protégée sur son promontoire, doit avoir des origines très anciennes. L'implantation originelle du centre paroissial en pleine «ville» y est aussi vraisemblable qu'à Sion, à Nyon ou à Yverdon.

Ainsi l'église-mère de toute la région ne serait pas Saint-Martin mais Notre-Dame. D'ailleurs, lorsqu'en 1256 on fixe aux gens de Visperterminen les marques d'honneur qu'ils doivent à leur église-mère de Viège, on leur prescrit de s'y rendre non seulement aux Rameaux, à l'Epiphanie, à la dédicace et à la Toussaint, mais encore «à toutes les fêtes de la bienheureuse Vierge Marie » même si elles tombent sur un dimanche. On ne fait aucune allusion à la Saint-Martin.

On pourrait fort bien proposer à Viège, important carrefour de chemins de la plaine et de la montagne, une église publique fondée par l'évêque au V^e ou au VI^e siècle déjà. Quant à Saint-Martin, elle pourrait être l'héritière d'une église funéraire en proche banlieue. Tout cela n'est évidemment qu'hypothèse. Si les archéologues ont l'occasion de fouiller le sous-sol de Notre-Dame et de Saint-Martin, on disposera d'arguments moins fragiles. Enfin, si l'instance cantonale chargée de l'archéologie, en collaboration avec l'autorité communale exerce un contrôle attentif sur tous les travaux de construction et d'édilité dans le secteur du bourg médiéval, on finira par savoir si celui-ci ne succéderait pas à un *vicus* gallo-romain chez les *Uberti*.

- V. Le territoire primitif desservi à partir de Viège s'étendait au moins aux vallées de Saint-Nicolas et de Saas et, sur la rive droite du Rhône, à la région de Lalden. Le cercle baptismal primitif pourrait avoir compris aussi le territoire de *Rarogne.

Il est du moins certain que de nombreuses succursales ont été créées par Viège:

- Saint-Nicolas de *Chouson avec toute la vallée de *Zermatt, qui relevait de la mense épiscopale, pourrait avoir été séparé de Viège avant que cette église soit donnée au chapitre, c'est-à-dire dans le courant du XII^e siècle au plus tard.

Depuis la fin du XII^e siècle, on constate quatre succursales:

- Stalden, d'abord appelé *Morgi* (Merje, hameau à 1 km au sud-ouest de Stalden). A propos de ce nom ancien, il faut prendre garde aux confusions avec Morgi/Môrel. L'index du premier volume de GREMAUD, *Doc.* ne distingue pas ces deux toponymes. Le document n° 528 permet d'aborder les distinctions nécessaires. L'*ecclesia de Morgi* apparaît en 1215 et est encore mentionnée en 1256. Il faudrait savoir si l'église a été déplacée de Merje à Stalden ou si le nom de Stalden a simplement supplanté dans la pratique celui de

Merje. En 1295, la chapelle de Stalden, qui desservait aussi Grächen et Saas, est clairement une dépendance de l'église de Viège. Stalden devient paroisse indépendante au XVI^e siècle (IMESCH 1907, p. 260). Törbel s'en détache au XVII^e siècle, Grächen et Emd au XVIII^e siècle.

- Visperterminen aurait appartenu à la paroisse de Naters jusqu'en 1221, date à laquelle il aurait été échangé contre Eggerberg (IMESCH 1907, p. 261, citant la *Joller Chronik*). Joller (AGVO, J 72) p. 28, se réfère à la *Walliser Chronik* de Loèche, p. 87, selon laquelle les gens de Visperterminen auraient dépendu au spirituel de Glis et auraient dû y transporter leurs défunts. Il ajoute ensuite que si cette légende a quelques fondement historique, Visperterminen appartenait alors à la paroisse de Naters et non de Glis. Puis il rappelle la fondation à Visperterminen d'une quasi-paroisse dépendant de Viège en 1256. Il constate enfin qu'en 1221 déjà des gens de Visperterminen étaient redevables de cens à l'église de Viège.

En 1256, une «église soit chapelle» est déjà construite, dotée et consacrée; son cimetière est béni. A cette date, un arrangement règle les rapports entre les gens de Visperterminen et le curé de Viège au sujet de la desservance du sanctuaire et des marques d'honneur dues à l'église-mère de Viège. Visperterminen est définitivement séparée de Viège au XVIII^e siècle.

- Saas-Grund possédait une chapelle Saint-Barthélemy qui, avant 1298, n'avait pas de desservant résident. Le curé de Viège la faisait desservir par un de ses vicaires, vraisemblablement celui qui desservait Stalden. Dès 1298, le desservant, qui relève toujours de Viège, réside à Saas-Grund. Saas-Grund devient une paroisse indépendante vers 1400 (IMESCH 1907, p. 259). S'en détacheront Saas-Fee et Saas-Almagell au XIX^e siècle et Saas-Balen au XX^e siècle.

- Zeneggen se détache de la paroisse de Viège au XVIII^e siècle.

Ainsi, le territoire paroissial de Viège à la fin du XII^e siècle se retrouve dans celui de l'actuel district de Viège, sauf la portion de vallée qui va de *Saint-Nicolas à *Zermatt.

VILLA (SIERRE) Saint-Giniez de, n° 56 et MUSOT, n° 56 bis

- I. SAUTER PV II, p. 25 signale une sépulture du IV^e siècle dans le quartier de Liddes. CDAV 1993, pp. 496-499 rapporte la découverte (en 1992) de thermes à la ruelle du Carillon. Deux étapes successives d'un bâtiment romain ont été repérés lors des fouilles de la chapelle St-Ginier (voir II ci-dessous). Elles s'étendent bien au-delà des limites de la chapelle mais n'ont pas pu être fouillées dans leur ensemble. La configuration générale du terrain suggère que les bâtiments se développaient en direction du nord-est.

II. Fouille dans la chapelle Saint-Ginier, 1993, (bureau H.-J. Lehner).

A. La nef primitive (8,50 m par 4 m) est construite en réutilisant en partie des restes de murs romains. A l'est s'ouvre une abside en demi-cercle prolongée en forme de U. Longueur totale: 13,30 m. L'autel n'a pas laissé de trace. Une tombe est approximativement datée par deux boucles de ceinture (680-750). Il s'agit sans doute d'un oratoire funéraire domanial. Datation proposée: époque précarolingienne ou protocarolingienne.

B. Reconstruction partielle sans changement du plan général. Datation proposée: XII^e/XIII^e siècle.

Voir LEHNER 1994.

III. 1255 (GREMAUD, *Doc.* n° 583). *Ja. plebanus de Villa* lève un acte.

1299 (GREMAUD, *Doc.* n° 1122, p. 528). Mention des *heredes Jaqueti de Sancto Ginesio*.

1302 (GREMAUD, *Doc.* n° 1175). *Nicolaus curatus de Vyla* est mentionné comme témoin.

1326 (GREMAUD, *Doc.* n° 1542). Testament de Françoise Albi, veuve d'Aymon de Morestel. Des legs sont faits à diverses «églises» dont celle de Laques et de Musot (*ecclesie sancti Mauricii de Laques VI den. semel, ecclesie Beate Agnetis de Moiot VI den. semel*) ainsi qu'à la «chapelle» de Venthône (*capelle Beati Johannis de Venthona*).

1328 (Ap Saint-Maurice de Laques et Ac Mollens Pg 26). Testament d'Ysabelle épouse de Guillaume de Venthône: *Item do et lego ecclesie Sancti Genesii de Vila et capelle beate Agnetis de Mojot quinque solidos maur. semel*. L'acte est levé par *Martinus curatus de Vila* (texte obligamment communiqué par G. Cassina).

Vers 1364 (GREMAUD, *Doc.* n° 2090). La liste des sommes dues au titre de la décime pontificale mentionne *curatus de Villa X sol.* (aucune mention de Musot).

1376 (ACS, tir. 21/n°28). La liste des sommes dues au titre de la décime pontificale (premier terme) mentionne *curatus de Villa X sol.* (aucune mention de Musot).

1392 (GREMAUD, *Doc.* n° 2428). Mention de *Johannes de Cucheto, curatus de Villa*.

1403 (document retrouvé en 1990 dans le reliquaire du maître-autel de Venthône, retourné à la paroisse après étude). Pierre de Cresco prieur des Dominicains du couvent de la Madeleine à Lausanne, «à la demande de noble

Jean Raymondinot de la paroisse de Musot», donne *ad opus et decorem ecclesie de Moiat* deux reliques, l'une du doigt de saint Sébastien et l'autre de sainte Agnès.

1415 (GREMAUD, *Doc.* n° 2625). Consécration d'un autel secondaire Saint-Pierre et Saint-Jean *apud Mouiat infra ecclesiam sancte Agnetis dicti loci*. Les fondateurs de cet autel sont Jean de Cucheto, *curatus dicti loci sancte Agnetis de Mouiat* pour moitié, et les héritiers de Pierre Christini de Conjor, pour l'autre moitié.

1428 (GREMAUD, *Doc.* n° 2784). La taxation des bénéfices astreints à la dîme pontificale mentionne *curatus de Villa V lib.* (il n'est pas fait mention de Musot).

1444 (VP). Le procès-verbal n'indique pas Villa, mais note à propos de Musot: *est filialis de Villa et de collatione episcopi*.

1445 (GREMAUD, *Doc.* n° 2970). Arbitrage entre Hildebrand de Rarogne et Guichard Tavelli; au premier rang des témoins figure le curé de «Villa et Musot» [...] *presentibus testibus dominis Reverio Nycolay curato de Villa et Mojat* [...].

1472 (AEV, fonds De Preux II, n° 10). Legs pour la réparation de l'église Saint-Giniez de Villa. Parmi les témoins: *Anthonius Jenin curatus Ville et Moyacti*.

1509 (BÜCHI 1920, pp. 293-296). Ordonnance de Mathieu Schiner concernant le service pastoral de Villa et Musot. L'évêque rappelle que «depuis longtemps (*dudum*) les églises paroissiales de Saint-Giniez de Villa et de Saint-Sébastien de Musot, de la contrée de Sierre, ont été unies (*fuertint unite*) en raison de la faiblesse et du défaut de paiement (*debilitatem et defectum*) de leurs cens et revenus, sous le ministère d'un seul curé» et que celui-ci avait coutume de célébrer deux messes chaque dimanche et jour de fête. Se référant à sa récente visite pastorale, il constate que cette coutume n'est pas convenable et édicte les mesures nécessaires pour éviter le binage des messes. Il prévoit entre autres que le curé devra disposer d'un vicaire (*vicarius*) qui résidera avec lui à la cure de Musot.

1611 (Ac Sierre Pg 212). Proclamation d'une sentence *in ecclesia parochiali Sancti Gigniesii Villae* [...] *in presentia populi ad divina audienda officia congregati*.

1646 (VON ROTEN 1971, p. 55). Projet d'unir à la paroisse de Sierre celle de Villa, appauvrie et ne comprenant plus que deux maisons habitées.

1670 (AEV, AV 107 de Courten 6/1, p. 36). Mention de la «chapelle Saint Genier».

1681, 29 juin (document retrouvé en 1990 dans le reliquaire du maître-autel de Venthône, retourné à la paroisse après étude). Consécration du maître-autel de

l'église paroissiale de Venthône. Le document indique que l'évêque a déposé des reliques des martyrs de la Légion thébéenne et, en outre, d'autres reliques «trouvées dans une petite châsse et apportées de l'église de Musot». Voir ci-dessus 1403. Le texte de cette consécration de 1681 se retrouve aux AEV, ATL 16, p. 381 ss.

1687 (Ac Sierre P 101 et 102). Procès-verbal de la visite de l'évêque Adrien V de Riedmatten, lors de la consécration de la nouvelle église paroissiale Sainte-Catherine de Plan-Sierre. On note à propos de Villa: *relinquitur ad interim posteriori ordinationi et dispositioni per Illustrissimum et Reverendissimum Dominum prelibatum desuper ordinandae*.

- IV. La date de construction du premier sanctuaire de Villa ne peut être déterminée avec précision. Il faut noter toutefois que la réutilisation de maçonneries romaines, dont certaines étaient conservées au moins 1,30 m en dessus des fondations, suggère que l'édification de l'oratoire est largement antérieure à la fin du VII^e siècle et peut très bien appartenir au VI^e siècle. Le vocable de saint *Genesisius*, qui est le plus vraisemblablement celui du martyr d'Arles, ne contredit pas cette ancienneté.

La fonction originelle du sanctuaire, en relation évidente avec le site d'une *villa* gallo-romaine qui probablement se survit encore, est évidemment domaniale. Le caractère funéraire paraît peu marqué.

La première attestation écrite de la paroisse est indirecte: le *plebanus* mentionné en 1255 est à l'évidence son curé. Ce titre ne se trouve en Valais que dans quelques textes du XIII^e siècle. Utilisé concurremment avec d'autres pour désigner un même personnage, il signifie simplement curé, sans faire aucune référence à une distinction entre les desservants des vieilles églises mères et ceux des autres paroisses (voir par exemple *Viège, III). Cette paroisse est mentionnée clairement jusqu'en 1646 où il est question de l'unir à celle de Plan-Sierre. L'affaire n'était pas encore entièrement réglée en 1687, mais, dans la pratique, Saint-Ginier n'est plus qu'une chapelle dont la survivance est assurée par ses protecteurs ou patrons, les de Preux du château de Villa.

A Musot, une «église Sainte-Agnès» est mentionnée dès 1326. La «paroisse» de Musot est, en 1403, le lieu de résidence de noble Jean Raymondinot, bienfaiteur de l'église du lieu. En 1415, on fonde un autel secondaire dans l'église Sainte-Agnès de Musot. Ce vocable fait place, dans le courant du XV^e siècle, à celui de Saint-Sébastien que l'on trouve attesté en 1509. Saint Sébastien devient le patron de l'église de Venthône par suite du transfert, au XVII^e siècle, du bénéfice de la cure de Musot à cette nouvelle église.

En 1509, l'évêque Mathieu Schiner rappelle que, faute de ressources suffisantes, les deux églises paroissiales de Villa et de Musot sont «depuis longtemps» unies sous le ministère d'un seul curé. L'évêque prend un certain nombre de décisions pour réformer la manière de desservir ces deux églises.

L'ancienneté de l'union n'est pas précisée par l'acte épiscopal. Dès lors, quelle portée donner au terme «depuis longtemps» (*dudum*) qu'il emploie prudemment? On peut remonter sans problème jusqu'en 1445, puisqu'on connaît à cette date et de nouveau en 1472 deux ecclésiastiques qualifiés de «curé de Villa et Musot».

A une époque où les deux églises existaient, savoir vers 1364, en 1376 et en 1428, les listes de paroisses établies pour la fiscalité pontificale ne mentionnent qu'un poste, celui de Villa, dont la valeur ne change pas d'une liste à l'autre. Cela n'est légitime que si le statut d'union était déjà en vigueur. D'ailleurs cela est suggéré par le fait que Jean de Cucheto est qualifié en 1392 de «curé de Villa» puis est dit en 1415 «curé dudit lieu de Saint-Agnès de Musot». Un legs est fait aux deux sanctuaires ensemble en 1328. Il est donc probable qu'ici comme à *Ardon/*Chamoson, à *Plan-Conthey/*Vétroz, à *Hérémenche/*Vex, à *Chalais/*Chippis ou à *Grengiols/*Mörel, on a dû recourir de très bonne heure à l'union de deux bénéfices insuffisants.

Il convient de mentionner deux textes qui peuvent sembler contraires à notre présentation des faits. Le legs de 1328, fait en commun aux deux sanctuaires, qualifie d'*ecclesia* Saint-Giniez de Villa mais seulement de *capella* Sainte-Agnès de Musot. Plus tard, le recès de la visite pastorale de 1444, si l'on en croit le résumé fait ou copié par le chanoine J.J. de Quartéry au XVII^e siècle, ne touche pas Villa mais seulement Musot. Il est indiqué à son propos qu'elle est de la collation de l'évêque et «filiale» de Villa.

Les deux églises étant bien attestées de 1326 à 1509, il ne reste que deux interprétations à envisager pour les textes de 1328 et de 1444. L'une serait que l'église de Musot avait été fondée, bien avant 1326, par démembrement de celle de Villa et que l'on se souvenait d'une «paroisse-mère» et d'une «paroisse filiale». Cette hypothèse semble devoir être écartée puisque les territoires de Villa et de Musot ne sont pas contigus mais séparés par le village de Veyras relevant de Saint-Maurice de *Laques.

L'autre interprétation supposerait que lors de l'union, il n'a pas été décidé que les deux églises seraient strictement égales, bien que desservies par le même curé, mais que l'une, celle de Villa, sans être forcément la mère «historique», aurait eu une certaine préséance sur l'autre. Seule une exploration archéologique de la chapelle actuelle de Musot permettrait de savoir si les origines du sanctuaire sont plus récentes que celles de Saint-Giniez.

V. Voir *Sierre, région.

VIONNAZ, n° 3

I. «Etablissement, vraisemblablement une villa, avec des bains, hypocauste, tuiles, murs en maçonnerie, mobilier céramique et figurines de bronze»; coordonnées: 558 580 / 128 800). Autel en marbre dédié à Jupiter; coordonnées: 558 560 / 128 830 (ORA/WIBLÉ, CAV, n° 334 et 336).

- II. L'emplacement de l'ancienne église est indiqué par son clocher-porche, seul conservé (dans le cimetière).
- III. 1025: Vionnaz est probablement l'un des domaines qu'*Anselmus* donna à l'abbaye de *Savigny en 1025 ou peu avant.
- 1140 (WILDERMANN 1986, p. 805). L'église est mentionnée parmi les possessions confirmées par le Saint-Siège au prieuré de *Lutry, lui-même dépendant de *Savigny.
- 1360 (GRUBER 1932, p. 48). Première mention du vocable de Notre-Dame.
- 1445 (VP). L'église est de la collation du prieur de *Lutry.
- IV. Le vocable marial, la présence des vestiges d'une *villa* romaine (à une centaine de mètres à l'est de l'église), ainsi que la situation topographique du village, nous font proposer ici le plus ancien centre ecclésial sur la rive gauche du Rhône en aval de Saint-Maurice. Seules des fouilles, que la situation de l'ancienne église rend impossibles pour l'instant, permettront peut-être d'acquiescer une certitude.
- V. Les rapports primitifs entre Vionnaz et *Muraz ne sont pas clairs. A la fin du XII^e siècle, la paroisse comprenait aussi le territoire de celle de Reveulaz/Torgon (séparée au XVIII^e siècle).

VISPERTERMINEN, v. VIÈGE

VISSOIE / ANNIVIERS, n° 47

- II. L'église n'a pas fait l'objet de recherches archéologiques.
- III. Vers 1116 -1138 (GREMAUD, *Doc.* n° 125). Le nécrologe de Sion mentionne le décès de Boson, évêque de Sion *qui mense confratrum huius ecclesie Anivisiensi honore adquisito, a Hierosolima rediens nature cedens migravit ad Dominum.*
- 1193 (GREMAUD, *Chartes*, n° 25). En échange des églises de *Bex, *Grimisuat et *Nendaz et de diverses redevances, le chapitre de Sion cède à la mense épiscopale tous les droits seigneuriaux qu'il a en Anniviers (*totum jus et dominium suum in Anivesio, regalia videlicet et omnia que ibi habebant*).

1231 (GREMAUD, *Doc.* n° 372). Mention de *Jacobus presbyter de Anivies* (curé?).

1284 (GREMAUD, *Doc.* n° 928). Jacques vidomne d'Anniviers, chevalier, élit sépulture en trois lieux: sa chair (*caro*) «dans l'église Sainte-Euphémie d'Anniviers», et ses ossements à l'abbaye d'Hauterive pour une moitié et à celle de la Maigrauge, pour l'autre. Outre l'église Sainte-Euphémie d'Anniviers et plusieurs établissements religieux, il fait des legs aux églises de *Grône, de *Chippis, aux deux églises de *Granges, mais pas à celle de *Chalais.

Vers 1343 (GREMAUD, *Chartes*, n° 61). L'église d'Anniviers fait partie des bénéfices dont le chapitre de Sion, par son canonicat de Conthey, a la collation (*item, canonie de Contegio ecclesie curate de Anivisio et de Chaler*).

IV. MÜLLER 1967, p. 56 estime qu'un sanctuaire placé sous le vocable de Sainte-Euphémie peut avoir été construit en Anniviers au X^e/XI^e siècle et que, situé dans un lieu si éloigné, il doit avoir obtenu immédiatement le statut paroissial. Seule une étude archéologique du sous-sol de l'église permettrait d'atteindre un meilleur degré de connaissance.

La fondation pourrait ainsi coïncider avec la création d'une seigneurie d'Anniviers et avoir été l'oeuvre de ses maîtres, dont l'identité est incertaine. Le chapitre de Sion qui en 1193 possédait des droits importants (et même des régales) en Anniviers, semble les avoir reçus de l'évêque Boson (vers 1116-1138).

V. Depuis la fin du XII^e siècle, le territoire de la paroisse d'Anniviers a été amputé lors de la création des paroisses de Saint-Luc et de Chandolin au XIX^e siècle et de celles d'Ayer, puis de Grimentz au XX^e siècle. La paroisse primitive s'étendait donc à tout le val d'Anniviers en amont des limites de Sierre, Chippis et Vercorin.

VOLLÈGES, n° 25

II. L'église n'a pas fait l'objet de recherches archéologiques.

III. 1146: L'église n'apparaît pas parmi les possessions confirmées par le Saint-Siège à l'abbaye de *Saint-Maurice.

1178 et 1196: l'église (*ecclesiam de Villezo*) figure au nombre des possessions confirmées par le Saint-Siège à l'abbaye de *Saint-Maurice.

1215: L'église figure dans l'accord réglant les rapports entre l'abbaye de *Saint-Maurice et l'évêché de Sion concernant les droits de l'évêque sur les cures de l'abbaye.

1334 (GRUBER 1932, p. 50). Première attestation du vocable de Saint-Martin.

- IV. L'apparition de l'église de Vollèges comme propriété de l'abbaye de Saint-Maurice, dans la deuxième moitié du XII^e siècle, laisse pendant le problème des origines. On ne sait pas si les droits de l'abbaye proviennent de la fondation du sanctuaire ou d'une donation ultérieure. En soi, le vocable de Saint-Martin peut remonter à l'époque franque ou carolingienne, aussi bien qu'à l'époque des réformes monastiques (dès le X^e/XI^e siècle). MÜLLER 1967, p. 26 paraît incliner vers la date ancienne et vers une fondation plutôt par Saint-Maurice que par l'évêché. D'autre part la situation de l'église de Vollèges, au pied d'un coteau très anciennement peuplé, rappelle la configuration des anciennes paroisses du Valais central, dont l'église occupe la partie inférieure. Si l'on considère ensemble les cas de *Sembrancher, de Vollèges et de *Bagnes, on peut proposer l'hypothèse selon laquelle la première de ces églises serait la plus ancienne, que la deuxième commencerait, avant 800, par être une succursale de la première, et que la troisième serait d'abord une succursale de Vollèges. Toutefois, si l'abbaye de Saint-Maurice avait déjà des droits sur la région de Vollèges et de Bagnes à l'époque carolingienne, on pourrait admettre, en fonction de la topographie, que Vollèges était alors déjà une paroisse, dont Bagnes sera détaché plus tard. Dans ces conditions, on devrait penser que l'absence de Vollèges dans la bulle de 1146 indique une période de spoliation intervenue entre la fondation et la bulle de 1178. L'étude archéologique du sous-sol de l'église Saint-Martin apporterait probablement d'utiles éclaircissements.
- V. Le territoire de la paroisse de Vollèges n'a pas subi de modification notable depuis la fin du XII^e siècle. Il se retrouve donc dans les limites de l'actuelle commune de Vollèges.

VOUVRY, n° 2

- I. Cimetière burgonde (23 tombes, en 1898) en Bovairon (SAUTER, *PVI*, p. 153; *IAS* 1898, p. 63; ORA/ WIBLÉ, *CAV*, n° 1185).
- II. L'ancienne église peut être située, grâce au clocher-porche du XV^e siècle, seul conservé, à l'est de ce dernier, soit en contrebas, en partie sur le tracé de la route actuelle, qui en a probablement détruit les restes les plus significatifs.
- III. 1018: Rodolphe III roi de Bourgogne donne ou plutôt rend à l'abbaye de *Saint-Maurice le domaine royal (*fiscus*) de Vouvry.

1146, 1178, 1196: l'église de Vouvry ne figure pas dans les possessions de l'abbaye de *Saint-Maurice.

1177: l'église ne figure pas dans les possessions de la maison du *Mont-Joux.

1204, l'*(ecclesia)* de Ourie figure au nombre des possessions confirmées par le Saint-Siège à la maison du *Mont-Joux.

Vers 1250 (GREMAUD, *Doc.* n° 536). Cens dû par l'église de Vouvry au chapitre de Sion: *Apud Wuriey. Ecclesia duos turtures valentes X s.*

1286) (GREMAUD, *Doc.* n° 951). L'*ecclesia Sancti Ypoliti de Vuuriaco* figure au nombre des possessions confirmées par le Saint-Siège à la maison du *Mont-Joux.

- IV. Même si le marterey (*Aigle, II) que l'on peut ou non identifier avec le cimetière en Bovairon (un peu en-dessus de l'église) indique bien un cimetière du Haut Moyen Age, les origines de la paroisse demeurent peu claires. Le vocable de Saint-Hippolyte, le geôlier de saint Laurent, conviendrait bien à un sanctuaire fondé au IX^e/X^e siècle.

TAMINI-DÉLEZE 1940, p. 166 estiment qu'il faut envisager *Corb comme l'église-mère des paroisses environnantes Noville et Vouvry. Selon DUPONT LACHENAL 1959, p. 425, les religieux du Mont-Joux auraient, à partir de l'église de *Corb, créé à Vouvry une filiale. L'hypothèse ne peut guère être retenue (MÜLLER 1967, p. 31). Le cens que, vers 1250, l'église de Vouvry doit au chapitre cathédral est probablement un signe d'une ancienne donation de l'église sédunoise à la maison du Mont-Joux. Cette redevance n'est pas encore mentionnée parmi les revenus du chapitre de la fin du XII^e siècle (GREMAUD, *Chartes* n° 30). Cela peut signifier que le passage du chapitre au Mont-Joux s'est produit peu avant 1204 ou bien que l'église de Vouvry payait d'abord son cens à l'une des prébendes et non au commun du chapitre.

Si, comme le pensait MÜLLER 1967, p. 30, l'abbaye a fondé cette église dans le courant du XI^e siècle, les droits du monastère ont été perdus avant 1146. Ils pourraient, comme en d'autres endroits, s'être trouvés en mains de l'évêque ou de son chapitre jusque vers la fin du XII^e siècle.

Mais il se peut aussi que le *fiscus* de 1018 n'ait pas compris de droit sur l'église et que celle-ci ait déjà appartenu à l'église de Sion. Durant le Bas Moyen Age du moins, l'existence d'un vidomnat abbatial de Vouvry n'empêche pas l'église d'appartenir au Mont-Joux.

Voir aussi l'hypothèse formulée à propos de *Chessel.

- V. Le territoire de la paroisse n'a apparemment pas changé depuis la fin du XII^e siècle. On le retrouve donc dans les limites de la commune actuelle de Vouvry.

WILER, v. KIPPEL

ZENEGGEN, v. VIÈGE

ZERMATT, n° 64

II. Le sous-sol de l'église n'a pas fait l'objet de recherches archéologiques.

III. 1280 (GRUBER 1932, p. 50, d'après IMESCH 1907 p. 259). Parmi les témoins de la vente d'un pré à Findelen, *apparaît Walterus curatus de Prato Borno* (Joller, AGVO, J 8).

1285 (GREMAUD, *Doc.* n° 1153). Testament de Normand d'Aoste, chantre capitulaire de Sion. Un legs est fait *ecclesie de Pra Borno*.

1444 (VP). L'*ecclesia de Prato Bornio* (Zermatt) est placée sous le vocable de Saint-Maurice.[...] *dicuntur habere jus patronatus nobiles de Vespia*.

1784 (VP). L'église est de la collation de la mense épiscopale.

IV. Faute de fouilles archéologiques, on ne sait rien du premier sanctuaire chrétien édifié à Zermatt. La paroisse, bien attestée en 1280, est une église filiale de Saint-Nicolas de *Chouson. Elle s'en détachera en 1546 (*DHBS*, t. V, p. 717). Le vocable de Saint-Maurice pourrait convenir à une chapelle créée très tôt (XI^e/XII^e siècle) en raison de la grande distance de l'église-mère. Le droit de patronage sur l'église de Zermatt est jugé peu clair en 1444, mais il a probablement appartenu dès l'origine, comme celui de Chouson, à la mense épiscopale.

V. Le territoire primitif de la paroisse n'a pas subi de modification. Ses limites se retrouvent donc dans celles de la commune actuelle.

Quatrième Partie

Données et réflexions nouvelles

François-Olivier DUBUIS

Le peu de pages qu'il lui reste à lire suggère au lecteur que je ne vais pas énumérer dans cette Quatrième partie tous les points qui, dans les textes ci-dessus réunis, mériteraient quelques retouches, corrections ou compléments. J'ai dû procéder à un choix.

J'aborderai dans la première section, après l'histoire peu fiable des origines, les questions relatives aux divers développements du diocèse d'Octodure. Dans la seconde section, on discutera certaines nouveautés survenues, à l'époque des évêques médiévaux de Sion, dans le domaine des lieux de culte; elles permettent, me semble-t-il, de proposer un éclairage nouveau sur l'ambiance d'une époque à l'issue de laquelle, au XIV^e siècle, les évêques porteront le titre de comtes du Valais. Ce thème avait été à peine touché dans la première version de cet ouvrage.

Les origines obscures et le temps des évêques d'Octodure

Les allégations selon lesquelles l'apôtre saint Pierre lui-même aurait, après avoir franchi les Alpes, évangélisé l'Entremont, Octodure et Agaune, ne relèvent pas d'une vieille tradition locale, mais d'une historiographie tardive et peu solide. Celle-ci apparaît à Saint-Maurice peu avant le milieu du XVII^e siècle sous la plume de Jean-Jodoc de Quartéry, abbé de la communauté des chanoines¹. Il serait utile, à ce propos, de revoir l'ensemble des manuscrits laissés par cet auteur, pour essayer de comprendre sa méthode de travail, d'évaluer ses sources et de situer son œuvre dans le climat de la réforme catholique en Valais. Il ne serait pas moins utile de comparer tout cela avec ce qui se racontait dans les régions voisines, et particulièrement dans la vallée d'Aoste, à propos du passage de l'apôtre Pierre.

Il faut bien admettre que, pour l'instant, on ignore tout de la première mission chrétienne qui a touché Octodure. Si l'on veut en savoir plus que le nom de Théodore², évêque de ce lieu en 381, il n'y a d'espoir que dans la recherche archéologique. On a longtemps espéré pouvoir examiner un jour le sous-sol de l'église Notre-Dame, actuelle paroissiale de Martigny-Ville. Sur ce qu'on allait y découvrir, les opinions divergeaient évidemment³.

Des fouilles ont été entreprises en 1990 sous l'impulsion de l'archéologue cantonal François Wiblé, qui les a confiées à Hans-Jörg Lehner. Elles ont révélé l'existence d'une chaîne ininterrompue de vestiges reliant l'église actuelle à des sanctuaires paléochrétiens. J'ai pu suivre les étapes initiales de la recherche et bénéficier des premières conclusions de H.-J. Lehner pour préparer avec Antoine Lugon un premier aperçu⁴. Tout en gardant la prudence de rigueur, on pouvait considérer les sanctuaires paléochrétiens découverts comme l'embryon des édifices chrétiens d'Octodure avant l'apparition, au V^e siècle, d'une cathédrale double.

Après le départ de H.-J. Lehner, F. Wiblé confia à Guido Faccani et à Hans-Rudolph Meyer la mission de compléter la fouille et d'en affiner les résultats. Ils publièrent leurs premiers constats en 1996⁵, assez tôt pour que nous puissions, A. Lugon et moi, en tirer parti dans notre contribution à une *Histoire du Valais*⁶ alors

¹ Voir ci-dessus, p. 6, note 4.

² Pour l'unité de l'exposé, et sans oublier que le saint a fini par être appelé «Théodule», nous utilisons dans ce texte le nom de «Théodore», utilisé avant le bas Moyen Age.

³ Pour un aperçu de ces opinions diverses, voir ci-dessus, pp. 11-14.

⁴ Voir ci-dessus, pp. 14-15.

⁵ FACCANI – MEIER 1996.

⁶ LUGON – DUBUIS 2002.

en préparation. Nous disposons d'une solide chronologie relative, dont les éléments précédant immédiatement la cathédrale double étaient un peu antérieurs à la fin du IV^e siècle. Fondée sur des comparaisons typologiques, la méthode de datation utilisée par G. Faccani et H.-R. Meyer donnait, pour les éléments les plus anciens, une fourchette chronologique très large (IV^e siècle et début du suivant). Il me paraissait cependant possible de la resserrer. En effet, les états de l'édifice qui se succédaient dans la chronologie relative semblaient représenter des adaptations à des besoins nouveaux. Or cela ne pouvait se faire que dans une période assez longue. En conséquence, nous avons estimé que la construction originelle pouvait remonter haut dans la première moitié du IV^e siècle. Considérant la situation de ces édifices en dehors du périmètre du *Forum Claudii Vallensium*, nous avons même estimé que le point de départ pouvait se trouver à l'époque préconstantinienne.

Depuis lors, G. Faccani a continué son examen détaillé des faits, dans le cadre d'une thèse de doctorat en préparation. Un premier état de ses réflexions a été présenté lors d'un colloque tenu à Fribourg en septembre 2001⁷. Voici donc quelques éléments nouveaux. Tout d'abord, malgré la largeur d'une fourchette chronologique basée principalement sur la typologie, l'auteur pense que les constructions primitives ne remontent pas plus haut que le milieu du IV^e siècle. En attendant la position définitive qu'il adoptera, il faut donc abandonner l'idée d'une création préconstantinienne. G. Faccani esquisse à titre d'hypothèse un autre fait nouveau, qui pourrait se révéler d'une importance capitale. Un mur interprété jusqu'ici comme témoin d'une annexe bâtie au nord de l'abside pourrait être lu comme un élément de tombe. Si cette interprétation s'imposait, les premiers développements paléochrétiens présenteraient un caractère funéraire jusqu'alors passé inaperçu. Il me semble que l'implantation des édifices paléochrétiens hors du périmètre du *Forum Claudii* trouverait là une justification suffisante. Faudrait-il dès lors chercher en ville l'église épiscopale antérieure au V^e siècle ? Pour le moment, G. Faccani ne l'envisage pas, mais il considère que les éléments connus pourraient faire partie d'un groupe épiscopal situé, de manière quelque peu insolite, hors de ville. Il convient une fois de plus d'attendre ses conclusions finales.

Ce que l'on sait maintenant des premiers édifices du culte chrétien à Octodure suggère une question nouvelle⁸: qu'en était-il des cultes païens en ce temps et en ce lieu ? Les textes manquent, mais des indications archéologiques témoignent d'une époque de grands changements; elles permettent de risquer une hypothèse.

La vitalité des temples aujourd'hui fouillés est attestée par la présence d'offrandes monétaires. Les pièces les plus tardives remontent au début du V^e siècle. Cela montre que ces temples étaient encore en activité au IV^e siècle et même au début du suivant, en un temps donc où fonctionnaient les sanctuaires

⁷ FACCANI, à paraître. G. Faccani a aimablement mis à ma disposition le texte préparé pour les *Actes*. Qu'il en soit remercié.

⁸ Sur cette question, voir, à côté de la bibliographie classique, MACMULLEN 1998.

paléochrétiens. Ce voisinage a d'ailleurs peut-être duré plus longtemps: les offrandes monétaires pouvaient en effet se pratiquer encore bien après la date d'émission des pièces. Quoi qu'il en soit, le fait important est que le christianisme et le paganisme ont coexisté un certain temps à Octodure. Il est en revanche difficile d'établir jusqu'à quand cette situation a duré. On sait que le temple de Mithra a été saccagé⁹, peut-être – mais rien ne le prouve définitivement – par des chrétiens. La date de l'événement pose cependant des problèmes. Grâce aux monnaies découvertes, on peut affirmer qu'il n'est pas antérieur au tout début du V^e siècle; en revanche, il est impossible de donner un *terminus ante quem*. Au V^e siècle, à une date qu'il sera peut-être possible de préciser davantage, l'évêque fait construire une cathédrale double. De grandes pièces d'architecture romaine monumentale sont utilisées en récupération dans les murs du nouvel édifice. En particulier, on note la présence d'un dessus d'autel dédié à Jupiter (*IOM*, c'est-à-dire *Iovi optimo maximo*¹⁰). Le fait qu'on ait utilisé ce débris du temple de Jupiter pour la construction de l'église épiscopale montre clairement que les chrétiens avaient alors la haute main à Octodure.

L'apparition de la cathédrale, ce nouveau point fort dans l'organisation urbaine, signifie-t-elle que les *insulae* du *Forum Claudii* avaient été abandonnées ? On constate aujourd'hui à ce propos certaines divergences de vue. Pour G. Faccani, la disparition de la ville romaine n'interviendrait qu'au VI^e siècle¹¹, c'est-à-dire peu avant le transfert du siège épiscopal à Sion. Pour l'instant, j'ai de la peine à l'admettre. Selon les observations de F. Wiblé, les constructions profanes indiquent une diminution de l'activité dans le courant du IV^e siècle, et les monnaies découvertes en dehors des temples appartiennent, pour les plus récentes, au début du V^e siècle. On peut en conclure que la mort du *Forum Claudii Vallensium* est en gros contemporaine de l'arrêt des offrandes dans les temples païens. Selon F. Wiblé, les *insulae* du *Forum Claudii* ne présentent pas les signes de très grande activité que l'on observe au V^e siècle à Sion (Sous-le-Scex)¹².

Dans le courant du IV^e siècle, l'évêque et les prêtres regroupés autour de lui avaient bien sûr une tâche essentielle à remplir au chef-lieu de la *Civitas Vallensium*, mais ils savaient aussi qu'ils auraient à pénétrer loin dans les campagnes de la région. Cela se ferait peu à peu, mais exigeait une décision préliminaire. Pour éviter des contestations toujours possibles, il fallait savoir jusqu'où chacun des évêques voisins devait et pouvait étendre son activité. Il s'agissait en somme de fixer les limites d'un territoire diocésain, que la conversion des païens remplirait peu à peu. En principe, le plus facile était d'adopter les frontières de la *civitas*, c'est-à-dire d'une circonscription administrée politiquement par les autorités civiles du chef-lieu. Cependant, à l'époque qui nous occupe ici, la géographie de l'administration civile se voit imposer bien des modifications.

⁹ Pour ces constats, voir WIBLÉ 2002.

¹⁰ FACCANI, à paraître.

¹¹ FACCANI, à paraître.

¹² Voir WIBLÉ 2002. Pour les trouvailles du V^e siècle, voir ANTONINI 2002.

Ce que nous avons écrit dans la première version de cet ouvrage à propos de l'extension primitive du diocèse jusqu'à l'Eau-Froide se trouve maintenant désuet. En effet, les recherches ont depuis lors avancé des idées très nouvelles. Pour Jean-Daniel Morerod¹³, au IV^e siècle, lorsque s'organisaient les évêchés de Genève et d'Octodure, la *civitas* des Helvètes et son chef-lieu, Avenches, ne se relevaient pas des chocs subis lors de l'avance des Alémanes vers le sud-ouest. Une partie de son territoire, y compris Avenches dévasté, avait été, dans la seconde moitié du IV^e siècle, jointe à la province des Alpes Grées (Tarentaise) et Pennines (Valais). Cela revient à dire que la zone d'influence et d'activité missionnaire des évêques d'Octodure s'étendait bien au-delà des limites de l'ancienne *Civitas Vallensium*. Selon une tradition genevoise, la zone d'influence des évêques de Genève dans la partie occidentale du Plateau se serait avancée, au V^e siècle, jusqu'à Soleure. Il faut attendre 517 pour voir ces anciens territoires helvètes devenir un diocèse, dont les évêques résideront successivement à Windisch et à Avenches, avant de s'établir pour longtemps à Lausanne. Dans le cadre de cette nouvelle organisation, l'autorité spirituelle des évêques de Lausanne s'étendra, vers le sud-est, jusqu'à l'Eau-Froide, qui coulait alors entre Rennaz et Noville.

Revenons au siècle épiscopal d'Octodure et aux lieux où se manifeste son rayonnement. Pour la zone située au nord du Haut-Léman, J.-D. Morerod ne présente aucune donnée archéologique relative à des églises fondées au V^e siècle. En revanche, on en connaît quelques-unes dans la vallée du Rhône. La plus ancienne paraît être celle qui, selon Eucher, évêque de Lyon, informé par une tradition de l'église de Genève, aurait été fondée par saint Théodore lui-même à Agaune, pour honorer les reliques de saint Maurice et de ses compagnons martyrs. Viennent ensuite les églises funéraires de Sion. La plus petite a été découverte sous l'église Saint-Théodule¹⁴; la plus grande a été trouvée Sous-le-Scex¹⁵. Vient enfin l'église de Géronde, peut-être fondée dans un domaine, mais à l'intention d'une communauté locale, au milieu ou dans la seconde moitié du V^e siècle¹⁶. De plus, le rayonnement du christianisme a pu se manifester dans certaines *memoriae* auxquelles succèdent les églises de certains domaines du haut Moyen Age¹⁷.

Ces lieux où le christianisme est déjà attesté à la fin du IV^e siècle ou au tout début du V^e sont significatifs d'une méthode missionnaire assez habituelle. Octodure est en même temps, à l'époque romaine, le centre où l'on se rencontre auprès des autorités et l'ancien chef-lieu de la tribu des Véragres. Sion joue un rôle analogue pour les *Seduni*. Quant à Agaune, avec son grand rocher éponyme et ses

¹³ MOREROD 1999.

¹⁴ Description sommaire et références bibliographiques ci-dessus, pp. 285-287.

¹⁵ ANTONINI 2002.

¹⁶ Description sommaire et références bibliographiques ci-dessus, pp. 177-180.

¹⁷ DUBUIS 1983.

nombreuses sources, c'est probablement un lieu de culte celtique, auquel succédera le sanctuaire des martyrs, soit en plein territoire des Nantuates, soit à l'extrême limite de celui des Véragres. On sait que les quatre tribus établies dans la haute vallée du Rhône en amont du Léman étaient encore bien vivantes au début de la domination romaine; on sait aussi que, à l'époque qui nous occupe, elles n'avaient plus de signification politique. On peut cependant penser que, de génération en génération, les habitants ont conservé les mêmes centres de ralliement, pour leurs marchés ou pour les services d'artisans qu'on ne trouvait pas dans les campagnes. Ce sont de tels lieux que les évêques, Théodore et peut-être un ou plusieurs de ses prédécesseurs, ont choisis pour rencontrer les gens de la campagne, et aussi comme bases pour l'évangélisation des vallées latérales. Dans ces conditions, on peut supposer qu'un centre du même genre a été utilisé pour christianiser le haut de la vallée du Rhône, le pays des *Uberi*, apparentés aux Lépontiens. Glis a peut-être joué ce rôle un peu plus tard, au VI^e siècle. Comme les trois centres mentionnés plus haut, ce lieu est un carrefour propice à la rencontre. En effet, les chemins venant du bas de la vallée y retrouvent ceux qui conduisent tant bien que mal au Simplon, ou vers la contrée de Conches et, de là, soit vers les vallées du Rhin et de l'Aar (par le Grimsel), soit vers les régions du sud (par le Nufenen et l'Albrun).

Examinons maintenant les premiers témoignages du développement chrétien d'Agaune et de Sion. En ce qui concerne Agaune et la mise en honneur des martyrs, il se pose une question de datation. Il y aurait une raison importante d'adopter une date relativement tardive: c'est le fait qu'à Octodure même, en ville, le paganisme est encore bien vivant au tournant du IV^e au V^e siècle. Dans ces conditions, si, comme on le pense, le sanctuaire d'Agaune a pris la relève d'un lieu de culte païen, une date trop ancienne serait probablement inacceptable.

Je n'entrerai pas ici dans une nouvelle description des édifices primitifs du sanctuaire des martyrs. Dans la première édition de cet ouvrage, nous nous étions fondés sur les travaux de Louis Blondel, exécutés un peu avant le milieu du XX^e siècle. Comme L. Blondel avait exploré le terrain plus profondément, ses observations avaient permis de corriger considérablement la lecture que Pierre Bourban avait faite au début du même siècle¹⁸. Cependant, les recherches ont repris depuis quelques années à Agaune, d'abord sous la direction de H.-J. Lehner, puis sous celle d'Alessandra Antonini. Les premiers résultats obtenus paraissent devoir conduire à d'importantes révisions.

Quoi qu'il en soit de ces premiers équipements, le sanctuaire des martyrs d'Agaune avait acquis une notoriété considérable, si bien qu'en 515, la royauté burgonde y fonda une abbaye, l'un des plus hauts lieux de la foi catholique dans le royaume. Il serait difficile d'imaginer qu'un tel centre n'ait pas joué dès le départ un rôle dans l'évangélisation du Chablais; pour le rendre palpable, il faudrait néanmoins que de nouvelles fouilles révèlent l'emplacement des églises les plus anciennes en aval de Saint-Maurice.

¹⁸ BLONDEL 1948, 1949, 1951 et 1966.

La ville de Sion est le deuxième lieu où l'on constate très tôt un rayonnement de l'évêché d'Octodure. A propos des témoignages archéologiques sur les origines chrétiennes de ce lieu, on peut aujourd'hui proposer aux chercheurs plusieurs directions de travail importantes. Actuellement, le Sion romain est connu grâce à plusieurs résidences suburbaines et à quelques inscriptions qui révèlent, entre autres choses, la présence de familles notables. En revanche, la zone urbaine est à peine repérée. Nos connaissances se limitent pour l'instant aux thermes découverts sous l'église Saint-Théodule, ainsi qu'à quelques pans de murs mis au jour à la rue de Conthey et à la place des Tanneries¹⁹. La rareté des trouvailles pourrait cependant tenir au fait que le substrat romain a pu être oblitéré par des constructions médiévales. Dans ces conditions, les moindres travaux entrepris dans le sous-sol de cette région devraient être soigneusement suivis. De plus, il faudrait, avec une vraie patience et des moyens adéquats, mener une exploration complète des caves dans les proches environs de la Sionne, sur les deux rives, ainsi que dans le quartier de la Cité; on pourrait ainsi repérer des murs romains réutilisés dans des constructions postérieures. Le jeu vaudrait la chandelle, car la connaissance du tissu urbain antique permettrait de repérer plus efficacement les endroits où le christianisme primitif a pu implanter son sanctuaire en ville. Dans la lancée, on pourrait retrouver l'éventuel prolongement septentrional d'un fragment d'enceinte du V^e siècle découvert sous l'église des Jésuites. De même, on devrait prêter une grande attention au tracé d'un rempart que les textes médiévaux attestent bien sur la rive gauche de la Sionne, non loin de la rivière; il pourrait avoir des bases très anciennes²⁰.

A propos des lieux de culte séduois les plus anciens, certains progrès ont été faits dans la recherche archéologique. L'exploration de la basilique funéraire de Sous-le-Scex a été achevée par A. Antonini²¹. A l'église Saint-Théodule²², les recherches ont été reprises par H.-J. Lehner et continuent sous la direction

¹⁹ Voir ci-dessus, pp. 27-28.

²⁰ Sur toutes ces questions, voir DUBUIS – LUGON 1985.

²¹ ANTONINI 2002.

²² Dans son article de 1999, Gilbert Coutaz écrit ceci: «Par les fouilles archéologiques, une église Saint-Théodule est attestée à Sion dès le V^e siècle; il s'agissait d'une crypte qui constituait, dès le VIII^e ou au début du IX^e siècle, un lieu de pèlerinage important contenant les ossements de l'évêque. Elle se trouvait à proximité de l'église paroissiale, appelée dans les sources *cathédrale inférieure ou d'en bas*, sous le patronage de la Vierge Marie» (COUTAZ 1999, p. 51 et note 50). L'auteur renvoie à nos travaux, dans lesquels pourtant nous n'avons pas écrit de pareilles choses. Remarquons tout d'abord que, au V^e siècle, le vocable de saint Théodore ne pourrait avoir existé que si la tombe du saint évêque s'était trouvée là; or on l'ignore parfaitement. Rappelons en outre que l'église originelle n'a rien d'une crypte; celle-ci ne sera bâtie que bien plus tard, à la fin du VIII^e siècle ou au début du suivant. Enfin, quant à cette église paroissiale que les documents appelleraient la «cathédrale inférieure», elle relève de la pure fantaisie.

d'A. Antonini²³. Ailleurs, le bilan est moins positif. A Valère, le sous-sol de la basilique n'a pas été fouillé lors des travaux de restauration en cours. Malgré l'intérêt que cela aurait présenté pour la recherche archéologique indispensable à l'histoire du lieu, on a préféré ne pas toucher le sol médiéval; l'opération était délicate à cause du sanctuaire et du chœur des chanoines. A l'église des Jésuites, un petit fragment d'abside préromane ou romane est encore accessible sous la sacristie. Comme, à l'est, le contexte rocheux a été détruit à la mine au début du XIX^e siècle, le seul endroit où l'on pourrait voir quelque chose est le sous-sol de la chapelle sud. Nous n'avons pas pu y fouiller, en raison de l'autel qui s'y élève, mais il ne serait pas impossible de trouver la solution technique nécessaire.

On en saurait peut-être davantage sur les origines chrétiennes de Sion si l'on mettait la main sur la première église de la communauté. A la fin de ce temps de tous les commencements, peu avant la fin du VI^e siècle, le siège épiscopal est transféré d'Octodure à Sion. Dans l'état de nos connaissances, les édifices culturels de ce moment ne conservent aucune trace de ce changement. A Octodure, la cathédrale est bien transformée, mais à l'époque carolingienne seulement, donc bien après le transfert du siège. A Sion, l'église du culte ordinaire de la communauté n'a pas encore été repérée; quant aux transformations observées aussi bien à l'église de Sous-le-Scex qu'à celle de Saint-Théodule, elles ne permettent pas, me semble-t-il, de trancher la question. Aucun document n'indique les motifs pour lesquels le siège épiscopal a été déplacé. On a supposé que c'était par crainte des incursions lombardes. On pourrait aujourd'hui penser que le rétrécissement du territoire diocésain dans les débuts du VI^e siècle avait incité à adopter un siège épiscopal mieux centré. Les rapports avec l'abbaye d'Agaune ont peut-être aussi joué un rôle. Le sanctuaire des martyrs avait été créé par l'évêque Théodore, mais le monastère fondé en 515 par le roi échappait évidemment à l'autorité effective des évêques. Le raid des «moines musclés»²⁴ d'Agaune sur Octodure et son évêque Agricol, en 565²⁵, est pour moi le signe de relations devenues très mauvaises.

Le sort d'une légende et le terreau de sa germination

A l'approche de l'année 1999, on a pensé en Valais à marquer le millénaire de l'acte par lequel les évêques de Sion ont reçu en 999 le pouvoir temporel sur le comté du Valais. D'aucuns ont même envisagé de célébrer à cette occasion le millénaire de l'Etat valaisan. A l'anachronisme d'un saint Théodore contemporain de Charlemagne, on en eût ajouté un autre, de nature différente ! Dans le volume 54 (1999) de *Vallesia*, Bernard Truffer et G. Coutaz ont présenté d'utiles mises au point sur l'état actuel des connaissances²⁶. Simultanément, A. Lugon et moi faisons de même en travaillant à notre contribution à une *Histoire du Valais* alors en préparation²⁷.

²³ Sur ces fouilles et leur histoire, voir THOMAS 2001.

²⁴ Cette expression assez drôle provient de MACMULLEN 1998, p. 31.

²⁵ Episode raconté dans la chronique de Marius d'Avenches. Texte dans GREMAUD, *Documents*, t. I, n° 13. Edition récente dans FAVROD 1991.

²⁶ TRUFFER 1999 et COUTAZ 1999.

²⁷ LUGON – DUBUIS 2002.

La première édition de cet ouvrage était orientée principalement sur les moyens consacrés à l'accomplissement du service pastoral; nous avons donc passé rapidement sur la donation du comté aux évêques. Il me paraît important de revenir sur la question, en raison des rapports qu'y entretiennent l'histoire, l'archéologie et la légende. On peut à ce propos présenter quelques idées nouvelles.

Depuis la dernière décennie du XIII^e siècle, l'évêque de Sion et son Chapitre cathédral recouraient, pour affirmer le principe de leur pouvoir temporel ou des droits qui en découlaient, à une donation que l'on croyait avoir été faite par Charlemagne à saint Théodore, évêque du lieu; cette manière de faire a prévalu durant plus de trois siècles. Pourtant, la preuve écrite de cette donation n'était pas donnée par un acte impérial, mais par le lectionnaire du XIII^e siècle²⁸ qui servait à l'office divin à la cathédrale ou à Valère. On y trouvait, au 16 août, fête du saint, une «Vie de saint Théodore, évêque de Sion», dans laquelle étaient contées les circonstances de la fameuse donation. Ce texte, appelé ensuite la «donation caroline», était considéré comme une preuve juridiquement valable.

En 1477, l'évêque Walter Supersaxo fit établir une copie authentique (*vidimus*) d'un acte de 999, aujourd'hui disparu, par lequel Rodolphe III, roi de Bourgogne, donnait les droits comtaux à Hugues, évêque de Sion, pour lui et pour ses successeurs. Dans la pratique ultérieure, cet acte fut considéré comme une confirmation de la donation caroline, laquelle demeurerait pour les évêques la source première de leur pouvoir temporel²⁹.

Pour les hommes du Moyen Age, saint Théodore avait été, comme le leur enseignait le légendier sédunois, un contemporain de Charlemagne. Au XVI^e siècle, lorsque les historiens deviennent plus exigeants, l'anachronisme est dénoncé par des savants zurichois, par ailleurs attachés à la confession réformée. C'est aussi le temps où les Dizains supportent plus mal le pouvoir temporel attaché à l'épiscopat; le temps aussi où les idées religieuses nouvelles font des adeptes dans le pays. Sous la pression de la Diète, l'évêque Hildebrand Jost dut finalement, en 1634, renoncer à appuyer son autorité temporelle sur la donation caroline. Le titre de comte du Valais, que l'évêque porta encore longtemps, devint surtout honorifique³⁰.

Lorsque, dès la première moitié du XIX^e siècle, des chercheurs, romands cette fois, s'intéressèrent de nouveau à ce problème d'histoire valaisanne, ils estimèrent eux aussi, et à bon droit, que la donation caroline appartenait au monde de la légende. Quant à la donation de 999, connue seulement par le *vidimus* de 1477, Maxime Reymond (en 1911) et Hans Hirsch (en 1937) la dénoncèrent comme un faux³¹. C'est dire que l'on n'avait pas avancé par rapport aux positions anciennes.

²⁸ Ce manuscrit comporte quelques remaniements du XIV^e siècle; ils n'importent pas directement à notre propos.

²⁹ Utile mise au point dans TRUFFER 1999, pp. 20-29.

³⁰ Voir TRUFFER 1999, pp. 20-29.

³¹ Références dans TRUFFER 1999, p. 8.

C'est à travers l'étude des équipements ecclésiastiques sédunois que des progrès décisifs ont pu être réalisés. Rares et peu bavards, les textes ne pouvaient en ce domaine apporter grand-chose. En 1953, L. Blondel pouvait ainsi estimer, sur leur seule base, que la cathédrale n'existait dans sa situation actuelle que depuis les premiers temps du XII^e siècle, tout comme l'église voisine de Saint-Théodule³².

Il appartenait à l'archéologie de fournir des données nouvelles capables de débloquer la situation. En 1960-1961, les fouilles entreprises sous l'église Saint-Théodule révélèrent des vestiges importants d'une crypte carolingienne³³. Les idées jusqu'alors acceptées pouvaient ainsi évoluer³⁴. Acquis essentiel pour la question qui nous occupe ici, le saint évêque avait été vénéré en ce lieu bien avant 999. Dans la cathédrale voisine, une fouille limitée permit, en 1985, de dégager une crypte romane et les amorces d'un chevet à trois absides du XI^e siècle. De plus, quelques éléments attestaient la présence d'un sanctuaire carolingien, qu'il faudrait pouvoir dégager plus largement³⁵. On tenait là un second acquis important: bien avant 999 également, la cathédrale Sainte-Marie se trouvait déjà là.

Ces découvertes archéologiques incitaient à examiner de plus près la «*Vie de saint Théodore, évêque de Sion*», que certains avaient datée du XIII^e siècle, mais dont le P. Baudouin de Gaiffier avait déjà placé l'existence vers 1160³⁶. Il convient tout d'abord de rappeler qu'il ne s'agit pas d'une «*vie*» comme nous l'entendons aujourd'hui, mais plutôt d'une sorte de panégyrique en trois points relatant les vertus du saint et les illustrant à chaque fois d'un *exemplum* (saint Théodore et Charlemagne, puis le miracle de la vendange multipliée, et finalement la découverte et la mise en honneur des martyrs d'Agaune). En 1981, j'avais proposé de situer la composition de cet ouvrage entre le milieu du XI^e siècle et celui du XII^e³⁷. Dans son article de 1999, G. Coutaz se propose de resserrer cette fourchette en liant cette «*Vie*» au contexte politique de l'épiscopat d'Ermanfroid (1054-ca. 1090). Les fonctions de celui-ci auprès de la cour pontificale, puis auprès de l'empereur Henri IV, en ont fait un témoin proche et actif de la Querelle des Investitures. Comme l'écrit G. Coutaz, cet évêque «*aurait été l'instigateur du récit pour légitimer son double pouvoir temporel et spirituel*»³⁸. Un autre lien, que

³² BLONDEL 1953b.

³³ DUBUIS 1962.

³⁴ DUBUIS – LUGON 1985.

³⁵ ANTONINI – DUBUIS – LUGON 1989; DUBUIS – LUGON 1989.

³⁶ de GAIFFIER 1955.

³⁷ DUBUIS 1981a.

³⁸ En 1981 (DUBUIS, 1981a), j'avais fait remarquer que le premier *exemplum* de la «*Vie*» (saint Théodore et Charlemagne) avait pour but de souligner la puissance de l'humble prière du saint, récompensée par l'amitié de l'empereur, qui se déclare disposé à lui donner ce qu'il voudra. Cette charmante histoire aurait pu se terminer là. Cependant, le texte se poursuit, mais sur un ton totalement différent: soudain très doctoral, Théodore demande le Comté et en évoque les avantages. Le texte juxtapose donc ici des éléments très dissemblables dans leur esprit. On pourrait aujourd'hui penser que la première partie de l'*exemplum* appartient à la rédaction originale (réalisée hors du Valais; voir les travaux connus de Baudouin de Gaiffier, de François-Olivier Dubuis, de François Huot et de François Deléglise), tandis que sa fin serait postérieure et d'inspiration sédunoise. Or, c'est précisément ce dernier passage, et lui seul, qui permet à G. Coutaz de lier chronologiquement ce récit avec la Querelle des Investitures, Ermanfroid et ses revendications. En somme, cet évêque n'a peut-être été l'instigateur que de ces quelques mots, qui détonnent manifestement.

G. Coutaz ne manque pas de rappeler, avait été établi par Joachim M. Huber puis par Daniel Thurre entre Ermanfroid et Théodore, par l'intermédiaire de la grande châsse conservée à Sion et qui servait autrefois pour les reliques de saint Théodore; selon J. M. Huber, elle daterait du troisième quart du XI^e siècle, et donc de l'épiscopat en question³⁹. Ainsi, la «Vie de saint Théodore», donnée au XIII^e siècle comme la preuve de la donation caroline, serait apparue moins d'un siècle après 999.

La maigre documentation dont les historiens avaient dû se contenter jusqu'au milieu du XX^e siècle se trouve donc aujourd'hui considérablement enrichie de nouvelles données, aussi nombreuses que variées. La plupart d'entre elles ont été rappelées par G. Coutaz⁴⁰. J'y reviens cependant, parce qu'elles me suggèrent des réflexions nouvelles à propos des circonstances historiques dans lesquelles a pu germer puis croître la légende du saint Théodore contemporain de Charlemagne.

La crypte carolingienne mise au jour sous l'église Saint-Théodule est à l'évidence un équipement lié à un pèlerinage. L'attestent ses étroits couloirs aménagés pour faciliter la circulation des pèlerins devant le couloir central, où se trouve l'*arcosolium* des reliques. Malgré l'absence d'une documentation spécifiquement sédunoise, on peut penser que le programme habituel du pèlerinage comporte la messe célébrée solennellement au chœur, c'est-à-dire au-dessus de la crypte, les prières sollicitant l'intercession du saint auprès de Dieu, et la vénération des saintes reliques. Il y a autre chose encore, qui importe très directement à notre propos. Le clergé qui veillait sur les reliques devait aimer à dire les merveilles accomplies par le saint fêté, devant des fidèles avides d'en savoir plus sur celui dont l'âme est auprès de Dieu et dont les précieux ossements sont encore sur cette Terre.

Or, que pouvait-on bien raconter au début du IX^e siècle, quand la crypte était encore neuve ? Aucun écrit n'est là pour nous renseigner. Les circonstances permettent du moins une hypothèse. A l'époque de Charlemagne, Althée était en même temps évêque de Sion et abbé de Saint-Maurice. On pouvait donc fort bien savoir à Sion ce que l'on disait à Agaune. Or, on avait écrit dans un faux acte de fondation du monastère agaunois forgé à l'époque carolingienne, et donc en gros contemporain de notre crypte, que saint Théodore avait en même temps participé à la fondation de l'abbaye par le roi Sigismond et réglé le sort des reliques qu'il venait de trouver. De cette découverte, on retrouvera plus tard les traces dans la «Vie de saint Théodore».

Il y a autre chose encore. A l'époque où le sanctuaire sédunois de Saint-Théodule avait été bâti, le monastère agaunois avait reconstruit la basilique des martyrs, en la pourvoyant notamment d'une crypte de pèlerinage. Charlemagne, dont on n'oubliait pas les bienfaits, avait sans doute aidé Althée, en même temps

³⁹ COUTAZ 1999, p. 51 et note 51. Il renvoie à THURRE 1992 et à HUBER 1998.

⁴⁰ COUTAZ 1999.

abbé d'une maison importante sur la route de Rome et évêque d'un diocèse bien placé dans les Alpes. On pouvait dans ce cas louer à Sion l'empereur qui avait contribué aussi au sanctuaire terrestre d'un saint Théodore dont l'âme était élevée dans le ciel. L'intervention de Charlemagne dans les constructions sédunoises n'est pas démontrée, mais il en existe un indice indirect. L'évêque du Valais s'installe à Sion juste avant la fin du VI^e siècle. La brusque apparition, à l'époque carolingienne, d'un équipement cathédral considérable, dont fait aussi partie Saint-Théodule, marque dans le développement ecclésial sédunois un tournant important et assez inattendu après plusieurs siècles de stagnation. Tout se passe comme si l'intervention subite de moyens économiques dont on ne disposait pas auparavant avait permis un vrai bouleversement. Cette intervention pourrait être celle de Charlemagne, auprès d'un abbé-évêque comme Althée, qui avait offert un petit reliquaire à la cathédrale de Sion; elle aurait permis une sorte de remise sur pied de l'Eglise dans ce pays, à travers un renouvellement des équipements culturels.

Et le temps passait, propice aux oublis, mais aussi aux embellissements. Charlemagne serait ainsi devenu un bienfaiteur de l'évêque Théodore quand celui-ci était encore en ce monde. Là serait la source de l'anachronisme présent plus tard dans la «Vie de saint Théodore».

Les circonstances de l'histoire et l'atmosphère qui devait régner autour du pèlerinage permettent sans doute aussi de jeter un regard nouveau sur le *vidimus* de 1477 et sur son modèle, l'acte de donation de 999. On sait maintenant, depuis une quarantaine d'années seulement, qu'au moment où le roi Rodolphe III fit sa donation, la cathédrale Notre-Dame et le sanctuaire voisin de Saint-Théodule existaient depuis presque deux siècles. La chancellerie royale pouvait donc fort bien libeller la donation en faveur de la Vierge Marie et de saint Théodore, considérés, selon l'habitude du temps, comme les propriétaires célestes de deux églises dont l'évêque Hugues était l'administrateur ici-bas. Dans ces conditions, il semble tout à fait inutile de recourir à l'ancienne hypothèse de l'interpolation plus ou moins tardive de la mention de Théodore⁴¹. Quant à la phrase peu claire qui, dans le *vidimus*, suit cette mention (*cuius studio* etc.), elle pourrait être l'écho de ce que l'on racontait au pèlerinage.

La «Vie de saint Théodore, évêque de Sion» semble bien apparaître un peu moins d'un siècle après l'acte de 999, qui est la véritable donation du Comté. On s'accorde aujourd'hui à penser que son auteur, le moine pèlerin Ruodpert, avait recueilli certaines traditions de l'église sédunoise. Ces traditions représentaient peut-être la manière dont on racontait les choses après la donation de 999. C'est un domaine encore inexploré, d'autant plus que le moine a pu récolter d'autres traditions ailleurs.

⁴¹ On sait d'ailleurs, grâce aux recherches de Wolfgang-Amédée Liebeskind (LIEBESKIND 1971) et de Theodor Schieffer (SCHIEFFER – MAYER 1977), que le *vidimus* de 1477 reflète bel et bien, sauf quelques fautes de copie ou, peut-être, mutations intentionnelles, une authentique donation de l'année 999.

Abréviations et ouvrages cités

AASM	Archives de l'Abbaye de Saint-Maurice. <i>Armorial Valaisan</i> , Zurich 1946.
AA. SS.	<i>Acta Sanctorum</i> , publiés par les Bollandistes.
Ac	(suivi d'un nom de localité): Archives de la commune de ...
ACS	Archives du Chapitre de Sion.
AES	Archives de l'Evêché de Sion.
AEV	Archives de l'Etat du Valais.
AGVO	Archiv des Geschichtsforschenden Vereins Oberwallis.
Ap	(suivi d'un nom de localité): Archives de la paroisse de ...
ASMHRA	Archives du Service des Monuments Historiques et Recherches Archéologiques, Sion.
ASSPA	<i>Annuaire de la Société Suisse de Préhistoire et d'Archéologie</i> .
AV	<i>Annales Valaisannes</i> .
BWG	<i>Blätter aus der Walliser Geschichte</i> .
Caliopè	<i>Caliopè libri secundi Vallesiae sacrae et profanae seu Pantheon annotationum a Christo passo usque ad tempora Adriani III de Riedmatten IIII</i> (manuscrit de Jean-Jodoc de Quartéry, milieu du XVII ^e siècle, Archives de l'Etat de Fribourg, fonds Gremaud, Valais, n ^o 8).
CAR	<i>Cahiers d'Archéologie Romande</i> .
Cart. Ainay	<i>Grand Cartulaire de l'abbaye d'Ainay</i> , publié par le comte de CHARPIN-FEUGEROLLES et M.-C.GUIGUE, Lyon 1885.
CDAV	Chronique des découvertes archéologiques publiée sous la responsabilité de F. WIBLÉ dans <i>Vallesia</i> dès 1988.
Corpus Christianorum	<i>Series latina CXLVIII (Concilia Galliae A. 314 - A. 506) et CXLVIII (Concilia Galliae A. 511-A. 695)</i> .
DHBS	<i>Dictionnaire Historique et Biographique de la Suisse</i> , Neuchâtel 1921-1934.
HE	<i>Histoire de l'Eglise depuis les origines jusqu'à nos jours</i> , publiée sous la direction d'Augustin FLICHE et de Victor MARTIN, Paris dès 1943.
HS	<i>Helvetia Sacra</i> .
KFS 1976	<i>Kunstführer durch die Schweiz</i> , 5 ^e édition 1976.
LTK	<i>Lexikon für Theologie und Kirche</i> , Freiburg im Br.
MDR	<i>Mémoires et Documents publiés par la Société d'Histoire de la Suisse Romande</i> , Lausanne.
MGH	<i>Monumenta Germaniae Historica</i> Auct. ant.: <i>Auctores antiquissimi</i> Conc.: <i>Concilia</i> Epist. karol.: <i>Epistolae karolini aevi</i> Script. rer. merov.: <i>Scriptores rerum merovingicarum</i> Conc. merov.: <i>Concilia aevi merovingici</i> Conc. karol.: <i>Concilia aevi karolini</i> Capit. Episcop.: <i>Capitula episcoporum</i> Capit.: <i>Capitularia</i> <i>Rudolfinger: Die Urkunden der Burgundischen Rudolfinger</i> .

<i>OH</i>	A.-J. DE RIVAZ, <i>Opera Historica</i> (AEV, Fonds de Rivaz).
<i>ORA/ WIBLÉ, CAV</i>	Office des recherches archéologiques; carte archéologique.
<i>RE</i>	<i>Paulys Realencyclopädie der classischen Altertumswissenschaft</i> , Stuttgart 1893-1973.
<i>RHE</i>	<i>Revue d'Histoire Ecclésiastique</i> .
<i>RHS</i>	<i>Revue d'Histoire Suisse</i> .
<i>RSAA</i>	<i>Revue Suisse d'Art et d'Archéologie</i> .
<i>RSH</i>	<i>Revue Suisse d'Histoire</i> .
(V.P.)	Résumé analytique de la visite pastorale du diocèse faite par l'évêque Guillaume de Rarogne en 1444, 1445 et partiellement en 1448. Ce texte est conservé dans <i>Caliopè</i> .
<i>VRK 1990</i>	Friedrich OSWALD, Leo SCHAEFER et Hans Rudolf SENNHAUSER, <i>Vorromanische Kirchenbauten. Katalog der Denkmäler bis zum Ausgang der Ottonen</i> [reprise de l'édition de 1966-1971], München 1990.
<i>VRK 1991</i>	Werner JACOBSEN, Leo SCHAEFER et Hans Rudolf SENNHAUSER, <i>Vorromanische Kirchenbauten. Katalog der Denkmäler bis zum Ausgang der Ottonen. Nachtragsband</i> , München 1991.
<i>ZSKG</i>	<i>Zeitschrift für schweizerische Kirchengeschichte</i> .

AEBISCHER 1928: Paul AEBISCHER, «Les martereys du canton de Fribourg», dans *RHS*, 1928, pp. 149-224.

AEBISCHER 1953: Paul AEBISCHER, «„Vallensis“ dans la toponymie romane», dans *Vallesia*, t. VIII, 1953, pp. 1-4.

AEBISCHER 1955: Paul AEBISCHER, «Les origines du nom de Massongex», dans *Vallesia*, t. X, 1955, pp. 59-64.

AEBISCHER 1962: Paul AEBISCHER, «La christianisation du Valais à la lumière de quelques faits linguistiques», dans *Vallesia*, t. XVII, 1962, pp. 171-206.

AEBISCHER 1970: Paul AEBISCHER, «Histoire religieuse et linguistique: la christianisation de l'Europe centrale d'après quelques faits lexicaux», dans *RSH*, 1970, pp. 1-22.

AEBISCHER 1973: Paul AEBISCHER, «Aspects négatifs de la toponymie valaisanne», dans *RSH*, 1973, pp. 479-491.

AMMANN 1983: Hans-Robert AMMANN, «Der Hof Leuk im Früh- und Hochmittelalter, 515 (?) - ca. 1150», dans *BWG*, 1983, pp. 117-132.

AMMANN 1985: Hans-Robert AMMANN, «Das Vizedominat von Leuk (1235-1613)», dans *BWG*, 1985, pp. 415-465.

ANTON 1975: Hans-Hubert ANTON, *Studien zu den Klosterprivilegien der Päpste im frühen Mittelalter unter besonderer Berücksichtigung der Privilegierung von St. Maurice d'Agaune*, Berlin/New-York 1975.

- ANTONINI 1989: Alessandra ANTONINI, «Saint-Sylve de Vex: résultats de l'enquête archéologique», dans *L'ancienne église Saint-Sylve de Vex*, 1989, pp. 15-36.
- ANTONINI 1994: Alessandra ANTONINI, «Saint-Séverin. L'église romane. La découverte archéologique d'un édifice», dans *Saint-Séverin, son église, sa paroisse*, Conthey 1994, pp. 27-54.
- ANTONINI 2002: Alessandra ANTONINI, Sion, *Sous-le-Scex (VS)*, I, *Ein spätantik-frühmittelalterlicher Bestattungsplatz: Gräber und Bauten*, avec des contributions de Suzanne EADES, Antoine LUGON et Arno RETTNER, Lausanne 2002 (CAR, n° 89).
- ANTONINI - DUBUIS - LUGON 1989: Alessandra ANTONINI, François-Olivier DUBUIS et Antoine LUGON, «Les fouilles récentes dans la cathédrale de Sion (1985 et 1988)», dans *Vallesia*, t. XLIV, 1989, pp. 61-78.
- AUBERT 1872: Edouard AUBERT, *Trésor de l'Abbaye de Saint-Maurice d'Agaune*, Paris 1872.
- AUBRUN 1986: Michel AUBRUN, *La paroisse en France, des origines au XV^e siècle*, Paris 1986.
- BÉRODY 1666: Guillaume BÉRODY, *Histoire du glorieux Saint Sigismond Martyr, Roy de Bourgogne, fondateur du célèbre monastère de Saint Maurice, fidèlement recueillie des anciens, et nouveaux auteurs, par le V. P. Fr. Sigismond de Saint Maurice. - Syon: H. L. Escrivain, 1666.*
- BESSON 1906: Marius BESSON, *Recherches sur les origines des évêchés de Genève, Lausanne et Sion*, Fribourg et Paris 1906.
- BESSON 1909: Marius BESSON, «La donation d'Ayroenus à Saint-Maurice», dans *RHES*, t. III, 1909, pp. 294-296.
- BESSON 1913: Marius BESSON, *Monasterium Acaunense*, Fribourg 1913.
- BLONDEL 1946: Louis BLONDEL, «Une sépulture mérovingienne à Massongex», dans *AV*, 1946, p. 80.
- BLONDEL 1946 a: Louis BLONDEL, «L'église et le prieuré de Bourg-Saint-Pierre», dans *Vallesia*, t. I, 1946, pp. 21-41.
- BLONDEL 1947: Louis BLONDEL, «L'Hospice du Grand Saint-Bernard. Etude archéologique», dans *Vallesia*, t. II, 1947, pp. 19-44.
- BLONDEL 1948: Louis BLONDEL, «Les anciennes basiliques d'Agaune», dans *Vallesia*, t. III, 1948, pp. 9-57.
- BLONDEL 1949: Louis BLONDEL, «Le baptistère et les anciens édifices conventuels de l'Abbaye d'Agaune», dans *Vallesia*, t. IV, 1949, pp. 15-28.
- BLONDEL 1951: Louis BLONDEL, «Le caveau funéraire du cimetière d'Agaune et la basilique du XI^e siècle», dans *Vallesia*, t. VI, 1951, pp. 1-15.
- BLONDEL 1951 a: Louis BLONDEL, «Le château de Chamoson», dans *Vallesia*, t. VI, 1951, pp. 27-34.

- BLONDEL 1951 b: Louis BLONDEL, «Le château des de la Tour-Châtillon à Bas-Châtillon (Niedergersteln)», dans *Vallesia*, t. VI, 1951, pp. 43-57.
- BLONDEL 1952: Louis BLONDEL, «La chapelle Saint-Félix de Geronde, à Sierre», dans *Vallesia*, t. VII, 1952, pp. 155-160.
- BLONDEL 1953 a: Louis BLONDEL, «La chapelle Notre-Dame Sous-le-Bourg, à Saint-Maurice d'Agaune», dans *Vallesia*, t. VIII, 1953, pp. 5-18.
- BLONDEL 1953 b: Louis BLONDEL, «Les origines de Sion et son développement urbain au cours des siècles», dans *Vallesia*, t. VIII, 1953, pp. 19-47.
- BLONDEL 1953 c: Louis BLONDEL, «Sierre, ses origines et ses châteaux disparus», dans *Vallesia*, t. VIII, 1953, pp. 49-71.
- BLONDEL 1954: Louis BLONDEL, «Les châteaux et le bourg de Granges», dans *Vallesia*, t. IX, 1954, pp. 129-148.
- BLONDEL 1954 a: Louis BLONDEL, «Les châteaux et le bourg de Conthey», dans *Vallesia*, t. IX, 1954, pp. 149-164.
- BLONDEL 1954 b: Louis BLONDEL, «Le château de Saxon», dans *Vallesia*, t. IX, 1954, pp. 165-174.
- BLONDEL 1955: Louis BLONDEL, «Les thermes romains de Tarnaiæ (Massongex)», dans *Vallesia*, t. X, 1955, pp. 43-58.
- BLONDEL 1955 a: Louis BLONDEL, «Le bourg d'Orsières, ses églises et le Châtelard», dans *Vallesia*, t. X, 1955, pp. 71-86.
- BLONDEL 1957: Louis BLONDEL, «Le bourg de Viège», dans *Vallesia*, t. XII, 1957, pp. 313-325.
- BLONDEL 1960: Louis BLONDEL, «La chapelle Notre-Dame du Scex à Saint-Maurice», dans *Vallesia*, t. XV, 1960, pp. 145-153.
- BLONDEL 1961: Louis BLONDEL, «Le bourg de Sembrancher», dans *Vallesia*, t. XVI, 1961, pp. 267-275.
- BLONDEL 1966: Louis BLONDEL, «Plan et inventaire des tombes des basiliques d'Agaune», dans *Vallesia*, t. XXI, 1966, pp. 29-34.
- BOLLI 1995: Christophe BOLLI, *Randonnaz, village disparu, Sierre 1995 (Cahiers de l'histoire locale, n° 8)*.
- BONNET 1991: Charles BONNET, «Le groupe épiscopal de Genève», dans *Archéologie Suisse*, 1991/2, pp. 221-228.
- BOUFFARD 1945: Pierre BOUFFARD, «Nécropoles burgondes de la Suisse. Les garnitures de ceintures», dans *Cahiers de Préhistoire et d'Archéologie*, I, 1945.
- BOUFFARD 1948: Pierre BOUFFARD, «Saint-Pierre de Clages et les églises des Alpes à trois absides», dans *Vallesia*, t. III, 1948, pp. 59-79.

- BRACKMANN 1927: Albert BRACKMANN, *Regesta Pontificum Romanorum*, dans *Germania Pontificia*, vol. II, *pars IIa (Helvetia Pontificia)*, Berlin 1927.
- BRIGUET 1744: Sébastien BRIGUET, *Vallesia Christiana seu Dioecesis Sedunensis historia sacra val-lensium episcoporum serie observata, addito in fine eorumdem syllabo*, Sion 1744.
- BÜCHI 1920: Albert BÜCHI, «Urkunden und Akten zur Walliser Geschichte des 15./16. Jahrhunderts. Schluss», dans *BWG*, Bd. V, 1920, pp. 293-296.
- CASSINA 1994: Gaëtan CASSINA, «La paroisse du Mont de Conthey: mère ou filiale ?», dans *Saint-Séverin, son église, sa paroisse*, Conthey 1994, pp. 9-26.
- CHÉLINI 1991: Jean CHÉLINI, *L'aube du moyen âge. Naissance de la chrétienté médiévale*, Paris 1991.
- CHEVALLEY 1990: Eric CHEVALLEY, «La Passion anonyme de saint Maurice d'Agaune. Edition critique», dans *Vallesia*, t. XLV, 1990, pp. 37-120.
- CIBRARIO - PROMIS 1833: Luigi CIBRARIO et Domenico Casimiro PROMIS, *Documenti, sigilli e monete appartenenti alla storia della monarchia di Savoia*, Turin 1833.
- CONNE 1991: Olivier CONNE, *La Contrée de Sierre, 1302 - 1914*, Sierre 1991.
- CORTHÉSY 1903: Eugène CORTHÉSY, *La Vallée des Ormonts*, Lausanne 1903.
- COUTAZ 1979: Gilbert COUTAZ, «La ville de Saint-Maurice d'Agaune avant la Grande Peste. Etude d'histoire sociale d'après la liste des contribuables de 1303», dans *Vallesia*, t. XXXIV, 1979, pp. 175-278.
- COUTAZ 1999: Gilbert COUTAZ, «La donation des droits comtaux à l'évêque de Sion, en 999: un texte dévalué de l'histoire du Valais», dans *Vallesia*, t. LIV, 1999, pp. 31-67.
- DABINOVIC 1962: Antoine S. DABINOVIC, «Les origines du village de Saint-Triphon», dans *Revue Historique Vaudoise*, 1962, pp. 1-39.
- DESCŒUDRES - SAROTT 1984: Georges DESCŒUDRES et Jachen SAROTT, «Materialien zur Pfarrei- und Siedlungsgeschichte von Leuk. Drei archäologische Untersuchungen: Pfarrkirche St. Stephan, ehemalige St. Peterskirche und Mageranhaus», dans *Vallesia*, t. XXXIX, 1984, pp. 139-238.
- DESCŒUDRES - SAROTT 1986: Georges DESCŒUDRES et Jachen SAROTT, «Eine frühchristliche Taufkirche im Oberwallis. Die Ausgrabungen in der Pfarr- und Wallfahrtskirche Unsere Liebe Frau auf dem Glisacker (Gemeinde Brig-Glis)», dans *Vallesia*, t. XLI, 1986, pp. 349-448.
- DESSEMONTET 1962: Olivier DESSEMONTET, «A propos de Saint-Triphon», dans *Revue Historique Vaudoise*, 1962, pp. 101-107.
- DIDIER 1959: Jean-Charles DIDIER, *Le baptême des enfants dans la tradition de l'Eglise*, Tournai 1959.
- DONNET 1942: André DONNET, *Saint Bernard et les origines de l'hospice du Mont-Joux (Grand-Saint-Bernard)*, Saint-Maurice 1942.

- DUBUIS 1939: François-Olivier DUBUIS, «Monthey (district de Monthey, Valais)», dans *ASSPA*, 1939, pp. 112-113.
- DUBUIS 1961: François-Olivier DUBUIS, «L'église Saint-Jean d'Ardon», dans *RSAA*, vol. 21, fasc. 3/4, 1961, pp. 113-142.
- DUBUIS 1962: François-Olivier DUBUIS, «Sepulcrum Beati Theodoli», dans *Bulletin du diocèse de Sion*, 1962, pp. 17-52.
- DUBUIS 1966: François-Olivier DUBUIS, «Archéologie, tradition et légende. Saint Théodore, évêque d'Octodure: son souvenir et son culte en Valais jusqu'au XVI^e siècle», dans *Helvetia Antiqua. Festschrift Emil Vogt*, Zürich 1966, pp. 317-326.
- DUBUIS 1967: François-Olivier DUBUIS, «L'église de Saint-Pierre-de-Clages (Valais). Les enseignements tirés du récent chantier de restauration», dans *Bibliothèque historique vaudoise*, t. XL, 1967, pp. 65-95.
- DUBUIS 1973: François-Olivier DUBUIS, «L'église du Marais (Sierre)», dans *Vallesia*, t. XXVIII, 1973, pp. 175-212.
- DUBUIS 1976 a: François-Olivier DUBUIS, «L'église paroissiale de Muraz (district de Monthey, VS)», dans *RSAA*, vol. 33, 1976, cahier 3, pp. 185-210.
- DUBUIS 1976 b: François-Olivier DUBUIS, «La cure de Saint-Sigismond à Saint-Maurice», dans *Vallesia*, t. XXXI, 1976, pp. 193-224.
- DUBUIS 1977: François-Olivier DUBUIS, «L'église de Géronde (Sierre)», dans *Vallesia*, t. XXXII, 1977, pp. 307-392.
- DUBUIS 1978: François-Olivier DUBUIS, *Martigny-Bourg... un trésor en partie caché*, Martigny 1978 (*Association pour la sauvegarde du patrimoine de Martigny*, bulletin n° 2).
- DUBUIS 1981 a: François-Olivier DUBUIS, «Saint Théodule, patron du diocèse de Sion et fondateur du premier sanctuaire d'Agaune. Les expressions diverses d'une indéfectible vénération», dans *AV*, 1981, pp. 123-159.
- DUBUIS 1981 b: François-Olivier DUBUIS et Walter RUPPEN, *L'église Saint-Théodule – Die Sankt-Theodulskirche*, Sion 1981 (*Sedunum Nostrum*, bulletin n° 30).
- DUBUIS 1983: François-Olivier DUBUIS, «Vestiges de sanctuaires primitifs et „préhistoire“ des paroisses rurales en amont du Léman», dans *Archéologie Suisse*, 1983/2, pp. 90-96.
- DUBUIS 1983 a: François-Olivier DUBUIS, «Géronde. Du presbytère sierrois au monastère des Bernardines: origine et développement des bâtiments d'habitation», dans *Vallesia*, t. XXXVIII, 1983, pp. 25-84.
- DUBUIS 1984: François-Olivier DUBUIS, «La découverte d'une église préromane à Sion, Sous-le-Scex», dans *Archéologie Suisse*, 1984/4, pp. 139-144.
- DUBUIS 1984 a: François-Olivier DUBUIS, «L'église Saint-Germain des Vignes (paroisse de Rarogne)», dans *Vallesia*, t. XXXIX, 1984, pp. 97-124.

- DUBUIS 1984 b: François-Olivier DUBUIS, «Les anciennes églises Saint-Laurent de Bramois et leur signification pour l'histoire de la paroisse», dans *AV*, 1984, pp. 109-126.
- DUBUIS 1984 c: François-Olivier DUBUIS, «Saint-Léger de Nendaz: les sanctuaires antérieurs à l'église actuelle», dans *AV*, 1984, pp. 127-160.
- DUBUIS P. 1976: Pierre DUBUIS, «Raymond de Montevitulo, lombard et bourgeois de Saint-Maurice à la fin du XIII^e siècle», dans *AV*, 1976, pp. 131-139.
- DUBUIS P. 1979: Pierre DUBUIS, «Documents relatifs à la cathédrale de Sion au moyen âge», dans *Vallesia*, t. XXXIV, 1979, pp. 149-173.
- DUBUIS P. 1980: Pierre DUBUIS, «L'épidémie de peste de 1349 à Saint-Maurice d'Agaune», dans *Etudes de lettres*, série IV, tome 3, n° 1, 1980, pp. 3-20.
- DUBUIS P. 1988: Pierre DUBUIS, «Les petites villes du diocèse de Sion au moyen âge (IX^e-XV^e siècles)», dans *RSH*, 3, 1988, pp. 107-126.
- DUBUIS P. 1990: Pierre DUBUIS, *Une économie alpine à la fin du Moyen Age. Orsières, l'Entremont et les régions voisines, 1250-1500*, Saint-Maurice 1990 (*Cahiers de Vallesia*, 1).
- DUBUIS P. 1994: Pierre DUBUIS, *Le jeu de la vie et de la mort. La population du Valais (XIV^e-XVI^e siècle)*, Lausanne 1994 (*Cahiers lausannois d'histoire médiévale*, 13).
- DUBUIS - DUBUIS 1978: François-Olivier DUBUIS et Pierre DUBUIS, «Les fouilles de la chapelle Saint-Laurent et les origines de Saillon», dans *Vallesia*, t. XXXIII, 1978, pp. 55-74.
- DUBUIS - HALDIMAND - MARTIN-KILCHER 1987: Bertrand DUBUIS, Marc-André HALDIMAND et Stefanie MARTIN-KILCHER, «Céramiques du Bas-Empire découvertes à Sion, Sous-le-Scex», dans *Archéologie Suisse*, 1987/4, pp. 157-168.
- DUBUIS - LUGON 1980: François-Olivier DUBUIS et Antoine LUGON, «Inventaire topographique des maisons de Sion aux XVII^e et XVIII^e siècles», dans *Vallesia*, t. XXXV, 1980, pp. 127-436.
- DUBUIS - LUGON 1985: François-Olivier DUBUIS et Antoine LUGON, «Sion jusqu'au XII^e siècle. Acquis, questions et perspectives», dans *Vallesia*, t. XL, 1985, pp. 1-60.
- DUBUIS - LUGON 1985 a: François-Olivier DUBUIS et Antoine LUGON, «La chapelle Sainte-Marie-Madeleine d'Argnou (paroisse d'Ayent)», dans *AV*, 1985, pp. 95-115.
- DUBUIS - LUGON 1987: François-Olivier DUBUIS et Antoine LUGON, «La défense de l'axe du Simplon: G.H. Dufour et les fortifications de Saint-Maurice», dans *Le général Dufour et Saint-Maurice*, Lausanne 1987 (*CAR*, n° 35), pp. 65-111.
- DUBUIS - LUGON 1988: François-Olivier DUBUIS et Antoine LUGON, «Sion jusqu'au XVIII^e siècle: état de la recherche et hypothèses de travail», dans *La Part du Feu. Sion 1788-1988*, Sion 1988, pp. 13-34.
- DUBUIS - LUGON 1989: François-Olivier DUBUIS et Antoine LUGON, «La cathédrale Notre-Dame de Sion. Le contexte historique des vestiges découverts en 1985 et 1988», dans *Vallesia*, t. XLIV, 1989, pp. 79-114.

- DUBUIS - LUGON 1991: François-Olivier DUBUIS et Antoine LUGON, «Le Valais sous l'œil d'un militaire suisse: Guillaume Henri Dufour et la défense du Simplon (1821-1822)», dans *Vallesia*, t. XLVI, 1991, pp. 83-99.
- DUCREY 1978: Pierre DUCREY, «Etat de la recherche sur le Valais romain», dans *Vallesia*, t. XXXIII, 1978, pp. 17-30.
- DUMAS 1943: Auguste DUMAS, Emile AMANN, «Les diocèses et les provinces», dans *L'Eglise au pouvoir des laïques*, Paris 1943 (*HE*, t. 7), pp. 177-189.
- DUPONT LACHENAL 1929: Léon DUPONT LACHENAL, *Les abbés de Saint-Maurice d'Agaune*, Saint-Maurice 1929.
- DUPONT LACHENAL 1932: Léon DUPONT LACHENAL, *Les abbés de Saint-Maurice d'Agaune*, Saint-Maurice 1932.
- DUPONT LACHENAL 1959: Léon DUPONT LACHENAL, «Notes d'histoire religieuse. Paroisses et clergé en Bas-Valais aux environs de 1600», dans *AV*, 1962, pp. 413-476.
- DUPONT LACHENAL 1963: Léon DUPONT LACHENAL, *Martigny. De la capitale romaine à la cité moderne*, Neuchâtel 1963 (*Trésors de mon pays*, 107).
- DUPONT LACHENAL 1963 a: Léon DUPONT LACHENAL, «Quelques notes sur d'anciens établissements bénédictins en Valais», dans *Genava*, nouvelle série, 11, 1963, pp. 209-235.
- DUPONT LACHENAL 1971: Léon DUPONT LACHENAL, «Jean-Jodoc de Quartéry, 1608-1669, chanoine de Sion et abbé de Saint-Maurice. Recherches sur sa vie et ses oeuvres», dans *Vallesia*, t. XXVI, 1971, pp.131-185.
- DUPRAZ 1961: Louis DUPRAZ, *Les Passions de saint Maurice d'Agaune*, Fribourg 1961 (*Studia Friburgensia*, nouvelle série, n° 27).
- EGGENBERGER - STÖCKLI 1975: Peter EGGENBERGER et Werner STÖCKLI, «La découverte en l'Abbaye de St-Maurice d'une épitaphe dédiée au moine Rusticus», dans *Helvetica Archaeologica*, 6/1975, pp. 22-32.
- ELSIG 1990: Patrick ELSIG, *Une histoire multimillénaire: la chapelle Saint-Félix et la colline de Géronde, à Sierre* (mémoire de licence, Université de Lausanne, juin 1990).
- ELSIG 1992: Patrick ELSIG, «L'ancienne église Saint-Maurice de Saxon», dans *Vallesia*, t. XLVII 1992, pp. 289-303.
- FACCANI à paraître: Guido FACCANI, «Martigny in spätantiker und frühmittelalterlicher Zeit», à paraître dans les *Actes* du Colloque tenu du 27 au 29 septembre 2001 à l'Université de Fribourg sur le thème *Villes et villages. Tombes et églises. La Suisse de l'Antiquité tardive et du Haut Moyen Age*.
- FACCANI - MEIER 1996: Guido FACCANI et Hans-Rudolf MEIER, «Vom römischen Vorstadtbau zur Bischofs- und Pfarrkirche. Zwischenbericht über die Ausgrabungen in der Kirche Notre-Dame-des-Champs in Martigny», dans *Vallesia*, t. LI, 1996, pp. 243-270.

- FARQUET 1953: Philippe FARQUET, *Martigny, chroniques, sites et histoire*, Martigny 1953.
- FAVROD 1991: Justin FAVROD, *La Chronique de Marius d'Avenches (455-581). Texte, traduction et commentaire*, Lausanne 1991 (*Cahiers lausannois d'histoire médiévale*, 4).
- FOERSTER 1939: Heinrich FOERSTER, «Zur Vita Sancti Theodori Sedunensis episcopi», dans *ZSKG*, XXXIII, 1939, pp. 233-240.
- FURRER: Sigismund FURRER, *Geschichte, Statistik und Urkundensammlung über Wallis*, 3 volumes, Sion 1850-1854.
- de GAIFFIER 1955: Baudouin de GAIFFIER, «L'homélaire-légendier de Valère (Sion, Suisse)», dans *Analecta Bollandiana*, 73, 1955, pp. 19-139.
- GARBELY 1949: Leo GARBELY, «Die Pfarckirche von Münster», dans *Vallesia*, t. IV, 1949, pp. 47-74.
- GARD 1982: Jean-Michel GARD, «Histoire et architecture», dans *L'église du Châble*, Bagnes, 1982, pp. 9-47.
- GEIGER 1979: Hans-Ulrich GEIGER, «Die merowingischen Münzen in der Schweiz», dans *Schweizerische Numismatische Rundschau*, 58, 1979, pp. 83-178.
- GILOMEN-SCHENKEL 1985: Elsanne GILOMEN-SCHENKEL, «Die Rolle des Walliser Bistums im karolingischen Reich. Eine Erfindung der Historiographie ?», dans *Vallesia*, t. XL, 1985, pp. 233-245.
- GILOMEN-SCHENKEL 1986: Elsanne GILOMEN-SCHENKEL, «Frühes Mönchtum und benediktinische Klöster des Mittelalters in der Schweiz», dans *Die Orden mit Benediktinerregel*, Bâle 1986, (*HS III/I*, pp. 33-93).
- GLÄTTLI 1937: Hugo GLÄTTLI, *Probleme der kirchlichen Toponomastik der Westschweiz und Ostfrankreichs*, Paris 1937 (*Romanica Helvetica*, vol. V).
- GREMAUD, Catalogue: Jean GREMAUD, «Catalogue des évêques de Sion», dans *MDR*, 1^{ère} série, t. XVIII, 1863, pp. 461-500.
- GREMAUD, Chartes: Jean GREMAUD, «Chartes sédunoises», dans *MDR*, 1^{ère} série, t. XVIII, 1863, pp. 333-459.
- GREMAUD, Doc.: Jean GREMAUD, *Documents relatifs à l'histoire du Vallais*, 8 vol., Lausanne 1875-1898 (*MDR*, 1^{ère} série, t. XXIX-XXXIII et XXXVII-XXXIX).
- GREMAUD, Néc. Granges: Jean GREMAUD, «Nécrologe de l'église paroissiale de Granges», dans *MDR*, 1^{ère} série, t. XVIII, 1863, pp. 295-331.
- GRUBER 1932: Eugen GRUBER, *Die Stiftungsheiligen der Diözese Sitten im Mittelalter*, Fribourg 1932.
- GUNTERN 1978: Josef GUNTERN, *Volkserzählungen aus dem Oberwallis*, Basel 1978.

- HAUSMANN 1999: Germain HAUSMANN, «La constitution du patrimoine de Saint-Maurice», dans *Vallesia*, t. LIV, 1999, pp. 205-237.
- Histoire du Valais* 2002: *Histoire du Valais*, Sion 2002 (AV, années 2000-2001).
- HORAT 1979: Heinz HORAT, «Kunsthistorisches Inventar des Dorfkerns von Naters», dans *Vallesia*, t. XXXIV, 1979, pp. 289-342.
- HUBER 1998: Joachim Manuel HUBER, *Der sogenannte „Grosse Reliquienschrein“ im Domschatz zu Sitten. Eine Untersuchung zu Geschichte, Konstruktion, Ikonographie und Stil eines mit Silberreliefs verkleideten Reliquienschreins des 11. Jahrhunderts im Alpenraum*, Winterthur 1998.
- HUOT 1973: François HUOT, *L'Ordinaire de Sion. Etude sur sa transmission manuscrite, son cadre historique et sa liturgie*, Fribourg 1973 (*Spicilegium Friburgense*, 18).
- HUOT 1986 a: François HUOT, «Ayent», dans *HS III/I*, 1, Bâle 1986, pp. 357-375.
- HUOT 1986 b: François HUOT, «Bourg-Saint-Pierre (Saint-Pierre du Mont-Joux)», dans *HS III/I*, 1, Bâle 1986, pp. 248-252.
- HUOT 1986 c: François HUOT, «Granges», dans *HS III/I*, 2, Bâle 1986, pp. 744-750.
- HUOT 1986 d: François HUOT, «Saint-Pierre de Clages», dans *HS III/I*, 3, Bâle 1986, pp. 1437-1470.
- HUOT 1986 e: François HUOT, «Port-Valais», dans *HS III/I*, 2, Bâle 1986, pp. 1034-1054.
- IMBART DE LATOUR 1900: Pierre IMBART DE LATOUR, *Les origines religieuses de la France: les paroisses rurales du IX^e au XI^e siècle*, Paris 1900 (réimpression 1979).
- IMESCH 1907: Dyonis IMESCH, «Die Gründung der Pfarreien, Pfründen und frommen Stiftungen des Oberwallis», dans *BWG*, III, 1907, pp. 247-273.
- JACCARD 1906: Henri JACCARD, *Essai de toponymie. Origine des noms de lieux habités et des lieux-dits de la Suisse romande*, Lausanne 1906 (*MDR*, 2^e série, t. VII).
- JÖRG 1977 a: Christoph JÖRG, *Die Inschriften des Kantons Wallis bis 1300*, Fribourg 1977 (*Corpus Inscriptionum Medii Aevi Helvetiae*).
- JÖRG 1977 b: Christoph JÖRG, «Vultcherius Sedunensis episcopus, ein vergessener Bischof von Sitten ?», dans *ZSKG*, 71, 1977, pp. 20-29.
- KAENEL - CURDY - ZWAHLEN 1984: Gilbert KAENEL, Philippe CURDY et Hanspeter ZWAHLEN, *Saint-Triphon, Le Lessus (Ollon, Vaud) du Néolithique à l'époque romaine*, Lausanne 1984 (*CAR*, n° 30).
- LATHION 1961: Lucien LATHION, *Théodore d'Octodure et les origines chrétiennes du Valais*, Lausanne 1961.
- LAVANCHY 1985: Charles LAVANCHY, «Numismatique valaisanne», dans *Vallesia*, t. XL, 1985, pp. 61-100.

- LEHNER 1987: Hans-Jörg LEHNER, «Die Ausgrabungen von Sitten „Sous-le-Scex“. Zwischenbericht über die Arbeiten von 1984-1987», dans *Archéologie Suisse*, 1987/4, pp. 145-156.
- LEHNER - WIBLÉ 1993: Hans-Jörg LEHNER et François WIBLÉ, «De la première cathédrale du Valais à la paroissiale actuelle: la contribution de l'archéologie», dans *Restauration de l'église paroissiale de Martigny 1990-1993. Les vestiges archéologiques, la restauration de l'édifice et des oeuvres d'art*, Martigny 1993.
- LEHNER 1994: Hans-Jörg LEHNER, «L'exploration archéologique de la chapelle Saint-Ginier, ancienne église paroissiale de Villa/Sierre», dans *Vallesia*, t. XLIX, 1994, pp. 139-154.
- LEHNER - ANTONINI - LUGON 1991: Hans-Jörg LEHNER, Alessandra ANTONINI et Antoine LUGON, «Résultats importants d'une fouille d'urgence: „préhistoire“ et évolution de l'église paroissiale de Nax», dans *Vallesia*, t. XLVI, 1991, pp. 237-244.
- LIEBESKIND 1971: Wolfgang-Amédée LIEBESKIND, «L'Etat valaisan: esquisse d'une histoire politique des origines au milieu du XIX^e siècle», dans *AV*, 1971, pp. 3-80.
- LUGON 1984: Antoine LUGON, «Une communauté suburbaine d'autrefois: essai d'histoire de Salins, des origines à la fin de l'Ancien Régime», dans *AV*, 1984, pp. 35-86.
- LUGON 1985: Antoine LUGON, «Lieux et gens de Bramois du bas moyen âge au milieu du XVIII^e siècle», dans *AV*, 1985, pp. 151-180.
- LUGON 1988: Antoine LUGON, «Le trafic commercial par le Simplon et le désenclavement du Valais oriental (fin du XII^e-milieu du XIV^e siècle)», dans *Ceux qui passent et ceux qui restent. Etudes sur les trafics transalpins et leur impact local. Actes du Colloque de Bourg-Saint-Pierre, 23-25 septembre 1988*, publiés par Pierre DUBUIS, Saint-Maurice 1988, pp. 87-99.
- LUGON 1989: Antoine LUGON, «Saint-Sylve de Vex: notes d'histoire paroissiale», dans *L'ancienne église Saint-Sylve de Vex*, Sion 1989, pp. 45-63.
- LUGON - DUBUIS 2002: Antoine LUGON et François-Olivier DUBUIS, «Basse Antiquité et féodalité. IV^e-XIII^e siècle», dans *Histoire du Valais 2002*, pp. 129-225.
- MACMULLEN 1998: Ramsay MACMULLEN, *Christianisme et paganisme du IV^e au VIII^e siècle*, Paris 1998.
- MANSI 1759: Joannes Dominicus MANSI, *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, t. III, Florence 1759.
- MARIÉTAN 1925: Joseph MARIÉTAN, *La juridiction spirituelle de l'Abbaye de Saint-Maurice*, Saint-Maurice 1925.
- MARTIN 1910: Paul-Edmond MARTIN, *Etudes critiques sur la Suisse à l'époque mérovingienne*, Genève et Paris 1910.
- MAZZA 1981: Sandro MAZZA, *San Michele di Gornate, Saint-Félix de Géronde, San Carpofo di Mesocco; tre chiese dei secoli bui*, Colombo-Tradate, 1981.

- MICHELET 1983: Henri MICHELET, «A propos de la plus ancienne mention de Nendaz», dans *AV*, 1983, pp. 105-111.
- MOREROD 1999: Jean-Daniel MOREROD, «L'Eglise du Valais et son patrimoine dans le diocèse de Lausanne», dans *Vallesia*, t. LIV, 1999, pp. 137-160.
- MOTTAS 1980: François MOTTAS, «Milliaires et vestiges des voies romaines du canton de Vaud», dans *Archéologie Suisse* 1980, 3, pp. 154-168.
- MOTTAZ *DHV*: Eugène MOTTAZ, *Dictionnaire historique, géographique et statistique du Canton de Vaud*, 2 vol., Lausanne 1914-1921.
- MUELLER 1967: Iso MUELLER, «Zur Entstehung der Pfarreien im Wallis», dans *Vallesia*, t. XXII, 1967, pp. 5-69.
- PICHARD-SARDET 1989: Nathalie PICHARD-SARDET, «De Sembrancher au col du Grand-Saint-Bernard: une approche archéologique des vestiges routiers», dans *Une région, un passage. L'Entremont de la fin du moyen âge à nos jours*, Martigny 1989, pp. 39-60.
- PIVANO 1903: Silvio PIVANO, «Le carte delle case del Grande e del Piccolo San Bernardo esistenti nell'archivio dell'Ordine Mauriziano», dans *Miscellanea valdostana. Biblioteca della Società storica subalpina*, t. XVII, 1903, pp. 57-238.
- QUAGLIA 1955: Lucien QUAGLIA, *La Maison du Grand-Saint-Bernard des origines aux temps actuels*, Aoste 1955.
- REYMOND 1909: Maxime REYMOND, «Les martereys dans le canton de Vaud», dans *RHES*, t. 3, 1909, pp. 102-122.
- REYMOND 1926: Maxime REYMOND, «La charte de Saint-Sigismond pour Saint-Maurice d'Agaune en 515», dans *RHS*, t. VI, 1926, pp. 1-60.
- DE RIEDMATTEN 1962: Henri DE RIEDMATTEN, «L'historicité du martyre de la légion thébaine: simples réflexions de méthodologie», dans *AV*, 1962, pp. 331-348.
- DE RIVAZ 1779: Pierre DE RIVAZ, *Eclaircissements sur le martyre de la légion thébéenne*, Paris 1779.
- DE RIVAZ 1832: André DE RIVAZ, *Notice historique sur l'église paroissiale d'Ardon*, Sion 1832.
- VON ROTEN 1946: Hans Anton VON ROTEN, «Zur Zusammensetzung des Domkapitels von Sitten im Mittelalter (1. Teil)», dans *Vallesia*, t. I, 1946, pp. 43-68.
- VON ROTEN 1962: Hans Anton VON ROTEN, «Contribution à la chronologie des curés de Sion», dans *AV*, 1962, pp. 349-368.
- VON ROTEN 1971: Hans Anton VON ROTEN, «Die Landeshauptmänner von Wallis. 1388-1798», dans *BWG*, t. XV, 1971, pp. 3-88.
- RUPPEN 1976: Walter RUPPEN, *Das Obergoms*, Bâle 1976 (*Die Kunstdenkmäler des Kantons Wallis*, Bd I).

- RUPPEN 1979: Walter RUPPEN, *Das Untergoms*, Bâle 1979 (*Die Kunstdenkmäler des Kantons Wallis*, Bd II).
- RUPPEN 1991: Walter RUPPEN, *Der Bezirk Östlich-Raron*, Bâle 1991 (*Die Kunstdenkmäler des Kantons Wallis*, Bd III).
- RUST 1949: Constant RUST, «Notes d'art et d'histoire au val de Bagnes», dans *AV*, 1949, pp. 21-62.
- SANTSCHI 1967: Catherine SANTSCHI, «Le catalogue des évêques de Sion de Pierre Branschen (1576). Edition critique», dans *Vallesia*, t. XXII, 1967, pp. 87-134.
- SANTSCHI 1969: Catherine SANTSCHI, «Johannes Stumpf et l'historiographie valaisanne. Quelques documents», dans *Vallesia*, t. XXIV, 1969, pp. 153-210.
- SANTSCHI 1981: Catherine SANTSCHI, «Les premiers évêques du Valais et leur siège épiscopal», dans *Vallesia*, t. XXXVI, 1981, pp. 1-26.
- SAUTER PV: Marc-Rodolphe SAUTER, «Préhistoire du Valais», dans *Vallesia*, t. V, 1950, pp. 1-165; t. X, 1955, pp. 1-38; t. XV, 1960, pp. 241-296.
- SCHIEFFER - MAYER 1977: *Die Urkunden der burgundischen Rudolfinger*, ed. Theodor SCHIEFFER und Hans Eberhard MAYER, Würzburg 1977 (*Monumenta Germaniae Historica. Regum Burgundiae e stirpe Rudolfina diplomata et acta*).
- SCHINER 1812: Hildebrand SCHINER, *Description du Département du Simplon ou de la ci-devant République du Valais*, Sion 1812.
- SENNHAUSER 1974: Hans-Rudolf SENNHAUSER, «L'église primitive et le haut moyen âge en Suisse», dans *Archeologia*, 66, 1974, pp. 18-33.
- SIMMLER 1574: Josias SIMMLER, *Vallesiae descriptio*, Zurich 1574.
- TAMINI 1923: Jean-Emile TAMINI, «Monographie de Sierre», dans *AV*, 1923, pp. 1-43 et 49-87.
- TAMINI - DELÈZE 1924: Jean-Emile TAMINI et Pierre DELÈZE, *Essai d'histoire de la Vallée d'Illiez*, Saint-Maurice 1924.
- TAMINI - DELÈZE - DE RIVAZ [1935]: Jean-Emile TAMINI, Pierre DELÈZE et Paul DE RIVAZ, *Essai d'histoire du district de Conthey*, s.l.n.d.
- TAMINI - DELÈZE 1940: Jean-Emile TAMINI et Pierre DELÈZE, *Nouvel essai de Vallesia Christiana*, Saint-Maurice 1940.
- TAMINI - GASPOZ 1935: Jean-Emile TAMINI et Antoine GASPOZ, *Essai d'histoire de la vallée d'Hérens*, Saint-Maurice 1935.
- TARPIN 1987: Michel TARPIN, «César et la „bataille d'Octodure“ (57 av. J.-C)», dans *AV*, 1987, pp. 241-249.
- THEURILLAT 1954: Jean-Marie THEURILLAT, «L'abbaye de Saint-Maurice d'Agaune, des origines à la réforme canoniale, 515-830 environ», dans *Vallesia*, t. IX, 1954, pp. 1-128.

- THOMAS 2001: Laetitia THOMAS, *Eglise Saint-Théodule, ville de Sion (capitale du canton du Valais, Suisse). Présentation des travaux de François-Olivier Dubuis, archéologue cantonal de 1958 à 1986*, Mémoire de Maîtrise en archéologie médiévale, Université de Lyon 2, avril 2001 (2 fascicules).
- THURRE 1992: Daniel THURRE, *L'atelier roman d'orfèvrerie de l'abbaye de Saint-Maurice*, Sierre 1992.
- TRUFFER 1999: Bernard TRUFFER, «Die Schenkung von 999. La donation de 999», dans *Vallesia*, t. LIV, 1999, pp. 1-29.
- VAN BERCHEM 1956: Denis VAN BERCHEM, *Le martyre de la Légion thébaine. Essai sur la formation d'une légende*, Bâle 1956 (*Schweizerische Beiträge zur Altertumswissenschaft*, Heft 8).
- VAN MUYDEN et VAN BERCHEM: Théodore VAN MUYDEN et Victor VAN BERCHEM, *Le château de Valère à Sion*, Genève 1904.
- VIOLLIER 1927: David VIOLLIER, *Carte archéologique du canton de Vaud des origines à l'époque de Charlemagne*, Lausanne 1927.
- DE VRÉGILLE 1976: Bernard DE VRÉGILLE, *Hugues de Salins archevêque de Besançon, 1031-1066*, thèse dactylographiée, Université de Besançon 1976.
- DE VRÉGILLE 1981: Bernard DE VRÉGILLE, *Hugues de Salins archevêque de Besançon, 1031-1066*, Besançon 1981.
- WALSER 1967: Gerold WALSER, *Die römischen Strassen in der Schweiz*, Berne 1967 (*Itinera Romana*, I. Teil: *Die Meilensteine*).
- WALSER 1980: Gerold WALSER, *Römische Inschriften in der Schweiz*, III. Teil, Berne 1980.
- WIBLÉ 1978: François WIBLÉ, «Inscriptions latines du Valais antique», dans *Vallesia*, t. XXXIII, 1978, pp. 31-53.
- WIBLÉ 1987: François WIBLÉ, «L'époque julio-claudienne (15 av. – 47 après J.-C.)», dans *Le Valais avant l'Histoire*, Sion 1987, pp. 139-141; «Des noms et des hommes à l'époque romaine», *ibidem*, p. 161.
- WIBLÉ 1994: François WIBLÉ, «Massongex-Tarnaia à l'époque antique», dans *Revue historique du Mandement de Bex*, 1994, pp. 1-24.
- WIBLÉ 1995: François WIBLÉ, «Le mithraeum de Forum Claudii Vallensium/Martigny (Valais)», dans *Archéologie Suisse* 1995/1, pp. 1-15.
- WIBLÉ 2002: François WIBLÉ, «Epoque romaine. 15 avant J.-C. – IV^e siècle après J.-C.», dans *Histoire du Valais* 2002, pp. 81-127.
- WILDERMANN 1986: Ansgar WILDERMANN, «Lutry», dans *HS III/I*, 2, Bâle 1986, pp. 803-831.
- WIRZ: Caspar WIRZ, *Regesten zur Schweizergeschichte aus den päpstlichen Archiven, 1447-1513*, 6 volumes, Berne 1911-1918.

ZEILLER 1948: Jacques ZEILLER, «La dernière persécution», dans *HE*, t. 2, Paris 1948, pp. 457-479.

ZUFFEREY 1982: Michel-André ZUFFEREY, *Chippis, de la communauté paysanne au bourg industriel*, Sierre 1982.

INDEX DES NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES

Remarques

Ont été considérés pour cet index le texte et les notes infrapaginales. L'index ne distingue cependant pas les références provenant de l'un ou de l'autre de ces domaines.

Pour que l'index ne prenne pas, pour les parties I, II et IV, un volume inutilement démesuré, seuls figurent, lorsqu'un mot indexé apparaît dans plus de deux pages consécutives, les numéros des pages extrêmes de la série. Ces concentrations de références n'indiquent évidemment pas que ces groupes de pages sont consacrés au personnage ou au lieu dont le nom est indexé; elles peuvent cependant donner un indice au lecteur futé !

Ont été considérés évidemment les noms de personnages historiques, mais aussi ceux des chercheurs dont les idées sont discutées dans ce livre. Le nom de ces derniers n'a cependant pas été indexé lorsqu'il apparaissait comme nom d'auteur dans une référence bibliographique¹. Les saints sont indexés lorsqu'ils apparaissent comme personnage, mais pas lorsque leur nom est devenu le vocable d'une église («église Saint-Michel»)² ou a servi à former un nom de lieu («Saint-Séverin»).

Certains noms propres géographiques n'ont pas été retenus; ils figurent cependant à l'index, avec la mention *passim*.

Les lieux indexés sont identifiés grâce à un jeu d'abréviations dont on trouvera ci-dessous la clé.

¹ En 1991, 1992 et 1994, lors de la mise au point rédactionnelle des trois articles ici réédités (voir ci-dessus, Avant-Propos, note 4), les deux notions avaient été très fréquemment confondues (un exemple le fera comprendre: «Plus récemment ANTON 1975 a examiné en détail les quatre bulles»). Dans de tels cas, extrêmement nombreux, l'auteur de l'Index a cependant pris au sérieux les choix rédactionnels d'alors et leur a appliqué la règle générale énoncée ici. Par conséquent, dans l'exemple donné ici, où il aurait fallu écrire «Plus récemment, Hans Hubert Anton a examiné en détail (ANTON 1975) les quatre bulles», l'historien Hans Hubert Anton n'est pas indexé.

² En 1991, 1992 et 1994, lors de la mise au point rédactionnelle des trois articles ici réédités (voir ci-dessus, Avant-Propos, note 4), ces deux notions avaient été très fréquemment confondues. Un exemple (ci-dessus, p. 242) éclaircira la question: «MÜLLER 1967, p. 46 rappelle que saint Thibault, mort en 1066 et canonisé avant 1073 conviendrait à une fondation de l'église de Plan-Conthey à peine plus ancienne que la chapelle de Vétroz qui en dépendait en 1146. Compte tenu de la proximité des dates, l'auteur se demande si saint Thibault n'est pas le résultat d'un changement de vocable». La première occurrence de Thibault renvoie au personnage et a donc été indexée; en revanche, la seconde, qui renvoie au vocable de l'église et aurait donc dû prendre la forme «Saint-Thibault», n'est pas indexée.

Les noms de lieux comprenant un article et un substantif (par exemple «La Place») sont classés en fonction de ce dernier («Place, La»); dans les renvois, il apparaît en revanche dans sa forme normale («Voir aussi La Place»).

A l'intérieur des entrées géographiques, on n'est pas allé dans le détail des édifices (églises, châteaux) et autres; il est par exemple inutile de chercher une entrée particulière à propos du château de Saillon; les références qui le concernent éventuellement se trouvent parmi celles regroupées sous «Saillon». Seules font exception les entrées «Sion» et «Saint-Maurice»; on y trouvera des sous-entrées (par exemple, à Sion, «cathédrale» ou «église Saint-Théodule»; à Saint-Maurice, «abbaye» ou «chapelle Notre-Dame du Scex»).

Les noms de personnes ont été en principe indexés sous la forme choisie par les auteurs. C'est pourquoi certains personnages du haut Moyen Age apparaissent en latin et donc en italiques (par exemple «*Aelianus*, chef des Bagaudes») et d'autres sous une dénomination en français (par exemple «Abdalong, évêque de Sion»). Lorsqu'on s'est trouvé en face de plusieurs formes pour le même nom (par exemple «*Aletheus*» et «Aléthée», dans la même note 113 de la p. 31), l'une d'elle a été choisie, et les autres figurent avec un renvoi à celle-ci (par exemple «Théodore», forme choisie, et «Théodule», forme mentionnée, avec un renvoi à «Théodore»).

Les noms de personnes sont accompagnés d'une brève identification. En principe, on a indiqué l'activité exercée par le personnage dans le contexte pour lequel il est cité. Par exemple, Pierre Bourban est identifié comme archéologue et non pas comme chanoine de Saint-Maurice, Louis Blondel comme archéologue et non comme architecte. La qualité d'historien a été étendue aux auteurs de textes historiographiques des XVI^e-XVIII^e siècles, ainsi qu'aux auteurs de «monographies locales» du XIX^e et du XX^e siècle.

Abréviations

A: Autriche
A-M: F, département des Alpes-Maritimes
AD: F, département des Ardennes
AG: CH, canton d'Argovie
AI: F, département de l'Ain
AO: I, région autonome de la Vallée d'Aoste
AR: F, département de l'Ardèche
AU: F, département de l'Aube
AV: F, département de l'Aveyron

B: Belgique
B-R: F, département des Bouches-du-Rhône
B-RH: F, département du Bas-Rhin
B-W: D, Land de Bade-Würtemberg
BA: D, Land de Bavière
BE: CH, canton de Berne
BS: CH, canton de Bâle-Ville
C: F, département du Cher
CH: Suisse
D: Allemagne

DB: F, département du Doubs
DR: F, département de la Drôme

E-L: F, département de l'Eure-et-Loir

F: France
FR: CH, canton de Fribourg

GE: CH, canton de Genève
GR: CH, canton des Grisons

H: F, département de l'Hérault
HE: D, Land de Hesse
HT: B, province du Hainaut
H-A: F, département des Hautes-Alpes
H-M: F, département de la Haute-Marne
H-G: F, département de la Haute-Garonne
H-R: F, département du Haut-Rhin
H-S: F, département de la Haute-Savoie
H-SN: F, département de la Haute-Saône

I: Italie
I-L: F, département de l'Indre-et-Loire
IS: F, département de l'Isère

J: F, département du Jura

L: F, département du Loiret
LU: CH, canton de Lucerne

M-L: F, département du Maine-et-Loire
M-M: F, département de la Meurthe-et-Moselle
MA: F, département de la Marne
MI: I, province de Milan
MO: F, département de la Moselle

N: F, département du Nord
NE: CH, canton de Neuchâtel
NL: Pays-Bas
NO: I, province de Novare

O: F, département de l'Oise

P-C: F, département du Pas-de-Calais
PD: F, département du Puy-de-Dôme
PI: I, province de Piacenza

R: F, département du Rhône
RN-W: D, Land de Rhénanie du Nord-Westphalie
R-P: D, Land de Rhénanie-Palatinat
RA: I, province de Ravenne
RN: D, Land de Rhénanie
RO: I, province de Rome

S: F, département de la Somme
S-A: D, Land de Saxe-Anhalt
S-L: F, département de la Saône-et-Loire
S-M: F, département de la Seine-et-Marne
SA: F, département de la Savoie
SG: CH, canton de Saint-Gall
SO: CH, canton de Soleure

T: Turquie
TI: CH, canton du Tessin
TO: I, province de Turin

UD: I, province d'Udine
UR: CH, canton d'Uri

V: F, département du Vaucluse
VD: CH, canton de Vaud
VI: F, département de la Vienne
VO: F, département des Vosges
VR: I, province de Vercelli
VS: CH, canton du Valais

Y: F, département de l'Yonne

A

Aar, rivière (CH): 55, 216, 324.

Abdalong: voir Adalong.

Abundance, abbaye (F, H-S): 107, 110, 113, 116, 130, 179, 180, 190, 229, 230, 279, 293, 299.

Abteus, évêque de Sion et abbé de Saint-Maurice: 41, 46.

Acaunensia, fille d'*Amaranthus*: 43.

Adalong, évêque de Sion et abbé de Saint-Maurice: 27, 32, 41, 42, 46, 257.

Adrien Ier, pape: 257.

Aebischer, Paul, philologue: 22, 83.

Aelianus, chef des Bagaudes: 8.

Agarn (CH, VS): 202.

Agaune: voir Saint-Maurice.

Agde (F, H): 75, 76.

Agettes, Les (CH, VS): 186, 188, 305.

Agnès, femme de Théodule, major de Sierre: 159, 179.

Agnès, sainte: 311.

Agricol, évêque d'Octodure: 18, 49, 326.

Agricola: voir Agricol.

Aigle (CH, VD): 49, 83, 84, 92, 94, 95, 99, 100, 103, 104, 109, 110, 113-115, 131-138, 147, 164, 191, 212-214, 233-235, 261-263, 269, 270, 280, 288, 289. Voir aussi La Blonaire, La Chapelle, Le Cloître, Le Pautex.

Aigle, gouvernement bernois: 159.

d'Aigle, famille: 134.

Aimonius, abbé de Saint-Maurice: 41.

Ain, rivière (F): 39.

Ainay, abbaye (F, R): 17, 107, 109, 114, 116, 132-138, 142, 143, 181-183, 246, 268, 269, 274, 275, 293.

Alamans: voir Alémanes.

Alaver (CH, Chablais): 192.

Albi, Françoise, veuve d'Aymon de Morestel: 181, 185, 310.

Albinen (CH, VS): 202.

Albrun, col (CH, VS ; I, NO): 324.

Alémanes: 206, 216, 323.

Alesses (CH, VS, Dorénaz): 268.

Aléthée : voir *Aletheus*.

Aletheus, patrice: 30, 31.

Alexander de Sayson: 133.

Alexandre III, pape: 19, 110, 117, 133, 204, 205, 211, 212, 237, 261, 262, 288.

Alexandre IV, pape: 136, 238, 262.

Allens (CH, VD, Cossonay): 150.

d'Allinges, famille: 116, 260. Voir aussi Anselme d'A.; Boson d'A.; Conon d'A.; Girold d'A.; Guy d'A.; Pierre d'A.

Alpes: *passim*.

Alpes Grées: 23, 323.

Alpes Pennines: 23, 31, 323.

Althée, évêque de Sion et abbé de Saint-Maurice: 27, 32, 34, 41, 42, 46, 257, 329, 330.

Amaldrada, domina: 232, 234.

Amandola, femme de Rocelin: 112, 115, 258.

Amandus, chef des Bagaudes: 8.

Amaranthus: 43.

Amatus, évêque de Sion: 29, 30.

Amatus, ermite à Agaune: 29, 48, 62.

Ambroise, saint évêque de Milan: 10, 16.

Ambroise, abbé de Saint-Maurice: 24, 44, 253.

Amé, saint: voir *Amatus*, saint.

Amédée, chanoine de Sion: 133.

Amédée III, comte de Savoie: 114, 200, 201, 211, 220, 221, 259, 260.

Amédée V, comte de Savoie: 35, 289.

Amédée, curé de Vétroz: 166, 302.

Amédée, diacre: 305.

Amédée de la Tour, évêque de Sion: 19, 117, 203, 205, 211, 212, 227, 228, 261, 266, 294.

Amiens (F, S): 40.

Amizo, chanoine et chancelier de Saint-Maurice: 258, 259.

Amizo, évêque de Sion: 34, 105, 226, 227.

Anchettes (CH, VS, Venthône): 191.

Ancilia, épouse du comte Humbert Blanchemain: 288.

Angers (F, M-L): 19.

Angleterre: 276.

Anniviers (CH, VS), paroisse: 155, 290, 314-315. Voir aussi Jacques, *presbyter* d'A.

Anniviers (CH, VS), vallée: 98, 101, 103, 126, 159, 277, 282, 288. Voir aussi Jacques, vidomne d'A.

Anselme: 105, 109, 164, 226, 274, 299, 314.

Anselme Ier d'Allinges: 260.

Anselme de Châtillon: 156, 229, 230.

Anselme de Chouson: 163.

Anselme, archichancelier du roi Rodolphe III: 258.

Anselme II, comte de Nyon: 288.

Anselme, curé de Saint-Germain: 273.

Anselme, sous-diacre de Chamoson: 305.

Anselme, vidomne de Chamoson: 157.

Antagne (CH, VD, Ollon): 232.

Antonin, empereur: 12.

Antonini, Alessandra, archéologue: 167, 270, 284, 285, 300, 324-326.
Aoste (I, AO): 49, 111, 156, 212, 213, 221, 235, 237, 256, 274. Voir aussi Normand d'A., Pierre d'A.
Aoste (I, AO), diocèse: 40, 112, 260.
Aoste, vallée (I, AO): 111, 112, 256, 320.
Apôtres, saints 5.
Apt (F, V): 18.
Aquilée (I, UD): 10, 11, 16, 23, 27.
Arbaz (CH, VS): 143.
Arbignon (CH, VS, Collonges): 268.
Ardon (CH, VS): 2, 62-66, 80-82, 84, 88, 89, 93, 97, 100, 103, 108, 139-142, 156, 161, 168, 173, 176, 188, 197, 208, 270, 289, 313. Voir aussi Isières. Voir aussi Ebal de Montmaieur, curé d'A. et Chamason.
Argnoud (CH, VS, Ayent): 104, 142, 143.
Arlens: voir Allens.
Arles (F, B-R): 18, 82, 312.
Arnulf, abbé laïc de Saint-Maurice: 257.
Asmundus, évêque de Sion: 34.
Attigny (F, AD): 32, 38-41.
Aubonne, rivière (CH, VD): 150.
Augsburg (D, BA): 71.
Auguste, empereur: 27.
Augustin, saint évêque d'Hippone: 260.
Ausserberg (CH, VS): 245.
Autun (F, S-L): 7, 17, 40, 176. Voir aussi Symphorien, saint.
Auxerre (F, Y): 39, 40, 223.
Avaçon, rivière (CH, VD, Bex): 147.
Aven (CH, VS, Conthey): 271, 272.
Avenches (CH, VD): 51, 112, 323. Voir aussi Marius d'A.
Avit, saint évêque de Vienne: 23, 44.
Avit, abbé: 51.
Ayent (CH, VS): 95, 100, 104, 109, 119, 138, 142-143, 154, 183, 288, 293. Voir aussi Argnoud, Blignioud, Saint-Romain. Voir aussi Fardel, Flavien-Romain, curé d'A.; Leyro, Aymon, curé d'A.; Pierre, curé d'A.
Ayer (CH, VS): 315.
Aymon de la Tour, évêque de Sion: 179, 180, 233, 250.
Aymon de Morestel: 181, 185, 310.
Aymon de Savoie, évêque de Sion: 34, 90, 108, 116, 208, 225, 228, 236, 248, 249, 250, 277, 288, 296.
Aymon, fils du comte Thomas Ier de Savoie: 162.

Aymon, doyen de Sion: 305.
Ayrastus, abbé de Saint-Maurice: 41.
Ayroenus: 38, 256.
Azo, fils d'Erembert: 226.

B

Baar (CH, VS, Nendaz): 227, 261.
Bagnes (CH, VS): 49, 84, 95, 98, 100-102, 110, 115, 116, 144-145, 191, 261-263, 276, 316.
Voir aussi Chanrion, Le Châble, Verbier.
Voir aussi Jean de Lullin, curé de B.
Bailloz, En (CH, VS, Plan-Conthey): 165, 168.
Baldric d'Angers: 19.
Bâle (CH, BS): 26, 39, 40, 87, 186-188.
Baltschieder (CH, VS): 306.
Barberi, Guillaume, chanoine de Sion: 295.
Barges (CH, VS, Vouvry): 103.
Barthélemy de Saint-Séverin: 168, 271.
Barthélemy, doyen du chapitre de Sion: 101.
Bâtiaz, La (CH, VS, Martigny): 12, 22, 98, 239.
Bavière (D): 48.
Beauce (F): 53, 54, 67.
Bedretto, vallée (CH, TI): 216.
Belley, diocèse (F, AI): 32, 38-40, 46.
Bellwald (CH, VS): 174.
Belmont (CH, VD, Bex): 94, 146-148, 173, 213-215.
Bénigne, évêque de Tours: 78.
Benoît, clerc, *aedituus* de l'abbaye de Saint-Pierre du Mont-Joux: 150, 152.
Benoît III, pape: 41.
Benoît d'Aniane, saint: 47.
Bernard d'Aoste, saint: 213, 214.
Bernard, archevêque de Tarentaise: 133.
Bernard, archidiacre d'Aoste: 212.
Bernardi, Guillaume, abbé de Saint-Maurice: 52.
Bernardi, Nicodus, curé de Lavey: 193.
Bernunes (CH, VS, Sierre): 22, 111, 113, 256, 276, 277, 280, 283.
Bérody, Guillaume: voir Bérody, Sigismond.
Bérody, Sigismond, historien: 2, 6, 71, 72, 263-265.
Besançon (F, DB): 40, 41, 112.
Besson, Marius, historien: 2, 7, 16, 17, 67.
Betten (CH, VS): 210.
Bex (CH, VD): 18, 22, 45, 83, 90, 95, 96, 103, 108, 132, 146, 147-148, 173, 193, 194, 268, 280, 288, 289, 314. Voir aussi Avaçon, Belmont, Aux Dévens, Entremouille, Er-

gnaud, Frenières, Plan-Saugey, Les Plans, La Posse. En Valentin, Aux Vernays. Voir aussi Humbert de B.
 Biel (CH, VS): 214, 216.
 Binn (CH, VS): 95, 96, 106, 148-149, 174, 290, 292.
 Blatten (CH, VS): 190, 230.
 Blignioud (CH, VS, Ayent): 104.
 Blitzingen (CH, VS): 174, 216.
 Blonaire, La (CH, VD, Aigle): 131.
 Blondel, Louis, archéologue: 2, 8, 30, 31, 36, 37, 43-45, 61, 68, 71, 79, 82, 83, 89, 206, 207, 243, 244, 253, 255, 265-267, 280, 287, 308, 324, 328.
 Bobbio (I, PI), abbaye: 48.
 Bois-Noir, forêt (CH, VS, Saint-Maurice): 123.
 Boniface de Challant, curé de Naters: 221.
 Boniface de Challant, évêque de Sion: 148, 289.
 Bonne-Eau, rivière (CH, VS): 283.
 Bonvin, Vincent, prieur de Granges: 182.
 Borgne, rivière (CH, VS): 225.
 Boso, chanoine de Sion: 132.
 Boson d'Allinges: 211.
 Boson de Chalais, donzel: 155, 300.
 Boson de Granges, doyen de Valère: 108, 208, 209.
 Boson de Granges, évêque de Sion: 209, 314, 315.
 Bosset, Louis, archéologue: 158.
 Bourban, Pierre, archéologue: 2, 43, 324.
 Bourcard d'Aoste, prévôt de Saint-Maurice: 237, 259.
 Bourcard, frère de Rodolphe III, prévôt puis abbé de Saint-Maurice: 47.
 Bourcard II, abbé de Saint-Maurice: 192, 237.
 Bourg-Saint-Pierre (CH, VS): 6, 82, 85, 89, 93, 94, 100, 102, 110, 115, 119, 125, 150-152, 197, 211-215, 236.
 Bourges (F, C): 86.
 Bourgogne (F): 25, 41, 47, 180.
 Bourgogne Transjurane (F): 30, 31, 47.
 Bouveret, Le (CH, VS, Port-Valais): 289.
 Bovairon, En (CH, VS, Vouvry): 316, 317.
 Bovernier (CH, VS): 98, 276.
 Bramois (CH, VS): 22, 64-66, 80-82, 84, 88, 89, 93-95, 99, 101, 108, 111-114, 152-154, 189, 256, 277, 289, 290, 296. Voir aussi Jean, curé de B.
 Branschen, Pierre, historien: 35, 38, 200.
 Brie (CH, VS, Chalais): 155, 301.
 Brig: voir Brigue.

Brignon (CH, VS, Nendaz): 227, 261.
 Brigue (CH, VS): 102, 224.
 Briguet, Sébastien, historien: 2, 6, 7, 17, 151.
 Bürchen (CH, VS): 235.
 Büttner, Heinrich, historien: 35, 58, 180.
 Burgondes: 24, 27, 45, 47, 51-54, 111, 176.

C

Cambrai (F, N): 40.
 Candide, saint: 8, 71.
 Carpentras (F, V): 13.
 Cassina, Gaëtan, historien de l'art: 144, 241, 274, 310.
 Célestin III, pape: 237, 262.
 Cergnat (CH, VD, Ormont-Dessous): 106, 234.
 Cerlier (CH, BE): 174.
 César: voir Jules César.
 Ceutrons, peuple gaulois: 19.
 Chablais (CH, VS et VD ; F, H-S): 35, 100, 130, 187, 192, 237, 238, 258, 259, 291, 292, 299, 324.
 Châble, Le (CH, VS, Bagnes): 49, 100.
 Chalais (CH, VS): 95, 98, 99, 108, 154-155, 160, 161, 173, 277, 282, 301, 313, 315. Voir aussi Brie, Vercorin. Voir aussi *Reynaldus*, curé de C.
 Chalon-sur-Saône (F, S-L): 29, 40, 86.
 Châlons-sur-Marne (F, MA): 77.
 Chambon (CH, VD, Roche): 231.
 Chamoson (CH, VS): 94, 96, 141, 142, 155-157, 161, 173, 186, 268, 270, 304, 313. Voir aussi Saint-Pierre-de-Clages. Voir aussi Anselme, sous-diacre de C.; Ebal de Montmajeur, curé d'Ardon et C.; *Girardus de Cors*, *vicarius* de C.; Jean, *vicarius* de C.; Pierre, major de C.; Pierre, *sacerdos* de C.; *Willencus*, curé de C.
 Champagne, région (F): 19.
 Champéry (CH, VS): 300.
 Chandolin (CH, VS): 315.
 Chandolin (CH, VS, Savièse): 272, 296.
 Chanrion (CH, VS, Bagnes): 102.
 Chapelle, La (CH, VD, Aigle): 131, 137.
Chariato, évêque de Genève: 18.
 Charlemagne, empereur: 25-27, 32, 33, 38, 41, 46, 151, 326-330.
 Charles le Jeune, roi de Provence: 41.
 Charles Martel, maire du palais: 46.
 Charrat (CH, VS): 83, 98, 132, 204, 205.
 Chartres (F, E-L): 40.

Châtaignier (CH, VS, Fully): 175.
 Château-Landon (F, S-M): 272.
 Châteauneuf (CH, VS, Conthey et Sion): 99.
 Châtelard, Le (CH, VS, Lens): 104.
 Châtelard, Le (CH, VS, Vex): 304.
 Châtillon: voir Obergesteln.
 Châtillon (I, AO): voir Anselme de C.
 Châtroz (CH, VS, Sion): 296.
Chelidon: 43.
 Chermignon (CH, VS): 196.
 Chesières (CH, VD, Ollon): 132, 233.
 Chessel (CH, VD): 61, 94, 99, 108, 158-159, 172, 290, 317.
 Chevalley, Eric, historien: 8, 9.
 Chièzes (CH, VS, Troistorrents): 298.
 Chillon (CH, VD, Montreux): 289, 292.
 Chippis (CH, VS): 155, 159-161, 173, 282, 313, 315.
 Choëx (CH, VS, Monthey): 95, 100, 110, 115, 116, 119, 161-162, 164, 166, 193, 218, 261, 262, 263, 290, 292.
 Chouson: voir St. Niklaus.
Christini, Pierre: 311.
 Chrodegang, archevêque de Metz: 33, 37, 39, 40, 47.
 Cicéron, homme politique romain: 38.
 Clages: voir Saint-Pierre-de-Clages.
Clarenbardus, chanoine de Sion: 132.
 Claude, empereur romain: 12, 13.
 Clèbes (CH, VS, Nendaz): 227, 228, 261.
 Clermont (F, PD): 76.
 Clodomir, fils du roi Clovis: 51.
 Cloître, Le (CH, VD, Aigle): 131.
 Clotaire II, roi des Francs: 29-31, 45.
 Clotilde, veuve du roi Clovis: 51.
 Clovis, roi des Francs: 51, 272.
 Cluny (F, S-L): 195, 196, 274.
 Cluse, La: voir San Michele della Chiusa.
 Coire (CH, GR): 40.
 Collombey (CH, VS): 83, 95, 96, 98, 103, 108, 109, 117, 163-164, 168, 202, 218, 298, 299.
 Collonges (CH, VS): 268. Voir aussi Arbignon.
 Cologne (D, RN-W): 40, 259.
Colonna (F, localisation indéterminée): 51.
Colons, Jean: 250.
Columbus, curé de Val-d'Illiez: 179, 180.
 Conches, vallée (CH, VS): 29, 101, 106, 126, 174, 214, 216, 324.
 Conches (CH, VS): voir Münster.
 Condat: voir Saint-Claude.
 Condémines (CH, VS, Fully): 175, 176.
 Conflans (F, S): 200, 220.
 Conne, Olivier, historien: 158.
 Conon d'Allinges: 260.
 Conon, chevalier d'Ernen: 174.
 Conon, évêque de Sion: 229.
 Conrad d'Ernen: 305.
 Conrad II, empereur germanique: 288.
 Conrad le Pacifique, roi de Bourgogne: 150, 226.
 Constance (D, B-W): 39, 40, 165.
 Constance, évêque d'Octodure: 13, 18, 19.
 Constantinople (T): 10.
 Conthey (CH, VS): 22, 98, 101, 103, 104, 106, 111, 115, 133, 155, 164-171, 188, 227, 256, 261, 280, 290, 292, 296, 302, 307, 315. Voir aussi Aven, Châteauneuf, Daillon, La Place, Plan-Conthey, Premploz, Saint-Séverin. Voir aussi *Theobaldus de Contez*; *Willencus*, chevalier de C.
 Conzor (CH, VS, Mollens): 191, 281, 311.
 Corb (CH, VD, Noville): 95, 98-100, 110, 159, 171-173, 212-214, 231, 288, 292, 317.
 Corbény (F, localisation indéterminée): 38.
 Corbeyrier (CH, VD): 131, 132, 136, 137.
 Cossonay (CH, VD): voir Allens.
 Courset, rivière (CH, VD, Bex): 239.
 Coutaz, Gilbert, historien: V, 325, 326, 328, 329.
 Crébelley (CH, VD, Noville): 231.
 Crépinien, saint: 90, 225.
 Crispin, saint: 90, 225.
Criscentia, vierge: 78, 79.
de Cucheto, Jean, curé de Villa et Musot: 310, 311, 313.
 Curdy, Philippe, archéologue: 124.
 Cybèle, déesse: 58.

D

Daillon (CH, VS, Conthey): 272.
 Daniel, prophète: 125, 224.
 Dauphiné (F, IS, H-A et DR): 11.
 Daviaz (CH, VS, Massongex): 207.
 Deléglise, François, musicologue: 328.
 Délèze, Pierre, historien: 58.
 Descoedres, Georges, archéologue: 65, 81, 178, 198, 199, 219, 224.
 Dévens, Aux (CH, VD, Bex): 147.
 Didier, saint: 109, 164.
 Dioclétien, empereur: 7.
 Diolly (CH, VS, Savièse): 272.

Dirrenberg (CH, VS, Mörel): 103.
 Disentis (CH, GR): 216.
 Domitien, évêque de Genève: 49.
 Donnet, André, historien: 157.
 Dorénaz (CH, VS): 123, 132, 266, 268. Voir aussi Allesse.
 Doubs, rivière (CH et F): 39.
 Dracocald, évêque de Sion: 29.
 Drance, rivière (CH, VS): 12, 236.
 Dranse, rivière (F, H-S): 130.
 Drône (CH, VS, Savièse): 272.
 Dubuis, François-Olivier, archéologue: 2, 94, 139, 198, 217, 226, 229, 242, 243, 247, 263, 274, 285, 300, 326, 328.
 Duchesne, Louis, historien: 39.
Duodecimo Paterno (CH, VS ou I, AO, localisation inconnue): 22, 111, 256.
 Dupraz, Louis, historien: 8, 9, 17.

E

Eau-Froide, rivière (CH, VD, Villeneuve): 35, 100, 289, 291, 292, 323.
 Ebal, sacriste capitulaire de Sion: 141.
 Ebal de Montmajeur, curé d'Ardon et Chamson: 141, 156.
 Eberhard, évêque de Sion: 35.
Eddo, évêque de Strasbourg: 39.
 Edouard de Savoie, évêque de Sion: 290.
 Eggerberg (CH, VS): 224, 309.
 Eggenberger, Peter, archéologue: 158, 232, 254.
 Eichstätt (D, BA), abbaye: 39.
 Eischoll (CH, VS): 230.
 Elie, évêque légendaire d'Octodure: 17.
 Embd (CH, VS): 309.
Emmo, chanoine de Sion: 132.
 Ems (CH, VS): 202.
 Entremont, vallée (CH, VS): 84, 100-102, 119, 125, 201, 276, 320.
 Entremouille (CH, VD, Bex): 147.
 Epaône: voir Saint-Romain d'Albon.
 Ephèse (T): 265.
 Epinassey (CH, VS, Saint-Mauice): 268.
 Erde: 272. Voir aussi Pierre d'E.
 Erembert: 226.
 Ergisch (CH, VS): 202.
 Ergnaud (CH, VD, Bex): 146.
 Erlach: voir Cerlier.
 Ermanfroid, évêque de Sion: 113, 114, 116, 200, 201, 220, 222, 228, 328, 329.
 Ermengarde, femme de Rodolphe III: 115, 151, 152, 213, 214.

Ermengarius: 150.

Ermen (CH, VS): 61, 82, 94, 96, 100, 101, 106, 108, 148, 149, 173-174, 214, 216, 289. Voir aussi Mühlebach. Voir aussi Conon, chevalier d'E.; Conrad d'E.; Jacques d'E.; Pierre, chapelain d'E.; Pierre, *sacerdos* d'E.; Jean, *vicarius* d'E.
 Erschmatt (CH, VS): 202.
 Etienne, archevêque de Vienne: 133, 261.
 Etienne II, pape: 46.
 Etroubles (I, AO): 213.
 Eucher, saint évêque de Lyon: 7-10, 16-18, 24, 25, 47, 49, 68-70, 304, 323.
 Eudes, comte de Champagne: 19.
 Eugène Ier, pape: 45, 116, 257, 258.
 Eugène II, pape: 111, 257.
 Eugène III, pape: 110, 138, 167, 181, 237, 260, 262.
 Euseigne (CH, VS, Hérémente): 186, 189.
 Eustase, abbé de Luxeuil: 30.
 Evionnaz (CH, VS): 268.
 Evolène (CH, VS): 251.
 Exupère, saint: 8, 71.

F

Faccani, Guido, archéologue: 320-322.
Falcon de Buyg: 174.
 Fardel, Flavien-Romain, curé d'Ayent: 142.
 Fayot, Le (CH, VS, Troistorrents): 298.
 Ferden (CH, VS): 190, 230.
 Feschel (CH, VS): 202.
 Fiesch (CH, VS): 174.
 Féternes (F, H-S): 277.
 Findelen (CH, VS, Zermatt): 318.
 Finges, forêt (CH, VS, Sierre): 123.
 Finhaut (CH, VS): 239, 240.
 Fischer von Habsbach, Heinrich, poète: 26.
 Florentin, évêque légendaire d'Octodure: 17.
Folcherius, chanoine de Sion: 132.
 Formazza, vallée (I, NO): 216.
Forum Claudii Vallensium: voir Martigny.
 Francfort (D, HE): 78.
 Francie: 52.
 Francs: 45, 48, 52-54.
 Frédégair, chroniqueur: 29, 31.
 Frédéric Ier, empereur: 211, 212.
 Fregant, Abraham: 241.
 Fregnières (CH, VD, Bex): 146, 147.
 Fribourg (CH, FR): 257, 321. Voir aussi La Maignrauge.

Fribourg, canton (CH): 131.
Fully (CH, VS): 83, 84, 95, 104, 108, 132, 175-177, 249, 290. Voir aussi Châtaignier, Condemines, Mazembroz, Vers-l'Eglise. Voir aussi Pierre de Morgia, curé de F.
Furka, col (CH, VS et UR): 100, 214.
Furrer, Sigismond, historien: 58.

G

de Gaiffier, Baudouin, historien: 328.
Galba, lieutenant de César: 11.
Galileus, chanoine de Sion: 132.
Galileus, doyen du chapitre de Sion: 101.
Gampel (CH, VS): 202.
Gamsen (CH, VS): 80, 105, 124, 219.
Garde, La (CH, VS, Saint-Martin): 251.
Gaules: 5, 7, 23, 30, 38, 39, 48, 52, 55, 75, 123.
Genesius, saint: 82, 312.
Genève (CH, GE): 11, 16, 18, 49, 109, 150, 323.
Genève (CH, GE), diocèse: 21, 23, 32, 38-40, 46, 83, 101, 202, 292, 323.
Gérard d'Orbe, curé de Sion: 295.
Gérard, doyen de Valère: 306.
Gerhard, clerc d'Augsburg: 71.
Germain d'Auxerre, saint: 273.
Géronde (CH, VS, Sierre), église Saint-Martin: 22, 61, 63, 80-82, 84, 88-90, 93, 95, 110, 112-114, 121, 130, 154, 177-180, 190, 191, 202, 276-278, 280-282, 299, 323. Voir aussi Rodolphe, prieur de G.
Géronde (CH, VS, Sierre), chapelle Saint-Félix: 61, 80, 88, 177, 178.
Géronde (CH, VS, Sierre), monastère: 61, 179, 180, 278, 279.
Géronde (CH, VS, Sierre), séminaire: 177.
Gervais, saint: 17.
Gilomen-Schenkel, Elsanne, historienne: 32, 38, 39, 40, 46.
Girardus de Cors, vicarius de Chamoson: 156.
Girod, seigneur de la Tour: 110, 179, 190, 229.
Girold d'Allinges: 211, 260.
Gisclad, fils du roi Sigismond: 53.
Glis (CH, VS): 22, 61, 62, 65, 66, 80-82, 84, 88, 89, 93-95, 121, 124, 173, 178, 191, 215, 219-224, 309, 324. Voir aussi Rodolphe, *matricularius* de G.
Gluringen (CH, VS): 216.
Glutière (CH, VD, Ollon): 132, 233.
Godegisèle, frère du roi burgonde Gondebaud: 52.
Godemar, frère du roi Sigismond: 51, 52.
Goms: voir Conches, vallée.
Gondebaud, roi des Burgondes: 24, 52, 53.
Gondo (CH, VS): 21, 224, 291.
Gontran, roi de Bourgogne: 45, 46.
Gorgon, saint: 32.
Gorze, abbaye (F, MO): 32.
Gotofredus, curé de Naters: 283.
Grächen (CH, VS): 306, 309.
Graifarius: 61, 177.
de Grammont, famille: VII, 23, 26.
Grand-Saint-Bernard, col et hospice (CH, VS): 6, 7, 18-20, 45, 84, 90, 92, 94, 101, 102, 107, 110, 113, 114, 116, 117, 119, 124, 133, 136, 146, 150, 151, 158, 159, 171, 172, 195, 197, 203-205, 210-214, 230, 231, 236, 237, 250, 276, 287-289, 293, 317. Voir aussi Pierre, prévôt du G.; Willermus, recteur de l'hospice du G.
Granges (CH, VS): 11, 19, 90, 92, 95, 99, 104, 108, 109, 138, 155, 181-184, 195, 250, 277, 282, 283, 288, 289, 315. Voir aussi Bonvin, Vincent, prieur de G.; Jeannette, *domina* de G.; Pierre de G.; Pierre, prieur de G.; Raymond, curé de G.
Granges, comtes de: 127, 183, 288, 301.
Granois (CH, VS, Savièse): 272.
Grat, évêque d'Aoste: 49.
Gratien, empereur romain: 28.
Grégoire, saint évêque de Tours: 24, 48, 51, 53, 54, 75, 78, 79, 111, 256.
Grégoire VII, pape: 92.
Grégoire XI, pape: 221, 277, 290.
Gremaud, Jean, historien: 2, 16, 17, 19, 34, 58, 244, 287.
Grensiols (CH, VS): 95, 108, 117, 127, 173, 208-210, 215, 288, 313.
Grenoble (F, IS): 10, 11, 13, 23. Voir aussi Hugues, évêque de G.
Grigny (F, R), abbaye: 49.
Grimentz (CH, VS): 315.
Grimisuat (CH, VS): 95, 100, 101, 104, 108, 143, 184, 288-290, 314.
Grimsel, col (CH, BE et VS): 324.
Grône (CH, VS): 95, 99, 108, 184-185, 288, 289, 315. Voir aussi Loye. Voir aussi Rosier, Remo, curé de G.
Gryon (CH, VD): 147, 148.
Guérin, saint évêque de Sion: 113, 133, 200, 220, 261, 262.
Guigoz, Pierre, maître maçon: 144.

Guillaume: voir aussi *Willelmus* et ses dérivés.
 Guillaume d'Ecublens, évêque de Sion: 148.
 Guillaume de la Ravoire, prieur de Saint-Pierre-de-Clages: 269.
 Guillaume de la Tour, major de Sion: 229.
 Guillaume de Pontverre, seigneur de Saint-Triphon: 233, 234.
 Guillaume V de Rarogne, évêque de Sion: 182, 183.
 Guillaume VI de Rarogne, évêque de Sion: 149, 183, 187, 251, 290, 291.
 Guillaume de Venthône: 310.
 Guillaume de Vérossaz, curé de Vétroz et Plan-Conthey: 166, 241, 302.
 Guillaume, curé de Vétroz: 166, 302.
 Guillaume, frère du comte Amédée III de Savoie: 200, 220.
 Guillaume, major de Vex: 303.
Gunfredus: 274.
 Guttet (CH, VS): 202.
 Guy d'Allinges: 260.
 Guy de Marlaniaco, évêque de Lausanne: 202.
Guynfredus de Silanengo, curé de Vex et Héré-
 mence: 186, 304.

H

von Habsbach: voir Fischer von Habsbach.
Haito, évêque de Bâle: 87.
 Hausmann, Germain, historien: V.
 Hautcrêt (CH, VD, Les Tavernes), abbaye: 288.
 Haute-Nendaz (CH, VS, Nendaz): 105.
 Hauterive, abbaye (CH, FR, Posieux): 315.
 Heldner, Paul, archéologue: 80, 219.
 Hélène, sainte: 150.
 Héliodore, évêque de Sion: 18, 29, 50.
 Helvètes, peuple: 323.
 Henri IV, empereur: 113, 114, 200, 201, 220, 222, 328.
 Henri de Carinthie, évêque de Troyes: 211.
 Henri de Châtillon: 205.
 Henri de Rarogne, chanoine et sacriste de Sion: 163.
 Henri Ier de Rarogne, évêque de Sion: 196, 306.
 Henri de Venthône: 191.
 Herbrigen (CH, VS, St. Niklaus): 163.
 Hérémençe (CH, VS): 161, 173, 186-189, 289, 292, 304, 305, 313. Voir aussi Euseigne, Mâche. Voir aussi *Guynfredus de Silanengo*, curé de Vex et d'H.; *Langini*, Aymon, curé d'H.

Hérens: voir Saint-Martin.
 Hérens, vallée (CH, VS): 154, 189, 206, 251, 304.
Herpinus, comte: 30, 31.
Herpo, duc de Transjurane: 30.
Heyminus, évêque de Sion: 32, 41, 42, 46, 47.
 Hildebrand de Rarogne: 311.
 Hippolyte, abbé de Saint-Claude: 38-40.
 Hirsch, Hans: 327.
 Hohtenn (CH, VS): 230.
 Honorius II, pape: 260.
 Honorius IV, pape: 146, 213.
 Hornbach (D, R-P), abbaye: 39.
 Huber, Joachim M., historien de l'art: 329.
 Hucbald, hagiographe: 29.
 Hucbert, duc: 41, 47.
 Huémoz (CH, VD, Ollon): 132, 233.
 Hugues, abbé de Saint-Maurice: 133, 261.
 Hugues, doyen du chapitre de Sion: 101, 132, 288.
 Hugues, évêque de Genève: 93, 151, 287.
 Hugues, évêque de Grenoble: 259.
 Hugues, évêque de Sion: 34, 35, 37, 38, 106, 216, 287, 327, 330.
 Humbert de Bex: 143.
 Hugues le Décousu, fondateur de San Michele della Chiusa: 268.
 Humbert Blanchemain, comte de Maurienne-Savoie: 288.
 Humbert *Senis*: 262.
 Humbert, chevalier, fils de la *domina Amaldrada*: 232, 234.
 Humbert, fils de Pierre, fils de Humbert *Senis*: 262.
 Humbert, frère du comte Amédée III de Savoie: 200, 220.
 Huot, François, historien: 328.
Hupertus, prêtre: 199.
 Hymnémode, abbé de Saint-Maurice: 44.

I

Icogne (CH, VS): 196.
 Ile-Barbe (F, R), abbaye: 49.
 Illarsaz (CH, VS, Muraz): 219.
 Illyrie (Balkans du nord): 10.
 Imesch, Dyonis, historien: 58.
 Imoberdorf, Jean, chapelain à Valère: 214.
 Inden (CH, VS): 202.
 Ingelheim (D, R-P): 41.
Ingilardus: 150.

Innocent, saint: 18, 47, 49, 50, 71, 72.
Innocent II, pape: 202, 260.
Innocent III, pape: 19, 212.
Innocent IV, pape: 136, 138.
Innocents, saints: 294.
Isabel, François, historien: 146.
Isabelle, femme de Guillaume de Venthône: 310.
Isérables (CH, VS): 196, 197, 246, 249.
Isières (CH, VS, Ardon): 103.
Isis, divinité égyptienne: 58.
Italie: 7, 10, 48, 55, 150, 162, 256, 276.

J

Ja., *plebanus* de Villa: 310.
Jacques d'Ernen, chapelain à Sion: 221.
Jacques, abbé de Hornbach: 39.
Jacques, apôtre: 49.
Jacques, prêtre d'Anniviers: 315.
Jacques, vidomme d'Anniviers: 159, 315.
Jacques, vidomme de Conthey: 205.
Jaquerinus de Sancto Mauricio, notaire: 133, 135, 136.
Jaquetus de Sancto Ginesio: 310.
Jaton, Philippe, archéologue: 232, 254.
Jean de Lullin, curé de Bagnes: 144.
Jean de Mund, *matricularius* de Naters: 221.
Jean de St. German: 244.
Jean, apôtre: 266.
Jean, curé de Bramois: 153.
Jean, curé de St. Niklaus: 163.
Jean, curé de Vercorin: 300.
Jean, prêtre de St. Niklaus: 163.
Jean, *vicarius* de Chamoson: 156.
Jean, *vicarius* d'Ernen: 174.
Jean-Baptiste, saint: 144.
Jeannette, *domina* de Granges: 182.
Jenin, Antoine, curé de Villa et Musot: 311.
Jérusalem: 314.
Jörg, Christoph, archéologue: 35, 48.
Joller, Franz-Joseph, historien: 58, 208, 245, 309.
Jost, Hildebrand, évêque de Sion: 27, 327.
Judas, apôtre: 53.
Jules, saint: 17.
Jules César, général romain: 11.
Jupiter, dieu: 322.
Jura (CH et F): 31, 143.

K
de Kalbermatten, Guillaume, architecte: 184.
Kippel (CH, VS): 82, 94, 106, 110, 130, 179, 189-190, 230, 245. Voir aussi Nicolas, curé de K.
Krusch, Benoît, historien: 8.
Kellenberger, Heinz, archéologue: 189.

L

Ladner, Pascal, historien: 111, 257.
Lalden (CH, VS): 306-308.
Landri, évêque de Sion: 133, 135, 208.
Langini, Aymon, curé d'Héremence: 187.
Langres (F, H-M): 109, 164.
Laques: voir Saint-Maurice-de-Laques.
Lathion, Lucien, historien: 16.
Laurent, saint: 248, 317.
Lausanne (CH, VD): 150, 310.
Lausanne (CH, VD), diocèse: 21, 32, 38-40, 46, 83, 100, 176, 202, 259, 292, 323.
Lavey (CH, VD): 94, 96, 116, 192-194, 252, 262, 263, 268, 290, 292. Voir aussi Saint-Maurice, église Notre-Dame-sous-le-Bourg. Voir aussi *Bernardi*, *Nicodus*, curé de L.; *Sachie*, Jean, curé de L.
Lax (CH, VS): 174.
Lehner, Hans-Jörg, archéologue: 2, 10, 14, 15, 17-20, 179, 203, 224, 252, 270, 281, 284-286, 300, 303, 310, 320, 324, 325.
Léman, lac (CH, VD et VS ; F, H-S): 7, 13, 21, 29, 35, 83, 84, 88, 100-102, 106, 110-112, 123, 137, 258, 281, 290-292, 323, 324.
Lens (CH, VS): 95, 100, 104, 110, 194-196, 212-215, 282, 283. Voir aussi Châtelard, Le.
Lenzburg (CH, AG): 288.
Léon IV, pape: 111, 257, 259.
Léon IX, pape: 114, 116, 259.
Lépontiens, peuple: 324.
Lessus, Le (CH, VD, Ollon): 232.
Leudemond, évêque de Sion: 29-31, 45.
Leuk: voir Loèche.
Leukerbad: voir Loèche-les-Bains.
Levira (I, AO ?): 256.
Leyro, Aymon, curé d'Ayent: 143.
Leysin (CH, VD): 131, 132, 136, 137.
Leytron (CH, VS): 83, 95, 99, 100, 103, 108, 196-197, 246, 249, 270, 275, 290.
Licinius: 13.
Liddes (CH, VS): 82, 90, 95, 98, 100, 102, 108, 110, 125, 197-198, 204, 208, 212-214. Voir aussi Palasuit.

Liddes, Les (CH, VS, Sierre): 281, 309.
 Liebeskind, Wolfgang-Amédée, historien: 330.
 Lizerne, rivière (CH, VS): 96, 104, 126, 142, 165, 169.
 Lobbes (B, HT), abbaye: 29.
Lodoicus de Bar: 133.
Lodoicus, fils de *Falcon de Buyg*: 174.
 Loèche (CH, VS): 22, 62, 64-66, 81, 82, 84, 88, 89, 93, 98, 100, 103, 106, 108, 111-114, 117, 119, 123, 124, 154, 197-202, 220, 221, 256, 258, 259, 277, 280, 282, 289. Voir aussi Ringacker.
 Loèche-les-Bains (CH, VS): 202.
 Lötschental (CH, VS): 110, 179, 190, 230.
 Loire, fleuve (F): 40.
 Lombardie (I): 45.
 Lombards, peuple: 13, 18, 31, 45, 55, 147.
 Longeraie, En (CH, VD, Noville): 171.
 Lonza, rivière (CH, VS): 121.
 Lothaire, roi de Lotharingie: 41, 150, 151.
 Louis: voir aussi *Lodoicus*.
 Louis de Granges, évêque de Sion: 19, 113, 117, 132, 133, 135, 197, 200, 201, 204, 211, 212, 236, 261, 262, 270, 276.
 Louis le Pieux, empereur d'Occident: 35, 41.
 Louis IV, roi de France: 272.
 Louis, roi d'Italie: 150.
 Loye (CH, VS, Grône): 185.
 Lucerne (H, LU): 276.
Lucius II, pape: 260.
 Lugon, Antoine, historien: V, VI, 320, 326.
 Lutry (CH, VD): 107, 109, 164, 202, 274, 293, 298, 314.
 Luxeuil (F, H-SN): 30.
 Lyon (F, R): 7, 10, 16, 23, 49, 51, 68, 138, 268, 274, 323. Voir aussi Ainay.

M

Mâche (CH, VS, Hérémece): 186.
 Macheret, Jean, curé de Nax: 225.
 Mâcon (F, S-L): 18, 29, 40, 50.
 Magdebourg (D, S-A): 47.
 Magnot (CH, VS, Ardon): 142, 270, 303.
 Maingraue, La, abbaye (CH, FR, Fribourg): 315.
 Mainfroid, évêque de Sion: 34.
 Mancapan (CH, VS, Mörel): 103.
 de Manteyer, Georges, historien: 288.
 Maragnène (CH, VS, Sion): 174, 289.
 Marache de la Croix (CH, VS, Martigny): 239.
 Marais, Le (CH, VS, Sierre): 179, 180, 278-280, 283.

Marendeux (CH, VS, Monthey): 81, 161.
 Marie, sainte: 294, 330.
 Marius d'Avenches, évêque de Lausanne et chroniqueur: 13, 18, 24, 31, 51, 52, 54, 83, 147, 326.
Maroveus, évêque de Poitiers: 79.
 Marseille (F, B-R.): 10.
 Martélet: voir Martoret.
 Marteret: voir Martoret.
 Martigny (CH, VS): V, VII, VIII, 2, 6, 8, 10, 11-21, 23-25, 27, 29, 49, 55, 58, 61, 68, 79, 81-83, 89, 92, 97, 98, 101-103, 106, 110, 112, 119, 121, 123-125, 132, 157, 168, 176, 186, 196, 201, 203-205, 211-215, 235, 238, 240, 246, 255, 256, 258, 280, 304, 319, 320, 322-326. Voir aussi La Bâtiaz, Les Morasses, Saint-Jean, Le Vivier.
 - Cathédrale: 2, 3, 5, 14, 15, 55, 61, 79, 84, 88, 110, 281, 320, 322, 326. Voir aussi les évêques Agricol, Constance, Protas II, *Rufus*, *Salvius*.
 Martigny-Bourg: voir Martigny.
 Martigny-Combe: voir Martigny.
 Martigny-Croix: voir Martigny.
 Martigny-Ville: voir Martigny.
 Martin, curé de Villa: 310.
 Martin, évêque de Tours: 17, 47, 125, 254.
 Martinswald (CH, VS, Eisten): 307.
Martinus li Maruglers: 303.
 Martolet: voir Martoret.
Martorays: voir Martoret.
 Martoret (CH, divers lieux): 20, 83, 131, 132, 136, 147, 164, 172, 176, 204, 233, 234, 235, 266, 317.
 Mase (CH, VS): 96, 108, 185, 189, 205-206, 226, 251, 289. Voir aussi Le Verney. Voir aussi *Willermus*, curé de M.
 Massongex (CH, VS): 22, 42, 43, 64, 83, 88, 95, 100, 108, 124, 206-208, 290. Voir aussi Daviaz, Saint-Martin. Voir aussi Nicolas, curé de M.
 Mathieu, *capellanus et rector ecclesiarum* de Viège: 306.
 Mathieu, *curatus* de Viège: 306.
 Mathieu, *plebanus* de Viège: 305.
 Mathieu, *sacerdos* de Viège: 305, 307.
 Maurice, saint: 1, 7, 8, 25, 43, 44, 46, 47, 49, 68-72, 234, 252, 254, 323. Voir aussi Saint-Maurice, martyrs.
 Maurienne (F, SA), comtes: voir Savoie, comtes et ducs.

- Mauvoisin, rivière (CH, VS, Saint-Maurice): 254.
- Mayence (D, RN): 87.
- Maximien, empereur romain: 7-9, 28.
- Mazembroz (CH, VS, Fully): 175, 176.
- Merian, Matheus, graveur et éditeur: 264.
- Merje (CH, VS, Stalden): 208, 305, 308.
- Metz (F, MO): 33, 39, 47.
- Mex (CH, VS): 268.
- Meyer, Hans-Rudolph, archéologue: 320, 321.
- Meyer, Leo, historien: 163.
- Meylan-Faure, Henri, historien: 232.
- Michel, Jules, ingénieur: 2.
- Michel, curé de Rarogne: 244.
- Michel, *sacerdos* de Rarogne: 244.
- Miège (CH, VS): 191, 282. Voir aussi Pierre de M., prêtre.
- Milan (I, MI): 7, 10, 17, 23, 273.
- Mithra, dieu: 58, 322.
- Mörel (CH, VS): 95, 100, 103, 108, 117, 127, 173, 208-210, 214, 289, 308, 313. Voir aussi Dirrenberg, Mancapan. Voir aussi *Willermus*, chapelain de M.
- Mollens (CH, VS): 282, 310. Voir aussi Conzor.
- Monderèche, rivière (CH, VS): 281.
- Mont-Joux: voir Grand-Saint-Bernard.
- Mont-Saint-Bernard: voir Grand-Saint-Bernard.
- Montana (CH, VS): 196.
- Mont-d'Ottan (CH, VS, Martigny): 239.
- Monthey (CH, VS): 81, 103, 132, 162, 164. Voir aussi Choëx, Marendeux.
- Montorge (CH, VS, Sion): 296, 297.
- Morardus*, chanoine de Sion: 132.
- Morasses, Les (CH, VS, Martigny): 2.
- Morcles (CH, VD, Lavey): 96, 194, 268.
- Morerod, Jean-Daniel, historien: V, 323.
- Morge de Conthey, rivière (CH, VS): 165, 169, 292.
- Morge de Saint-Gingolph, rivière (CH, VS et F, H-S): 289, 292.
- Mottet, Manuel, archéologue: 124.
- Moudon (CH, VD): 269.
- Müller, Iso, historien: 58, 83, 106, 119, 128, 162, 234.
- Münster (CH, VS): 96, 100, 101, 106, 108, 214-216, 290.
- Münster, Sebastian, humaniste: 26.
- Mund (CH, VS): 221, 222, 224. Voir aussi Jean de M., *matricularius* de Naters.
- Muraz (CH, VS): 22, 62-66, 81, 82, 88, 89, 93, 94, 108, 164, 168, 217-219, 290, 314. Voir aussi Illarsaz.
- Muraz (CH, VS, Sierre): 281.
- Muraz (CH, VD, Noville): 171.
- Murbach (F, H-R), abbaye: 39.
- Musot (CH, VS, Veyras): 173, 279, 280, 282, 283, 290, 309-313, 310. Voir aussi *de Cucheto*, Jean, curé de Villa et de M.; *Jenin*, Antoine, curé de Villa et de M.; *Reverius Nycolay*, curé de Villa et de M.
- ## N
- Nabor, saint: 32.
- Naef, Albert, archéologue: 131, 232.
- Nantelme d'Ecublens, évêque de Sion: 19, 212.
- Nantuates, peuple: 11, 22, 324.
- Naters (CH, VS): 49, 95, 100, 102-104, 108, 112-114, 173, 178, 191, 200, 209, 219-224, 258, 283, 284, 289, 307, 309. Voir aussi *Gotofredus*, curé de N.; Jean de Mund, *matricularius* de N.; Rodolphe, *sacerdos* de N.
- Navizence, rivière (CH, VS): 159.
- Nax (CH, VS): 49, 61, 82, 85, 89, 90, 93, 94, 96, 100, 105, 108, 125, 154, 185, 189, 206, 224-226, 251, 288, 289, 304. Voir aussi Macheret, Jean, curé de N.
- Nazaire, saint: 32.
- Nendaz (CH, VS): 61, 62, 82, 89, 90, 93, 94, 100, 101, 105, 110, 113, 115, 125, 167, 170, 171, 226-229, 261, 263, 288-290, 302, 314. Voir aussi Baar, Brignon, Clèbes, Haute-N.
- Néron, empereur: 305.
- Neuchâtel (CH, NE): 288.
- Nice (F, A-M): 10.
- Nicée (T): 10.
- Nicolas, saint: 237.
- Nicolas, curé de Kippel: 190.
- Nicolas, curé de Massongex: 207.
- Nicolas, curé de Villa: 310.
- Nicoud, Claire, archéologue: 124.
- Niedergesteln (CH, VS): 61, 93, 94, 104, 108, 110, 130, 190, 215, 229-230, 245. Voir Pierre, prieur de N.
- Niederhäusern (CH, VS, Visperterminen): 306.
- Niederwald (CH, VS): 174.
- Nomentum* (I): 38, 46.
- Norbert, duc franc: 46.
- Normand d'Aoste, chantre capitulaire de Sion: 174, 214, 318.
- Notker le Lippu, moine de Saint-Gall: 37, 38, 106, 155, 216.

Noalesa (I, TO), abbaye: 40.
Novare (I, NO): 224, 291.
Noville (CH, VD): 21, 95, 98-100, 110, 119, 159, 171-173, 212-214, 230-231, 288, 291, 292, 317, 323. Voir aussi Corb, Crébelley, Longeraie, Muraz, Pré-de-Court.
Nufenen, col (CH, VS et TI): 324.
Nyon (CH, VD): 308.

O

Obergesteln (CH, VS): 215, 216.
Oberwald (CH, VS): 216.
Octodure: voir Martigny.
Ollon (CH, VD): 13, 22, 49, 83, 95, 100, 104, 110-115, 119, 136, 232-234, 237, 258, 261-263. Voir aussi Antagne, Chesières, Glutière, Huémoz, Le Lessus, Panex, Saint-Triphon, Villars, Villy.
Opelingen, famille: 245.
Orange (F, V): 10, 75.
Orcel, Alain, archéologue: 269.
Orcel, Christian, archéologue: 269.
Orléans (F, L): 13, 14, 18, 40, 51, 76, 77, 83.
Ormone (CH, VS, Savièse): 272.
Ormont (CH, VD, Ormont-Dessus et Ormont-Dessus): 96, 106, 137, 234-235, 291. Voir aussi Cergnat, Le Verney.
Oron (CH, VD): 259.
Orsières (CH, VS): 82, 90, 95, 98, 100, 102, 108, 110, 117, 125, 204, 208, 212-214, 235-237, 288.
Orta, lac (I, NO): 17.
Ossola, vallée (I, NO): 7.
Ottan (CH, VS, Martigny): 22, 111, 112, 115, 238, 239, 258, 262. Voir aussi Maraîche de la Croix, Mont-d'Ottan, Le Rosel.
Ottanel (CH, VS, Vernayaz): 92, 95, 96, 110-113, 115, 116, 237-240, 260-263.
Ottanelle: voir Ottanel.
Oudalricus, comte: 108, 236, 248-250, 288.
Ours, saint: 8.
Outre-Rhône (CH, VS, Collonges et Dorénaz): 268.

P

P., chapelain de Vétroz: 302.
Paccolat, Olivier, archéologue: 124.
Paganus, chanoine de Sion: 132.
Palasuit (CH, VS, Liddes): 197.

Paldulfus, chancelier royal de Bourgogne: 35.
Pallade, évêque arien: 10.
Pallet, Jean, clerc: 186, 188, 304.
Panex (CH, VD, Ollon): 132, 233.
Panissodi, Jean, curé de Sion: 295.
Paris (F): 29, 39, 40, 87, 177.
Pascal II, pape: 138, 142.
Paul Ier, pape: 46.
Pautex, Le (CH, VD, Aigle): 131.
Pellier (CH, VS, Savièse): 273.
Pépin, roi des Francs: 33, 38, 40, 46, 85.
Petit-Chasseur: voir Sion, rue du Petit-Chasseur.
Peutingier, Konrad, humaniste: 12.
Philippe, apôtre: 49.
Pierre, apôtre: 6, 7, 26, 320.
Pierre d'Allinges: 260.
Pierre d'Aoste, patron de l'église de Simplon-Village: 283, 284.
Pierre de Chamoson, prêtre: 156.
Pierre *Clarerii*, prieur de Saint-Maurice: 232.
Pierre *de Cresco*, prieur des Dominicains de Lausanne: 310.
Pierre de Daillon: 241.
Pierre *de Ecclesia* d'Hérémente: 186.
Pierre de Granges, chanoine de Sion: 155, 181, 191.
Pierre de la Tour: 133.
Pierre de Miège, prêtre: 191.
Pierre *de Morgia*, curé de Fully: 176.
Pierre *de Morgia*, curé de Saint-Léonard: 250.
Pierre de Mühlebach: 174.
Pierre d'Erde, chanoine de Sion: 143.
Pierre de Saint-Germain: 273.
Pierre de Saint-Séverin: 168, 271.
Pierre, fils de Humbert *Senis*: 262.
Pierre, archevêque de Tarentaise: 117, 133, 200, 212, 221, 260, 294.
Pierre, *capellanus et maior* de Vex: 304.
Pierre, chapelain d'Ernen: 174.
Pierre II, comte de Savoie: 157.
Pierre, curé d'Ayent: 143.
Pierre, doyen du chapitre de Sion: 101, 132, 288.
Pierre, major de Chamoson: 157.
Pierre, *presbiter* de Laques: 191.
Pierre, prévôt du Mont-Joux: 212.
Pierre, prieur de Granges: 181.
Pierre, prieur de Niedergesteln: 229.
Pierre, *sacerdos* de Chamoson: 156.
Pierre, *sacerdos* d'Ernen: 173.
Pierre, *sacerdos* de Vex: 303.
Place, La (CH, VS, Conthey): 242, 272.

- Plan-Conthey (CH, VS, Conthey): 82, 83, 94, 95, 99, 104, 110, 113, 115, 161, 164-171, 173, 227, 239, 240-242, 262, 263, 271, 302, 303, 313. Voir aussi En Bailloz. Voir aussi Guillaume de Vérossaz, curé de Vétroz et de P.
- Plan-Saugey (CH, VD, Bex): 146.
- Plan-Sierre (CH, VS, Sierre): 180, 312.
- Plans, Les (CH, VD, Bex): 147.
- Pline l' Ancien, naturaliste romain: 13.
- Poitiers (F, VI): 79.
- Ponce Asclépiodote: 23, 28, 295.
- Poncius*, prêtre de Saint-Pierre-de-Clages: 132.
- Port-Valais (CH, VS): 21, 61, 93, 94, 101-103, 109, 242-243, 268, 289, 291, 292. Voir aussi Le Bouveret.
- Posse, La (CH, VD, Bex): 147.
- Potheinos*, évêque de Lyon: 7.
- Praborgne: voir Zermatt.
- Pré-de-Court (CH, VD, Noville): 171.
- Premploz (CH, VS, Conthey): 165, 272.
- de Preux, famille: 312.
- Protas, saint: 17, 18.
- Protas II, évêque d'Octodure: 29, 32, 49.
- Provence (F): 41.
- Ptolémée, géographe grec: 12.
- Q**
- Quartéry, Guillaume: 299.
- de Quartéry, Jean-Jodoc, historien: 2, 6, 169, 170, 207, 290, 313, 320.
- Quartéry, Hugues, curé de Saillon: 248.
- Quartéry, Pierre: 205.
- R**
- Radegonde, reine des Francs: 79.
- Randa (CH, VS): 163.
- Randogne (CH, VS): 191, 282.
- Raoul, métropolitain de Bourges: 86.
- Rarogne (CH, VS): 61, 85, 93, 94, 100, 103, 104, 108, 119, 168, 190, 230, 243-245, 289, 308. Voir aussi St. German. Voir aussi Guillaume V de R., évêque de Sion; Guillaume VI de R., évêque de Sion; Henri I^{er}, évêque de Sion; Henri de R., sacriste de Sion; Hildebrand de R.; Michel, curé de R.; Michel, *sacerdos* de R.
- Raron: voir Rarogne
- Raspille, rivière (CH, VS): 96, 98, 99, 101, 103, 104, 126, 280, 283.
- Ravenne (I, RA): 34.
- Ravoire (CH, VS, Martigny): 12.
- Raymond, curé de Granges: 181.
- Raymond de *Montevitulo*, lombard: 192, 194.
- Raymondinot, Jean: 311, 312.
- Reckingen (CH, VS): 216.
- Regensburg (D, BA): 273.
- Reichenau (D, B-W), abbaye: 39.
- Reims (F, MA): 40.
- Remiremont (F, VO), abbaye: 29.
- Rennaz (CH, VD): 83, 100, 132, 172, 289, 291, 292, 323.
- Reveraulaz (CH, VS, Vionnaz): 314.
- Reverius Nycolay*, curé de Villa et Musot: 311.
- Reymond, Maxime, historien: 327.
- Reynaldus*, curé de Chalais: 155, 300.
- Reynaud, frère du comte Amédée III de Savoie et prévôt de Saint-Maurice: 200, 220, 259.
- Rhénanie (D): 7, 48.
- Rhétie (CH, GR): 276.
- Rhin, fleuve (CH, D, F, NL): 324.
- Rhône, fleuve: *passim*.
- Rictrude, sainte: 29.
- Riddes (CH, VS): 83, 95, 100, 109, 138, 196, 197, 245-247, 249, 269, 270, 275.
- Ried (CH, VS): 210.
- Ried-Brig (CH, VS): 224.
- de Riedmatten, Adrien, abbé de Saint-Maurice: 241.
- de Riedmatten, Adrien Ier, évêque de Sion: 160.
- de Riedmatten, Adrien V, évêque de Sion: 312.
- de Riedmatten, Henri, historien: 8, 9.
- de Riedmatten, Véréne, femme d'Abraham Fregant: 241.
- Ringacker (CH, VS, Loèche): 198.
- Ringgenberg, famille noble: 245.
- Ritz, Raphaël, peintre: 142.
- de Rivaz, Anne-Joseph, historien: 2, 6, 7, 17, 30, 58, 156, 157, 167, 238, 287, 288, 302.
- de Rivaz, Pierre, historien: 8, 28.
- Rocelin: 112, 115, 258.
- Roche (CH, VD): 92, 94, 99, 100, 102, 110, 173, 212-214, 231, 288, 292. Voir aussi Chambon.
- Rodez (F, AV): 13.
- Rodolphe, abbé de Saint-Maurice: 272.
- Rodolphe, curé de Vétroz: 166, 302.
- Rodolphe, *matricularius* de Glis: 221.
- Rodolphe, prêtre de Géronde: 179.
- Rodolphe Ier, roi de Bourgogne: 34, 47.
- Rodolphe II, roi de Bourgogne: 47.

- Rodolphe III, roi de Bourgogne: 25, 47, 96, 103, 111-115, 151, 199, 201, 220, 222, 232, 234, 236, 238, 249, 256-258, 288, 299, 316, 327, 330.
- Rodolphe, *sacerdos* de Naters: 221.
- Rodolphe, sacriste de Sion: 133-136.
- Rodolphiens, dynastie royale: VII, 34, 35, 48, 114, 201, 205, 236, 249.
- Romainmôtier (CH, VD): 49.
- Romans (F, DR): 19.
- Rome (I, RO): 19, 26, 32, 34, 38, 41, 46, 49, 70, 92, 133, 134, 180, 234, 258, 330. Voir aussi les papes Adrien I^{er}, Alexandre III, Alexandre IV, Benoît III, Célestin III, Etienne II, Eugène I^{er}, Eugène II, Eugène III, Grégoire VII, Grégoire XI; Honorius II, Honorius IV, Innocent II, Innocent III, Innocent IV, Léon IV, Léon IX, Lucius II, Pascal II, Paul I^{er}, Sirice, Symmaque. Voir aussi l'antipape Victor IV.
- Rosel, Le (CH, VS, Martigny): 239.
- Rossier, Remo, curé de Grône: 184.
- Rotzelinus*: voir Rocelin.
- Roumaz (CH, VS, Savièse): 272.
- Rublin, Pierre: 244.
- Ruffiner, Ulrich, architecte: 173.
- Rufus Achilius Sividius*, consul: 61, 177.
- Rufus*, évêque d'Octodure: 13, 18, 19.
- Ruodpertus*, moine pèlerin: 25, 26, 35, 330.
- Ruotger, évêque de Trêves: 85.
- Ruppen, Walter, historien de l'art: 244.
- Rusticus*, moine à Saint-Maurice: 254.
- S**
- Saas (CH, VS): 108, 306-309.
- Saas-Almagell (CH, VS): 309.
- Saas-Balen (CH, VS): 309.
- Saas-Fee (CH, VS): 309.
- Saas-Grund (CH, VS): 307, 309.
- Sachie*, Jean, curé de Lavey: 193.
- Saemundarson, Nicolas, moine islandais: 211.
- Saillon (CH, VS): 22, 62-66, 80-82, 84, 88, 89, 93, 94, 100, 104, 108, 168, 176, 197, 247-249, 288, 290. Voir aussi Quartéry, Hugues, curé de S.
- Saint-Bernard, Grand, col: voir Grand-Saint-Bernard.
- Saint-Claude (F, J): 38, 40, 49.
- Saint-Gall (CH, SG), abbaye: 37-39, 90, 155.
- Saint-Germain (CH, VS, Savièse): 104, 272. Voir aussi Anselme, curé de S.
- Saint-Germain-des-Vignes: voir St. German.
- Saint-Gingolph (CH, VS ; F, H-S): 21, 83, 290-292.
- Saint-Jean, château (CH, VS, Martigny): 103.
- Saint-Laurent (CH, VS, Saillon): 248.
- Saint-Léonard (CH, VS): 95, 99, 249-250, 289. Voir aussi Sonvilla. Voir aussi Pierre *de Morgia*, curé de S.
- Saint-Luc (CH, VS): 315.
- Saint-Martin (CH, VS): 96, 100, 101, 108, 185, 186, 189, 206, 226, 250-251, 289, 304. Voir aussi La Garde, Suen. Voir aussi *Willermus* de Nendaz, curé de S.
- Saint-Martin (CH, VS, Massongex): 207.
- Saint-Maurice (CH, VS): VII, 2, 5, 6, 8, 17, 21, 23, 25, 29, 31, 33, 37, 38, 40, 42, 44, 47, 48, 51, 52, 54, 58, 62, 68, 69, 81-84, 96, 99, 104, 114, 121, 123, 124, 126, 132, 137, 237, 239, 240, 252-268, 291, 314, 320, 323, 324. Voir aussi Bois-Noir, Epinassey, Vérolliez.
- Abbaye: V, VIII, 1, 2, 5, 6, 11, 14, 15, 18, 20, 22, 24, 26, 32, 35, 37, 38, 40-42, 44-50, 53-55, 60, 61, 63, 67, 68, 70-72, 74, 79, 88, 92, 96, 98, 106, 107, 109-116, 127, 130, 133-137, 144, 145, 148, 153, 154, 161, 162, 164-167, 169-171, 180, 189, 192, 193, 199, 201, 202, 207, 220, 222, 226, 227, 232-235, 237-241, 252-263, 271, 276, 277, 281, 289, 290, 292, 293, 298, 299, 302, 315, 316, 324, 326, 329. Voir aussi les abbés *Abteus*; Adalong; *Aimonius*; Althée; Ambroise; Arnulf; *Ayrastus*; *Bernardi*, Guillaume; Bourcard; Hugues; Hymnémode; de Quartéry, Jean-Jodoc; de Riedmatten, Adrien; Rodolphe; Séverin; *Siagrius*; *Venerandus*; Villicaire. Voir aussi les prévôts Bourcard d'Aoste, Reynaud. Voir aussi le prieur Pierre *Clarerii*. Voir aussi les chanoines *Amizo*, *Theobaldus* de Contez, *Tipoldus*.
- Condémines, église funéraire: 37, 61, 63, 79, 88, 92, 194, 252, 255, 263.
- Martyrs: VII, 1, 7-10, 16, 18, 24, 26, 27, 42, 47, 49, 53, 68, 69, 123, 234, 252, 259, 265, 312, 323, 324, 328. Voir aussi Candide, Exupère, Maurice, Victor.
- Notre-Dame du Scex, chapelle: 48, 62, 256.
- Notre-Dame-sous-le-Bourg, église: 50, 92, 110, 192-194, 261, 262.
- Saint-Jacques, hospice et chapelle: 50, 61, 92, 110, 226, 227, 256, 261, 262.
- Saint-Jean-l'Évangéliste, église: 48, 50, 53, 54,

- 61, 67, 71, 79, 82, 88, 89, 113, 252. Voir aussi Saint-Maurice, Saint-Sigismond, église.
- Saint-Laurent, chapelle: 50, 61, 92, 110, 255, 261, 262.
 - Saint-Martin, chapelle: 50.
 - Saint-Sigismond, église: 47, 69, 71, 72, 79, 82, 92, 110, 113, 114, 193, 194, 227, 228, 252, 261-268. Voir aussi Saint-Maurice, Saint-Jean-l'Évangéliste, église.
- Saint-Maurice-de-Lagues (CH, VS, Mollens): 49, 96, 100, 104, 108, 190-192, 276-279, 281, 282, 289, 310, 313. Voir aussi Pierre, chapelain de Lagues; Pierre, *presbiter* de Lagues.
- Saint-Michel de la Cluse: voir San Michele della Chiusa.
- Saint-Nicolas: voir St. Niklaus.
- Saint-Pérvay-la-Colombe (F, L): 51, 53.
- Saint-Pierre-de-Clages (CH, VS, Chamoson): 17, 88, 92, 109, 110, 132, 135-138, 141-143, 155, 157, 246, 268-270, 275, 293. Voir aussi Guillaume de la Ravoire, prieur de S.; *Poncius*, prieur de S.
- Saint-Pierre du Mont-Joux, abbaye: voir Bourg-Saint-Pierre.
- Saint-Rhémy (I, AO): 213.
- Saint-Romain (CH, VS, Ayent): 104.
- Saint-Romain d'Albon (Epaône) (F, DR): 13, 18, 19, 23, 77.
- Saint-Séverin (CH, VS, Conthey): 61, 93, 94, 100, 103, 104, 108, 164-171, 240, 270-272, 290, 307.
- Saint-Triphon (CH, VD, Ollon): 13, 136, 232-234.
- Salamin, Claude, architecte: 263.
- Salanfe, rivière (CH, VS): 237, 238, 259.
- Salavaux (CH, VD, Bellerive): 132.
- Salentze, rivière (CH, VS): 248.
- Salgesch: voir Salquenen.
- Salins (CH, VS): 295, 296.
- Salontia*, rivière: voir Salanfe, rivière.
- Salquenen (CH, VS): 22, 202.
- Salterus de Ruvinis*: 174.
- Salus*, déesse: 12.
- Salvan (CH, VS): 22, 49, 96, 111, 112, 116, 166, 191, 193, 237-240, 259-262, 290, 292. Voir aussi Ottanel, Vernayaz.
- Salvius*, évêque d'Octodure: 16-18, 24, 49, 304.
- San Michele della Chiusa, abbaye (I, TO): 107, 109, 116, 242, 243, 268, 293.
- Santschi, Catherine, historienne: 14, 16, 19, 50.
- Saône, rivière (F): 49.
- Sarott, Jachen, archéologue: 198, 199, 219, 229.
- Sarrasins: 45, 47, 55, 150, 151, 257.
- Savièse (CH, VS): 90, 95, 100, 101, 104, 108, 119, 125, 168, 272-273, 289, 290, 296, 297. Voir aussi Chandolin, Diolly, Drône, Granois, Ormone, Pellier, Roumaz, Saint-Germain, La Soie.
- Savigny, abbaye (F, R): 107-109, 116, 117, 164, 202, 274, 293, 299, 314.
- Savoie, comtes et duc: 109, 145, 162, 163, 186, 275, 304. Voir aussi Amédée III, Amédée V, Humbert Blanchemain, Philippe, Pierre II, Thomas Ier.
- Saxon (CH, VS): 61, 94, 100, 104, 108, 109, 133, 138, 191, 269, 274-275.
- Schieffer, Theodor, historien: 330.
- Schiner, Hildebrand, médecin: 6.
- Schiner, Mathieu, évêque de Sion et cardinal: 24, 26, 160, 311, 312.
- Schiner, Nicolas, évêque de Sion: 24, 26.
- Schmid, Otto, architecte: 158.
- Schönbühl (CH, VS, Viège): 305.
- Sébastien, saint: 150, 311, 312.
- Secondien, évêque arien: 10.
- Seduni*, peuple: 21, 27, 323.
- Seguin de Granges, doyen du chapitre de Sion: 208.
- Selkingen (CH, VS): 174.
- Sembrancher (CH, VS): 82-84, 95, 98, 100, 102, 110, 119, 197, 204, 208, 212-214, 275-276, 316.
- Senlis (F, O): 40.
- Sennhauser, Hans-Rudolf, archéologue: 30, 173, 252.
- Sens (F, Y): 38, 46.
- Sépey, Le (CH, VD, Ormont): 131, 132, 136, 233, 235.
- Séverin, abbé de Saint-Maurice: 44.
- Séverin, saint: 271.
- Siagrius*, abbé de Saint-Maurice: 257.
- Sierre (CH, VS): 22, 62, 99, 103, 111, 114, 121, 159, 179, 180, 184, 191, 192, 256, 276-283, 288, 290, 292, 311, 315. Voir aussi Bernunes, Géronde, Les Liddes, Le Marais, Plan-Sierre, Villa. Voir aussi Agnès, femme de Théodule, major de S.; Théodule, major de S.
- Sigéric, fils du roi Sigismond: 51, 54.
- Sigismond, roi de Bourgogne, saint: VII, 6, 23-25, 27, 42, 44, 45, 47-52, 54, 61, 67, 69, 72,

- 88, 111, 113, 153, 154, 165, 189, 199, 201, 252, 256, 263, 264, 266, 276, 277, 280, 329.
- Sigismundusis*, chanoine de Sion: 132.
- Signièse, rivière (CH, VS): 280, 283.
- de Silenen, Josse, évêque de Sion: 26.
- Silvius*: voir *Salvius*
- Simmler, Josias, humaniste: 2, 16, 27.
- Simplon, col (CH, VS): 21, 102, 324.
- Simplon-Village (CH, VS): 21, 95, 100, 106, 222, 224, 283-284, 290. Voir aussi Pierre d'Aoste, patron de l'église de S.; *Willermus*, curé de S.
- Sion (CH, VS): 2, 5, 6, 11, 14, 16-18, 21, 23, 25-33, 36, 42, 49, 55, 58, 60, 67, 68, 71, 79-82, 84, 85, 88-90, 97, 99-102, 104, 106, 108, 113, 114, 116, 117, 121, 123, 124, 126, 143, 154, 163, 189, 196, 204, 213, 246, 273, 284-297, 308, 323-326, 329, 330. Voir aussi Châteauneuf, Châtroz, Maragnène, *La Souteryt*. Voir aussi Guillaume de la Tour, major de S.
- Cathédrale: 24, 30, 32-37, 42, 81, 287, 292, 294, 295, 327, 328, 330.
- Chapitre cathédral: 19, 26, 37, 90, 101, 107-110, 113, 114, 116, 117, 132, 133, 135-138, 142, 147, 153-156, 163, 174, 181, 184-188, 191, 192, 195, 200, 205, 206, 209, 211, 212, 221, 222, 225, 227, 236, 242, 244, 245, 248-251, 271-273, 276, 277, 287-289, 291, 295, 301, 303, 305-307, 314, 315, 317, 322, 327. Voir aussi les doyens Aymon; Barthélemy; Boson de Granges; *Galileus*; Gérard; Hugues; Pierre; Seguin de Granges. Voir aussi le chantre Normand d'Aoste. Voir aussi les sacristes Ebal; Henri de Rarogne. Voir aussi les chanoines Amédée; *Barberi*, Guillaume; *Boso*; *Clarenbardus*; *Emmo*; *Folcherius*; *Galileus*; *Morardus*; *Paganus*; Pierre de Granges; Pierre d'Erde; *Sigismundusis*.
- Cité, quartier: 325.
- Diocèse: *passim*. Voir aussi les évêques Adalong; Althée; *Amatus*; Amédée de la Tour; *Amizo*; *Asmundus*; Aymon de Savoie; Aymon de la Tour; Boniface de Challant; Boson de Granges; Conon; Dracoald; Eberhard; Edouard de Savoie; Ermanfroid; Guérin; Guillaume d'Ecublens; Guillaume V de Rarogne; Guillaume VI de Rarogne; Héliodore; Henri Ier de Rarogne; *Heyminus*; Hugues; Jost, Hildebrand; Leudemon; Louis de Granges; Mainfroid; Nantelme d'Ecublens; de Riedmatten, Adrien I^{er}; de Riedmatten, Adrien V; Schiner, Mathieu; Schiner, Nicolas; de Silenen, Josse; Super-saxo; Walter; Tavel, Guichard; *Vilencus*; Villicaire; *Vulfinus*; *Vultcherius*; Walter.
- Jésuites, église des: voir Sion, Sainte-Trinité, église.
- Majorie, château: 94.
- *Palacium*: 34, 36.
- Paroisse: 37, 293-296. Voir aussi *Panissodi*, Jean, curé de S.; Pierre d'Orbe, curé de S.
- Petit-Chasseur: 27.
- Saint-Genis, chapelle: 37.
- Saint-Jean de la Mura, église: 94, 95, 104, 273, 296-297.
- Saint-Michel, chapelle: 213, 214.
- Saint-Paul, chapelle: 36.
- Saint-Pierre, église: 30, 31, 36, 79, 82, 88, 93, 189, 215, 294, 295.
- Saint-Théodule, église: V, 24-29, 31, 33-37, 42, 49, 60, 62, 67-72, 79, 88, 93, 221, 285-287, 294, 323, 325, 326, 328-330.
- Sainte-Trinité, église: 29-31, 218, 287, 325, 326.
- Sitterie, quartier: 27.
- Sous-le-Scex, église funéraire: V, 27-29, 31-33, 37, 49, 60, 63, 68, 79, 88, 93, 284-285, 295, 322, 323, 325, 326.
- Tanneries, quartier: 27, 28, 325.
- Tourbillon, colline et château: 28, 30.
- Valère, colline et église fortifiée: 11, 28, 30, 36, 37, 60, 108, 214, 287, 291, 294, 306, 326, 327. Voir aussi Imoberdorf, Jean, chapelain à V.
- Sionne, rivière (CH, VS): 27-31, 34, 273, 292, 325.
- Sirice, pape: 16.
- Sitterie: voir Sion, Sitterie, quartier.
- Soie, La, château (CH, VS, Savièse): 104.
- Soleure (CH, SO): 8, 323.
- Sonvilla (CH, VS, Saint-Léonard): 249.
- Sous-le-Scex: voir Sion, Sous-le-Scex, église.
- Souteryt*, La (CH, VS, Sion): 273.
- Spire (D, R-P): 40.
- St. German (CH, VS, Rarogne): 61, 89, 90, 93, 104, 124, 168, 230, 243, 244.
- St. Niklaus (CH, VS): 95, 96, 100, 103, 108, 162-163, 290, 308, 309, 318. Voir aussi Jean, curé de S.; Jean, prêtre de S.
- Stalden (CH, VS): 108, 208, 290, 305-309. Voir aussi Merje.

Stephanus prebiter: 273.
Steg (CH, VS): 230.
Stöckli, Werner, archéologue: 2, 94, 158, 173, 189, 190, 198, 199, 209, 219, 229, 232, 254, 305.
Strasbourg (F, B-RH): 39.
Stumpf, Johannes, humaniste: 2, 16, 26, 32.
Sucellus, dieu celtique: 305.
Suen (CH, VS, Saint-Martin): 250, 251, 288.
Suin (F, S-L): 17.
Supersaxo, Walter, évêque de Sion: 327.
Susa, vallée (I, TO): 268.
Susten (CH, VS): 202.
Sylve, saint: 304.
Sylvestre, saint: 162.
Symmaque, pape: 180.
Symphorien, saint: 176.

T

Täsch (CH, VS): 163, 290.
Tamini, Jean-Emile, historien: 58, 167, 280.
Tanneries: voir Sion, Tanneries, quartier.
Tarentaise (F, S): 19, 23, 33, 40, 132, 133, 200, 204, 205, 211, 220, 229, 260, 323. Voir aussi les archevêques Bernard, Pierre.
Tarnaiæ: voir Massongex.
Tarpin, Michel, archéologue: 11, 281.
Tauredunum, montagne (CH, VS ?): 31.
Tavel, Edouard: 182.
Tavel, Guichard, évêque de Sion: 182, 235, 290, 291, 311.
Termen (CH, VS): 224.
Terre Sainte: 211.
Theobaldus de Contez, chanoine de Saint-Maurice: 169, 240.
Théodore, saint: V, VII, 1, 6, 8, 9-11, 13-18, 21, 23-28, 33, 35, 42-44, 49, 67-70, 204, 253, 286, 320, 323-330.
Théodule, saint: voir Théodore, saint.
Théodule, major de Sierre: 179.
Theodulfus, abbé de Lobbes: 39.
Thérouanne (F, P-C): 40.
Theudebert, roi des Francs: 53.
Theurillat, Jean-Marie, historien: 24, 46, 68, 111, 112, 255.
Thibault, saint: 170, 242.
Thierry III, roi de Bourgogne: 29.
Thomas Ier, comte de Savoie: 162, 208, 210.
Thonon (F, H-S): 130.
Thurre, Daniel, historien de l'art: 48, 329.

Thyon (CH, VS, Vex): 102.
Tipoldus, chanoine de Saint-Maurice: 237, 259.
Titus Pomponius Victor, procureur: 12.
Törbel (CH, VS): 306, 309.
Torgon (CH, VS, Vionnaz): 314.
Torny (CH, FR): 256.
Toul (F, M-M): 40.
Toulouse (F, H-G): 18, 87.
de la Tour-Châtillon, famille: 110.
Tourbillon: voir Sion, Tourbillon.
Tournon (F, AR): 13.
Tours (F, I-L): 78.
Tourtemagne (CH, VS): 202.
Transjurane: voir Bourgogne Transjurane.
Trapsta, soldat burgonde: 53, 54.
Trèves (D, R-P): 40, 85.
Trient (CH, VS): 83, 132, 204, 205.
Trient, rivière (CH, VS): 237-240, 259.
Trionca, rivière: voir Trient, rivière.
Triphon, saint: 234.
Troillet, Pierre, notaire: 145.
Troistorrens (CH, VS): 95, 164, 218, 298, 299.
Voir aussi Chièzes, Le Fayot.
Trossard, Jean, notaire apostolique: 160.
Troyes (F, AU): 39, 40, 211.
Truffer, Bernard, historien: 326.
Tyrol (A): 273.

U

Uberi, peuple: 308, 324.
Ulrich, comte de Fenis: 288.
Ulrich, fils d'Anselme II, comte de Nyon: 288.
Ulrich, évêque d'Augsburg: 71.
Ulrichen (CH, VS): 216.
Umbertus: voir Humbert.
Unterbach (CH, VS): 245.
Upoldus, chanoine de Sion: 132.
Urseren (CH, UR): 216.
Uuilibaldus, abbé de Eichstätt: 39.
Uuilliharius, voir Villicaire.
Uvrier (CH, VS, Saint-Léonard): 154.

V

Val-d'Illiez (CH, VS): 49, 96, 130, 179, 180, 277-279, 298-300. Voir aussi *Columbus*, curé de V.
Valais (CH): *passim*.
Valais, comté (CH, VS): VII, 35, 103, 109, 274, 319, 326-328, 330.

- Valais, diocèse (CH, VS et VD): voir Sion, diocèse.
- Valais, *pagus*: 256.
- Valentin, En (CH, VD, Bex): 147.
- Valère: voir Sion, Valère.
- Van Berchem, Denis, historien: 7-9, 16, 22, 35.
- Van Berchem, Victor, historien: 28.
- Van Muyden, Théodore, historien: 28.
- Vannotti, Françoise, rédactrice: VI, 233.
- Varen (CH, VS): 202.
- Vaud, canton (CH): 131.
- Vaud, comté (CH, VD): 109, 274, 287.
- Venance Fortunat, évêque de Poitiers: 48.
- Venerandus*, abbé de Saint-Maurice: 53, 54.
- Venoge, rivière (CH, VD): 150.
- Venthône (CH, VS): 104, 191, 282, 310-312.
Voir aussi Anchettes. Voir aussi Guillaume de V.: Henri de V.; Isabelle, femme de Guillaume de V.
- Vérages, peuple: 11-13, 323, 324.
- Verbier (CH, VS, Bagnes): 145.
- Vercueil: voir Vercelli.
- Vercelli (I, VR): 254.
- Vercorin (CH, VS, Chalais): 61, 82, 94, 98, 100, 105, 108, 155, 277, 282, 300-301, 315. Voir aussi Jean, curé de V.; W., curé de V.
- Veresallis*: voir Vérossaz.
- Vernamiège (CH, VS): 185, 225, 226.
- Vernayaz (CH, VS): 22, 110, 237-240. Voir aussi Ottanel.
- Vernays, Aux (CH, VD, Bex): 146.
- Verney, Le (CH, VD, Ormont-Dessous): 234.
- Verney, Le (CH, VS, Mase): 206.
- Vérollez (CH, VS, Saint-Maurice): 68, 69, 254.
- Vérossaz (CH, VS): 52, 54, 132, 266, 268.
- Vers-l'Eglise (CH, VS, Fully): 176.
- Versailleux (F, AI): 52.
- Versvey (CH, VD, Yvorne): 103.
- Veto*, chancelier de Sion: 225.
- Vétroz (CH, VS): 92, 94, 95, 99, 110, 111, 113, 115, 142, 161, 164-171, 173, 227, 239-242, 261-263, 301-303, 313. Voir aussi Amédée, curé de V.; Guillaume, curé de V.; Guillaume de Vérossaz, curé de V. et de Plan-Conthey; P., chapelain de V.; Rodolphe, curé de V.
- Vevey (CH, VD): 150.
- Vex (CH, VS): 61, 93, 94, 100, 101, 105, 108, 154, 161, 173, 186-189, 288-290, 292, 303-305, 313. Voir aussi Le Châtelard, Thyon, Le Villar. Voir aussi Guillaume, major de V.; *Guynfredus de Silanengo*, curé de V. et d'Héremence; Pierre, *capellanus et maior* de V.; Pierre, *sacerdos* de V.
- Veyras (CH, VS): 279, 282, 283, 313.
- Veysonnaz (CH, VS): 228, 229.
- Victor IV, antipape: 211.
- Victor, saint: 8, 17, 49, 71.
- Viège (CH, VS): 83, 84, 93, 99, 103, 108, 123, 124, 163, 208, 244, 245, 289, 305-309, 312, 318. Voir aussi Schönbühl. Voir aussi Mathieu, *capellanus et rector ecclesiarum* de V.; Mathieu, *curatus* de V.; Mathieu, *plebanus* de V.; Mathieu, *sacerdos* de V.; *Willermus*, chapelain du *sacerdos* de V.
- Vienne (F, IS): 7, 11, 13, 19, 23, 38, 41, 46, 112, 133, 164.
- Vièze, rivière (CH, VS): 298.
- Vilencus*, évêque de Sion: 200, 220.
- Villa (CH, VS, Sierre): 62, 64-66, 81, 82, 84, 88, 89, 93, 108, 168, 173, 276-282, 283, 290, 309-313. Voir aussi Ja., *plebanus* de V.; *Jaquetus de Sancto Ginesio*; de Cucheto, Jean, curé de V. et de Musot; Martin, curé de V.; Nicolas, curé de V.; *Reverius Nycolay*, curé de V. et de Musot.
- Villar, Le (CH, VS, Vex): 304.
- Villars (CH, VD, Ollon): 132, 233.
- Villeneuve (CH, VD): 21, 35, 83, 100, 287-289, 291, 292.
- Villicaire, abbé de Saint-Maurice et évêque de Sion: 27, 32, 35, 38-41, 46.
- Villy (CH, VD, Ollon): 22, 111-114, 232, 237, 258, 259.
- Vionnaz (CH, VS): 83, 84, 95, 100, 109, 202, 218, 313-314. Voir aussi Revereulaz, Torgon.
- Visp: voir Viège.
- Visperterminen (CH, VS): 108, 284, 306, 308, 309.
- Vissoie (CH, VS): 95, 100, 108, 290. Voir aussi Anniviers, paroisse.
- Viventiole, évêque de Lyon: 23.
- Vivier, Le (CH, VS, Martigny): 12.
- Vollèges (CH, VS): 90, 95, 110, 115, 116, 125, 261-263, 315-316.
- Vouvry (CH, VS): 22, 90, 95, 100, 102, 103, 110-115, 132, 159, 172, 213, 214, 258, 289, 292, 316-317. Voir aussi Barges, En Bovairon.
- Vualtarius archichancellarius*: voir Walter, évêque de Sion.

Vuitger le Gros: 277.
Vulfinus, évêque de Sion: 34.
Vulcherius, évêque de Sion: 35, 38.
Vulgarius, abbé de Saint-Pierre du Mont-Joux: 150.

W

Walter de St. German: 244
W., curé de Vercorin: 155, 300.
Walter, curé de Zermatt: 318.
Walter, évêque de Sion: 32, 34.
Warnerius, vassal de l'évêque de Sion: 296.
Weisshorn (CH, VS): 98.
Wiblé, François, archéologue: 2, 12, 14, 15, 124, 196, 285, 320, 322.
Wick, Emil, historien de l'art: 235, 275.
Wiler (CH, VS): 190, 230.
Willencus, chevalier de Conthey: 133.
Willencus, curé de Chamason: 156.
Willermetus de Bocza, cleric: 141, 156.
Willermus de Contesio: 133.
Willermus de Nendaz, curé de Saint-Martin: 251.
Willermus, fils de la *domina Amaldrada*: 232, 234.

Willermus, chapelain de Mörel: 209.
Willermus, chapelain du *sacerdos* de Viège: 305.
Willermus, curé de Mase: 205.
Willermus, curé de Simplon-Village: 283.
Willermus, recteur de l'hospice du Mont-Joux: 212.
Windisch (CH, AG): 323.
Worms (D, R-P): 40.

Y

Yverdon (CH, VD): 132, 308.
Yvorne (CH, VD): 136, 137, 237, 259. Voir aussi Versvey.

Z

Zeiller, Jacques, historien: 10.
Zeneggen (CH, VS): 309.
Zénon, empereur d'Orient: 186.
Zermatt (CH, VS): 49, 96, 106, 163, 308, 309, 318. Voir aussi Findelen. Voir aussi Walter, curé de Z.
Zwischbergen (CH, VS, Gondo): 224, 291.

Zusammenfassung

Die drei ersten Teile dieses Buches sind ein unveränderter Nachdruck von drei Artikeln, die zwischen 1992 und 1995 in der Zeitschrift *Vallesia* erschienen sind. Die Autoren gaben darin eine Synthese der damaligen Kenntnisse über die Walliser Kirchengeschichte des ersten Jahrtausends.

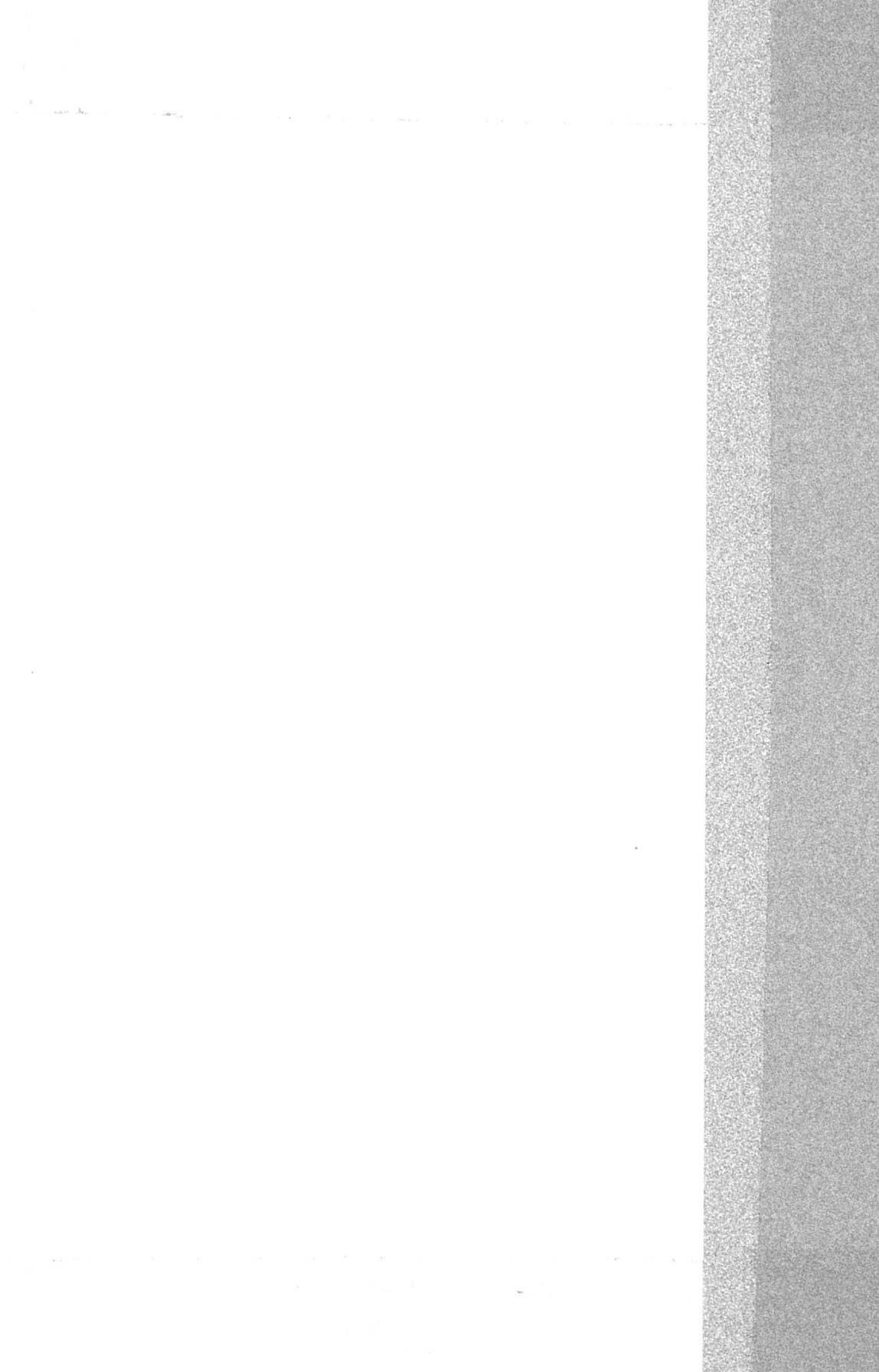
Im ersten Teil werden einleitend die Anfänge des Christentums im Wallis untersucht. Anschliessend werden die drei wichtigsten christlichen Zentren näher dargestellt: die aufeinander folgenden Bischofssitze Octodurus und Sitten sowie Agaunum, Märtyrer-Kultstätte und Kloster von europäischem Ansehen. Gleichzeitig wird auf drei markante Gestalten dieser Zeit näher eingegangen: St. Theodul, Bischof von Octodurus, der die Reliquien der Thebäischen Legion auffand und deren Kult ins Leben rief; Wilchar, Abt von St. Maurice und wahrscheinlich auch Bischof von Sitten; St. Sigismund, König und Märtyrer sowie Stifter des Klosters von St. Maurice.

Der zweite Teil handelt von den Anfängen und der Entwicklung des Pfarreinetzes während des ersten Jahrtausends. Die Studie stützt sich auf die Resultate archäologischer Grabungen, die wertvolle Aufschlüsse über Ursprung und Vermehrung der Pfarrkirchen vermitteln. Ferner werden zwei in enger Beziehung stehende, seit dem 11./12. Jahrhundert fassbare Bereiche erforscht, nämlich die Pfarreiterritorien und deren wirtschaftliche Bedeutung sowie die noch wenig bekannte Identität der Kirchenstifter.

Der dritte Teil enthält eine systematische Sammlung der archäologischen und schriftlichen Belege, die zur Erforschung der ersten Pfarreien dienen. Diese Informationen wurden nach Ortschaften gruppiert. Man findet hier auch den Stand der noch offenen Fragen sowie Hinweise zur Entwicklung der Pfarreienlandschaft nach dem Ende des 12. Jahrhunderts.

Der vierte Teil ist neu. Er enthält Ergänzungen und unveröffentlichte Überlegungen, die den Forschungsergebnissen seit 1995 Rechnung tragen. Dabei wurden zwei Aspekte besonders berücksichtigt: der Bischofssitz von Octodurus; die Zusammenhänge zwischen Geschichte, Archäologie und Legende betreffend St. Theodul, Karl den Grossen und den Ursprung der bischöflichen Grafschaftsrechte.

Die Bibliographie wurde auf den neusten Stand gebracht. Ein Namensverzeichnis erschliesst alle wichtigen Stellen dieses Buches.



Les trois premières parties de ce livre sont la réédition de trois articles parus dans la revue *Vallesia* entre 1992 et 1995. Les auteurs entendaient y donner la synthèse des connaissances alors acquises sur l'histoire ecclésiastique du Valais pendant le premier millénaire de notre ère.

Dans la première partie, après avoir fait le point sur les origines de l'implantation du christianisme dans la région, l'attention se focalise sur les trois centres principaux du rayonnement chrétien en Valais: Octodure et Sion, sièges successifs de l'évêché, et Agaune, lieu saint des martyrs et monastère de réputation européenne. C'est l'occasion d'examiner trois figures essentielles de cette histoire: saint Théodore, évêque d'Octodure, découvreur des reliques des martyrs thébains et initiateur de leur culte; Villicaire, abbé de Saint-Maurice et probablement aussi évêque de Sion, et enfin saint Sigismond, roi et martyr, fondateur du monastère d'Agaune.

Dans la deuxième partie, on assiste à la naissance et au développement, durant le premier millénaire, d'un véritable réseau paroissial. L'étude prend en compte les vestiges découverts par l'archéologie, qui permettent d'en savoir beaucoup plus sur le problème de l'origine et de la multiplication des églises paroissiales. On aborde aussi deux domaines assez étroitement liés, que l'on peut étudier à partir des XI^e-XII^e siècles: les territoires paroissiaux et leurs rapports avec la vie économique; l'identité, encore si mal connue, des fondateurs d'églises.

La troisième partie constitue un recueil systématique des données archéologiques et textuelles qui ont servi de base à l'étude des origines paroissiales. Ces informations ont été regroupées lieu par lieu. On y trouve aussi à chaque fois un état des questions, ainsi que des indications sur l'évolution des territoires paroissiaux après la fin du XII^e siècle.

La quatrième partie est nouvelle. On y trouvera des compléments et des réflexions inédites, qui tiennent compte de l'évolution des recherches depuis 1995. Deux problèmes ont été privilégiés: l'évêché d'Octodure; les rapports entre histoire, archéologie et légende à propos de saint Théodule, de Charlemagne et de l'origine des droits comtaux exercés par les évêques de Sion.

La bibliographie a été mise à jour et un index des noms propres permettra de tirer parti de toutes les ressources de ce livre.